LETTRES DE PEIRESC

AUX FRÈRES DUPUY,

PUBLIÉES

PAR

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT,

MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

TOME TROISIÈME.

JANVIER 1634 – JUIN 1637.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XCII.






COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DEUXIÈME SÉRIE.

Par un arrêté en date du 18 décembre 1885, M. Tamizey de Larroque, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, a été chargé de publier, dans la collection des Documents inédits de l'Histoire de France, les *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*.

Par le même arrêté, M. Léopold Delisle, Président de la Section d'histoire et de philologie du Comité, a été nommé commissaire responsable de cette publication.

LETTRES DE PEIRESC

AUX FRÈRES DUPUY,

PUBLIÉES

PAR

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT,

MEMBRE NON RÉSIDANT DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

TOME TROISIÈME.

JANVIER 1634 — JUIN 1637.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC XCII.

LETTRES DE PEIRESC
AUX FRÈRES DUPUY.

I

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du 23 du passé nous a apprins des choses bien curieuses dont je vous remercie trez humblement, et de la continuation de voz soings pour nous avoir des livres rares. De cette Arabia d'Elzevir in-24[1] quelque exemplaire double pourroit estre bon à envoyer en Levant et Barbarie. Le secretaire de Mr le conte de Marcheville a nom Mr Fortat et est trez curieux et de merite; vous prendrez plaisir à sa conversation. Je vouloys vous escrire par luy mesmes; il m'a laissé quelque cahier que je vous adresseray pour le luy rendre, ne l'ayant encores peu faire transcrire à mon grand regret. Ce que vous m'avez mandé touchant l'humeur de Mr de Valloys[2] est arrivé fort à propos pour me faire aller plus reservé sur le poinct que je me trouvoys obligé de luy faire la despesche que vous trouverez cy joincte et que j'ay creu vous debvoir adresser ouverte à cachet volant, pour y jetter s'il vous plaict la veüe avant que l'achever de clorre, et la rendre, à celle fin que vous la supprimiez en un besoing, si vous trouviez que je me fusse

[1] C'est évidemment (le mot *Arabia* ayant été par distraction substitué au mot *Africa*), l'ouvrage déjà cité du géographe arabe Jean Léon, surnommé l'Africain : *Africæ descriptio IX libris absoluta* (Leyde, 1632, 2 tomes en un volume in-24).

[2] Humeur âpre et difficile. Plusieurs témoignages contemporains confirment l'appréciation des frères Dupuy, et Peiresc lui-même eut à se plaindre du mauvais caractère d'un aussi grand savant.

dispensé de chose qui luy deubt estre desagreable, car je ne vouldroys pas luy desplaire, si je puis, vous priant de luy dire qu'il me fera plaisir de me r'envoyer toutes cez lettres du pauvre Elias Ehingerus[1] pour bons respects, quand il en aura faict, et si vous trouviez bon de la faire voir aux libraires qui font le St Cyrille, il seroit bien raisonnable qu'ils payassent la coppie de ce traicté de Trinitate, n'estant pas raisonnable d'en charger Mr Aubert[2] ne que le pauvre coppiste demeure aussy frustré de son salaire, aultrement on perdra credit en ce païs là, et ne fauldra pas esperer qu'on en veuille plus rien extraire quand on en auroit de besoing. Quant à l'affaire du Libanius, vous verrez où nous en sommes demeurez. Mr Godefroy a touché les cent francs de mon argent, et me promet d'en envoyer 90 à ce pauvre Ehingerus, en ayant retenu dix pour le port des feuilles qui de quattre en quattre ont cousté demy taler[3] de port par la poste. Je pense qu'il entreprendra luy mesmes la version des pieces restantes de cet autheur, puis que Mr de Valloys a tesmoigné d'en avoir tant de desgoust. Mais je ne lairray pas d'envoyer au dict sieur de Valloys tout ce que j'en retireray soit d'un costé ou d'aultre. Je vous envoye la derniere lettre que m'avoit escritte Mr de Valloys sur ce subject dont j'estoys demeuré tant scandalizé, pour vous faire mieux voir son tort, et si trouvez bon de la monstrer à Mr Rigault, puis qu'il a plus d'habitude et d'ascendant sur luy, il seroit encores meilleur, car sans mentir s'il a escript en termes aigres au sieur Godefroy si à tort, il luy devroit escrire en termes tant plus doulx à presant pour satisfaire à son innocence de ce qu'il luy imputoit, puis que le dict sieur Godefroy a donné les mains[4], et que par sa courtoisie le dict sieur Valloys aura encores la communication qu'il

[1] Voir sur cet érudit la lettre CXLVII du tome II.

[2] Voir sur Jean Aubert la lettre CXLII du tome II.

[3] Nous avons déjà rappelé que cette monnaie d'Allemagne vaut environ 4 francs.

[4] On lit dans le *Dictionnaire* de Littré (au mot *Donner*) : « *Donner les mains, céder*, locution tirée du latin où elle se dit du vaincu qui tend les mains, en signe qu'il se rend. » Littré ne cite qu'une phrase postérieure à l'époque de Peiresc, cette phrase de La Fontaine (*Vie d'Ésope*) : « De façon que le philosophe fut obligé de donner les mains. »

monstroit regretter de cez pieces restantes. Je verray d'en prier encores Monsieur Rigault, quoy que j'aye esté bien diverty tout ce jour d'huy, et que je soys bien lassé et recreu d'escrire tant du costé d'Auspourg et de Geneve[1] que du vostre, me restant peu de temps et de vigueur, quoy que le courage ne manque jamais nom plus que la bonne volonté de satisfaire à mon debvoir.

J'ay une grande despesche à faire au R. P. Mercene[2], avec un peu plus de loisir, ayant enfin faict portraire noz tymbales qu'il desiroit tant[3], et eu responce de Rome du sieur Doni[4]. Cependant si vous le voyez vous luy ferez, s'il vous plaict, mes excuses, et remerciements de ses questions armoniques[5], dont il fauldroit bien quelque exemplaire pour envoyer à ceux qu'il veult faire consulter. Nous n'avons pas encore veu ne ouy nouvelles de mon cousin Gras, vous pouvez croire que je ne le flatteray nullement et que je n'oublieray rien de toute ma foible industrie pour le r'amener à son debvoir[6], et à vous remettre les papiers qu'il peult avoir, et s'il faict la beste[7], il me trouvera contre luy aultant que vous le sçauriez estre. Il fault avoir compassion de l'estourdissement que luy a apporté un tel coup que le temps r'allentira, s'il ne le peult guarir, et la presence du prejudice inesvitable s'il s'aheurtoit à une si mauvaise cause. Je vouldroys bien qu'il eust peu avant son depart de delà y recevoir ma lettre et vous revoir aprez. Mon frere s'en reva tost à Marseille et aura le soing des testes et

[1] A Augsbourg, Peiresc écrivait à Ehinger; à Genève, il écrivait à Godefroy.

[2] Peiresc dut écrire cette *grande dépêche* dans les premiers jours de l'année 1634; elle ne nous a sans doute pas été conservée, car je ne retrouve aucune lettre adressée par lui au savant Minime, du 13 octobre 1633 au 1er mai 1634.

[3] On verra diverses mentions de ces timbales dans les lettres de Peiresc à Mersenne qui figureront parmi les *Lettres à divers*, et aussi dans les lettres de Mersenne qui paraîtront prochainement en un fascicule de la collection des *Correspondants de Peiresc*.

[4] Sur Jean-Baptiste Doni, voir tome II, lettre VII, p. 35, 36.

[5] *Questions harmoniques, dans lesquelles sont contenues plusieurs choses remarquables pour la physique, pour la morale et pour les autres sciences* (Paris, Villery, 1634, in-8°).

[6] On a vu dans le tome précédent que le *cousin Gras* était le concurrent de Du Puy pour l'affaire du prieuré.

[7] *Faire la bête*, c'est refuser mal à propos. Littré ne signale aucun emploi de cette locution.

manches de mail tel qu'il le doibt et demeureray, en vous donnant la bonne année,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 3 janvier 1634.

Il feroit bon voir la description du Papyrus de cet arabe Ebnebytar[1] dont nous parle Mr Saulmaise. Je vous recommande tant que je puis la lettre que mon frere escript au sieur de Fontaine ensuitte des ordres de Mr de Thou, et celle d'un garçon de cette ville qui est au Mans où je vous supplie de la faire adresser, s'il est possible, par quelqu'un de voz amys qui en face tirer la responce.

Je vous envoye le panegyrique latin prononcé par le petit Marquis de Vitry[2] avec la traduction que Madame la Mareschale en a voulu faire faire; si j'en peus mettre un second exemplaire, je vous prie de l'envoyer à Mr Aubery.

J'ay receu à ce coup encore la Gazette sous l'ordinaire cachet du bureau[3].

II

AU MÊME[4].

Monsieur,

A ce soir le sieur Gras est arrivé et a prins la peine de me venir

[1] Ibn-Beïtar, surnom d'Abdallah-ben-Ahmed, médecin et botaniste, mort à Damas au milieu du XIIIe siècle, auteur d'un *Traité des simples* (en langue arabe), qui a été récemment traduit par le docteur Leclerc avec le concours de M. Barbier de Meynard, actuellement (mai 1889) président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Voir une lettre de Saumaise, du 7 novembre 1635, dans le fascicule V de la collection des *Correspondants de Peiresc* (Dijon, 1882, p. 37).

[2] Voir dans le tome II la lettre CXLVIII, p. 673.

[3] Vol. 718, fol. 2.

[4] La lettre est sans adresse.

voir; je l'ay trouvé pour encores si estourdy du coup qu'il ne sçait où il en est, et n'est pas cappable de raison nom plus que de consolation. Il fauldra que le temps le face accoustumer et resouldre tout ensemble, aussy bien que la qualité et necessité de l'estat de son affaire, et qu'il fasse voir à ceux de son conseil de par deça la difference des motifs de ceux de par delà. Quelqu'un luy a mis en l'esprit que depuis la signification de l'Indult de Mr de Thou, il estoit arrivé une aultre vacance cappable de le remplir. Je luy ay dict que je le croyois bien et que je vouldroys bien qu'il eust esté en vostre pouvoir de l'y employer, comme vous y avez faict tout ce qui estoit humainement possible, mais que l'advis avoit esté donné trop tard, pour pouvoir accrocher[1] les expeditions à Rome qui vous en ont exclus contre vostre gré et de touts voz amys. Il a ammené ceans un sien beau frere avec luy, qui s'est incontinant joinct de mon costé contre luy, et de qui je me serviray pour tascher d'arracher de luy les papiers qu'il peult avoir, mais il fauldra que le temps nous ayde à le vaincre, car la playe est encores si fraische et si sensible, qu'il luy fault pardonner comme à ceux qui ont trop fraischement perdu leur procez[2], s'estant imaginé que vous l'aviez menassé qu'il ne trouveroit pas un advocat pour soustenir sa cause, et que c'estoit pour n'oser parler contre vous, au lieu de voir que c'estoit pour avoir une cause si deplorable, que persone du monde ne la pouvoit soubstenir sans rougir. Il m'a dict encores qu'il estoit si perclus[3] quand il sortit d'auprez de vous la premiere foys qu'il vous y alla voir qu'il ne sçavoit trouver la porte par où il y estoit entré, et qu'estant desja quasi nuict, il ne sçavoit par où se retirer sans que persone luy donnast addresse du chemin par où il y estoit venu, ce qu'il impute à un grand mesprix. Je luy ay reparty que le grand ab-

[1] Le mot *accrocher,* pris dans le sens de retarder, a été souvent employé par Saint-Simon, comme nous l'avons déjà rappelé (t. II, p. 270).

On voit que Peiresc était un de ces tolérants magistrats qui accordent à un plaideur mécontent vingt-quatre heures pour maudire ses juges.

[3] Malherbe a donné la même acception au mot *perclus* (édition L. Lalanne, t. I, p. 42):

... déjà deux fois d'une pareille foudre
Je me suis vu *perclus.*

bord de gents d'honneur et de qualité eminante, qu'il y avoit chez vous une foys du jour, vous avoit acquis longtemps y a la dispance de faire des ceremonies avec tout le monde, et specialement de descendre de vostre cabinet jusques à la rüe, d'aultant qu'il ne fauldroit employer les journées à aultre chose que cela puis le matin jusques au soir, ce que vos amys estimeroient injuste, et si vous ne vous y estiez accommodé, vous leur auriez osté la liberté de vous aller voir si souvent comme ils font. Et pour ce qui est des aultres correspondances de compliments, que si vous ne luy aviez faict si bonne mesure que luy s'en pouvoit promettre, dont je sçavois que vous estiez assez liberal, il falloit qu'il luy eust eschappé quelque discours à la provençale[1] moings respectueux que du devoir et de la discretion et summission en tel cas requise. Dont vous me pardonnerez, s'il vous plaict, Monsieur, que je vous aye mandé tout le destail, sçaichant bien que vostre responce m'aydera à luy guerir son esprit malade et ulceré, et par consequant à tirer de luy ce qu'il en fauldra avoir tost ou tard, vous suppliant de m'escrire une lettre sur ce subject que je luy puisse monstrer, pour le dezabuser, et tous ses parents, dont il a bon nombre en cette ville, de par sa mere, qui y est grandement alliée aux meilleures maisons. Vostre commission du Grand Conseil (que Mr le Sacristain de Valbelle receut dez sammedy au soir) achevera de le faire sage. Et je croys bien que le dict Sacristain ne manquera pas de vous en accuser la reception par cet ordinaire, et de vous esclaircir de ce que vous desirez apprendre si cette piece n'a point esté cy devant tenüe en commande, sur quoy je ne vous puis fournir d'aultres instructions, si ce n'est qu'il me souvient d'avoir ouy dire à l'oncle du sieur Gras, qu'il avoit longuement playdé et contesté cette affaire avec je ne sçay qui, lequel avoit remis son droict aux PP. Jesuites de Toulouse, où je pense que l'affaire fut terminée, et possible que dans leur college auroit on moyen d'apprendre quelque chose de leur econome, estant fort vraysemblable que celuy qui leur avoit remis son droict estoit plus tost un commandataire qu'un moine.

[1] C'est-à-dire trop vif.

Et si la memoire ne me trompe, car il y a longues années de ce que je vous dicts, il me semble que ce fut sur cela que le Prieur Gras rapporta gain de cause, pour estre titulaire et regulier et par consequant preferable cæteris paribus à un commandataire. Toutefoys je ne vouldroys pas garantir cela pour absolument certain, ayant ma memoire si foible et si labile [1]. Mais quand la piece n'auroit jamais esté mise en commande, je ne puis pas me persuader que vous y trouviez tant d'impossibilité. Pourveu que vous y apportiez les precaultions que je vous ay dictes, et que vous n'y espargniez pas voz amys et serviteurs et un peu d'argent et de patiance, pour laisser faire les choses à la mode de Rome, sans se rebutter des difficultez qu'on vous y pourra former de prim' abord, dont vous viendrez à bout petit à petit, ne pouvant vous dissimuler que je vous plains certainement beaucoup de vous voir engaigé avec des Roüergats [2] que je ne tiens pas de gueres meilleure foy et convention que mes Gascons. Mais je pense pourtant qu'il vous y fault resoudre de bonne heure, ne voyant pas que nous ayons icy de gents qui ayent des benefices de la qualité requise pour les vous presenter à permuter.

Il fauldroit que vous vissiez d'en traicter avec Mr l'evesque de Cahors la Roche Habert [3], car le voisinage de son evesché où l'on m'a dict qu'il reside quasi d'ordinaire pourroit faire que cette piece fust à sa bienseance, et il a tant d'aultres benefices [4] que facilement s'en rencontreroit il quelqu'un autour de Paris ou en aultre lieu qui fust tousjours plus à vostre bienseance que celuy là. Possible aussy que Mr de Thou-

[1] Littré a trouvé l'expression *mémoire labile* dans les *Factums* de Furetière. Au xvie siècle, Montaigne s'était déjà servi du mot *labile*.

[2] Je ne retrouve pas ailleurs le nom donné par Peiresc aux habitants du Rouergue. Dans le *Dictionnaire de Trévoux*, la forme adoptée est *Rouergois*, qui est aussi dans le *Notitia Galliarum*, d'Adrien de Valois (1675).

[3] Pierre Habert fut sacré le 2 mai 1627 et mourut à Paris le 27 février 1636. Les premières lignes de l'article dont il est l'objet dans le *Gallia christiana* (t. I, col. 150) expliquent le nom de *La Roche* que lui donne Peiresc : « *Petrus Habert, abbas beatæ Mariæ de Columbis Carnotensis et de Rocha Parisiensis diœcesis, et dominus de Montmor*... »

[4] Voir l'indication de quelques-uns de ces bénéfices à la colonne 151 du recueil cité dans la note précédente.

louse[1] vous y pourroit fournir la rescompanse ou Mr d'Agen[2], s'ils ont rien retenu en voz cartiers des pieces qu'ils y ont possedees. Et en un besoing les PP. Jesuistes mesmes, puisqu'ils ont tant muguetté cette piece aultres foys, car il ne leur manque jamais des devots en touts lieux pour les accommoder de quelques benefices de telle nature quasi que l'on en pourroit souhaicter.

Mr Maran, archediacre de Thoulouse, qui est fort cogneu et fort serviteur de l'Eminentissime Cardinal de la Valette, vous y pourroit bien servir, je m'asseure, et le feroit de bien bon coeur, voire possible trouveroit il le moyen de vous recompenser, à vostre bienseance, et vous servira fidellement, s'il s'en mesle, et fort honorablement. Si je m'advise de quelque aultre expediant, vous croyez bien que je ne le celeray pas, et que je vous serviray comme je doibs.

J'ay receu une lettre de Mr de Thou du 23 decembre la plus honneste et la plus obligeante qui se pouvoit avoir d'un personnage de sa qualité, non seulement sur le mesme subject de St Leons, mais aussy sur celuy des antiquitez d'Autun dont il me rend un compte par le menu avec tant de punctualité que j'en suis bien honteux. Et n'a pas oublié de remarquer ce qui estoit le principal, que la piece a la marque d'or, comme celle de Mr Rubens, sur laquelle se doibt prendre le principal fondement de son antiquité. Mais si elle n'est que dorée, j'en doubteroys encores, car celle de Mr Rubens estoit enchassée dans l'argent, selon le plus commun usage des anciens, en choses pareilles. Que si toutes deux se trouvent enchassées, ce sera un grand argument de l'affectation de leur juste mezure tant de l'une que de l'aultre. Il m'en faict esperer les desseins par Mr Venot, que nous attendrons en bonne devotion. Mais ce ne sera rien si nous n'avons un modele de sa

[1] Charles de Montchal, si souvent mentionné dans nos deux tomes précédents.

[2] Gaspard de Daillon, sacré évêque d'Agen le 24 août 1631, allait être transféré sur le siège d'Albi en septembre 1634. Voir l'*Histoire du diocèse d'Agen*, par l'abbé Barrère (Agen, 1855, in-4°), t. II, p. 394-395. Plusieurs auteurs ont placé en 1635 la nomination de G. de Daillon à Albi, erreur qui n'avait pas été commise par les auteurs du *Gallia christiana* (t. II, col. 932).

cappacité. Il dict que le sieur de Montaigu qui en est le maistre parle de venir en Provence et d'y apporter les originaulx, si tost que la saison et quelques affaires le luy permettront, à quoy je m'attendroys, s'il ne parloit de vuider des affaires, qui ne se devuydent pas si facilement, surtout pour moy, si ce n'est bien loing. J'ay aussy receu par l'ordinaire de Rome une lettre de Mr l'abbé de Thou si honneste que je ne le vous pourroys exprimer, et par consequant trez obligeante aussy, où il me dict entr' aultres choses que l'Eminentissime cardinal Barberin luy envoya vostre fagot de l'Histoire de feu Mr de Thou, jusques dans son logis, par l'evesque de Vaison Suarez cy devant son bibliothécaire[1], de sorte que vous ne debvrez plus estre en aulcun regret de ce costé là. J'en ay ce jourd'huy receu une de Mr le conte de Marcheville du 21 novembre où il ne me dict rien de la destitution du patriarche Cyrille[2] qui ne pourroit pas estre sceüe à Paris, si elle estoit advenüe plus tard que cette datte là. Il est vray que possible n'aura t'il pas creu à propos de m'en donner l'advis quand cela seroit, et mesme m'escrivant qu'il estoit fort pressé du depart de la Polacre qui vouloit faire voile, il m'a pourtant mandé qu'il n'y avoit que deux heures que l'armée navale du Turc estoit r'entrée dans le port de Constantinople.

Quant au sieur de St Aman, je ne voids pas qu'il nous en ayt

[1] Au sujet de tous les personnages qui viennent d'être nommés, il me suffira de rappeler qu'ils ont déjà été mentionnés à diverses reprises dans les deux tomes précédents, auxquels la *Table alphabétique* mise à la fin du présent tome renverra le lecteur.

[2] Cyrille Lucar, né dans l'île de Candie en 1572, étudia d'abord à Venise, puis à Padoue, visita l'Allemagne, devint prêtre, ensuite archimandrite, séjourna en Lithuanie, fut élu patriarche d'Alexandrie, après la mort de son parent Miletius Piga, fut chargé, en 1612, d'administrer l'église de Constantinople, devint patriarche de cette ville en 1621, fut exilé à Rhodes, ne tarda pas à être réintégré, fut relégué à Ténédos, revint à Constantinople; mais, le 27 juin 1637, fut enlevé de cette ville et transporté à bord d'un vaisseau, où, disent les uns, il périt étranglé; d'autres racontent qu'il subit ce supplice dans un château voisin de la Mer Noire. Un savant professeur de l'École des langues orientales, M. E. Legrand, prépare, m'assure-t-on, un travail sur Cyrille Lucar où il dissipera sans doute les obscurités d'une vie qui fut si agitée et d'une mort qui fut si dramatique. Je signale dans le manuscrit 1022 de la Méjanes d'Aix (fol. 6) une lettre de Jean Diodati, pasteur et professeur de l'église et académie de Genève, écrite de cette ville le 1er septembre 1632, à Cyrille Lucar, patriarche de Constantinople.

tant peu donner à garder, quelque mauvaise reputation dont on l'ayt voulu charger, aux discours que je vous en ay faicts[1]. Et particulierement pour cez animaulx d'un troisiesme genre entre l'homme et le singe, puis que c'est par vostre moyen que nous avons veu icy le portraict que le frere de Mr Grottius envoya, 3 ou 4 ans il y a, d'un animal fort approchant à cette nature. Et dans la relation que j'ay d'Afrique manuscrite[2] il y a description de certaine race de singes plus grands que les aultres communs prez du cap de Sierra Leona, appellez du nom de BARRIS ou BARIS, que l'on esleve jeunes dans les maisons, où l'on leur faict suppleer la place et fonction d'un serviteur, pour piler dans un mortier le mill et autres choses qu'on a de besoing de mettre en pouldre, et mesmes pour aller querir de l'eau dans des cruches, lesquelles neantmoings il fault promtement recevoir d'eulx à leur retour, aultrement ils les jettent en terre, et puis hurlent comme s'ils pleuroient. Et j'estime que cela soit extraict d'aultres autheurs moings modernes que le mien.

Ce que Mr de St Aman nous adjousta des ruissaux dans la mer qui tombent du ciel avec tant de furie, est pareillement touché en la mesme relation d'Affrique, et confirmé par noz matelots qui en ont aulcunes foys dans nostre mer Mediterranée, mais beaucoup moings frequents. Comme ce qu'il nous dict des forests d'orangers est dans la relation de Guillaume Schoutten, que je fis traduire et imprimer à Paris par le sieur Tavernier[3]. Combien que nous n'y ayions pas toutes les particularitez que nous en apprend Mr de St Amand, mais puis que constat de corpore mortuo, comme l'on dict, les conjectures sont tousjours recevables pour peu qu'il y ayt de probabilité, et à plus forte raison des supplements de circonstances qui rendent les choses tousjours plus vraysemblables, et plus cogneües.

[1] Voir t. II, p. 671.

[2] La relation envoyée par Peiresc à Thomas d'Arcos.

[3] Cette traduction et édition n'est pas signalée par les bibliographes. Les biographes de Peiresc semblent tous avoir oublié d'indiquer la participation qu'il prit à la publication de Tavernier.

Je verray fort volontiers cette nouvelle relation de Canada du sieur Cramoisy[1] aussy bien que les livres du P. Mercene[2] à qui je suis bien marry de ne pouvoir escrire encores à ce coup. Je n'ay pas veu nom plus cette appologie pour Mr d'Espernon[3], que nous attendrons en bonne devotion, et encores plus l'information du parlement si elle est visible quelque jour et ses actes d'appellations comme d'abbus, tant de luy et de Nogaz[4] que des jurats. Et croys bien qu'on pourra voir aussy en son temps les deux penultiesmes traictez de Lorraine, puisqu'ils seront enregistrez au parlement, et tout ce qui s'y pourra faire ensuitte, et pour Pignerols, et pour cette nullité de mariage.

[1] *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France en l'année 1633.* Envoyée au R. P. Barth. Jacquinot, provincial de la Compagnie de Jésus en la Province de France, par le P. Paul le Jeune, de la mesme Compagnie, supérieur de la résidence de Kébec (Paris, Sébastien Cramoisy, rue Saint-Jacques, aux Cigognes, 1634, in-8°). La série des *Relations du Canada* va de l'année 1632, avec deux interruptions seulement (1654-1655 et 1658-1659) à l'année 1672 inclusivement.

[2] Outre les *Questions harmoniques* citées dans la lettre précédente, le P. Mersenne publia, en 1634 : *Questions inouïes ou Récréations des savants* (Paris, J. Villery, in-8°, et non in-4°, comme l'indique le P. Niceron, *Mémoires*, t. XXXIII, p. 150). En la même année le fécond travailleur mit au jour trois opuscules distincts réunis en un seul volume et dont le plus considérable est celui-ci : *Les préludes de l'harmonie universelle ou Questions curieuses, utiles aux prédicateurs, aux théologiens, aux astrologues, aux médecins et aux philosophes* (Paris, Guénon, in-8°). Le second traité est intitulé : *Questions théologiques, physiques, morales et mathématiques.* Le dernier opuscule du recueil est une traduction des *Mécaniques* de Galilée.

[3] Je ne sais de quelle apologie Peiresc veut parler. Je ne vois aucune pièce portant ce titre qui soit mentionnée dans les ouvrages biographiques et bibliographiques, soit généraux, soit particuliers, notamment dans le *Lelong-Fontette*, le *Catalogue de l'Histoire de France* (*Bibliothèque nationale*), l'*Histoire de la vie du duc d'Espernon*, par Girard, *Le duc d'Épernon*, par le marquis de Dampierre (Paris, 1888, grand in-8°), etc. Il est probable que l'*Apologie* était manuscrite et n'a pas été publiée.

[4] Le véritable nom de ce lieutenant des gardes du duc d'Épernon était N. de Naugas. Voir à la Bibliothèque nationale (nos 2959 et 2960) deux pièces intitulées : *Apologie pour Monseigneur l'Archevêque de Bordeaux et pour Monseigneur l'Évêque de Nantes, touchant l'excommunication déclarée contre le sieur Naugas et ses complices, gardes de M. d'Espernon* (s. l., 1634, in-8°). — *Première excommunication de M. l'Archevêque de Bordeaux contre le sieur de Naugas, lieutenant des gardes de M. le duc d'Espernon et ses dicts gardes* (31 octobre, s. l. n. d., in-4°).

Nous avons veu sur les advis d'Italie que les Espagnols avoient semé le bruict à Milan qu'ils croyoient quelque accommodement de Monsieur à cause que le frere de Puy Laurens[1] estoit venu à la cour auprez du Roy. Cela pourroit bien avoir donné subject à cez bruictz de la debtention de la persone de Monsieur. Mesmes qu'on dict icy que la Royne mere a signé un traicté au Roy d'Espagne de ne point s'accommoder avec le Roy sans le leur faire sçavoir, et je ne sçay quelle aultre chose que Monsieur n'a voulu signer. On nous parle encor icy d'un party de tous les deniers royaulx fort immense moyennant la disposition de tout le fonds qui se trouve reellement à l'espargne ou à la Bastille, et un surhaussement du cart d'escu à 18 sols et de l'or à proportion.

Le temps nous fera possible voir des choses auxquelles nous ne nous attendons pas, et je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeyssant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 9 janvier 1633 (*sic* pour 1634).

Je n'escrips poinct à Mr de Thou parce qu'il dict qu'il ne sera de retour chez luy qu'à la fin de ce moys; cependant je pourrois avoir retiré la response de quelques aultres lettres qu'il m'avoit adressées. Je n'escripts pas nom plus de ce coup à Mr L'Huillier, pour me descharger d'aultant, en attendant de le faire par le prochain, Dieu aydant, et que Mr Gassend m'en pourra donner de plus digne subject que pour de simples compliments. Je ne sçay si je pourray encor escrire à Mr Gaillard. On m'escript de Thoulouse qu'on travaille pour extraire ce que desiroit Mr Godefroy, à qui je respondray par le prochain ce qu'on me rescript de Rome, que les ceremoniaux qu'il demandoit ne sont poinct imprimés, mais on m'en offre des coppies manuscrites à 10 escus piece[2].

[1] Le frère d'Antoine de Lage, duc de Puylaurens, lequel Antoine allait épouser (28 novembre 1634) une nièce du cardinal de Richelieu, Marguerite-Philippine de Cambout de Coislin. Le frère de Puylaurens n'a laissé aucun souvenir dans l'histoire.

[2] Vol. 718, fol. 2.

III

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je n'ay poinct receu de gazette par le dernier ordinaire quoy que j'en eusse eu par les deux precedants soubs le cachet de l'enseigne du bureau d'adresse. Et l'imprimeur qui me les souloit apporter me vint dire qu'il n'en avoit point receu, mais il me monstra une lettre du sieur Renaudot qui se plaignoit de Roux, son respondant[1], et disoit le vouloir mettre en cause, et y avoit une apostille par laquelle il le chargeoit de me dire qu'il n'avoit poinct receu de lettre de moy plus d'un moys y avoit, et que si je ne luy escrivois qu'il cesseroit de m'envoyer la Gazette. Je luy respondis ce que je vous ay souvent escript, que je ne pouvoys en façon du monde m'assujettir à escrire à ce personage, et que s'il ne le trouvoit bon, que je n'empeschoys qu'il en usast selon son bon plaisir. Je ne laissay pas d'avoir tost aprez la gazette par aultres mains de gents de mes amys qui l'avoient eüe je ne sçay d'où, ne m'en estant pas voulu enquerir. Cest homme faict un peu trop le r'enchery, ce me semble, et enfin se descriera, estant bien marry de l'importunité que vous en avez receu, qui est telle que j'aymeroys mieux ne voir jamais la gazette que de vous donner plus la peine d'en parler que pour luy faire payer ce qui luy peult estre deub du temps passé, et le remercier pour l'avenir, car ou il envoyera sa gazette à quelque aultre en cette ville et au dict cas, qui que ce soit, je suis bien asseuré qu'il ne manquera pas de me la faire voir le jour mesmes, ou il ne l'envoyera poinct et en ce cas, lorsque persone aultre ne l'aura par le mesme ordinaire, je n'auray pas de subject de la regretter plus que les aultres, et m'en passeray tout aussy bien comme j'avoys faict avant qu'elle s'imprimast, mesmes y ayant des

[1] Pour *correspondant*, car nous avons vu que Roux envoyait au fondateur de la *Gazette* et du journalisme français des nouvelles d'Aix et de toute la Provence.

marchands de Lyon de mes amys qui m'offrent celle d'Amsterdam par tous les ordinaires, tellement qu'il pourra garder ses gazettes pour l'année suyvante, et s'asseurer qu'elles n'en acquerront pas du credit quand il nous en enviera la veüe, estants desja assez discreditées, et le seroient encores plus si je n'eusse tesmoigné d'y defferer plus qu'on ne vouloit faire afin de luy maintenir sa creance. Quand vous luy aurez faict entendre cecy par quelqu'un des vostres, je ne suis pas resolu qu'il s'en parle plus, ne que vous en ayiez plus la teste rompüe, vous criant mercy de l'incommodité que vous en avez eu, et vous suppliant de m'en excuser comme,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeyssant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 10 janvier 1634 [1].

IV

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 5 et 6me de ce moys, avec celles tant de Mr Grotius que de Mr de Saumaise, que je ne manqueray poinct de vous r'envoyer toutes deux, m'asseurant que vous ne prendrez pas moings de plaisir de voir l'une que l'aultre, mais je tascheray d'y respondre en mesme temps, si j'en puis desrober la commodité, car j'en ay bien peu. Je vous renvoyeray aussy l'arrest du conseil par le prochain ordinaire, si ce ne peult estre par celuy cy, ensemble le placard que Mgr le Mareschal [2] avoit voulu voir, et l'aultre arrest du conseil sur la nomination des 7 docteurs meritera bien d'estre mis en suitte du precedant.

[1] Vol. 718, fol. 5. — [2] Le maréchal de Vitry, gouverneur de Provence.

Je n'ay pas veu la sentence de l'inquisition contre le Galilei. Car c'est que le sieur Renaudot a, comme je pense, affecté de ne me la pas envoyer[1] nom plus que sa gazette par cet ordinaire aussy peu que celle du precedant, vraysemblablement pour me la faire desirer davantage sur l'occasion de cette sentance, mais j'entends qu'il y en a des exemplaires dans la ville, que nous verrons, je m'asseure, veuille t'il ou non, et quand bien ce sera un jour plus tard que s'il nous en avoit faict l'adresse, il n'y aura pas bien grande perte pour nous, et qui ne merite d'estre preferée à la tyrannie qu'il nous eust voulu imposer de luy escrire, dont je trouve qu'il ne se rend guieres digne, voulant vendre trop cherement des coquilles[2] dont il r'avalle luy mesmes le prix en les profanant et divulguant comme il faict, avec ses adresses à des gents de peu, ce chetif imprimeur qui les reçoit estant en fort mauvaise posteure.

Mais j'ay grand tort de vous tenir si longtemps sur ce discours, puisque j'avoys resolu de ne vous en plus parler, vous suppliant de m'en excuser pour cette foys qui sera sans consequance.

Une chose vouldroys je bien avoir apprinse de quelqu'un de ses supposts, s'il y eust eu moyen de la penetrer, de quelle part et de quelle main luy estoit venüe cette sentence contre le Galilei. C'est sans doubte qu'elle a esté dans Rome tenüe si secrette que l'on n'y en sçavoit rien d'asseuré, parmy les persones plus qualifiées, hors de ceux

[1] On lit dans le n° 122 de la *Gazette* de 1634, à l'article *Relation des nouvelles du monde receues tout le mois de decembre 1633* (p. 530) : «Voilà pour les affaires de la guerre. Voyons-en une entre les mathematiciens. Pour ce que dans l'une des conferences tenües en ce bureau le 29 d'octobre dernier, et avant que nous sceussions ce qui en avoit esté decidé par le S. Siege, il fut disputé du mouvement de la terre, j'ay creu estre obligé de vous mettre ici la sentence rendüe dès le 22 juin dernier contre Galilée, fauteur de cette opinion, mais qui n'a esté publiée que vers la fin de cette année. Et pour empescher que desormais cette question ne soit plus controversée : Nous, etc. [Suit la sentence que nous ne reproduisons pas, tant à cause de son étendue qu'à cause des fréquentes reproductions qui en ont été données.] A quoy ledit Galilée acquiesça le mesme jour, abjurant, maudissant et detestant la susdite erreur de voix et par escrit dans le couvent de Minerve, et promit à genoux, la main sur les saints Evangiles, de n'aller jamais à l'encontre de la sentence susdite.»

[2] Nous avons déjà trouvé (t. II, p. 210) la locution : *vanter ses coquilles*.

qui s'en pouvoient estre meslez. Et fault que ce soit une charité prestée et possible extorquée par la jalousie de quelques uns de ce païs de deça, puis que ces ultramontains ne l'avoient osé faire. Nous attendrons en bonne devotion ce qu'il vous plaist nous faire espérer des actes ou pièces concernants cette grande affaire qui est maintenant en vostre parlement, et où l'on avoit pensé que peussent intervenir toutes les chambres, attendu la qualité des parties principales ou intéressées. Mais il ne fault pas doubter que s'il eust esté jugé necessaire, il n'eust esté faict, car je croys bien qu'on n'y vouldra rien obmettre des formalitez requises.

Je suis bien aise qu'eussiez commancé de faire comprendre à Mr de Valloys qu'il n'y avoit rien de si desraisonable en la pretention de ce pauvre bon homme d'Ehingerus, ce qui aura frayé le chemin, et rendu cet esprit beaucoup plus disposé à recevoir en bonne part ce que je m'estoys depuis donné la liberté de luy en escrire, vous asseurant que je loüe bien fort l'honnesteté et liberalité du sieur Albert[1] au payement des 50 talers pour son travail au St Cyrille, et ne manqueray pas d'en faire tenir adverty le bon homme, pour le consoler en l'attente de son payement. Mais je suis bien redevable à l'honnesteté de Mr Albert sur la transcription de ce manuscrit des Astronomes grecs, vous suppliant de faire payer son coppiste en toute façon, n'estant nullement raisonable que cela demeure sur ses coffres[2]. Si je pouvoys juger à peu prez le temps que cette coppie pourra estre achevée et que le manuscrit de Mr de Thoulouse se pourra mettre entre voz mains pour me le faire tenir, je seroys bien aise d'en pouvoir advertir Mr Holstenius. Et si pour la formalité de la descharge de Mr Aubert envers Mr de Thoulouse, il trouve bon que je luy envoye un mien recepisse de son manuscrit conformement à la lettre de ce prelat que

[1] Une déchirure a emporté plus de la moitié du nom, mais la reconstitution était facile. Peiresc, par distraction, a écrit *Albert* pour *Aubert*.

[2] C'est-à-dire reste à sa charge. Le *Dictionnaire* de Littré donne cette variante : *cela sera sur ses coffres*, avec cette explication : «Cela se dit des pertes qui retombent sur quelqu'un.»

vous avez veüe escripte de sa main, je le vous envoyeray incontinant, et seray bien aise d'avoir par mesme moyen quelque petit mot de lettre soit de vous, Monsieur, ou d'aultre que je puisse envoyer au dict sieur Holstenius sur le subject de l'asseurance de la communication de ce manuscrit où il ne se parle poinct d'aulcun reproche qui peult donner de l'ombrage ou du desgoust au dict sieur Holstenius, et qu'il ne s'y fasse poinct de mention, s'il est possible, du payement que vous pourrez faire au coppiste, que je seray bien aise d'acquitter, sans que luy en sçaiche rien, pour l'obliger à m'envoyer tant plus franchement les libvres du S[t] Cyrille dont il est question, et dont j'avoys cy devant tiré parole de luy, sur celle que m'avoit donné M[r] de Thoulouse qui avoit depuis esté comme eludée.

C'est la verité que je trouve bien chere l'Historia del Concilio[1] à 24 libvres et vauldra mieux ne la prendre pas à ce prix là. J'en escriray à M[r] Godefroy à Geneve où l'on ne fera pas tant de difficulté possible d'en bailler un in-fol° pour un in-4° à peu prez puis qu'ils sçavent laquelle est la plus accomplie, car pour le reste les Italiens ne trouvent pas bon qu'on se dispence jamais de l'Ordine[2], et j'entends qu'on veult joindre à ce volume imprimé in-fol° des aultres pieces manuscrites du mesme subject qui sont vraysemblablement en pareille forme pour en faire quelque present plus consideré et j'ay envoyé demander l'inventaire des dictes pieces manuscrites pour voir s'il y auroit rien qui vous peust servir ou à Monsieur vostre frere, attendu l'importance du subject.

Puisque voz libraires n'ont point apporté de cez libvres de mathématique lesquels ne sont pas à mon advis de trop grande debite[3], estant à l'usage de fort peu de persones, je vous supplie de voir que ceux qui iront à la prochaine foire de Francfort se puissent charger d'en apporter à leur retour, et si le prix n'en estoit excessif, j'en prendroys deux exemplaires, pour en retenir un dans mon estude en

[1] L'*Histoire du concile de Trente* de Paolo Sarpi.

[2] Arrangement.

[3] On trouve aussi *debite* au féminin et comme synonyme de *vente*, dans le *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres.

IMPRIMERIE NATIONALE.

donnant l'aultre à Mr Gassend. Et s'il estoit possible de faire venir d'Anvers une coupple d'exemplaires de ce libvret du P. Malapertius in-4° intitulé AVSTRIACA SYDERA [1], vous m'obligeriez grandement, car on m'en demande d'Italie avec une merveilleuse instance. Je n'estime pas qu'au fonds il se trouve que son opinion soit soustenable, mais j'ay quelque interest à pouvoir en faire apparoir. C'est pourquoy je n'ay peu me priver du mien, aprez les advertissements que vous m'en avez cy-devant baillez. Et me suis neantmoings trouvé bien empesché à me deffendre de le lascher; voire si nous avions perdu l'esperance d'en avoir d'aultres, il fauldroit bien y employer le mien, ne pouvant poinct desdire les gents de lettres de mes amys de rien qui soit à ma disposition libre [2]. Je vous supplie aussy de me faire achepter un exemplaire de ce geographe Nubiensis de la version latine imprimée in-4° à Paris [3], que l'on me demande du Levant. Mais je vouldroys bien avoir en quelque façon, s'il estoit possible, l'edition faicte à Auspourg d'une liturgie des Cophtes prise sur un manuscrit de feu Mr della Scala par un Victorius Scialach [4], à ce que Mr Saulmaise m'en escript. Si non j'escriray à Auspourg mesmes pour la recouvrer, s'il se peult. C'est celle qu'on a imprimée à Paris au 6 tome de la bibliothèque des Peres de la IIIme edition qui ne se trouve pas en la mienne qui n'est que la IIme. C'est pourquoy je ne seray pas marry d'avoir l'edition d'Auspourg si elle se trouve à prix honneste.

[1] Le prétendu *livret* (Douai, 1633) ne contient pas moins de 149 pages. Voir sur le P. Ch. Malapert le tome II, lettre CXXIX.

[2] Noble déclaration qui rappelle la célèbre devise du bibliophile Jean Grolier de Servière : *J. Grolerii et amicorum.*

[3] Il s'agit là de la traduction de l'Abrégé du grand ouvrage composé en 1153 par Edrisi de Sicile, plus connu sous le nom de géographe de Nubie. Cette traduction est intitulée *Geographia Nubiensis, id est totius orbis in VII climata divisi descriptio, ex arabico in latinum versa a Gabr. Sionita et Joan. Hesronita* (Paris, 1619, in-4°).

[4] Victorius Scialac ou Schalach, né au mont Liban, religieux maronite, enseignait à Rome les langues orientales dans les premières années du XVIIe siècle. Il traduisit d'arabe en latin les Liturgies attribuées à saint Basile, saint Grégoire de Nysse et saint Cyrille d'Alexandrie (1604). On a aussi de ce philologue : *Introductio ad grammaticam arabicam* (Rome, 1622). Citons encore une traduction des Psaumes d'arabe en latin faite avec Gabriel Sionite (Rome, 1614).

Quant à l'affaire de S[t] Leons, M[r] le sacristain de Valbelle a esté icy sans que je l'aye veu, et n'ay pas nom plus veu le sieur Gras depuis le premier jour de son arrivée, mais qu'il ayt un peu rongé son frain, nous verrons de le r'amener, s'il est possible, à son debvoir et à recognoistre les obligations qu'il vous a trez grandes quoy qu'il se puisse figurer au contraire. Et si cez messieurs du chappistre de Rhodez viennent, com'on promet, à ce caresme, nous tascherons de les faire agir selon vostre desir, comme je ne manqueray pas de tenir la main pour vous advertir de tout ce qui pourra venir à ma cognoisçance des vacances dont vous m'escrivez; mais pour celles qui sont hors de cette province il sera bien malaisé que les advis en viennent jusques à moy, si les possesseurs ne résident en ce païs icy, comme faisoit celuy de S[t] Leons. J'escriray en Avignon pour y tenir la main aussy, pour ce qui est dans la legation, sans que j'en parle à celuy que vous dictes estre ja erre[1] pour d'aultres. Et vous serviray du meilleur de mon cœur partout où j'en pourray trouver des occasions, ainsin que je le doibs estant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 15 janvier 1634.

J'ay depuis veu M[r] le sacristain de Valbelle qui m'a dict vous avoir conseillé de retenir la piece de S[t] Leons, comme la plus belle et la plus digne qu'il y ait de toutes les dependances de leur abbaye S[t] Victor, et laquelle y tient le premier rang, pour le droict de pourvoir douze places de religieux sans d'aultres grands advantages, et que s'il eust eu une aultre piece d'approchante valleur à vous offrir en eschange, il l'eusse faict volontiers. Qu'il n'a sceu descouvrir qu'ell' ayt jamais esté

[1] C'est-à-dire *engagé*. On sait que donner des arrhes avait autrefois pour équivalent *errher*. Littré, sous le mot *Arrher*, dit : «*Errher* a été autrefois de bon usage,» et il cite, à l'appui de son assertion, cette phrase de Balzac (*Discours à la Régente*) : «Il les errhe et s'en assure pour une autre fois.»

en commande, leur traditive entre les anciens estant qu'ell' a tousjours esté en tiltre; que les baulx n'estoient qu'à 550 escus, mais qu'il y a des reserves, lesquelles mesnagées iront à 600 escus; qu'il s'est desja presenté homme à luy qui les luy offre. Quant au sieur Gras, il a toute sa vie esté d'humeur un peu brutale, c'est pourquoy je ne trouve pas estrange que la maladie de son esprit ne se puisse pas si tost guarir. Mais il fauldra bien qu'il vienne à Jube[1] tost ou tard, et qu'on le face sage à ses despans.

Je viens de recevoir un fagot de livres dont l'adresse est de vostre main sans aulcune datte du despart, arrivé fort bien conditionné et par anticipation, ce me semble, à d'aultres auparavant consignez au marchand selon ce que m'en aviez escript. Il n'y avoit en celuy cy que le Tertullian que je feray tenir à Dom du Puy par la premiere commodité d'amy, les annales de Reidanus in-fol°[2], le Barlæus contre Machiavel in-fol°, le voyage des Hurons 8°, l'Eusebius Emissenus 8° basane, le Grotius, et Merula de Maribus 24[3] et le livre de oculo que j'attendoys si impatiemment, dont je vous rends trez humbles graces, croyant bien que les aultres fagots anterieurs ne tarderont pas de venir Dieu aydant. Au premier fagot je vous supplie de faire joindre une livre ou deux de cire d'Espagne.

Puis que Mr Aubert vous faict la faveur de faire transcrire cez vieux astronomes grecs, je vous prie pour gaigner temps de me faire transcrire l'Aristarchus de Sole et luna[4], qui est de huict ou dix feuilles ou

[1] Littré cite, au sujet de cette locution, une phrase d'un historien du xve siècle, Georges Chastelain (*Chronique des ducs de Bourgogne*) et une phrase d'un auteur comique du xviie siècle, Noël le Breton, sieur de Hauteroche.

[2] *Belgarum aliarumque gentium annales, auctore Ever. Reidano, Dionysio Vossio interprete* (Leyde, 1633, in-fol.). Everhard Reidanus mourut en 1602. Le *Moréri* dit, d'après Revius et avec quelque peu d'exagération, «qu'il a rendu son nom immortel par ses Annales, qui l'égalent aux anciens historiens les plus estimés».

[3] *De maribus dissertatio* (Leyde, 1633, avec le *Mare liberum* de Grotius). Paul Merula naquit le 19 août 1558 à Dordrecht, fut nommé, en 1592, à la chaire d'histoire de l'université de Leyde, vacante par la démission de Juste Lipse, succéda, en 1598, à J. Douza dans la place de bibliothécaire et mourut à Rostock le 20 juillet 1607.

[4] L'astronome Aristarque, de Samos,

environ, dont il y a deux exemplaires en la Bibliothèque du Roy numero 242 et 187 et dont la version latine avec les explications de Pappus Alexandrin a esté donnée par Federic Commandin d'Urbin à Pesaro l'an 1572 in-4° [1]. Et vous supplie de me le faire despescher le plus tost que vous pourrez et me l'envoyer par la poste feuille à feuille à mesure qu'on les vous rendra. Et cependant m'advertir, s'il vous plaict, si les explications du Pappus y sont ou non. Je n'ay point receu de lettres du sieur Gailhard à cet ordinaire et ne luy escripts poinct à cette heure, mais je ne laisse pas soubs vostre bon plaisir de le charger de deux pacquets de mon neveu que je le prie de faire rendre aux sieurs Thoron et Tiercelin. Mr Fabrot envoye à Monsieur le Premier President deux siennes petites pieces que j'ay accompagnées d'un mot de lettre et vous supplie les leur faire tenir. Il y en aura d'aultres exemplaires pour vous [2].

V

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 13me avec les lettres du Roy, et les livrets de l'Arabie [3] et de l'Acia [4] dont je vous remercie trez humblement,

florissait vers le milieu du IIIe siècle av. J.-C. Le traité cité par Peiresc a pour titre : *Sur les grandeurs et les distances du soleil et de la lune.* Il faut bien se garder de consulter sur Aristarque les ouvrages suivants : *Aristarchus, de Mundi systemate... interprete Robervalio* (Paris, 1644, in-12), fraude littéraire de Roberval, et l'*Histoire d'Aristarque de Samos* par le marquis de Fortia d'Urban (Paris, 1810, in-8°), où suivant une remarque aussi juste que plaisante de Th.-H. Martin (de l'Institut), il est question de tous les Aristarque, excepté d'Aristarque de Samos.

[1] *Pappi Alexandrini mathematicæ collectiones, a Fed. Commandino in latinum conversæ et commentar. illustratæ* (Pisauri). Le *Manuel du libraire* cite une autre édition de la même ville (1588, in-fol.).

[2] Vol. 718, fol. 5.

[3] La *Description de l'Afrique* de Jean Léon l'Africain.

[4] *Acia Cornelii Celsi, propriæ significationi restituta, Alphonsus Nunnez, regius archiater, defensus* (Anvers, 1633, in-4°).

ensemble de l'Arrest du Conseil que je vous renvoye avec la lettre de Mr Grottius où j'ay prins un merveilleux plaisir et dont je vous suis infiniment redevable, estimant que le sieur Chifflet[1] a raison pour son Acia, mais pour la forme et application des fibules des anciens, j'en ay veu un fort grand nombre de cuivre, de differantes figures, mais je n'ay rien veu qui quadre bien à ce qu'il en veult faire. Il y fauldra penser, Dieu aydant, un peu plus à loisir. J'ay escript à Mr le sacristain de Valbelle ce que vous desiriez assez à temps pour vous respondre par cet ordinaire s'il y escheoit. Et plains grandement le bon Mr Rigault, croyant que la suyvante despesche debvra achever de satisfaire le sieur de Valloys. J'escripts à Mr de Thou sur le subject des belles choses que Mr Venot de Bourgogne m'a envoyées par porteur exprez qui est encor icy. Il ne se peult voir de plus grandes honnestetez dont je suis tousjours plus redevable à Mr de Thou, car son voyage de Bourgogne a faict esclore cet œuf qui avoit esté couvé huict ou dix moys, avec une grande usure. Je ne vous sçauroys pour ce coup entretenir plus au long à mon grand regret; mon frere est encor à Marseille, où il aura mis ordre aux boulles et testes de mail de Monsieur vostre frere, et je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 24 janvier 1634.

Je crains bien de ne pouvoir pas escrire à Mr de St Geosmes ne à Mr du Mesnil Aubery, ne à Mr Gailhard comme je vouldroys, vous suppliant, si les voyez, de leur en faire mes excuses.

On nous dict que Mgr Seguier est chancellier[2]. Nous avons creu que l'advis devoit estre du vendredy 14 puis que vostre despesche du 13 n'en portoit rien. La gazette est revenüe à ce coup[3].

[1] Sur Jean-Jacques Chifflet voir notre tome I, p. 591.

[2] La nouvelle était fort prématurée. Le chancelier d'Aligre ne mourut que le 11 décembre 1635, et ce fut seulement le 19 du même mois que Séguier, son successeur, prêta serment au Louvre entre les mains du roi.

[3] Vol. 718, fol. 8.

VI

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Par le dernier ordinaire j'ay receu troys de voz lettres du 19me et 20me avec la relation de Canada et plusieurs aultres pieces courantes et advis grandement curieux dont je vous remercie trez humblement, et surtout de la relation de l'audiance donnée à M^r^ d'Arles[1] qui est bien importante, et s'il y avoit moyen d'en avoir un jour une pareille ou aussy exacte de la precedante du Parlement, elle le seroit bien davantage, mais je ne vouldroys pas que vous en eussiez la peine, comme de celle là, car cela me faict trop de honte, ayant si peu de moyen comme j'ay de m'en revancher.

Je n'ay veu le sieur Gras depuis qu'il me vint annoncer son retour de Paris qu'une seule foys. Il me sembla un peu moings malade d'esprit que devant, mais il estoit encore assez esloigné du poinct de la guerison. Mais à cette heure que j'ay la lettre que vous avez daigné m'escrire en termes si honnestes et si obligeants pour son regard aussy bien que pour le mien, je l'iray voir, et verray s'il y aura moyen de le reduire, sinon il m'aura sur les bras plus fortement que vous, et croys bien que vous vous pourrez passer de luy beaucoup mieux qu'il ne pense, les papiers de cette eglise la ne pouvant pas estre si cachez qu'il ne s'en trouve les principaulx et dans St Victor et dans le monastere sur les lieux. Si l'information du Parlement de Bordeaux n'a esté visible, il est bien raisonable de s'en passer; je suis encor en arrerage de la restitution du placard de M^r^ d'Espernon, mais je n'en ay poinct encores perdu la souvenance, et le vous feray fidelement restitüer, Dieu aydant. Si la deposition des 5 tesmoings contient rien de memorable, elle ne

[1] *M^r^ d'Arles,* comme s'exprime Peiresc, était alors Jean Jaubert de Barrault, lequel siégea de décembre 1631 au 30 juillet 1643. Voir *Gallia Christiana*, t. I, col. 593. Il avait succédé à Gaspard du Laurens, mort le 20 juillet 1630.

laisra pas d'estre bonne à voir s'il est permis, en attendant que le reste soit en commerce.

Je me resjouys infiniment d'entendre que Mr Rigault mene son filz avec luy à Metz et que Mr de Valoys commance de se rendre à la raison, comme aussy du retour de M^r de St Aman, qui a d'excellentes pieces en main, et dont je vouldroys bien luy avoir desrobé quelques fragments. Quand l'animal dont le frere de Mr Grotius envoya le dessein ne seroit qu'un vray singe, tousjours la differance de la race, comme entre les chevaulx et aultres animaux, peult rendre celle la beaucoup plus recommandable que toutes les aultres puisqu'elle n'est poinct malfaisante, et qu'au contraire ell' est si officieuse, si docile et si propre à servir, qui est ce qu'on peult rechercher et desirer le plus, important peu que soient des singes ou d'aultres animaulx, pourveu qu'il conste du service qui s'en retire, et de leur disposition à pleurer, et se lamenter diversement des singes. Il va le mois prochain deux ou troys navires de Marseille au Bresil, qui vont prendre leur eau et leur vent en ceste coste d'Affrique, sur lesquels s'embarquent diverse per sones de ma cognoisçance, qui se promettent de m'en apporter ou emmener un s'il est possible; je leur ay baillé de fort amples memoires et instructions.

Pour le gazetier, j'ay à cet ordinaire encores eu de sa part sa gazette, comme la semaine passée soubs son cachet ordinaire et soubs l'enveloppe de Mr du Lieu, sans que je sçaiche pourquoy il a reprins le vieux train, nom plus que je ne sçavoys pas bien comprendre pourquoy il l'avoit interrompu si souvent. Il l'envoye à d'aultres gents, qui n'ont pas asseurement de quoy luy fournir ce qu'il me demande et que je seroys bien marry de luy promettre quand je le pourroys. On luy en sçauroit bien plus de gré quand il seroit plus constant en ses resolutions. Et tousjours en tireroit il pied ou aisle tost ou tard, de ce que dans cez capprices et incertitudes, comme l'on ne s'y attend poinct, on n'en peult pas faire estat, ne sçavoir tout le gré qu'il fault. Je vous prie de me faire achepter la relation du moys precedant qu'il ne m'a pas envoyée, à cause de la sentence qu'il y a inserée contre le Galilée, la-

quelle possible avoit il affecté de me celler pensant me rendre ses advis plus desirables. Et au contraire comme il m'a desobligé en cela de gayetté de coeur, il gaste la courtoisie. Et toutes ses reserves n'empeschent pas que nous ne voyions incontinant ce qui sort de son bureau. N'y ayant gueres de gents en cette ville qui voulussent m'avoir rien caché de telle nature. Je ne suis fasché que de l'importunité que je suis constrainct de vous en donner tous les jours. C'est pourquoy je vouldroys bien une foys pour toutes avoir eu guary son esprit afin de n'y songer plus, ou que pour nostre argent, il nous laissast voir en son temps ce qu'il fault, sans le faire demander, ce que je ne feray pas d'aultre façon que comme par le passé.

J'ay esté bien aise d'apprendre que Mr de Thoulouse soit de pardelà, et si je puis je luy escriray par cette voye cy. Je receus hier au soir d'assez vieilles lettres de Mr de Beaucastel[1], que je vous envoye afin que vous puissiez voir en quel estat se trouve la version dont je vous avoys parlé[2]. Je luy avoys escript tout ce que j'avoys peu pour l'induire à destourner ce ministre de son dessein. Mais cez Messieurs de la religion ne desmordent quasi nom plus de leur dessein que ceux du conseil d'Espagne. Je luy repliqueray comme il fault, mais j'attends le retour d'un de mes amys qui le doibt voir bientost chez luy et par qui il sera obligé de me faire sçavoir la responce de celuy pour qui il m'avoit demandé assistance. A qui je verray d'escrire moy mesmes au besoing puisqu'il est provençal, afin de n'y rien obmettre, et au Gouverneur mesme d'Orange[3] qui possible favorisoit le plus cette entreprinse, et tesmoigne avoir quelque bonne volonté pour moy. Estimant qu'en un besoing on pourroit faire escrire le Roy au dict Gouverneur, ou moyenner que l'Ambassadeur en parlast en passant au prince d'Orange, pour coupper chemin de touts costez, s'il est possible. Et

[1] On ne trouve pas une seule fois le nom de Beaucastel dans les six registres des Minutes des lettres de Peiresc conservées à Carpentras, ce qui montre une fois de plus combien ces registres sont loin de contenir toute l'immense correspondance de notre auteur.

[2] La version de l'histoire du président de Thou par le ministre protestant Gabriel Boulle.

[3] Le sieur de Valkembourg, plusieurs fois mentionné dans les tomes précédents. Voir la *Table* à la fin du présent tome.

IMPRIMERIE NATIONALE.

tascheray mesmes de mettre en goust cet homme d'entreprendre quelque aultre traduction, auparavant que de s'engager plus avant en celle là. Si vous jugez que j'y puisse aultre chose, il ne fault que me commander avec absolu pouvoir. Je tascheray de faire encore parler à ce sieur de Chambry, dont parloit Mr de Beaucastel en ses premieres lettres sur ce subject, qui se trouve embarrassé là pour je ne sçay quelle mauvaise affaire, à demy frattesque, où je luy puis un jour rendre bon office envers aulcuns de ceulx qui peuvent bien luy nuyre. Enfin je n'y oublieray rien pour vostre service, voyant bien comme cette affaire vous doibt toucher et Monsieur de Thou. Et sur tout pour prendre le texte du premier volume, non retranché, puis que l'autheur l'avoit ainsin agréé de son vivant; s'il ne s'y pouvoit mieux faire, je tascheray bien de le dissuader, à tout le moings de s'accommoder à toutes les intentions de l'autheur pour ce regard. Et me conduiray absolument selon voz ordres et commandements. J'oublioys de vous dire que j'ay veu icy M^r le sacristain Valbelle, depuis qu'il a receu vostre commission du Grand Conseil, m'estonnant qu'il ne la vous ayt pas accusée. Je luy demanday s'il n'avoit poinct apprins que St Leons eust esté aultres foys en commande, mais il me dict qu'il n'en avoit rien sceu tirer, et que les plus anciens du monastere croyoient qu'elle ne l'eusse jamais esté. Il me dict qu'il feroit exploicter le sieur Gras.

Nous n'avons rien icy de nouveau; le temps n'a pas permis aux galleres destinées au voyage d'Antibe de se mettre encor en mer, et celuy qui estoit interessé aux represailles est retourné à Turin, n'estimant pas que Mr de Savoye se veuille aheurter à si peu de chose en cette conjoncture, et qu'il debvroit mieux que jamais acquerir et mesnager les bonnes graces et adsistance de la France pour voir s'il y auroit moyen de faire revivre ses droicts sur les païs bas en vertu du traicté de mariage de la mere de l'infante en dernier lieu decedée. Sur quoy je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeyssant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 30 janvier 1634.

J'ay depuis esté plus heureux que je ne pensoys, et ay trouvé du temps pour escrire tant à Mr l'Archevesque de Thoulouse qu'à Mr de Valloys, et feray laisser mes lettres à cachet volant à celle fin que vous les mesnagiez, s'il vous plaict, selon que le trouverez le meilleur, car je laisse à vostre disposition de les bailler ou non et d'en ordonner comme vous vouldrez. Desirant de contenter, si je puis, Mr Holstenius de cez astronomes, mais s'il est possible il fault arracher plus tost l'original du manuscrit que la coppie, à cause que sur la parole de Mr de Thoulouse je m'estois engaigé de l'offrir ainsin, et lorsque la coppie sera bien collationnée dans Paris par ceux mesmes qui s'en veulent servir, s'il y en a, ils debvront estre hors de regret.

Vous aurez un certain papier d'Italie sur le roy de Suede à faulte d'aultre chose, qui est bien une chestive revanche de voz rares curiositez. Et pourrez voir encores des advis du grand Cayre que je vous prie faire par aprez joindre à la lettre que j'escripts au bon P. Gilles de Losches[1] à Tours à qui je croys bien que Mr de la Fayette la fera tenir volontiers, luy estant grandement obligé du soing qu'il a daigné prendre de la precedente et de l'honneur de son souvenir que je vouldroys avoir merité par mes services en son endroict.

L'on a faict icy des contes à dormir debout[2] d'un certain païsan de St Pierre le Moustier[3] qu'on a mené au Roy.

J'ay grande faulte de cire d'Espagne; vous m'obligerez de m'en envoyer un peu de provision et le plus tost sera le meilleur[4].

[1] Ce religieux a déjà été mentionné dans le tome précédent.

[2] Littré ne cite, au sujet de cette locution, que deux auteurs du XVIIe siècle, Mme de Sévigné et Molière, et qu'un auteur du XVIIIe siècle, Voltaire.

[3] Saint-Pierre-le-Moutier est un chef-lieu de canton du département de la Nièvre, arrondissement de Nevers, à 23 kilomètres de cette ville.

[4] Vol. 718, fol. 9.

VII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je vous remercie trez humblement de la continuation de voz bons offices, et de la bonne part qu'il vous plaict me faire tant des plus curieuses nouvelles que des pièces du temps les plus importantes, et qui viennent de meilleure main, encores que nous n'ayions aulcun digne moyen de revanche, et surtout du souvenir qu'il vous plaict avoir du manuscrit d'Aristarque, en quoy je plains bien vostre peine, puis que pour cela il vous fault acheminer sur les lieux et en faire la perquisition vous mesmes, dont je vous supplie de m'excuser. Et si une foys vous l'avez peu trouver, et un coppiste correct, je vous supplie de me le faire expedier et transcrire le plus tost que faire se pourra, et me l'envoyer incontinant par la poste. Je seray bien ayse de voir aussy la sentence concernant le bonhomme Galilée, que le P. Mercene a laissé eschapper de ses mains un peu trop facilement, si c'est de là que l'a tirée le sieur Renaudot pour en faire tant de bruict et de scandale contre l'intention mesme des autheurs, qui l'avoient tenüe si secrette durant tant de temps, jugeants, comme je pense, qu'il valloit mieux obtenir par la douceur et par la longueur du temps une partie de leur intention que de porter les choses à l'extremité[1], et engager possible trop de gents à chercher des contradictions ouvertes, cappables de faire de plus grands progrez que devant, ainsin qu'il est advenu en tant d'aultres affaires de plus grande consequance, qui n'eussent esté rien ou beaucoup moings, si on n'y eust procedé avec tant de vehemence. La liturgie traduicte de la version Arabe n'est pas chose dont je sois si affamé que je ne me puisse contenter de l'édition de Paris. Pour le manuscrit

[1] Patience et longueur de temps
Font plus que force ni que rage.
(La Fontaine, *Fables*, livre III, xi, *Le Lion et le Rat*.)

des Astronomes de M. Holstenius, puis que Mr de Thoulouse est à Paris, il semble qu'il n'y debvroit plus avoir d'occasion de doubter de ses intentions, se pouvant mieux interpreter luy mesmes que tout aultre et pouvant parler cathegoriquement comme je le mis en chemin par la despesche que je lui en fis la semaine passée. Je suis bien plus en peine du manuscrit du Pentateuque des Samaritains du sieur Pietro della Valle de Rome, qui estoit entre les mains du R. P. Morin de l'Oratoire[1], dont je vous avoys escript cy devant, jugeant bien que son absance depuis son employ à Rouen vous a empesché de vous en esclaircir. Mais Mr le Jay, qui l'a faict mettre sur la presse, vous en pourroit bien esclaircir, s'il vouloit, et vous dire à tout le moings dans quel temps à peu prez il pense d'en pouvoir faire faire la restitution afin que nous puissions guerir l'esprit du dict sieur Pietro della Valle qui tesmoigne d'en avoir quelque regret et qui se sert de ce pretexte pour ne pas communiquer d'aultres livres que nous aurions desja tirez de ses mains sans cela, et dont le public se pourroit grandement prevaloir. Mon frere a rencontré icy tantost Mr le Sacristain[2], à qui j'avoys faict escrire à Marseille que vous n'aviez poinct d'advis qu'il eussè receu vostre commission. Il dict vous avoir escript amplement par le dernier ordinaire et qu'il m'envoyera une aultre lettre pour vous, et mon frere vous escrira aussy tant pour cela que pour les discours qu'il a eus avec le sieur Gras que je n'ay pas encores rencontré depuis la reception de vostre despesche de la semaine passée. Il n'y a rien icy qui vaille, s'estant publié je ne sçay quelles querelles que Mr le Mareschal avoit accordées, au prejudice de quoy[3] il y a eu de nouvelles levées de bouclier[4], des infractions des gardes que Mr le Mareschal leur avoit baillés, et aultres choses qui avoient despleu à mon dict sieur le

[1] Sur le P. Morin, ainsi que sur son collaborateur à la polyglotte l'avocat Le Jay, voir diverses pages indiquées à la *Table* du présent tome.

[2] Le sieur de Valbelle, déjà plusieurs fois mentionné, était appelé *sacristain* parce qu'il était pourvu du bénéfice connu sous le nom de Sacristie.

[3] C'est-à-dire «de l'accord».

[4] A propos de cette locution, Littré n'a cité qu'une phrase des *Mémoires de Saint-Simon*.

Mareschal où Mr de Morges du Daulphiné estoit meslé bien avant, et estoit venu d'aultres gentilshommes tant du Daulphiné que du conté Venaiscin, qui eussent bien peu se mettre de la partie si on ne les eust arrestez, et travaille t'on bien fort à les accommoder, s'il sera possible, et y en a eu une aultre du costé d'Arles, entre le sieur de Paris et les deux freres de Redortier, qui est encores plus difficile à accorder. Mais ce qui est advenu à Antibe est bien pire que tout cela. Une fille d'honneste famille qui vivoit en damoyselle ayant esté prevenüe et quasi convaincüe d'une suffocation de part, et comme elle estoit prisonniere et qu'on estoit bien avant en son procez et elle en estat d'estre condamnée à mort par les officiers de la ville, elle fut enlevée la nuict par une cinquantaine de soldats masquez, qui allerent mettre le mouton[1] et enfoncer les portes des prisons, et embarquée sur une felouque et traduicte à Nice, nonobstant que les officiers eussent ordonné d'armer les quartiers de la ville pour faire main forte à la justice à cause que la nuict precedante on avoit voulu attenter le mesme enlesvement et que celuy qui commandoit la garnison en absance du gouverneur eust permis ledict armement des quartiers. A quoy y a eu tant de connivence que le parlement y a deputé un conseiller avec un de Messieurs les gents du Roy accompaguez du prevost des mareschaux avec touts ses archers pour aller informer et instruire tout le procez à touts ceux qu'il escherra. Ayant neantmoings rendu cet honneur à Mr le Mareschal nonobstant toutes les mesintelligences passées et raffraischies depuis peu, qu'on a voulu en conferer avec luy, et parce qu'il estoit à la Tour d'Ayguez[2] on a disposé celuy de Messieurs les gents du Roy qui faict le voyage d'Antibe, de l'aller voir à la Tour pour voir ce qu'il trouvera bon d'y contribuer de sa part de l'authorité de sa charge, comme le parlement taschera d'y contribuer de la sienne tout ce qui

[1] L'expression *mettre le mouton* n'est indiquée ni dans le *Dictionnaire* de Richelet, ni dans le *Dictionnaire* de Trévoux, ni même dans le *Dictionnaire* de Littré. Il s'agit là de la mise en mouvement d'un gros billot de bois armé de fer destiné à enfoncer des pieux, des portes, etc.

[2] La Tour-d'Aigues est une commune du département de Vaucluse, à 77 kilomètres d'Avignon. Voir t. I, p. 646, notes 3 et 4.

pourra en dependre, la place estant frontiere et munye de garnison, mesmes y ayant quelque soubçon contre quelqu'un des cappitaines d'avoir esté complice de la suffocation de part; ses camarades y pouvant estre embarquez comme des habitans de la ville pour leur paranté avec la fille, il y avoit de la meslange d'interests et du subject d'y apporter plus de circonspection que l'ordinaire, telles places estant communement fort jalouses et choyées particulierement. On a par mesme moyen ordonné au procureur general du Roy des lettres requisitoires aux officiers de Nice, pour faire rendre une personne tirée, s'il se peult dire, du supplice. Comme je pensoys clorre la presente, on m'est venu advertir que M^r le Mareschal vient d'arriver chez luy de retour de la Tour d'Ayguez, de sorte qu'il aura sauvé le voyage de M^r l'Advocat general, et par consequant donné moyen d'anticiper d'un jour le partement des commissaires de la cour, pour une procedure si pressante comme sont ordinairement celles là. Je suis toujours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeyssant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 6 febvrier 1634.

Le gazettier a encores continué d'envoyer sa gazette du 28 [1].

VIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Conformement à ce qu'il vous a pleu m'ordonner par vostre despesche du 3me de ce moys, je n'ay manqué d'escrire, puisque l'avez ainsin agréé, à l'Eminentissime cardinal Barberin pour vostre commande

[1] Vol. 718, fol. 12.

de S[t] Leons, et d'en faire l'addresse au R. P. Dom du Puy. Mais j'envoye la despesche à M[r] du Lieu par le present ordinaire à cause que les courriers d'Italie ont reprins la vieille routte de Piemont et de la Toscane, et que ces Messieurs d'Avignon n'ont pas encores bien resolu quel ordre ils restabliront pour leur commerce de Rome que j'aye sceu, n'estimant pas que vostre affaire puisse recevoir aulcune difficulté, principalement si vous y avez faict adjouster des lettres du Roy ou de la Royne ou de touts les deux ensemble, comme il ne vous est pas malaisé, je m'asseure. Je n'ay encores peu rejoindre le sieur Gras, et ay creu qu'il le falloit laisser revenir de luy mesmes, et laisser tomber de sa haulteur comme l'on dict[1], esperant que le temps le fera plus sage, Dieu aydant, et qu'il vous sera tousjours bien aisé de le ranger à son debvoir. J'ay prins grand plaisir de voir le premier cahier de l'Aristarque et attendray en bonne devotion la suitte, vous remerciant trez humblement de la peine et difficultez de cette recherche et du soing pour la transcription comme de ce qui concerne les aultres Astronomes de M[r] de Thoulouse, dont je vous seray bien redevable avec M[r] Holstenius, vous suppliant d'excuser l'incommodité que je vous y procure, puis qu'il vous plaict de le prendre en si bonne part, dont je vous seray infiniment redevable, ayant esté bien aise qu'ayez enfin recouvré cez libvres de mathématiques et qu'y ayez joinct celuy des poids et mesures de ce petit Bourbonnoys où je m'asseure que le meilleur sera ce qu'il aura apprins de feu M[r] Poullain[2], lequel certainement y avoit acquis de trez belles et bonnes notices, au prix de touts ceux qui s'en estoient meslez devant luy, et si ses memoires ne se sont perdus, et que pour de l'argent il s'en peult acquérir quelques reliques ou coppies, je n'y espargneroys rien tant pour y apprendre ce qui ne se trouve pas facilement ailleurs, je m'asseure, que pour trouver quelque moyen de luy rendre une partie de l'honneur qui estoit deub à ses labeurs, s'il estoit possible. Il me semble qu'on me dict que ses libvres s'estoient

[1] Malgré ce *comme l'on dict*, je ne trouve la locution dans aucun de nos dictionnaires. — [2] Voir sur ce général des monnaies le tome II, p. 22, note 2.

vendus publiquement, et que Mr le President des monnoyes avoit eu les papiers, ne doubtant pas que, s'il les a, il n'ayt subject d'en estre bien jaloux. Mais s'il m'en octroyoit quelque communication, possible y auroit encores quelque acquest[1] de ma part, car j'ay bien descouvert des secrets en cette matiere non communs, que je seroys obligé par mesme moyen de luy communiquer quelque jour en revanche. Du libvre du sieur Bié, il fauldra par force que j'en donne encore quelque aultre exemplaire oultre les deux que m'avez retenus auxquels je feray passer les monts aussy tost que je les auray. Et tousjours m'en faudra t'il retenir un troisiesme pour moy, et pour le moings encor un quattriesme à envoyer plus loing, estant bien aise qu'il se soit mis en si bonnes mains que celles de Messieurs de Sainte Marthe tant pour cela que pour ses devises[2]. Il me tarde que Mr de Thou soit de retour chez luy et encores plus de le pouvoir servir quelque jour. Au reste vous verrez et luy pourrez communiquer la despesche que vous aurez cy joincte et que j'ay receue de la part du sieur de Beaucastel et de ce Boule qui veult à toute force continüer sa traduction de l'histoire de feu Mr de Thou, dont je suis infiniment desplaisant. Mais cez gents là qui ne peuvent desmordre de leurs opinions particulières ou heretiques en faict de religion ne sont pas facilement cappables de desmordre en aulcun aultre, principalement quand ils y peuvent mesler quelque participation d'interest de religion, comme je m'asseure qu'il s'imagine pouvoir faire en cecy, de la façon qu'il en parle. Je faisoys dessein de luy escrire et l'exhorter à entreprendre d'escrire quelque chose du sien plustost que de s'amuser à traduire et de se mettre sur l'Histoire des guerres du Roy de Suede en Allemagne, mais puisqu'il est si amy de celuy qui a faict le Soldat

[1] Pour *acquisition*. Le mot a été souvent employé par Michel de Montaigne. Balzac, au siècle suivant, a parlé d'un légitime *acquêt* et Bourdaloue de ces riches qui entassent *acquêts sur acquêts*.

[2] Jacques de Bie pouvait-il avoir de meilleurs collaborateurs que les frères Scévole et Louis de Sainte-Marthe, historiographes de France, les savants auteurs de l'*Histoire généalogique de la maison de France?* Il a été plusieurs fois question des deux célèbres frères dans notre recueil. Voir la *Table* du présent volume.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Suedoys[1], il ne vouldra pas entreprendre sur sa tasche. Je luy vouloys dire aussy de faire à l'imitation de l'Histoire Romaine de Coiffetteau[2], un pareil volume de l'Histoire Grecque, tirée de ce qu'en a recueilli Ubbo Emmius[3], mais un peu moings succintement que luy pour exercer son style, en attendant que l'aultre version de Mr de Thou eust paru pour voir si on l'auroit tant chastrée, comme il apprehendoit, auquel cas la sienne pourroit estre mieux receüe comme pour supplement de ce qui auroit manqué à l'aultre s'il se trouvoit ainsin, ce que je n'estimoys pas. Mais je croys que touts offices luy seront inutiles. Cependant vous verrez une petite relation[4] d'un vent dont nous avions bien ouy parler et dont il se peult colliger quelque chose de bon, ce semble, sur cette matiere si espineuse et aussy incomprehensible qu'invisible[5]. Je l'avois faict retenir un duplicata de la lettre que j'avoys escripte au dict sieur de Beaucastel tant sur une chose que sur l'autre que vous pourrez voir par mesme moyen, si bon vous semble, pour me dire si j'ay failly et qu'est ce que vous jugerez que je puisse faire de plus à la replique.

Il me souvient que Mr Marcassus ayant entreprins une version françoise de l'Argenis[6], il ne fut jamais en mon pouvoir de l'en destourner, et plus j'y employay de moyens, plus il s'y opiniastra tousjours; ce sont des maladies d'esprit incurables.

[1] *Le Soldat suédois, ou Histoire véritable de ce qui s'est passé depuis la venue du roi de Suède en Allemagne jusqu'à sa mort* (Genève, Pierre Albert, 1633, in-8°). L'ouvrage souvent réimprimé (deux fois en 1634, deux fois en 1642) a pour auteur le fameux théologien allemand Frédéric Spanheim, né à Amberg (Palatinat), le 1er janvier 1600, mort à Leyde le 30 avril 1649, père du savant numismate Ézéchiel Spanheim. Boulle avait pu faire la connaissance de son coreligionnaire en Dauphiné, à Embrun, où l'auteur du *Soldat suédois* fut, de 1621 à 1624, précepteur des enfants du gouverneur de la ville, le baron de Vitrolle.

[2] Sur Nicolas Coeffeteau et sur son *Histoire romaine,* voir le tome I, p. 302.

[3] Sur Ubbo Emmius voir divers passages des tomes I et II indiqués à la *Table.*

[4] Par le ministre protestant Gabriel Boulle.

[5] Cette relation, dont une copie est conservée à l'Inguimbertine dans la collection Peiresc (registre LIII), a été imprimée dix ans après la mort de l'illustre collectionneur : *Histoire naturelle ou relation exacte du vent particulier de la ville de Nyons en Dauphiné dit le vent de Saint-Césaire d'Arles et vulgairement le Pontias* (Orange, E. Raban, 1647, in-12 de 159 pages).

[6] Sur Pierre de Marcassus voir divers passages de notre tome I indiqués à la *Table.*

Vous avez grande raison de trouver estranges les vers de ce Boysrobert[1], mais il semble pourtant qu'il n'y ayt rien d'incompatible à l'extravagance de son humeur, qui paroit assez en plusieurs aultres de ses oeuvres[2]. Le petit tombeau du conte de Dunoys[3] est bien plus gentil que l'aultre plus grand[4]. Je m'estonne du bruict que vous dictes avoir couru de pardela de mezintelligence entre Mgr le Mareschal de Vitry et Mr nostre Archevesque, car ils ne furent jamais mieux, et de faict vous diriez qu'ils s'entresuyvent quasi partout, Mr le Mareschal luy ayant procuré (*sic*) la jouysçance de ses appoinctements du conseil d'estat. Il est bien vray que l'année passée il y avoit eu quelque froideur entr' eux et quelqu' aigreur mesmes et qui avoit assez esclatté, mais cela fut composé quelque temps aprez. Nous pensions que toutes les contentions d'entre le Parlement et mon dict sieur le Gouverneur deussent estre terminées par le dernier arrest du conseil que nous avons receu depuis peu. Mais l'affaire d'Antibe a faict naistre une nouvelle occasion de garburge[5] sur ce qu'il pretendoit que le parlement ne peusse pas ordonner au prevost des mareschaulx d'aller faire main forte aux mandements de justice et accompagner le conseiller et commissaire qu'il y a commis et envoyé sur les lieux. Et eusse voulu que la cour le luy eusse demandé, ce qu'elle n'a pas trouvé raisonable comme ne de-

[1] L'abbé de Boisrobert a déjà figuré plusieurs fois dans notre recueil.

[2] Les vers dont se moquent à la fois Peiresc et Dupuy doivent être ceux que Boisrobert inséra dans le volume dont il fut l'éditeur : *Le Parnasse royal, où les immortelles actions de Louis XIII sont publiées par les plus célèbres esprits de ce tems* (Paris, Séb. Cramoisy, 1634, deux parties en un volume in-4°).

[3] C'était le second fils de Henri d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, et de Louise de Bourbon. Né le 16 janvier 1634, il mourut aussitôt après sa naissance.

[4] Divers poètes célébrèrent l'événement. Je soupçonne Chapelain de n'avoir pas laissé échapper cette occasion de se rappeler au souvenir du duc de Longueville, qui allait être pour lui un si généreux et si persévérant protecteur.

[5] Littré signale la forme *garburge* dans les *Contes* de Cholières et la forme *grabouil* dans la *Satire Ménippée*. La Curne de Sainte-Palaye a noté l'existence de *grabouil* dans Rabelais et dans Brantôme. Littré trouve *grabuge* chez un des contemporains de Peiresc, Guy Patin, dont les premières lettres sont de l'année 1630 (il était né en 1602). Mais peut-être a-t-on mal reproduit dans les textes imprimés la leçon des autographes.

vant pas rechercher de pareatis de luy pour cela, y ayant d'aultres precedants reglements avec Mr de Guise qui fut constraint d'accorder que l'un des prevosts se tint à Aix pour executer les mandements de la cour. Mais je ne sçay quel malheur est le nostre qu'on ne le sçauroit jamais vaincre dez qu'il a prins une impression qu'on touche ses interests, quelque esloignement qu'il y puisse avoir, dont nous sommes grandement desplaisants. Les commissaires de la cour l'estoient allez voir par deux foys avant leur partement pour Antibe, pour luy donner advis du subject de leur voyage, et recevoir ses commandements, mais il n'a pas creu qu'on eust satisfaict au debvoir, si on ne le requeroit nommement de bailler le prevost, quoy qu'on l'eust semons de contribüer ce qui seroit de l'autorité de sa charge, et de faict il envoya les troys prevosts hors de la ville, le mesme jour que les commissaires devoient partir, aprez avoir faict le jour precedant des ordonnances portant deffances aux dicts Prevosts de sortir de la ville sans son mandement. Je vous escris cecy à vous confidamment, vous suppliant de ne le pas faire voir à d'aultres qu'à Mr de Thou, s'il vous plaict, Monsieur, et de me tenir tousjours,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 13 febvrier 1634.

Je ne sçauroys à mon grand regret escrire à Mr Godefroy ne à Mr de Valloys, me trouvant trop surchargé pour le coup, vous recommandant instamment la lettre de Mr Robin de mon frere[1], celle d'un fondeur au Mans, et celle que j'escripts au R. P. Gilles de Loches à Tours soubs l'enveloppe de Mr de la Fayette, lequel, s'il se trouvoit absent, vous me ferez, s'il vous plaict, la faveur d'y trouver quelque seure adresse et ordre pour luy fournir deux ou troys pistoles si besoing estoit.

[1] C'est-à-dire la lettre de mon frère pour M. Robin.

Mr Diodati m'a escript qu'il a mis soubs la presse et desja bien advancé le glossaire des noms propres de l'histoire de feu Mr de Thou[1], et qu'il m'en envoyera un exemplaire en bref. Cela aydera bien à embarquer le traducteur[2].

Le gazetier m'a envoyé sa gazette, mais non la traduction du moys[3].

IX

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Avec vostre despesche du 10me j'eus le restant des cahiers de l'Aristarque dont je vous rends mille trez humbles graces, ensemble de tout ce qui y estoit joinct de reste, et d'un fagot que les sieurs Moreaulx m'ont rendu en mesme temps, dont vous aurez le rolle cy joinct, où j'ay bien trouvé des curiositez desirées, entr' aultres cez belles editions de panegyriques de Heinsius[4], et aultres mesmes de ces poemes de Barlæus[5], dont je ne trouve pas pourtant que le charactere, quoy que bien grand, reuscisse aussy bien que l'italique, lequel y semble plus propre et plus convenable. J'avoys grandement desiré le livre de Schikard de Regio jure Hebræorum, tout ce qui

[1] Ce Glossaire n'est pas cité par les bibliographes. Je n'ajoute point par les biographes, car jusqu'à ce jour Élie Diodati a été oublié dans tous nos recueils de biographie, lesquels au contraire ont tous ouvert leurs colonnes à son homonyme, compatriote et parent, le pasteur Jean Diodati.

[2] Ce sens métaphorique du mot *embarquer* a-t-il été signalé par les lexicographes?

[3] Vol. 718, fol. 13. Voir, à l'*Appendice*, une lettre de Jacques Dupuy, du 17 février 1634.

[4] De nouveaux exemplaires destinés, comme toujours, par Peiresc à ses amis, de l'ouvrage déjà mentionné ici plusieurs fois: *Danielis Heinsii Panegyricus, Gustavo magno... consecratus* (Leyde, 1632, in-fol.).

[5] Quelque réimpression du recueil publié à Leyde en 1631, pet. in-12 (*Gasparis Barlæi Poematum...*). M. A. Willems nous apprend (*Les Elzevier*, p. 88) qu'il y a diverses réimpressions beaucoup plus complètes que l'édition de 1631 (elle-même fort augmentée), et il ajoute qu'on recherche surtout la réimpression d'Amsterdam (1645, 2 vol. pet. in-12).

part de cet homme là estant fort à mon goust[1]. Je fus ravy de voir que noz libraires de Paris eussent eu le courage d'entreprendre l'edition de ce dictionnaire Armenien, puisqu'ils n'ont osé refaire l'epistre de St Clement[2]. J'ay faict apprester un exemplaire des exercitationes Bibliques du P. Morin[3], pour leur faire passer les monts conjoinctement avec le Pseudo Isidorus qu'on me demandoit de ce costé là, et que le sieur Godefroy m'a envoyé de Geneve. Cez petits opuscules du bon P. Mercene seront bien curieux à mon advis. J'y ay retrouvé vostre Consilium Regium Schioppii avec le Stemma Austriacum dont je vous doibs de bien particuliers remerciments et services en revanche de tant de bienfaicts beaucoup plus que je n'espere en trouver de moyens et occasions assez dignes, qu'il fauldra suppleer de bon coeur comme nous pourrons. Si celuy pour qui Mr de Thoulouse vouloit retenir une coppie de son volume d'Astronomes ne prend le soing de faire curieusement desseigner les figures de mathematique y contenües, et revoir si exactement la coppie qu'il s'en puisse contenter, je crains bien que nous ne retombions en quelque nouvel inconvenient pour cela en ce traicté. C'est pourquoy il seroit bien à desirer qu'il nommast la persone pour en pouvoir convenir avec elle. Quant à la version de l'Histoire de Mr de Thou, vous avez fort bien deviné que malaisement pourra t' on divertir celuy qui l'entreprend, ayant le secours qu'il a rencontré comme vous le pourrez encores mieux juger par la despesche que vous aurez depuis receüe. Et pense que tout ce que l'on pensera faire pour l'en destourner sera pour faire un effect tout contraire, et l'y faire roidir plus fortement puisqu'il y mesle en quelque façon les interests non seulement de l'honneur, mais de la consciance, qui ont produict en ce siecle

[1] Peiresc a souvent rendu justice au mérite de l'érudit de Tubingue. Voir ces divers témoignages flatteurs dans les pages indiquées à la *Table.*

[2] C'est-à-dire réimprimer l'épître de Saint-Clément qui venait d'être publiée en Angleterre, comme nous l'avons vu dans le tome précédent.

[3] *Exercitationes biblicæ* (Paris, A. Vitray, 1633, in-4°). Cet ouvrage avait été précédé des *Exercitationum ecclesiasticarum libri duo* (Paris, 1626, in-4°), et des *Exercitationes ecclesiasticæ in utrumque Samaritanorum Pentateuchum,* etc. (Paris, 1631, in-4°).

tant de semblables effects contraires à tout ce qu'on y a voulu opposer, et à toutes apparances de raison. J'en attendray encores vostre responce avant que d'y agir plus formellement. Cependant je me resjouys bien de l'heureux retour de Monsieur de Thou chez luy et ne pense pas qu'il fusse juste de le vouloir obliger aux compliments de supererogation que vous dictes dans la foulle des affaires qu'il aura trouvées accumulées durant son absance. Il me suffit d'apprendre le bon estat de sa santé. Je pense que mon frere luy escrira, s'il peult, de Marseille où il est encore, ou, pour le moings, à vous, Monsieur, et qu'il sçaura de Mr le sacristain de Valbelle ce qu'il aura faict. Nous n'avons pas veu cez libvres du sieur du Bellay, mentionnez en l'arrest du conseil, et fauldra bien les joindre à l'assortiment des precedents s'ils ne se vendent trop cher soubs pretexte des deffances.

Et puis que nous voicy retombez sur les livres, on me demande du Levant un libvre du Mannege du Roy que je n'ay pas veu, et que je vous prie m'envoyer par la premiere commodité, s'il vous plaict[1]. Ayant de bonnes esperances de revanche de ce costé là pour des manuscrits, si Dieu veult favoriser les desseins de ceux qui s'en meslent, mais je n'ose plus me venter de rien que je ne le tienne. J'ay à faire une grande despesche tant à Mr de Saulmaise en luy envoyant les troys volumes Cophtes que j'ay enfin retirez pour cet effect de Mr Petit, comme au P. Morin ou à Mr le Jay pour le Pentateuque du sieur Pietro della Valle, mais le temps seroit trop court à cette heure pour l'envoyer par ce courrier; il la fauldra differer au prochain, Dieu aydant, aussy bien que celle de Mr Godefroy (à qui j'ay à envoyer le lict de justice de Thoulouse qu'il m'avoit demandé) et celle de Mr de Valloys à qui j'envoyeray les remerciements que le pauvre Ehingerus me faict en vers des trente et tant de taleres que Mr Godefroy luy avoit envoyez

[1] Il s'agit là du *Maneige royal, où l'on peut remarquer le défaut et la perfection du chevalier en tous les exercices de cet art... fait et pratiqué en l'instruction du roy, par Anthoine Pluvinel, son écuyer principal*, etc. La 1re édition est de Paris, 1623, in-fol. Voir sur les autres éditions de ce livre célèbre le *Manuel du libraire* (t. IV, col. 748-750).

de ma part, dont le style luy fera bien voir la necessité de ce pauvre homme. J'ay eu depuis troys ou quattre jours une persecution de visites inutiles qui m'ont desrobé tout le temps que j'avoys destiné à la satisfaction de cez Messieurs à mon grand regret, dont je vous supplie de leur faire mes excuses. Cependant je viens d'avoir advis de Rome de la part du sieur evesque de Vaison Suarez qu'enfin le cardinal Barberin veult employer Mr de Fontenay Bouchard, puis qu'il ne l'a peu loger chez le cardinal Antoine, son frere, dont j'ay esté bien aise, et me tardera d'en apprendre l'effect, pour en donner advis à Mr Hullon[1], envers lequel je suis demeuré en de grands arrerages bien mal excusables si vous ne m'y secourez de vostre ayde et intercession que j'implore trez humblement. Enfin nous receusmes par le dernier ordinaire la despesche du Roy, pour la declaration de S. M. sur le retour de Monseigneur son frere, qui fut hier publiée à l'audiance toutes les chambres assemblées en robes rouges, par exprez mandement de Sadicte Majesté, où adsisterent les Prelats, comtes et officiers du Seneschal et de l'Hostel de ville qui se trouverent lors icy pour n'y rien obmettre des solennitez ordonnées. Et n'y manquoit que la persone de Mgr le Gouverneur. Mais possible en fut-il destourné par cez petites mezintelligences d'entre le Parlement et luy qui sont norryes et fomentées par certaines gents qui ne sont pas à mon advis encores assez bien cogneus de luy. Il a faict reimprimer l'arrest du conseil portant reglement des fonctions de sa charge et de celles du Parlement sur les dernieres contentions, où je crains bien que l'affaire d'Antibe n'en fasse adjouster d'aultres, car ensuitte de ce qu'il n'y laissa pas aller le prevost ne ses lieutenants ou archers, avec les commissaires de la cour, les cappitaines de la garnison refuserent aux dits commissaires le roolle de leurs soldats pour y recognoistre les coulpables, ayants demandé temps pour en advertir Mgr le Gouverneur, lequel a changé les compaignies qui y souloient estre, pour y en subroger d'aultres du mesme regiment de Vaillac, ayant logé celles là dans les isles d'Yeres, qui sont bien esloignées

[1] On sait que Hullon était le demi-frère de Jacques Bouchard, dit *de Fontenay*.

du commerce ordinaire quoy que plus proches qu'Antibe. On nous parle d'un voyage du Roy en Bourgogne[1] et d'une charge de mareschal à Mr de Grammont[2], et aultres choses que nous ne tenons pas bien asseurées quand vous n'en dictes mot, le gazetier ayant manqué à ce coup de satisfaire à sa parole, et sur ce je finis, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 21 febvrier 1634[3].

X

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Tant de choses avoient conjuré à ce coup de m'empescher de pouvoir vacquer à ma despesche de Paris, que j'ay failly de me trouver constraint de commettre cette incivilité, lorsque j'y estoys le plus estroitement obligé, par la reception de cet extraict tout de vostre main de la harangue de Mr le Chancelier au Parlement, et que vous n'eussiez pas prins la peine d'escrire, je m'asseure, si ce n'eust esté pour le nous faire voir. En quoy vous nous avez certainement fort obligé, attendu le peu d'esperance que nous avions d'en rien voir de long temps, et le plaisir que nous avons receu en la participation de ce peu de bons morceaux d'un repas si delicat que deubt estre celuy là à touts les auditeurs, dont je vous rends mille trez humbles graces, en attendant de vous renvoyer vostre extraict si tost que mon frere de Vallavez l'aura veu,

[1] Le voyage dont il est ici question ne se fit pas.

[2] Antoine, comte, puis duc de Gramont, né en 1604, mort en 1678, n'obtint le bâton de maréchal de France qu'en 1641, après la prise de Bapaume, à laquelle il contribua beaucoup.

[3] Vol. 718, fol. 16. Voir, à l'*Appendice*, une lettre de Jacques Dupuy, du 24 février 1634.

IMPRIMERIE NATIONALE.

lequel est à Boysgency à faire planter des arbres. J'envoyay vostre lettre à Marseille à Mr le Sacristain par le courrier mesmes par qui j'avoys receu vostre pacquet. Et n'ay encores peu revoir le sieur Gras, pour le sommer de son debvoir. Mais puisqu'il est si mescognoissant de la grace et du bonheur qu'il pouvoit acquerir en vostre bienveillance, il le fauldra traicter selon son desmerite. Et puis que vous avez eu les lettres de ces cardinaux[1], faire vivement poursuyvre vostre commande, laquelle vous obtiendrez indubitablement, et lors vous verrez bien venir le monde à jubé, estimant que l'esperance que vous avez laissé concevoir de traicter de cette piece en cas que trouviez de la difficulté en la dicte commande (quoy qu'elle ne puisse escheoir en vostre persone) est la seule cause de toutes les failles[2] et retardements que vous rencontrez au progrez des exploicts, et des informations que vous attendez pour cette affaire, quoy qu'on puisse dire ou pretexter, si je ne me trompe. Ce que le temps fera mieux paroistre, principalement si au lieu de dire que vous n'y songez plus, vous faictes cognoistre au contraire que vous en faictes le capital que merite la piece.

Au reste je vous remercie trez humblement de la liturgie des Kophtes que j'ay veüe trez volontiers, et que les libraires de Paris devoient bien avoir contrefaitte avec la rubrique comme ceux d'Auspourg s'ils eussent eu aulcun sentiment et jalousie de leur honneur, car cela y siet merveilleusement bien tout de mesme que dans les vieux manuscrits dont il me fault envoyer troys volumes à Mr de Saulmaise, mais je n'ay sceu me mettre à luy escrire à mon grand regret. J'envoyeray par mesme moyen ceux du P. Mercene. Mais je trouve bien estrange que le P. Morin ne vous ayt pas faict presenter un exemplaire de ses exer-

[1] Les cardinaux Bagni et de la Valette. Voir, à l'*Appendice* du présent volume, la lettre de Dom Christophe Dupuy, en date du 24 février 1634.

[2] *Manque, défaut.* C'est un mot de l'ancien français que nous avons gardé seulement comme terme de géologie (l'endroit où la roche *faut*, manque). On lit dans le *Dictionnaire de Trévoux :* «vieux mot qui s'est dit autrefois pour *faute, manquement. Sans faille,* c'est-à-dire sans faute.» Voir les citations réunies sous le mot *faille* dans le *Glossaire* de La Curne de Sainte-Palaye.

citationes[1]. Et puisqu'il ne le faisoit, son libraire[2] le debvoit bien faire à tout le moings puis que vous y aviez tant contribüé. Il semble que la discourtoisie et la mescognoisçance passe meshuy tellement en coustume, qu'elle se rende aussy necessaire que l'on tenoit aultres foys la gratitude parmy le monde, tant il est empiré, et tant le nombre des gents d'honneur est diminué à mesure que celuy des mescognoissants va augmentant. Quant au sieur Renaudot, je ne sçay plus comment le prendre, ne comment vous en parler, ce dernier ordinaire m'ayant aussy peu apporté de gazette de sa part que le precedant, de sorte que je ne pense pas qu'il aye jamais passé un moys ou deux qu'il n'ayt interrompu le cours de la communication de ses advis de troys ou quattre semaines entre deux, n'estimant pas que la chose merite la peine de la demander si souvent. C'est pourquoy il vauldra mieux luy faire payer le passé et le laisser là sans y plus songer. Aussy bien ses advis se rendent tous les jours plus viles et plus mesprisables, en sorte qu'il se trouve peu de gents qui veuillent prendre seulement la peine de les lisre.

Ce sera une grande ouverture que celle de l'evesché de Spire[3] si l'effect s'en peult ensuyvre, et croys qu'elle fera penser sans doubte à l'Electorat, et possible à d'aultres plus grands et plus vastes desseins. Nous n'avons rien icy de nouveau que la neige qui commance à tomber presentement et les 40 heures des PP. Jesuittes auxquelles Mgr le Mareschal n'adsistera pas, car il est allé à la Tour d'Ayguez dez dimanche aprez que Madame la Mareschalle eut donné à disner à touts les pauvres de l'Hostel Dieu fort exemplairement, comme elle faict au commancement de chascun moys. Et je demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 28 febvrier 1634.

[1] Jacques Dupuy s'était plaint discrètement de ce mauvais procédé dans sa lettre à Peiresc, du 17 février 1634, que l'on trouvera dans l'*Appendice* du présent volume.

[2] Nous avons vu que c'était Antoine Vitré.

[3] Au sujet de l'évêché de Spire, du cardinal de Richelieu et de l'Électeur de Trèves, voir la lettre précédemment citée de Jacques Dupuy à Peiresc, du 17 février 1634 (*Appendice*).

Je m'estonne que vous ne m'accusiez pas la reception de vostre exemplaire du Jardinage du P. Ferrarius de Rome[1], que Sainpere, le secretaire de Mr le president Seguiran, vous a porté depuis si longtemps, et voulois escrire à Mr Gaillard exprez, pour le faire chercher et solliciter de vous rendre le dict livre. Mais je crains de ne le pouvoir pas faire de ce coup et Mr Gaillard ne s'en acquittera pas moings volontiers au moindre mot que vous luy en direz à la premiere veüe, ne pouvant escrire à persone aultre à ce coup qu'à Mr Luillier pour accompagner le cahier de Mr Gassend[2].

XI

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Encores qu'à ce coup cy vous ayez deux miennes despesches elles ne satisferont pourtant guieres bien à ce que je debvroys en response des vostres tant du 17 que 24 du passé, à cause de la presse où je me suis tousjours trouvé, et où je suis encores à present à mon grand regret, laquelle, joincte à la desbauche de mes gents au caresme prenant, fit demeurer ma despesche de la semaine passée en arrière, et à cette heure m'a reduict quasi au dernier moment du passage de l'ordinaire qu'on attend de Marseille. De sorte que de necessité il me fault remettre à une aultre foys de vous entretenir concernant la traduction de l'histoire de Mr de Thou où je suivray punctuellement voz ordres, et sans que vous soyez alleguez en façon du monde; si vous voulez que l'exemplaire appostillé et corrigé selon les intentions de l'autheur passe par mes mains, je fairay transcrire les apostilles sur le mien, et vous renvoyeray le vostre sans qu'il paroisse, et puis en communiqueray à ce traducteur ce que vous trouverez bon et rien plus, et feray tout ce

[1] *De Florum cultura libri IV* (Rome, 1633, in-4°), par le jésuite Jean-Baptiste Ferrari. — [2] Vol. 718, fol. 18.

qui me sera possible pour le ranger à defferer à tout ce qui sera des intentions de Mr de Thou et de vous aultres, Messieurs, plustost luy envoyeray un de noz chevaulx pour l'inviter à nous venir voir afin d'en traicter avec luy de vive voix et y feray agir le gouverneur d'Orange qui est son patron et de mes intimes amys, pour le disposer à tout ce qui sera du debvoir.

J'ay admiré la pedanterie de ce pauvre D. H.[1], mais si je ne vous r'envoye la lettre qui en parle pour ne l'avoir peu lisre que trop en courant, vous l'aurez par le prochain, et j'espere qu'entre cy et là je pourray escrire à Mr Saulmaise et au P. Morin, ensemble à Mr le Jay pour le Pentateuque. Cependant vous pourrez voir les despesches que je fis hier pour Mr Rigault et pour Mr Godefroy, ensemble pour Mr nostre Premier Presidant[2], qui m'a escript en responce de celle que je luy avois faicte pour accompagner le livret de Mr Fabrot[3], en termes qui semblent presupposer que quelqu'un m'aye presté quelque charité auprez de luy, comme si je m'ingeroys de juger de ce qui se passe, et de me vouloir trop enquerir. S'il est encor à Paris, vous m'obligeriez bien de luy vouloir rendre cette lettre en main propre, s'il ne vous estoit trop incommode, afin de voir si vous pourriez rien descouvrir de ses mouvements et des impressions qu'on luy pourroit avoir données de moy. Nous sommes en un païs si plein d'envies, et où nous sommes si exposez à la calomnie, qu'il n'est quasi pas croyable, et où les moindres ombrages sont bien souvent interpretez à realitez conformes au soubçon, quelque incompatibilité qu'il y ayt au fonds, laquelle on a de la peine à convaincre par aprez, si on n'y remedie de bonne heure. L'accez que mon frere a trouvé chez Mr le Mareschal quelque foys, dans la rencontre de noz contentions avec le parlement, a donné prise à ceux qui m'ont voulu possible rendre suspect de ce costé là, ce qui m'a faict aller en-

[1] Daniel Heinsius.

[2] Laisné de la Marguerie.

[3] C'était la thèse (*Recitatio solemnis pro cathedra vacante*, etc.) que soutint Annibal Fabrot en 1633 comme candidat à la chaire de droit canon vacante à l'université d'Aix par le décès du conseiller Saint-Marc. On la retrouve parmi les *exercitationes* du savant professeur, sous le n° XII (*Car. Annib. Fabroti exercitationes XII*, etc., Paris, 1639, in-4°).

cores plus retenu et reservé que je n'eusse possible faict et m'a faict tousjours parler fort sobrement de toutes les choses qui estoient en contention, et encores plus des persones principales qui y pouvoient agir de part et d'aultre. Et l'importance est que mon frere n'a pas grande voix en chappitre, quoy que se soient imaginez prou de gents, qui y eussent bien voulu avoir aultant d'accez que luy. Tant est que je vay tousjours si rondement en besoigne, que je suis bien asseuré de mon baston[1] et que tost ou tard il fault que ma sincerité paroisse tant d'une part que d'aultre. Mais j'auroys du regret qu'à faulte d'y avoir soigné, aulcun eust eu du subject de juger sinistrement d'aulcunes miennes actions. C'est pourquoy j'ay recours à vostre charitable entremise pour celle là, d'aultant que vous y pouvez plus que tout aultre[2], et que vous recognoistrez assez facilement si mon apprehension est vaine ou reelle, vous suppliant d'excuser la liberté que j'en prends.

Au reste vous nous avez apprins de merveilleuses nouvelles et revolutions par voz derniers advis, de noz frontieres germaniques. Les mariages precipitez n'ont pas esté heureux en ce siecle, quelque justice qu'on y ayt peu pretendre, tesmoing celuy de la princesse de Mantoüe. Et fault dire que l'heur est merveilleusement grand, tant pour le Roy que pour ses principaulx ministres, que l'obstacle qu'on pouvoit rencontrer en ce chappeau ayt esté levé par ceulx mesmes qui s'en pouvoient targuer contre nous, et qu'on ayt fourny de si precieux pretextes de s'assurer de la personne de tant de gents qui pouvoient nous apprester de la besoigne, estants en pleine liberté. Mon frere est toujours à Boysgency où je vouldroys bien avoir changé de place avec luy, estant de tout mon coeur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

Du 8 mars.

[1] Cette locution n'a pas été recueillie dans le *Dictionnaire* de Littré et dans les dictionnaires antérieurs. — [2] Les frères Dupuy étaient très liés avec le premier président Laisné de la Marguerie.

Je viens d'apprendre que le petit marquis de Victry est bien malade soit de la piquotte ou aultre maladie non commune, et qu'on a envoyé quelqu'un de la part de Monseigneur le Mareschal pour faire prier Dieu pour sa santé dans les maisons plus religieuses, esperant que la jeunesse le tirera de tout le mal qu'il peult avoir avec l'ayde de Dieu; il est aux champs à la Tour d'Aygues où il est fort dangereux de prendre du mal pour peu de soleil qu'on praigne en ce temps icy. Et semble qu'on charge son esprit d'un peu trop de travail et d'estude, tesmoing la grande harangue qu'on luy fit dernierement prononcer[1]. Sa maladie est universellement plainte d'un chascun, parce que le jeune seigneur se faict grandement aymer de touts ceux qui le voyent.

La ville de Manosque (dont est le hault seigneur un des chefs de la religion de Malte sous le tiltre de baillif), ayant presté l'oreille à quelques propositions d'y establir un presidial, fit deliberation à l'hostel de ville portant offre de 700 escus pour les gaiges des officiers, dont le baillif ne manqua pas de faire plainte, à la suitte de celle de ses officiers bannerets, sur laquelle la cour fit arrest portant injonction au greffier de l'hostel de ville de venir apporter l'extraict de cette deliberation, et au premier consul de la dicte ville de venir informer la cour, de sa bouche, de tout ce qui s'y estoit passé, sur quoy Monseigneur le Mareschal s'estant imaginé que cette assemblée regardoit ou dependoit de son authorité, a faict intimer auxdicts greffier et consul une sienne ordonnance portant non seulement descharge des dictes assignations ja données, mais des termes si oultrageux pour le corps de la cour, que je ne voys plus d'apparance de rien accommoder ne d'esperer jamais de vivre en paix par ensemble. Car voulant en la narrative de son ordonnance rendre raison de son faict, il dict qu'[attendu que les adjournements faicts de l'authorité de la cour à cez deux personnes, n'ont esté faicts qu'en haisne de ce qu'ils sont bons serviteurs du Roy] etc., et il suspend l'execution de cet arrest etc., dont il a fallu envoyer des extraicts au Roy avec nouvelles remonstrances de la dicte cour,

[1] La harangue dont il a été question dans le tome précédent.

qui ne peult plus dissimuler les occasions de plaintes qu'elle en reçoit tous les jours; ce qui est de trez pernicieuse consequance et de grand prejudice au service du Roy, et à ce qui seroit des advantages et interests particuliers de ce seigneur qui a tant de peine à souffrir qu'aulcun de ses serviteurs luy remonstre ce qui peult escheoir en telles occurrances, que persone ne l'ose plus abborder. Et enfin il constraindra tout le monde de s'en esloigner[1].

XII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAUVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du 2me est venüe comme de coustume accompagnée de mille belles curiositez dont je vous rends aussy mille trez humbles graces. Et specialement de la lettre de Mr Valeran que j'ay leüe avec plaisir, car il s'arraisonne fort judicieusement à mon gré. J'approuve grandement l'advis qu'il vous allegue de faire passer vostre affaire par voye secrette que j'ay souvent esprouvée la plus certaine et plus facile moyennant quelque doulceur aux plus familiers de Sa Sainteté, et y ay obtenu sans paroistre des choses refusées au cardinal Barberin mesmes, et dont il m'avoit escript des lettres d'excuses et de pardons. Et toutefoys une demy douzaine de pistoles me les fesoit signer, et emporter de haulte lutte à la barbe de touts cez renfroignez officiers, qui en estoient par aprez bien penauts. Suyvez, je vous prie, cette voye, et taschez seulement de la bien enfourner, car cez domestiques familiers font signer chascun leur supplique dans le concours ou aprez les aultres de la grosse liasse sans qu'on y regarde de si prez, comme faisoient aultres foys les domestiques des Gardes des Seaux sceller chascun quelque petite lettre en parchemin.

[1] Vol. 718, fol. 19.

Mais pour ce qui est du Syncellus, vous me permettrez bien, dans ma petite franchisé, de persister en mon premier advis, tout contraire soubs correction à celuy de Mr Valeran, non que je veuille blasmer le sien, mais parce que je vous tiens si naturellement courtoys et mal compatible à cette rudesse, que je ne pense pas que vous peussiez faire ce reffus de sang froict, sans faire une grande violance à vostre humeur, comme cela seroit fort mal compatible à la mienne certainement si les graces reciproquement pretendües estoient de pareille nature, encores que la differance des conditions y fust si grande, et qu'il s'agisse de quelque communication de libvres de part et d'aultre; si l'on m'avoit manqué de ce costé là, j'auroys de la peine à relascher du mien, pour le moings une seconde foys, car encores penseroys je estre obligé de commancer. Mais s'agissant d'une matiere si differante, et qui passe par de si differantes mains, je ne sçauroys consentir à cette petite discourtoisie, quand il y debvroit aller de chose qui me fusse chere au centuple de tout ce dont il s'agist. Vous estes si prudant que vous considererez, je m'asseure, toutes choses, et vous laisrez vaincre à la supplication de voz amys et serviteurs, et si me croyez, m'en endosserez une partie sur moy, qui pourray plus librement me plaindre de ce qu'on vous refuse que vous mesmes, en satisfaisant neantmoings à ce qu'on desire de vostre part, voire je fairay payer fort volontiers les fraiz du coppiste pour ne pas aller chercher des domestiques du Nonce, pour ce remboursement; vous y adviserez, et puis je suyvray punctuellement voz ordres.

Les lettres de Mr de Thou ont esté envoyées à Marseille en temps de luy pouvoir respondre, s'il y escheoit; je luy r'escripts aussy par mesme moyen, mais je ne sçauroys encores escrire à cez aultres Messieurs à mon grand regret, tant nous avons encor eu de l'exercice, à la suitte de ce passage, dont je vous supplie m'ayder à obtenir mon excuse et spécialement de Mr Moreau à qui j'ay bien de l'obligation des exemplaires de cet opuscule de Cardan[1]. J'ay esté bien aise de voir l'esperance

[1] Il s'agit là, comme nous l'apprend une lettre de Guy-Patin à Belin (27 octobre 1634) du *De utilitate ex adversis capienda libri quatuor,* ouvrage que Jérôme Cardan

que vous aviez d'avoir bien tost Mr Godefroy avec de si bonnes despouilles et me tardera d'apprendre qu'il aye tant cavé[1], qu'il aye retrouvé ce mariage de nostre bon roy René avec l'heritiere du Barroys et de la Lorraine[2], dont l'union y estoit si expressement stipulée, et la substitution en faveur de la France, quoy que je ne doubte pas que l'on n'aye faict touts efforts pour le faire perdre, mais je m'imagine qu'il en soit demeuré quelque petite minute ou plumetif, en quelque coing.

Je me resjouys de voir l'esprit de Mr Rigault en repos, et hors de cez allarmes de factions monachales, qui ne trouvent rien de trop chauld. Je verray volontiers cette Apologie d'Apulée[3] du gentilhomme angloys[4] avec ses tailles doulces du cabinet du comte d'Arondel[5], et s'il se pouvoit avoir par la poste quelque espreuve des dictes tailles doulces, nous ne nous mettrions gueres en peine du deffault d'explication, s'il y a rien de nostre cognoisçance. Je vouldroys bien qu'il vous peusse faire venir ces livres d'Angleterre. Nous attendrons en bonne devotion cette histoire de Rheims du bon homme Berger[6] et cette relation de

avait écrit pour se consoler de la mort de son fils aîné (l'épître dédicatoire est du 17 novembre 1560). Le livre, qui parut à Bâle en 1561 (in-8°), a été plusieurs fois réimprimé avant d'être inséré dans le tome II de l'édition des *OEuvres complètes* donnée par Charles Spon (*Opera omnia*, Lyon, 1663, 10 vol. in-fol.).

[1] Nous avons déjà vu que *caver* voulait dire *creuser, fouiller*.

[2] Peiresc avait déjà réclamé plusieurs fois ce document.

[3] L'*Apologie d'Apulée*, annoncée d'avance par Dupuy à Peiresc, parut à Paris en 1635, in-4°. Voir ce qu'en dit Colomiez (*Bibliothèque choisie*, Amsterdam, 1699, p. 142). Le *Manuel du libraire* ne mentionne pas l'*Apologie*, malgré la beauté des gravures du livre, mais il mentionne (t. I, col. 362-363) le commentaire sur les Métamorphoses d'Apulée (*Metamorphoseos libri XI, cum notis et ampliss. indice Io. Pricæi*, 1650, in-8°) et (t. IV, col. 869) le commentaire sur les lettres de Pline (*Io. Pricæi in epistolas Plinii*, in-8°, sans date [ouvrage inachevé]).

[4] Jean Price, qui signait *Du Pris*, en latin *Pricæus*, naquit à Londres en 1600 et mourut à Rome en 1676. Voir *Deux lettres inédites de Jean Price à Bourdelot*, publiées et annotées par celui qui écrit ces lignes (Paris, L. Techener, 1883, in-8°, extrait du *Bulletin du bibliophile*).

[5] Thomas Howard, comte d'Arondel, qui fut le protecteur de Jean Price, est appelé par ce dernier «grand personnage» à la page 7 de la plaquette qui vient d'être citée.

[6] Nicolas Bergier. Voir, sur cet érudit et sur son *Histoire de Reims*, t. I, p. 14, 15. De-

Canada et encores plus cette chronologie des traictez des Suisses de Mr de Bassompierre, qui avoit grand interest d'en estre pleinement instruict dans l'exercice de sa charge[1] et avoit bon loisir d'y travailler dans sa prison, où j'entends qu'il avoit une bibliotheque toute entiere de trez bons livres[2]. Cependant j'ay enfin receu le volume d'Elian grec et latin[3], que j'ay lasché avec un peu de regret à cez Messieurs d'Italie qui me l'avoient demandé, car j'en trouvoys l'edition bien belle. Et si j'eusse peu me donner assez de loisir, je l'eusse volontiers releu sur cette edition, au moings les livres des Animaulx et de varia historia, car pour ceux de la milice il y en a de bien meilleures editions. Si vous en rencontriez un autre exemplaire de hazard, je l'achepteroys de bon coeur pour mon compte. J'ay par mesme moyen receu le gros volume du recueil de Mr du Chastelet in fol.[4] qu'il me fauldra r'avoir

puis la publication de ce volume, a paru une étude fort intéressante de M. Henri Jadart, conservateur de la bibliothèque de Reims et secrétaire général de l'Académie de cette ville : *Les portraits historiques du Musée de Reims. Galerie rétrospective et contemporaine de personnages rémois avec notices biographiques et documents inédits.* 1er fascicule : *Jean Rogier;* 2e fascicule : *Michel de Blanzy;* 3e fascicule : *Nicolas Bergier* (Reims, 1888, grand in-8°). Voir la *Revue critique* du 22 avril 1889, p. 312.

[1] On sait que le maréchal de Bassompierre fut ambassadeur en Suisse (1625), avant d'être ambassadeur en Angleterre (1626) et après avoir été ambassadeur en Espagne (1622). La *Chronologie des traités des Suisses* n'est pas signalée par les biographes et les bibliographes, aux yeux desquels Bassompierre ne s'est occupé de la Suisse que dans ses *Ambassades* (Cologne, P. du Marteau, 1668).

[2] Bassompierre fut arrêté, comme ennemi de Richelieu, le 25 février 1631 et ne sortit de la Bastille qu'après la mort du cardinal. Sur Bassompierre bibliophile on peut consulter le P. Louis Jacob, *Traité des plus belles bibliothèques* (Paris, 1641) et le marquis de Chantérac, *Notice historique et bibliographique* à la suite du *Journal de ma vie* (t. IV, p. XXVI). Bassompierre avait-il obtenu l'autorisation de faire transporter à la Bastille une partie de sa bibliothèque, « une des plus belles » de son temps?

[3] *Æliani historiæ variæ... cum interpretatione Vulteii* (Leyde, 1633, in-8°). On cite un grand nombre d'éditions à partir de l'année 1558. La plus récente, avant celle de 1633, était celle de Genève (1630).

[4] Sur Hay du Chastelet, voir divers passages des tomes I et II indiqués à la *Table* du présent tome. Le gros volume dont parle ici Peiresc est le *Recueil de diverses pièces pour servir à l'histoire,* auquel on attribue généralement la date de 1635 (Paris, in-fol.). Voir sur ce recueil M. Kerviler, *Paul Hay du Chastelet,* dans *La Bretagne à l'Académie française au XVIIe siècle,* 2e édition, Paris,

encores une foys pour moy et une troisiesme pour celuy qui a eu l'Ælian grec et latin, estant marry de vous estre si souvent importun. Mais vous l'avez ainsin voulu.

J'alloys au palais quand on m'advertit en passant devant la bouttique des Moreaux qu'il y avoit divers fagots de livres pour mon compte; je les priay de les envoyer chez moy et manday à mon relieur de les ouvrir, et collationner, pour voir ce qui se pourroit envoyer à Rome par la commodité des galeres. En suitte de quoy il les ouvrit, et entr'aultres le petit fagot de Mr de Bonneval sans s'estre amusé à lisre l'adresse escripte par dessus à Dom du Puy, parce qu'il n'y avoit point de cachet, dont j'eus un peu de regret à mon retour du palais, mais il fut un peu diminüé quand il me fit voir, par les adresses escriptes au bas de chascun exemplaire de la preface de Mr du Chastelet, qu'il n'y en avoit poinct pour le cardinal Barberin; c'est pourquoy je me resolus aussy tost de luy envoyer la mienne et tout le volume du recueil imprimé ensuitte. C'est pourquoy il m'en fauldra fournir de nouveau et un autre amy d'Italie qui me fait esperer de bonnes relations manuscrites dont je vous envoyeray au premier jour l'inventaire si je ne le puis faire à ce coup cy faulte d'avoir du temps d'achever de le lisre. J'ay eu dans ce fagot les livres du Baccon de l'Histoire naturelle[1] et des considerations et le libvre des pierres[2] dont j'ay faict part au cavalier del Pozzo[3] par les galeres. J'ay aussy receu le Somnium de Keplerus qui est plaisant[4], les deux exemplaires des Eclogues de Polybe[5] et l'aultre livre in 4° d'un instrument à mesurer, l'Electorat de Treves, la paraphrase de

1879, p. 54-58. M. Kerviler, comme la plupart des bibliographes, place la publication du recueil en 1635 seulement.

[1] *Histoire naturelle*, traduite par Pierre Ambroise, sieur de la Madeleine (Paris, 1631, in-8°).

[2] Je pense que c'est le même ouvrage que Bacon a intitulé : *Quæstiones circa mineralia.*

[3] Sur le cavalier del Pozzo, voir divers passages des tomes I et II indiqués à la *Table* du présent tome.

[4] *Keppleri somnium, seu opus posthumum de astronomia lunari, edente Lud. Kepplero* (Francfort, 1634, in-4°).

[5] *Polybii, Diodori Siculi, Nicolai Damasceni*, etc., *excerpta ex collectaneis Const. Augusti Porphyrogenetæ, H. Valesius nunc primum græce edidit, latine vertit notisque illustravit* (Paris, Dupuis, 1634, in-4°).

Godeau[1], dont je vous suis trez redevable, comm' aussy des extraicts de l'appanage de Guienne qu'il vous plaict me faire transcrire, ayant esté bien aise d'apprendre que vous en ayez tout aultant que Mr de Lomenie, car vous en chevirez[2] bien plus facilement. Et sur ce je demeure, avec regret de laisser en arriere tout plein de choses que j'auroys eu à vous dire à cause de la presse du courrier,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 14 mars 1634.

Je vous recommande estroitement ce pacquet de Mr Aubery qui m'importe et pour lequel desguiser je vous envoye un livre nouvellement reimprimé en cette ville et que vous avez desja d'aultre edition plus ancienne.

Vous m'avez renvoyé un mien pacquet pour Bordeaux que j'ay r'ouvert pour voir la datte du 20 febvrier dont j'ay esté un peu mortifié, car j'apprehende que par equivoque vostre homme n'aye r'envoyé aussy à Bordeaux le pacquet qui pouvoit estre venu de Bordeaux pour moy dont je seroys bien marry, mais il fault loüer Dieu des aultres foys que semblables equivoques sont esvitées[3].

[1] *Paraphrase sur les épîtres de saint Paul aux Corinthiens, aux Galates et aux Éphésiens* (Paris, 1624, in-4°). Voir sur les innombrables paraphrases de cet auteur une piquante page de M. René Kerviler (*Antoine Godeau, évêque de Grasse et de Vence*, Paris, 1879, grand in-8°, p. 18).

[2] C'est le synonyme de *venir à bout*. Le *Dictionnaire* de Littré cite beaucoup d'exemples anciens, du XIIe au XVIe siècle (pour ce dernier siècle les exemples sont tirés d'Amyot, d'Ag. d'Aubigné et de Montaigne), mais Molière seul est allégué pour le XVIIe siècle. Le *Dictionnaire de Trévoux* déclare que «ce mot n'est en usage que parmi le peuple». Aussi le chercherait-on vainement dans le *Dictionnaire de l'Académie française*.

[3] Vol. 718, fol. 21.

XIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du 3 de ce moys est venüe par l'ordinaire en son temps, mieux que la nostre que vous debviez avoir receüe auparavant. Mais à quelque chose malheur a esté bon pour moy, à ce coup là, pour me consoler de la peine où j'ay esté de ce que la suyvante despesche demeura icy en arriere et en chaumage une semaine entiere qui vous eusse esté plus longue et plus importune si celle dont vous vous plaignez n'eust esté retardée par les chemins par les inondations des rivieres de Dauphiné, qui pouvoient donner plus d'empeschement aux courriers qui vont à contremont vers Lyon qu'à ceux qui en viennent par la riviere du Rosne, tellement que pour peu de jours que vous ayiez tardé d'avoir ce pacquet là, ce sera aultant de diminüé de la quinzaine qui se fust escoulée de la reception de celuy là au suyvant, avec lequel vous en aurez conjoinctement encor un aultre plus recent et plus ample. Dieu veuille que ne le trouviez aussy plus importun. Car je n'abuse que trop de vostre desbonnaireté et de l'honneur de vostre bienveillance, dont vous me donnez tousjours de plus signalés tesmoignages, jusques à vous mettre en peine de ma santé, à la moindre cessation du cours de mes dictes importunitez, dont je vous suis grandement redevable et de la favorable croyance qu'il vous a pleu concevoir de mon ardante affection et devotion à vostre service, qui ne sçauroit certainement estre interrompüe, *in voto,* comme on dict, nom plus qu'en effect, aultant qu'il sera en ma puissance, quelque maladie et infirmité qui me puisse accueillir, si elle ne m'est pas si aiguë qu'elle m'oste les fonctions de la raison, et de ce peu de cognoisçance que je puis avoir de mon debvoir. Je pensoys escrire à ce coup à plusieurs de voz bons amys et patrons, mais il me fauldroit faire un volume pour vous desduire les empeschements inesperez qui me surviennent de moment à

aultre et qui m'ont accueilly en foulle extraordinaire toute cette semaine, dont je regrette principalement les despesches tant pour Mr de Saulmaise que pour Mr de Valoys. Cependant je ne laisse pas de vous renvoyer vostre lettre de Mr Saulmaise, et ay fait transcrire la sentence du pauvre Galilée, mais je ne l'ay peu faire sans collationner avec l'exactesse[1] qu'il me fault. Et j'attends dans sept ou 8 jours Mr Gassend à qui il en fauldra rendre compte soubs le bon plaisir du R. P. Mercene de qui j'ay tant de tort, que je ne sçay comme m'en laver. Mais la venüe de Mr Gassend fera clorre la caisse des manuscrits Grecs et aultres qu'il fault envoyer; enfin j'ay receu de la part de Mr de Fontenay Bouchard de Rome des extraicts de huict ou dix volumes manuscrits du Vatican de Ponderibus et mensuris où j'ay bien trouvé de l'exercice[2] et de quoy repaistre ma curiosité selon mon goust, avec esperance d'en retirer quelque fruict notable. Mais Dieu sçaict quand j'auray le moyen d'y employer le temps et l'estude qu'il y fauldroit aussy bien qu'aux aultres pieces tant de la bibliotheque du Roy que de la vostre, lesquelles j'ay receu de vostre main. Si faudra t'il un jour devenir saulvage et incivil soubs quelque bonne excuse envers noz bons seigneurs et amys, aussy bien qu'au palais, pour vuider cette petite affaire là. Mr de Fontenay m'escript ce que j'avoys desja apprins des lettres du sieur evesque de Vaison Suarez, que le cardinal Barberin s'estoit declaré de le vouloir employer, comme je vous avoys mandé. Mais il passe plus oultre et dict qu'il luy veult faire traduire une suitte de l'histoire Grecque d'Autheurs chrestiens manuscrits qui sont en continuation du Georgius Syncellus et du Theophanes, à quoy il s'employera trez

[1] Nous avons déjà plusieurs fois trouvé dans cette correspondance le mot *exactesse*, notamment t. I, p. 126.

[2] Dans toutes les lettres de Bouchard, réunies dans le fascicule III des *Correspondants de Peiresc* (Paris, 1881), il est question des recherches faites à la Vaticane par Holstenius et Bouchard de «tout ce qui traite de *ponderibus et mensuris*.» Voir, p. 11, 18, 19, 20, 21. La lettre dont parle ici Peiresc est du 11 février 1634. Bouchard y dit (p. 27) : «Pour les traittés *de Ponderibus et mensuris*, je vous les envoye enfin...» En note, sous ce passage, j'ai rappelé que les extraits des manuscrits du Vatican forment, à la bibliothèque de Carpentras, dans le registre V de la collection Peiresc, un cahier de 74 feuillets in-folio numérotés 199-272.

volontiers. Mais il ne vouldroit pas y entendre s'il estoit asseuré que Mr Haultin persistast au dessein qu'il avoit eu d'y travailler luy mesmes, et qu'il en voulusse publier le texte des exemplaires de la Bibliotheque du Roy et la version qu'il en avoit desja faicte comme je pense, avec ces belles notes. Ce cardinal a creu que l'exemplaire de Syncellus de la Bibliotheque du Roy fusse entier *ab orbe condito*, le sien n'estant que de Pompée en bas, et avoit faict engager Mr de Thou de parole de luy en faire extraire ce commancement. Mais je sçay bien que le bon Mr Haultin estoit en luy mesme peiné et à sa requisition j'en avoys escript diverses fois au sieur Lucas Torrius, pour voir si l'exemplaire de l'Escurial estoit complet, ce qui ne se trouva pas. Comme je ne manquay pas d'envoyer au dict sieur Haultin les premieres et dernieres paroles qu'on m'avoit faict extraire du dict exemplaire, et de l'exhorter tant que je peus de vouloir faire son edition, luy ayant mesmes offert un exemplaire que j'en avois recouvré escript en papier de la main d'Andreas Darmarius, mais je n'ay jamais eu de responce, tant il est surchargé d'occupations de sa charge, aussy bien que moy, et de la civilité dont il use envers ses amys et serviteurs. Il seroit temps qu'il se declarast à ce coup sur l'attainte que vous luy en pourrez donner, car s'il ne se resoult à bon essiant, le cardinal vouldra faire imprimer son recueil qui est assez bien assorty, car au lieu de cez commancements de Syncellus jusques à Pompée, il a les chroniques d'un aultre Georgius, qui peuvent fournir aulcunement le supplement de ce premier temps.

Monsieur Bonnaire m'escript de Rome du XII febvrier qu'ayant rencontré Mr Holstenius, il l'avoit asseuré que par le prochain ordinaire il me pourroit envoyer quelques cahiers qu'il m'avoit pareillement faict transcrire de son costé dans le Vatican et ailleurs, et que par mesme moyen il m'envoyeroit le St Cyrille pour Mr l'Archevesque de Thoulouse, de sorte qu'il n'y a plus rien à doubter de ce costé là. Et si le tout est trop gros pour la poste, j'estime que des barques de Marseille qui sont allées de ce costé là quelque temps y a et par lesquelles j'ay envoyé l'exemplaire de Tertullian de Mr le R. P. Dom du Puy, nous r'apporteront le tout Dieu aydant avant Pasques, dont vous pourrez donner les

bonnes nouvelles à Mr Aubert et à Mr l'Archevesque de Thoulouse, si vous le rencontrez. . .[1] je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 14 mars 1634.

Monseigneur le Mareschal est de retour de la Tour d'Aiguez, Mr le Marquis son fils ayant esté saigné si à propos que tout le mal qu'il avoit prins à la chasse pour l'ardeur du soleil a esté surmonté fort facilement graces à Dieu. Monseigneur le Mareschal a esté au sermon hier et aujourd'huy avec Mr l'Archevesque et n'a poinct prins de hault daiz soubs sa chaire, le predicateur n'ayant usé que du terme de Messeigneurs en entrant en chaire sans adjouster celuy de Messieurs[2].

XIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Voz despesches viennent tousjours si bien accompagnées de toutes sortes de belles curiositez, que je suis tousjours plus en peine à trouver des termes dignes d'estre employez aux remerciments trez humbles que je vous en debvroys, et auxquels ma foiblesse ne sçauroit rien fournir d'esgal ne de proportionné à mon debvoir. Et moings à ce coup qu'aux precedants, ne s'en pouvant poinct voir de plus hault goust que celles qu'il vous a pleu nous communiquer, dont j'ay usé avec telle reserve que je ne les ay voulu monstrer à ame qui vive, tant que nous avons eu icy Mr le c[omte] de N[oailles][3], de peur qu'il en peusse avoir aulcun

[1] Déchirure du papier. — [2] Vol. 718, fol. 23. — [3] Nous avons déjà vu qu'il s'agit du comte François de Noailles, ambassadeur de France à Rome.

IMPRIMERIE NATIONALE.

vent[1], et encor aprez son partement n'en ay je faict part qu'à une persone que je sçay bien ne vous estre pas dezagreable, encores sans qu'on sçaiche d'où cela vient, et sans en rien laisser prendre par escript, cela se mettant par aprez dans le fonds d'une cassette, jusques à un aultre temps. Cez vers sont bien gentils, et seront bien, je m'asseure, suivys de quelques aultres, y ayant bien là des subjects bien poetiques. Je n'ay encores peu voir ce discours de la bataille de Lutzen[2] et n'ay pas gnieres d'esperance de le pouvoir lisre avant le partement de cet ordinaire, principalement si Messieurs les Moreaux peuvent obtenir de Monseigneur le Mareschal que le nouvel ordre estably ou ordonné par Mr de Nouveau[3] pour le changement de despart des courriers du vendredy au mecredy de vostre costé, et du mardy au lundy du nostre, porte son plein et entier effect, auquel cas nous serons bien vangez du Gazettier, sans nous en estre meslez, car ses gazettes ne pourront plus venir icy qu'envieillies de cinq ou six jours. Mais mon dict sieur le Mareschal ne se veult poinct encores rendre, ét veult faire une ordonnance portant deffences aux courriers de partir d'icy que le jour estably et stipulé par le contract passé entre le corps du païs de Provence et Mr du Lieu, la traverse de Dijon ne luy estant pas bien agreable, encores qu'elle soit sur les routtes de sa maison ou bien prez[4], pour ne laisser ses despesches à la discretion d'un P^r P^t, d'un Gouv^r[5] et d'un Parlement de Dijon, de les laisser passer, ou retarder, ou retenir tout à faict en cas de besoing, de sorte qu'il y fauldra possible un aultre reglement du conseil du Roy. Cependant l'ordre sera un peu interrompu pour les

[1] Pour les locutions *avoir vent, avoir quelque vent,* Littré cite le cardinal de Retz, La Fontaine, Thomas Corneille, Hamilton, Lesage.

[2] Est-ce un discours imprimé? Est-ce un discours manuscrit? Nos catalogues, me semble-t-il, ne le mentionnent sous aucune des deux formes.

[3] Jérôme de Nouveau, surintendant des postes, mort en 1665.

[4] Nicolas de l'Hospital possédait la terre de Château-Villain, en Champagne (aujourd'hui chef-lieu de canton de la Haute-Marne); cette terre fut érigée pour lui en duché-pairie, sous le nom de *Vitri,* le 7 janvier 1644, quelques mois avant sa mort (28 septembre), arrivée dans une autre de ses terres (Nandy, à 9 kilomètres de Melun).

[5] D'un Premier Président, d'un Gouverneur.

despesches, car comme mecredy prochain il doibt arriver un nouveau courrier, par qui vous n'escrirez pas pour n'avoir encores eu mes lettres, si vous escrivez le vendredy à l'ordinaire Dieu sçait si on les fera partir de Lyon le mecredy suyvant comme par le passé, ou bien si l'on ne vouldra poinct attendre le lundy d'aprez et luy faire perdre cinq ou six jours dans Lyon. Parmy ce mal entendu s'il eust au moings voulu lascher sa despesche demain, on l'eust peu faire aller en diligence nuict et jour, pour arriver à temps à Lyon avant le partement de ce nouvel ordinaire de Bourgogne, auquel cas vous eussiez eu sammedy la presente, mais j'estime que de crainte que cela ne se peusse faire, il ne l'a pas voulu promettre avant mardy à l'heure accoustumée. Vostre paquet pour Mr le Sacristain luy a esté porté dez hier par un des bons amys de nostre maison qui n'aura pas manqué de le luy rendre en main propre. Mais vous eussiez bien peu me mander quel argent il y falloit, car j'y eusse satisfaict trez volontiers et vous m'eussiez esvitté d'en hazarder d'aultre comme vous par les chemins, et puis que n'avez voulu tout mettre à une foys, vous me ferez plaisir de m'escrire en quoy consiste le restant que je luy feray fournir incontinant à Marseille.

Je vous envoye non seulement la relation que vous me redemandez concernant le vent du Ponthiaz de Nioms[1], mais aussy un duplicata que j'ay faict retenir de toute ma derniere despesche que j'ay faicte de ce costé là, tant pour ce que je desire encores faire observer de plus sur ce vent, que pour cette version dont vous avez ouy parler, sur quoy je ne manqueray de vous faire tenir toutes les responces qui m'en viendront. Il fault que je vous envoye encores une certaine conception sur le flux et reflux de la mer dont on m'avoit faict grande feste[2], mais

[1] La relation du ministre Boulle citée un peu plus haut.

[2] Ce devait être le travail d'Antoine Villon, né à Flassan (arrond. de Carpentras), le 24 février 1589, auteur de l'*Usage des éphémérides*. On lit dans une lettre de Philippe Fortin de la Hoguette, du 15 février 1634, à Peiresc : «Au reste, pour contenter le désir que vous avez de savoir qui est celuy qui pense avoir découvert la raison du flux et reflux de la mer, je vous diray qu'il est du Comtat et s'appelle Villon, qu'il a demeuré quelque temps avec M. de Mets et qu'il est maintenant avec M. de Bourdeaux.» (*Lettres inédites de Ph. Fortin de la Hoguette*, La Rochelle, 1888, p. 182.) Cf. une note

elle n'a pas respondu à l'attente. Il est vray qu'en matiere de choses si incogneües, je ne refuse jamais d'ouyr tout ce qu'on en veult dire. J'ay receu d'un aultre costé une relation du flux perpetuel de la mer occeane dans l'embouscheure de la Mediterranée, qui est bien importante et que je n'avoys peu croire du premier coup [1]. Mais il fault au prealable que je fasse responce à un homme qui est sur les lieux. Et Mr Gassend vient d'arriver tout à propos, comme j'en estoys icy, pour me dire son advis, et me suggere quelques aultres questions à faire de plus sur cela. Mr Bourdelot [2] est pareillement arrivé ce mesme jour tout à poinct pour voir Mr Gassend, selon son desir, ayant prins le temps du retardement de Mr le comte de Noailles pour voir cependant la Ste Baulme [3], et revenir chercher icy Mr Gassend que je luy avoys faict esperer de trouver à ce coup comme il a faict. Je l'ay encores gouverné à ce soir plus d'une bonne heure avec un grand plaisir de l'ouyr si judicieusement discourir de toutes choses, et surtout de sa profession, comme s'il y avoit vacqué des cinquantaines d'années, appliquant fort

du fascicule VIII des *Correspondants de Peiresc, Le cardinal Bichi, évêque de Carpentras,* 1885, p. 52-53.

[1] C'est la relation que l'on conserve dans le registre LIII de la collection Peiresc, à la bibliothèque de Carpentras : lettre d'Antoine Novel, médecin du duc de Medina-Sidonia, écrite de San-Lucar de Barrameda, le 10 décembre 1633, sur le courant perpétuel des eaux de l'Océan dans la Méditerranée. Je reproduirai cette lettre, ainsi que diverses autres curieuses lettres du Dr Novel, dans un des prochains fascicules des *Correspondants de Peiresc*, fascicule qui sera consacré à divers médecins provençaux.

[2] Le docteur Bourdelot (*Pierre Michon*), qui accompagnait le comte de Noailles à Rome en qualité de médecin. Voir sur ce personnage notre tome II, lettre CXVI, p. 548. Gassendi mentionne le séjour chez Peiresc du jeune et déjà si habile médecin (*juvenem supra ætatem medicæ doctrinæ praxeosque peritum*, livre V, p. 401). On signale dans le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras* (t. II, p. 31), comme se trouvant autrefois en cette bibliothèque (avant le désastreux passage de Libri), une lettre de Bourdelot à Peiresc sur les veines lactées, leurs valvules, etc., lettre qui occupait les feuillets 491 et 492 du registre V. M. L. Delisle indique, dans le *Catalogue des fonds Libri et Barrois* (Paris, 1888, grand in-8°, p. 183), une lettre adressée par Bourdelot à Peiresc le 12 octobre 1634, aujourd'hui classée dans le volume 3283 des Nouvelles acquisitions françaises (p. 70). Serait-ce celle-là?

[3] Que pouvait aller faire un incrédule, un *libertin* comme Pierre Bourdelot, au pèlerinage de la Sainte-Baume? L'*abbé* Bourdelot appartenait à la même église que l'*abbé* Bouchard.

noblement et à point nommé les propres paroles du texte de son Hippocrate, qu'il sçait tout par cœur. Il se charge trez volontiers de l'exemplaire du Tertullian de Mr Rigault pour Dom du Puy, lequel avoit esté baillé à P[at]ron Faulconier depuis quelque temps, sur le peu d'asseurance que je voyoys au partement de Mr de Noailles, mais dez que je fus acertainé[1] de sa venüe je le contremanday, et l'envoyay retirer de ses mains, encores qu'il fusse prest à faire voille parce qu'il n'alloit pas à droicture à Civita Vecchia. Et par cette voye icy il ira dans de bons coffres, à ce que m'a promis Mr Bourdelot qui est si honneste aussy bien que Mr son cher oncle[2], que je vivray en grande impatiance jusques à tant que j'aye peu leur rendre quelque digne tesmoignage de ma recognoisçance en leur endroict, et de l'estime que merite leur vertu et courtoisie nompareille.

J'ay faict tout ce que j'ay peu auprez de Mr le conte de Noailles pour servir Mr de Fontenay Bouchard, et Mr Hullon par mesme moyen en la personne d'iceluy. Et en ay retiré d'assez bonnes et bien honnestes paroles, mais non pas de resolution bien formelle. Il est vray que la presence pourra frapper le plus grand coup, Dieu aydant, vous asseurant que je me suis faict courtisan pour ce coup là sans consequance, rien que pour rendre ce petit service à un si digne amy. Et ne cesseray tant que j'y verray tant soit peu de jour[3]. J'envoyeray la lettre du R. P. Morin au sieur P. della Valle par le prochain ordinaire, n'ayant presentement eu le moyen d'escrire comme il falloit en mesme temps et possible y sera-t-elle aussy tost que par les galeres qui vont toucher à Genes. Cependant l'ordinaire d'Avignon qui est passé le dernier pourra

[1] Voir au sujet de ce mot une note des *Lettres de Jean Chapelain*, t. II, p. 207.

[2] Le philologue Jean Bourdelot, qui fut lui aussi un des correspondants de Peiresc et qui mourut un an après notre savant. Gassendi (livre V, p. 401) dit que Peiresc reçut avec joie Pierre Michon tant à cause de ses qualités propres qu'à cause de l'amitié qui le liait avec l'oncle de son hôte (*cum erudito illius avunculo Joanne Burdeloto amicitiam*).

[3] Littré rappelle que le grand Corneille, dans *Pertharite*, a dit :

Je le hais d'autant plus que je vois moins de jour
A détruire un vainqueur qui règne avec amour,

et il en rapproche cette phrase de Bossuet (*Lettres*) : «Supposé que vous voyiez jour à réussir.» Tous les autres exemples sont également postérieurs à l'année 1634.

estre de retour et nous apporter des lettres possible du dict sieur P. della Valle en responce de mes dernieres. Je n'ay poinct eu de lettre du dict P. Morin pour moy à ce coup comme vous me mandiez, ains seulement celle qu'il vous escript, où j'ay veu son excuse que je seconderay comme je pourray. Je seroys bien marry que la nouvelle qu'on vous a donnée de la perte du St Cyrille d'Augspourg fusse veritable. Mr du Mesnil Aubery vous pourra dire ce que m'a escript l'un de cez Messieurs de Lumaga[1], que la caisse des tableaux s'est saulvée, à faulte d'avoir peu estre chargée, dans laquelle il y avoit un libvre pour moy, et je me suis imaginé que le St Cyrille y debvoit estre aussy pour l'amour de Mr Aubert, à qui je suis trop redevable du soing qu'il daigne prendre non seulement à faire transcrire cez Astronomes de si bonne main, et de les revoir, mais d'y faire luy mesmes les figures, ce que je vouldroys bien avoir merité par des services conformes à mes vœux et à mes debvoirs. Mr de Bonnaire m'escript du XI febvrier que Mr Holstenius avoit apresté le St Cyrille pour le prochain ordinaire, de sorte que je l'attends dans cinq ou six jours Dieu aydant. Quant à Mr de Thoulouse, il a bien raison de vouloir pour luy l'original, mais il n'en auroit pas moings quand il se tiendroit à sa parole toute entiere comme feroient d'aultres et particulierement celuy qui est,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 19 mars 1634.

Vous m'avez faict plaisir de m'avoir ce Manege[2] à si bon compte et encores plus du livre de ce P. Boucher que j'attendray fort impatiemment. S'il n'est pas de trop grand prix, nous en pourrions bien prendre un second exemplaire, si la piece respond à la beauté du tiltre.

Je vous recommande la lettre cy joincte pour le bon P. Gilles de

[1] Banquiers dont il est souvent question dans cette correspondance. Voir la *Table* du présent tome. — [2] Le *Manège du Roy*, déjà mentionné plus haut.

Losches, à qui je vous supplie de joindre un petit mot de vostre part pour luy donner courage de vous addresser librement ce qu'il aura à me faire servir, vous asseurant que c'est un des galants hommes que j'aye jamais veu soubs le cappuchon de son ordre, et qui a des rares partyes et des plus recommandables que puissent avoir des gents de sa condition et de sa profession. Il a esté sept ans au Levant, et en a r'emporté une cognoisçance des langues orientales toute aultre que ce qu'on a veu jusques à cette heure. Mr de Thou l'y avoit veu [1], et me dict qu'il l'avoit fort gousté, mais il n'avoit pas lors acquis tout ce qu'il en a remporté depuis lors.

Avant que clorre, j'ay esté au palais; Messieurs le rapporteur et contretenant [2] de l'affaire de Mr de Suilly et de Mme de Bouteville ont esté ouys cette matinée à la Tournelle, mais l'on a differé d'opiner à jeudy matin pour avoir loisir d'estudier sur les raisons et motifs tant pour l'un des advis que pour l'aultre [3].

XV

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Encores que vostre dernier pacquet par l'ordinaire fusse petit, il contenoit pourtant de si grandes singularitez, que je vous suis tousjours plus redevable de tant de bienfaicts et de la bonne part qu'il vous plaict me faire de choses si rares, et qui ne parviendroient possible jamais à nostre cognoisçance, ne pouvant vous en rendre assez de remerciments

[1] En Orient.

[2] Littré n'allègue aucun auteur sous ce nom du «champion qui dans les tournois tenait contre un autre champion». Le *Dictionnaire de Trévoux* rappelle que Scipion Dupleix s'est appelé le *Contretenant* de Vaugelas, dans le livre qu'il a écrit contre les *Remarques* de l'académicien.

[3] Vol. 718, fol. 25. Voir à l'*Appendice* une lettre de Jacques Dupuy, du 24 mars 1634.

à mon gré. Je suis bien aise que le livre du P. Ferrarius[1] vous ayt esté rendu en son temps; si celuy qui s'en estoit chargé nous eust donné un mot d'advis, comm' il debvoit plus tost que tout aultre, du succez de sa commission, vous n'eussiez pas eu la peine de m'en escrire, n'estant que trop chargé de tant d'aultres importunitez qui vous viennent en foulle les unes sur les aultres, à mon occasion. Je suis bien obligé aussy à la continuation des soings de Mr Aubert pour cez figures de mathématiques, lequel je feray bien valloir envers Mr Holstenius tant que je pourray, esperant que le retour des galeres de Mr de Nouailles nous apportera les libvres de St Cyrille, Dieu aydant, si nous ne l'avons encores plus tost. Je plains bien le filz du pauvre Mr Servein et Mr de la Martillière, vostre voisin, qui estoit certainement un grand homme en son temps[2]. Quant à ce personage de la porte St Honoré, je vous advoüe fort ingenument que je puis avoir trez mal jugé et mesuré à une trop mauvaise aulne des gents de bien meilleur naturel que des Provençaulx, et quand il y auroit quelque chose de vray des ombraiges qu'un aultre en pourroit avoir prins, je n'auroys garde de le luy imputer jamais. Je cognoys trop sa candeur et bonne foy[3]. Mais nous avons icy du monde si malin que les persones les plus bontifves ont de la peine à se deffendre d'eux et à s'empescher d'estre surprins quelque foys, et c'est de quoy je me desfioys, que quelqu'un ne se fust ingeré de luy escrire ou faire donner des advis de chose à quoy je n'eusse pensé, comme je l'ay esprouvé assez souvent en d'aultres temps, parce que je ne luy avoys rien escript, sur quoy peusse eschoir cette responce,

[1] Livre mentionné un peu plus haut.

[2] Il est plusieurs fois question de La Martillière ou La Martellière dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (t. II, V, VI et VII). Tallemant l'appelle «fameux advocat» dans la page où il parle de Mme de Cressy, fille dudit avocat. Paulin Paris (*Commentaire*, t. V, p. 241) rappelle que la famille du grand avocat subsiste encore de nos jours. Voir deux jolies anecdotes sur les plaidoyers de La Martellière à la page 274 du tome VII (historiette des *Advocats*). Dans les *Mémoires-journaux* de Pierre de l'Estoile (édition Jouaust, t. X, 1881, p. 385), à l'occasion du mémorable procès des Jésuites et de l'Université, on voit que l'avocat des Jésuites fut M. de Montholon, cousin du narrateur, et que l'avocat de l'Université fut «M. de la Martillière, gendre de M. Le Grand, conseillier en la Grand'Chambre».

[3] Il s'agit là du premier président du Parlement d'Aix, déjà si souvent mentionné.

et qu'il sembloit qu'il presupposast que j'eusse notice de quelques jugements qu'on pourroit faire de luy, aultres que raison, de quoy je ne sçavoys chose du monde; c'est pourquoy j'en demeuray un peu en peine, et concertay ce que je luy escrivis par replique, au moings mal qu'il me fust possible[1], pour tascher de ne luy laisser aulcune impression, que de ma candeur et retenüe et de ma fidelité inviolable en son endroict, et vous en fis l'addresse à celle fin que si vous le voyiez, il vous pleut de considerer la contenance à laquelle vous pourrez facilement recognoistre s'il a eu intention de me faire comprendre ce que je vous avoys mandé ou non, et particulierement s'il m'avoit esté presté des charitez cappables de luy faire rabbattre quelque chose des dispositions qu'il avoit eües pour nous. Car cez contestations publiques dont vous avez ouy parler d'entre nostre grande compagnie et Monseigneur nostre Gouverneur, qui n'a pas laissé de voir tousjours volontiers mon frere, m'ont rendu quasi suspect à toute nostre compagnie encores que je ne voye poinct mon dict seigneur le Gouverneur nom plus que les aultres. Et la cognoisçance que j'en ay, aussy bien que de la mauvaise humeur du païs, me faisoit craindre qu'on eust escript des choses cappables de me faire faire la responce que vous avez veüe comme en punition de quelque mauvais jugement que j'eusse faict trop temerairement en discours familier avec des gents qui redisent quelquefoys non seulement ce qu'ils entendent, mais qui y adjoustent au double quand ils ont moyen de donner des sinistres interpretations, et r'engreger. . .[2] choses ou charger la main à ceux qu'ils n'ayment poinct et dont ils ont de la jalousie. Mais vous aurez bien du subject de vous plaindre de moy qui abuse de la sorte de l'honneur de vostre entretien. Je vous en demande pardon trez humblement, ne l'ayant faict que pour ne vous laisser aussy quelque trop mauvaise impression de la hardiesse que j'avoys prinse de vous donner cognoisçance de l'ombrage que j'avoys conceu

[1] On trouve, dans les Minutes de l'Inguimbertine, une lettre de Peiresc à Laisné, du 17 janvier 1634, une «copie de la lettre de Mr le Premier Président» (écrite de Paris le 23 février 1634), une réponse de Peiresc, du 6 mars de la même année et diverses autres lettres de 1631 à 1635 (reg. I, fol. 72-77).

[2] Déchirure du papier.

IMPRIMERIE NATIONALE.

sans vous en rendre assez de raison, et qui fut cappable de vous empescher de trouver estrange mon procedé comme possible vous avez faict. Mais c'est à moy seul que j'en doibs imputer la faulte, puis que je ne m'estoys pas bien donné à entendre. Au reste j'ay envoyé à M^r le sacristain Valbelle vostre dernier pacquet aussy bien que le precedant, par persones de bonne cognoisçance et ne doubte pas qu'il ne les ayt receüs l'un et l'aultre fidèlement, encores qu'il ne m'en ayt pas accusé la reception, possible pour avoir esté hier icy comm' on m'a dict et qu'il pensoit le faire de vive voix, ne m'estant pas rencontré ceans, et il s'en retourna incontinant à Marseille. Il vous en debvra donner advis par cet ordinaire. Quant au gazettier, c'est la verité que sa relation de la mort du Valstein est bien digne d'estre veüe, comme plusieurs aultres pieces qui sortent de sa bouttique, mais il y en a d'aulcunes foys qui font consumer du temps à les lisre un peu inutilement. Je n'ay pas sceu voir depuis vostre despesche du precedant ordinaire celuy qui a sa correspondance en cette ville qui a grand tort, s'il luy a escript que les gazettes que je recevoys luy fissent du tort, car je vous puis jurer qu'ame vivante ne les voyoit hors de ceux de la maison de ceans, et je ne laissoys pas à touts les ordinaires d'envoyer querir publiquement les siennes, afin que persone ne se peust imaginer que je les eusse d'ailleurs que de chez luy et qu'on y eust recours, aussy bien que je tesmoignoys le vouloir avoir. C'est pourquoy j'ay de la peine à croire que l'excuse que prend le gazettier là dessus puisse estre bien veritable. Et croys plus tost qu'il a changé d'humeur ou d'advis. Car Mr de Bourdelot me parloit de luy comme d'un homme qui en badinant et souffrant les badineries de ceux qu'il est obligé de respecter, tire 20 mille livres de rente de son bureau[1], ce dict on, qui est une quinte essence et pierre

[1] Aurait-on pensé que le bureau établi par Renaudot fût une telle mine d'or, ou, pour prendre l'expression même dont va se servir Peiresc, une telle *pierre philosophale?* N'y avait-il pas quelque exagération dans l'assertion de Bourdelot? On s'est, de notre temps, beaucoup occupé du fondateur du journalisme en France. On reconnaîtra que la correspondance de Peiresc fournira d'abondantes et curieuses particularités à ceux qui voudront compléter les monographies de M. Hatin, de M. Gilles de la Tourrette, etc.

philosophale d'importance, pour faire negliger toute aultre correspondance que celle qui luy peult servir. Par le precedant ordinaire il avoit envoyé à son correspondant seulement sa gazette, et non les nouvelles, mais par celuy cy il ne luy avoit envoyé que les nouvelles de la precedante semaine, si ce n'est que ce soit un nouvel ordre qu'il luy ayt donné de me les cacher, en quoy sa vengeance ne sera gueres grande nom plus que le fruict qui luy en pourra revenir. Principalement si l'ordre de noz courriers ordinaires est changé, comme presuppose faire Mr de Nouveau, auquel cas les gazettes nous viendront tousjours assez à temps quand elles se prendront lorsqu'on les criera par les rües, et suffiroit d'en laisser la charge à quelqu'un de voz serviteurs. Mais en toute façon je croys qu'il sera raisonnable de faire payer au gazettier tout ce qu'il trouvera bon qu'on donne à ses gents, pour la peine par eux prinse, lorsqu'ils ont esté d'humeur de m'envoyer leurs gazettes anticipées, n'y ayant pas d'apparance que cela leur soit plus mal recogneu que ce qu'ils ont peu faire à d'aultres. Pour ce qui est de voz notes marginales à l'histoire de Mr de Thou, si vous ne jugez qu'il soit necessaire au traducteur de les voir, comme j'avoys creu, il ne sera pas de besoing de vous en dessaisir, puis que le glossaire peult suffire. Ce que je vous en avoys mandé n'estoit à aultres fins que pour faciliter le moyen d'en faire prendre les communications que vous eussiez estimé nécessaires, sans que vous y fussiez veu ne comprins. Au demeurant vous avez trop bonne opinion de nous et de nostre famille qui n'est pas si bien reglée comme vous la presumez ou presupposez. C'est bien la verité que la faulte ne fut pas toute à la desbauche de mes gents le jour de caresme prenant que mon pacquet demeura en arriere. Car j'avoys achevé d'escrire assez à temps, mais je me voulus amuser à relisre un cahier de Mr Gassend, avant que de clorre l'enveloppe de mon paquet, tandis que l'heure du passage du courrier ne pressoit point, et quand j'envoyay ma despesche, celuy qui s'en chargea s'amusa trop ailleurs au lieu d'aller incontinant à la poste, et laissa eschapper l'occasion du courrier aprez qui j'envoyay un homme à trois postes d'icy où il devoit coucher et prendre le pacquet de Mr le Mareschal; mais il le trouva si

prest et le temps si propice, qu'il ayma mieux passer oultre que de s'y arrester, de sorte que l'homme que j'y envoyoys ne l'y trouva plus. Il n'y eut aultre inconvenient que de la peine où vous en pouviez estre et dont je suis si indigne, mais vous estes en coustume d'user de cez oeuvres de supererogation envers touts voz serviteurs, et ceux qui le meritent le moings. Sur quoy je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 27 mars 1634.

Le partage a esté vuidé en faveur de Madame de Boutteville contre Mr de Suilly qui l'a...[1] tout à faict, à ce matin, 28me mars[2].

XVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay creu devoir faire l'adresse de cette despesche à Mr de Thou, s'estant jusques icy interessé comme il a faict aux affaires du Levant, croyant bien qu'il ne laisra pas de vous en communiquer tout ce qu'il jugera de vostre goust. Cependant si aprez qu'il en aura entretenu ceux qu'il trouvera bon, vous pouvez en faire un peu de part au bon P. Gilles de Losches, vous me ferez un singulier plaisir, la presse de cette commodité ne m'ayant permis d'en faire extraire quelque chosette comme j'eusse faict trez volontiers. Cependant si le R. P. Theophile Minuti des Minimes, qui est passé de Civita Vecchia à Rome et de là à Paris, vous va voir, comme je croys qu'il le fera, je vous le recommande comme peult meriter celuy qui a desterré touts cez Pentateuques Samaritains, et mille

[1] Déchirure du papier. — [2] Vol. 718, fol. 27.

aultres belles singularitez dont les curieux se prevauldront bien quelque jour. Je luy escriray, Dieu aydant, par nostre prochain ordinaire, estant trop pressé maintenant pour le pouvoir faire et ayant le coeur trop serré du sentiment de ce grand malheur de nostre pauvre nation[1], qui ne pourroit estre satisfaicte si ce n'estoit que le bruict de la mort du Grand Seigneur et du cappitaine basha[2] fussent bien tost aussy vrays qu'a esté celuy de la mort du pauvre conte de Marcheville[3] dont la notice[4] ne pouvoit humainement estre parvenüe en Alep au 5 febvrier et n'a pas laissé de se verifier trop tost aprez. Excusez moy si je finis sur cela estant tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 29 mars 1634.

Il est arrivé quelques accez de maladie à Berre[5] qui n'ont pas les marques bien evidantes de la peste, mais neantmoings il y a eu suitte de 8 ou 10 corps en une rüe, qui ont faict que la cour en a suspendu le commerce et commis un con[er] pour aller regler les gardes aux environs. Dieu nous veuille preserver de ce fleau qui seroit bien pire que devant en la necessité presante[6].

[1] Le sultan Amurath IV, mécontent du comte de Marcheville, ambassadeur de Louis XIII, le fit brutalement transporter sur un vaisseau français qui se trouvait à Galata, lui enjoignant sous peine de mort de partir dans une demi-heure. Voir dans les *Lettres, instructions et papiers d'État du cardinal de Richelieu* (t. VI, p. 320) le mémoire (du 14 avril 1639) qui commence ainsi : «L'ambassade de France en Levant n'ayant point esté remplie depuis que le s[r] comte de Marcheville fut obligé par les Turcs à s'en revenir de Constantinople, sous pretexte que sa conduite n'estoit pas agréable au Grand Seigneur..., etc.»

[2] C'est-à-dire le Capitan-Pacha, l'amiral turc.

[3] C'était un faux bruit. Le comte de Marcheville put revenir en France. Il avait d'excellentes relations avec Peiresc, et Gassendi rappelle qu'en l'année qui précéda sa malheureuse aventure, il avait envoyé au grand bibliophile un ouvrage sur les diverses sectes des mahométans (livre V, p. 393).

[4] Pour *connaissance*, comme nous l'avons déjà vu dans les tomes précédents.

[5] A 26 kilomètres d'Aix, et non à 21 kilomètres, comme il a été dit précédemment (t. II, p. 151).

[6] Vol. 718, fol. 29.

XVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Avec vostre despesche du 24 arrivée sammedy selon les vieux ordres qui ne seront peult estre pas encore si tost changez, nous avons receu tout plein de curieuses pieces selon voz bonnes et loüables coustumes, tant imprimées que manuscrites, entr' aultres cette lettre circulaire que je vous renvoye avec mes humbles actions de graces, en ayant faict retenir coppie que j'envoyeray à Dom du Puy, jeudy prochain, Dieu aydant. J'ay eu par Lion deux lettres siennes des 8 et 11 mars, avec des lettres d'excuse du sieur Pietro della Valle pour la communication de son vocabulaire Cophte, en attendant le succez de l'edition et restitution de son Pentateuque, et comment il aura esté traicté en son particulier par le P. Morin. Il n'avoit pas encores lors receu une mienne despesche posterieure et plus pressante que la precedante dont le R. P. Dom du Puy m'accuse la reception, sans qu'il eusse encores eu moyen de l'aller porter au dict sieur Pietro della Valle. Il m'accuse aussy la reception de ma lettre au cardinal Barberin pour vostre commande, à laquelle je ne puis me persuader que vous rencontriez aulcune difficulté, aultre que celles du commun, et qui seront fort facilement vaincües à mon advis. J'ay ce matin rencontré tout à propos par la ville le sieur Gras, que je n'avoys poinct voulu voir depuis nostre derniere entrevüe tant que je le voyoys en demeure de faire exploicter son filz et de bailler sa desmission ou desistement de l'opposition formée contre vous. Il s'est excusé pour ce retardement sur le desespoir de son filz qui s'en estoit allé voir un sien frere Cappucin à Orange, et qui avoit voulu se desfroquer[1], mais qu'enfin s'estant laissé r'amener, il avoit in-

[1] Sous le mot *Défroquer*, le *Dictionnaire* de Littré ne cite que la phrase célèbre de Bossuet : «Il semble que la réforme aboutisse à défroquer quelques moines.»

continant faict faire tout ce que Mr de Valbelle avoit desiré de l'un et de l'aultre de vostre part, n'ayant, ce dict il, apprins la routte qu'avoit tenu son filz que 2 ou 3 jours devant qu'il soit revenu. Et luy a fallu consentir à des donations et advantages à son dict filz, et luy asseurer 1000 libvres d'appoinctements sa vie durant, pour le r'amener au cloistre. Je luy ay faict voir les obligations qu'il vous avoit d'avoir pardonné de si grandes faultes que les siennes si charitablement, et de tesmoigner encores tant de bonne disposition de le gratifier si l'occasion s'en presente, et croys qu'il en escrira à Mr de Thou luy mesmes, par cet ordinaire, à ce qu'il m'a dict.

J'ai envoyé la lettre de Mr d'Ingrey à mon frere qui est à Boysgency et faict voir voz baise-mains à Mr Gassend qui est bien vostre serviteur et se tient grandement obligé à l'honneur de vostre souvenir. Les embarras du palais ne me permettent pas bien encores de le gouverner à souhaict, bien qu'il y ayt desja quelques jours que nous le tenons ceans, mais je me promets plus de relasche, Dieu aydant, à cez prochains feriats, et plus de moyens de m'acquitter de mon debvoir non seulement en son endroict, mais aussy envers moy mesmes et ma curiosité. Desseignant de faire quelques experiances curieuses avec luy, et specialement pour la vision[1] et representation des espèces dans noz ieux sur des inventions non encores divulguées[2], et qui seront de vostre goust en son temps, comme je l'espere, aussy bien que de plusieurs aultres merveilles de la nature. Il n'a poinct eu de lettres à ce coup de Mr Luillier, ce que j'ay imputé au bruict du changement de l'ordre et du jour du partement des courriers ordinaires où il s'est amusé

[1] Une bonne partie du registre V de la collection Peiresc, à la bibliothèque de Carpentras, est remplie de documents relatifs au phénomène de la vision. On y trouve notamment une lettre de Peiresc, écrite d'Aix le 11 avril 1634, à un personnage dont le nom manque (c'était François Luillier) et relative à des observations faites en commun avec Gassendi sur les yeux d'un thon. Voir le récit du biographe de Peiresc (livre V, p. 402).

[2] Dans la lettre qui vient d'être citée, Peiresc prétend avoir remarqué le premier que les images renversées par le cristallin sont ensuite redressées par la concavité du fond de l'œil. Voir ce qu'en dit Gassendi (livre V, p. 403 et suiv.).

comme beaucoup d'aultres. Quant aux libvres du S[t] Cyrille de M[r] Holstenius, Dom du Puy m'escript que comme il a sceu qu'on luy destinoit une coppie des Astronomes de M[r] de Thoulouse, il a faict incontinant mettre la main à la transcription de son manuscrit avec promesse neantmoings de le faire fort exactement collationner s'il ne le faict luy mesmes, comme je croys qu'il le fera, à celle fin de rendre la pareille esgale, car lorsqu'il s'attendoit à voir l'original, il desseignoit aussy d'envoyer le sien, mais puis qu'on ne luy veult donner qu'une coppie, il n'est pas moings raisonnable qu'on se contente reciproquement d'une coppie du sien. Il ne m'en escript pas, mais je ne laisse pas de croire absolument que cela sera et que M[r] Aubert aura subject de se contenter, comme je m'asseure que luy ne manquera pas de se tenir grandement redevable au dict sieur Aubert de la peine qu'il daigne se donner pour l'amour de luy en cez figures.

J'ay trouvé trez bonne cette relation de la vie du Valstein[1], et pense que cez extraordinaires[2] seront regulierement meilleurs que les gazettes et nouvelles ordinaires.

Le correspondant du gazettier fit à croire à son imprimeur qu'il n'avoit pas receu de gazette par le penultiesme ordinaire à cause vraysemblablement de l'opinion qu'il eut du changement des ordres des courriers. Je ne me suis pas enquis si le dernier ordinaire a apporté celles là ou les aultres plus fraisches. J'ay veu son imprimeur qui fut bien estonné quand je luy dis que le sieur Renaudot nous avoit dict que son correspondant croyoit que sa practique receut du daumage ou de l'interest quand j'avoys les gazettes à l'advance, car il estoit bon tesmoing luy mesme de la faulcetté et calomnie de ce compagnon, attendu que toutes les semaines (sans neantmoings en avoir esté prié, ains de mon propre mouvement tout seul) je luy envoyoys publiquement demander sa gazette chez luy, nonobstant que je l'eusse receüe, afin que persone ne pretendit de la venir voir par mon moyen et que chascun l'allast voir

[1] Dans la *Gazette* de Renaudot. — [2] Les suppléments donnés de temps en temps à la *Gazette*.

chez luy, car il ne la reimprimoit gueres souvent, mais il trouvoit quelque petit advantage de l'aller faire voir à ses amys et à ceux qui avoient la curiosité de l'aller voir chez luy, tellement qu'au lieu de luy oster sa prattique je la luy faisois valloir davantage, attendu que prou de gents ne croyoient pas bien les nouvelles de la gazette, lesquels y defferoient davantage quand ils voyoient que je prenois le soing de l'envoyer demander, à cause d'une mauvoise reputation qu'on m'a mis sus que l'on tient que j'aye d'aussy bons advis que guieres d'aultres, ce qui accreditoit sa gazette aultant qu'aultre chose quelconque. Je n'ay pas encore veu ce pretendu correspondant qui n'ose se presenter devant moy de honte de sa jalousie et calomnie, mais je ne m'en mets guieres en peine, et m'en passeray plus facilement de beaucoup qu'il n'avoit cru.

Je vous renvoye enfin la sentence contre le pauvre Galilée, et y ay joinct un extraict que je vous supplie de ne communiquer poinct hors de ceulx de vostre maison, qu'à Mr Luillier, et de n'en pas laisser prendre coppie à persone, pour bons respects qui regardent non seulement la personne du dict sieur Galilée, mais aussy ses amys, et particulierement celuy à qui la lettre estoit escritte, lequel la vous communiquera possible luy mesmes un jour. Mais elle avoit esté adressée ouverte à celuy qui nous en a donné cette communication avant que la faire tenir à son adresse, croyant qu'il ne manquera pas de l'envoyer et à vous et possible au bon P. Mercene, mais il luy fault laisser le plaisir tout entier de vous en faire part quand bon luy semblera, sans que vous fassiez semblant, s'il vous plaict, de l'avoir veüe, car je sçay bien que l'autheur a grand interest et desir que cette relation ne coure pas, et il luy en pourroit mezadvenir tost ou tard, ce qui empeschera peult estre celuy à qui la lettre est escritte d'oser la faire voir à persone. C'est pourquoy je n'ay pas voulu manquer de vous en faire part en toute façon.

Pour le Georgius Syncellus et le Theophanes et aultres continuateurs, Monsieur Haultain y pourroit sans doubte fournir de trez bonnes notes, que d'aultres ne pourroient peult estre pas aussy facilement que luy;

IMPRIMERIE NATIONALE.

encores fauldra t'il voir de luy en faire demander des nouvelles par Mr du Mesnil Aubery[1] en deffault de Mr Rigault, si le trouvez à propos. Au pix aller je luy escriray un mot, car s'il vouloit donner ses notes ou sa version, il auroit tousjours bonne part à l'edition quelque part qu'elle se fist. Et Mr de Fontenay ne luy envieroit pas l'honneur, au contraire il affecteroit de luy en conserver tout ce qui luy en appartiendroit. Et sur ce je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 2 avril 1634.

Vous verrez les nouvelles de Constantinople venües du costé de Ligourne qui nous laissent en meilleure esperance que nous n'estions depuis l'arrivée de celles de Smyrne; vous en verrez aussy de Rome. Je vous prie que la despesche cy joincte de Mr Saulmaise et pour luy ne passe que par voz ieulx comme le memoire du G[alilée] et pour cause, afin de me maintenir creance et de ne gaster la negociation qui se romproit sans doubte si on l'esventoit.

Quand vous aurez veu les advis de Constantinople, je vous prie de les envoyer au bon P. Gilles de Losches, si ne l'avez dezagreable. Mr le Mareschal est à la Tour d'Ayguez depuis quelques jours et y prend les bains, ne faisant pas estat de revenir plus tost qu'aux festes[2].

[1] Un des correspondants parisiens de Peiresc. On ne compte pas moins de 45 lettres *à Mr du Mesnil-Aubery* dans le registre IV des Minutes de l'Inguimbertine, à Carpentras, écrites du 26 septembre 1634 au 12 février 1636 (fol. 691-719).

[2] Vol. 718, fol. 30.

XVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Avec vostre despesche du mecredy 29e mars, j'ay receu tout plein de petites curiositez dont je vous remercie trez humblement, ensemble des advis tant de Rome que de voz cartiers qui n'estoient pas venuz jusques à nous, et particulierement l'establissement de ceste nouvelle Academie[1] faicte en concurrence de la Crusca, laquelle n'a pas esté inutile pour la polissure de la langue italienne, quoy qu'il ne luy aye pas manqué des contradicteurs. Et si celle cy peult aultant faire de bien à nostre langue que celle là à la sienne, il n'y aura pas de quoy se plaindre de ceux qui s'y sont employez[2]. Je n'ay pas encore sceu voir ce beau poeme de Mr d'Andilly[3], par ce que la lettre en est si menüe, et que des visites intempestives m'ont faict un peu morfondre, et gaigner une defluxion sur les yeux qui m'empeschent de pouvoir escrire aussy bien que lisre à mon grand regret, car j'eusse bien desiré de pouvoir commancer de mieux proffitter le temps de noz feriats où nous sommes entrez depuis hier, comme nous n'avons pas laissé de commancer quelques petites experiences avec Mr Gassendy, concernant l'anatomie des yeux et la maniere de la vision, où nous avons descouvert des secretz non communs, qu'il fauldra faire mettre par escript quelque jour

[1] On sait que l'Académie française, officieusement approuvée par le cardinal de Richelieu en 1634, fut officiellement établie par des lettres patentes du Roi signées le 2 janvier 1635.

[2] L'Académie française n'a pas fait moins de bien à notre langue que l'Académie de la Crusca à la langue italienne, et nous devons répéter avec autant de fierté que de reconnaissance l'éloge, d'autant plus fort qu'il est plus simple, donné par Peiresc aux fondateurs de l'illustre Compagnie: «Il n'y a pas de quoi se plaindre de ceux qui s'y sont employez.»

[3] Le poème sur la Vie de Jésus-Christ, par Robert Arnauld d'Andilly, publié à Paris, chez J. Camusat (1634), in-4°, et plusieurs fois réimprimé soit séparément, soit dans les *Œuvres diverses*, qui parurent d'abord chez J. Camusat (la 6e édition est de 1644, in-4°), ensuite chez Pierre le Petit (1659, in-12; 1675, in-fol.; 1685, in-12).

un peu plus à loysir Dieu aydant; je ne sçay si je n'ay poinct oublié de vous advertir par le dernier ordinaire que j'avois lors fraischement receu de la part de Messieurs les Moreaux un petit fagot de vos livres, où vous aviez mis une couple d'exemplaires de quelques livres bien curieux, et dont j'auray moyen de faire bonne part à mes amys, entre lesquelz estoit ce libvre de Brigius in fol°, dont j'ay incontinant donné l'un à Mr Gassendi qui s'en sçaura mieux servir que moy du mien; des portraicts des Roys du sieur de Bié, j'en pourray pareillement faire passer un delà les montz, et ne s'en fallut guieres que par le dernier ordinaire, je ne feisse passer aussy ces considerations d'Estat du chancellier Baccon, mais un mot trop libre que j'y avois rencontré m'en empescha, et me fera sonder le gué à l'advance pour sçavoir si on le voudra voir tel qu'il est. La foulle du degel du Parlement[1] et ma defluxion qui est survenüe aprez cela ne m'ont pas laissé de jetter les yeux sur ce libvre des compas de proportion pour voir le traicté qu'on y a mis des mesures. Il y avoit aussy un exemplaire de cette relation de Canada que je n'ay poinct encore veüe, bien que j'en aye desja envoyé à Rome un aultre exemplaire, ce me semble. Vous y aviez encores mis Consilium Regium de Scopius[2] avec les genealogies de la maison d'Austriche[3], dont je vous remercie trez humblement comme du Nubiensis[4] et du Malapertius duquel j'envoyay un exemplaire à Rome, où c'est que l'on avoit grande impatience de le voir; mais je ne pense pas qu'ils y trouvent tout ce qu'ils s'en sont imaginez. J'escripvis par le mesme ordinaire à Dom du Puy et luy envoyay l'epistre circulaire que vous aviez desiré, avec la lettre du P. Morin au sieur Pietro della

[1] Nous avons déjà trouvé plusieurs fois dans cette correspondance l'expression métaphorique : *dégel du parlement*, sans en avoir donné l'explication. On appelait ainsi les vacances du parlement, l'époque où, comme l'eau qui se *dégèle*, il reprenait sa liberté.

[2] Voir sur Scioppius (Gaspard Schopp) divers passages des tomes I et II indiqués à la *Table*. Voici le titre complet de l'ouvrage cité par Peiresc : *Consilium Regium, in quo a XII Regibus demonstratur quibus modis Rex Hispaniæ omnia bella feliciter profligare posset* (Francfort, 1619, in-8°).

[3] *Stemma de origine domus Austriacæ* (1619, in-4°).

[4] Mention a été faite dans les tomes précédents de l'ouvrage d'Edrisi (*Nubiensis geographia*).

Valle, et aultres miennes tant pour le dict della Valle que pour le P. Athanase Kircher sur le subject principalement de ce vocabulaire des Kophtes, pour raison duquel je ne les sçaurois poinct laisser au repos que je n'en aye la communication, ou que je n'en aye anticipé l'édition de quelque façon. Je pensois pouvoir escripre de rechef à Mr de Saulmaise pour accompagner les lettres que je luy voulois communiquer sur ce subject tant du dict sieur Pietro della Valle que du dict P. Athanase lequel y a joinct quelques lignes du texte Arabe de son Barachias[1], mais on me vient d'advertir que l'ordinaire doibt partir demain de grand matin, et qu'il fault que j'envoye ma despesche à ce soir à la poste, et oultre qu'il est desja bien tard mon rhume ne me laisse pas la quietude qu'il fauldroit pour pouvoir satisfaire à mon debvoir tant envers luy qu'envers les aultres ausquels je pensois escripre. Au reste il semble que la nouvelle de la mort de Mr de Marcheville ne soit pas veritable, car j'entends qu'il y a des lettres contresignées de luy en datte du 8e febvrier, où c'est que le sieur Auguste son secretaire faict des excuses sur ce que son maistre ne pouvoit escripre de sa main, pour estre empesché à d'aultres affaires plus pressées, mais il fault pourtant qu'il y ayt eu de grandz desordres, car Mr de Cesi[2] escript aussy de mesme datte, à ce qu'on m'a voulu dire, qu'on sçaura par aultre que par luy des nouvelles de ce païs là, beaucoup plus que l'on ne vouldroit, et qu'il avoit esté exempt de tout; si l'ordinaire ne partoit demain, l'on nous faisoit esperer du costé de Marseille des aultres particularitez dont je n'eusse pas manqué de vous faire part, sur quoy je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 9 avril 1634.

[1] Le *Barachias* du P. Athanase Kircher a été déjà plusieurs fois mentionné.

[2] Philippe de Harlay, comte de Cézy, avait succédé, dans l'ambassade de Constantinople (1620), à son frère Achille de Harlay. Racine l'a mentionné dans la *Préface* de *Bajazet*. Après le départ du comte de Marcheville, il géra de nouveau l'ambassade pendant plusieurs années et fut remplacé, en 1639, par Jean de la Haye, seigneur de Vantelet.

Du xme.

L'ordinaire n'estant pas party ce matin, comme on nous en avoit menacé, j'ay encore dicté une lettre pour Mr de Saulmaise que je vous prie de luy faire tenir avec les aultres qui y sont jointes par voye la plus asseurée que vous pourrez choisir, ayant laissé le pacquet ouvert à cachet volant, à celle fin que vous le puissiez voir si vous jugez qu'il en vaille la peine, mais je pense qu'il sera expedient qu'il ne soit pas veu par d'aultres que ceux de vostre maison. J'ay pareillement faict escripre au bon P. Gilles de Losches à qui je vous supplie trez humblement de vouloir faire tenir ma despesche et de l'accompagner seulement d'un petit mot de vostre main pour les considerations que je vous disois dernierement, et sans tirer à consequence; j'avois des hier escript ou faict escripre au P. Theophile Minuty des Minimes qui pourra meshuy estre arrivé en cour par le droict chemin de Rome à Paris, depuis le 20e mars qu'il m'escripvit de Civita Vecchia jusques à la reception de ceste despesche, qui s'en ira jusques au samedy de Quasimodo si elle passe par la Bourgongne, car il est difficile qu'elle arrive d'icy à Lyon pour en pouvoir partir mercredy prochain pour Paris, comme je vois qu'il est arrivé aux aultres que vous n'aviez pas receües lors de la datte de vos dernieres et que vous n'aurez eües que le samedy suivant, si elles ont deub passer par la Bourgogne quelque difficulté qu'aye peu faire Monsieur nostre Gouverneur de laisser establir ce nouvel ordre; je vous supplie donc de vous enquerir si le dict P. Theophile sera point arrivé ou nom, de quoy le bon P. Mercene vous pourra tenir adverty, et peut estre aussy Mr de Thou s'il est en cour, où je m'asseure qu'il aura ses addresses chez Monseigneur le Cardinal et chez Mr Bouthillier, et si vous avez moyen de luy rendre quelques bons offices; je vous supplie de luy en estre aussy liberal que vous avez accoustumé d'estre envers ceux qui travaillent pour le public comme il a faict avec tant de peine et de danger, pour arracher du Levant les livres et aultres singularitez qu'il en a tiré, dont je vous auray aultant et plus d'obligation que si c'estoit en ma propre personne que vous eussiez voulu exercer vostre honnesteté, la sienne ne me devant pas estre moins chere que la mienne. J'ou-

bliois de vous dire que Mr nostre Archevesque[1] est entré en fort mauvais mesnage avec son chapitre depuis quelque temps, y ayant diverses appellations interjettées comme d'abbus de ses ordonnances, pour avoir luy voulu visiter non seulement l'Eglise, le St Sacrement, la Sacristie, le Cimetiere, mais aussy le lieu destiné à tenir leur chapitre, où ses devanciers ne sont jamais entrez sans avoir laissé leur croix à la porte, et pour y tenir seulement la premiere place des capitulantz[2], ce qui est bien deplorable, pour ne provenir que de l'instigation d'un chanoine fort mal voulu et fort mal meritant de son chapitre, pour l'amour duquel Monsieur l'Archevesque pert insensiblement les bonnes volontez non seulement de tous ceux de son église, mais quasi de toute la ville, où ce chanoine s'est rendu fort mal supportable, et toutesfois il a gaigné un tel ascendant sur Mr l'Archevesque qu'il semble qu'il luy donne tel mouvement et qu'il le face agir comme il luy plaist, en quoy je plains bien ce bon seigneur qui eusse bien peu espargner la plus grande part de la peine et des inquiétudes où il s'engage.

J'ay receu une lettre du sieur Boule qui s'est trouvé de Marseille, beau-frere d'un des amys de nostre maison, lequel il veult venir voir; je luy ay rescript de differer un peu sa venüe de deux ou troys semaines plus tard, afin que je peusse sçavoir de vous à l'advance ce que vous trouveriez bon que je luy demande et que je luy fasse promettre, et s'il y avoit quelque article plus considerable que vous jugeassiez meriter de luy estre communiqué par dessus le contenu de vostre glossaire imprimé, vous le pourriez faire transcrire de la marge de vostre exemplaire par Quentin ou par aultre, et je le fairois inserer à la marge de mon exemplaire de l'Histoire de Mr de Thou pour le luy monstrer.

Je viens d'apprendre d'un gentilhomme venant de Rome que mardy passé il rencontra les galeres de Mr de Noüailles à Ligourne, qui pensoit aller le lendemain à Civita Vecchia.

[1] C'était toujours Louis de Bretel que nous avons déjà trouvé dans le tome II.

[2] Le capitulant est «celui qui a voix délibérative dans un chapitre» (*Dictionnaire de Trévoux*). Littré, dans son *Dictionnaire*, ne cite aucun écrivain à ce sujet.

Aydez moy, je vous supplie, envers Mr L'huillier pour luy faire excuser mes impertinances en une lettre où je luy ay escript des resveries de ma mode, que vous estes en possession de pardonner trop librement[1].

Ce xie dans le lict.

XIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du 5 de ce moys, laquelle selon le nouvel ordre eust deub arriver icy mercredy, n'est venüe que ce matin avec les lettres de Lyon du 12me ayants chaulmé à Lyon cinq ou six jours pour n'en partir que le jour ordinaire et pour ne contrevenir aux ordres de Mr nostre Gouverneur et aux conventions d'entre le païs et les maistres des courriers, comme les nostres, ne partants d'icy que le mardy, ne peuvent estre à Lyon à temps pour l'ordinaire qui vous arriveroit le lundy, et par consequant assez à temps pour respondre le mecredy suyvant. C'est pourquoy, jusques à tant qu'on ayt r'adjusté cez petits differants, j'estime que quand vous n'escrirez que par l'ordinaire de Lyon du vendredy, voz lettres arriveront assez à temps à Lyon pour nous estre apportées avec toutes celles qui viennent par Dijon. Comme le precedant ordinaire m'apporta avec vostre despesche du 29 mars la Gazette du 1 avril contrefaicte desja dans Lyon, que Mr du Lieu avoit joincte à vostre pacquet, comme à cette foys icy il me parle de la Gazette du 8me bien qu'il ayt oublié de me l'envoyer selon l'offre qu'il m'en avoit faicte, m'ayant seulement voulu dire ce qu'elle contenoit de la vie saulve de Mr de Marcheville. Mais je ne vous conseille pas de vous en vanter ou d'en faire aulcun bruict, laissant envoyer à la poste dez le mecredy toutes les lettres qu'on me vouldra envoyer, sauf à vous

[1] Vol. 718, fol. 32. Voir, à l'*Appendice*, une lettre de Jacques Dupuy du 9 avril 1634.

de tenir la voye la plus courte, et qui peult arriver de plus fraische datte. Car comme vous en faictes l'addresse à Mr du Lieu, personne ne sçauroit prendre de la jalousie à la poste que vous y envoyiez des lettres pour Provence à aultre jour que le mecredy. Cependant nous aurons dans cet entretemps voz nouvelles plus fraisches de troys jours, et si Mr du Lieu tient parole et satisfaict à ses offres, il nous envoyera en mesme temps la Gazette sans que nous passions plus par la tyrannie du gazettier. Et quand on aura faict consentir Monseigneur nostre Gouverneur que les courriers d'icy partent le lundy matin, et de Lyon le mesme jour, vous prendrez lors le mecredy sans regret et sans qu'il se perde aulcun temps en chemin que celuy de coustume.

Mon rhume n'a pas manqué de me faire passer la neufvesne entiere quasi à son ordinaire sans pouvoir tenir des lunettes à mes ieux, ne par consequant escrire de ma main; hier j'avoys voulu reprendre mon train, mais j'eus un peu de recheutte qui m'en fist abstenir toute la moitié du jour. A ce matin j'ay leu les lettres que l'ordinaire m'a apportées tant de Rome que de Paris, et avoys desja un peu de menasse de ma defluxion qui m'a faict quitter la besoigne, et toute l'aprez disnée s'est passée à de nouvelles experiences sur les ieulx en bonne compagnie de Mr Gassend avec deux ou troys aultres persones bien curieuses[1] qui n'ont pas eu moings de plaisir que moy à voir le progrez de la verification de mes conjectures et distinguer les lieux dont se sert la nature pour y peindre les images et les refléchir (en sorte qu'elles se redressent et retournent toutes droictes dans le crystallin, qui les avoit r'enversées par ses refractions) d'avec les aultres lieux qui ne servent qu'à obscurcir, et faire mieux marquer les couleurs des images, comme dans une chambre bien obscure elles se peignent plus nettement sur le papier que s'il y a tant soit peu d'aultre clarté que celle qui y doibt accompagner les dictes images. Et l'importance est que, dans la concavité de l'oeuil, nous y avons observé comme un orizon ou bien comme un certain niveau au dessoubs du lieu où aboutit

[1] Le notaire et collectionneur Boniface Borrilli était au nombre des expérimentateurs.

IMPRIMERIE NATIONALE.

le nerf optique qui distingue le noir du fond de la region de l'interieur ou hemisphere de l'oeuil d'avec la doreure ou lustre metallique regnant sur le dict orizon partout où peuvent parvenir les images du dehors, comme dans un miroir concave qui occupe quasi tout ce qui est du derriere de l'hemisphere superieur de l'oeuil jusques au vertical d'iceluy, si ce n'est du costé du nez, où la noirceur s'advance un peu plus avant comme aussy sur tout le devant de la sphere de l'oeuil, qui se trouve enduict d'une couleur fort noire et fort brunne, et cappable de teindre les doigts comme de l'ancre grasse et quasi comme de la boüe, si ce n'est en l'ouverture qui sert de fenestre, par où s'introduisent les especes dans la concavité de l'oeuil. Ce qui apprestera bien de la matiere aux curieux qui vouldront discourir de la vraye maniere de la vision naturelle, mais il nous fault encores tenter quelques aultres experiances, qui pourront donner de plus grands esclaircissements d'une chose qui jusques icy a esté si peu cogneüe et si peu examinée par ceux qui pouvoient joindre ce qui estoit de la mathematique avec ce qui est de la medecine, car l'une sans l'aultre y laissent de grandes difficultés et qui empeschent d'acquiescer à leurs maximes plus communement receües, et traictées tousjours sans en faire l'experiance comme il eust fallu avant toute œuvre. Je vous feray part en son temps de noz conferances sur ce subject, m'asseurant qu'elles ne vous seront pas dezagreables, et seray bien aise de les communiquer à Monsieur Midorge[1] qui avoit aultres foys voulu travailler à l'examen de cez lunettes de longue veüe et des moyens de les meliorer, lequel est possible des plus cappables juges qu'on sçauroit aujourd'hui choisir en toute la chrestienté pour cette matiere et qui en pourra tirer le plus de fruict, s'il veult se donner la peine d'y songer et d'en coucher son advis par escript ou pour le moings le dire. Cependant il ne sera pas hors de propos que cecy soit entre vous et nous s'il vous plaict, si ce n'est qu'en veuilliez faire part à Mr Luillier à qui j'en avoys touché quelque chose

[1] Le mathématicien Claude Mydorge, déjà plusieurs fois mentionné. Tout le passage relatif à la communication à faire à Midorge a été ajouté après coup par Peiresc au bas de la page.

dernierement. Car possible avec le temps y aura t'il à tirer des consequances aulcunement differantes de ce que nous pouvions nous promettre d'abbord, mais je n'ay peu me contenir de vous faire part à l'advance de l'advis de cez nouvelles descouvertes, aussy bien que du plaisir que nous y avons prins, où je vous supplie d'excuser aussy bien mon incontinance et ma trop grande liberté que mes aultres manquements et ma mauvaise escriture, craignant bien de ne pouvoir pas achever de vous respondre de ma main à vostre derniere despesche pour le moings de ce soir, mes ieulx commençants de se rendre plus moittes qu'il ne fauldroit; c'est pourquoy je finiray attendant si demain ils seront en meilleur estat de me laisser acquitter de mon debvoir, et demeureray à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 15 avril 1634.

A vous seul, s'il vous plaict, Monsieur[1].

XX

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Puisque mon oeuil me donne un peu de relasche, en vous accusant la reception de toutes les curiositez que vous avez joinctes à vostre despesche du 5 avril, et en vous rendant les trez humbles graces que je doibs, je vous remerciray par mesme moyen de ce poeme du sieur d'Andilly[2] qui a esté prixsé comme il le merite, ne s'estant rien veu en ceste matiere qui le puisse esgaller, m'en estant demandé de tant de

[1] Vol. 718, fol. 34. — [2] Le poème sur Jésus-Christ, plus haut mentionné.

parts que si j'en avoys une douzaine elle ne me suffiroit pas. Et s'il n'y avoit privilège, noz imprimeurs l'eussent fort volontiers contrefaict; c'est pourquoy je vous supplie de m'en envoyer quelques exemplaires quand vostre pacquet ne sera pas trop gros pour la poste. Je suis trop obligé à Mr Hullon aussy bien qu'à Mr Bouchard de la continuation de l'honneur de leurs bonnes graces. Depuis ce que je vous escrivis des offices que j'avoys tasché de luy rendre auprez de Mr de Noüailles, il me voulut escrire de Marseille, avant que s'embarquer, une si honneste lettre que j'envoyay à Mr Bouchard par le dernier ordinaire d'Avignon, et tascheray de le prendre au mot pour la correspondance afin principalement de pouvoir continüer de servir Mr Bouchard, plus tost que pour aultre chose, estant meshuy reduict à ne pouvoir guieres bien satisfaire à mon debvoir envers la plus part de mes amys, à faulte de santé et de force dans le peu de temps que j'ay, tellement que je n'ay pas besoing de beaucoup de nouvelles surcharges, mais pour l'amour de cez Messieurs il fauldra se faire un peu de violance quand besoing seroit pour ne rien obmettre en leur service à faulte de nous prevaloir des moyens que Dieu nous pourroit ouvrir. Estant tout certain que, comme vous dictes, si ce seigneur avoit gousté ce jeune gentilhomme, il en feroit luy mesmes plus de recherche qu'on en sçauroit faire de l'aultre costé.

J'ay eu des lettres du R. P. Dom du Puy du 27 mars qui portent qu'il avoit esté fort bien accueilly de l'Eminentissime Cardinal Barberin avec vostre supplique pour St Leons et qu'il en avoit bonne esperance et que le sieur Pietro della Valle avoit faict grand cas des observations que vous aurez veües sur la langue des Kophtes, sur quoy il preparoit une grande epistre où il vouloit alleguer des livres rares et curieux. Mr l'Archevesque de Thoulouse m'a escript du 2 avril, en partant de Paris pour retourner à son abbayie, qu'il avoit laissé desja la moitié de la coppie de ses Astronomes faicte par le soing de Mr Aubert, lequel me l'envoyeroit incontinant, et je m'imagine que le retour des galeres de Mr de Noüailles me debvra apporter la coppie des livres du St Cyrille de Mr Holstenius. Le livre de la ceremonie des chevaliers du

s[r] Hozier[1] sera trez bon à voir en son temps et je vous suis obligé de l'advis et du soing de m'en retenir comme de tant d'aultres. N'ayant encores peu voir relié le libvre des Roys de France du sieur de Bié, qui ne seroit pas à mon advis sorty sans un peu d'abrégé de leurs vies si le pauvre M[r] Duval eust vescu, et pense qu'il sera trez à propos de les y joindre pour le rendre de meilleure debitte, et d'usage plus universel.

Je vous remercie encores trez humblement du soing qu'il vous plaict me promettre pour le P. Gilles de Losches, à qui j'escriray encor un mot, si je puis, par cet ordinaire, et puis qu'il vous plaict ne l'avoir pas dezagreable je continueray de vous en faire l'addresse. Je viens d'avoir des nouvelles de Leyde que je feray transcrire pour vous et vous prieray de les luy envoyer aprez que les aurez veües, car il en est un peu curieux et a de si bonnes et si loüables parties qu'il merite bien d'estre servy et favorisé; s'il a jamais le bien de vous voir, vous en serez, je m'asseure, bien satisfaict. Il y a quelque bruict icy aujourd'huy que le Prince Thomas de Carignan s'est donné au Cardinal Infant, ce qui nous faict apprehender d'aultres suittes plus fascheuses de la part de son frere aisné et que le voisinage ne nous fasse charger de trouppes. Les Espagnols font garde fort extraordinaire du costé de Barcellone, où ils ont apprehendé une descente de la part des Hollandoys qui ont passé le destroict avec 136 navires bien armez, et ont de la jalousie du voyage

[1] Sur le généalogiste Pierre d'Hozier, voir t. I, p. 904. Le *livre* dont parle Peiresc est une simple pièce intitulée : *Les véritables cérémonies royales faictes à la réception de Messieurs les chevaliers de l'ordre du S. Esprit dans le chasteau de Fontainebleau. Ensemble toutes les particularitez qui se sont passées en icelles*, etc. (Paris, 1633, in-8°). Sans nom d'auteur. M. Joannis Guigard, qui cite cet opuscule dans sa *Bibliothèque héraldique de la France* sous le n° 694 (Paris, 1861), n'a pas su que P. d'Hozier l'avait composé, ce qu'ont pareillement ignoré les autres bibliographes. M. Guigard, en revanche, mentionne, sous le n° 699, un ouvrage sur le même sujet, mais beaucoup plus considérable, sorte de nouvelle édition de la brochure de 1633 : *Les Noms, Surnoms, Qualitez, Armes et Blasons des chevaliers et officiers de l'Ordre du Saint-Esprit creez par le roy Louys XIII... à Fontainebleau le 14 mai 1633, avec les figures en tailles douces, curieusement gravées et représentant au vrai les cérémonies et vêtements des dits sieurs chevaliers, et un ample discours sur ce qui s'y est passé. Le tout recueilli par Pierre d'Hozier, sieur de la Garde, historiographe et généalogiste de France* (Paris, 1634, in-fol.).

de M^r le Prince en Languedoc, quelque pretexte qu'il ayt prins de la vente des biens de Montmorancy qui n'en vallent pas la peine; mais on croid sur les lieux que ce qui l'y a ammené soit le desir d'achepter l'equivalent, lequel entre ses mains pourra valloir 500 mille libvres. Il est à Pesenas, et dict on qu'il doibt aller sur la frontiere de Roussillon, et qu'il a quelque esperance de ce gouvernement là pour son second filz qui porte le nom de Montmorancy. Mais en ce païs icy il n'y a gueres de certitude en toutes les nouvelles qu'on nous debitte. Bien est il vray que le lendemain de son arrivée à Bagnols, estant voulu aller à la pesche des truicttes, un cheval se cabra soubs luy, par quelque frayeur inopinée qui le surprint, en sorte qu'il fut abbattu, et craignoit on qu'il n'eusse la jambe rompüe, mais on ne le sceut empescher de marcher dez le lendemain quasi sans cesse.

Nous n'avons poinct eu icy durant cez bonnes festes Monseigneur nostre Gouverneur qui a esté à la Tour d'Ayguez le reste du caresme, et disoit on qu'il vouloit aller à Manosque, ayant pour cet effect envoyé querir quelques emmeublements de sa maison, ce qui avoit bien aydé à augmenter les bruicts qu'on avoit apportez de Paris qu'il ne voulusse estre gueres plus longtemps avec nous au moings en cette ville, le differant de la disposition des Prevosts des Mareschaulx ayant esté vuidé et ordonné par le Roy que pourveu qu'il luy en demeure un avec quelques archers prez de sa persone, les aultres executeront les mandements de justice et de la cour, sans aultre formalité. Pour celuy des honneurs à l'eglise, le Roy a fait escrire par Mr Servienz au Parlement que M^r le Gouverneur donneroit luy mesmes le contentement qu'on pouvoit desirer, et que sa Majesté nous r'envoyeroit bientost M^r nostre Premier President avec les ordres necessaires pour tenir des conferances, et y examiner les occasions de different, avant que les porter à sa dicte Majesté. Nous l'attendrons en bonne devotion et je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 17 avril 1634.

Du 18me avril.

Depuis avoir escript j'ay receu divers advis d'Italie et du Levant dont vous aurez la communication, et me ferez la faveur d'en faire part au bon P. Gilles aprez que vous en aurez prins la veüe à vostre commodité. L'on a aussy apporté ceans deux assez gros paquets adressez à Mr Gassend, dont l'enveloppe de l'un estoit escripte de vostre main, qui ont esté gardez 3 jours par les valletz des Moreaulx, pour s'en battre les joües[1] et les taxer à leur discretion, croyants leur estre loisible de rançonner celuy à qui en estoit faicte l'addresse, tellement que dezhormais il vauldra mieux me faire l'addresse tout droict à moy de ce que vous vouldrez faire tenir au dict sieur Gassend, afin que cez gents ayent plus d'apprehension de mon nom que du sien, et qu'ils ne se donnent pas la liberté de les tant garder entre leurs mains, cela estant cause que je ne sçauroys respondre à ce coup à Mr Bourdelot de qui j'ay receu une fort honneste lettre soubs cette enveloppe là, mais le courrier estant prest à partir, il fault de necessité que je remette à la semaine prochaine.

J'ay enfin recouvré le placard imprimé de la part de Mr d'Espernon que je vous renvoye avec mes remerciments trez humbles, vous asseurant que l'apprehension que j'ay eu qu'il ne se fust esgaré me fera plus advisé à l'advenir à ne plus mettre de telles pieces si curieuses originellement, quand je n'en seray pas le maistre, entre les mains de grands, vous suppliant d'excuser le retardement de cette restitution qui estoit desja si envieillye[2].

[1] Locution qui, ce me semble, n'a pas été recueillie par nos lexicographes. — [2] Vol. 718, fol. 36.

XXI

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

À PARIS.

Monsieur,

Vous recevrez cette lettre de la main de Mr Gantez, qui a traicté de l'office de procureur general en nostre compagnie[1] et s'en va en cour pour en obtenir les provisions du Roy. Je luy ay des obligations particulieres, et à Mr son oncle, grand vicaire de l'Evesque de Marseille, comme j'en avoys eu à feu son père de fort signalées, et qui me rendent redevable en son endroict de beaucoup de service dont je vouldroys bien me pouvoir acquitter avec le secours de mes bons seigneurs et amys, attendu la foiblesse de mes forces. Il a desiré avec une grande passion de pouvoir estre admis au nombre de voz serviteurs et à l'accez de vostre academie, lorsqu'il luy sera possible, si vous l'avez agreable. C'est de quoy je vous supplie trez humblement, esperant que vous recognoistrez bien tost en sa persone plusieurs qualitez qui le peuvent rendre digne de cet honneur, avec une modestie assez rare parmy ceux de nostre nation. Et que vous excuserez la confiance que j'ay prinse en vostre honesteté incomparable, puisqu'il vous plaict me tenir,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 23 avril 1634.

[1] On lit dans *Les rues d'Aix*, par Roux-Alpheran (t. II, p. 157), que la belle et vaste maison qui fait le coin de la rue des Grands-Carmes était autrefois une hôtellerie à l'enseigne du *Cheval-Blanc*, et que cette hôtellerie fut acquise, vers 1660, par François de Gantès, seigneur de Valbonnette, l'un des plus célèbres procureurs généraux qu'ait eus le parlement d'Aix, et sur lequel nous avons une excellente notice par M. Mouan (dans le *Mémorial d'Aix* du 29 août 1841). Roux-Alpheran ajoute que la famille de Gantès, qui depuis plus d'un siècle a cessé d'avoir sa résidence à Aix, y avait produit plusieurs personnages de mérite dont on peut lire les éloges dans le *Dictionnaire des*

Mr Gantez ayant esté si honneste de se vouloir charger d'un libvre qui pouvoit commancer de faire faulte de par delà, j'ay accepté sa courtoisie, attendant de faire partir bien tost une caisse, et si tost que les galeres seront de retour de Rome par lesquelles j'attends quelque chose pour vous de la part du R. P. Dom du Puy [1].

XXII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS

Monsieur,

Je vous ay une bien signalée obligation de la participation de voz nouvelles de Constantinople qui sont bien plus certaines et plus vraysemblables que les bruicts parvenus jusques à nous de toute aultre part, et regrette infiniment que Quentin ne se trouva chez vous lorsque vous aviez en main cette belle relation du 7 febvrier qui nous eust esté un repos d'importance dans la peine et l'apprehension où nous en estions. On escript de Venize du 6 avril que le Grand Seigneur avoit envoyé faire des excuses à Mr de Marcheville de ce qu'il s'estoit laissé mal informer, Dieu le veuille, et qu'il se trouve quelque voye d'accommodement qui saulve la liberté du commerce, pour ne perdre l'advantage que j'attendoys pour les livres d'heure à aultre et pour tant de pauvres familles chrestiennes qui seroient rüinées et accablées. On escript encore de Venize que l'on avoit apporté au Grand Seigneur les clefs du St Sepulcre, ce qui me faict doubter que ce ne soit pour les remettre à la disposition du Patriarche Cyrille qui avoit voulu s'en emparer pour tenir les François soubs le pied [2]. Vous aurez, je m'asseure, des rela-

hommes illustres de Provence, par Achard, notamment Jacques de Gantès, savant orientaliste, né à Aix le 4 février 1567, mort dans la même ville le 12 juin 1631. Ce fut le père du procureur général, lequel naquit le 2 février 1596 à Aix et y mourut le 15 mars 1679.

[1] Vol. 718, fol. 38.

[2] La locution *tenir sous le pied* n'a pas été consignée dans le *Dictionnaire* de Littré.

IMPRIMERIE NATIONALE.

tions fideles de tout cela tost ou tard, qui seront tousjours bonnes pour nous quoy que envieillies, quand vous trouverez la commodité de les faire transcrire, m'estonnant que le P. Theophile Minuti ne soit encores comparu en voz cartiers et croyant bien qu'il ne pourra guieres tarder s'il n'y est lors de l'arrivée de cette despesche. Je vous rends mille trez humbles graces du bon accueil qu'il vous plaict luy promettre. Et vous en ay bien de l'obligation. Et s'il se void quelque relation bien exacte de ce mariage du Cardinal de Lorraine et de son evasion comme de celle de sa sœur et de sa femme, ce seroit matiere bien curieuse pour le temps[1]. Si quelqu'un de vostre cognoisçance faisoit de voyage en ce païs là, je vouldroys bien sçavoir les vrayes armoiries du bastard Jean d'Anjou, filz naturel et legitimé du bon Roy René de Sicile[2], enterré en une chappelle par luy fondée aux freres Mineurs de Nancy où il laissa de quoy faire tout plein d'ornements d'eglise, aussy bien que dans l'eglise St George de Nancy et aultres et dans le couvent des religieuses de Ste Claire du Pont à Mousson où il avoit une fille religieuse nommée Blanche[3].

Il estoit seigneur du chasteau et maison forte de l'Avant garde en Lorraine où c'est qu'il pourroit se trouver de ses armes soit de pierre ou aux verrieres du chasteau ou de l'eglise, ou bien dans les seaux de quelque privilege octroyé à la communaulté des habitans du dict lieu ou du greffe de la justice qui y estoit exercée en son nom. Or je ne doubte poinct que ce ne soient les mesmes armoiries du Roy son

[1] Tous les détails les plus exacts sur ces divers événements ont été réunis par le comte d'Haussonville dans son *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France* (seconde édition, 1860, t. I, p. 259-324).

[2] Jean, appelé *le bâtard d'Anjou,* qui eut pour gouverneur René de Matheron, et à qui son père donna, en 1473, le marquisat du Pont, vacant par la mort de Nicolas, duc de Calabre, ainsi que ses seigneuries de Saint-Remi et de Saint-Cannat en Provence. Il épousa, en 1500, Marguerite, fille de Raimond de Glandèves, seigneur de Faulcon et gendre de Palamède de Forbin. Il écrivit son testament le 23 juillet 1524, et mourut douze ans plus tard. (*Le roi René,* par A. Lecoy de la Marche, t. I, p. 434-435.)

[3] Ce même nom de Blanche avait été porté par une sœur du bâtard d'Anjou, laquelle devint, en 1467, la quatrième femme de Bertrand de Beauveau, sire de Précigny, l'ami intime du roi René. (*Ibid.,* p. 434.)

pere; il n'est question que de la briseure et differance ou marque de sa bastardise et de quel temps il a porté les armes de son dict pere qui en porta de troys ou quattre differantes sortes, selon les diverses fortunes où il se trouva, ce que j'affecte à cause de la proffession qu'il faisoit de la sciance de chevalerie et des heraults d'armes. Je pensoys avoir plus de moyen de vous entretenir, et mesmes sur la coppie des lettres de declaration du Roy que je viens de recevoir de Marseille, pour la subrogation de Mr le General des galeres en la duché et pairie de Retz, à la charge de ne prendre son rang que du jour de la dicte declaration, encor qu'il soit petit filz en droicte ligne masculine d'Albert de Gondy pour qui avoit esté faicte l'erection[1]. Mais la prerogative des erections posterieurement faictes a porté l'exclusion, à mon advis, de chose qui sembloit bien digne de grace et de continuation. On publie aujourd'huy le contract de mariage de ma niece de Seguiran avec le sieur de Ste Croix de la Chambre des contes, filz du frere de feu Mr le Premier Presidant d'Oppede[2]. Ce qui me constraint de clorre demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 25 avril 1634[3].

[1] Albert de Gondi, duc de Retz, marquis de Belle-Isle, pair et maréchal de France, eut de Claude-Catherine de Clermont, baronne de Retz et dame de Dampierre, Philippe-Emmanuel de Gondi, marquis des Îles d'Or, son successeur dans la charge de général des galères, lequel eut de Françoise-Marguerite de Silly, Pierre de Gondi, duc de Retz, pair de France, général des galères par la démission de son père, qui se retira parmi les pères de l'Oratoire.

[2] André-Anne Forbin, seigneur de Sainte-Croix, frère de Vincent-Anne Forbin-Maynier, baron d'Oppède, fils de François et de Lucrèce-Barthélemy de Sainte-Croix, épousa, suivant contrat du 25 avril 1634 (Antoine Augier, notaire à Aix), Catherine, fille de Henri de Séguiran, premier président en la Cour des comptes, et de Suzanne Fabri de Rians, sœur consanguine de Peiresc. Il fut reçu conseiller aux Comptes le 20 septembre 1652 en l'office de son père; il mourut et fut enseveli à Sainte-Croix le 6 novembre 1669.

[3] Vol. 718, fol. 39.

XXIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

RÜE DES POITHEVINS, CHEZ M[r] DE THOU, PREZ S[t] ANDRÉ DES ARCZ,

À PARIS.

Monsieur,

Enfin la maladie extreme qui surprint le bon P. Theophile à Rome à son arrivée, ayant interrompu le train de son voyage droict en cour, et la commodité du retour des galeres s'estant opportunement presentée, le maleur de ce retardement a esté bon pour nous en ce que nous avons eu le bien de le voir et gouverner icy, bien que ce n'ayt esté que pour un seul jour, en attendant que Dieu nous face la grace de le voir revenir, pour apprendre de sa bouche le succez de toutes ses peregrinations, s'il est possible; cependant, suyvant les prieres que je vous avoys cy-devant faictes, je me promets de vostre bonté que vous luy ferez toute sorte de bon accueil et assistance, comme je vous en supplie de rechef, dont je vous seray à jamais redevable. Et s'il avoit de besoing d'argent, je vous supplie de luy en faire expedier sur mon compte, vous asseurant que je vous feray punctuellement indamnizer de tout ce que vous luy ferez fournir, soit pour son retour ou pour quelque aultre occasion que ce puisse estre. L'arrivée du nonce Bologneti [1], que nous attendons aujourd'huy icy, m'embarrasse un peu plus qu'il ne me fauldroit pour vous pouvoir entretenir plus à souhaict; vous m'excuserez et me tiendrez, s'il vous plaict, tousjours,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

D'Aix, ce 29 avril 1634 [2].

[1] Sur le séjour du nonce Georges Bologneti chez Peiresc, où il fut témoin des expériences du grand curieux au sujet des yeux de divers animaux, voir Gassendi (livre V, p. 402).

[2] Vol. 418, fol. 42.

XXIV

A MONSIEUR, MONSIEUR DUPUY,
À PARIS.

Monsieur,

Nostre dernier ordinaire de sammedy m'apporta voz deux despesches du 20 et 21me de ce moys, quoyque venües par diverses voyes, mais je n'eus mes lettres qu'à l'issüe du Palais, et en mesme temps il me fallut aller au devant du nouveau nonce Bologneti, qui m'avoit envoyé complimenter par un gentilhomme tant de la part du cardinal Barberin que de la sienne. Et il m'a tenu en escheq [1] icy tout le temps qu'il y a esté jusques à dimanche au soir qu'il en partit, depuis lequel temps il me fallut adsister aux amenances [2] de ma niece de Bouc [3] chez Mr de Ste Croix son espoux, de sorte que je n'ay peu lisre voz despesches que bien tard. Et c'est ce qui m'a empesché de pouvoir envoyer à Mr le sacristain Valbelle vostre memoire à temps pour vous respondre par cet ordinaire de sorte qu'il fauldra differer au prochain. Cependant je tascheray de le monstrer à Mr Gras s'il est en ville et d'en tirer tout ce que je pourray. Mais jusques à ce qu'il voye que vous ayez la commande nous aurons de la peine à le faire parler françoys, tandis qu'il luy reste des esperances d'y rentrer. Je pensoys recevoir par les galeres les livres de Dom du Puy, mais j'ay eu par Lion une lettre de Mr de Bonnaire portant que certains libvres qu'il m'avoit acheptez estoient de-

[1] Au sujet de cette locution, le *Dictionnaire* de Littré ne cite aucun écrivain antérieur à l'auteur des *Provinciales* et des *Pensées*.

[2] Le mot manque dans les *Dictionnaires* de Richelet et de Trévoux, ainsi que dans le *Glossaire* de La Curne de Sainte-Palaye. C'est une expression qui était usitée surtout dans la région méridionale et qui s'appliquait aux fêtes données à l'occasion de l'entrée de la nouvelle mariée dans la maison conjugale. Signalons le mot dans le *Dictionnaire des idiomes romans du midi de la France*, par Gabriel Azaïs, et dans le *Trésor du félibrige*, par Frédéric Mistral. On le retrouve dans la *Chronique d'Isaac de Pérès (1554-1611)*, publiée à Agen, 1882, grand in-8°, p. 61.

[3] La fille du président Henri de Séguiran, seigneur de Bouc, déjà mentionné plus haut.

meurez entre ses mains sans les avoir peu joindre à une caisse qu'il dict avoir embarquée, laquelle je n'ay pas pourtant receüe, et toutefoys j'en ay receu une aultre du sieur Menestrier, qui m'escrivoit aussy de ne plus esperer de la faire embarquer. Et pour ce subject il en avoit tiré le plus précieux pour me l'envoyer par amy sur les dictes galeres. Ce que je n'ay pas nom plus receu, dont je suis en grande peine, et crains bien qu'il ne m'ayt esté joüé quelque mauvais tour pour ce regard, la lettre de Mr de Bonnaire n'ayant poinct de datte, et celle de Mr Menestrier estant fort vieille et d'auparavant le partement des galeres de plus de quattre jours; ce me seroit une bien notable perte, car il y avoit de bonnes curiositez. Le tout à faulte que cez Messieurs m'ayent voulu croire, et remettre leurs fagots et pacquets ou cassettes ez mains du marchand le sieur Guillaume des Piots qui a son respondant à Marseille, lequel a receu par les dictes galeres une 15^ne de balles, entre lesquelles seroient fort commodement venües les miennes et soubs deub chargement, à 2 escus pour balle, mais je suis ainsin malheureux, et cez Messieurs se donnent de la peine pour leur plaisir d'attendre qu'on les advertisse des commoditez qui sont trop promptes et de gents qui ne frequentent que les marchands. Il fault escrire à Dom du Puy qu'il envoye tousjours ses livres au dict sieur Guillaume des Piots pour les m'envoyer soubs l'adresse du sieur de Gastines, sous laquelle rien ne court fortune de se perdre, ne de demeurer en arriere quand il y a des commoditez de voiture asseurées. Pour le Georgius Syncellus et le Theophanes, j'en ay un exemplaire escript il y a environ une centaine d'années d'assez bonne main quoy qu'en papier seulement, car c'est par Andreas Darmarius qui avoit bouquiné toutes les plus celebres bibliotheques Grecques de ce temps là. J'en envoyeray à Mr Bouchard un eschantillon, et s'il veult le volume entier, il n'aura qu'à le commander. Le sieur Gantez, resignataire d'un office de procureur general en nostre parlement, qui partit d'icy huict jours y a, se chargea du libvre de Mr du Chesne que je pensoys envoyer par un aultre gentilhomme de mes amys qui partit en poste 15 jours plus tost, mais je ne sçay par quel malheur je ne me trouvay pas au logis lorsqu'il y ve-

noit prendre mon paquet. J'espere que si vous ne l'avez receu à l'arrivée de cette lettre, vous ne tarderez pas de l'avoir plus d'un jour ou deux. Et dans huict ou dix jours aprez vous aurez mes troys volumes Cophtes pour Mr Saulmaise par les mains du bon P. Theophile, à qui il sembloit[1] que cette courvée eust esté reservée puis que c'estoit luy mesmes qui me les avoit apportez d'Ægypte. Mais je vous supplie de n'en faire pas là du bruict, à cause de la jalousie des aultres curieux qui pourroient avoir envye de les voir, jusques à tant que Mr de Saulmaise les aye veus, et je pense mesmes qu'il sera bon qu'on ne sçaiche pas là que vous les ayiez envoyez à Mr de Saulmaise ne que Mr de Saulmaise songe à cette sorte d'estude, pour ne nous nuyre en la communication des livres de pareille nature qui peuvent venir d'Italie.

Le pauvre P. Theophile trouva cet air de Rome à son arrivée si mal propre à sa disposition qu'il y tomba malade dans deux jours, et fut à l'extremité qu'on n'en esperoit plus de vie, mais Dieu l'en a garenty, et le reserve vraysemblablement à quelque aultre bon office pour le public, s'estant trouvé assez fort depuis sa maladie pour se pouvoir embarquer sur les galeres qui n'ont esté que six jours en mer et un de sesjour à Genes. Il partit sammedy d'icy pour Avignon et crois bien qu'il ne mettra pas plus de 15 ou 20 jours d'icy à Paris, si ce n'est que le Roy s'acheminast à Lyon comme le bruict en est venu de ce costé là, auquel cas il ne pourroit pas passer oultre à Paris qu'il ne fusse expedié à la cour. Je vous r'envoye l'arrest de Mr de Bordeaux, avec mille remerciments trez humbles, attendant que celuy qui regarde la persone du principal prevenu[2] se puisse voir, s'il est permis, quelque jour. J'escrips à Mr de Lomenie le passage de ce Nonce qu'il vous communiquera. C'est un homme fort affable, et qui monstre d'avoir de la curiosité[3], et de la courtoisie tout ce qui s'en peult desirer, pour

[1] Depuis les mots *à qui il sembloit* jusqu'à la fin du paragraphe, Peiresc a mis, en marge, un trait qui embrasse douze lignes du manuscrit, avec cette recommandation : «À vous seul, s'il vous plaict.»

[2] Le duc d'Épernon.

[3] Peiresc était reconnaissant au nonce Bologneti de l'intérêt qu'il avait pris aux expériences mentionnées plus haut et dont il va être encore question.

l'humeur françoise. Il print la peine de venir ceans, et y fut plus de deux heures avec tesmoignage de gouster tout plein de curiositez. Nous venons d'avoir advis de Marseille qu'il y est arrivé des despesches de leurs deputez de Constantinople du 14 febvrier, portant asseurance de l'accommodement de touts les desordres, dont on me promet une relation bien ample, mais elle ne pourra pas estre icy à temps pour cet ordinaire à mon grand regret pour l'amour de vous. Mais vous l'auréz, je m'asseure, apprins d'ailleurs par voyes aultant et plus asseurées, et plus promptes. Sur quoy je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 1 may 1634.

J'ay depuis trouvé moyen d'escrire au R. P. Mercene, et lui envoye un livre Arabe de la musique des Mores où il trouvera de l'exercice, ne l'ayant receu que depuis hier au soir seulement. Et seray bien aise de pouvoir envoyer quelque piece de nostre musique en ce païs là, pour capter la benevolence[1] du maistre de musique de cez Mores, de qui l'on a arraché ce libvre, dont j'ay laissé le choix à la discretion du dict P. Mercene, pour achepter ce qui luy semblera plus propre. Et je vous supplie de vouloir faire fournir les fraiz necessaires et me le faire tenir le plus tost que faire se pourra, pour ne perdre la commodité des navires qui se preparent pour ce païs là.

J'oublioys de vous dire que j'ay receu à part deux libvres que le cardinal Barberin m'a envoyez par ces galeres : l'un, de l'an 1632, de Famianus Strada[2], Jesuite, de sa premiere decade de Bello Belgico, arri-

[1] Littré rappelle que la langue a longtemps hésité entre *beniveillance, bienvoillance, benivolence* et *bienveuillance*. Littré aurait pu ajouter une cinquième forme, *benevolence*, qui, avant d'être adoptée par Peiresc, a été employée par Amyot et par Montaigne. L'ami de Peiresc, Malherbe, écrivait *bienveuillance*.

[2] *Famiani Stradæ Romani e societate Jesu de Bello Belgico* (Rome, 1632, in-fol.). Voir la liste des diverses éditions suivantes dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. III, in-fol., col. 957.

vant puis le decez de Charles V jusques au gouvernement du duc de Parme exclusivement, avec de grandes figures en taille doulce en grand volume in fol. et en beau papier; l'aultre volume est de Bello Suecico in 4°, porte le lieu de l'edition Leodij., l'autheur a nom Pe. Bapt. Burgus, et datte sa lettre dedicatoire au cardinal Barberin Pragæ IX Kal. Februarii 1633[1]. Mais je ne sçay s'il n'est poinct imprimé à Rome comme l'aultre et comme ceux du cardinal Bentivoglio. S'il est du Liege, vous en aurez eu à Paris, à tout le moings par cette foire derniere.

J'ay faict laisser ouverte la despesche du P. Mercene afin que si vous voulez voir le livre de Musique, il ne vous faille pas attendre que l'on le vous r'apporte chez vous. Et si vous envoyez querir le sieur Gailhard, il sera bien aise de prendre le soing de l'aller porter au P. Mercene pour prendre quelque habitude avec luy. J'ay receu une lettre de Mr Meliand, gendre de feu Mr Petau, à qui je vous supplie de faire rendre ma responce aprez avoir faict adjouster les qualitez requises et necessaires, ne me souvenant pas s'il est presidant aux enquestes ou seulement conseiller[2].

XXV

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Avec vostre despesche du 27 du passé, nous en avons eu plusieurs aultres dont nous vous avons tousjours plus d'obligation que nous ne vallons, auxquelles je n'auray gueres de moyen de respondre pour ce coup, et particulierement à Mr Lhuillier, ayant beaucoup de choses à dire oultre et par dessus tout ce que j'avoys escript et à vous et à luy

[1] *Commentarii de bello Suecico*, par Pierre-Baptiste Borgo (natif de Gênes et qui avait servi en Allemagne dans l'armée suédoise, pendant la guerre de Trente ans). L'ouvrage parut à Liège en 1633, in-4°.

[2] Vol. 718, fol. 43.

IMPRIMERIE NATIONALE.

concernant l'oeuil, où nous avons enfin faict voir tout apparamment et naturellement la reflexion des images toute pareille à celle d'un miroir concave qui non seulement represente les objects renversez, mais semble les poulser en dehors, ce que nous avons veu sammedy dernier avec un plaisir nompareil dans le creux d'un oeuil d'un poisson que nous appellons Lamie[1] de telle grosseur que l'animal pesoit quattre quintaulx, et la boitte de son oeuil estoit comme une orange, d'où nous tirasmes si heureusement les humeurs crystallin et vitrée, que la coroïde se retint toute entiere dans la concavité de la dicte boitte, avec tout son lustre metallique argentin, et ayant amplifié l'ouverture de la boitte par le devant de plus d'un grand quart d'escu, nous y presentasmes une chandelle allumée, qui s'y peignit incontinant à renverse, et en la remuant tant soit peu, nous en vismes sortir l'image jusques à fleur de l'ouverture de la boitte à l'endroict où souloit estre au paravant suspendu l'humeur crystallin. Nous n'estions lors que Mr Gassend et moy, mais j'envoyay chercher des tesmoings en pleine place, et nous amena t'on entr' aultres M^r^ le President de la Valette Gauthier[2] (que nous affections d'avoir plus que touts aultres comme le moings credule) qui fut constrainct d'avoüer la debte, et que cet effect de la nature ne se pouvoit plus revocquer en doubte. Mais il y reste bien encores à examiner sur les voyes de la nature pour la vision actuelle, sur quoy nous avons encores faict des experiances non communes dans les effects des miroirs et des corps diaphanes, convexes et concaves, qui seroient de trop long discours pour une lettre; il en fauldra un jour dresser une relation ex proffesso que vous verrez, je m'asseure, trez volontiers. Cependant Mr Gassend vous rend mille baise mains et sallutz trez humbles

[1] D'après une citation empruntée par Littré à Legoarant, c'est le nom d'un genre de poissons sélaciens, dans lequel on distingue la *lamie cornubique*, qui est le squale long-nez de certains auteurs, et dont quelques individus peuvent peser trois milliers. Les citations du *Dictionnaire de Trévoux* sont beaucoup plus extraordinaires en ce qui regarde le poids des lamies. Il s'agit là de poissons qui pèsent «jusqu'à trente mille livres» et «dans l'estomac desquels on a trouvé des hommes entiers, et même un tout armé». Ce dernier trait a été raconté à Rondelet par des gens de Marseille.

[2] Un parent de l'astronome Joseph Gaultier, prieur de la Valette.

en revanche des vostres, et à touts les amys du coeur. Seulement vous diray je, puisque me l'ordonnez, que nous n'avons pas encor esprouvé en l'oeuil d'un homme, mais bien que le lustre metallique du miroir paroit tout aultant aux ieux de boeuf, de moutton, et mesmes des plus petits chevreaux, qu'en ceux des gros poissons : persone ne s'estant depuis lors voulu faire pendre pour nous en laisser faire l'essay [1], mais je l'avoys desja veu en quelque façon dans l'oeuil mesmes du cameleon quoy que si petit com' un poiz.

Monsieur Luillier n'a pas encor escript le resultat de la relation du sieur Boulenger, et je la verray plus volontiers que les aultres pour apprendre l'advis de tout ce monde là sur les longitudes, car il y a une vintaine d'années que j'avoys imaginé et dict à quelques amys une invention qui ne seroit peult estre pas plus esloignée que tout ce qui s'en estoit dict jusques alors, voire qui sembloit un peu plus cappable de fournir des moyens de les regler si l'on en vouloit prendre le soing, dont nous dirions peult estre nostre rastellée si nous en estions enquis à nostre tour. Mais je ne sçay pas tant faire de feste, comm' il fauldroit pour y estre admis, et me contente de couver à part moy avec quelques amys mes petites pensées et fantaisies. Par l'ordinaire d'Avignon pour Rome qui passa dimanche matin par icy, j'escrivis à Mr Holsteinius pour l'advertir de ce que vous m'escrivez du manuscrit de Mr de Thoulouse que vous estiez sur le poinct de m'envoyer afin qu'il m'envoye le sien du St Cyrille pour Mr Aubert, et luy ay de plus mandé ce que m'escript Mr de Lumaga de Paris, que la balle de Strasbourg est arrivée où j'avoys un livre d'Auspourg, dans laquelle estoient les aultres pieces du St Cyrille transcriptes de la mesme bibliotheque, afin qu'il voye que l'edition des oeuvres de ce grand sainct ne peult plus attendre qu'aprez luy.

Je pensoys avoir de ses lettres et quelque aultre chose de luy par cez galeres, mais il y eut tant de desordre pour l'embarquement que

[1] Le grave savant se déride un moment et nul ne sera fâché de trouver ici une de ces spirituelles et vives plaisanteries comme il y en a tant dans les lettres de Mme de Sévigné.

je suis en apprehension d'y avoir perdu une caisse de curiositez, ayant receu une aultre caisse pour l'embarquement de laquelle il y eut mille peines. Mais j'y ay trouvé des pieces cappables de bien donner de l'exercice et du plaisir de les examiner à Mr de Saulmaise, et aultres des plus doctes du siecle, ce qui aura son temps Dieu aydant. Entr'aultres choses j'y ay eu une medaille d'Hadrien battüe à Delphes avec un trepied posé sur une machine triangulaire comme le mien, soubstenüe par troys bases ou patturons. Je n'ay rien eu nom plus de la part du R. P. Dom du Puy, mais j'ay apprins que Mr de Gastines a receu une balle de Mr l'abbé de Thou, dans laquelle vraysemblablement Mr vostre frere aura fait mettre ce qu'il avoit pour nous. Mr Gassend attend fort impatiemment le catalogue de la Foire aussy bien que moy pour voir s'il y aura rien du Schikard ou de cez aultres qui avoient observé le Mercure soubs le soleil à ce que le P. Scheiner en avoit escript à ses amys. Et Mr d'Agut, qui a l'honneur d'estre cogneu de vous et qui est bien vostre serviteur, a grande envie d'avoir les 3 ou 4 volumes de la suitte de Bsovius [1] que l'on promettoit à cette Foire par le dernier catalogue, tellement que s'il en vient des Païs bas je vous supplie d'en faire prendre deux exemplaires de chascun des nouveaux volumes pour en assortir le Baronius de Mr d'Agut et le mien. On me demande encores ce libvre de Pietro Soave Polano in fol° d'Angleterre [2], et si quelqu'un faisoit venir des libvres de ce païs là, vous me feriez grande faveur de le faire demander, car je n'en ay sceu recouvrer d'aulcune part. Mon libraire n'a encores sceu achever la relieure de mon exemplaire du libvre du sieur de Bié, c'est pourquoy je ne l'ay pas bien peu gouster, mais je pense l'avoir cette semaine et puis luy en dire mon advis, estimant que les vies ou eloges qu'il y veult faire adjouster par le P. Lacoste [3] n'y sçauroient jamais nuire, mais s'il eust employé Mr Godefroy ou Mr du Chesne, ils auroient tousjours cotté

[1] Voir sur ce continuateur de Baronius plusieurs passages de notre tome II.

[2] C'est l'édition originale, déjà plusieurs fois mentionnée, du célèbre ouvrage de Paolo Sarpi: *Istoria del Concilio tridentino di Pietro Soave Polano* (Londres, 1619, in-fol.).

[3] Ce P. Lacoste m'est totalement inconnu.

quelque observation de plus que tout ce qui en est dans les libvres communs. J'attendray en bonne devotion ce verbal que me transcript Quentin. Et pour Constantinople, il se fauldra contenter d'en apprendre ce qu'on nous en a voulu faire sçavoir. J'en ay eu une petite relation que vous trouverez cy joincte. Mr Aubert vous fera voir le catalogue de la bibliotheque d'Auspourg[1], que Mr Lumaga me mande luy vouloir remettre pour cet effect selon la priere que je luy en avoys faicte. Et sur ce je demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 9 may 1634.

Mr du Lieu continue à cette heure de m'envoyer les Gazettes de l'edition de Lion aussy fraisches que le Gazettier la souloit envoyer quand il estoit en bonne humeur. Il y joinct soubs une seule enveloppe et soubs son cachet toutes les lettres qu'il trouve pour moy dans son bureau tant de chez vous, Monsieur, que d'ailleurs. Vous verrez ce qu'il m'escript pour les ordres des courriers, et pense que quand vous n'escrirez que le vendredy j'auray voz lettres tout aussy bien et aussy tost que celles du jeudy.

Un peu de part au P. Gilles de Losches des nouvelles de Constantinople, aprez les avoir monstrées au P. Theophile Minuti qui debvra estre arrivé avant les presentes[2].

[1] Le catalogue rédigé par le bibliothécaire Élie Ehinger mentionné en ce tome et dans le tome précédent. — [2] Vol. 718, fol. 46.

XXVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Avec voz dernieres du 4 de ce moys nous attendions, Mr Gassend et moy, le Catalogue de la Foire. Mais puis que la saison est desja tant advancée, Dieu sçaict si les libraires se seront hazardez d'y en aller querir. Il m'a faict voir les memoires qu'il a receus pour les longitudes tant de la part du sieur Morin[1] que aultres, mais je crains qu'il n'ayt bien de la peine à se parer des moindres coups que luy puisse rüer[2] Mr Midorge, s'il l'entreprend.

Nous avons continué nos experiances sur l'oeuil d'un Dauphin dont le miroir sembloit d'un verd doré, ou de l'or glacé de verd, qui rendoit l'image aussy distinctement que touts les aultres, que nous avons voulu revoir, et mesmes celuy de Ton[3] (où il y a moings d'apparance du lustre metallique qu'en touts les aultres), et y avons acquis une telle prattique maintenant qu'aprez en avoir faict sortir le crystallin et le vitrée, nous trouvons partout et mesmes dans le miroir de l'oeuil d'un mouttou, que les images s'y peignent fort distinctement à la renverse toutefoys. Et de plus, en y appliquant le crystallin à niveau de l'ouverture de la boitte du miroir (jusques où l'on discerne l'expulsion interne de l'image reflexie), nous y avons fort bien discerné l'image redressée dans le dict crystallin, n'y ayant que de l'air entre la concavité du miroir naturel et la convexité du dict crystallin. De façon que puisque l'espoisseur et interposition naturelle du vitrée n'empesche pas que l'image de l'object externe d'une chandelle allumée ne s'aille peindre au fonds du dict miroir comme nous l'avions veu dez le com-

[1] L'astrologue Jean Morin, déjà mentionné dans le tome I, p. 529.

[2] C'est-à-dire jeter avec violence. Littré rappelle que Malherbe a dit : *rua le tonnerre* et que Molière a dit : *lui ruer quelque pierre.*

[3] Peiresc écrit *ton* comme le nom du gros poisson est écrit, au XIVe siècle, dans le *Ménagier.*

mancement, il ne peut pas empescher que la reflexion ne s'en fasse tout aussy librement jusques dans le crystallin où elle se redresse ou reconvertit une seconde foys, qui est ce que je m'en estoys imaginé avant qu'en faire la preuve. Je n'attends plus qu'un oeuil humain pour aprez en faire une petite relation et l'envoyer à Mr Midorge, avec d'aultres experiances que nous avons faictes, et des miroirs, et de noz propres ieulx, aultant que faire se peult, esperant qu'il y prendra du plaisir, et nous y enseignera de trez rares secrets de l'optique. Cependant il n'y aura pas de danger que Mr L'Huillier voye tout ce que je vous en escripts, et ce que je vous en ay dict cy devant si mes lettres sont en estat de les luy faire voir. Je tascheray d'y joindre, si je puis, une aultre relation des animaulx lumineux comme les vers luisants, tant aquatiques et terrestres qu'aeriens, et des aultres corps ou substances susceptibles de clarté actuelle ou de lumiere qui se puisse incorporer et conserver quelque temps non seulement pour paroistre esclairées, mais pour esclairer à quelque proportion d'espace voisin, dont il m'est arrivé de rencontrer par hazard des choses fort extraordinaires, et non traictées que je sçaiche pour encores.

Si les relations de Constantinople ne sont communicables, il s'en fauldra passer; vous verrez cependant ce qu'on en a eu par aultres voyes, et d'aultres chosettes du Caire dont je seray bien aise qu'il vous plaise faire part au bon P. Gilles de Losches quand vous n'en aurez plus affaire. Le P. Theophile Minuti debvra estre depuis arrivé si le sesjour de la cour à Fontainebleau ne l'a obligé de s'y arrester, mais je croys bien qu'il ne s'en retournera pas sans avoir le bien de vous sallüer et le P. Mercene, et sans vous rendre les troys volumes manuscrits dont il s'est chargé. Vous remerciant trez humblement du souvenir qu'avez eu de cez armes de Jean bastard d'Anjou et de nous faire part de tant de belles pieces et curieux advis. J'ay chargé un de mes amys du memoire de la chambre des comptes, à quoy l'on travaille, esperant de satisfaire à ce qui se pourra pour ce regard; vous en pouvez asseurer Mr de Thou, estant marry que ce ne puisse estre par cet ordinaire.

On nous dict icy que le sieur d'Emery[1] vient demander passage et vivres à Mr de Savoye pour dix mille hommes, ce qui nous faict bien apprehender quelque rupture cappable de nous faire charger de milice en ce pauvre païs, et adjouste t'on que d'aultres commissaires vont en Lorraine faire abbattre les armes de cez princes et les fortifications inutiles à une cittadelle. Un fils du sieur Haersens[2] est passé par cette ville la semaine passée qui disoit aller preparer le logis à son pere dans Venize où il va Ambassadeur des Estats; son pere devoit passer aussy plus tost qu'il n'a faict. Il asseuroit d'avoir vu à Peronne des mullets avec les couvertures et armes de Monsieur, et qu'il estoit à l'Isle en Flandres, à faire ses adieux, mais il adjoustoit un bruict d'Angleterre que ce Roy là estoit de la cabale de Savoye et de Lorraine contre le Roy, et qu'il avoit tenu deux moys les ports fermez durant lesquels la Royne n'avoit bougé d'une maison des champs. On attend icy dans un jour ou deux Monseigneur le Gouverneur[3], aprez six semaines ou deux moys d'absance. Nous eusmes hier un si grand vent que c'estoit quasi une tempeste. Et ce jourd'hui le temps en a esté refroidy, et bien hors de saison. Mon frere est encor à Boysgency où ma niece de Rians le va voir cette semaine. Et je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 15 may 1634.

Je vous recommande la lettre pour le sieur Chartres, qu'il ne fault que faire bailler à Mr du Mesnil Aubery, et celle pour Mr de la Tour qu'il vous plairra faire mettre ez mains de Mr Guyet à qui je vous supplie faire par mesme moyen mes trez humbles recommandations, et

[1] Michel Particelli, sieur d'Emery, surintendant des finances, fils d'un banquier de Lyon, originaire d'Italie, mourut le 25 mai 1650. Voir son *Historiette* dans Tallemant des Réaux (t. IV, p. 23-24).

[2] Un fils de François d'Aarsens qui a été mentionné dans le tome précédent (voir notre Table).

[3] Le maréchal de Vitry.

asseurances de mon service. J'ay depuis eu le memoire pour Monsieur de Thou que vous recevrez, et ay retrouvé sur ma table un memoire que mon homme avoit oublié les precedants ordinaires de mettre dans vostre pacquet, lequel monstre d'estre bien partial touchant le proceder du Walstain, mais il vient pourtant de la main d'un homme qui avoit esté fort à luy et qui est de cez quartiers de deça, et en reputation telle qu'on le tenoit bien embarrassé avec luy.

L'un de mes amys est si curieux (au delà peult estre des bornes ordinaires) qu'il m'a tesmoigné desirer un portraict de l'Escot[1], qui estoit un des plus celebres charlatans de son siecle, pour faire voir des tours de soupplesse, et des plus estranges represantations qui se peussent faire humainement, et par dessus s'il est loisible d'en croire le bruict, dont on alleguoit afforce tesmoings du temps du cardinal d'Armagnac, mais je n'ay jamais veu personne qui m'ayt dict d'en avoir esté luy mesme tesmoing occulaire. Il y a tant de gents d'honneur qui ont faict recueil de portraicts des hommes illustres que si quelqu'un y avoit donné rang à ce personage, ce me seroit une singuliere faveur de le pouvoir communiquer à celuy qui me le demande, n'estimant pas que persone en puisse donner des nouvelles plus tost ne plus facilement que vous, Monsieur, qui estes en lieu où il s'en trouve desja un si grand nombre. Je vous supplie d'en faire faire la recherche et s'il se trouve m'en faire faire incontinant une coppie sur du papier à peu prez de la forme et grandeur de celuy que vous me fictes faire du Cujas.

S'il se peult avoir un autre exemplaire de ce petit poeme du sieur Morisot[2] soubs le nom de Querela Apollinis Romani[3], j'en payeroys bien volontiers une coupple de coppies, de cette belle edition, ayant prins plaisir de la voir et communiquer aux amys, entre lesquels elle s'est esgarée à mon grand regret.

[1] Je ne puis rien dire ni du portrait réclamé par Peiresc, ni de l'Escot lui-même.

[2] Voir, sur le Bourguignon Claude-Barthélemy Morisot, t. I, p. 97.

[3] C'est une simple pièce dont voici le titre complet : *Querela Apollinis Romani Emin. Card. Richelio, quod poetas gallicos præferat romanis.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

J'eusse bien voulu r'escrire à M[r] du Mesnil Aubery et à Messieurs Bourdelot oncle et neveu, mais le temps que m'emporta hier ma despesche à M[r] Saulmaise m'a osté le moyen d'y satisfaire, ayant eu tout aujourd'huy des occupations qui me l'ont encores moings permis tant dans le palais que pour un traicté d'accommodement entre les chanoines et l'archidiacre où j'estoys engagé. Oultre le despart de Monseigneur le Mareschal qui s'en va mener Madame la Mareschale et Messieurs ses enfants à la S[te] Baulme et Boysgency où mon frere et ma niece de Rians se trouveront portez bien à propos pour les recevoir, mon neveu n'en estant revenu que d'hier au soir, d'où il m'a apporté une agreable nouvelle que la plante du Papyrus, que j'avoys creu morte, poulsoit hors de terre desja prez d'un demy pied, de sorte que nous la pourrons revoir et faire portraire en l'estat que desire M[r] de Saulmaise, de quoy je luy voulois donner advis, mais si vous luy escrivez, vous le pourrez faire[1].

XXVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Par le dernier ordinaire j'ay receu voz deux despesches, tant du XI[me] que du XII de ce moys, arrivées toutes deux à Lyon assez à temps pour venir par le courrier de Provence qui ne part de Lyon que le mecredy à midy. Et avoys auparavant receu par les sieurs Moreaux un petit fagot in-8° des troys volumes de l'Evesque du Bellay[2], et un in-fol. où je trouvay les deux manuscrits des voyages de Charles[3], le

[1] Vol. 718, fol. 48.

[2] Parmi les ouvrages publiés en 1634 par Jean-Pierre Camus, le plus fécond des écrivains du XVII[e] siècle, j'indiquerai : *De la désappropriation claustrale* (Besançon) ; *Le rabat-joie du triomphe monacal* (Lille) ; *Traité de la pauvreté évangélique* (Besançon).

[3] Nous avons déjà vu, dans le tome précédent, qu'il s'agissait là de voyages de Charles-Quint.

volume du manege du Roy, les portraicts des Roys du sieur Bié, les vers de Tristan[1] sur l'Infante, la these de l'abbé de Bruc[2] et le livre du P. Bucher[3], le tout fort bien conditionné; vous n'y aviez pas cotté de datte de consignation, qui est ce qu'on y cherche le premier, pour voir la diligence faicte en chemin, où je pense que l'un et l'aultre ont sesjourné plus de troys moys, si je ne me trompe. Et seroys bien marry que celuy qu'avez envoyé dez le dict jour XII demeurast si longtemps à venir, à cause principalement de ce manuscrit des Astronomes de Mr Holstenius que je vouldroys bien qu'il eust desja. Et de ce pauvre disgratié livre de Mr Fabrot[4] qui vous a tant donné de peine, que j'en suis bien honteux. Il fauldra voir de le faire faire à Geneve. Si vous m'eussiez adverty avant que me le r'envoyer, je croys que je me seroys rançonné de quelque chose pour faire entreprendre l'edition à Paris. Mais il y a de la fatalité aux libvres comme aux persones[5]. Tant est que je vous demeure toujours infiniment redevable de tant de charitables offices qu'il vous plaict nous faire touts les jours, et mesmes des honnestes offres que vous avez daigné faire à Mr Gantez, dont je vous remercie de tout mon coeur, et de tant de curieuses nouvelles dont je vous r'envoye les relations. Quelqu'un a escript de par deça, mais on ne le

[1] François Tristan L'Hermite, né en 1601, au château de Souliers, dans la Marche, devint membre de l'Académie française en 1649 et mourut le 7 septembre 1655. Ce fut l'auteur de la tragédie de *Marianne* qui obtint un des plus beaux succès du monde (1637). Les vers sur l'Infante ont-ils été recueillis dans ses trois recueils : ses *Amours*, sa *Lyre* et ses *Vers héroïques?* Il publia, en 1634, un autre recueil qui n'a pas été connu de l'abbé d'Olivet : *Plaintes d'Acante et autres œuvres du sieur Tristan* (Paris, Bilaine, in-4° de 164 pages).

[2] La thèse et l'auteur sont depuis longtemps oubliés, si l'on en juge par le silence universel des biographes et bibliographes.

[3] *Ægidii Bucherii Atrebatis a Societate Jesu de doctrina temporum commentarius in Victorium Aquitanum*, etc. (Anvers, in-fol.). Le livre du P. Gilles Boucher porte le millésime 1636, mais quelques exemplaires ont pu paraître dès le printemps de 1634. Je ne vois aucun autre ouvrage de cet historien qui ait été publié entre 1616 et 1636.

[4] Le *Théophile* dont aucun imprimeur ne voulait entreprendre la publication.

[5] Combien d'écrivains n'eussent pas laissé échapper l'occasion de citer le fameux hémistiche de Terentianus Maurus : *habent sua fata libelli*. Mais Peiresc, on a pu le remarquer, n'aime pas les citations latines.

croid pas encores bien, que sur cette occurance Mr d'Aytone[1] avoit donné 1000 hommes de garde à Monsieur, qui seroit une importune protection s'il n'avoit pleine liberté de revenir. J'ay envoyé par voye bien asseurée à Marseille le pacquet que vous adressiez à Mr le sacristain Valbelle qui vous en pourra accuser la reception, et m'estonne d'apprendre de vous que cette piece n'eust pas excedé les 1500 libvres, car j'en avoys creu davantage, le monde est de si mauvaise foy par tout ce païs là. Et les vimaires[2] ou tempestes y sont si frequantes qu'on n'y sçauroit jamais faire capital de rien qui vaille, car cez fermiers consument tousjours une bonne partie du plus liquide en desdaumagements, si l'on ne les attache bien fort en traictant avec eux. Le temps pourroit se meliorer. Je pensoys apprendre quelque chose de la commande par l'ordinaire d'Avignon qui revint vendredy de Genes avec des lettres de Rome du 5 de ce moys. Mr l'Evesque de Vaison m'escript en cez propres termes que j'ay creu vous devoir cotter : «Je ne puis me contenir que je ne me resjouisse avec vous du choix qu'a faict Monseigneur le Cardinal mon maistre du sieur de Bouchard Fontenay pour s'en servir ez traductions de Georgius Syncellus et Theophanes, et pour ses livres; je croys qu'ores il a la part et s'est vestu de long à la Romaine; je n'ay manqué de le servir aultant qu'il m'a esté possible, et continueray tant pour l'amour de vous que pour ses merites», de quoy certainement j'ay esté grandement resjouy, et me tardera de voir de sa part quelle satisfaction il y pourra trouver, la part estant fort peu de chose chez cez grands. Mais la patiance en ce païs là, avec un peu de conduitte et de moderation, est cappable de surmonter des choses bien difficiles. Je seray bien aise aussy si j'entends que Mr Hullon en puisse estre contant de son costé et tous les siens, comme je le luy souhaicte,

[1] Le marquis d'Ayetona était alors gouverneur des Pays-Bas. Mention est faite de ce personnage dans les *Mémoires* de Bassompierre (t. II, p. 250, 277).

[2] Littré n'a cité, sous le mot *Vimaire*, que des textes du XIVe, du XVe et du XVIe siècle, ce dernier texte fourni par Bouchet en ses *Serées*. Dans le texte du XVe siècle (lettre de l'année 1498) sont rapprochées les trois expressions : *vimaire, tormente* et *tempeste*. Le *Dictionnaire de Trévoux* donne *vimaire* comme «un vieux terme de coutume, qui signifie «force majeure (*vis major*), orage».

au moings pour tout ce qui peult estre de son costé, comme j'estime que soit Mr Hullon que je vouldroys bien pouvoir servir aussy en son particulier.

J'avoys eu longtemps y a une lettre de Rome que mon homme avoit laissé confondre parmy d'aultres papiers, laquelle s'estant retrouvée de bonne fortune, je l'ay faict coppier, pour en pouvoir faire part tant au R. P. Mercene qu'à Mr Saulmaise afin de voir si l'un ou l'aultre, ou possible vous mesmes ne pourriez pas procurer à ce gentilhomme la communication de quelqu'une des pieces qu'il me demande. Il est grandement honneste et meritant du public, et grandement obligeant, et peult rendre la pareille avec les habitudes qu'il a en divers lieux, et surtout du costé de l'Escurial, où nous avons si peu de moyen de faire agir du monde qui sçaiche et veuille favoriser les gents de lettres. Il me semble que j'ay aultre foys veu assez souvent de cez manuscrits du Boece et de cez autheurs contemporains de Charlesmagne, au moings de quelqu'un d'iceulx. S'il y a moyen de luy en faire voir quelque piece, vous obligerez un trez galant gentilhomme et qui le fera possible bien valloir aultant qu'un aultre, car il est bien exacte; surtout il fauldroit travailler à la recherche de cez troys hymnes de Dionysius Thebanus qu'il desire tant, et à quelque bon et bien ancien exemplaire de l'Alypius[1] qui peusse ayder à restaurer les anciennes notes de la musique grecque du meilleur temps. Vous pourrez faire voir cette coppie de lettre au bon P. Mercene, et quand il en aura prins les instructions qu'il verra à propos, vous la pourrez envoyer, s'il vous plaict, à Mr de Saulmaise, estimant que là où il est, il se trouvera possible quelque chose de plus qu'ailleurs. Et si tout cela manque je chercheray quelque bonne adresse à l'Abbaye mesme de St Gall, d'où j'eusse aultres foys peu tirer tout ce que j'eusse voulu, mais toutes mes banques sont

[1] Alypius est un auteur grec, d'une époque incertaine; il nous reste de lui un fragment sur la musique inséré par Meibomius (avec traduction latine) dans son recueil : *Antiquæ musicæ Authores septem* (Amsterdam, 2 vol. in-4°). Meursius avait déjà donné ce fragment : *Aristoxenus, Nicomachus, Alypius, auctores musices antiquissimi hactenus non editi* (Leyde, 1616, in-4°).

mortes de ce costé là [1]; il en fauldra chercher quelques aultres s'il est possible. Et ne perdre jamais couraige.

A vous seul, s'il vous plaict, Monsieur.

Cependant j'envoye à Mr de Saulmaise un petit fragment des liturgies Cophtes que j'ay receu depuis peu, et un Alphabet en cette langue, que je vous prie luy faire tenir par voye asseurée, avec une lettre que j'ay faict laisser à cachet volant, à celle fin que vous y puissiez voir quelques petites inscriptions assez bigearres que je luy envoye. Et s'il ne vous est trop ennuyeulx de jetter un coup d'oeuil à certaines conjectures que je luy escripts, sur lesquelles je me suis un peu plus estendu et faict entendre que je n'avoys faict aultres foys en vous en touchant quelque chose, possible n'en demeurerez vous pas du tout si mal edifié comme vous aviez faict lors, dont j'avoys voulu vous rescrire un peu plus amplement, mais comme j'en eus perdu la commodité lors presente pour d'aultres divertissements, je ne m'y estoys jamais peu remettre. Et je ne sçay comme je m'y suis engagé à ce coup cy sans y penser. Et me tardera bien d'en voir son advis et le vostre aussy, à vostre commodité, s'il ne vous est dezagreable. J'ay advis du passage du P. Theophile par Lyon assez longtemps y a pour avoir peu se rendre à Paris sinon au XII may que vous m'escriviez, au moings bien tost aprez. Mais puis que la cour est à Fontainebleau, je me doubte qu'il sera possible constrainct d'y aller abborder et possible d'y attendre quelques jours son Audiance avant vous pouvoir aller voir à Paris, où je croys bien qu'il se rendra le plus tost qu'il pourra pour vous aller rendre son devoir, et se descharger de ce depos. Esperant que pour le plus tard vous le recevrez aussy tost que la presente despesche, et que pourrez joindre les cahiers que j'envoye à Mr de Saulmaise à cette heure, avec les troys volumes que vous porte le dict P. Theophile. J'ay encores faict laisser ouverte une despesche pour le bon P. Gilles de Losches, afin que vous y puissiez voir une relation que j'ay enfin eüe

[1] C'est-à-dire : *tous mes moyens d'action ont disparu*. La locution employée par Peiresc ne semble pas voir été connue par nos lexicographes.

du costé de Constantinople qui vient d'une main assez fidelle et non interessée aux mesintelligences de cez Messieurs les Ambassadeurs. Mais vous en aurez sans doubte veu de meilleures. Si le P. Theophile estoit à Paris, je seroys bien aise que vous la luy peussiez monstrer avant que l'envoyer plus loing. Mais s'il n'y est pas, cela ne vault pas la peine de la garder pour l'attendre, attendu que je me doubte que si mes lettres chaument guieres à Paris, elles ne trouveront plus ce bon P. Gilles à Tours, car il debvoit aller aux bains de Bourbonnoys; c'est pourquoy j'ay prins une aultre adresse d'un marchand de ses amys nommé Mr Tardif, qui prendra le soing de les luy faire tenir aux dicts bains ou en toute aultre part qu'il sera. Je vous envoyeray la semaine prochaine une cassette des livres rituels des Grecs pour le P. Mercene, où je feray inserer le Famianus Strada de Bello Belgico pour le pouvoir conferer à ce qu'en escript Mr de Thou, et le Burgus de Bello Suecico puis que ne les avez veus de par delà. Ils sont touts deux bien partiaulx du costé de ceux qui les payent pour tenir le language qu'ils tiennent[1]. J'avoys tousjours oublié de vous dire que j'ay esté fort scandalizé de voir que dans cez portraicts des Roys de France du pauvre sieur de Bié, il n'y ayt rien de fidele que les douze ou quinze derniers, hors de deux ou troys seulement bien clairsemez, et le pix est que lors mesmes qu'il a eu moyen d'en portraire sur des originaulx legitimes, comme de Charles le Chauve, Charles le Simple et aultres dont il a eu les seaulx, il s'est amusé à graver des desseins qu'en avoient tiré des gents si mal exactes, qu'il ne s'y cognoit aulcun traict du visage et de la vraye ressemblance qu'on en pouvoit prendre conforme par les regles de la Phisionomie à l'humeur des Princes qui y sont represantez, de sorte que mes portraicts eussent esté bien mal employez s'il ne les devoit pas faire plus fidelement represanter que ceulx qu'il a eus en main. C'est pourquoy je plains grandement ce bon homme, et qu'il se soit amusé à portraire les images des tombeaux de cez vieux Roys qui n'ont esté bastis que tant de siècles aprez leur decez au lieu de se tenir

[1] On n'ignorait pas que l'opinion de Strada avait été achetée par l'or espagnol et sa vénalité était célèbre; mais savait-on que Borgo avait, lui aussi, vendu sa conscience d'historien?

aux images de leur temps. Et ce qu'il y adjoustera de la vie ou des eloges d'un chascun d'iceulx y fera grand besoing pour faire passer le cours et la vente de son ouvrage, mais il fauldra quelque jour en entreprendre à bon essiant un recueil plus fidelle et le donner tost ou tard. Je n'ay pas le libvre de ce P. Yves qui a tant faict cabrer Mr du Bellay. Cez vers de Tristan pour l'Infante, quoyque d'un language un peu moings françoys que ne se persuade, je m'asseure, l'autheur, meritoient d'estre veus, pour ce qu'il y peult avoir de bon, et specialement pour ce qui touche les gages que nous avons en ce païs là, aussi bien que pour les exercices de cette princesse à la chasse durant son jeune aage dont je n'avoys pas ouy parler. Mais le livre du P. Bucher m'a bien apporté autant de mortification que de plaisir, voyant qu'on m'a soubstraict mes petites notices du siecle de Constantius, qui y sont inserées tout au long, par la soupplesse de ceux dont j'avoys tasché de me cacher quasi le plus, dont je vous entretiendray possible quelque jour. Ce qu'ils ont negligé de prendre dans mon manuscrit ne laisra pas de pouvoir encores servir, plus qu'ils n'ont creu, et particulierement à la prattique de cez pretendus oracles ou sortileges dont vous verrez que j'ay touché à Mr de Saulmaise quelque chose dont, si je ne me trompe, Monsieur vostre frere ou vous m'aviez aultres foys escript fort longtemps y a sur le subject d'un passage de Tite Live. Mais cela aura son temps plus opportun.

Cependant vous excuserez, s'il vous plaict, et m'ayderez à trouver excuse auprez Mr de Saulmaise du desordre avec quoy je luy ay escript beaucoup de chosettes qui se pouvoient mieux coucher et ranger si lors que j'ay prins la plume j'y eusse songé. Mais cela est venu quasi inopinément, en m'estant engagé d'une parole et d'une conception à une aultre, m'asseurant qu'il me pardonnera aussy volontiers que vous, comme je vous en supplie l'un et l'aultre et de me tenir,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 23 may 1634.

Le sieur Boulle vient d'arriver avec une relation bien plus exacte que les aultres du Pontias, de la Vesine[1] et d'un aultre du mont Ventoux que je n'ay pas encores peu bien considerer nom plus qu'un tableau et veüe [ou] figure du lieu de Nioms. Il a un aspect bien ingenu et courageux neantmoings et tesmoigne une grande honnesteté à ce premier abbord. Nous le gouvernerons un peu Mr Gassend et moy et vous en advertirons du succez par le prochain Dieu aydant.

Il ne sera plus de besoing des vieilles gazettes, Mr du Lieu continuant la participation des nouvelles, mais bien des extraordinaires que Mr du Lieu neglige d'envoyer[2].

XXVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

PRIEUR DE SAINT-SAUVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

Depuis le partement du dernier ordinaire, nous avons gouverné quattre ou cinq jours le sieur Boulle et l'avons trouvé encores plus ingenu, et moings tenant[3] que nous n'avions creu, m'ayant faict de fort honnestes offres, et jusques à se despartir de l'entreprinse de la version contestée, si je le luy voulois ordonner absolument, encores que sa fortune dependisse quasi de cela en l'estat qu'il se trouve, cette besoigne

[1] Dans le registre LIII de la collection Peiresc, à Carpentras, registre déjà si souvent cité et qui contient tant de curieuses observations sur diverses merveilles de la nature, le triple travail de Boulle est intitulé : «Relations : 1° du vent de Ponthias, à Nions; 2° de la Vésine des Pilles; 3° du mont Ventoux.» On appelle *Les Piles* une commune du département de la Drôme, canton de Nyons, à 7 kilomètres de cette ville, sur la rive droite de l'Ouvèze. Les dictionnaires de géographie rappellent qu'il y souffle un vent périodique, connu sous le nom de *vésine*, dû à la disposition des gorges et des bassins, où la dilatation de l'air se produit sous l'influence du soleil, à des heures différentes.

[2] Vol. 718, fol. 49.

[3] *Tenant*, pour «tenace, entêté».

IMPRIMERIE NATIONALE.

luy ayant esté comme imposée, avec quelque esperance d'une particuliere protection de la part du sieur de Dona gouverneur d'Orange [1], et de quelque aultre employ moings penible et plus advantageux aprez cela. Mais il me dict qu'il m'envoyeroit tout l'exemplaire entier de la version avant que le delivrer à l'imprimeur pour le faire voir, et y faire corriger les faultes qui luy pourroient estre eschappées, et s'y conduire selon que je luy pourroys conseiller. Car je luy fis voir de luy à moy, sur quelques petits extraicts et abbregez qu'il m'avoit apportez, qu'il luy eschappoit tout plein de petits Provençalismes [2] qui se pouvoient facilement reparer, pour l'ornement de son style. Et luy fis advoüer qu'il y pouvoit avoir quelque mot au fonds, qui selon l'intention mesme de l'autheur pouvoict estre subject à correction ou moderation et addoucissement, à quoy il me dict qu'il ne se rendroit pas refractaire pour les choses qui seroient jugées dignes d'animadversion par Mr de Thou, ou par quelqu'un aultre de sa part, s'il le vouloit honnorer de tant que de le luy faire entendre. Il me monstra mesme des remarques qu'il avoit faictes de certains passages, où il semble qu'il y puisse avoir de l'equivoque soit du coppiste, ou du lieu où l'autheur pouvoit avoir puizé certaines particularitez, comme par exemple d'un endroict où il dict que le Pape Paul III s'estoit voulu faire nommer Onuphrius V au lieu vraysemblablement d'HONORIVS, et quelques aultres de pareille qualité à peu prez, qu'il me communiqua assez confidamment (aprez toutefoys des protestations d'honneur et de respect nompareil envers la memoire du deffunct autheur), dont je le priay de m'envoyer un extraict ou bordereau à part en intention de le vous envoyer si vous l'avez agreable. Il attend fort impatiemment l'edition du Glossaire, et me fit voir la peine qu'il avoit prinse d'en dresser luy mesmes un qui estoit desja

[1] Christophe de Dohna, né en 1583, mort le 1er juillet 1637, fut chambellan et conseiller privé de l'électeur palatin Frédéric V, avant d'être gouverneur de la principauté d'Orange pour le Prince-Stathouder des Provinces-Unies. On lit dans la *Nouvelle Biographie générale* (t. XIV, p. 445), qu'«il pacifia ce petit État, dont les habitants lui témoignèrent une grande affection», et qu'«il laissa plusieurs ouvrages de piété».

[2] Le mot *provençalisme*, que l'on ne croyait peut-être pas aussi ancien, n'a pas été admis dans le *Dictionnaire* de Littré.

fort advancé, où il avoit employé le dict sieur C. de Dona pour les noms d'Alemagne et d'aultres pour les Angloys qui luy avoient esté adressez par iceluy. Où j'estime qu'il pourra avoir rencontré de bonnes observations que vous aurez possible prevenües en vostre glossaire, sinon je croys bien que vous les verrez aussy volontiers que les aultres. Il divise les livres par chappitres pour la commodité du lecteur, ce qui peult donner du soulagement à ceux qui ne peuvent pas lisre tout d'une haleine un libvre entier sans incommodité, ce qui sera plus tollerable au françoys qu'au latin. Si vous l'improuviez, mandez le moy, car possible s'assujettiroit il bien volontiers à ne le faire pas, et à suivre les sections[1] de l'Autheur.

Quant à la relation de cez vents tant du Ponthiaz de Nioms et de la Vezine des Pylles, et d'une grotte du Mont Ventoux qu'il n'a pas visitée comme le reste, vous verrez ce qu'il m'en a laissé prendre sur son plumitif[2], et en une feuille à part ce que j'y ay adjousté[3], non seulement pour l'usage à quoy la dicte grotte pouvoit avoir servy[4], mais aussy pour des aultres vents qui nous sont assez ordinaires en cette province, et dont je tascheray de faire prendre des informations particulieres les plus exactes que je pourray, comme j'ay chargé le dict sieur Boule, et celuy qui a faict l'escript du mont Ventoux, d'observer tout plein d'aultres choses qui peuvent grandement ayder à l'esclaircissement et descouverte des causes et de la nature et qualité de touts cez vents, qui ne seroient pas moins bonnes à sçavoir que guieres d'aultres difficultez qui puissent rester en la philosophie et contemplation des merveilles de la nature. Il m'avoit faict faire un grand tableau à huille où est

[1] Sous ce mot s'appliquant aux divisions d'un ouvrage, Littré ne cite, pour le XVII[e] siècle, aucun auteur antérieur à Pascal.

[2] J'ai reproduit (à l'*Appendice* du fascicule VIII des *Correspondants de Peiresc*, 1885, p. 50-55), ce morceau intitulé: *Description de la grotte qui est au mont Ventoux, tirée de mot à mot d'un escrit d'un homme digne de foy qui a esté dedans.*

[3] J'ai aussi reproduit (même ouvrage, p. 55) une bonne partie des additions de Peiresc.

[4] Peiresc croyait que « ces grottes du mont Ventoux peuvent avoir servy de retraicte à quelques habitans des lieux voisins, en cas de guerre et d'incursions de peuples barbares ». Il y voyait d'anciennes carrières ou d'anciennes mines.

representée la perspective, tant du village de Nioms et de celuy des Pylles, que des montagnes entre lesquelles se forme et prend sa premiere routte ce vent du Ponthiaz d'un costé, et la Vesine de l'aultre. Mais comme le pauvre peinctre n'estoit pas des plus expers du monde, il n'y a observé aulcune proportion des distances, et y a tant laissé de confusion que je n'oseroys le vous faire voir comm' il est. Je luy ay baillé un griffonement d'une carte que j'avoys desja de ce païs là pour la rectifier sur les lieux et y marquer exactement toute la routte et l'estendüe qu'occupe ce vent, lors qu'il est le plus impetueux et lorsqu'il est le plus foible, ensemble la Vesine, en son regne, et les aultres qu'il allegue pour la vallée de Venterol[1] et aultres d'allentour. L'ayant prié surtout de bien faire marquer la situation de la Bossole[2] pour recognoistre la differance du chemin que tient le dict vent quand il est enfermé dans des montaignes d'avec celuy qu'il prend lorsqu'il est arrivé dans la plaine en un air bien libre. Et espere que de cette recherche et aultres pareilles il se tirera possible plus de fruict et de notice de cette matiere que de tout ce que nous en avions dans les livres ordinaires. Il fauldra tascher d'en faire faire quelque recherche aussy de ce qui s'en pourra observer par quelques curieux en Canada, et en la coste occidentale d'Affrique, pour voir s'il y aura aulcun rapport des vents qui y sont si reglez en certaines saisons, et de leurs causes plus apparantes avec ce que nous voyons des nostres. Tant est que Mr Gassend a prins grand plaisir à toutes cez relations aussy bien que moy et particulierement sur cette extremité de froideur du vent du Ponthiaz qui gele l'eau en l'air quand on en jette par les fenestres, dont nous avons chargé le sieur Boulle de faire faire diverses expériances de diverses eaux, cuittes et crües, et de divers estages des maisons, pour voir si elle se convertira en gresle ou en neige, ou en plus grandes pieces de glaçons, et s'il n'y paroistroit poinct de figure reguliere comm' en la

[1] Venterol est une commune du département de la Drôme, canton de Nyons, à 5 kilomètres de cette ville. On trouve une localité du même nom dans le département des Basses-Alpes, arrondissement de Sisteron, canton de Turriers.

[2] Peiresc, en écrivant ainsi le mot *boussole*, se souvient de l'italien *bóssolo*.

neige estoillée, soit exterieurement ou bien interieurement. Et je suis resolu, en ce temps là, de leur envoyer des petites boutteilles pleines des eaux de noz bains de cette ville et d'ailleurs, de differantes qualité et meslanges de mineraulx, pour voir si nous n'y apprendrons rien de plus que le commun. Et vous feray part en son temps de tout ce que j'en pourray apprendre, comme de tout ce que j'estimeray pouvoir tomber dans vostre goust. Et Mr Gassend aussy de son costé, s'il en descouvre quelque aultre chose, lequel m'a chargé de vous rendre ses trez humbles salutations et asseurances du trez humble service qu'il vouldroit bien vous pouvoir rendre. Ne vous pouvant dissimuler que ce ne nous ayst esté à touts deux une mortification assez grande de voir qu'il ne soit poinct venu à Paris de catalogue de la Foire, veu l'impatiance avec quoy il attendoit quelque piece de la main du sieur Schikard, sur ses observations du Mercure. L'on nous a faict feste aujourd'huy d'un petit libvre in 8° imprimé à Leipsic dans le plus fort des guerres de Suede et de l'Empereur sur une nouvelle philosophie d'un certain [*mot laissé en blanc*] que je vous supplie nous envoyer s'il s'en trouve quelque exemplaire, et plus tost en prest, s'il n'y en a à vendre, afin qu'il y puisse jetter les ieulx. J'ay faict voir à M^r d'Agut ce qu'il vous plaict luy mander pour son supplement de Bsovius, dont il a voulu vous remercier par une sienne lettre cy joincte, pour vous dire qu'il n'a que jusques au XIXme tome inclusivement; j'en suys de mesmes, de sorte qu'il fauldra prendre doubles le vingtiesme et aultres suyvants, à mesure qu'ils viendront, vous remerciant trez humblement du choix qu'il vous a pleu faire pour moy sur les livres d'Elzevir. Estimant que l'edition in 4° des relations du cardinal Bentivoglio pourra suffire. Pour le libvre du P° Soave in fol°, j'estime que cette forme est affectée par ceux qui me le demandent, pour y pouvoir joindre d'aultres escritures de mesme matiere qui se trouvent possible en pareille forme et grandeur à peu prez. C'est pourquoy, puisque les libraires n'ont plus de commerce à Londres, il fauldroit faire employer quelque benquier pour le faire venir de Londres. Car bien qu'il s'y perde un peu de temps, il n'y aura peult estre pas tant d'inconveniant que de se

laisser rançonner comme vous disiez que vouloit faire ce marchand du palais. Je suis bien aise de l'arrivée du bon P. Theophile et des livres manuscrits dont il s'estoit chargé, mais bien marry de son indisposition et que les pluyes vous soient encores si importunes, dont nous avons eu nostre bonne part. Mais le bon P. Mercene trouvera assez de moyen de vous venir voir, je m'asseure, quand il croira que vous aurez quelque chose à luy dire de ma part, sans vous mettre en peine de l'aller chercher si loing de chez vous, principalement par des mauvais temps pluvieux. Au reste j'ay envoyé par voye asseurée au sacristain de Valbelle vostre lettre dez sammedy dernier, afin qu'il vous puisse rescrire, vous remerciant encore du soing qu'avez eu de faire tenir la boitte au sieur Gault. J'en avoys adressé deux aultres pareilles en mesme temps au dict sieur Gailhard par le prieur du Toronet[1] qui s'en alla droict loger chez le dict sieur Gailhard. Et vouldroys bien y avoir mis un mot de recommandation à vous afin que les eussiez pareillement faict rendre. Si ce jeune homme m'eust adverty de son voyage de Fontainebleau, cet inconveniant ne seroit pas arrivé. Monseigneur le Mareschal alla soupper seulement sammedy à Boysgency avec Madame et Messieurs leurs enfants. Et en partirent le lendemain aprez desjeuner pour Souliers[2] et Toullon, de sorte que mon frere pourra bien tost revenir, et je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 29 may 1634.

Mr de Bonnaire m'escript de Rome du 8me de ce moys qu'il m'a envoyé par patron Faulconnier la caisse dont j'estoys en peine, laquelle ne fust pas portée par les galeres, bien qu'elle eust esté chargée avec

[1] «Toronetum, seu B. Mariæ de Floregia monasterium diœcesis Forojulensis [Fréjus], ordinis Cisterciensis...» (*Gallia christiana*, t. I, col. 448.)

[2] Aujourd'hui Solliès-Pont, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Toulon, à 15 kilomètres de cette ville, sur le Gapeau, rivière qui arrose le *Boysgency* de Peiresc.

les hardes de M[r] de Crequy, et que dans icelle sont les fagots du R. P. D. du Puy, où est le Onuphrius[1] et le Cencius Camerarius, ensemble un manuscrit de la part du sieur Bouchard, qui m'escript de mesme datte, et dict qu'il m'envoye les extraicts qu'il a faict transcrire des Croniques de S[t] Vincent et de Farfa, et qu'ils devoient aller à Subiaco[2] avec l'Evesque de Vaison. Et qu'enfin M[gr] le cardinal Barberin s'estoit declaré avoir intention de le recevoir à son service, l'ayant employé à la traduction du Syncellus et du Theophanes, et à mettre en ordre sa nouvelle bibliotheque. Et s'en allant à Castel Gandolfo[3], dict qu'il le vouloit favoriser de la *parte* et l'admettre en sa famille, que cependant il le pouvoit dire et prendre la sottane[4], comme il a faict incontinant, s'estant excusé à M[gr] le comte de Noailles, qui commençoit à luy faire parler aussy de le prendre chez luy. Sur quoy il y auroit un long discours à vous faire que je remettray à une aultre foys Dieu aydant, car je suis trop pressé, et cependant je luy pourray faire la responce par l'ordinaire d'Avignon. Et M[r] du Chesne pourra attendre les extraicts de cez chroniques, avant que clorre ses volumes du siecle de Charlemaigne.

J'ay depuis receu une lettre de la part de ce bon homme qui m'avoit envoyé les derniers cahiers des Kophtes que je vous envoyay par le dernier ordinaire, [avec] des observations qu'il a faictes sur l'alphabet en cette langue imprimé à Rome que je luy avoys communiqué. J'en ay faict extraire ce qui regarde la dicte edition et vous prie le faire tenir à M[r] de Saulmaise parce que encores que ce soit peu de chose j'estime qu'en cez matieres peregrines il ne fault rien negliger, ains sçavoir bon gré à un chascun de ce peu qu'il y peult contribuer. Vous le pourrez joindre à l'extraict que mon homme avoit oublié l'aultre jour de la

[1] Voir à la *Table* les mots *Onuphrius*, *Panvinius*.

[2] L'ancien *Sublaqueum*, sur le Teverone, à 50 kilomètres de Rome.

[3] Palais d'été des papes, construit par Urbain VIII, et augmenté par Alexandre VII, à 16 kilomètres de Rome, auprès du lac Albano.

[4] Dans les *Bigarrures* de Des Accords (XVI[e] siècle) on trouve la forme *sotane*, imitée de l'italien *sottana*. Ce vêtement, comme l'a indiqué Du Cange, s'appelait dans la basse latinité *subtaneum*.

lettre qui accompagnoit le dict Alphabet Kophte non imprimé. J'escriray plus commodement durant les festes prochaines que je ne sçauroys faire à cette heure tant au dict sieur du Chesne et à Mr Godefroy qui m'a favorisé des troys traictez de Lorraine enregistrez au Parlement qu'à Mr du Mesnil Aubery et à Messieurs Bourdelot oncle et neveu, auxquels cependant Mr Luillier fera, s'il luy plaict, mes excuses et au bon P. Mercene qui verroit possible bien volontiers cez relations des vents et Mr Luillier, s'il vous plaict les leur communiquer.

Ce 30 may.

Mr du Lieu ou ses commis avoient oublié la Gazette à ce coup cy.

Je feray mettre dans la caisse des manuscrits des rituels Grecs du P. Mercene les deux volumes du Famianus Strada de Bello Belgico et du Burgo de Bello Suecico in 4°[1].

XXIX

A MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

PRIEUR DE SAINT-SAUVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay tant eu d'exercice à voir cez jours cy divers fagots de libvres et curiositez que j'ay receues de Rome, et de respondre à ceux qui me les ont envoyées, ne l'ayant peu faire par le dernier ordinaire d'Avignon qui avoit anticipé son depart, à cause des grandes pluyes, et ayant esté contrainct de me servir pour ce coup de la voye de Lyon, pour n'attendre un moys entier que le suyvant ordinaire pourra estre expedié d'Avignon, que je n'ay peu rien faire de ce que j'avoys reservé à cez festes pour noz bons seigneurs et amys du costé de Paris, qui me feront la faveur d'attendre encores jusques à la semaine suyvante, s'il

[1] Vol. 718, fol. 53.

leur plaict, vous suppliant d'en faire mes excuses à ceux que vous jugerez à propos, et de m'excuser vous mesmes si je differe de respondre lors à vostre derniere despesche, vous remerciant cependant des tesmoignages de vostre bonne volonté, tant envers le P. Gilles de Losches que le P. Theophile Minuti, et du soing que prenez des volumes Kophtes, ayant certainement esté touché à la lecture de la lettre de Mr Saulmaise, mais j'en ay meilleure esperance qu'il ne dict luy mesmes, principalement durant la doulceur de l'esté, mais pour la rigueur de l'hyver je ne vouldroys pas l'en garentir en ce païs là [1], et croys qu'il fauldra enfin qu'il se resolve à une retraicte en meilleur air.

N'estimant pas que cez pauvres livres vaillent la peine d'estre tant choyez, et qu'ils ne se puissent librement envoyer à leur adresse, ayant bonne esperance d'en recouvrer d'aultres en mesme langue encores meilleurs, et plus utiles que ceux là Dieu aydant et en bref.

Je seray trez aise de voir le libvre de Julius Casserius Placentinus que vous dictes [2], car à cette heure, je verray possible un peu plus clair en cette matiere la que je n'eusse peu faire aultres foys. Et trouveray plus facilement à faire mon proffit des observations d'aultruy par comparaison des miennes. Ce fut un grand malheur que mon homme [3] ayt oublié de mettre cette lettre circulaire dans l'enveloppe du R. P. Dom du Puy, et fault qu'il la misse par mesgarde en quelqu' aultre pacquet comme on est subject bien souvent à telles equivoques et besveües. J'ay receu de sa part les deux volumes d'Onuphrius Panvinius où nous aurons bien de l'exercice et pense que vous y trouverez aussy

[1] La brumeuse Hollande.

[2] Jules Cassario, né à Plaisance, d'où son nom *Placentinus*, fut reçu docteur en médecine à l'université de Padoue, succéda, en 1609, à son maître Fabricio d'Aquapendente, dans la chaire de chirurgie et mourut à Padoue, en 1616, âgé de soixante ans. Ce fut un anatomiste distingué. On lui doit des traités sur les organes de la voix et de l'ouïe (1600, in-fol.), sur les cinq sens (Venise, 1609, 1627, in-fol.; Francfort, 1632, in-4°), des *Tabulæ anatomicæ* (Venise, 1627, in-fol.; Francfort, 1632, in-4°).

[3] Mon secrétaire, et, d'une façon générale, mon serviteur, comme nous l'avons déjà vu.

IMPRIMERIE NATIONALE.

quelque chosette de vostre goust, desirant le vous envoyer si tost que le P. Mercene m'aura mandé s'il a trouvé aux Rituels des Grecs de l'édition de Venize ce qu'il vouloit chercher en mes manuscrits, dont je luy envoyeray une caissette quand il vouldra. Si cependant je trouvoys commodité d'amy qui se voulust charger de cez deux volumes à part, je les vous envoyeray tousjours à l'advance. Comme je vous envoie dez à present par la poste deux petits extraicts des Chroniques de Farfa et de S[t] Vincens de Vulturno[1] pour M[r] du Chesne, à qui j'en escripts, et seray bien aise que vous voyez ma lettre avant que la luy rendre pour seconder en cela le desir que j'auroys qu'il prinst occasion de faire éloge d'honneur au Cardinal sur ce subject, s'il est possible, et vouldroys bien que M[r] Rigault se trouvast à Paris et qu'il voulusse en coucher deux ou troys periodes par escript de son style, pour le traicter plus dignement, ou bien que le P. Sirmond en voulusse prendre la peine. Mais je ne l'ay osé dire au bon M[r] du Chesne par escript, comme je l'eusse faict de vive voix plus librement si j'eusse esté sur les lieux. Vous excuserez ma trop grande confiance à vostre bonté. J'ay encor receu par mesme moyen le pacquet de lettres de M[r] Holstein (qui a esté envoyé par Genes et ne sçauroit venir que par le retour du dernier ordinaire qui ne sera que dans 15 jours), mais aussy le manuscrit Grec du S[t] Cyrille adressé de sa main sur la premiere page à M[r] l'Archevesque de Thoulouse, lequel je vous envoyeray si je puis par le prochain ordinaire ployé en long ou en roulleau, s'il s'en peult charger, comme je l'espere.

Cependant vous en pourrez certifier[2] M[r] Aubert et de mon humble service. J'eusse bien voulu escrire à M[r] du Mesnil Aubery, à M[r] Bourdelot et à plusieurs aultres, sur touts à M[r] Valoys qui m'oblige par trop, mais il m'est du tout impossible à ce coup. L'expédition de Rome

[1] Castel-Volturno, dans l'ancien royaume de Naples, sur la mer Tyrrhénienne, à l'embouchure du Volturno (l'ancien *Vulturnus*).

[2] Ce sens du mot *certifier* (rendre quelqu'un certain de quelque chose, lui en donner l'assurance) n'est pas indiqué dans le *Dictionnaire* de Littré, pas plus que dans les recueils de ses devanciers.

estant venüe trop mal à propos pour me laisser acquitter de touts cez devoirs comme je pensoys, mais Dieu aydant cela ne sera pas differé plus loing qu'à la semaine prochaine. Et je demeureray à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 6 juin 1634.

Je vous prie de faire part au P. Theophile des advis de Constantinople qui nous ont bien esté de dure digestion en ce païs icy.

S'il y avoit moyen de m'envoyer par le messager ou par le coche une coupple d'exemplaires des eclogues de Mr de Valoys[1], je seroys bien aise de les avoir plus tost que par les roulliers et l'adresse s'en pourroit faire à Lyon à Mr de Rossy au chasteau de Milan, qui me les envoyeroit par nostre ordinaire, et je leur pourroys faire passer les monts un peu plus tost; on les pourroit separer à Lyon si le paquet estoit trop gros des deux ensemble[2].

XXX

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

PRIEUR DE SAINT-SAUVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu par l'ordinaire vostre despesche du 1 de ce moys, et par les sieurs Moreaulx le fagot de libvres où vous avez mis les Astronomes Grecs de Mr Holstenius et aultres qui seront cottez au bordereau cy joinct, dont je vous remercie trez humblement, comme de tant d'aultres raretez dont vous nous faictes si bonne part d'ordinaire. Je feray

[1] Le recueil déjà plusieurs fois cité : *Polybii, Diodori*, etc., *excerpta ex collectaneis Const. Augusti Porphyrogenetæ* (1634). — [2] Vol. 718, fol. 55.

tenir à M[r] Holstenius par la premiere commodité asseurée le dict volume qui est arrivé tout à poinct à l'instant que je prenoys la plume pour escrire à M[r] Aubert, et accompagner les livres de S[t] Cyrille qu'il attendoit du mesme lieu, afin de me donner moyen d'en accuser la reception et le remercier de la peine qu'il a voulu prendre luy mesmes à transcrire les figures et conferer le texte, dont je ne luy suis gueres moings obligé que le dict sieur Holstenius.

Mais on me vient de donner une petite mortification par l'advis que Madame la Mareschale veult charger le courrier ordinaire d'une si grosse boitte de cittrons, qu'il ne pourra peult estre pas se charger de ce manuscrit, auquel cas il fauldra attendre à la semaine prochaine. Je n'ay pas veu M[r] Fabrot depuis le retour de son Theophile, et me console grandement en ce que vous me mandez, pour la preferance que vous avez donnée au lieu de l'edition de vostre glossaire. Il fauldra tenir la mesme voye, cependant je ne laisse pas de vous estre bien obligé de la peine que vous y avez eüe et du soing que vous prenez de la seure conduitte des volumes Kophtes, dont je vous remercie trez humblement, laissant le tout absolument à vostre plaine et totale disposition. Ne m'estonnant poinct que le portraict de l'Escot ne se soit peu trouver de par delà, mais vous me permettrez bien de vous dire que sa qualité de charlattan ne doibt pas, se (*sic*) semble, exclurre la curiosité de quelqu'un en cette recherche puis qu'on souffre que les portraicts de Gonnelle[1], de Maistre Guillaume[2] et aultres fols plus celebres trouvent place

[1] Gonnella était un bouffon italien du XIV[e] siècle. On a sous son nom un recueil intitulé : *Le Buffonerie di Gonella...* (Florence, in-4°, sans date). Pour d'autres éditions de ce recueil, voir le *Manuel du libraire* (t. II, col. 1664). La rédaction des mêmes bouffonneries de Gonnella se trouve imprimée dans des recueils de facéties du même genre. Voir le *Manuel du libraire* aux mots *Arlotto* et *Domenichi.*

[2] Maître Guillaume, un des derniers fous en titre d'office qui se soient montrés à la cour des rois de France, naquit à Louviers vers 1550 et mourut vers 1605. Voir sur ce personnage le *Manuel du libraire* (t. II, col. 1818), la *Biographie universelle* (article de Weiss), la *Nouvelle biographie générale* (article de Gustave Brunet, lequel complète Weiss, à l'aide des indications fournies par Leber, en son *Catalogue,* et par Édouard Fournier, dans *Les caquets de l'accouchée,* bibliothèque Elzévirienne, 1855), enfin les

dans les cabinets ou galeries des Grands aprez leur mort, comme leurs personnes y avoient trouvé de l'accez de leur vivant. Principalement ce charlatan ayant eu un advantage de faire à croire en son temps des choses plus incroyables que persone n'avoit jamais faict devant luy et ne fera peult estre plus aprez luy, selon les bruicts communs et constants en ce païs icy, soit que ce ne fussent que pures illusions et impostures, ou qu'il y eust aulcune realité.

J'escriray à Mr Dony l'advis que vous me donnez du manuscrit de Musica de Boece afin que s'il veult faire collationner quelque passage particulier, on luy puisse donner contentement, ou bien de la collation entiere de l'oeuvre sur telle edition qu'il vouldra, m'asseurant que Mr de Thou et vous, Monsieur, ne le trouverez pas mauvais. Cependant je vous en remercie le plus humblement que je puis et des obligeantes offres que vous avez faictes au bon P. Theophile Minuti, attendant avec impatiance des nouvelles de l'actuelle expedition de vostre commande. Et encores plus que les revenus se puissent augmenter notablement à vostre proffit, et selon vostre merite et les voeux de voz plus fideles serviteurs.

Le prothonotaire Aguillenqui, Prevost de Barjols[1], mon cousin, archediacre de Rouen, faict estat de partir la sepmaine prochaine avec quelques aultres de noz amys, dont quelqu'un se chargera des deux volumes de l'Onufrius, dont l'un principalement sera bien au goust, si je ne me trompe, de Mr Godefroy, et possible de Mr du Puy, vostre frere, et de Mr de Lomenie. Et meriteroit peult estre bien de tenir rang et place entre les 400 volumes de son cabinet, puis que ce sont les actes si authentiques de ceremonies Romaines anciennes et modernes, et semble valloir la peine d'estre enregistré avec tant d'aultres livres de ceremonies. Vous en jugerez mieux par la veüe. J'escriray par ce

Recherches historiques sur les fous des rois de France, par Canel (Paris, Lemerre, 1873, in-12, p. 207-230).

[1] Barjols-sur-Cèze (voir t. I, p. 606, note 1). On a trois lettres de Peiresc «à M. le Prevost Aguillenqui», une dans le registre V des Minutes de l'Inguimbertine (fol. 508), une autre dans le registre VI (fol. 151), une autre enfin dans le registre VII (fol. 385).

mesme moyen à Mr Godefroy. Nous venons de recevoir et mettre en possession presentement Monsieur le procureur general Gantez qui a triomphé et grandement satisfaict nostre compagnie en son examen. C'est luy qui m'a r'affraischy la memoire de cez immenses recueils de Mr de Lomenie[1], et qui m'a faict prendre extraict de quelques aultres arrests à joindre aux precedants que vous aurez au premier jour. Cependant j'ay esté bien estonné de voir venir ce catalogue de la bibliotheque d'Auspourg sans que vous, Monsieur, ni Mr Valoys me disiez rien de la pensée que j'avoys eüe de le faire voir au dict sr Valloys tandis que vous l'aviez de par delà, car je crains d'avoir oublié de vous en supplier, comme je l'avoys resolu en mon esprit, tant nous sommes aulcunes foys divertys et persequutez lorsqu'il fault faire les expeditions pour l'ordinaire. Nous n'avons icy que le retour de Mgr le Mareschal et la capture de deux Peres Minimes nommez l'un le P. Davin qui estoit provincial, et l'aultre le P. Perier, qui ont esté mis dans la forteresse du chasteau d'If, lez Marseille, ce dict-on, en vertu d'une commission du Grand Sceau, sans qu'on sçaiche les particularitez dont ils peuvent estre accusez si ce n'est que l'on juge bien que les intrigues des moynes et des divisions qui ont esté parmy eux pourroient bien y avoir contribüé quelque chose. Et sur ce je demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 13 juin 1634.

Il s'est trouvé dans vostre pacquet de l'ordinaire une lettre düement cachettée adressée en cez termes: A mon filz l'abbé de Malemaison, qui est venüe vraysemblablement par équivoque si vous n'avez oublié de me mander ce qu'il en falloit faire, ou s'il ne fault la luy garder icy s'il est à Rome. Toutefoys je pense qu'il vauldra mieux la vous ren-

[1] Voir, dans le *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, les complets renseignements donnés par M. L. Delisle sur la collection formée par Antoine de Loménie (t. I, p. 215-216, et *passim* dans ce même tome et dans les deux tomes suivants).

voyer, si je n'ay aultre advis de la part de Mr l'Archevesque où j'ay envoyé demander s'il n'en sçait rien.

Je viens d'apprendre du sieur Bertaud revenu de Rome depuis peu que Mr l'abbé de Malemaison estoit party de Rome peu auparavant luy et avoit prins la routte de Florance où il se sera vraysemblablement arresté; c'est pourquoy je reserveray sa lettre pour la luy rendre s'il passe par icy, et si vous ne nous donnez aultre ordre plus precis pour cela.

Dans le ballot j'ay trouvé le manuscrit Grec des Astronomes fol., le catalogue de la Bibliotheque d'Auspourg fol., le P. Bucherius fol., les chevalliers du St Esprit fol.[1], le Theophile de Mr Fabrot et 2 exemplaires en parchemin du Gulistan 8°[2] avec le livre de Sero lactis 8°[3].

XXXI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

CHEZ MONSIEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 8me avec touts cez beaux vers de Mr Bourbon[4] et aultres pieces courantes, dont je vous remercie trez humblement et de tant de bonnes choses dont il vous plaict nous faire

[1] C'est la publication de d'Hozier, mentionnée plus haut.

[2] André du Ryer publia à Paris, en 1634, une traduction incomplète de *Gulistan, ou l'Empire des roses*, composé par Sadi (in-8°). Silvestre de Sacy (article *Saadi* de la *Biographie universelle*) assure que «ce n'est qu'un extrait fort imparfait» de l'ouvrage du poète persan. Même jugement a été exprimé (article *Sadi* de la *Nouvelle biographie générale*) par un autre éminent orientaliste, Charles Defrémery, de l'Institut, qui a donné de *Gulistan* une traduction (Paris, 1858, in-18) aussi bonne qu'est mauvaise celle d'André du Ryer.

[3] Vol. 718, fol. 56.

[4] Il s'agit de la pièce intitulée : *Illustrissimo domino D. Joanni-Armando Plessio, S. R. F. Cardinali eminentissimo, duci Richeleio*, etc., *Panegyricus. Auctore N. Borbonio.* (Paris, 1634, in-4°.)

participants. Ayant esté bien ayse que les relations du Ponthiaz et aultres vents ne vous ayent pas esté dezagreables. J'ay depuis apprins qu'à la source de Vaucluse il y a je ne sçay quoy d'approchant à cela, qui aydera à penetrer dans cez effectz qui ont leurs causes soubsterraines. J'y veux faire aller quelqu'un avec ce dessein de l'examiner sur les lieux curieusement, et aprez en faire faire une relation particuliere[1]. J'ay aussy faict depuis peu des experiences sur les iculx de divers animaulx, et sur les miens propres, cappables de donner de merveilleuses ouvertures dans les plus secrets effects de la veüe, mais ce seroit de trop long discours. Il y aura de quoy vous faire passer le temps quelque jour et au bon P. Mercene, aultant pour le moings que de tout le demeurant. Je luy escripts en responce d'une sienne lettre et vous envoye la mienne ouverte pour voir la liberté que j'y prends et m'y seconder, s'il vous plaict, à la premiere veüe, car certainement si ce bon homme se pouvoit abstenir des refutations où il s'amuse assez souvent de choses qu'il suffiroit de toucher d'un seul mot pour dire qu'il ne les approuve pas ou qu'il les improuve, ses oeuvres seroient de beaucoup plus grand credit, et de plus de recherche, et plus à l'usage des gents d'honneur et d'employ qui seroient bien aises de voir les inventions et experiances de ce bon homme qui ne s'attireroit pas tant d'envie comme il faict en tançant les uns et les autres et enbarrassant luy mesmes le cours et la suitte de ses observations pour traicter des choses qu'il estime luy mesmes inutiles et indignes de tenir rang entre les bonnes maximes et resolutions. M[r] Gailhard sera bien aise de se charger de luy rendre ma lettre quand vous l'aurez veüe et faicte clorre et de luy donner chez vous telle assignation que vous vouldrez ou je croys bien qu'il n'oseroit avoir manqué de se rendre à poinct nommé non plus que de recevoir en fort bonne part voz remonstrances et bons conseils dont il se pourra grandement prevaloir. Ayant moyen de faire admirer partout ses experiances, s'il les peult desbarrasser de tant

[1] On ne trouve aucune relation relative à la fontaine de Vaucluse dans les divers recueils de la collection Peiresc, à Carpentras, et particulièrement dans le registre LIII, consacré, comme nous l'avons déjà remarqué, aux observations sur l'histoire naturelle.

d'aultres choses qui seules peuvent desroger à la dignité et utilité de son ouvrage qu'un chascun tiendroit hors du pair sans cela.

J'ay veu M[r] le sacristain de Valbelle, et luy ayant faict des reproches de son silance, il m'a asseuré que par le dernier ordinaire vous aurez eu de ses lettres, et les baux à ferme de S[t] Leons, où il n'a peu meliorer que de 100 libvres, adjoustant qu'il estoit en traicté des papiers et documents avec une persone que le vieil prieur Gras en avoit faict depositaire.

Je suis bien aise qu'ayez eu subject de quelque satisfaction de la part du sieur Boule; j'y feray tousjours summum de potentia pour le retenir dans les termes de la bonne foy et de l'adoucissement des choses trop aigres plustost qu'à les agraver et le presseray de m'envoyer le bordereau des Æquivoques qu'il a rencontrées. M[r] Deodati m'a escript qu'il m'envoyoit quelques exemplaires du Glossaire[1] que M[r] de Rossi de Lyon a ja receus, et le premier muletier me les apportera. Il me tardera de voir cette piece, qui sera sans doubte grandement utile. C'estoit en l'un des derniers catalogues de la Foire de Francfort que l'on avoit promis les quattre ou cinq derniers volumes du Bsovius, et m'estonne qu'il ne s'en soit lasché quelqu'un, car on disoit qu'il avoit eu mainlevée, aprez quelque censure de ses livres. J'ay faict voz compliments à M[r] d'Agut qui se proffesse grandement vostre obligé. Mais je suis ravy de voir que le catalogue de la derniere foire ne soit point venu à Paris de ce coup, n'estimant pas que cela fusse jamais arrivé cy devant de memoire d'homme. Et l'on m'a asseuré qu'il en a esté veu à Geneve des exemplaires. M[r] du Chesne aura receu les Chroniques à cez heures cy, et M[r] Aubert dans deux ou troys jours au plus tard son S[t] Cyrille, duquel vous pourrez voir un jour en quels termes de mandiant m'en parle le pauvre Ehingerus qui attendoit encores son salaire lorsqu'il m'a escript. Il m'a envoyé une piece du Roy de Suede que vous n'auriez pas la patiance de voir, je m'asseure; c'est pour quoy je ne la vous envoye pas.

[1] Le *Glossaire* déjà mentionné de l'Histoire de J.-A. de Thou.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Je vous remercie de rechef des nouvelles caresses qu'il vous a pleu de faire au bon P. Theophile et des bonnes nouvelles que vous m'avez données de son partement et favorable expedition, à quoy je ne m'attendoys guieres. Et possible aura ce esté à la bonne heure, si la nouvelle venüe de Venize du 1[er] juin est veritable que le pauvre M[r] de Marcheville a enfin esté chassé de Constantinople par mandement du Grand Seigneur de s'embarquer promptement, s'il vouloit sauver sa vie, sauf d'avoir sa famille aprez sur un aultre navire. Ce qui empirera peult estre encores beaucoup les affaires de ce païs là desja si brouillées. On me mande de Rome que M[r] Bouchard a eu la parte du cardinal Barberin dont j'ay esté fort joyeux et de la venüe certaine de M[r] l'abbé de Malemaison par ce païs icy, dont vous nous donnez si bonne esperance et où nous l'attendons en bonne devotion, estant bien aise qu'ayez envoyé à M[r] Saulmaise tonts cez libvres et cahiers en Kophte, mais je crains qu'ayez oublié de faire voir au P. Mercene en passant l'extraict de la lettre du sieur Dony dont il ne me dict rien par sa lettre.

Cette relation des deputez du Parlement au Roy est bien d'importance et sera alleguée entre nous à bonnes enseignes. Vous m'obligerez grandement de m'advertir des suittes, s'il vous plaict. Mais il y a eu des decrets de requeste sur une recusation de Bordeaux qui ont bien faict du bruict, ce dict-on, en ce Parlement là, et au conseil, et les actes seroient bien bons à avoir tost ou tard, s'il se peult. Vous verrez l'extraict d'une lettre qu'on m'a faict voir de ce païs là.

On nous a bien voulu faire icy plus grande que vous ne faictes la perte du monde qui tomba du pont de boys dans la riviere, où l'on veut que soit pery un conseiller de la Grande Chambre avec sa femme, et plus de 50 persones sans les blessez, mais nous nous tenons à vostre lettre. Pour les gazettes, parce que M[r] du Lieu les oublioit souvent ou ses commis, comme le sieur Renaudot, j'ay prié M[r] de Rossi de Lyon de me les faire envoyer, ce qu'il m'a asseuré que j'auray sans mettre plus persone en peine, dont je seray bien aise que mes amys demeurent deschargez. L'imprimeur de Lyon les contrefaisant touts les mardys, et

nostre ordinaire ne part que le mecredy suyvant, de sorte que tout vient fort juste. Si vous voyez Mr de Valloys, je vous prie de luy dire que Mr Gervays partit d'icy vendredy en fort bonne disposition Dieu mercy pour son voyage de Rome; je luy baillay des lettres pour Genes et pour Rome. Il avoit sesjourné icy deux ou troys jours, pour y attendre nostre Feste Dieu [1] où il admira la simplicité de nostre monde en la representation de tout plein de personages du vieil et nouveau Testament, par des paisans, qui ont retenu par succession hereditaire de pere en filz depuis le temps du bon Roy René des Larves (qu'ils appellent Testieres), lesquelles ce jeune homme trouva d'assez bonne maniere pour ce siecle là [2]. Et ne les mesprisa pas tant quand il vid la conformité d'icelles avec l'usage des anciennes Comedies et Tragedies des Grecs et Romains, qui ne s'est possible conservé en aulcun aultre lieu, si approchant à ce que les anciens en prattiquoient, que ce qui s'en void icy de 20 ans en 20 ans, pour donner un peu de resjouyssance au pauvre peuple aprez tant de miseres. Je n'ay poinct eu de lettres de Mr Holstenius par l'ordinaire de Genes comme je m'y attendoys pour accompagner son St Cyrille, mais puis que le livre est venu, c'est le principal, et pour le surplus il vault bien mieux qu'il employe son temps à l'estude qu'il faict si serieuse d'où il ne se peult destourner sans une espece de sacrilege. Et sur ce je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 20 juin 1634.

S'il y avoit moyen d'avoir quelqu' autre exemplaire des vers de

[1] On sait combien étaient célèbres autrefois les cérémonies de la Fête-Dieu à Aix et combien de descriptions en ont été données. Il suffira de renvoyer à l'article *Haitze* (Pierre-Joseph de) du *Manuel du libraire* (t. III, col. 16), où sont cités trois des principaux ouvrages composés, au XVIIe et au XVIIIe siècle, sur ce sujet.

[2] On garde encore aujourd'hui dans l'Hôtel de Ville d'Aix les costumes et décorations jadis employés pour les cérémonies de la Fête-Dieu.

Mr Borbonius pour Mr de Mesmes[1] et de ceux de ce Mr Morisot, vous nous donneriez le moyen d'en faire passer quelqu'un en Italie, ne voulant plus me dessaisir de cez pieces, qui ne se recouvrent pas quand on veult.

Mais s'il y avoit moyen d'achepter du libraire qui a imprimé les éclogues de Polybe[2] du sieur de Valloys quelques exemplaires en fin papier, j'en payeroys trez volontiers une demy douzaine, au double du prix du papier commun, pour en pouvoir faire part aux amys de ce papier là plus tost que de l'aultre. Et en deffault du fin papier il en fauldra prendre du commun.

Le chevallier d'Ollioules ou de Tournes mourut soudainement à Marseille trois jours y a, d'un mal de cœur qui ne l'a tenu qu'une nuict après estre allé d'icy là par un soleil ardant. Il a faict vacquer pour plus de 20 mille libvres de rente en commanderies qu'il avoit obtenües de grace avant qu'il fusse parvenu à son rang d'en acquerir par ancienneté. Il laisse Mr de Tournes, son frere aisné, fort dézolé de la perte des esperances qu'il y pouvoit faire et de ce qu'il laisse toute sa succession à la religion, sans luy avoir seulement voulu faire quittance de quelques sommes qu'il en avoit emprunté[3].

[1] Il ne s'agit pas là de Claude de Mesmes, comte d'Avaux, qui avait été déjà à cette époque remplacé dans ses fonctions d'ambassadeur à Venise (1633) par Gaspard Coignet de la Thuilerie et qui venait d'être nommé ambassadeur auprès de la cour de Suède (1634). Il s'agit d'un de ses frères, probablement de Jean-Antoine, seigneur d'Irval, qui était sans doute alors à Rome.

[2] Ce libraire s'appelait Dupuis.

[3] Vol. 718, fol. 59.

XXXII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

PRIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre lettre du 16me avec ce qu'il vous avoit pleu d'y joindre, et l'aultre pacquet de Mr de Saulmaise qui est venu en mesme temps soubs vostre enveloppe, dont je vous remercie trez humblement. Et du soing que vous prenez de me faire part de tout ce qui peult estre plus digne d'estre sceu par succession de temps si regleement que je suis honteux de vostre peine et de ne la pouvoir meriter et encores moings la sollicitude que vous vous donnez de l'estat de ma santé, qui est graces à Dieu beaucoup meilleure que je ne puis valloir et que je n'eusse pas esperé. Bien marry que le retardement de mon pacquet vous ayt renouvellé quelque subject d'apprehension de ce costé là, cet inconveniant estant procedé, comme vous aurez veu tost aprez, de ce que ma despesche qui alloit soubs l'enveloppe de Mr du Lieu, fut portée par mesgarde de Lyon à Dijon, d'où l'on la renvoya à Lyon au dict sieur du Lieu qui m'a depuis escript vous l'avoir faict tenir par son courrier du mardy. Et le mal vint originairement d'icy où l'on laissa prendre ceans mon pacquet, par le courrier mesmes, à qui j'avoys donné quelque petite doulceur, au lieu de le porter au commis de Mr Moreau, qui l'eust joinct aux despesches de Mr du Lieu. Car ce courrier, qui ne sçavoit peult estre pas lisre, croyant qu'il allast à Paris, le jetta parmy ceulx de Paris que l'on adresse à Dijon. Mais mon homme ne fera plus cette faulte, et les ira tousjours consigner en main propre à gents qui puissent esviter de telles equivoques.

J'ay aujourd'huy receu par un muletier de Lyon un fagot de Mr Deodati où sont les exemplaires de vostre glossaire que j'ay trouvé fort bien imprimé et de papier un peu plus solide, ce semble, que celuy de Geneve, qui s'y employe communement, dont je vous doibs encore

de nouvelles actions de graces. J'en feray passer en Italie aux cardinaux Barberin et Bagny, puisqu'il m'en a envoyé troys exemplaires de sa grace et de la vostre. Et en envoyeray querir encore à Lyon quelqu' aultre pour d'aultres amys de deçà. Ne regrettant que la forme qui meritoit d'estre in fol° de pareille grandeur aux volumes de l'Histoire de Mr de Thou à celle fin qu'il se peusse joindre ou loger tout joignant les aultres volumes, qui sans cela ne sont pas sans doubte de libre usage, ne si commode.

Nous attendrons en bonne devotion Mr de la Fayette et Madame sa femme[1] dont la compagnie apportera une grande consolation à Madame la Mareschale, qui a bien encores de la peine à se resouldre de la perte qu'elle fit dernierement de ces deux filles de sa suitte qui se noyerent si miserablement par l'imprudence des conducteurs de sa littiere. Et nous tardera bien d'entendre de la bouche d'un si digne personage ce que vous nous faictes esperer de la communication des conferances de vostre cabinet où il a esté si assidu[2], et de l'estat des choses du grand monde qui semblent maintenant reduictes à passer d'une si grande extremité à aultre. L'on nous a voulu faire à croire que le Roy devoit estre à Paris le jour mesme de la datte de voz lettres pour aller le lendemain au Parlement faire une aultre declaration sur le faict de Monsieur[3], en consequance de ce traicté secret que l'on dict devoir estre publié. L'on adjouste que sur l'appel que Mr d'Elboeuf avoit faict faire au sieur de Puylaurens, le M[arquis] d'Aytone luy avoit envoyé un billet que luy ne voulust pas lisre que la Royne mere ne fust re-

[1] Nous avons déjà vu que Jean de la Fayette, seigneur d'Hautefeuille, avait épousé (19 avril 1613) Marguerite de Bourbon-Busset. Ce fut la belle-fille de Marguerite, Marie-Magdeleine Pioche de la Vergne, qui fut si célèbre à la cour sous le nom de comtesse de la Fayette, et si célèbre dans le monde littéraire comme auteur de *Zaïde* et de *La Princesse de Clèves*.

[2] On voit que ce n'étaient pas seulement des érudits qui fréquentaient le *cabinet*, mais aussi des hommes du monde, des grands seigneurs.

[3] La première déclaration était celle-ci: *Déclaration du Roi, portant son intention tant pour le retour de Monseigneur, frère de Sa Majesté, rabais des tailles, que pour la tenue des Grands Jours en toutes les provinces de ce royaume* (16 janvier 1634). Vérifiée en Parlement, Sa Majesté y séant, le surlendemain, 18.

venüe chez elle, et que la Royne l'ayant ouvert a trouvé qu'on luy mandoit qu'il se retirast en certain lieu; la Royne respondit que M[r] d'Elboeuf ne sortiroit poinct qu'elle ne sortit aussy, que le Roy d'Espagne son filz n'avoit pas eu cette intention, qu'elle luy en escriroit. Mais possible ne sont ce que des contes que l'on nous faict icy à plaisir. [A ce matin, les chambres assemblées pour la troisiesme fois sur l'edict de creüe de 8 conseillers en nostre compagnie, l'on a enfin resolu de donner les mains pour 3 ou 4 s'il ne se peult mieux faire, et de supplier M[r] nostre Premier President d'en vouloir conclurre le traicté de par delà, s'il est possible[1], et d'essayer que noz arrerages de gages nous soient payez et les anciennes assignations restablies. Mais cela s'il vous plaict, Monsieur, soit dict entre nous.]

M[r] le Mareschal a mandé une assemblée à Apt pour le 4[me] du moys prochain à la requisition des gents du Païs, pour adviser des moyens d'entrer en traicté avec le Roy sur une commission qui a esté decernée pour les francs fiefs.

Voila de bien chettives nouvelles en eschange des vostres; encores fus-je si malheureux que par le dernier ordinaire je pensoys vous envoyer une memoire de Bordeaux qui demeura en arriere par mesgarde, mais j'espere qu'elle ira ce coup cy.

Quant à M[r] de Saulmaise, je pensois veritablement que vous luy eussiez envoyé les volumes Cophtes sur ce que m'aviez mandé l'aultre jour que vous aviez faict tenir mes dernieres lettres avec les manuscrits des Cophtes. Et pense qu'il y ayt quelque charge de consciance de les luy faire tant attendre. Car tant s'en fault que cela nuise à sa maladie qu'au contraire je croys que cela soit cappable de le resjouyr et recreer grandement. Estimant qu'il en tirera sans doubte de trez bonnes choses tost ou tard et que cela aydera possible à le guarir puis que sa predilection est maintenant si forte pour ce genre d'estude par dessus les aultres. Il m'a bien obligé de me communiquer si franchement les cahiers qu'il m'a envoyez que je tascheray de luy r'envoyer au plus tost,

[1] En regard de ces lignes Peiresc a placé cette recommandation: «À vous, M[r].»

estants arrivez plus opportunement qu'en toute aultre saison de l'année, à cette heure que nous allons entrer en vacations, dont la proximité et la presse où nous sommes au degel de nostre Parlement qui finit vendredy, me feront differer à une aultre foys de luy rescrire et aux aultres amys envers lesquels je suis demeuré en arrerage, auxquels je vous supplie de vouloir faire mes excuses, si quelqu'un s'en vouloit plaindre venant à l'Academie. Cependant M^r le Prevost Aguillenqui s'appreste à partir au 8me du prochain, et vous portera les volumes de Cencius Camerarius et d'Onuphrius avec tout ce dont je le pourray charger, mesmes du petit chat pour Mr de Bellievre qui est reussy le plus familier animal et le plus aymable qu'il se puisse voir.

L'on me vient de dire qu'un commandeur venu de Malte a apporté un exemplaire du libvre de Bosius intitulé ROMA SVBTERRANEA dedié au grand maistre[1]. Ce sera une rare piece à mon advis. Le cardinal Barberin m'en avoit envoyé quelques planches à l'advance, et me disoit-on qu'il y en avoit deux parties, l'une de la chrestienne et l'aultre de la payenne, croyant bien qu'elles ne seront pas achevées d'imprimer toutes deux ensemble, et que ce ne sera encore que la chrestienne. Nous verrons bien tost Dieu aydant ce que ce sera, et je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeyssant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 26 juin 1634.

J'oublioys de vous dire que Mr Diodati nous a envoyé son catalogue de la foire, où j'ay trouvé encores tout plein de meilleures choses que je ne pensoys que l'on eusse faict parmy tant de guerres. On y

[1] C'est l'admirable ouvrage d'Ant. Bosio : *Roma sotterranea, opera postuma, compita e disposta da Giov. Severani da S. Severino, nella quale si tratta de' sacri cimiterii di Roma, del sito, forma et uso antico*, etc. (Rome, 1632, grand in-folio). L'ouvrage, dont quelques feuilles avaient été publiées en 1632, ne fut connu en France que dans l'été de 1634. Voir sur Bosio et son continuateur, le P. Severani, le fascicule XIII des *Correspondants de Peiresc, Lettres de Gabriel Naudé*, 1887, p. 12.

promet de rechef pour la prochaine foire, touts les mesmes cinq volumes de la continuation du Baronius par Bsovius qui estoient en l'aultre precedant catalogue, depuis le xx jusques au xxiv inclusivement, et depuis l'an 1535 jusques en 1616, de Cologne chez Constant Munich in fol°[1]. On y promet encores un Andreas Helvigius de Æra Christiana et Paschate, Rostochij, des nouvelles Ephemerides de Laurentius Eichstadius Setini[2], deux volumes de la lune de Ian Georg. Sunalbacius, Spiræ, qui en presupposent un premier, qui seront possible bien un jour à l'usage de Mr Gassend et pour ma particuliere curiosité, Nordalbingia Lamperti Alarti Lipsiæ[3], Vita S. Engelberti Coloniæ[4] et hieroteca, et un Justus Ruinartus de Mensuris salinarum etc. Francofurti qu'il fauldra attendre en son temps. Cependant il y a un Agapetus Diaconus de Basle[5] qui sera trez bon s'il en arrive, Libertas Veneta de Theodore Graswinkely[6], Comelin et de Meursius Historia danica[7] et Regnum Atticum[8], un volume d'insectes de Londres[9], Annales Episcoporum Slewicensium, Colon. Si mon homme a assez de temps avant le

[1] *Abrahami Bzovii continuatio Annalium Baronii* (Cologne, 1616-1630, 8 vol. in-fol.).

[2] Laurent Eichstad, médecin et mathématicien, né en 1596, mourut en 1660. Voici le titre exact de l'ouvrage : *Laurentii Eichstadii pars I Ephemeridum novarum quinquennalis* (Stettin, 1634, in-4°). Deux autres parties parurent encore.

[3] Lambert Alard, né en 1602 dans le Holstein, mort en mai 1672, pasteur protestant, écrivit, sous le titre de *Nordalbingia*, l'histoire de sa patrie, depuis l'époque de Charlemagne. On a réimprimé cet ouvrage dans les *Monumenta inedita rerum Germanicarum* (Leipzig, 1739, in-4°). Des bibliographes prétendent que l'ouvrage parut pour la première fois à Leipzig en 1638 et qu'il contient l'histoire du Holstein jusqu'en 1637. On voit par le texte de Peiresc qu'il s'agirait, en ce cas, d'une seconde édition et que la première serait de 1634.

[4] *Cæsaris Heisterbacensis... libri III de vita et miraculis S. Engelberti* (Cologne, 1633). Sur Césaire d'Heisterbach voir diverses indications dans mon *Mémoire sur le sac de Béziers* (Paris, 1862).

[5] *Agapeti Scheda regia Præceptorum de officio boni principis. Ex recensione Bernardi Dancke* (Bâle, 1633, in-8°).

[6] *Libertas Venetorum, sive Venetorum in se ac suos imperandi jus assertum* (Leyde, 1634, in-4°). Théodore Graswinkel était un jurisconsulte et publiciste hollandais, parent de Grotius; il naquit à Delft en 1600 et mourut à Malines en 1666. Voir l'article qui le concerne dans le *Dictionnaire critique* de Bayle.

[7] *Historia Danica usque ad annum 1523* (Copenhague, 1630, in-4°).

[8] *Regnum Atticum, sive de regibus Atheniensium* (Amsterdam, 1633, in-4°).

[9] *Thomæ Mouffetti, Londinensis, Theatrum Insectorum* (Londres, 1634, in-fol.). Voir

IMPRIMERIE NATIONALE.

partement du courrier, je les luy feray extraire. Il y a encore une quadrature du cercle de Ioan. Sturmius, Lovanij 4°[1], Jo. Narsii Gustavidos, Leydæ[2]; je ne sçay si ce sera rien qui vaille.

Je vous supplie de faire achepter un exemplaire en grand papier s'il s'en peult avoir (sinon de l'aultre plus commun) du livre des eclogues de Mr Valoys et de le faire proprement relier par le Gascon ou aultre galant homme, et le bailler au sieur Gaillard pour l'aller presenter de ma part à Mr de Roissy et m'excuser de tant de courvees.

Nous avons icy le bon P. Theophile qui ne se peult lasser de se loüer de voz honnestetez; si vous ne m'aviez renvoyé la derniere lettre que je vous adressoys pour luy, il n'y auroit pas de danger de l'ouvrir et de retenir, s'il vous plaict, un billet qu'il y avoit dedans, et puis envoyer la lettre ouverte, comme de l'ordre du dict P. Theophile, au bon P. Mercene, pour la faire voir s'il veult à ceux dont il m'avoit escript[3].

XXXIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

PRIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 23 du passé, avec de trez curieuses relations dont je vous rends trez humbles actions de graces le plus affectueusement que je püis. Vous aurez sceu par mes suyvantes le subject du retardement de la premiere de mes lettres que vous avez receüe

sur le naturaliste Mouffete, qui a été beaucoup loué par Cuvier, le tome XXIV des *Mémoires* de Niceron.

[1] *Joannis Sturmii Mechlinensis, de accurata Circuli dimensione et quadratura* (Louvain, 1634, in-4°).

[2] *Joan. Narssii, Dordraciensis, libri III Gustavidos, seu de bello Austriaco* (Hambourg, 1632, in-4°). Né à Dordrecht, Narssius fut d'abord pasteur (1605), puis, ayant été déposé (1612) pour ses opinions arméniennes, il étudia la médecine, devint (1635) médecin de la Compagnie des Indes, et mourut aux Indes Orientales.

[3] Vol. 718, fol. 61.

hors de temps, qui ne vint que de ce que mon homme la laissa prendre ceans au courrier mesmes, sans la porter et mettre ez mains des commis de la poste, pour la joindre à celles de Mr du Lieu, à faulte de quoi le courrier la jetta entre celles qu'on adressoit à Dijon, d'où elle fut renvoyée à Lyon.

Je suis bien aise que Mr du Chesne ayt receu les petits extraicts des chroniques et Mr Aubert son livre de St Cyrille, et qu'il ayt eu de quoy remplacer ce que l'on ne luy vouloit pas octroyer sur les lieux. J'ay prins grand plaisir de voir les lettres de Mr de Saulmaise que je vous renvoyeray Dieu aydant avec la presente, et attendray en bonne devotion son traicté ex professo de Re Vestiaria[1], ne doubtant nullement qu'il ne s'y trouve à apprendre mille belles raretez jusques icy peu cogneües, et pour le faict des fibules des habillements, j'en ay un fort grand nombre, et de fort differantes façons, dont il se seroit possible bien servy, mais lors que nous aurons veu le traicté, si je trouve que la chose en vaille la peine, je les luy feray portraire, et en un besoing les feray graver en taille doulce pour les y joindre par appendice. J'ay un peu de regret que ne luy ayiez faict tenir les livres Cophtes puis qu'il en est si affamé, et vous conseille de le faire, afin qu'il ayt moyen de s'y exercer, et divertir de l'objet de ses indispositions. Je suis ravy[2] de l'obstination du sieur Heinsius envers un tel personage, principalement parmy des maladies cappables d'exciter à compassion les gents les plus barbares et plus farouches. Je verray de faire venir le Casserius du costé de Venise, puis qu'il ne s'en trouve pas là. Et me garderay bien de faire passer les monts au libvre du Cardinal d'Am-

[1] Peiresc ne devait jamais voir ce traité qui resta inédit. Voici ce que rapporte Papillon (*Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*), au n° 22 de la liste des ouvrages manuscrits de Saumaise : «*De re vestiaria.* Le ms. étoit chez M. de La Mare, qui y avoit ajouté un autre ouvrage de Saumaise, *de coloribus.* Il parle de ce dernier traité dans une lettre à Peiresc (*Salmas. Epist.*, p. 109), où il nous apprend que, dès 1634, il en avoit composé un juste volume prêt à voir le jour. On croit qu'il est perdu. A l'égard du traité *de re vestiaria* dont l'auteur fait mention en plusieurs endroits de ses ouvrages, Mr Dacier y renvoye. Mais je n'ai pu decouvrir où se trouve ce ms. Voyez le *Menagiana*, t. IV, p. 61 et la *Vie de Peiresc*, in-4°, p. 297.»

[2] Dans le sens de «très étonné».

boise de Mr Baudier[1], que je recevray à singuliere faveur, et le mettray en lieu où il puisse honnorer ma petite estude, comme il appartient. La vie du cardinal de Ximenez sera tousjours trez belle[2]. Je vous r'envoye la lettre de Mr de la Malemaison, bien marry de ne l'avoir peu voir et servir en passant. Le venerable P. Dupuy m'avoit bien escript qu'on l'avoit mandé en la Grande Chartreusé, et que s'il eust eu l'advis à temps il y seroit allé, mais qu'il le receut trop tard, de quoy j'ay esté bien fasché, car il m'escript que nous eussions eu le bien de le voir au retour s'il n'eut peu le faire en venant. Je luy escripts aujourd'huy par Lyon pour le feliciter de la charge dont il ne m'avoit jamais rien dict, et dont je vous felicite aussy autant qu'il vous peult toucher, ayant l'interest que vous avez en ses contentements, vous asseurant que cette bonne nouvelle m'a touché tout aultant que si c'estoit en la personne de quelqu'un de mes plus proches, estimant que c'est avec grande raison que vous tenez cet employ bien honorable puisqu'il est en lieu où il peult prendre tant que bon luy semblera de part en la conversation de tant de galants hommes qui suyvent tousjours la cour de Rome, et qu'il s'en pourra sevrer et attacher à la solitude quand il luy plairra, sans s'esloigner du monde et sans souffrir les austeritez de l'air qu'il y a en la Grande Chartreuse et en la plus part des aultres maisons de son ordre. J'attends impatiemment le succez de l'expedition de voz bulles en Cour de Rome et n'attendoys que cela pour faire voir au sieur Gras qu'il y doibt perdre toute esperance et songer à vous faire la restitution des papiers. Mais Mr le Sacristain, qui fut icy la semaine passée, et à qui j'ay envoyé bailler vostre derniere lettre en main propre, me dict qu'il avoit eu vent que les dicts papiers estoient non entre les mains du dict sieur Gras, mais d'une certaine femme dont s'estoit servy le vieulx prieur, son oncle, à laquelle le pauvre bon homme les avoit remis, pour luy tenir lieu de recompance, à la charge de ne les remettre à son

[1] Michel Baudier, historiographe de France, né vers 1589 en Languedoc, mort en 1645, publia, en 1634, l'*Histoire de l'administration du cardinal d'Amboise* (in-4°).

[2] Cet ouvrage parut l'année suivante: *Histoire de l'administration du cardinal Ximenez* (in-4°).

neveu qu'en luy faisant quelque honneste recognoisçance. C'est pourquoy il ne fault pas trouver estrange que le dict sieur sacristain ait faict scrupule de vous nommer le personage. Ce pauvre bon vieillard n'avoit jamais esté guere bon mesnager, et se laissoit fort gouverner à ses domestiques, et ne deferoit guieres à ses parents, et est mort dans un aage fort vieil et fort caduque et par consequant cappable de mauvais conseil. Et ce que j'y trouve de pix est que cette femme est desja bien vieille aussy à ce que me dict le dict sieur sacristain et s'il venoit faulte d'elle Dieu sçait où passeroient touts cez papiers. Il ne me la voulut pas nommer, mais je pense que le sieur Gras la debvra cognoistre, et je veux tascher de le sonder un peu là dessus, car en un besoing, il les fauldroit faire saisir judiciairement pour ne pas souffrir une telle vollerie, et une telle ordeure. Cez moynes ont d'estranges routtines. Mais dez que vostre expedition sera venüe les armes tomberont des mains de touts ceux qui pensent proffitter sur vous et il y aura moyen d'agir en vostre nom un peu plus hardiment qu'en tout aultre, car lors toutes jalousies des gents du païs cesseront et ils verront bien qu'il leur fauldra passer par voz mains veuillent-ils ou non. Mais tandis qu'il leur reste tant soit peu d'esperance que la piece passe en aultres mains que les vostres, ils sont en perpetuelle deffiance les uns des aultres.

Monsieur Gassend vous remercie trez humblement de l'honneur de vostre souvenir; il a receu depuis peu une despesche du sieur Guillaume Schikard de Tubingen bien curieuse, où il y a eu des lettres pour moy fort obligeantes et qui tesmoignent que ce personage est merveilleusement docte en toute sorte de bonnes lettres, et mesmes aux langues estrangeres et aux choses les plus incogneües. Et qu'il sçayt bien se prevalloir et tirer des advantages des moindres fragments qu'on arrache de cez peuples d'Orient, et que l'on puisse avoir de la bonne antiquité. Je suis en peine de luy faire tenir seurement un manuscrit où il trouveroit, je m'asseure, de trez bonnes notices que peu d'aultres auroient la patiance d'espluscher comme luy. Je ne sçay si par l'entremise des Ambassadeurs ou ageants que le Roy tient à Francfort ou ne

pourroit point ouvrir quelque commerce avec luy plus asseuré que celuy des simples marchands. Sur quoy je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 4 juillet 1634[1].

XXXIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

PRIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

RÜE DES POITHEVINS PREZ SAINT ANDRÉ DES ARTZ, CHEZ M^r^ DE THOU,

À PARIS.

Monsieur,

Avec la presante vous recevrez de la main de M^r^ le Prothonotaire Aguillenqui, mon cousin, non seulement les deux volumes de Cencius Camerarius et d'Onuphrius, mais aussi le Pentateuque Samaritain de la version Arabique toute entiere, par le moyen duquel se peult suppleer la seconde colonne de mon grand volume tritaple, comme par celuy du sieur P^o^ della Valle se peult suppleer la troisiesme ou derniere edition, quand il se trouveroit quelqu'un qui eusse le courage d'entreprendre les troys ensemble. Vous en userez selon que trouverez pour le mieulx, et des uns et des aultres. Et pense que les gents de mon dict cousin se chargeront enfin de la petite chatte de Mr de Thou avec laquelle j'en feray mettre une aultre qui n'est que de l'année presente, mais de la mesme race, pour voir si elle pourroit reuscir aussy bien ou mieulx que l'aultre; elles sont fort delicates de leur naturel et les caresses leur font aultant et plus de secours que les viandes; quand cez animaulx sont malades, ils abhorrent le potage comme les hommes, et j'en ay saulvé souvent avec un moyeau d'oeuf et quelque bien petite

[1] Vol. 718, fol. 63.

souris à devorer, ou pour le moings tüer et succer le sang. Je vous escriray par aultre voye de la poste et seray à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 8 juillet 1634 [1].

XXXV

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

PRIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu avec vostre despesche du 29[me] celle du 30[me] du passé, avec le pacquet de M[r] du Mesnil Aubery et les graveures de M[r] Bourdelot y contenües en nombre de plus de 25 ou 30, pieces fort curieuses, et dont je me trouvay bien surprins, à l'ouverture des enveloppes de vostre pacquet, ne m'attendant rien moings qu'à cela, où je trouveray bien de l'exercice non seulement pour ma curiosité, mais aussy pour celle de plusieurs amys. Cela m'ayant remis en goust de revoir celles que j'ay de pareille nature et qualité, maintenant que nous avons un peu plus de relasche que de coustume, où j'ay leu des choses quoiqu'en courant auxquelles je n'estoys jamais peu parvenir cy devant, tant les jours ont d'advantage les uns sur les aultres. J'en ay bien prez de deux cents pieces, dont l'assortiment avec des empreintes de plusieurs aultres que j'ay tirées de divers cabinets d'amys sera cappable de donner un jour du plaisir à bon nombre de gents curieux si je ne me trompe, car elles ont toutes des inscriptions notables et qui ne seront peult estre pas mesmes hors de vostre goust quand vous en verrez l'induction. J'ay receu par mesme moyen les articles de M[r] de Chartres, et aultres pa-

[1] Vol. 718, fol. 64.

piers courants trez curieux dont je vous remercie trez humblement ensemble des lettres de Messieurs du Chesne et Aubert, auxquels je crains bien de ne pouvoir pas escrire par cet ordinaire, mais ce sera par le prochain Dieu aydant, ayant esté bien ayse d'apprendre par vous, Monsieur, que Messieurs Lumaga ayent receu l'argent du pauvre Ehingerus et que le dict sieur Aubert puisse avoir d'ailleurs ce qu'on luy a soubstraict et au public. Et vouldroys bien avoir un memoire de toutes les pieces qu'il a du St Cyrille pour son edition, et de ce qui luy manque, et qu'il se promet d'avoir d'ailleurs, car possible l'y pourroys je servir, et le feroys bien volontiers. Je suis bien aise que le P. Mercene ayt veu l'extraict de la lettre du sieur Dony et que vous l'ayez trouvé de si bonne humeur en commune conversation et correspondance, m'estonnant qu'il ayt tant de peine à se temperer en escrivant, ce que j'excusoys plus facilement quand il estoit plus jeune que je ne puis faire presentement qu'il a de plus grandes habitudes, et qu'il a esprouvé le danger qu'il y a de heurter toute sorte de gents sans necessité. Si vous m'aydez un peu de vostre costé, possible en arresterons nous le cours sinon en tout, au moings en quelque notable partie. A quoy Mr Gassend me promet de travailler aussy de son costé. Je m'estonne bien aussy que le sieur Morisot ne vous soit plus cogneu que vous ne dictes, et que ses vers soient si difficiles à recouvrer comme ceux de Mr Borbonius. Il fault que j'en fasse demander à Mr de St Geosmes Pietrequin, bon amy de Mr du Mesnil Aubery, qui est assez curieux de toutes cez petites nouveaultez[1]. Dont je ne vouldroys pas rompre mes assortiments et vouldroys bien pourtant en faire passer les monts à quelques exemplaires. Monseigneur l'eminentissime cardinal Barberin m'ayant cez jours cy faict de grands remerciments du poeme de Mr d'Andilly[2], qu'il me mande avoir leu bout à bout avec grandissime goust et qu'il le portoit au Pape, estimant qu'il le verroit aussy volontiers que luy pour

[1] On conserve dans le registre I des Minutes de la correspondance de Peiresc, à Carpentras, deux lettres écrites à cet amateur, l'une le 18 juillet 1633, l'autre le 8 août de la même année (fol. 550, 552).

[2] Le poème sur Jésus-Christ déjà mentionné plusieurs fois.

le moings. Je vous en avoys demandé d'aultres exemplaires, ce me semble. Quant au libvre des Eclogues de Mr Valoys, il ne m'en fault pas moings de troys à Rome pour troys cardinaulx qui m'en ont demandé, et le 4me pour moy; des aultres deux Mr Valoys en a destiné l'un à Mr Petit. Et je vouldroys bien en envoyer deux ou troys exemplaires en Allemagne plus tost en fin papier que aultre, l'un pour la Bibliotheque d'Auspourg, en eschange de leur catalogue, et l'aultre pour une aultre Bibliotheque dont on me faict feste, avec offre d'une disposition fort honeste, garnie de 30 mille volumes. C'est pourquoy, si vous m'en pouvez retenir quelques aultres exemplaires en fin papier, vous m'obligerez grandement, s'il estoit possible jusques à une demy douzaine. Que s'ils ne peuvent touts estre en fin papier, il les fauldra prendre comme nous pourrons. Maintenant que je voys l'intention de Mr de la Ville aux Clercs je tascheray de luy procurer quelque chose qui ne soit pas si commune, si je puis. J'ay escript à Geneve que s'il y avoit esté apporté des livres de la Foire comme le catalogue, l'on m'en prenne quelques uns. Il me reste à vous dire que je viens de recevoir une despesche du sieur de Beaucastel, avec les lettres que luy escript Mr Boule, où il semble en alleguer une de luy à moy que je n'ay pas receüe soit qu'elle soit demeurée sur la table du dict sieur Boule ou du dict sieur de Beaucastel, tant est que j'ay creu vous devoir envoyer celles cy pour y suyvre voz ordres punctuellement selon qu'il vous plairra me les prescrire. Mais je m'estonne bien fort que cez Messieurs de Rome soient allez si imprudemment en vostre affaire; il ne se fault pas rebutter pour cela. C'est l'air de ce païs là, où la patiance et l'argent viennent à bout de tout. J'auroys bien à vous entretenir des differents arrivez à l'assemblée d'Apt, entre Mr l'Archevesque d'Aix pour sa croix et l'Evesque d'Apt[1], et l'Evesque de Sisteron[2] qui s'estoit joinct à luy, mais le temps me commance à faire faulte de crainte que le cour-

[1] Modeste de Villeneuve des Arcs siégea de 1629 à 1670. Voir *Gallia christiana*, t. I, col. 372-373; *Les évêques d'Apt, leurs blasons et leurs familles*, par Jules de Terris (Avignon, 1877, in-4°, p. 114-117).

[2] Toussaint de Glandevès de Cujes, dont l'épiscopat se prolongea de 1607 à 1648, comme nous l'avons déjà vu.

IMPRIMERIE NATIONALE.

rier ne parte; aussy bien m'en a t'on promis une relation plus particuliere que tout ce que j'en puis sçavoir, ce qui me fera remettre au premier jour, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 11 juillet 1634.

Mr le prothonotaire Aguillenqui, mon cousin, archidiacre de Roan, partit d'icy sammedy pour aller attendre sa compagnie en Avignon, et se chargea de quelque chose que le bon P. Mercene attendoit quelque temps y a. Ayant faict mettre dans sa male non seulement les deux volumes manuscrits de Panvinius, mais aussi le Pentateuque des Samaritains de la version Arabe. Toute sa trouppe doibt partir demain et emporter la petite chatte de Mr de Thou ou de Mr de Bellievre avec une aultre plus petite de cette année pour luy tenir compagnie et suppleer l'une l'aultre s'il en venoit faulte. Nous n'avons point eu cette année de la race de ceux qui ont le manteau de la couleur de gris de rat, à faulte de masle, car on nous avoit desrobé nostre Damasquin[1]. Mais j'en ay recouvré un aultre du Levant qui commance de s'apprivoiser, et si tost que nous pourrons avoir de la race, j'en envoyeray à Mr du Mesnil Aubery, puis que mon frere a apprins de Mr de la Fayette à Apt que les siens se sont touts noyez, le dict sieur de la Fayette ayant faict son voyage avec Madame en dix jours tout heureusement.

Le P. Archange du Fossé Cappucin est revenu de Constantinople depuis peu à Marseille et a veu Mr le Mareschal et Mr de la Fayette, mais il estoit party avant l'embarquement de Mr de Marcheville[2].

[1] C'est-à-dire le chat venu de Damas. — [2] Vol. 718, fol. 65.

XXXVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
PRIEUR DE SAINT-SAULVEUR,
À PARIS.

Monsieur,

J'ay esté si malheureux qu'on m'a desrobbé quasi tout le temps qui me pouvoit rester pour vous escrire, de sorte que je crains bien de n'y pouvoir satisfaire à ce coup à mon grand regret. Tousjours vous doibs je des remerciments tout particuliers de la bonne nouvelle de la naissance d'un filz à Mr de la Ville aux Clercs[1] dont je l'ay felicité et Mr de Lomenie de tout mon cœur, comme je vous en felicite encores et tous les vostres, sçaichant la part que vous prenez dans cette maison. J'ay envoyé bailler en main propre la lettre que vous escriviez à Mr le sacristain de Valbelle, et crois bien qu'il vous en aura peu faire la responce. L'on m'a mis en main un memoire concernant de bien notables griefs inferez à un pauvre moine de St Leons, pour implorer vostre secours en justice, s'il y en a aulcun lieu; vous le pourrez voir, et si trouvez bon d'en faire escrire quelque mot sur les lieux, vous obligerez de bien honnestes gents, qui ont interest à faire demeurer le pauvre moine dans son Abbaye, et j'y prendray grande part à la grace comme je le doibs. Mais si l'affaire estoit plus grave que cez gents ne disent, je ne vouldroys pas vous avoir donné la peine de vous entremettre, estimant qu'il ne se peult exercer trop de severité pour entretenir la discipline reguliere dans les cloistres. J'ay prins grand plaisir de voir la lettre de Constantinople que je vous renvoye avec mes trez humbles

[1] Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, seigneur de la Ville-aux-Clercs, avait épousé, en 1623, Louise de Béon, dont il eut trois fils et trois filles. Ce fut après plus de dix ans de mariage que l'ami de Peiresc vit naître son fils aîné, dont quelques-uns mettent à tort la naissance en 1635 : ce fut Henri-Louis, comte de Brienne, qui fut secrétaire d'État comme son père et son grand-père et qui mourut le 17 avril 1698 à l'abbaye de Château-Landon.

remerciments sans que persone l'ayt veüe que mon frere tout seul, et sans en avoir tiré que l'extraict d'un article ou deux où je n'ay rien voulu laisser paroistre de ce qu'il y a contre l'un et l'autre des Amb[assadeurs][1] : vous n'en ouyrez jamais parler. Je suis bien aise que les livres Cophtes marchent quand l'occasion s'en pourra presenter, selon les supplications que je vous en avoys tousjours faictes; et vous reitere mes humbles remerciments de voz exemplaires du Glossaire[2] qui est bien commode en la forme qu'il est, mais ce que j'en disoys de le desirer in fol° n'est que pour faire que l'un se conserve mieulx prez des aultres volumes quand ils sont d'esgale grandeur, estant certain que la disproportion des grandeurs faict souvent esgarer les pieces d'un mesme autheur, qui ne s'esloigneroient peult estre pas l'une de l'aultre, comme je l'ay esprouvé desja quelque foys. J'ay escript au P. Mercene sur tout plein de petites curiositez; si vous voulez jetter les yeulx sur ma lettre, vous le pourrez faire avant que la faire rendre par le sieur Gailhard ou aultre, vous remerciant trez humblement de ce qu'avez contribué pour le desmouvoir d'une partie de l'austérité de son procedé[3] avec les gents de lettres dont il n'approuvoit pas les sentiments, dont il se trouvera mieux sans doubte. Vous aurez un extraict de la derniere assemblée tenüe en ce païs pour toutes nouvelles et responce aux vostres du 6 et 7 de ce moys, l'ordinaire d'Italie ayant esté retardé, possible par les vents de bise trop grands, et possible qu'on aura voulu faire saulter l'expédition d'Avignon d'une semaine plus tard sur le coup du partement de Mazarrini qui vient

[1] L'un, le comte de Marcheville, l'autre, Philippe de Harlay, comte de Cézy. Marcheville, embarqué par force, fut encore bien moins maltraité que le prédécesseur du comte de Cézy, Achille de Harlay-Sancy, qui s'était livré en Turquie à de telles exactions, que le sultan ordonna de le bâtonner.

[2] Le glossaire de l'*Histoire du président de Thou*.

[3] Ce que Peiresc appelle par euphémisme *austérité de procédé* était une fâcheuse acerbité. Le P. Mersenne prodiguait avec un zèle intempérant les invectives à ses adversaires, et sa plume était aussi terrible que son cœur était excellent. M. B. Hauréau remarque à cette occasion (*Nouvelle biographie générale*, t. XXXV, col. 119) qu'«il n'est pas rare que les hommes les plus aimables soient des écrivains pleins d'amertume».

vice-legat en Avignon[1], et devoit partir au commancement de ce moys. Sur quoy je demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 18 juillet 1634.

Je vous supplie d'agreer l'addresse que je faicts à Mr Gailhard de certaines expeditions qui importent à des bonnes gents qui m'ayment plus que je ne vaults.

Vous aurez encor un pacquet pour Mr le Premier President de Provence qu'on m'a dict meriter de luy estre promtement rendu et en main propre pour un de Messieurs ses enfants[2].

XXXVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

PRIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

A PARIS.

Monsieur,

L'ordinaire nous apporta sammedy vostre despesche du 13me, avec tout ce que vous y aviez joinct, dont je vous remercie trez humblement et specialement de l'advis de l'Ambassade de Mr d'Avaux[3] dont j'ay felicité le bon homme Mr de Roissy[4], en prenant l'occasion pour luy

[1] Jules Mazarin, le futur cardinal (décembre 1641) et ministre (décembre 1642), lequel, cette même année 1634, devint nonce extraordinaire en France. Né le 14 juillet 1602, Mazarin avait à peine trente-deux ans quand il vint à Avignon. On a plusieurs lettres de Jules Mazarin à Peiresc, encore inédites, dans le volume 9537 du fonds français : elles sont, les unes en italien, les autres en français. Toutes ont été écrites à Avignon, moins la dernière qui est datée de «Ruel, 12 juillet 1635».

[2] Vol. 718, fol. 69.

[3] L'ambassade en Danemark, dont il a été question dans une note d'une des lettres précédentes.

[4] Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Roissy, était alors âgé de soixante-quinze ans.

faire presenter un exemplaire du livre de Mr Valoys dont j'ay prié Mr Gaillard de vouloir prendre la peine, vous suppliant de l'agreer et ce qui y pourra escheoir en suitte pour l'amour de vostre serviteur trez humble et d'excuser mes foiblesses tousjours plus grandes et moings supportables et toutefoys plus importunes que jamais. J'attends le sieur Fredreau[1], peintre, de jour à aultre et luy feray portraire quelques unes des fibules antiques plus estranges que je puisse avoir, et une qui semble pendüe au balanus ou prepuce d'un Fascinus, pour voir si Mr Moreau y trouveroit ce qu'il cherche, n'estant pas bien facile de distinguer celles qui peuvent avoir servy à l'usage des comediens et des esclaves, d'avec celles des habillements. Ouy bien aulcunes qui veritablement ne peuvent, ce semble, avoir servy qu'aux habillements; mais pour la plus part il semble que l'usaige pouvoit estre aultant pour les uns que pour les aultres. Je seray bien aise de voir en son temps ce qui sera des sentiments de Mr Moreau, aussy bien que de ceulx de Mr de Saulmaise. J'avoys bien tousjours creu que l'humeur du R. P. Dom du Puy vostre frere estoit entierement alienée de toute sorte d'ambition et de vanité[2], et ne doubte nullement qu'il n'ayt esté non seulement bien surprins, mais bien fasché de ce changement d'employ[3], parce que je tiens qu'il estoit trez contant de celuy qu'il avoit et du repos qu'il y mesnageoit. Mais je croys bien aussy qu'il se resouldra à vouloir ce que ses superieurs ont voulu, et à y chercher et mesnager aussy la satisfaction et tranquillité qu'il y pourra espargner de la foulle des affaires de sa charge.

Pour St Leons, il fault se resouldre de faire mettre une piece d'argent ez mains[4] de quelqu'un de cez domestiques du Dataire ou du Pape pour faire signer la supplique à part de tant d'aultres qui vous y ont

[1] Nous avons déjà trouvé le nom de ce peintre (t. II, p. 224), car je crois pouvoir identifier *Fredreau* avec *Perdreau*.

[2] A rapprocher de cette phrase de Fénelon : «Combien voyons-nous de chrétiens *aliénés de la vie de Dieu!*»

[3] Christophe Dupuy avait été nommé prieur de la Chartreuse de Rome, monastère qu'il ne cessa d'embellir jusqu'à sa mort (28 juin 1654).

[4] C'est ce qu'un spirituel voyageur appelait le fléau de *la buona mano*.

faict former la difficulté, et parce que Dom du Puy n'est pas bon à cela, il y fault employer par Mr de Bonneval[1] quelque squaltrito[2] à la mode du païs, car cela surmonte toutes difficultez; si vous eussiez faict envoyer une petite lettre du Roy, vous l'eussiez incontinant faict separer de la foulle des aultres. Cependant je ne sçay si vous avez laissé esventer cez difficultez, mais le sieur Gras a aujourd'huy dict à mon frere qu'il y a lettre du païs de Rouergue, portant que le viconte de Panat a esté sur les lieux et y a dict que la piece n'estoit plus à vous ne à Mr de Thou, nom plus qu'au sieur de Valbelle, et qu'elle seroit au plus offrant. Je luy ay mandé qu'il y avoit eu de l'equivoque, et que ce que disoit ce seigneur ne regardoit que la ferme, qu'il avoit promis faire monter à plus de deux mille libvres, car pour cet effect il la falloit faire dellivrer au plus offrant. Cela vous pourra neantmoings servir d'advis. Mon frere alla voir Monseigneur le Mareschal sammedy à la Tour d'Ayguez, et y fit voz salluts à Mr de la Fayette, comme j'ay faict icy à Mr Gassend, qui vous ressalüe avec mon dict frere trez humblement. Nous avons cez jours passez avec le dict sieur Gassendi faict l'experiance des venes lactées sur le corps d'un homme, plus d'une grande heure aprez qu'il avoit esté pendu par arrest de la cour[3], lequel corps j'avoys faict donner à Messieurs de la Faculté avec ordre d'anticiper un peu l'execution et permission de commancer dez ce soir mesmes la dissection, qui s'en fit dans le theatre publique à ce destiné en l'université en presence de plus de 30 ou 40 tesmoings, ce que l'on avoit creu jusques à cette heure estre imperceptible, que dans les corps des animaulx esventrez touts vivants. Mais j'y avoys faict user d'une precaultion, à laquelle j'en attribüe une partie du bon succez, car j'avoys moyenné qu'on fit bien et copieusement disner le patient avant

[1] Jacques-Auguste de Thou, abbé de Bonneval, déjà mentionné, notamment t. II, p. 266.

[2] *Scaltrito*, c'est-à-dire un homme habile, sagace.

[3] Voir sur cette mémorable expérience le récit de Gassendi (t. V, p. 415-416). Peiresc entretint plusieurs autres de ses correspondants des résultats de la dissection dont il avait eu l'idée et qui fut un des grands événements de sa vie de curieux et de chercheur.

qu'il eusse notice de sa condamnation. Et chargeay le chirurgien d'ouvrir le plus diligemment qu'il pourroit le corps, et d'y chercher d'abbord touts les rameaux qui s'inseroient au foye, pour les attacher tant venes, arteres, que aultres vases, et que par ce moyen le chile ou le laict qui estoit dans les venes lactées n'eust pas moyen de s'escouller dans le foye et nous donna le loisir de le voir et considerer en diverses branches prez d'une heure entiere, en estant sorti quantité partout où nous les fismes piquer, en sorte qu'il s'en seroit peu recueillir avec une cueiller si nous nous fussions advisez de la faire apprester, mais à vous dire la verité, nous n'esperions pas de les y rencontrer, et n'avions principalement affecté cette Anatomie que pour les ieulx; il est vray que je fus d'advis de tenter cela, et n'en fus pas marry. Ce fut mecredy dernier 19[me] de ce moys sur les 5 heures et demy jusques aprez six heures. Vous en aurez en son temps les relations. Cependant je seray bien ayse que vous en fassiez advertir M[r] Moreau et M[r] Bourdelot, à quoy M[r] Gaillard, et possible M[r] du Mesnil Aubery seront bien aises de s'employer à vostre descharge, croyant bien que le bon P. Mercene en sera tout aussy aise que les aultres.

Au surplus le Navire Daulphin arriva devant hier à Marseille avec une partie du train de M[r] de Marcheville où est entr'aultres le filz du sieur Vitray, mais je ne l'ay pas encore veu, ains seulement le sieur de la Riviere qui m'a faict la relation de tous cez desordres de Constantinople grandement ample; M[r] de Marcheville mit pied à terre le jour S[t] Jean Baptiste à Malte, où il print la croix de l'ordre et fut regalé par le Grand Maistre durant une quinzaine de jours fort magnifiquement, puis se rembarqua et laissa son train à Messine, ayant prins une felouque pour s'acheminer à Rome et de là en cour, d'où il ne debvroit meshuy estre guieres loing, s'il n'a faict grand sesjour en Italie, auquel cas il aura envoyé des siens en poste au Roy qui vous pourront mieux faire toutes ces relations que je ne les sçauroys mettre par escript. Et possible que de ceux mesmes qui sont desbarquez à Marseille quelqu'un prendra la poste, ayant appris que le sieur Augus est du nombre, et un filz de l'ambassadeur de Pologne à la Porte que son pere bailla à M[r] de Marche-

ville pour le faire passer en France. Vous verrez des vieilles relations que je n'ay pas voulu retenir puis que je les vous avoys une foys destinées, encor qu'elles ne soient guieres de mise aprez les instructions de bouché si amples, pour acte au moings de ma bonne volonté à faulte de meilleure matiere de revanche de voz continuels bienfaicts. Mon frere a faict un voyage à Peiresc [1] et y faict une perquisition non commune sur le mont du Grand Coyier situé dans nostre territoire de Peiresc, que l'on tient estre la plus haute montaigne de Provence [2]. Il y a trouvé une quarriere de pierres à ayguiser quasi tout au plus hault de ce mont, d'où sort un vent perpetuel qui servira bien aux aultres relations du Ponthiaz et aultres sources des vents [3]. J'y renvoye exprez un mien neveu pour y aller faire d'aultres observations et experiances tant de nuict que de jour, esperant d'en tirer de grandes lumieres [4]. Quand mon frere estoit là hauct, ils avoient les nües et les tonnerres soubs leurs pieds, mais le soleil n'y estoit pas pourtant plainement à descouvert en air pur et serain, ains y avoit des petits brouillards à travers lesquels paroissoit le corps du soleil. La haulteur du lieu et proximité de la moyenne region de l'air faict que le vent s'engendre et se forme

[1] Rappelons que c'est aujourd'hui une commune du département des Basses-Alpes, arrondissement de Castellane, à 54 kilomètres de Digne. Notons que plusieurs de nos Dictionnaires de géographie, notamment le *Dictionnaire* d'Ad. Joanne, ont ajouté d'inutiles complications à l'orthographe du nom que Claude-Nicolas de Fabri devait rendre si célèbre. Pourquoi donc, en remplaçant l'*i* par l'*y* et le *c* final par le *q*, se mettre en désaccord avec le propriétaire même de la terre de *Peiresc*, lequel avait dû emprunter cette dernière forme à de vieux papiers de famille?

[2] Le Grand-Coyier a près de 3,000 mètres de hauteur (en réalité 2,996).

[3] D'après le *Dictionnaire* d'Ad. Joanne cité plus haut, on remarque dans la commune de Peiresc «une caverne à deux ouvertures, d'où sort tous les soirs, au coucher du soleil, un petit vent qui augmente jusqu'à minuit et diminue à partir de minuit pour cesser entièrement au lever du soleil». Voir dans le registre LIII de la collection Peiresc, à l'Inguimbertine de Carpentras (fol. 155-158), une relation intitulée: *Vent du trou du Grand-Couyer, au terroir de Peiresc*, etc., 1634.

[4] On lit dans *De vita Peireskii* (liv. V, p. 416): «Heinc destinavit Peirescum (*sic*) versus eruditum medicum nomine Malianum, qui in Coyero monte observaret antrum, e quo frigidus prodit ventus, tanto minus sensibilis, quanto ad originem acceditur propius: cujus modi eti m observatus est in hiatu boreo Montis Ventosi.»

IMPRIMERIE NATIONALE.

non seulement à l'emboucheure de ce trou, mais bien avant dans la quarriere, et fault aller quasi au fonds pour y allumer du feu avec un fusil, auquel endroict il n'y a vent quelquonque, ne trou ou fente qui vienne de plus proffond, la quarriere n'estant gueres plus grande qu'une sale de six toises de long. Je ne desespere pas de pouvoir un jour penetrer avec cez experiances differantes, à une bonne partie de la cause des vents. Et ay eu de belles relations du flux et reflux, qui donneront bien de l'exercice aux curieux en son temps. Cependant je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 25 juillet 1634.

Il fauldra avoir le livre de la France metallique, quelque futilité qu'il y aye.

J'ay receu le verbal de Bordeaux et le livre de Mr Baudier[1], que je garderay soigneusement pour l'amour de l'autheur, bien marry que par mesme voye ne soit venu un exemplaire des Eclogues de Polybe pour luy faire passer les monts, vous remerciant trez humblement de tant de soing et de bienfaicts.

J'oublioys de vous dire que la chatte est fort bien allée jusques en Avignon, entrant sans constrainte soir et matin dans sa cage avec son petit norrisson qu'elle allete puis quattre moys sans jamais avoir faict des petits ne qu'il y ayt eu apparance qu'elle eust esté pleine. Mais comm'elle se soumit à caresser les petits d'une aultre chatte ainsin que les fillettes à leurs poupées, il semble que les petits en la tetant luy ayent faict venir du laict, dont Mr Gassend a esté aussy ravy que moy.

Vous aurez des nouvelles du sieur Aguilenqui (lequel s'en est chargé) chez Mr Tiercelin où est adressé un pacquet cy joinct. Je

[1] Sur le cardinal d'Amboise.

viens d'avoir un volume manuscrit Arabe des conciles de Nicée, Constantinople et Ephese, et la preface promet encores ceux d'Ancyre, d'Antioche, de Gangres et aultres avec les canons des Apostres, les canons de S[t] Clement et un discours de la vie de Constantin et de la vie de Théodose, mais le livre est assez petit in 4° pour tout cela : vray est que l'Arabe est fort pressé. Ce ne sont que les seuls canons, mais tousjours y pourroit il avoir quelque bon mot et bien notable[1].

XXXVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

PRIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

Le passage et sesjour de M[r] de Marcheville en cette ville depuis mecredy dernier jusqu'à hier au soir qu'il print la poste pour la cour, m'emporta jusqu'alors tout le temps que j'eusse peu prendre pour vous respondre et entretenir de diverses occurrances, mesmes du manuscrit Arabe où nous avons trouvé les canons des Apostres en nombre seulement de 30 à la suitte desquels il y en a 84 soubs le nom de S[t] Clement, puis les 20 du concile de Nicée, les 21 de celuy de Sardes, et ainsin des aultres de Constantinople, d'Ephese, de Laodicée, de Gangres et de tout plein d'aultres, mesmes de Cesarée en Afrique. Aprez quoy il y a comm'un extraict du code Theodosian ou du moins touts les tiltres entiers des loix de Constantin, Valentinian, de Theodose sur les matieres ecclesiastiques de la foy, des églises, et persones ecclesiastiques, des mariages, legitimations et aultres matieres qui tiennent du droict divin, ou qui en peuvent dependre, où les curieux trouveront bien, je m'asseure, de l'exercice tost ou tard; et comme j'estois encor avec luy, Monsieur Petit arriva, et n'est party que depuis quel-

[1] Vol. 718, fol. 70.

ques heures pour vous aller voir aussy, nous ayant eschappé comm' un esclair.

Aprez quoy il m'a fallu travailler à des instructions pour une chambre de nostre compagnie sur certaines procedures du conseil, lesquelles m'ont achevé de consumer tout le peu de temps qui me pouvoit rester avant le partement du courrier, de sorte que je ne sçaurois pas seulement relire vostre lettre, ne d'aulcun aultre des amys. J'ay mesmes un pacquet de Mr Boule avec des memoires aussy que je ne sçauroys lisre, mais je ne laisray pas de les vous envoyer soubs vostre bon plaisir, croyant bien que vous ne le prendrez pas en mauvaise part, comme je vous en supplie.

J'ay enfin receu le fagot des exemplaires du livre de Mr Valoys[1], avec le volume de Mr du Chesne[2], que je remerciray au premier jour, Dieu aydant, bien fasché de la perte de sa femme[3] qui me faict le plaindre jusques au dernier poinct que le peult estre celuy qui en recevoit tant de soulagement, et dont le public se prevaloit tant.

Mr Gassend a eu ce qui luy appartenoit, et en escript, je m'asseure, à Mr Lhuillier. Mr de la Fayette a ouy voz salluts et ceans et chez luy. Je vous addresse un pacquet pour Mr le nonce Bolognetti, que Mr le prevost Aguillenqui ou le filz du sieur de Gaillard seront bien aises d'aller rendre en main propre si vous ne le voulez faire vous mesmes, à pre-

[1] Les exemplaires des extraits de Polybe. Diodore, etc., destinés aux lettrés de Rome.

[2] *Series auctorum omnium, qui de Francorum historia et de rebus Francicis, cum ecclesiasticis tum secularibus, ab exordio regni ad nostra usque tempora*, etc. (Paris, Cramoisy, in-fol.). La *Bibliothèque historique de la France* (n° 15936) indique deux éditions, une de 1633, l'autre de 1635, plus une troisième édition donnée par le fils de l'auteur, François (Paris, 1663, in-12), enfin une quatrième édition donnée par Jean-Albert Fabricius (Hambourg, 1708).

[3] André du Chesne s'était marié en 1608, avec Suzanne Soudain; ce fut pour sa future femme qu'il a composé l'ouvrage singulier intitulé : *Figures mystiques du riche et précieux Cabinet des Dames; où sont representées au vif, tant les beautés, parures et pompes du corps feminin, que les perfections et atours spirituels de l'âme* (Paris, 1605, petit in-12). Suzanne étant morte en 1634, laissant deux enfants, Du Chesne, comme nous l'apprend une note de la main de Gaignières conservée, au Cabinet des titres, dans le *Recueil* de D'Hozier, et dont M. L. Delisle a bien voulu me transmettre copie, « espousa, le 20 aoust 1635, Valentine de Vaucorbeil ».

sent que Mr de St Saulveur a prins la sottane tout de bon, à ce que le dict sieur de la Fayette nous en a asseuré, laquelle semble vous obliger à quelque defferance à cette charge de Nonce, à tout le moings jusques à tant que voz commissions puissent venir de Rome, ayant envoyé vostre lettre à Mr le sacristain de Valbelle par son neveu le con[seill]er dez avant hier de sorte qu'il pourra vous escrire par cet ordinaire s'il veult. La pierre nageante du P. Mercene sera trez belle à voir en son temps avec la relation du lieu d'où elle vient et de la qualité du terrain d'alentour. Mr de la Fayette m'a dict avoir veu en vostre presence la cueiller d'argent antique du sieur de Montagu d'Autun. Si Mr Gaillard eust envoyé querir le sieur Suchet[1], il l'auroit fort facilement moulée chez le sieur Sergent, et en auroit tiré un petit modèle de la juste contenance, dont nous vous eussions bien eu de l'obligation à trez touts. Et si par hazard l'homme estoit encores là, possible le permettroit il, quelque jalousie qu'il en puisse avoir, en faisant travailler en sa presance. Il m'a dict encores comme Mr Guiet[2] trouvoit estrange que je m'amusasse à

[1] C'était Joseph Souchet, ou Suchet, maître fondeur à Aix, qui est mentionné, avec son fils Nicolas, filleul de Peiresc, dans le *Testament* de ce dernier (à la suite de l'étude de M. L. Delisle sur *Un grand amateur français du XVIIe siècle*, Toulouse, 1889, p. 31). Gassendi nomme Joseph Suchet à côté de Jean Lombard, dans le récit du pesage de l'éléphant amené à Aix en 1631 (p. 367). Lambert (*Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras*, t. II, p. 323) indique, dans le registre LIII de la collection Peiresc, une note sur «le ciment du sr Suchet». Un archéologue plein de zèle et de mérite, M. Sabathier (d'Aix en Provence), qui descend par les femmes des Suchet de Peiresc, a bien voulu me communiquer des papiers de famille où j'ai trouvé les plus exacts renseignements sur les célèbres fondeurs, ses aïeux, depuis Pierre Suchet, qui obtint le 14 décembre 1627, de Maximilien de Béthune, grand maître et capitaine général de l'artillerie de France, un brevet de fondeur ordinaire de l'artillerie, jusqu'à Jacques-Joseph-Michel Suchet, fondeur, dernier du nom, décédé à Aix, le 5 juillet 1824. Parmi les papiers de M. Sabathier, où je n'ai rien trouvé sur le filleul de Peiresc, Nicolas, mort peut-être en sa jeunesse, j'ai remarqué, à la date de 1642, une exemption du logement des gens de guerre accordée par Louis de Valois, comte d'Alais, «colonel général de la cavalerie légère de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ses païs et armée de Provence.» au profit des hoirs de Joseph Souchet, «vivant fondeur de canons qui est décédé à Casal en Italie au service du Roy».

[2] Sur François Guiet, voir t. I, p. 643. Après l'impression de cette note, a paru un ouvrage intitulé : *Un cercle savant au XVIIe siècle* [le cabinet Dupuy]. *François*

vous escrire des observations de l'oeuil, mais s'il luy doibt estre permis d'avoir un goust differant du mien et qui ne peult ramper si bas, pour avoir de coustume de voler plus hault, il ne doibt pas estre moings permis de m'en contenter, l'estimation plus ou moings grande de la delectation de l'un ou de l'aultre ne dépendant que de l'opinion des hommes[1], qui est si subjecte à se laisser emporter au torrent du plus grand concours[2] plus tost qu'à une mesure bien examinée et adjustée, ceux qui ne boivent que de l'eau n'estants pas pour cela bannis du rang et de l'employ des aultres hommes, bien qu'ils ne jouyssent pas de la doulceur du nectar de la vigne. Je ne pensoys pas pouvoir vous escrire et desja j'en suis à un excez peult estre inexcusable dont je vous crie mercy, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeyssant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 1 aoust 1634.

Le pacquet pour Monseigneur le Nonce m'a esté envoyé par homme exprez du s^r Honoré de Lirins, et m'escript on que c'est de la part de l'Eminentissime cardinal Barberin. Mais la lettre adressée à moy estoit du 5 avril de Rome, celle de Lirins n'estant que du 22 juillet[3].

Guyet (1575-1655) d'après des documents inédits, par Isaac Uri (Paris, Hachette, 1886, in-8°). Voir le compte rendu de cette thèse pour le doctorat ès-lettres, dans la *Revue critique*, en novembre 1886, par le présent éditeur.

[1] Peiresc a mis en prose le *trahit sua quemque voluptas* du bon Horace.

[2] L'expression métaphorique a été retrouvée par Littré dans les deux Corneille, La Fontaine, Bossuet, Fléchier, Mme de Sévigné, Mme de Maintenon. Cette dernière a dit : «ne nous laissons pas emporter au torrent de la coutume.»

[3] Vol. 718, fol. 73.

XXXIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

PRIEUR DE SAINT-SAUVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

Voicy Mr Gras mon cousin qui a esté deputé pour aller deffendre au Conseil à la poursuitte de certaines communautez de cette province qui veullent payer leurs creanciers en fonds de terre. Il a esté bien aise d'accepter cet employ, oultre le notable interest qu'il y peult avoir en son particulier, pour avoir le bien de vous aller revoir maintenant que le temps a faict r'allentir une bonne partie du sentiment de la douleur de sa perte en la mort desrobée du Prieur de St Leons, son cousin, dont il avoit esté si surprins qu'il en avoit esté quasi perclus des principales fonctions de son ame, ce qui le pouvoit avoir faict tomber en des manquements en vostre endroict dont il a depuis eu trez grand regret, et dont il sera bien aise qu'il vous plaise luy octroyer le pardon que je vous en requiers trez humblement quant et luy, ne passionnant rien plus que de pouvoir dezhormais meriter quelque part en l'honneur de voz bonnes graces en vous servant, s'il le peult. Je vous supplie de l'y vouloir recevoir et me commander aussy bien que luy partout où vous nous jugerez propres à vostre service, comme,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 2 aoust 1634 [1].

[1] Vol. 718, fol. 74.

XL

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

PRIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

Je vous rends mille trez humbles actions de graces de toutes cez belles lettres de Messieurs Grottius et Saulmaise et de Mr de Bonneval que je vous renvoye, y ayant trouvé une infinité de belles choses à apprendre et que Mr Gassend a esté bien aise de voir aussy, lequel m'a chargé de vous remercier trez humblement de sa part de l'honneur de vostre souvenir que vous avez tesmoigné si souvent dans les lettres qu'il vous plaict m'escrire, où je suis certainement bien aise de luy faire voir son nom de vostre main. Cez arretz du Parlement sur les deffaults obtenus contre cez princes et princesses de Lorraine sont bien d'importance et la nouvelle en dernier lieu venüe de la reduction de la Motte[1] à l'obeissance du Roy vient merveilleusement à poinct pour l'entiere execution des dicts arrets. On en a veu icy une relation venüe de Dijon qui contient des particularitez assez notables si elles sont bien vrayes com' il semble qu'on en doive estre assez bien informé là, n'y ayant qu'une journée et demy de distance. Je la vous envoyeray à tout hazard au cas qu'aulcune chosette fust eschappée aux aultres. Car de celles là il semble qu'il n'en fauldroit rien ignorer s'il estoit possible. Il est venu de Lyon par un courrier extraordinaire de marchands une aultre nouvelle qui n'est gueres moings importante que celle de la Motte, que Weimar et Horne ont faict lever le siege de Ratisbone et

[1] La Mothe-en-Blézy, commune de la Haute-Marne, arrondissement de Chaumont, à 25 kilomètres de cette ville. Bâtie au sommet d'un roc escarpé, cette place passa longtemps pour imprenable. Le siège et la réduction (26 juillet) de la Mothe sont peut-être, après le fameux siège de la Rochelle, ceux des événements militaires du règne de Louis XIII qui ont fait éclore le plus de plaquettes. Voir dans le *Catalogue de la Bibliothèque nationale* (*Histoire de France*) les nos 2987, 2990, 2996 à 3013.

faict laisser 80 canons et tout l'attirail[1]. Si cela est, le passage du Cardinal Infant ne sera gueres ouvert. En Alsace le siege de la Motte a tout finy. Et l'armée du Roy est en estat de l'empescher ou de favoriser le mareschal Horn, s'il s'y vient opposer avec les aultres qui y estoient desja logez aux advenües. Je me resjouys grandement de l'honorable employ de Mr Grottius[2] et que ce soit pendant des heureux succez du party où il s'attache. Quand vous luy escrirez, je vous supplie de luy faire mes trez humbles recommandations et l'asseurer de mon fidele service.

J'envoyay par voye asseurée à Mr le sacristain Valbelle vostre pacquet le jour mesmes de l'arrivée de l'ordinaire, de sorte qu'il vous aura peu respondre aujourd'huy. Le sieur de Villemus me fit voir l'aultre jour une lettre que le dict sieur sacristain luy avoit envoyée sur les recommandations à luy faictes de la part de Mr de Thou et de vous, dont il estoit fort satisfaict et contant et dont je ne vous doibs pas moings de remerciments.

Au reste le sieur Gras a esté député par les creanciers de certaines communautez de ce païs qui les veullent payer en fonds de terre pour se deffendre au conseil du Roy. Et croys bien qu'il ne manquera pas de vous aller voir, et crier mercy de ses desportements trop austeres[3] et mal gracieux pour tascher de r'aquerir, s'il pouvoit, quelque part en l'honneur de voz bonnes graces.

J'oubliay dernierement de vous advertir que nous avons eu ceans quelques jours un animal estrange venu de la Nubie, que l'on menoit en Italie, et le marchand me l'a laissé en depos tandis qu'il apprestoit le chargement de la barque sur laquelle on le doibt porter, pour en examiner le naturel aultant que nous pourrions. Il a le corsage ou cor-

[1] La nouvelle était fausse, et loin de faire lever le siège de Ratisbonne, le duc de Weymar et le maréchal de Horn durent se résigner à laisser les Impériaux renverser de leur puissante artillerie les fortifications de cette ville (20 juillet et jours suivants).

[2] Grotius venait d'être nommé ambassadeur de la reine de Suède auprès de la cour de France. Il fit son entrée solennelle à Paris le 2 mars de l'année suivante.

[3] *Austère* est ici employé dans le sens primitif d'*âpre, astringent.* Littré rappelle qu'Ambroise Paré a parlé d'un gros vin noir et *austère* et que Du Cange a cité un texte du XIVe siècle où *austere* signifie violent.

IMPRIMERIE NATIONALE.

pulence et gracilité[1] des membres d'un cerf, le manteau, la queüe et les cornes d'un boeuf, et le nomme t'on sur les lieux, un ALZARON[2]. Ses cornes ont des nerveures tournées en limaçon qui leur donnent quelque ornement; elles sont posées sur une base couverte du mesme poil de la beste, d'extraordinaire haulteur pour la petitesse des cornes qui ne sont pas de plus d'un pan de long, et cette commune base a quasi un demy pan de haulteur. L'animal a esté prins fort petit au laict et dict on qu'il n'a pas un an entier. Mais noz bergers plus experimentez sont d'accord qu'il ne peult pas avoir deux ans et le jugent d'un an et demy sur les marques des dents, des cornes, des bouttons et des ongles. On escript de Thunis que les cornes croissent à une desmesurée longueur, ce que j'ay de la peine à croire, parce que plusieurs en ont veu qui ne les avoient guieres plus longues. Tant est que je l'ay faict portraire de la main de Mr Fredreau qui est venu exprez en cette ville, et par occasion je luy ay faict desseigner les fibules antiques et l'infibulation[3] representée sur un ouvraige antique, mais com'il est fort petit, s'il se veult donner la patiance je le luy feray reduire[4] en grand. Je differeray à une aultre commodité pour en envoyer les desseins. Aussy bien me fauldroit il escrire à Mr de Saulmaise, dont je n'ay sceu desrober le temps à mon grand regret. Je luy envoyeray par mesme moyen le dessein du Papyrus avant que sa houppe se soit confondüe. Et cependant je vous supplie d'excuser le papier qui me manquoit, ayant prins une feuille couppée que je pensois estre entiere. Et mon homme n'est pas icy pour m'en donner d'aultre, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 7 aoust 1634.

[1] Sous le mot *gracilité* Littré n'a cité aucun auteur.

[2] Sorte d'antilope, gazelle. Voir la description qu'en donne Gassendi (livre V, p. 422-423). On trouvera diverses particularités sur l'*alzaron* dans les *Lettres de Thomas d'Arcos* (fascicule XV des *Correspondants de Peiresc*, Alger, 1889, *passim*).

[3] Au sujet de ce mot (s'appliquant à un cas tout particulier), Littré n'allègue qu'une phrase de Buffon.

[4] *Réduire*, dans le sens de ramener.

Encores que le sieur Perrin soit de retour icy, Messieurs les Moreaux ne laissent pas de recevoir des balles aussy souvent que de coustume, par le moyen du sieur Guillebauld à la Balance, dans la Vallée de misere où logeoit le dict sieur Perrin, de sorte que quand vous aurez quelque chose à me faire tenir, il ne fauldra que le faire consigner au dict sieur Guillebauld, Mr Gailhard s'en chargera volontiers, son logis n'en estant pas esloigné. Il y a encor un aultre marchand nommé Prosper Gassendi, vostre voisin, qui a ses adresses à la rüe Aubery le Boucher à l'enseigne de la ville de Cambray, qui envoyera diverses balles entre cy et la St Michel, et sera bien aise d'y mettre tout ce qu'on vouldra pour mon compte.

Je vous recommande la lettre pour Mr le Premier President et les paquets pour Bordeaux et pour Mr Gailhard[1].

XLI

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

PRIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du xme où nous avons apprins une infinité de bonnes choses et eu la commission de Mr Barrillon[2] qui est bien importante et la harangue de Francfort qui ne l'est pas moings, Mr de Feuquieres[3] y ayant dict et porté des paroles de grande consequance de la part du Roy. Nous avons depuis apprins par des courriers extraordinaires des 14 et 15me que la pauvre ville de Ratisbonne avoit esté con-

[1] Vol. 718, fol. 76.

[2] Jean-Jacques de Barillon, président au parlement de Paris, père de Henri de Barillon, le fameux évêque de Luçon.

[3] Manassès de Pas, marquis de Feuquières, né à Saumur le 1er juin 1590, mort à Thionville le 14 mars 1640, avait été envoyé comme ambassadeur extraordinaire près des cours protestantes de l'Allemagne. Voir sur le général diplomate un article de M. C. Port dans le *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire* (t. III, 1878, p. 55-56).

traincte de subir le joug, non sans beaucoup de mortification aprez des bruicts si advantageux au contraire. Mais la prinse de la Motte est un moyen de consolation nompareille en cette occurrance. L'on nous mande de Lyon qu'on y attendoit Mgr le Prince, et croyons que ce soit pour aller en Bourgogne puisque Mr de Thou s'y achemine en mesme temps. Estimant que leur sesjour en ce païs la pourra bien retarder Mr de Montaigu, jusques à ce que Mr de Thou soit retourné à la cour, vous asseurant que s'il faict le voyage de Provence, il y sera receu avec aultant d'applaudissement com' il y est attendu en bonne devotion et que nous tiendrons à grande faveur la veüe de sa cueiller antique. L'on m'a envoyé cez jours passez de Venise des desseins de neuf ou dix grands vases d'agate et aultres pierres precieuses du thresor de Venise dont j'attends les modeles du mesurage par la voye de la mer[1], vous asseurant que ce n'est pas avec plus d'impatiance que la veüe de cette venerable cueiller, bien qu'il y aye de trez rares et excellentes pieces et dont il se tirera, je m'asseure, aultant de bonne utilité pour les curieux comme elles sont precieuxses au lieu où elles sont conservées.

Je vous remercie trez humblement du soing que vous avez eu de porter vous mesmes à M^{r} le Nonce le pacquet à luy adressé, et sçay fort bon gré à l'Eminentissime Barberin de luy avoir escript en vostre faveur, ne me pouvant imaginer que vous ne veniez à bout de vostre commande si l'on y faict les diligences et poursuittes requises.

Vous m'avez donné une bien agreable nouvelle de l'arrivée des livres Kophtes ez mains de Mr de Saulmaise, et de l'amendement de sa santé, dont vous ne serez pas, je m'asseure, marry que je felicite le public et l'academie en vostre persone, puis qu'on y prend tant d'interest. Mr Naudé m'escript de Padoüe du 20 juillet[2] que le sieur Rhodius[3]

[1] On pourra consulter là-dessus, dans un des futurs volumes de notre recueil, la correspondance avec Jacques Gaffarel, qui roule presque entièrement sur les recherches que Peiresc le chargeait de faire à Venise.

[2] Voir cette lettre dans le fascicule XIII des *Correspondants de Peiresc* (Paris, L. Techener, 1887, p. 27-34).

[3] Voir, sur Jean Rhode, les *Lettres de Gabriel Naudé à Peiresc,* citées en la note précédente (page 36, lettre du 30 novembre 1635). J'ajoute aux renseignements

escript et a faict mettre soubs la presse un fort beau livre contre celuy de Chifflet de ACIA, de sorte que Mr Maureau aura grand advantage de le voir aussy bien que celuy de Mr de Saulmaise s'il s'en donne la patiance avant que de se declarer d'un advis contraire[1]. Je n'ay peu venir à bout de cez peintres pour la coppie des dessins des fibules et infibulations antiques, tant ils sont peu jaloux de tenir leur parole, de sorte qu'il fauldra encores différer au prochain ordinaire, à mon grand regret. Au reste n'ayez pas de regret à ce que m'a dict Mr de la Fayette des petites reproches et indignations de Mr Guiet, que je ne prends nullement en mauvaise part, comme ce n'estoit qu'à bonnes fins que Mr de la Fayette m'en parloit. Au contraire j'en feray mon proffit autant que je pourray pour m'accommoder au goust de mes bons seigneurs et amys, et pour les induire le plus doulcement que je pourray à souffrir et pardonner mes infirmitez et foiblesses. Nous avons ces jours passez eu des plaisirs touts nouveaulx et nompareils à l'anatomie des ieulx d'un chat où nous fismes faire l'effect de la reverberation de lumiere qui y paroit la nuict dans l'obscurité meslée en un lieu esclairé d'une chandelle. Et des ieulx du chat huant où nous vismes peindre au fonds de son miroir concave tout un paisage avec toutes ses couleurs tant du ciel que des bastiments, tourelles et pavillons de tout le palais[2] comme dans un vray miroir concave. Nous vismes en passant dans le corps de ce chat quoyqu'aprez sa mort les venes lactées les plus apparantes que nous en eussions encores veües, dont Mr Gassend demeura fort

qui se trouvent à ladite page le passage suivant de Gassendi (livre V, p. 437) : « . . . alius quoque Peireskii amicus ex Dania, Joannes Rhodius medicus, qui sede Patavii delecta, non minus literis ingenuis, quam artis præstantia clarescit. »

[1] Gassendi, en la page qui vient d'être citée, donne en quelque sorte une bibliographie du sujet, rappelant à la fois les travaux sur l'Acia des *célèbres médecins* Alphonse Nunnès, Jacques Chifflet, d'une part, et de François Rioya, lui aussi *médecin célèbre*.

[2] Le palais des anciens comtes de Provence où siégeaient le Parlement, la Cour des comptes, etc. Voir une description de ce monument par Roux-Alpheran dans *Les rues d'Aix* (t. I, p. 10-17). L'auteur ne manque pas de signaler, dans le palais si misérablement démoli en 1786, au mépris des souvenirs des Romains, ses premiers constructeurs, et du roi René, un de ses plus diligents restaurateurs, la présence de trois tours, dites l'une du Trésor, l'autre du Chaperon, la troisième de l'Horloge.

satisfaict, et peu s'en fallut que Mr de la Fayette ne nous surprint sur le faict, dont je n'eusse pas esté marry pour ayder à le guerir des mauvaises impressions de ma trop grande curiosité à laquelle malaisement eussions nous peu satisfaire pleinement par procureur comme eust voulu Mr Guiet, quelque exacte relation qu'un aultre nous eust sceu faire de tout ce que nous y observasmes de nos propres ieulx avec nostre goust que par aultruy. Nous beusmes ensemble dimanche dernier à vostre santé et de toute l'academie, en tastant d'assez bons mellons. Je vous envoye le libvre de bello Suecico de Burgus que j'ay receu de Genes, avec quelque soubçon qu'il y soit imprimé[1]. Et suis marry que ce soit si peu de chose en revanche de tant de bienfaicts que nous avons à toutes heures de vostre main, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeyssant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, en haste, ce 22 aoust 1634[2].

XLII

À MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du 4 de ce moys est venüe accompagnée d'une infinité de trez belles curiositez dont je vous remercie trez humblement, et des bons advis que vous y avez joincts, ne pouvant vous rien dire qui vaille en revanche à mon grand regret. Je suis bien aise qu'enfin les petites chattes soient arrivées saines et saulves, et pense que Mr de Bellievre fera beaucoup mieux de les garder toutes deux, s'il ne luy est trop à charge, que de les separer, afin de garentir la plus grossette

[1] Ainsi, d'après Peiresc, au lieu d'impression indiqué sur le titre de l'ouvrage (*Liège*) il faudrait substituer le nom de la ville natale de l'auteur. — [2] Vol. 718, fol. 77.

qui est merveilleusement delicate, puis qu'elle a prins la petite en si grande amitié.

Je ne doubte pas que Mr de Cordes et d'aultres ne trouvent de trez bonnes choses à observer dans cez volumes de Panvinius [1], et si voz libraires ont le courage d'en entreprendre l'edition [2], je ne pense pas qu'ils n'en fassent une trez grande debitte [3], par toute l'estendüe du commerce plus ordinaire des livres. Vous en ordonnerez ce qu'il vous plairra. Le Pentateuque Arabe des Samaritains sera inutile si l'on ne faict estat d'imprimer tout le tritaple des dicts Samaritains tant en Arabe et Syriaque (ou Samaritain comme le veult nommer le P. Morin) qu'en Hébreu, ce qui eust merité un volume entier à part, imprimé par colonnes triples, avec les versions latines de chascun texte ou paraphrase. Auquel cas, ce qui manque en mon tritaple, qui est le plus ancien de touts les manuscrits qu'on a en main, se pouvoit suppleer, pour le Syriaque du texte du cavalier P[ietr]o della Valle, et pour l'Arabe de celuy cy que je vous ay envoyé en dernier lieu. Mais si Mr Le Jay se trouve tant surchargé de fraiz et de pertes ou gain cessant difficilement pourra t'il faire cette entreprinse, et quelque aultre un jour sera plus courageux que luy. Et y a des gents d'honneur qui m'en ont faict faire quelque ouverture si je veulx souffrir que l'edition s'en fasse hors du Royaulme, à quoy je ne consentiray pas volontiers que je ne voye que l'on n'y veuille poinct entendre à Paris [4]. C'est pourquoy je vous supplie de vous en informer soubs main, et m'en escrire vostre advis.

Le filz de Vitray est party de Marseille depuis hier pour aller à Paris avec touts ceulx qui y restoient du train de Mr de Marcheville, excepté le sieur Augus et son filz qui demeurent à cause de certains

[1] Des volumes manuscrits d'Onuphre Panvinio qui contenaient son important traité *de cœrimoniis curiæ romanæ*.

[2] Les libraires de Paris n'eurent pas ce courage, et les manuscrits du savant antiquaire sont encore inédits.

[3] Nous avons déjà vu plus haut *debite* pour *vente* (lettre IV).

[4] On aime à trouver d'aussi patriotiques sentiments unis à tant d'autres belles qualités.

arrestements[1] qui ont esté judiciairement formez sur ses hardes, pour le payement des Nolis[2] du navire sur lequel il s'en est revenu de Constantinople jusques à Malte, et tout son train jusqu'à Marseille.

Monsieur Moreau aura de la peine à persuader son advis contre celuy de Mr de Saulmaise[3]. Je ne vous sçauroys envoyer de ce coup cy les desseins des fibules que j'ay faict portraire par ce que je les fais coppier, et le peintre n'y a pas faict la diligence qu'il avoit promise. Je me resjouys bien de l'employ de Mr Rigault en cette charge de procureur general en la chambre souveraine de Nancy, et encores plus de celuy de Mr du Puy vostre frere en la visite et examen des papiers, m'imaginant qu'on y debvroit retrouver le mariage de nostre Roy René avec l'heritiere de Bar et de Lorraine, et l'erection de la duché de Bar que l'on avoit tant cherché jusques icy. Je crains bien toutefoys qu'on ne les ayt voulu faire perdre et possible brusler, à cause des clauses de reversion à la couronne en deffault d'hoirs masles. Vous m'avez bien faict plaisir de m'envoyer cez aultres troys exemplaires en fin papier du libvre de Mr de Valoys, qui pourroient bien passer au loing; esperant que Mr de Rossy aura soing de les nous envoyer icy bien tost et vous remercie de la peine et des aultres livres que vous y avez joincts, tant du P. Mercene que aultres. J'ay veu bien volontiers la petite relation que je vous r'envoye et la suitte ne seroit pas moings bonne à voir s'il estoit loisible. Si nous voyions le sieur Mazzarini[4], je la luy feroys faire insensiblement, et prendrois volontiers la peine de l'escrire aprez sur son recit, comme je pretends bien avoir de luy, quand il fera sa charge de vice legat d'Avignon, sa relation entiere des traictez de la

[1] Littré, sous le mot *arrestation*, fait remarquer que le vieux français avait *arestoison*, *arestement*, *arestance*, *arestée*.

[2] Pendant que Peiresc écrivait *nolis* (Littré ne cite sous ce mot que l'*Ordonnance pour la marine* d'août 1681), Malherbe écrivait tantôt *naulis* et tantôt *nole* (de l'italien *nolo*). Voir le *Lexique de la langue de Malherbe* (tome V des *Œuvres complètes*, 1869, p. 407). Le *Dictionnaire de Trévoux* indique les variantes *naulage*, *naulis*, *naulissement*, *nolis*, et ajoute qu'on appelle ainsi sur la Méditerranée ce qu'on appelle *fret* sur l'Océan.

[3] Son avis relatif à la signification du mot *acia*, lequel, comme on l'a déjà vu, fut l'objet d'une interminable querelle entre les savants de la première moitié du XVIIe siècle.

[4] Le futur cardinal et ministre.

paix d'Italie où il est intervenu si souvent. Cependant je vouldrois bien savoir au vray tout ce que Mr de Lomenie a recueilly, pour me servir de subject et de matiere à s'enquerir et engager si je puis à une plus exacte relation. J'en ay bien eu les articles cy devant à diverses pieces à mesure qu'on les laschoit, mais cela qui est advenu de nostre temps, et qui estoit d'une si grande importance meriteroit bien d'estre mis en un recueil de suitte, avec touts les pouvoirs et actes en dependants, et surtout avec touts les articles secrets et enregistrations s'il en a esté faict aulcune quelque part à cause de l'acquisition de Pignerol. Et je feray volontiers la despence de cette transcription bien au net et de suitte, et le plus tost que vous me le pourrez envoyer sera le meilleur. Je vous remercie trez humblement de la lettre de Constantinople que je vous r'envoye avec la relation de Rome et vous suis plus redevable que je ne sçauroys dire de tant de bienfaicts. Le supplement du factum de Grandier[1] est encore bien joly, et me faict estonner de l'humeur de Mr de l'Aubardemont[2]. Vous verrez une relation de la mort de Valstain

[1] Sur Urbain Grandier, qui allait monter sur le bûcher quatre jours plus tard (18 août), on trouvera de très nombreuses indications dans une plaquette qui contient une relation de son supplice par Ismaël Boulliau, tirée des manuscrits de l'Inguimbertine, et imprimée sous ce titre : *Document relatif à Urbain Grandier* (Paris, Alph. Picard, 1879, in-8°). Les pièces publiées sur ce sujet en 1634, 1635, sont énumérées dans le *Catalogue de la Bibliothèque nationale, Histoire de France* (t. II, nos 3015 à 3028). Le supplément *du factum* est ainsi indiqué sous le n° 3017 : *Remarques et considérations servant à la justification du curé de Loudun, autres que celles contenues en son factum* (s. l. n. d., in-4°). Le factum (n° 3016) porte ce titre : *Factum pour maître Urbain Grandier, prêtre, curé de l'église S. Pierre du Marché de Loudun, et l'un des chanoines en l'église de Saincte-Croix dudit lieu* (s. l. n. d., in-4°).

[2] Sur le conseiller d'État Jean Martin, baron de Laubardemont, mort en mai 1653, aucune notice spéciale n'a encore été publiée. A propos de l'*humeur* dont Peiresc s'étonnait, rappelons la célèbre phrase de Sainte-Beuve, toute pleine d'une éloquente indignation (*Port-Royal*, t. I, p. 495) : «M. de Laubardemont, ce commissaire de nom infamant et d'odieuse mémoire, encore tout noirci du bûcher fumant d'Urbain Grandier, les y vint interroger tous, depuis Le Maître jusqu'aux enfants de huit ou dix ans qu'on y élevait...» — Depuis que cette note a été rédigée, une petite notice sur «Jehan de Martin de Laubardemont» par M. Hovyn de Tranchère a paru dans la *Statistique générale du département de la Gironde*, de M. Édouard Feret (Bordeaux, 1889, grand in-8°, p. 437). Voir encore sur ce personnage une note des *Petits mémoires inédits de Peiresc* (Anvers, 1889, p. 19).

bien particulière; je ne sçay si elle est bien veritable. Et suis tousjours avec Mr Gassend,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 14 aoust 1634[1].

XLIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

PRIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du 17me est venüe accompagnée comme de coustume de tout plein de belles curiositez aussy bien que de bons advis dont je vous remercie trez humblement, comme faict mon frere de ce que Mr de Thou et Mr du Puy vostre frere et vous Monsieur avez tant de bonne volonté pour luy, et vous donnez tant de peine à toutes heures sans que nous l'ayons merité. Si j'en eusse esté creu, il eust faict instance pour empescher qu'il ne fusse mis sur le tapis, pour laisser là ce monde qui ne vault pas la peine d'estre servy, et qui persequte tousjours ceulx qui le servent. Mais il y a de la fatalité quelque foys en la rencontre de telles occasions dont on a peine de se despestrer, cette fascheuse affaire[2] ayant esté en partie cause de tout plein de mal entendu tout de nouveau entre les puissances qui ont de la direction en ce païs, dont j'ay grand regret. Et suys bien aise que Mr de Thou ne se soit pas trouvé en cour en cette conjoncture. Je vous remercie aussy trez humblement de la communication que vous m'avez voulu procurer de cez beaux vases antiques nouvellement desterrez à St Quentin[3],

[1] Vol. 718, fol. 79.

[2] Le conflit entre le gouverneur de Provence et le parlement d'Aix.

[3] Probablement Saint-Quentin, chef-lieu d'arrondissement du département de l'Aisne, à 50 kilomètres de Laon.

mais s'ils sont de matiere fragile, j'auroys grand regret qu'ils se rompissent par les chemins, s'ils ne viennent par aultres voyes que celles du charroy, et vauldroit mieux faire de par delà des modelles de fer blanc de la mesure de leur cappacité, pour ne pas courir cette fortune de les perdre ou voir casser par les chemins, car sur les modelles je verray bien s'il y a rien qui ayt apparance d'affectation d'aulcune mesure. Ce fut Mr Valois de vray qui m'envoya dernierement un dessein d'un vase, mais il estoit de bronze et par consequent moings fragile et avoit son ance aboutissante à une main qui presse ou tient une graspe de raisin. Mais sans voir le modelle de sa contenance je n'en sçaurois rien dire qui vaille. Ce vase de verre où le R. P. Sirmond a trouvé l'empreinte de la medaille de Vespasian recognoissable merite bien d'estre conservé, et de n'estre pas hazardé à un si long chemin. J'en donnay un à Mr de Lomenie un jour qu'on m'avoit apporté d'icy dans un grand estuy par un homme de pied, qui arriva fort bien conditionné quoy que le plus grand que j'eusse jamais veu de verre, et si jamais je refaisoys de voyage de par delà, j'auroys la curiosité de le faire mesurer, s'il est demeuré jusques à cette heure en son entier, pour voir si ce n'eust poinct esté la mesure de l'urne ou de l'amphora. Car cez anciens observoient souvent les mesures reglées aux vases de verre et de terre comme en ceux d'aultres matieres plus solides et moings fragiles, quand c'estoient ouvrages de bonne main; ceux qui estoient plus grossiers, pour l'usaige de gents rustiques, n'y regardant pas de si prez au moings si constamment. Je feray faire le dessain du trepied, et seroys bien aise d'apprendre si le Mr Buysson qui le demande n'est pas celuy que Mr du Chesne m'avoit une foys adressé, qui fit le voyage d'Italie avec le cardinal de Bagni et un gentilhomme flamand. Cez peintres sont si faultifs en leur parole que je n'ay encores peu venir à bout des desseins de cez fibules antiques dont ils m'avoient faict esperer l'expedition troys semaines ou un moys y a. Je croys pourtant que dans cette semaine nous en pourrons sortir Dieu aydant une bonne foys pour toutes, si je ne me trompe. Aprez cela je verray de faire coppier le griffonnement que j'ay faict retenir de cet Alzaron que le mar-

chand est venu reprendre pour l'emmener en Italie, ne doubtant pas que le voyage de Paris ne luy eusse peu estre plus utile, mais je pense qu'il debvoit estre engagé de parole en quelque façon du costé d'Italie. Je plains bien le pauvre Mr Pelaut, mais puis qu'il estoit reduit à cette extremité, il falloit desirer qu'il en fusse quitte de quelque façon que ce peust estre.

Mr de Fayette (*sic*) et Mr Gassend vous ressaluent et je demeure de toute mon affection,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 29 aoust 1634 [1].

XLIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

PRIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

Par vostre despesche du 25me j'ay apprins le favorable accueil que vous avez daigné faire au sieur Gras, et le pardon que vous luy avez si liberalement octroyé de son mauvais procedé, en quoy vous avez monstré vostre generosité et desbonnaireté tout ensemble, et avez obligé quant et luy touts ceux qui luy appartiennent, dont je vous remercie trez humblement. Mais je suis tousjours de mon premier advis, que la perseverance vaincra toutes les difficultez que vous avez rencontrées à Rome sur vostre commande et que vous l'aurez infailliblement. Nous attendrons de par deça le cardinal Bischy, et si nous avons le bien de voir Mr de Guibbeville vostre neveu [2], il ne tiendra pas à

[1] Vol. 718, fo'. 81.

[2] Sur ce neveu de MM. Dupuy, qui était attaché à la maison du cardinal Bichi, et sur la désagréable affaire que ce neveu eut à Carpentras au sujet de l'enlèvement d'une jeune fille de cette ville, Mlle de Valerne,

nous que ne le servions s'il nous est possible[1]. Je vous renvoye la lettre de Mr Saulmaise, où j'ay veu bien volontiers l'amandement de sa santé, et l'esperance de l'employ de Mr Grottius si honorablement en France où je l'aymeroys bien mieux de beaucoup que dans la vicissitude de cez guerres civiles d'Allemagne où l'on tient qu'il y a bien de la peine à r'adjuster bien cez aversions des protestans de la confession d'Auspourg contre les Calvinistes, m'estonnant que le Duc de Saxe se face tant tirer l'oreille[2], puis que le chancellier Oxenstern est des siens et n'est pas luy mesmes, ce dict on, bien exempt de cette aversion. Et je sçauroys volontiers si cez Ducs de Weimar sont Calvinistes ou non, et enfin lesquels sont les plus opiniastres à la confession de Geneve, et lesquels non. Mr Godefroy eust bien sceu cela s'il n'est party pour la Motte[3], mais je croys qu'il s'y sera desja acheminé puis qu'il avoit touché argent et que cez choses là ne doivent pas estre differées tant qu'on peult. Ne voyant l'heure d'entendre qu'il en soit de retour et si les pieces du Bar s'y seront trouvées ou non, et specialement le premier mariage de nostre bon Roy René. Je seray bien aise d'avoir ce livret in 4° de diverses relations de Pignerol, de l'autheur du Mercure Françoys[4], n'ayant aulcune souvenance de l'avoir receu. Et attendray en bonne devotion l'extraict que vous me promettez de voz recueils sur ce subjet.

On me demande d'Italie le XIX tome du Mercure Françoys, et croys bien qu'il n'est pas encor achevé d'imprimer, au moings on n'en sçait rien icy.

voir le fascicule VIII des *Correspondants de Peiresc* (1885, p. 6-14).

[1] Peiresc, tenant, un peu plus tard, sa promesse, travailla avec tout le zèle imaginable à arranger l'affaire dont il vient d'être question dans la note précédente.

[2] La locution n'a été trouvée par Littré que dans des écrivains postérieurs, Dancourt, Hamilton, Molière, Scarron.

[3] La place forte qui venait d'être prise et où Godefroy était chargé d'examiner les papiers des Archives relatifs aux choses de Lorraine.

[4] Un des frères Richer, continuateur (de 1605 à 1635) de la *Chronologie* de V.-P. Cayet. Le *Mercure françois* fut continué par Eusèbe Renaudot. Les volumes publiés par J. et E. Richer, puis par Renaudot forment une série de 25 volumes in-8°.

Cet arrest contre le curé de Loudun[1] est bien fulminant[2] et memorable et la confession de son mariage pretendu ne l'est pas moings, en consequance de son livre contre le celibat des prebstres. Je suis bien aise que Mr des Cordes ayt trouvé du goust dans les volumes du Panvinius[3] et deplore bien vostre pauvre université dans sa calamité presente qui accroche tant de bons ouvrages. Ayant esté bien aise d'apprendre l'esperance que Mr Le Jay a prinse d'achever sa Bible avant l'assemblée. Car on m'avoit dict qu'il y en avoit encores pour dix huict moys pour le moings. Et croys prou qu'il n'y aura pas grand danger de retirer si faire se peult les livres que Vitray avoit de vostre main, s'ils ne luy servent plus comme il y a apparance, ou du moings qu'il les vous baille sauf à les reprendre chez vous s'il en avoit encor affaire, de peur de touts sinistres evenements. Il ne m'a jamais escript depuis les avoir receus. Ce qui ne sentoit pas trop bon. Et ne pense pas que le sieur Gabriel Sionita s'en serve plus que luy ne que le P. Morin songe plus guieres à cez Pentateuques Samaritains tant du sr Po della Valle que des miens. Toutefoys je pense qu'il sera de meilleure foy que les aultres. On me demande d'Italie le portraict de Nicolaus Boerius[4] qui

[1] *Arrest de condemnation de mort, contre maistre Urbain Grandier, prestre-curé de l'église Sainct-Pierre du Marché de Loudun, et l'un des chanoines de l'église Sainte-Croix dudit lieu, attaint et convaincu du crime de magie, et autres cas mentionnés au procès* (Paris, Estienne Hebert et I. Poullard, 1634, in-8°).

[2] *Accablant, écrasant.* Dans le même sens Bossuet a dit : « cette censure ne laisse pas d'être fulminante ». Par l'arrêt du 18 août 1634, Urbain Grandier fut déclaré « atteint et convaincu du crime de magie, maléfice et possession arrivée par son fait ès personnes d'aucunes religieuses Ursulines et autres seculieres ». Par cet arrêt, exécuté le même jour, il fut condamné « à faire amende honorable, ensuite à être brûlé vif avec les pactes et caractères magiques qui étaient au greffe, et le livre manuscrit qu'il avait composé contre le célibat des prêtres ». Ce manuscrit a, de nos jours, été publié par R. Luzarche : *Traité du célibat des prestres* (Paris, Pincebourde, 1866, in-18).

[3] Les manuscrits d'Onuphre Panvinio, déjà souvent mentionnés.

[4] Nicolas Bohier, Boyer, ou mieux Bouyer, naquit à Montpellier en mai 1449, fut avocat à Bourges, puis conseiller au grand conseil, enfin président au parlement de Bordeaux. Il mourut dans cette ville le 13 juin 1539. Son testament a été publié dans le tome XXIII des *Archives historiques du département de la Gironde* (in-4°, 1883, p. 273-280). Dans ce document le magistrat prend les noms et titres de Nicolas Bouyer, chevalier, vicomte de Poumys (*alias* Pomiers).

a escript en droict[1]; s'il se trouve je pense bien que ce sera dans la bibliotheque de M[r] de Thou plus tost qu'ailleurs, auquel cas je seroys bien aise d'en pouvoir envoyer une coppie à huille, ou en telle aultre façon que se trouvera cette image[2]. Nous n'avons icy aulcunes nouvelles du païs, quoy qu'on face bruict de certaines trouppes Espagnoles du costé de Barcellone où le Roy d'Espagne estoit attendu. Et adjouste t'-on que M[r] de Savoye arme puissamment, mais tout cela n'a pas encores de grand fondement, et je demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 5 septembre 1634[3].

XLV

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

PRIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay esté bien aise d'apprendre par voz dernieres du 30 du passé le relasche agreable que vous alliez vous donner aux champs aprez des occupations si serieuses et si charmantes qui vous debtiennent si continuellement chez vous dans l'air de la ville, et dans les incommoditez qu'il traisne quant et luy. Cependant je vous ay bien de l'obligation des beaux vers de M[r] Bourbon à M[r] de Roissy que j'ay incontinant faict

[1] Voir la liste de ses ouvrages dans les *Mémoires* du P. Niceron (t. XLIII, p. 54). Le plus connu fut celui-ci : *Decisiones aureæ in Burdigalensi senatu discussæ ac promulgatæ* (Lyon, 1558, 2 vol. in-fol.). En tête est *Vita Nicolai Boerii, celebris jurisconsulti*, par le conseiller Jean d'Alesme, éditeur du recueil. Cette notice a été reproduite dans les éditions de Francfort (1574), de Lyon (1593), dans le : *De vitis jurisconsultorum* que publia Leicker (Leipsick, 1686, in-8°).

[2] Le portrait du président Bouyer (donnons-lui le nom qu'il se donnait lui-même) n'est pas mentionné dans la liste du tome IV de la *Bibliothèque historique de la France*.

[3] Vol. 718, fol. 82.

passer les monts, sur les remerciments que m'avoit faict le cardinal Barberin des aultres pour Mr le p[re]s[ident] de Mesmes[1] si particuliers qu'il estoit bien aisé à juger sans qu'il le dist plus expressement que le Pape son oncle les avoit veu volontiers[2], et j'ay creu qu'il les verroit encores plus volontiers assemblez comme ils sont à cette heure[3] avec ce beau preambule pour la poesie des vieillards, qui luy peult si bien convenir. J'ay creu que puis que l'imprimeur y est nommé Robert Sara au bras d'Hercule[4], vous m'en pourrez obtenir quelques aultres exemplaires comme je vous en supplie. Je vous remercie trez humblement de cez nouvelles dont il vous a pleu nous faire part, lesquelles en peu de paroles presupposent bien des affaires de grande consequance. Et mesmes aussy de celles que nous avons apprinses dans la lettre de Mr Grottius qui est si belle à voir, et où le vray succez et motif des affaires d'Allemagne est escript si naifvement.

Il est arrivé depuis hier un extraordinaire du 5me de ce moys, qui dict la resolution de Francfort pour la remise de Philipsbourg, de Colmar, et aultres places de l'Alzace au Roy, moyennant l'entretien de 20 mille hommes aux Suedoys, qui leur peuvent estre aussy bien employez du moings que les 12 mille hommes que promet l'Espagne à Monsieur contre la France par un traicté qui s'est veu de par deça, grandement scandaleux et deplorable. Il adjouste que Puylaurens se marie à l'une des filles de la Princesse de Chimay[5], pour mieux lyer

[1] Messieurs de Mesmes étaient les dévoués protecteurs de N. Bourbon. M. R. Kerviler, dans son étude sur la vie et les travaux de cet académicien (Paris, 1878, p. 38), a rappelé que, dès 1623, le poète, composant une épître élégiaque sur la mort de Scévole de Sainte-Marthe, s'était plaint de la violence que J.-J. de Mesmes et le conseiller au parlement Jean Pinon lui faisaient en l'obligeant à rompre le silence, à invoquer de nouveau les muses.

[2] Urbain VIII, poète lui-même, aima les beaux vers jusqu'à ses derniers jours. Il dut être charmé de trouver parmi les nouvelles poésies de N. Bourbon un chant de triomphe en l'honneur de saint Jean à la Porte latine.

[3] *Poematia exposita* (Paris, Robert Sara).

[4] La marque typographique de Robert Sara n'a pas été figurée dans le *Manuel du libraire.*

[5] Puylaurens, réconcilié avec Richelieu, allait épouser, au mois de novembre suivant, Mlle de Pontchâteau, nièce du cardinal. Le 7 décembre, il prêta le serment de duc et pair, la terre d'Aiguillon (Lot-et-Garonne) ayant, en sa faveur, été érigée en duché-pairie.

la partie de ce costé là. Et une routte de l'arrière garde du Roy de Hongrie par Weimar joinct à l'Horne et aultres du party et le siege par l'Infant d'une place sur le lac de Constance, dont le temps nous esclaircira bientost Dieu aydant, alleguant l'arrivée d'Arnaud à la Cour pour ce subject du costé d'Allemagne. Pourveu que ce ne soient les advis du sieur de l'Isle de Strasbourg, il n'y aura pas à se plaindre de celuy cy comme de l'aultre.

Vous avez fort bien jugé que le livre de Mr Bergeron meritera de passer en Italie[1], où je seray bien aise d'en envoyer s'il vous plaict jusques à troys exemplaires, en diverses mains de persones qui ayment grandement de telles relations principalement de celles qui viennent de si bonne main que de Monsieur Bergeron, à qui je ne manqueray pas d'en faire mes humbles remerciments, par cette mesme voye si je peus. Vous remerciant encores du soing de bailler mon memoire aux libraires de Francfort; si j'eusse creu qu'ils eussent eu tant de courage, je vous eusse prié de les charger d'une coupple d'exemplaires de cez eclogues de Polybe, pour le bonhomme Schikard, et un aultre bien curieux de cez païs là, mais possible que le commerce sera dezhorsmais plus libre jusques là, si le Roy est une foys en possession de l'Alzace aussy bien que de la Lorraine. Pour le moins l'addresse de Mr Grottius y sera bien commode, pour de là faire tenir quelque chosette aux environs de Francfort. Sur quoy je finiray demeurant tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce xii septembre 1634.

Je vous recommande le pacquet pour Mr Gaillard où je luy recommande une affaire qui importe bien à un de mes meilleurs parens et amys. J'escripts à Mr Valloys, à Mr Bergeron et à Mr Petit, et croys que

[1] *Relation des voyages en Tartarie de frère Guillaume de Rubruquis, fr. Jean de Plan-Carpin, fr. Ascelin,* etc., *le tout recueilly par Pierre Bergeron* (Paris, L. de Heuqueuville, 1634, petit in-8°).

ledict sieur Gaillard seroit bien aise de se charger de leurs lettres pour avoir occasion de les aller voir.

J'offre à Mr Petit un Plaute manuscrit recouvré depuis peu, pour luy r'amentevoir le sien, et vouldrois bien que Mr Morel[1] luy eust remis l'autographe de Passerat[2] et qu'il songeast tout à bon d'en faire une edition digne de l'un et de l'aultre; aydez moy à l'y disposer.

Mr de la Fayette et Mr Gassend vous ressaluent de bon coeur comme faict mon frere lequel est bien incommodé d'une Cholique Renale depuis quelques jours, et est bien tousjours vostre serviteur[3].

XLVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

PRIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

Depuis l'arrivée de nostre dernier ordinaire qui m'apporta voz despesches du 14me et 15me, il n'a pas esté en mon pouvoir de songer à faire une pance d'A[4], pour respondre aux amys, tant on m'a diverty ailleurs quoy que bien contre mon gré, dont je vous supplie de me vouloir excuser et faire tenir pour excusé à ceux qui s'en pourront plaindre. A la bonne heure je m'estois mis à escrire à Mr de Saulmaise le jour de St Mathieu[5] une assez longue lettre que j'achevay le lendemain, car je n'y eusse peu vacquer depuis, comme j'ay eu de la peine à pouvoir seulement lisre la lettre qu'il vous a pleu m'envoyer en dernier lieu de sa part, à laquelle je respondray Dieu aydant par le prochain, et ne manqueray de luy envoyer le manuscrit Arabe par le

[1] Le célèbre imprimeur déjà mentionné.

[2] Le savant humaniste avait eu le projet de donner une édition de Plaute, et le travail qu'il avait préparé était resté aux mains de ses amis Morel.

[3] Vol. 718, fol. 83.

[4] Littré n'a cité, au sujet de cette locution, qu'une phrase de Voiture tirée de la lettre CLXXXIV.

[5] 21 septembre.

premier amy qui partira. J'ay aussy receu par un homme de pied le vase de verre fort bien conditionné, et par le sieur Gassend marchand de cette ville le livre des Medailles de France du sieur de Bié[1], n'ayant eu loisir d'examiner le dict vase comme je feray Dieu aydant bientost pour le vous renvoyer incontinant qu'il s'en presentera de commodité, lesquelles il ne fault pas laisser eschapper, car elles sont plus rares que pour l'envoy d'aultres choses moings fragiles. Cependant je vous en remercie trez humblement à l'advance, ayant pris grand plaisir de le voir, et ne pouvant assez admirer vostre courtoisie à m'en procurer la communication nonobstant le grand danger de sa fragilité par un si long chemin, dont je vous suis et seray à jamais redevable et à celuy à qui il appartient, qui est trop noble et trop genereux d'avoir ainsin hazardé chose si exquise et dangereuse. Et quand il vouldra que je sçaiche son nom, je tascheray de le servir en revanche si je peus aussy bien que vous. J'ay receu d'Autun des lettres des sieurs Venot et Montaigu, avec des modelles de ces deux cueillers que je n'ay encores peu examiner non plus que vostre vase non sans mortification, je vous en asseure, mais j'espere demain ou aprez demain, Dieu aydant, d'y passer quelque heure et à la visite d'une caisse de vases nouvellement arrivée de Rome depuis deux jours, quoy qu'elle fust à Civita Vecchia puis la fin de juin, crainte des corsaires; encores la barque eut la chasse par les galeres de Bezerty[2] assez prez de nostre coste. Ell' est venüe avec le carosse et les hardes du sieur Mazzarini que l'on dict avoir prins aultre routte. Nous attendrons en bonne devotion l'Em. cardinal Bischy et encores plus Mr de Guibbeville vostre neveu, et vouldrions bien avoir les moyens de le bien servir icy et à Rome.

Mon frere, nonobstant son indisposition de colique renale qui l'oppressoit fort, n'a pas laissé de vouloir aller à Tarascon voir Mr le Mareschal où il l'aura trouvé en bien mauvaise humeur, je m'asseure, dans toutes cez revolutions. Il y avoit arresté le courrier du Parlement, mais ce ne fut qu'aprez qu'il s'estoit dessaisy du pacquet du Roy le-

[1] *Les familles de la France illustrées par les médailles* (Paris, 1634). — [2] Bizerte (Tunisie).

quel a esté ouvert ce matin dans la compagnie, avec grande joye de la pluspart de Messieurs. Car l'authorité de la cour y est restitüée en son entier, et le Roy mande à la cour de luy deputer des conseillers avec instructions, pour les ouyr sur toutes les plaintes et faire un bon réglement pour une bonne foys avec Mr le Gouverneur qui est mandé pour cet effect. Cependant il a trouvé bon que l'eslection se fit à la maniere introduicte depuis un an ou deux, dont je vous asseure que je ne suis pas marry pour ce qui nous pouvoit toucher, car c'estoit fort contre mon cœur que j'avoys veu mettre mon frere sur le tapis en cette conjoncture, et loüe Dieu qu'il en soit dehors, car il faict mauvais avoir affaire à des grands qui ne se veullent payer de raison ne contenir dans aulcunes formes de justice, dont ceux qui les approchent sont par aprez tenus pour garents en quelque façon, de sorte que bien heureux sont ceux qui en sont plus loing que prez. J'avoys dict mon sentiment sur toute cette proposition dont vous avez ouy parler, et je pense que mon frere n'en avoit dict gueres moings, mais nous n'en fusmes pas creus, et qui pix est on voulut que mon frere y parust contre mon voeu, dont je suis bien fasché, mais je le seroys encores plus s'il eust esté dans cet employ, en un si mauvais temps, et parmy un tel monde. Tellement que à quelque chose malheur est bon. Et je demeure,

Monsieur, vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 26 septembre 1634.

Les tonnerres ont bien faict du ravage en cette province depuis quelque temps à Grace[1], Draguignan, coste de St Tropez[2], Ramatuelle[3], Reillane[4], La Verdiere[5] et cette ville, ayant arraché pour plus

[1] Grasse, Alpes-Maritimes, à 36 kilomètres de Nice.

[2] Saint-Tropez est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Draguignan, à 5 kilomètres de cette ville.

[3] Commune du canton de Saint-Tropez, à 9 kilomètres de cette ville.

[4] Chef-lieu de canton du département des Basses-Alpes, arrondissement de Forcalquier, à 18 kilomètres de cette ville.

[5] La Verdière est une commune du département du Var, arrondissement de Brignoles, canton de Rians, à 60 kilomètres de Draguignan.

de 50 mille escus d'olliviers au cartier de Grace à ce qu'on dict, tué 8 persones à Draguignan et blessé 25 ou 30 aultres dont aulcunes ont les os brisez sans que la chair soit interessée et une femme deux dents[1] aussy brisées dans la bouche close sans interesser les levres. A la Madrague[2] de S[t] Troppez[3] il fit un pelotton de touts les retz et de toutes les grosses pierres où ils estoient attachez, qui eust pesé 30 charrettées et le porta à une grande lieüe de là ou il les avoit prins au delà d'une montagne, mais au bord de la mer à Ramatuelle on parle d'une espée avec le fourreau, fichée dans un gros mur comme dans du beurre, sans gaster le fourreau; à Reillane le feu mis aux quattre coings de la ville avec grand danger d'un embrasement général; à la Verdiere bruslé et reduict en cendres le papier de certains gobelets pleins de pouldre pour la chasse, sans mettre feu à la pouldre. En cette ville il tomba vendredy au soir en troys lieux bien esloignez l'un de l'aultre sans aultre extravagance[4] que d'avoir abattu la croix du clocher de S[t] Jean de Hierusalem ensemble un grand coq sur lequel estoit posée ladicte croix, ayant seulement couppé la teste au coq, ce que les païsans interpretent au dezadvantage de M[r] le Gouverneur qui a un coq et une croix dans ses armes. Il fauldra bien verifier cez extravagances du papier bruslé sans enflammer la pouldre qui y estoit ployée, et de l'espée dans le mur avec tout le fourreau.

J'avoys voulu avoir le Mercure Françoys accomply qui me fut envoyé, et mon relieur fut si negligent avec la peste qui survint à la ville qu'il n'en verifia pas les imperfections, que je recouvreroys bien volontiers s'il estoit possible, selon le memoire qu'il m'a dressé, lequel sera cy joinct, mais le pix est qu'en transportant mes livres il a laissé esgarer troys tomes, à sçavoir le quattriesme, le treiziesme et le

[1] Peiresc a écrit deux fois le mot *dents*.

[2] Pêcherie (c'est la définition du *Dictionnaire de Trévoux*) faite de câbles et de filets pour prendre les thons et qui occupe près d'un mille en carré. Littré cite seulement au sujet de ce mot une phrase de l'ordonnance pour la marine d'août 1681.

[3] Peiresc, qui vient d'écrire six lignes plus haut *S[t] Tropez*, donne ici deux *p* au nom de cette ville.

[4] Dans le sens de «chose extraordinaire».

quatorziesme, que je r'achetteroys bien volontiers s'il s'en peult trouver à vendre, mais qui soient bien complets.

Vous pouvez faire voir à Mr Moreau si bon vous semble les desseins des fibules et ce que j'en dis à Mr de Saulmaise, et aprez en avoir retenu coppie des dessins que vous vouldrez, pourrez faire cloirre le pacquet avant que l'envoyer à Mr de Saulmaise. Cependant au prochain ordinaire vous aurez le surplus[1].

XLVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

PRIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

Avec vostre lettre du 21 du passé j'ay receu le celebre arrest de l'an 1412 qui meritoit bien de revoir le jour en cette conjoncture, dont je vous remercie trez humblement, et de la lettre de Poitiers que j'avoys oublié de vous renvoyer l'aultre semaine, comm' aussy du soing de m'envoyer des vers de Mr Bourbon et de recevoir les lunettes de Mr Luillier qui sont venües fort bien conditionnées Dieu mercy. Mr Gassend vous remercie de l'honneur de vostre souvenir; Mr de la Fayette et mon frere sont à Tarascon où Monseigneur le Mareschal attendoit l'arrivée de Mr Tallon[2], pour se desbarrasser des prisonniers qu'il n'a pas voulu laisser juger à Messieurs du Parlement, et aprez s'en venir au long de la Marine où l'on nous menasse fort d'une descente d'Espagnols et Napolitains, de quoy les advis arrivent l'un sur l'aultre de touts costez. Et qu'ils se jactent[3] de venir bastir aux isles d'Ieres; on marque entre

[1] Vol. 718, fol. 86.

[2] C'était Jacques Talon, qui avait été nommé avocat général au parlement de Paris en 1621 et conseiller d'État en 1631. Il était le frère aîné du célèbre Omer Talon, qui devint son successeur dans la charge d'avocat général au parlement de Paris (15 novembre 1631) et qui, comme s'expriment les rédacteurs du *Moréri*, «fut un des plus grands magistrats du XVIIe siècle».

[3] Nous employons le mot *jactance*, mais nous ne nous servons pas du verbe *se jac-*

aultres choses qu'ils ont faict embarquer jusques à sept caisses de clouds de fer de cheval, mais les isles d'Ieres ne sont gueres propres à la cavallerie. Cependant nous avons desja bien des trouppes qui ne nous feront poinct de bien et M[r] le Mareschal n'aura que trop de subject de differer son voyage de la cour, si cez advis avoient lieu, dont Dieu nous veuille bien deffendre, car ce seroit pour faire bien fouller et ruiner ce pauvre païs. Je vous felicite l'heureux retour de M[r] de Thou de son dernier voyage de Bourgoigne. Et vous supplie de m'excuser si j'abrège, ayant consumé une bonne partie du temps que je vous reservoys, à escrire à M[r] de Saulmaise; vous pourrez voir ma lettre à la charge de m'ayder à estre excusé de luy, s'il vous plaict; vous verrez par mesme moyen les lettres qu'il m'escrivoit et les desseins que je luy envoye de l'Abacus que vous pourrez faire voir à ce gentilhomme qui le vous demandoit, et pour qui je vous envoyeray le Trepied si tost que je le pourray tirer des mains du peintre, de qui il fault prendre ce que je puis avoir et s'en contenter. M[r] Gaffarel de Venize arriva hier icy, et faict estat d'aller en cour bien tost, où il faict transporter de beaux libvres manuscrits de la bibliotheque des ducs de Mantoüe pour Monseigneur le cardinal de Richelieu [1] et une caisse d'aultres manuscrits pour M[r] Bourdelot, sans ce qui le peult toucher, en son particulier, il est fort gaillard [2], et je suis tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 3 octobre 1634.

ter. Littré ne l'a signalé que dans une épigramme de Piron contre Laharpe. Déjà le *Dictionnaire de Trévoux* le disait vieux. La Curne de Sainte-Palaye a retrouvé *se jacter* dans *La Sagesse* de Charron.

[1] C'est ce qui a fait croire que Gaffarel fut bibliothécaire du cardinal de Richelieu. Il fut non son bibliothécaire, mais son commissionnaire en livres et manuscrits. Voir à ce sujet *Quatre lettres inédites de Jacques Gaffarel* (Digne, 1886), p. 7. — Sur les richesses de la bibliothèque du cardinal de Richelieu, voir *Le Cabinet des manuscrits*, par M. L. Delisle (t. II, p. 204-206). Les manuscrits y étaient au nombre de neuf cents environ.

[2] Gaffarel, né en 1601, n'avait alors que trente-trois ans. C'est le cas ou jamais d'être *fort gaillard*.

Je viens de recevoir de la part de mon frere les articles des Genoys qu'il n'avoit peu vous envoyer par le precedant ordinaire qui passa à Tarascon, ainsin que je l'avoys esperé, et les vous envoye encores sans les avoir leus. Il est vray que je tascheray d'escrire pour en avoir un aultre exemplaire s'il est possible. Et si le courrier me donne le loisir de laisser transcrire un advis de la mer Rouge, vous l'aurez encores icy[1].

XLVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

PRIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

Il m'a fallu pour ce coup employer le temps que j'avoys pour escrire à Rome et suis constraint de trancher bien court[2], vous remerciant tousjours par un million de foys de la continuation de voz soings à nous faire part des choses du temps plus remarquables, ayant prins grand plaisir à toutes cez relations et au moyen que vous nous fournissez de pouvoir donner nostre jugement sur le choix des meilleures et plus vraysemblables. Mr Tallon est arrivé et a envoyé au Parlement et Chambre des comptes les lettres de creance du Roy, qu'il a accompagnées d'une sienne lettre du vme portant advis de son arrivée et qu'aprez avoir mis quelque ordre au sel, et aux affaires que le Roy luy a commandées, il les viendra voir. Le Parlement luy respondit qu'aprez avoir ouy la creance que le Roy luy avoit confiée, il contribueroit tout ce qui seroit de son authorité. La Chambre des contes ne voulut pas delivrer de responce par escript, de crainte qu'elle fusse interpretée pour un Pareatis de sa commission sans la voir. Il a depuis faict ordonnance du 7me portant renvoy au Roy de l'affaire de Tarascon et cependant deffences aux parties de se pourvoir ailleurs qu'au Conseil de S. M. et deffences à touts officiers, huissiers et sergents d'executer les arrests et

[1] Vol. 718, fol. 88. — [2] On a dit plus souvent : *couper court*.

decrets, dont la cour se tient fort offencée et a receu le procureur general du Roy appellant de cette ordonance pour la venir plaider avec les parties à vendredy prochain. Cependant il ne laisse pas d'aller par les bureaux du sel, establissant un augment[1] du prix, dont la clameur est bien grande. Et Mr le Mareschal l'accompagne partout; ils estoient hier à Berre, et aujourd'huy sont à Marseille d'où l'on avoit cez jours passez envoyé afforce pouldres à Tollon pour se premunir contre un insult de cette armée navale qui tient le monde en grande allarme. Mr de St Chaumont a escript aux consuls de cette ville qu'il s'en venoit et avoit desja prins congé du Roy, et a escript à d'aultres en mesmes termes, et qu'il partoit dans 4 jours, ce dict on, ayant mesmes envoyé ses armoiries pour les entrées. Ce neantmoings Monseigneur le Mareschal ne le croid pas encore, comm' on dict. Nous avons veu quelques pieces de Bordeaux qui sont bien de vostre curiosité, mais je ne sçay si je les pourray retirer à temps pour les vous envoyer par cet ordinaire, sur le subject de l'acte d'absolution de Mr d'Espernon qui se devoit solemniser le 19me septembre. Si vous recevez des pacquets du Prieur de Roumoules en cette conjoncture, ne faictes pas de difficulté d'ouvrir et les enveloppes et ses lettres à moy pour y voir la relation qu'il me promet de toute cette affaire, et aprez vous me l'envoyerez soubs vostre cachet, s'il vous plaict. Il me fauldra un second exemplaire de cette France metallique pretendüe, n'ayant peu garder le premier que m'avez envoyé. Et s'il se trouvoit par hazard quelque exemplaire de l'édition que fit Tavernier in 8° du voyage de Guillaume Schouten, je serois bien aise de l'avoir, soit frippé ou neuf. Mr Gaffarel de Venise a retardé le voyage de son cousin, et le moyne Gras filz de mon cousin m'avoit promis de venir prendre aujourd'huy le manuscrit Arabe que vous attendez pour Mr de Saulmaise, ce qu'attendant je suis tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 10e octobre 1634.

[1] Sous le mot *augment* Littré n'a cité aucun écrivain plus moderne qu'Ambroise Paré.

IMPRIMERIE NATIONALE.

J'oublioys de vous dire que la Chambre des comptes et Cour des aydes fit hier arrest pour supplanter l'execution de la commission de Mr Tallon pour le sel, et envoyerent des commissaires à Berre pour restablir les vieilles mesures, et le vieil cours du prix du sel, lesquels y auront encores trouvé Mr Tallon et Mr le Mareschal. Nous ne sçavons pas encores le succez de cette concurrance; il y avoit un conseiller et l'advocat general des Contes et Aydes. Ledict sieur Tallon avoit auparavant retenu prisonnier à sa suitte le solliciteur du païs, sur quelques procedures qu'il avoit poursuyvies. Ce sera grande merveille s'il n'arrive du malheur en tout cecy. Dieu nous en veuille preserver.

Si lorsque vous aurez veu cez advis de l'armée navale vous trouviez bon de les envoyer au Prieur de Roumoules, un de cez Messieurs de delà par devant qui nous avons des affaires en a demandé quelque instruction. Mais quand vous ne l'y envoyeriez pas, il n'y auroit pas aussy trop grand danger[1].

XLIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

PRIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

A PARIS.

Monsieur,

Je baillay hier le manuscrit Arabe à Mr Gaffarel de Venise[2] qui est party ce jourd'huy sur le midy, pour aller à ses journees[3], avec un aultre Gaffarel, son cousin, qui s'estoit offert de le porter, dez qu'il me fit parler de son voyage, mais l'aultre avoit droict de preferance, estant de longue main cogneu de vous. Ils pourront estre là dans 15 ou

[1] Vol. 718, fol. 89.

[2] C'est-à-dire habitant de Venise, où cet érudit séjourna pendant plusieurs années et où il fut même question de le nommer conservateur de l'admirable bibliothèque de Saint-Marc, comme nous le verrons dans une lettre de Peiresc en un des volumes qui suivront celui-ci.

[3] À ses libres journées, à son gré, sans s'assujettir à faire tant d'heures par jour.

20 jours, et ne doubte point qu'ils n'ayent le soing qu'il fault de la conservation de ce volume. Et me suis pourtant bien repenty à ce soir de le luy avoir baillé, parce que Mr Sançon, neveu du deffunt[1], m'est venu dire qu'il partoit demain en poste, lequel l'eusse porté bien volontiers et j'en eusse faict l'adresse à Mr de Lomenie chez qui il a esté norry. Mais j'espere que cet Ambassadeur de Hollande ne sera pas si tost party, et qu'il en pourra encores estre le porteur. Cependant je vous supplie de ne point dire que je vous envoye ce libvre pour l'envoyer principalement à Mr de Saulmaise, afin d'esviter les jalousies que vous pourrez bien imaginer. Je n'ay pas mesme dict à Mr Gaffarel ce que c'estoit, de peur qu'il ne luy eschappast d'en parler à son retour en Italie. Bien luy ay-je dict que c'estoit un livre manuscrit curieux, et de vostre goust. Ce qui vous servira d'advis, pour ne pas ouvrir le pacquet, s'il vous plaict, lorsque vous le recevrez, que vous soyez retiré dans vostre cabinet. Et si Mr de Saulmaise s'en veult servir, je seray bien ayse qu'il ne m'allegue poinct en cela, pour ne me surcharger d'envie n'en estant desja que trop chargé.

Ce qu'il vous escript d'animadversions sur si peu de feuilles de Mr Valoys monstre bien l'advantage des ieulx qu'il a de son costé, et combien il importe aux jeunes gents[2] de se contenir dans les termes de la modestie et du respect envers cez grands hommes de lettres, où ils ne peuvent trouver et recognoistre des faultes, qu'ils ne soient obligez de se desfier plus qu'ils ne font de leurs forces et de leur cappacité[3]. Je vouldroys que vous eussiez veu la lettre que j'escrivis au dict sieur Valoys sur sa liberté de reprendre Mr Casaubon et aultres, aprez qu'il m'eust pressé de luy dire mes sentiments avec liberté[4]. Il a

[1] Neveu de Sanson Napollon, si souvent mentionné déjà.

[2] Henri de Valois, né en 1603, n'avait alors qu'une trentaine d'années, tandis que Saumaise, né en 1588, en avait près d'une cinquantaine.

[3] Considérations bien sages, toujours opportunes, et dont la présomptueuse jeunesse des apprentis de l'érudition devrait sans cesse se souvenir.

[4] Cette longue et belle lettre est conservée à la bibliothèque d'Inguimbert, dans le registre VI des Minutes (fol. 471-475); elle est datée du 14 août 1634. Les reproches adressés par Peiresc au jeune et téméraire érudit sont aussi justes qu'éloquents.

esté longtemps à me respondre et me faict à cette heure la dessus une longue lettre ou plus tost une apologie[1] que je vous envoyeray aprez que je luy auray repliqué, ce que je n'espere pas pouvoir faire de cet ordinaire. Mais le meilleur mot que je trouve tout au bout de sa lettre est une soumission fort ample aux advis et conseils de ses amys, où je le prendray au mot, afin qu'en son Ammian il aille encores plus reservé.

Je ne pourray pas aussy vous renvoyer la lettre de Mr de Saulmaise qui merite bien d'estre transcritte[2], et correctement tout à loisir, mais je n'ay garde de m'en vanter ne d'en faire de monstre puis que vous ne trouvez pas bon que nous en fassions rien sçavoir à Mr Valloys, de peur que le vent n'en peusse arriver jusques à luy de quelque costé. Il importeroit pourtant bien qu'il en peusse voir quelque chosette, c'est à dire les équivoques principales, sans aulcuns termes subjects à sinistre interpretation neantmoings, à celle fin de luy faire voir comme dans un miroir, qu'il n'est pas si exempt de reproche comme il presuppose et que cela luy servisse à l'advenir. Et semble que je pourroys bien faire cela avec un peu plus de confidance qu'un aultre, en conséquance de sa lettre où il semble qu'il me donne barres sur luy[3]. Car je pourroys faindre que cela vient d'un de mes amys qui l'estime et honore, et qui ne veult point estre nommé. Et y a de l'apparance que cette affaire pourroit frapper un plus grand coup sur luy que toute aultre pour le r'addoucir et l'arrester, pour ne dire qu'elle soit cappable

[1] Lettre du 21 septembre 1634, qui fait partie du volume 9567 du fonds français (fol. 197) et que je publierai dans un fascicule du recueil des *Correspondants de Peiresc*, fascicule qui sera exclusivement consacré aux lettres de Henri de Valois.

[2] J'ai eu le regret de ne pas retrouver cette lettre si importante, quand j'ai publié le fascicule V des *Correspondants de Peiresc* (1882), où existe une grande lacune (du 20 juillet 1633 au 1er juin 1635). Ainsi toutes les lettres écrites dans l'année 1634 par Saumaise à Peiresc ont été perdues. Voir sur la disparition de la plus grande partie de la correspondance du grand érudit bourguignon avec le grand érudit provençal, deux notes dans l'*Avertissement* du fascicule qui vient d'être cité, la note 2 de la page 1 et la note 1 de la page 2.

[3] Littré cite l'expression *avoir barres*, sans nommer un seul écrivain. Le *Dictionnaire de Trévoux* n'invoque non plus aucune autorité.

de le faire sage. Mais je n'ay garde de l'entreprendre sans vostre pareatis[1] et vostre adveu bien exprez. J'apprehende que Mr de Saulmaise ne puisse pas se contenir à mesure qu'il en verra davantage, d'en escrire aultant ou plus à quelque aultre de ses amys qui ne soit si continant[2] que vous, et que cez corrections paroissant avec quelques termes d'aigreur, ne cabrent ce jeune homme s'il en a notice comme il sera possible difficile de l'empescher, si cela passe par plus d'une ou de deux mains. Et si nous l'avions prevenu dans des termes de civilité cappables de l'obliger à des tesmoignages de bon gré, on luy pourroit avec le temps faire sentir que c'est à Mr de Saulmaise qu'il en a l'obligation, afin de l'astraindre à luy en tesmoigner de la gratitude, au lieu d'y chercher des excuses ou eschappatoires et d'en prendre occasion de rupture et de mezintelligence, qui est si messeante entre les persones de lettres à mon gré. Au contraire je vouldroys bien l'engager à honorer le plus que faire se pourra et le dict sieur de Saulmaise et Mr Godefroy, avec qui peu de chose les brouilleroit dans la concurrance de leur Ammian[3], et seroys bien aise qu'il choyast aussy le bon Mr Petit sur l'occasion des loix Attiques où ils se trouvent avoir concurramment travaillé, car si bien ce bon homme n'est pas dans l'exactesse qui seroit à desirer, comme l'ont recogneu ses amys, et mesmes le dict sieur Valoys, ce neantmoings il travaille avec tant d'ardeur, de bonne foy, de modestie et de respect envers les aultres, et rencontre par foys des conceptions dont le public peult tirer de l'utilité suffisante pour qu'on luy sçaiche du gré de ses travaulx, comme on sçait à tant d'aultres, soit Allemans ou d'aultres nations, qui n'y regardent pas de si prez et desquels on a tousjours apprins d'assez bonnes choses pour les rendre recommandables parmy les gents de lettres.

[1] *Permission.* Peiresc avait déjà employé, par plaisanterie, ce terme de chancellerie, dans une lettre du 27 février 1633 (t. II, p. 454), et, de nouveau, dans une lettre que nous venons de trouver plus haut.

[2] Pour *réservé.* Ce sens de *continent* ne me semble pas avoir été indiqué par les lexicographes.

[3] Je publierai, dans l'*Appendice* du fascicule des *Correspondants de Peiresc* relatif à Henri de Valois, deux lettres de Godefroy à son concurrent.

Pour le vase antique de verre, je n'ay garde de le retenir, et ne seroit pas raisonable. J'espieroy quelque commodité bien propre pour le renvoyer si faire se peult par homme de pied, à celle fin qu'il arrive aussy entier de par delà qu'il en estoit party. Ce seroit un trop grand daumage s'il se cassoit aprez avoir duré tant de siècles nonobstant sa fragilité. Et sur ce je demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 17 octobre 1634.

Je n'ay pas trouvé dans vostre pacquet la lettre de Mr Grotius que vous m'alleguiez, et vous respons que je deplore grandement de voir que la fortune luy soit si peu favorable. Un honneste homme qui est un peu plus superstitieux que moy en telles matieres me dict, lorsque je luy donnay cette nouvelle de la vocation[1] de Mr Grotius auprez du Chancelier Oxenstierne, qu'il prenoit cela à mauvais augure pour ce party suedois de voir employer à leur service une persone si malheureuse, et me fit resouvenir qu'il m'avoit dict quasi la mesme chose, quand Mr de Nevers (nouvellement receu et mis en possession de la duché de Mantoüe) y avoit appellé à son service le pauvre Mr Simon, aultrement du Boulay, jadys receveur des deniers ordinaires du Roy à Paris, qui se tenoit prez St Eustache, de qui l'on avoit faict les funerailles en sa parroisse, aprez la mort de sa Fortune, comme s'il eust esté luy mesme reellement enterré. Je pense bien que vous le pouvez avoir veu et cogneu, à tout le moings de reputation, car il estoit fort curieux des mathematiques, et de tout plein de bons livres, et estoit grandement officieux[2]. Je prie à Dieu que la suitte de la disparité de l'Augure soit tout à fait contraire au succez du malheur de Mr de Mantoüe et des siens. Mais ce siege d'Heilbron me faict grand mal de

[1] *Vocation* pour *appel, invitation.* — [2] Je regrette fort de n'avoir trouvé aucun renseignement sur ce bibliophile, dont Peiresc seul sans doute nous a conservé le nom.

teste, et me faict bien craindre que si on oste Francfort, toute la Franconie ne se destache, et que la residance choisie pour ce nouvel establissement de Dinastye' venant à manquer, il n'y ayt bien de la difficulté d'en establir le siege et le conseil ou l'empire ailleurs en un lieu bien stable et bien cappable de faire front et la resistance requise à cez vaultours insatiables, deplorant infiniment le coup en dernier lieu frappé sur la consciance d'une persone de telle importance, qui est un merveilleux dezservice à la couronne, ayant apprins de bon lieu qu'à Rome ceux mesmes qui alloient au Te Deum pour cez prosperitez presantes avoient bien de la peine à celer leur doeuil interieur. Je suis en peine surtout du pauvre bon homme W. Schikard à Tubinge où je n'espere quasi pas qu'il aye peu se garantir d'un tel orage s'il n'y a pourveu quelque temps à l'advance pour se pouvoir retirer à Strasbourg. Et le plaindroys aultant qu'aulcun aultre homme de lettres, tant de sa nation que aultres, n'ayant pas de pareils à mon advis pour les plus curieuses parties des mathematiques et de la meilleure philosophie et littérature en toute sorte de langues plus excellentes. Il me reste à vous dire que j'ay apprins que le bon Mr Petit a quelque dessein de travailler sur le Joseph ainsin qu'il me l'avoit dict aultres foys, mais cela m'estoit eschappé de la memoire. Or je pense que ce sera là son vray talent à examiner les epoques de la Chronologie, et qu'il y pourra reuscir plus à souhaict qu'en toute aultre entreprinse, mais il le fauldra ayder de tout ce que faire se pourra. Et je croys bien que vous ne vous y espargnerez pas comme je vous en supplie et conjure de tout mon coeur. Et pour cet effet, il fauldra luy donner moyen de se prevaloir de touts les advantages qu'il pourra tirer des manuscrits Grecs de cet autheur qui sont dans la Bibliotheque du Roy, et des Latins mesmes, entr' aultres de cette version Latine ancienne qui est dans la Bibliotheque de Mr de Thou, à qui j'en escriray un mot à tout hazard, bien que je l'estime inutile puisqu'il a tant d'inclination d'ayder les gents d'estude, et que vous y contribuez si volontiers le credit que vous y avez tout puissant. Mais je seray bien ayse que cela serve de pretexte de remettre cette entreprinse sur le tapis et de la promouvoir, car sou-

vent il importe de mouvoir ainsin le lievre[1], pour animer les chasseurs aussy bien que les levriers. Voire je luy en adresseray la lettre et possible une pour vous afin de l'obliger de la rendre et d'en parler sur le champ. Et par occasion je vous prie d'envoyer querir chez Mr Valoys le volume de mes eclogues pour le remettre au dict sieur Petit, à celle fin qu'il y praigne ce que luy pourra servir du Josephe, ou aultres auteurs quoy qu'imprimez. J'en avoys touché un mot au dict sieur Valoys quelque temps y a sans qu'il en ayt rien faict. Il fauldra prendre ce que nous pourrons avoir du Mercure Françoys et s'en contenter.

Je n'ay plus le livre de l'arrest du Duc Charles II de Lorraine et vous supplie de m'en faire envoyer un second exemplaire[2].

L

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

PRIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du 13me nous a apporté une si bonne nouvelle et si plausible, et conforme aux souhaicts de touts les gents de bien que de longtemps il n'en vint de plus agreable, ne qui apportast plus de resjouyssance et de consolation parmy noz malheurs presants[3]. Mais les nouvelles allarmes que l'on nous donne des desseins des ennemys de l'Estat[4] sur la coste de nostre mer et le voyage que Mr le Mareschal[5] y est allé faire à l'impourveu, au lieu de continüer son voyage en cour, ont

[1] Nous disons aujourd'hui : *faire lever le lièvre, lancer le lièvre.*

[2] Vol. 718, fol. 90.

[3] L'accommodement de Gaston d'Orléans avec le roi son frère (1er octobre). Il y avait eu aussi, huit jours plus tard, une autre bonne nouvelle, celle du traité avec la Suède, par lequel la ville de Philipsbourg était remise à Louis XIII (9 octobre).

[4] Les Espagnols, qui sont nommés un peu plus loin.

[5] Le maréchal de Vitry.

un peu troublé le monde qui a grand subject de craindre bien du mal si les Espagnols faisoient une descente en ce païs, d'aultant que si bien ils ne peuvent pas y prendre pied gueres stable, ce nous seroit une estrange necessité de souffrir de grandes trouppes pour les en faire desloger.

Mr de St Chaumont s'en venoit et l'attendoit on dans deux jours et qu'il allast luy mesmes visiter la coste, sans faire son entrée en cette ville, mais je ne sçay s'il n'aura pas changé d'advis, attendu les nouveaux ordres apportez par un courrier qui n'estoit party de la cour que le 18 au matin, ce qui nous faict conjecturer que ce pourroit bien estre quelque advis pressant donné, possible par Monsieur frere du Roy, depuis son evasion, ou par Mr de Guise qu'on dict avoir envoyé courrier exprez en cour, comme il avoit envoyé en cette province le consul des Françoys residant à Ligourne, pour convertir ceux qui avoient le commandement des places, et les consuls des lieux maritimes.

Il nous tardera bien de voir les suittes de cette grande affaire, et ce que deviendront cez princesses, qui pouvoient bien esviter les malheurs où elles se sont volontairement plongées[1], et dont la France se seroit bien passée. Mais Dieu leur reservoit cette punition de n'avoir sceu recognoistre les graces du ciel dont elles pouvoient jouyr plus paisiblement si elles eussent voulu, sans en venir à des conseils si dangeureux.

Je suis bien aise que la relation de l'acte de Mr de Bordeaux[2] ayt esté à vostre goust, aussy bien qu'à celuy de Mr de Lomenie. Et ne devez pas avoir du regret de l'avoir gardée une semaine, car c'est le plus grand plaisir et advantage que j'y puisse pretendre que d'avoir peu contribüer chose qui fusse de son goust et du vostre. Il me semble que je vous avoys mesmes supplié d'ouvrir ses despesches et d'en user et disposer tant que bon vous sembleroit, comme je vous supplie de faire encores pour l'advenir. Je ne sçauroys escrire à ce coup à Mr de Saulmaise, mais j'en prendray occasion par le prochain Dieu aydant

[1] Les princesses de Lorraine. — [2] L'archevêque Henri de Sourdis.

IMPRIMERIE NATIONALE.

pour luy recommander sa santé selon qu'il vous plaict me l'ordonner. Cependant il pourroit arriver quelque chose de son goust. J'ay de l'obligation à Mr Moreau de sa courtoisie, et suis demeuré assez mal satisfaict à l'ouverture de l'intitulation mesme du livre de ce pauvre Habicot[1]; mais puis que nous n'avons poinct d'aultre tesmoing du temps si fauldra t'il voir ce qu'il en escript[2], pour en prendre ce qui nous pourroit servir et laisser courir le reste à vau l'eau[3], et ne manqueray pas de remercier Mr Moreau de la faveur en luy renvoyant son libvre, que je ne garderay que le moings que je pourray.

Je ne m'estonne pas que Mr Gras ayt eu mauvais traictement de l'homme que vous me nommez, estant de l'humeur que je l'ay cy devant ezprové. Je vous remercie trez humblement de la lettre de Mr Grottius que je vous renvoye avec celle de Mr de Saulmaise du precedant ordinaire. Et vous envoye par mesme moyen une petite relation d'Italie, qui nous console un petit, attendant plus d'asseurance, et demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 24 octobre 1634[4].

[1] L'anatomiste Nicolas Habicot était né vers 1550 à Bourg, dans le Gâtinais; il mourut le 17 juin 1624, ayant été attaché comme chirurgien, tantôt aux armées, et tantôt à l'Hôtel-Dieu. Voir sur Habicot et ses ouvrages l'article du *Moréri*, extrait en trois grandes colonnes d'un mémoire très détaillé inséré dans les *Recherches sur l'origine et les progrès de la chirurgie en France* (Paris, 1744, in-4°), les articles de Weiss (*Biographie universelle*), de Brunet (*Manuel du libraire*), etc.

[2] Aucun des auteurs cités dans la note précédente n'indique un livre d'Habicot publié en 1634. Si je comprends bien le sens de la phrase de Peiresc, il s'agirait ici non d'un ouvrage d'anatomie, mais bien d'un ouvrage d'histoire de son temps.

[3] L'expression a été employée, comme le rappelle Littré, par Rabelais, La Fontaine, Mme de Sévigné, c'est-à-dire, ajouterai-je, par trois des plus pittoresques écrivains de toute la littérature française.

[4] Vol. 718, fol. 92.

LI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

Nous avions esperé, voyants que M[r] de S[t] Chaumont s'en alloit voir M[r] le Mareschal de Victry à Toullon, que leur entrevüe et conférance sur les ordres qui se pouvoient prendre en la conjoncture presente, nous mettroient à couvert de toutes les apprehensions d'une descente d'estrangers en nostre coste. Mais M[r] le Mareschal a esté si jaloux des prerogatives de sa charge, qu'il n'a pas mesmes voulu souffrir que les consuls de Toullon allassent au devant de M[r] de S[t] Chaumont ne fissent tirer le canon pour luy (lequel neantmoins il avoit faict tirer pour M[r] Tallon[1]) ne que les soldats du corps de garde des portes de ville se levassent et prinssent leurs armes quand il passeroit, et avoit faict marquer la plus part des logis pour ceux de sa suitte à peine ayant souffert qu'il s'en reservast un pour le dict sieur de S[t] Chaumont qui, resputant cela à trop de mesprix, s'en alla vers Ieres (au lieu de continüer le chemin de Toullon) où il trouva quattre compagnies des recrües de cez regiments. Dont les chefs eurent la nuict un commendement d'en desloger de la part de M[r] le Mareschal pour se rendre prez de sa persone. Mais M[r] de S[t] Chaumont leur ayant faict voir un article de ses instructions portant pouvoir de faire les fonctions de sa charge en presence mesmes du dict sieur Mareschal, ils ne bougerent. Depuis M[r] de Solliers, ayant trouvé moyen de sortir de Toullon et de venir salluer M[r] de S[t] Chaumont à Ieres, avec quelques deputez de la ville de Toullon aultres que les consuls, M[r] de S[t] Chaumont leur ayant exhibé son pouvoir leur fit deffances de laisser sortir de leur ville M[r] le Mareschal ne par mer ne par terre. Dont il a adverty le Roy par courrier exprez, et cependant en ayant donné advis à la cour de Par-

[1] L'intendant déjà mentionné plus haut.

lement, elle a faict l'arrest que vous verrez cy joinct les chambres assemblées, à ce matin, quoy que la veille de la feste ne portast pas d'entrer au Palais. Et a deputé un Presidant, deux conseillers et un des gents du Roy, pour aller faire des compliments à M[r] de S[t] Chaumont sur cette occurrance et informer des contreventions s'il y escheoit, avec pouvoir de decreter et saisir. Enfin M[r] le Mareschal s'est luy mesmes voulu desfaire, et a voulu se faire rogner ce qu'il eust encores peu conserver d'authorité dans la Province, pour esprouver à son daumage qu'il est meilleur de prendre conseil d'aultruy que de suyvre touts ses mouvements, comme il faisoit.

Sur vostre despesche du 20[me] j'ay bien des remerciements à recommancer avec vous de la communication de tant de bons et curieux advis, et de tant de pieces des plus rares et plus remarquables du temps, cez sentences des prelats estants bien dignes de tenir rang entre les plus considerables, et cez commissions si extraordinaires comme les livres que vous m'avez retenus d'Elzevir et autres ne sçauroient estre mieulx choixsis ne plus dignes, regrettant seulement la peine et le soing qu'il vous en couste, et dont le temps seroit beaucoup mieulx employé en quelque aultre part que ce peusse estre. Mais vous l'avez ainsin voulu absolument sans souffrir que je vous fisse descharger de toutes cez importantes recherches comme j'avoys desiré et qui pix est sans vouloir seulement recevoir un si petit tesmoignage de ma gratitude qu'estoit ce chetif volume que le sieur Gailhard vous avoit presenté de ma part, qui n'estoit pas certainement digne de vous, principalement estant comparu si tard, et si à contre temps. Mais je n'avoys pas preveu que M[r] Valloys en eusse presenté chez vous plus d'un exemplaire, et suis bien empesché à trouver de quoy fournir à aulcune marque apparante de mon debvoir en vostre endroict. Vous suppliant d'excuser mon impuissance et mon peu d'industrie à trouver mieux de quoy m'acquitter de quelque parcelle de mes debtes. Il ne sera pas de besoing de presser le P. Morin pour les Pentateuques, croyant que l'assemblée du clergé presse assez l'accomplissement de cette besoigne. J'ay ceans de cette heure un Maronite nommé Moyse

de Giacomo, fort proche du sieur Gabriel Sionite, lequel il va servir et seconder en l'édition du texte Arabique. Il avoit esté desvalizé et a longuement attendu à Ligourne, faulte de moyens, jusques à ce qu'un Marseilloys l'a faict embarquer et desfrayer pour l'amour de moy, et d'une lettre qu'il avoit du sieur Gaffarel adressée à moy; j'ay acquitté ce Marseilloys de toutes ses fournitüres et entretien jusques icy, où ce jeune homme vouldroit attendre un ballot de livres Arabes, que le dict sieur Gaffarel avoit retenus à Venize pour me les adresser, mais je n'en ay aulcunes nouvelles. Et si cet homme me croid, il ira droict à Paris sans aultre attente, parce que j'estime qu'il y pourroit faire faulte plus qu'icy. Je ne feray pas de difficulté de luy fournir ce qu'il luy fauldra pour son voyage, pour sa vertu, et pour l'amour encores de son parent quoy qu'il m'aye bien oublié. J'escripts pour cela à Mr Gaffarel, et vous prie de luy faire soigneusement tenir la lettre, dont j'attendray la responce impatiamment, et si Mr Gailhard se peult charger d'en faire la poursuitte, il n'y aura pas de danger.

Il n'y avoit rien qui pressast pour ce registre de Cypre qui pouvoit attendre le retour de Mr de Saulmaise, estant en si bonnes mains, et quand il le seroit allé chercher où il est, je ne l'auroys pas plaint, mais puisque vous l'avez trouvé bon, je veulx tout ce qu'il vous plaict. Je suis grandement aise que Mr Grottius soit à Metz avec toute sa famille, et qu'il n'ayt pas esté exposé à cet orage. Vous verrez ce qu'on escript de Genes, et ce que me mande un honneste homme de Bordeaux en absance du Prieur de Roumoules, sur le retour de Mr d'Esp[ernon] dans son gouvernement, et execution de ce reglement du Conseil pour le rang des Prelats sur les Gouverneurs. Il fauldra bien le voir quelque jour, quand il sera loisible. Je vous remercie du bon accueil que Mr Gras trouve encore chez vous; son gendre Merindol[1] m'est venu voir tout presentement avec un sien parent qui m'a apporté de la part de Mr Moreau un fort beau vase de bronze antique avec une vintaine de medailles du siecle des 30 tyrans ou de Gallien dont je luy suis bien

[1] Il s'agit là du fils du célèbre médecin Antoine Mérindol, le jurisconsulte Jean Mérindol, mentionné en notre tome II (p. 553).

redevable. Il n'y avoit poinct de lettre, mais je ne laisray pas de le remercier comme je doibs de sa munificence envers une persone qui l'avoit si mal merité en son endroict, ne luy ayant jamais rendu de service, bien marry d'avoir si peu de moyens de m'en acquitter à souhaict et de ne luy pouvoir escrire à present, parce que le courrier doibt monter à cheval si tost, que j'apprehende de ne pouvoir pas clorre ma despesche à temps. Vous luy ferez faire s'il vous plaict mes excuses, et je demeureray toûsjours.

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 31 octobre 1634[1].

LII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

RÜE DES POICTEVINS DERRIÈRE St ANDRÉ DES ARTZ CHEZ M^r^ DE THOU,

À PARIS.

Monsieur,

Ce mot ne sera que pour servir d'adresse et vous faire sçavoir l'arrivée de ce personage[2], et le lieu où il aura prins sa retraicte, en attendant qu'il vous aille voir, car vous estes trop bien informé de ses rares merites et de la grandeur de son genie pour qu'il soit besoing de le vous recommander, ne de vous en parler plus avant, ce que je ne sçauroys jamais faire assez dignement à mon gré.

Nous l'avons icy gouverné avec Mr Gassend durant sept ou huict jours[3], le moings mal que nous avons peu, et vous respons que ce n'a

[1] Vol. 718, fol. 93.

[2] Thomas Campanella, déjà plusieurs fois mentionné en cette correspondance.

[3] Voir le récit de Gassendi (liv. V, p. 425), récit qui commence ainsi : «Sed et dici debet lætitia, qua apud se habuit Thomam Campanellam, philosophum celebrem, quo observanda tempore fuit (nempe

pas esté sans un plaisir nompareil de voir de combien bonne grace il se desmesle des matieres plus espineuses et plus brouillées. Vous aurez plus de moyens de jouyr de la doulceur de sa conversation, que moy qui ne pourray y prendre part que du coeur, mais ce ne me sera pas une petite consolation, ne pouvant estre de la partie personnellement, d'en apprendre aulcunes foys des nouvelles par vostre entremise, s'il ne vous est dezagreable. Et tousjours participeray je beaucoup aux faveurs qu'il recevra chez vous, en qualité de son serviteur, puis qu'il m'a daigné advoüer pour tel, et seray à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 7 novembre 1634[1].

LIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu par le dernier ordinaire du 27[me] du passé les curieux advis dont il vous a pleu me faire part, dont je vous remercie trez humblement comme des aultres pieces qui y estoient joinctes mesmes de ce beau Psaulme 138 dont je sçauroys bien volontiers l'autheur, et de cette vieille piece de l'an 1107 où j'ay certainement trouvé de trez belles choses à remarquer et dont je me pourroys bien prevaloir quelque jour Dieu aydant. C'est pourquoy je m'en tiens grandement

sub Novembris initium) Mercurii cum sole conjunctio.» Le récit du séjour de Campanella en Provence et de toutes les gracieuses attentions que Peiresc eut pour lui, se prolonge jusqu'au bas de la page 426. Avant de citer le reconnaissant éloge fait par Campanella, dans le tome II de ses œuvres complètes, de la générosité de Peiresc, Gassendi rappelle que le moine à l'âme intrépide, qui n'avait pas versé une larme au milieu des plus affreuses tortures, ne put s'empêcher de pleurer d'émotion à la vue des bontés dont son hôte le combla.

[1] Vol. 718, fol. 96.

redevable à vostre courtoisie, et ne manqueray de vous r'envoyer vostre extraict, aprez l'avoir transcript, ce que je n'ay encores peu effectüer, m'estant trouvé icy tout d'un coup surprins de tout plein de gents d'honneur et de merite, auxquels il m'a fallu rendre les debvoirs que j'ay peu. Entr' aultres un honorable Pere d'importance, qui vient de Rome et s'en va à Paris, et qui vous porte de mes lettres, l'ayant fait partir ce matin en littiere pour les incommoditez de son aage, d'une part, et Mr de Montagu d'Autun d'aultre, qui nous a surprins lorsque nous l'attendions le moings avec Mr son filz et nous a apporté ses deux cueillers, et tout plein de bagues, brasselets et chaisnons d'or, que j'ay esté bien aise de voir, mais ce n'a pas esté sans mortification quand j'ay trouvé que la marque d'or de sa grande cueiller estoit si gastée que la piece en estoit quasi toute emportée, et en paroissoit fort peu, disant que ce fut le bon P. Sirmond qui le fit sans y penser en y portant son ongle[1], pour esprouver si c'estoit dorure ou marquetterie. Je n'ay pas encore eu le loisir de les mesurer, tandis que je leur ay tenu compagnie, et depuis qu'il est voulu monter à cheval pour la Ste Baulme, il m'a fallu escrire encor pour le Maronite Moïse de Giacomo parent du sieur Gabriel, et pour le sieur Ruffe qui s'est chargé de le conduire et desfrayer, et est encore party quant et luy, estant maintenant constrainct d'abreger les escriptures pour ne laisser eschapper l'ordinaire sans vous escrire comme je doibs. Et de remettre au prochain mes responses à cez Messieurs, particulierement à M. Valoys à qui je ne diray mot de ce que je vous avoys demandé permission de luy escrire puisque ne le trouvez pas bon, vous remerciant encores trez humblement de l'assistance que vous promettez à Mr Petit tant pour le Josephe que pour ses aultres interests, auxquels je prendray tousjours la part que je doibs, comme aux obligations que vous continuerez d'acquerir sur luy, quelque inclinaison que vous puissiez avoir de vostre mouvement. Si nous voyons icy Mr le chevalier de la Malemaison, vous pouvez croire et en asseurer Monsieur son pere, que je reputeray à

[1] On devine que le fervent antiquaire a dû maudire l'ongle terrible du P. Sirmond.

grand heur de le pouvoir servir, soit icy ou ailleurs, partout où j'en pourray faire naistre des occasions, ou obeir à ses commandements. Vous m'aviez adressé une lettre pour le sieur Aubin que je vous renvoye, d'aultant qu'il ne s'est trouvé persone de ce nom là chez Mr nostre Archevesque d'Aix qui est party ce matin en carrosse pour la cour deputé du païs contre les establissements de Mr Tallon. Aussy bien avoit on escript l'archevesque d'Auch[1] et non d'Aix. Si vous apprenez rien de plus pour la personne tant de Mr Grotius que du bon homme Schikard, vous m'obligerez bien de m'en donner des nouvelles. J'ay receu par les sieurs Moreaux l'exemplaire des eclogues de la relieure du Gascon et un en blanc de la Tartarie de Mr Bergeron[2] avec un livre des S. S. Chancelliers de France, dont je vous remercie trez humblement, attendant bien impatiemment les aultres fagots et demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 7 novembre 1634.

J'ay donné à M. de Montagu un honneste homme pour guide en son pelerinage de la Ste Baulme, et pour passer jusques à Boysgency où il trouvera mon frere, mais il n'a pas voulu promettre d'y aller disant estre pressé d'une assignation à Grenoble.

Les prisonniers de Tarascon ont enfin esté remis ez mains d'un huissier de la cour de parlement et traduits aux prisons royaulx de cette ville. Et les 5 archers du Prevost ont esté mis en liberté, l'esloguement de Mr le Mareschal ayant laissé le cours à la justice ordinaire[3].

[1] Dominique de Vic, qui siégea de 1629 à 1662. Voir *Gallia Christiana*, t. I, col. 1007 et 1008.

[2] *Relation des voyages en Tartarie de frère Guillaume de Rubruquis, frère Jean de Plan-Carpin, frère Ascelin, et autres religieux de saint François et de saint Dominique qui y furent envoyez par le pape Innocent VI et le roy Saint Louys (extrait du latin); plus un traité des Tartares, de leurs origines, mœurs, religion*, etc., *le tout recueilly par Pierre Bergeron* (Paris, L. de Heuqueville, 1634, in-8°).

[3] Vol. 718, fol. 97.

LIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

Aprez vous avoir accusé reception de vostre despesche du 3me de ce moys, et faict les remerciements les plus humbles que je peus de la continuation de l'honneur de vostre souvenir, et des bons offices que vous y adjoustez incessament, il fauldroit que je vous entretinsse de ceulx que je viens de recevoir de la part de Mr de Montagut pour l'amour de Mr de Thou et de Monsieur Du Puy vostre frere, aussy bien que pour l'amour de vous, Monsieur, et encores de Mr l'advocat general Bignon, qui de sa grace a daigné contribuer à mesmes fins le credict qu'il pouvoit et debvoit avoir sur ce personage qui s'est trouvé tellement vaincu, qu'il est passé jusqu'à l'excez de toute l'honnesteté qui s'en pouvoit desirer, car comme vous aurez apprins par mes precedentes, il s'est donné la peine de venir en persone faire un si grand voyage en une saison si incommode[1], pour m'apporter non seulement cette cueiller dont j'avoys tant desiré la communication, et une aultre qui ne nous fournira pas moings de matiere de discourir de ce que nous nous en pouvions promettre de plus agreable et plus utile à la cognoisçance de ce que nous en esperions tirer, mais un bien grand nombre d'aultres pieces d'or cappables de passer pour un thresor bien considerable, toutes lesquelles il me vouloit remettre, qui luy eust laissé faire, mais avec une franchise si obligeante que je ne fus jamais si surprins de ma vie, n'ayant sceu si bien faire qu'il ne m'ayt laissé en partant ses deux cueillers d'argent à une seule condition bien

[1] Il faut rapprocher de cet enthousiaste récit de la visite de M. de Montagut ce qu'en a dit Gassendi (livre V, p. 427). Le biographe, voulant parler de la longue lettre que l'on va lire sous le n° LVI, ajoute que son héros écrivit, à cette occasion, aux frères Dupuy des pages qui débordaient d'inépuisable érudition : *Hinc ad Puteanos literas dedit et fusissimas et plenissimas inexhaustæ eruditionis*, etc.

legere et bien facile quoy que je n'aye encores peu m'en acquitter comme je pensoys faire par cet ordinaire, à sçavoir d'en escrire mes sentiments à quelqu'un de noz bons seigneurs et amys, et luy en adresser les lettres ouvertes comme je pensoys faire par le presant courier.

Mais l'entrée de M^r de St Chaumont qui se fit le jour mesme de son partement pour Grenoble, et mille embarras des compliments publiques et particuliers qu'il a fallu rendre en cette occurance, non seulement à ce seigneur, mais à la plus grande part de la noblesse de la Province qui estoit accourue en ceste ville pour le sallüer et accompagner à son entrée, ne m'ont pas laissé quasi un moment de temps, et quasi aultant dans la nuict que durant tout le jour non sans une necessité inesvitable de m'exposer au vent et au serain, qui m'a en mesme temps faict sentir des effects de la suppression d'urine, qui m'avoit aultres foys tant incommodé, dont j'ay neantmoings esté quitte à bien bon marché, au prix des aultres foys, esperant de pouvoir Dieu aydant satisfaire à une partie de ce mien debvoir, au premier relasche, et de donner de l'exercice qui ne sera possible pas dezagreable à ces Messieurs qui ne desdaigneront pas d'ouyr parler de cette matiere. Ayant faict voir au dict sieur de Montagu, sur le champ, d'aultres petites curiositez et tesmoings du temps qui ne sont pas de moings d'authorité que ce que nous en pouvons apprendre dans les libvres qui nous restent aprez la perte de tant d'aultres qui ne nous eussent pas tant laissé d'occasion de doubter si nous les avions. Il voulut mesme voir faire l'examen de la mesure et contenance de l'une et de l'aultre de ses deux cueillers et ne fut pas moings estonné de les voir si esgales l'une à l'aultre, quelque differance qu'il y eusse en leur forme et figure, que d'y voir descouvrir peu à peu les ouvraiges de marquetterie ou d'esmail voire de rapport, qui estoient cachez soubs la rouille de l'une de ses cueillers, où nous trouvasmes inesperement l'image d'un gros poisson nageant dans une mer, en un champ environné d'une bordeure grenettée, à laquelle se termine la proportion de la mesure de la moitié de la contenance de toute la dicte cueiller, tant les anciens estoient ponctuels et scrupuleux à ne rien faire casuellement, ou sans dessein

bien affecté, ce qui l'engagea à me promettre la communication de quelques aultres cueillers d'argent de moindre cappacité, pour les comparer à une petite que Mr Venot avoit recouvré de lui mesme, laquelle ayde grandement toutes nöz conjectures et inductions de l'authorité des anciens pour l'esclaircissement de cette matiere. Et possible me resouldray je maintenant d'escrire à Mr Rubens pour pouvoir faire comparer la sienne, et une aultre que j'avoys veüe aultres foys chez un curieux de ce païs là, pour vous mieux asseurer de la regle de la mesure, plus generalement affectée que nous ne voullons croire.

Cependant nous vous sommes bien redevables de ce que vous nous en avez procuré d'esclaircissement de ce costé cy, et vous en rends mes trez humbles actions de graces, et vous supplie de les vouloir par mesme moyen faire rendre à touts cez Messieurs qui y ont si liberalement employé leur favorable et puissante entremise. Attendant que je leur en puisse rendre moy mesmes les compliments que je doibs. Au reste j'ay esté infiniment aise d'apprendre de vous la bonne nouvelle que Tubinge n'a pas esté pillée ne prinse, et que le bon homme Mr Schickard s'y sera peu saulver, car j'en estoys en trez grande peine et anxieté. Croyant bien que Mr Grottius aura pourveu à sa seureté, encore plus facilement que l'aultre, estant comme il estoit desjà quasi en voyage avec toute sa famille, et par consequant en meilleur estat de la faire transmarcher[1] où besoing seroit.

Je plains bien la perte que vous avez faicte en la personne de Mr Vialard vostre parent si renommé[2], et celle de Mr vostre neveu qui estoit si dignement employé prez de luy. Mais puis que ce n'est pas chose remediable[3], il la fault recevoir comme de sa main[4], et esperer

[1] Le mot *transmarcher* n'a pas été recueilli dans le *Dictionnaire* de Littré. Je ne le trouve pas davantage dans le *Dictionnaire de Trévoux*, mais Oudin le donne avec le sens d'*aller par un chemin de traverse*.

[2] C'était le président Vialar, ambassadeur en Suisse, mort à Soleure le 17 octobre 1634. Voir le *Recueil Avenel*, t. IV, p. 622, note 3.

[3] La Curne de Sainte-Palaye cite sur le mot *remediable* des vers d'Eustache Deschamps. Même citation, sans nulle addition, dans le *Dictionnaire* de Littré.

[4] Peiresc a voulu dire : comme de la main de Dieu. Il avait oublié qu'il n'avait pas écrit ce dernier nom.

que ce seroit possible pour le mieux, si tant est, comme je le souhaicte, que Mr vostre neveu puisse faire quelque fonction, durant l'entretemps de l'arrivée d'un successeur, pour mieux faire paroistre sa prudente conduitte entre ces peuples.

Mais vous ne nous dictes rien d'une Ambassade, dont nous avons eu quelque vent, à laquelle j'ay bien de la peine à croire que celuy que le P. Joseph[1] propose veuille se resouldre en une si fascheuse conjoncture. Il sera tousjours assez à temps que nous en soyons adverty quand vous l'aurez agreable. Et à tout le moings si à quelque chose malleur est toujours bon, nous y pourrions bien proffitter en passant la veüe d'une personne que nous ne pouvons assez dignement reverer et servir, comme nous vouldrions.

Tant est que je seray toute ma vie,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeyssant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 14 novembre 1634.

Monsieur le Mareschal est devenu si moderé depuis avoir veu le procceder de Mr de St Chaumont dont la doulceur estoit adorée communement, qu'il a ravy tout le monde en admiration de sa patience, et dict qu'il en avoit ordre particulier dans quelqu'une des dernieres despesches qu'il a receües de la Cour, ayant bien monstré à ce coup qu'il se pouvoit commander quand il vouloit, ce que l'on n'eusse pas creu. Il s'en revient de Tollon sans passer par icy, où il eust trouvé la plupart de la noblesse et les vœux publiques pour Mr de St Chaumont. Mr de Lomenie vous fera voir son entrée au Parlement.

Je crains d'avoir oublié de vous accuser la reception du registre de Cypre et du volume des eclogues relié par le Gascon, ensemble un

[1] Sur le P. Joseph il faut signaler en première ligne les récents et remarquables travaux de M. Fagniez.

exemplaire de la Tartarie de Mr Bergeron en blanc[1]. Nous attendons en bonne devotion les aultres.

Je vous recommande le pacquet pour Mr Gailhard[2].

LV

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

À PARIS.

Monsieur,

Vous aviez grand subject d'admirer la vertu et le courage de Mr de Montagu, comme vous le faictes en la lettre qu'il m'a rendüe de vostre part, luy voyant entreprendre un si long voyage, dans l'aage où il est, et l'auriez, je m'asseure, admiré davantage de le voir icy en la saison que nous avons eu le bien de l'y voir, desja bien advancée dans les incommoditez des pluyes qui ne le sceurent empescher de prendre la route de son retour droict à Grenoble à travers les haultes montaignes, pour regagner une partie du temps qu'il avoit perdu à venir faire un si grand destour. De quoy nous avions un regret extreme, qui nous a tenu en anxieté jusques à ce que nous ayions apprins son arrivée en bonne santé dans Grenoble, dont nous avons esté un peu consolez, attendu que de là chez luy, il n'a plus de si mauvais païs à franchir. Au reste il nous a laissez tout comblez de honte de la peine qu'il s'est donné pour un si indigne subject, et d'obligation de sa munificence, n'ayant jamais voulu remporter ses deux cueillers antiques, dont il nous pouvoit et debvoit suffire d'avoir faict les essays que nous en avions faict en sa presence, où nous avons inesperement rencontré la mezure plus reglée qu'il

[1] On a vu dans la lettre précédente que Peiresc n'avait à se reprocher aucun des péchés d'omission dont il s'accuse ici. — [2] Vol. 718, fol. 98.

ne sembloit que nous peussions faire, quand nous nous trouvasmes descheus de l'impression que nous en avions prinse à l'advance. Vous verrez ce qu'il a voulu que j'en aye mis par escript, à quoy je n'ay peu manquer de luy obeyr quelque apprehension que je deusse avoir de laisser exposer à voz ieulx et de cez aultres Messieurs (auxquels il a desiré de le faire voir pour sa particuliere satisfaction) des discours si mal bastys et si descousus, que je n'ay peu achever d'escrire sans une infinité d'interruptions, qui m'ont souvent faict perdre le fil de mon discours et la memoire d'aultres conceptions qui y eussent possible esté mieux employées que tout ce qui m'y est eschappé à la desrobée. Il fauldra quelque jour y penser un peu plus à loisir, et en faire la comparaison avec d'aultres pieces, tant de celles du temps que de ce qui s'en peust recueillir des anciens manuscrits Grecs et Latins aussy bien que des imprimez. Cependant je vous supplie et conjure de tout mon coeur de me vouloir pardonner les faultes que j'y puis avoir commises plus tost par ignorance que par presomtion ou manquement de bonne foy, et de m'ayder envers cez aultres Messieurs pour en obtenir les mesmes excuses, si quelqu'un d'eux peult se donner assez de patiance pour voir toutes mes chettives pensées sur ce subject, si bas et si inutile. Et de vouloir considerer que c'est par obeissance qu'il m'a fallu lascher cette lettre, me promettant que M^r de St Saulveur ne la fera voir qu'aux amys plus affidez et qui seront plus susceptibles d'y excuser mes bezveües comme je vous en supplie. Et d'aultant que depuis le depart de Mr de Montagu, j'ay apprins qu'il avoit une affaire en la chambre de l'édict à Paris contre un Huguenot brouillon qui luy a faict de la peine, je vous supplie tout aultant qu'il me peult estre loisible, sans entreprendre sur les inclinations que vous avez pour les persones de tel merite, de vouloir favoriser et appuyer sa cause chez M^r le Procureur general[1] s'il y escheoit et chez quelques uns de voz plus speciaux amys, vous asseurant que je vous en seray eternellement redevable,

[1] Mathieu Molé.

comme je le suis desja de l'acquisition et participation de deux si rares pieces, estant de toute mon affection,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 21 novembre 1634[1].

LVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

Nous avons eu le bien de voir icy Mr de Montaigu, Lieutenant de la Chancellerie d'Autun, et de le gouverner seulement un jour ou deux si à la desrobée qu'estant allé voir la Ste Baulme, il est voulu revenir tout court sans passer outre, ayant laissé en arrière St Maximin où sont les reliques de la Magdelaine, qui n'estoit qu'à deux ou trois lieües de là, tant estoit pressé de se rendre à Grenoble à quelque assignation precise; il nous avoit apporté non seulement la cueillier d'argent antique dont nous avions tant desiré la communication, mais encore une autre de pareille contenance qui ne s'est pas trouvée moins digne de remarque ains presque plus capable de fournir de la matiere à des observations et esclaircissements des difficultez d'un tel subject; elle estoit couverte d'une rouille epoisse quasi comme un teston laquelle nous fismes oster si proprement qu'il ne s'y est rien alteré de l'ouvraige d'esmail noir qui y estoit caché et dont la descouverte n'apporta pas moins de plaisir que d'estonnement audict sieur de Montaigu, qui se trouva[2] bien surprins quand il y vid paroistre une faulse bordeure interne en forme de chappellet, mais composée de petits triangles assemblez d'ouvraige de rapport ou de marquetterie d'esmail noir que les

[1] Vol. 718, fol. 102. — [2] On lit très bien : *qui se trouve*. Un peu plus loin : *qui se trouvé*. J'ai cru devoir mettre partout : *se trouva*.

orpheuvres appellent du Nel[1]. Et encores plus quand le poursuyvant il y vid dans le fondz l'image d'un gros poisson à teste de dauphin avec sa queue fort entortillée nageant dans une mer, le tout de mesme ouvraige d'esmail noir de rapport qui ressort et paroist fort bien dans ceste coquille d'argent. Je fis peser alors la matiere du corps de ladite cueiller, laquelle ne fut guieres moins de deux onces de poids de marc, et en voulus examiner la mesure de la contenance avec la mesure du Mystrum, du Fannius ou du quart de Cyathe, qui ne s'y trouva pas juste à le prendre exactement, sans laisser desborder ou combler la liqueur sur ladicte cueiller non sans quelque mortification mienne, aussy bien que du premier coup que j'avois examiné la contenance de l'empreinte de l'autre cueillier du Mercure, laquelle se trouva pareillement trop courte pour pouvoir prendre commodement toute la liqueur dont se remplit ledit Mystrum. Il fallut doncques y chercher autre employ, et ayant faict remplir d'eau le vuide du vase de ma pille antique (dont le bronze pese pareillement deux onces Romaines et dont l'huille capable de remplir ledit vuide ne pese pas davantage de deux drachmes qui est le sextans du Cyathe, comme les deux onces du poidz du vase font le sextans de la livre), je la fis verser dans ceste cueillier laquelle en demeura si justement et esgalement remplie que toute la compagnie en fut dans quelque admiration, principalement quand nous fismes le mesme essay sur l'autre cueillier du Mercure qui se trouva de contenance esgalle à celle là. Et quand je fis aussy verser dans la cueillier du poisson seulement la moictié de ceste eau là qui suffit pour remplir le vuide de l'once de ma pile (où il ne demeure qu'une seule drachme d'huille), car ceste moictié d'eau remplit tout le champ du fondz de la coquille, jusques à la susdite faulce bordeure grenettée d'esmail noir au delà de laquelle bordeure se pouvoit loger l'eau d'une seconde mesure pareille, n'excedant la conte-

[1] Le mot manque dans le *Dictionnaire de Trévoux*, comme dans celui de La Curne de Sainte-Palaye, comme aussi dans le *Glossaire et répertoire* qui suit la *Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du Musée du Louvre*, par Léon de Laborde (Paris, 1853).

IMPRIMERIE NATIONALE.

nance d'une drachme d'huille, de façon que ceste seulle cueiller donne la juste mesure d'une seule drachme si on veult la restraindre à sa bordeure interieure et la mesme du didrachme ou du sextans du Cyathe, si on la veult faire remplir jusques à fleur de son bord exterieur. Ce qui est tellement conforme à l'intention des anciens que j'ay plusieurs cueilliers de bronze antiques de la mesme contenance de cez deux là d'argent. Voire, pour monstrer que ce ne debvoit pas estre fortuitement et sans dessein, je fis voir audict sieur de Montagu huict ou dix monnoyes de bronze des plus anciennes de Rome, du temps de l'usage de l'ÆS GRAVE, chascune desquelles avoit les deux palettes de la marque du SEXTANS, et ne pesoit guieres moins de deux onces de la livre Romaine. Mais la plus part avoient pour symbole ou devise l'image d'une coquille à double oreille, comme le PECTUNCULUS, les unes avec les stries ou carreleures des Pettoncles, les autres lizes. Et y en a une qui d'un costé represente la convexité de la coquille, et de l'autre face de la medaille represente le costé concave de la mesme coquille pour plus d'affectation à ce rapport de mesure d'un sextans du Cyathe dans la figure d'une coquille marine. Il y en a une aussy qui au lieu de coquille de pettoncles a la coquille d'une petite tortue qui ne seroit pas aussy sans quelque rapport aux mesures, et à la personne de Mercure dont la teste se voit bien souvent aux monnoyes Romaines du sextans de tous les siecles, ou en deffault d'icelle, son Caducée, qui faict quasi tousjours les revers de toutes celles où sont les coquilles. Je luy en monstray mesmes d'aulcunes de la mesme valleur du sextans (avec les marques des deux falottes, pour exclure tout subject d'en doubter) lesquelles n'estoient pas de forme ronde, comme sont generalement toutes les monnoyes, ains de figure ovale, pour une particuliere affectation à celle de la cueillier. Ce qui m'a bien confirmé dans l'opinion que j'avois conceue desja que comme à l'exemple de la division de la livre Romaine en XII onces et de la denomination et designation de la valleur d'une ou de plusieurs onces par les motz de SEXTANS, QVADRANS et autres, les anciens divisoient et nommoient les subdivisions du Pied, du Jugerum, de l'As, de l'Hemina,

et mesmes du SEXTARIUS en XII Cyathes, ce qui est constant et indubitable; ilz ne se contentoient pas aussy d'avoir divisé leur Cyathus en XII drachmes, depuis que l'usage en fut introduict, mais y affectoient pareillement l'employ des noms du SEXTANS ou QVADRANS, ou TRIENS, comme si toutes les drachmes de leur contenance estoient aultant d'onces ou bien d'UNCILLÆ en prenant le Cyathe sur le pied de la livre ou de l'AS de monnoye. Et pense que leur superstition les avoit portez à attribuer à Mercure quelque particuliere intendance ou direction des proportions des poidz et mesures, comme des monnoyes, dont ilz luy bailloient une pleine bource, puisqu'il s'est trouvé non seulement une, mais deux cueilliers avec son image, Monsieur[1] en ayant une si pareille à celle de Mr de Montagu, voire qu'entre les mesures celle de la cueillier et de sa contenance reglée au sextans du Cyathe, comme le sextans des monnoyes, debvoit estre specialement dediée à Mercure, en consequence vraysemblablement de ce que Mercure estoit reputé l'inventeur des poidz et des mesures au rapport de Diodorus Siculus (encore que Philostrate, Strabon, Pline et autres veullent attribuer cet honneur à d'autres moins anciennes origines) et de ce qu'il est advoué quasi generalement pour l'inventeur non seulement des lettres et du bien dire, mais aussy de tout commerce et civilité entre les hommes, pour raison de quoy la langue luy estoit particulierement dediée, ce qui ne seroit pas du tout incompatible avec la denomination de ceste petite mesure de la LIGVLA ou Cochlear que d'autres ne faisoient pas difficulté d'appeller LIGVLA (*sic*), pour plus de marque de son Etymologie, et du rapport de sa figure avec celle de la lingua, et de faict aux sacrifices mesmes la langue estoit specialement reservée à Mercure, comme il est trivial[2]. Or comme l'usage ancien n'avoit pas moins communement admis le nom de COCHLEAR que celluy de LIGVLA, qu'ilz ont encores confondu avec celluy de

[1] On sait quel merveilleux cabinet d'antiquités possédait le frère de Louis XIII.

[2] C'est-à-dire comme la chose est bien connue. C'est en ce sens que Bossuet, parlant d'un passage de saint Jérôme que tous les écoliers savent par cœur, l'appelle «passage si trivial».

MYSTRVM et de CHEME, bien que selon la diversité des siecles et des nations, ilz luy ayent donné de bien differentes mesures, et que soubz le mesme nom ilz en ayent mesmes eu de plus grandes et de plus petites avec la seule distinction de la grandeur ou petitesse joincte au nom qu'ilz y vouloient approprier, il y a de l'apparence que la figure de tels coquillages fusse comprise dans les appartenances et dependances de Mercure, aussy bien que celle de la langue, comme sont plusieurs de ces Pettoncles, et de ces autres qui portoient le nom de Cheme ou de Chame. Ausquelz les naturalistes attribuent des manieres de vivre, et de hazarder ou exposer non seulement à la nage, et à pousser hors de leur coquille une partie de leur corps, pour attrapper leur aliment à la desrobée (sans neantmoins s'en destacher tout à faict) et puis se cacher et renfermer dans la mesme coquille pour le manger plus à son ayse, et s'y tenir plus à couvert, qui sont des industries bien approchantes à l'humeur et aux habitudes qu'ilz attribuoient à Mercure, tant pour le larrecin et les advantages qui se peuvent prendre dans le commerce, que pour la navigation, et le soing de se tenir à couvert de l'injure du temps parmy les peregrinations loingtaines, à quoy le petase ou le pileus (comme ses aislerons) n'estoient pas inutiles, puisqu'ilz n'en usoient quasi pas que dehors de leurs villes. Et d'aultant que l'animal qui se norrit dans ces coquillages est bien informe, et que neantmoins il ne laisse pas d'estre compris soubz le nom general des poissons, je ne sçay si dans ceste grosse cueillier (dont la forme a son rapport tout evident à celle des Pettoncles ou coquilles à double oreille, bien que plus allongée que les communes, et un peu plus platte, et plus approchant de la forme de la langue), l'on n'auroit point affecté de representer la figure un peu mieux formée ou moins informe et confuse d'un poisson dans sa coquille et dans son eau naturelle. Si mieux on n'aime en rapporter l'image à ce poisson qui estoit particulierement consacré à Mercure, que d'aulcuns appellent BOCA, ou PHOCA, et que l'on tient avoir plus de voix et par consequent d'usage de la langue que les autres. Mais on leur donne des bras et une forme un peu trop différente de celle qui est representée dans ceste cueillier.

Il est vray qu'il y a un autre poisson nommé PHOCÆNA dont la figure y seroit plus convenable s'il a le mesme usage de la voix, ce que je n'ay pas eu loysir de veriffier. Tant est que ceste image n'a rien d'incompatible avec les apparences de Mercure quand ce ne seroit mesmes qu'un daulphin, puisqu'il semble aymer quelque commerce avec les hommes plus grand que pas une autre espece de poisson, et ne sçay s'il n'a point encores quelque espece de voix à ce que j'en ay oüy dire, si je ne me trompe, par des gentz de marine. Il resteroit à chercher quelque cause d'affectation de la proportion du sextans à Mercure, plustost que des autres portions tant du Cyathe que de la libvre et de l'AS de monnoye. Car il y a grande apparence qu'il y en ayt eu tout aultant pour le moins comme l'on en a retenu encores pour le jour d'huy, pour quelque traditive superstitieuse de ne point passer le nombre de trente en comptant sans y entrelasser une benediction de Dieu. Possible pour l'ancienne affectation du nombre de trente jours des funerailles, et du trentiesme jour de chascun moys desvoué aux defuntz, oultre que le nombre de 30 pieces de monnoye sembloit reglé au prix de l'achapt des esclaves par la main desquelz se faisoit ordinairement tout le mesnage et supputation des impenses d'une maison, ou pour autres meilleures occasions dont je n'ay pas à ceste heure la memoire. Bien est-il certain que le surnom de KOINÒC ou de COMMVNIS que les anciens donnoient à Mercure n'estoit pas sans quelque rapport à la creance que debvoient prendre à son assistance tant ceux d'un party que ceux du contraire, quand deux armées estoient sur le point de combatre, comme en matiere de commerce aussy l'achepteur et le vendeur, car c'estoit pour la mesme raison que Mars et Bellone et la Victrice et autres Dieux avoient le mesme surnom de Communs, si je ne me trompe, bien que d'autres en ayent voulu tirer l'origine d'ailleurs. Que si cela estoit accordé, les deux partys qui se font la guerre, ou les deux partyes interessées au commerce et en toute sorte de traictez et conventions pour ce regard, se trouvent reduictz dans les termes du nombre Duel ou Binaire, qui estoit le premier des nombres, et dont la parité le rendoit comme affecté à ces deitez infer-

nales, jusques où Mercure estendoit son commerce, les nombres impairs appartenantz aux Celestes. Et je ne sçay si les deux serpentz du Caducée qui se void dans les plus anciennes monnoyes du SEXTANS parmy les Romains ne dependent pas ou ne sont pas employez là par une affectation particuliere à la dualité des onces du poidz et valleur de la dite monnoye, comme il se void tant d'autres pareilles affectations superstitieuses en autres pieces du mesme temps pour y chercher des mysteres et omonymies[1] plus ou moins convenables que celle là, non seulement de celles des Romains plus antiques, mais aussy de celles des Hetrusques, lesquels sembloient estre encores plus superstitieux que les Romains. Entr' autres en leur TRIENS où ilz avoient mis d'un costé une main passée dans l'anneau d'un Cestus, pour marque de la mesure du palmus des quatre doigtz de la main, relative au nombre quaternaire des quattre onces du poidz et valleur de la piece. Ilz avoient mis au revers deux Claves[2] d'Hercule, et pour faire voir qu'ilz n'entendoient pas qu'elles fussent là, sans avoir quelque relation au mesme nombre quaternaire, bien qu'elles ne soient que deux seulement, ilz ont mis dans leurs monnoyes du Sextans de deux onces, forgées de figure ovale, dont mention est faite cy dessus, le revers d'une seule clave d'Hercule, qui consequemment doibt avoir quelque rapport au nombre Binaire, soit par sa longueur ou par sa gravité, ou pour frapper des coups dont l'un en valloit deux des autres sortes d'armes, et faisoit au double de mal. Comme les vestiges de son pied (s'il en fault croire Herodote et la traditive des Scythes par luy rapportée) n'estoient pas de moins de deux couldées de longueur. Ce qui est certainement bien estrange, mais tousjours est il bien vraysemblable que la longueur en estoit plus grande au double pour le moings de la mesure ordinaire des hommes, et de faict les consequences qu'en

[1] Le *Dictionnaire* de Littré ne cite aucun auteur sous le mot *homonymie*.

[2] Massue, du latin *clava*. Tout le monde connaît le proverbe dont les anciens se servaient pour caractériser une entreprise impossible : *Clavam Herculi extorquere.* L'éditeur du *Dictionnaire* de La Curne de Sainte-Palaye mentionne le mot *clave* d'après le texte des Coutumes de Mâcon.

tira Pythagore sur la mesure du stade Olympique ne s'en esloigne (*sic*) pas beaucoup. Voire ces coups ou blessures ne sont peut estre pas hors de l'affectation de cez peuples là en telles matieres, puisque dans leurs monnoyes d'une seulle once en poidz et valleur, ilz mettoient pour symbole un fer de lance et une palotte cappables l'une et l'autre de frapper un coup, soit par picqueure, ou par contusion, en sorte que la blessure ou meurtrisseure peusse faire tumeur, pour y chercher l'omonymie du mot de OCKOC en ceste signiffication là, aussy bien que du mot de ΛÓΓΧΗ ou LVNCHVS pour la lance et de ceux de PILVM et de PILA, tant pour l'espieu que pour la palotte, qui pouvoient avoir rapport à la valleur et au poidz et au nom de la monnoye reglée à l'unité de l'once ordinaire. Auquel cas la Clave, quoyque propre à Hercule, n'est pas si mal compatible aux appartenances de Mercure, si l'on se peult tenir à ce que Pausanias escript en ses Corinthiaques du depos que fit Hercule de sa Clave au Mercure Polygie des Trœzeniens. La forme de parler qui dure encores parmy nous quand nous disons *boire un coup*, *deux*, *troys coups*, etc., indifferemment au lieu d'une foys, deux et trois foys, pourroit bien descendre de quelque pareil usage des plus anciens, car telles loquutions se conservent facilement par traditifve quand elles sont une fois introduites parmy les peuples, en choses qui sont dans un commerce et usage si general et si frequent comme sont les monnoyes courantes, et le compte de leur valleur et proportion. Supposant que l'usaige fusse receu comme il est bien vray de dire boire EX SEMISSE ou SEXTANTE, etc., pour des vases d'aultant de Cyathes, que les monnoyes ainsy nommées valloient d'onces, dont les marques ou notes estoient vraysemblablement pareilles et composées d'aultant de pointz ou pallottes qu'il en estoit necessaire pour en parfaire le compte et supputation, à quoy mesme le nom de PVNCTVM, qui est une picqueure, sembloit avoir quelque esgard.

Au reste, pour revenir à nostre BINAIRE, les Hetrusques representoient leur IANVS avec le petase et sans barbe, ou bien leur MERCVRE à double visage comme les Romains leur IANVS, et luy attribuoient

les mesmes inventions et introductions pour le benefice du genre humain d'où ilz mesuroient leur felicité, laquelle ne se peignoit quasi point dans le Caducée de Mercure, de sorte que les deux visaiges de ce Mercure Hetrusque, et possible aussy les deux aislerons de son petase, peuvent bien avoir aultant d'esgard à ce nombre que les deux serpentz du Caducée, et la double corne d'abondance qu'ilz mettoient en main bien souvent à la mesme image de la felicité au lieu de Caducée. Et ne sçay si ce n'estoit pas au second rang plustost qu'au premier qu'estoit logé anciennement au jeu de l'Alea ou du Trictrac, non seulement le point nommé ANTIGONVS au costé gaulche, mais aussy celluy de DIVVS au dextre. Sur quoy Mr Saulmaise nous resouldroit plus facilement que tout aultre s'il vouloit, en ayant desja descouvert tant de belles particularitez que le temps avoit quasi abolies, et tirées de la congnoissance des hommes, et s'il nous avoit donné le livre ex professo qu'il promettoit sur le subject des jeux des trois et des quatre dez parmy les anciens, il auroit bien esclaircy d'autres difficultez, et possible descouvert tous les mysteres que cez peuples affectoient en toutes les faces d'iceux, et specialement en celle du BINIO pour la restraindre ou approprier à Mercure plustost qu'à d'autres deitez. Car ce que Plutarque escript en la 2 question du IX de ses Symposiaques que le QVATERNAIRE est consacré à Mercure beaucoup plus que tous les autres nombres, presuppose qu'il y en aye d'aultres quasi aultant desvoüez que celluy là au mesme Mercure, et qui puissent estre de ses appartenances, possible comme choses acquises par succession du temps, à mesure que les hommes penetroient plus avant dans les secretz de la Nature et qu'ilz y descouvroient de plus grands mysteres. Comme si le premier lucre pouvoit estre representé par le doublement du fondz mis en commerce, et aussytost desvoué à Mercure inventeur dudit commerce, sauf de luy en rendre de plus grandes recognoissances, quant le marchand ou le joueur le pouvoit faire quadrupler. Et possible est-ce pour cela que comme les anciens avoient originairement representé leur Ianus seulement à deux visages, ilz le voulurent par aprez redoubler une seconde foys, et le faire à quatre

visages, et en fin le multiplier jusques à la figure cubique, dont ilz composoient le tronc et le corps de leur Mercure et de tous leurs philosophes. Et voudrois bien pouvoir descouvrir à quel jeu Mercure pouvoit avoir gaigné à la Lune la 70[e] partie de chascun jour pour en accomplir enfin cinq jours entiers qu'il luy falloit pour la vraye regle des années dont parle Plutarque de Iside et Oziride, si ce ne fut pas sur un trop foible point que la Lune voulut tenir le Dé, si elle s'arresta au Binaire de Diane mentionné au mesme traicté, et si elle ne se laissa point vaincre par un faict ou coup plus favorable à Mercure, s'il rencontra le Quaternaire. Y ayant quelque apparence à cela, s'il est vray que la forme des obelisques soit veritablement relative à cet establissement ou reglement des années comme le croit Ludovicus Demont-Hiosus[1] en son Gallus Romæ hospes[2]. Car lorsque l'obelisque du Vatican fut transferé en la place où il est à present soubz le pape Sixte V, on le trouva posé sur quatre Astragales de bronze chascun du poidz de six cents livres, lesquelz estoient asseurement situez sur l'un de leurs costez plus large, et vraysemblablement en sorte que la face nommée SENIO estoit contre le piedestal et par consequent l'opposite qui faisoit l'VNIO estoit près le dessus, pour y recevoir le fardeau de cet obelisque. Je dis vraysemblablement, d'aultant que j'ay des vases antiques, dont la structure monstre d'estre fort affectée à divers mys-

[1] Louis de Montjosieu, né dans le Rouergue, mourut, dit-on, à la fin du XVI[e] siècle. Voir sur cet érudit, qui fut précepteur (pour les mathématiques) du duc de Joyeuse, pair de France, et du duc d'Anjou, frère du roi, la *Bibliothèque françoise* de La Croix du Maine, celle de Du Verdier, qui l'appelle Loys de Monjouzion, l'*Histoire du président de Thou* (livre LXXVIII, à l'année 1583), le *Dictionnaire critique* de Bayle, etc.

[2] *Ludovici Demontiosii Gallus Romæ hospes. Opus in quinque partes tributum. Ubi multa antiquorum monumenta explicantur, pars pristinæ formæ restituuntur* (Rome, 1585, in-4°). Le *Manuel du libraire* constate que cet ouvrage, dont les exemplaires sont rares, même en Italie, est encore estimé des antiquaires, et que la partie qui traite des arts du dessin a été réimprimée à la suite de la *Diatryliotheca* de Gorlée, et dans le tome IX du *Thesaurus antiquitatum grecarum* de Gronovius. Le liv. de L. de Montjosieu, dédié au pape Sixte Quint, a été fort loué par le président de Thou qui dit de l'auteur : *rara rei antiquariæ doctrina insignis,* ce que Bayle a traduit ainsi : «livre qui témoigna qu'il était un excellent antiquaire».

teres, qui sont posez sur des Astragales attachez en ceste mesme posture et situation contre le cul du vase par leur façade de l'Unio, monstrantz (quand on renverse le vase sens dessus dessoubz) leur façade nommée SENIO comme contraire ou opposite à celle de l'VNIO, estant bien certain que cez quatre Astragales regardoient les pointz de l'Orient, Couchant, Midy et Septentrion par les costez plus estroictz de leur corps, ainsy qu'il se justiffie par les anciennes images de cet obelisque portraictes avant sa translation et par les crampons qui estoient attachez à deux de cez Astragales contre l'une de leurs faces plattes, ainsy que le represente le cavalier Fontana qui print le soing de ceste translation au libvre qu'il a faict des fabriques du pape Sixte[1]. Et l'obelisque de Constantinople est posé sur quatre quarreaux de bronze dorez qui pourroient bien estre quatre dez ou tesselles, posées en sorte que les mesmes superstitions y eussent esté observées. Ce que j'ay voulu faire veriffier sur les lieux, mais il ne s'est pas trouvé de personne assez curieuse pour en faire la perquisition si exacte que la chose le peut meriter. J'en attendz encore la relation d'un homme qui s'en est chargé depuis peu, et qui m'a promis d'y monter luy mesmes pour le voir de plus prez.

Mais que direz-vous de mes badineries? Je ne les oseroys pas escripre à d'autres qui eussent moin sde charité que vous en avez monstré en mon endroict pour m'excuser et pour ne les pas faire voir qu'à des amys bien confidenz et bien disposez à me pardonner, comme pourroit estre Mr de Saulmaise à qui je voudrois bien par mesme moyen faire venir l'envie de nous en dire son advis, car ce ne seroit pas sans nous consigner de trez belles choses. Et comme c'est à ceste condition là que Mr de Montagu m'a laissé toutes ses deux cueilliers antiques de vous en escripre mes conjectures, je ne m'en pouvois pas dispenser. Toutesfois ce n'est pas sans regret d'abuser par trop de vostre patience, attendu que ne puis obmettre de vous dire encores que comme ces deux

[1] *Della trasportazione dell' obelisco vaticano, e delle fabriche di papa Sixto V* (Rome, 1590, in-fol.). L'architecte Domenico Fontana naquit, en 1543, à Mili, au bord du lac de Côme, et mourut à Naples, en 1607.

cuilliers d'argent antique et des autres de bronze que j'ay de pareille contenance, à les mesurer bien au juste et sans combler, ne contiennent pas davantage que ce que peult prendre la quantité de deux drachmes d'huille, ce neantmoins si l'on les veult faire combler, et recevoir tout ce qui s'y peult tenir de matière mesurable, ilz en retiendront bien encor une troisiesme, et bien plus facilement si c'estoit de la matiere moins coulante que l'eau, ou du sel pulverisé comme le presuppose Columella au libvre XII, chap. 21, quand il parle de la LIGVLA CVMVLATA vel mensura semunciæ beneplenæ, satis cocti et triti, et par aprez quand il adjouste que ex eo molito post salituram musti COCHLEAR CVMVLATUM, vel simile genus poculi ejus qui est quarta pars Cyathi adjicit in binas urnas, car à combler de la sorte les vases de mesure, comme je pense que par traict de temps l'usaige s'en pouvoit estre introduict, l'une et l'autre de ces cuilliers porteroit la mesure du quart du Cyathe de Columela et du Mystrum de Fannius de trois drachmes d'huille fort facilement. Et y a grande apparence que ce soit ainsy que l'aye entendu Columella, mais je n'estime pas que quand il a parlé de la Ligula, il a entendu que ce fusse la mesme qu'il appelle Cochlear par aprez, quoyque les anciens en ayent souvent confondu les noms. Car comme plusieurs des modernes ont bien remarqué que la demye once ne pouvoit pas quadrer avec le quart du Cyathe qui n'a jamais excedé une once et demye en tout, je pense qu'en vain auroit-il adjousté les termes de bene plena, parlant de la mesure de la demye once, puisqu'il avoit desja presupposé qu'elle fusse cumulata, si elle debvoit tousjours peser demye once. Auquel cas l'on n'avoit que faire de la combler, et suffisoit de peser une once de matiere. Mais puisqu'il affecte tant la cumulation ou comblement de la Ligula, et plenitude de la mesure nommée demye once, j'oserois quasi penser que ce fusse le corps du vase ou de la Ligule qui pesast la demi once et qui ne deust contenir que la demye uncette du Cyathe, c'est à dire une demye drachme, à quoy Fannius et autres autheurs ont reglé la contenance de la Ligule, et de faict Mr Venot m'envoya l'année passée une petite cuillier d'argent du poids de la demye once, et de la contenance d'une

demye drachme d'huille, pourveu qu'elle soit comblée. Et dans ma pille antique comme le sextans ne contient que deux drachmes d'huille, et pese neantmoins deux onces de metail et l'once de metail peult prendre la drachme entiere d'huille, manquent les autres pieces plus menües de l'assortiment de madite pille, mais j'ay des fragmenz ou pieces dezassorties d'autres pareilles pilles antiques, dont la demye once contient la seulle demye drachme d'huille. Et ay un petit modelle antique de bronze d'un vase octaple, ou qui contient de quoy regler huict mesures des plus petites, lequel pese quatre onces Romaines. Et toutesfoys ay mesuré les choses au juste sans combler; sa plus large cappacité ne pouvoit contenir que trois drachmes d'huille, qui est le quart du Cyathe ou le Mystrum de Fannius. Celle qui suyvoit aprez et qui sembloit la principalle à considerer l'ordre et structure du vase ne contient que le sextans du Cyathe ou les deux drachmes seulement et puis les autres moindres font la drachme, demye drachme et autres minuties de plus difficile disquisition. Mais pour revenir à l'induction de la piece il ne fault que la remplir d'huille toute comble pour en faire trouver quatre drachmes qui est le tiers du Cyathe comme le poids du vase pese triens ou les quatre onces de la libvre. Au moyen de quoy nous pouvons dire que ces deux cuilliers donnent en les comblant la mesure du Cyathe du Cochlear de Columella et du Mystrum de Fannius, mais qu'à les prendre ric à ric et bien scrupuleusement à la mesure juste, ilz ne tiennent que le sextans du Cyathe ou bien les deux drachmes seulement, ce qui m'avoit fait revoquer en quelque doubte que Martial en disant LIGVLAM SEXTANTE MINOREM n'eusse entendu parler et distinguer les deux sortes de Ligules, à sçavoir celle qu'il appelle mineure restreinte à la demy drachme de contenance ou à la demye once de poidz d'avec l'autre plus grandette[1] qui estoit reglée au sextans du poidz du vase, et au sextans de la contenance du Cyathe, comme sont cez deux de Mr de Montagu. Je dictz plus grandette, car

[1] Littré donne les diminutifs *grandelet*, *grandelette* et indique à l'étymologie le genevois *grandet*, qui se disait aussi au xvie siècle, ajoute-t-il. On voit que *grandet* s'employait encore dans la première moitié du xviie siècle.

il est bien vray que le Mystrum de Fannius et le Cochlear de Columella pouvoient avoir des vases aussy adjustez à leur contenance du quart du Cyathe comme est mon petit modele susdit sans le combler. Et non seulement à cette sorte de mesure se donnoient promiscüement[1] les noms de COCHLEAR, LIGVLA, MYCTPON, XΉΜΗ à cause de la conformation de leur corps avec les coquillages de cappacité pareille à peu prez, mais encore à d'autres plus grandz vazes soit de la forme ouverte des cueilliers et des coquillages diptyques, soit d'autre forme plus reduite ou enfermée. Et communement tous ceux qui estoient de forme ouverte et à queüe comme les cueilliers, pateres et poellons retenoient les noms et de Mystrum et de Cochlear, Cochleare, ou Cochlearium, les anciens autheurs leur donnant diverses proportions de grandeur non seulement jusques au quart de l'Oxybaphus comme faict le Cleopatras en son plus grand Mystrum et au demy Cyathus comme faict Gallien en son petit Mystrum ou sa petite Cheme, et au double Cyathe comme faict Gallien de son grand Mystrum que d'autres ont appelé ΚΥΑΘΗ pondo III, mais aussy jusques à la Cotyle entiere que Gallien (ou celluy qui a faict le traicté des mesures qui se trouve soubs son nom) appelle ΚΟΧΛΙΆΡΙΟΝ et ΤΡΥΒΛΊΟΝ ΜΙΚΡΌΝ. Et de faict j'ay huict ou dix grandes cueilliers de bronze antiques, plusieurs de verres et mesmes une de crystal de roche antique toutes en forme de pateres et cueilliers à queüe et toutes de la contenance de la Cotyle ou demy sestier, et en ay mesmes deux qui sont de la vraye forme des grandes coquilles canellées nommées de St Jacques, mais si elles n'ont pas de queue leur figure est bien tant plus conforme à cez noms de coquillages. Voire j'ay un poisson de bronze antique à courte queüe de la contenance de trois Cotyles, que j'estime estre le Trybliion de Galien, ainsy que celluy là estoit le triple du grand Mystrum du mesme autheur, et l'Acetabulum, le triple du petit Mystrum du mesme Galien. Ce qui m'a faict plus facilement admettre l'affectation de la

[1] Cet adverbe est inconnu de Littré et des auteurs du *Dictionnaire de Trévoux*. Cotgrave l'a enregistré avec le sens de confusément.

mesure du sextans du Cyathe et par mesme moyen du triens du mesme Cyathe dans ces deux cueilliers d'argent et dans mon petit modele octaple qui pese le triens de la livre; cette division ou multiplication par tiers n'estant pas de moindre usaige, ains plus frequente que celle du quart, laquelle faisoit plus de fractions que l'autre dans les subdivisions.

Il s'en pourroit encores bien dire d'autres choses, si je n'apprehendois que mon indiscretion passast à trop d'excedz pour ce coup. C'est pourquoy je finiray en vous suppliant de ne pas laisser courir ne voir cette lettre, que je n'ay presque pas releüe que fort precipitamment et que je n'ay laschée qu'à vive force, peur de manquer à l'obeissance à laquelle m'a si estroitement obligé Mr de Montagu, lequel je n'ay pas peu desdire de si peu de chose, aprez les supplications que je luy ay faictes d'excuser mes besveües et de se donner la patience que j'y puisse avoir mieux pensé et reveu tout ce qu'il faudroit pour parler pertinemment de cette matiere et seulement pour arres de ce que j'espere faire un jour avec plus meure deliberation pour satisfaire cependant à quelque parcelle de sa curiosité, à cause des impressions qu'on luy avoit voulu donner qu'il ne s'en pouvoit rien dire sur quoy je peusse prendre aulcun fondement de regle ou de justesse des mesures anciennes.

Sur ce qu'on pense mesurer les anciens à l'aulne des modernes, qui n'y regardent pas de si prez, et qui par exemple ne font pas de difficulté d'habiller St Pierre de tous les habitz pontificaulx que portent aujourd'huy les Papes et qui ne songent rien moings qu'à la mesure que doibt avoir un vase d'argent quand ilz le forgent, n'y ayant quasi plus que les tailleurs et cordonniers qui veuillent s'attacher à des mesures de leur besoigne propres à l'usaige auquel elle est destinée, de toutz ceux qui font des vases, n'y ayant quasi plus que les tonnelliers qui s'astreignent à observer des mesures communement certaines pour leurs poinçons et autres plus grandz tonneaux, de ce que je suis dans ceste erreur de me persuader que les anciens pour la pluspart affectoient des mesures certaines et reglées en toute sorte de vases, et de

toutes matieres, jusques aux simples potz de terre, voire bien souvent les poids du corps du vase au moins pour les metaulx de quelque prix n'y estoit guieres moins affecté que la contenance de sa capacité, comme j'ay des vases de la contenance de la Cotyle, qui pesent une demye libvre juste de six onces, comme elle contenoit le demy sestier. Et comme Mr de Montagu a veu, si je ne me trompe, que sa cueillier du poisson pese les deux onces et si bien l'autre de Mercure ne pese pas aultant, la raison en est bien esvidente, car le manche ou la queüe n'est pas en son entier, et monstre avoir esté rompüe de fort longtemps, et le bout de ladite queüe avoit esté r'anté sur le tronc, sans qu'on sache ce qui y peut manquer au vray, mais on void bien qu'il en a esté limé quelque peu pour espargner une cheville capable d'estre antée dans ledit tronc, où l'on a cavé de la place pour la contenir sans la soulder, ou que la souldeure aye peu se conserver jusques à present, ains la rouille s'y est formée comme au dehors. Et il n'y manque pas tant de poidz pour parfaire les deux onces qu'il ne manque assez de longueur à ladite queue (en la comparant à la longueur de la queüe non seulement de l'autre grande cueillier dudit poisson, mais aussy à celle de la plus petite d'argent et aux autres que j'ay de bronze) pour faire croire que si elle se fusse conservée en son entier, elle eusse peu contrepeser les deux onces bien apparemment.

J'avois oublié de vous dire qu'en ostant la rouille de ladite grosse cueillier d'argent, il s'y descouvrit deux lettres gravées dans le crochet qui porte la coquille et faict la liaison d'icelle avec le manche, lesquelles deux lettres sont l'une d'un costé et l'autre de l'autre dudict crochet, à sçavoir un P du costé gaulche et un A du costé droict, ce qui me faict juger que ce soit pour signiffier deux paroles, et non pour faire le commencement ou la premiere syllabe d'un seul mot, qui vraysemblablement ne seront que les premieres lettres du prenom et du nom propre de celluy qui l'avoit faict faire ou de l'ouvrier qui l'avoit forgé, si ce n'est qu'on y voulust admettre le nom de PECTEN ou PECTVNCVLVS ou de PISCIS, comme on y admet ceux de MYSTRVM, de CHEME, de COCHLEAR et de LIGVLA au mesme sens et pour le

mesme employ, auquel cas la seconde lettre A pourroit appartenir à la ville d'Authun, mais je n'en voudrois pas estre garend. Ce que j'ay profitté bien à souhaict à mon gré en la descouverte de ces deux lettres, et principalement en celle de l'A, a esté de voir qu'elle n'est pas aigüe, ains esmoussée par l'angle du dessus du charactere, en la forme qui se pratiquoit dans le bas empire, de sorte que j'estime que la cueillier pourroit bien avoir esté forgée du siecle des Empereurs Philippe et Gallien, dont il se trouva deux medailles d'or avec lesdites cueilliers, auquel temps les characteres estoient desja abusivement fermez de la sorte et quelques années auparavant, mais la maniere de l'autre cueillier du Mercure est, ce semble, de trop bonne main pour n'estre plus ancienne. Car il n'est pas incompatible qu'en ce temps là on eusse conservé une cueillier de trois ou quatre generations pour le moins et la rupture de sa queue antée, dez auparavant qu'elle fusse enterrée avec tout le reste de ce thresor, monstre assez qu'elle debvoit estre plus ancienne que celle du poisson dont le dessein et l'ouvraige n'est pas meilleur que le temps de Gallien Empereur, ne moins grossier que les medailles qui se forgeoient pour lors. Sur quoy, en vous reiterant mes supplications de me pardonner mes faultes et besveües, aussy bien que mes trop libres conjectures, et de m'impetrer le mesme pardon de ceux à la censure desquelz vous trouverez bon de les exposer, comme pourroient estre M[r] Bignon et le R. P. Sirmond que je sallüe trez humblement et avec le plus de veneration que je peuz, je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 21 novembre 1634 [1].

[1] Nouvelles acquisitions fr. 5170, fol. 1. Cet important document, qui manque au volume 718 de la collection Dupuy, nous a été rendu par M. Léopold Delisle, qui avec tant d'autres centaines de précieuses lettres autographes, l'a reconquis sur l'Angleterre. Libri l'avait trouvé à la bibliothèque d'Inguimbert, parmi les papiers de Peiresc, auquel les frères Dupuy avaient rendu cette pièce que la modestie de son auteur voulait tenir à peu près secrète.

LVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR,
À PARIS.

Monsieur,

J'ay employé tant de temps à vous escripre une lettre de 3 feuilles sur le subjet des deux cueilliers d'argent antiques de Mr de Montagut qu'il ne m'en est point resté pour respondre à voz dernieres despesches du 10 de ce moys dont je me contenteray de vous accuser la reception et de vous faire de tres humbles remercimentz que je doibz de cez belles lettres de Mr Grotius qu'il vous a pleu me communiquer (lesquelles je ne manqueray pas de vous renvoyer par le prochain) et de tous ces aultres curieux advis dont il vous a pleu me faire si bonne part, vous suppliant d'excuser les faultes et ignorances que vous trouverez dans cette relation que j'estois obligé de vous faire tant pour vous rendre raison de chose dont l'acquisition m'a esté procurée par ceux de vostre maison, que pour satisfaire au desir de Mr de Montagut qui s'estoit laissé dire qu'en vain je chercherois aulcune regle dans les mesures de ses cueilliers par des personnes auxquelles il a voulu faire paroistre qu'il y en avoit un petit plus qu'ils ne s'estoient figurez, dont je ne l'ay peu esconduire, quoyque ce n'ayt pas esté sans quelque regret de les rediger par escript si precipitamment comme j'ay faict et sans voir les livres qu'il falloit voir et examiner tout à loysir. C'est pourquoy je debvois desirer que cela ne feusse point veu que je n'y eusse mieux pensé, mais il vouloit faire voir à Mr Bignon qui estoit present, ce dit-il, lors qu'on luy soustenoit l'impossibilité d'en rien faire qui vaille, qu'il y a encore plus de ressource qu'il ne sembloit qu'on en deubst esperer. Il faudra doncques consentir que Monsieur Bignon en aye la veüe, le père Sirmond aussy qui estoit lors de la partie, mais je desirerois bien qu'il n'en fusse point tiré de coppie en attendant ce que je pourray changer ou adjouster si ce n'est pour Monsieur de Saulmaise, à qui je ne serois pas marry qu'elle fust communiquée, car cela luy

pourroit faire naistre l'envie de nous en escripre son advis, ce qu'il ne sçauroit faire sans nous enseigner une infinité de belles singularitez à nous incogneües, ayant comme il a veu tant de beaux livres qui n'ont jamais passé par noz mains. Et je sçay bien qu'il excusera mes faultes aussy volontiers qu'aulcun aultre, sçachant comme il faict la veneration que je porte à sa vertu. Je ne vous parle pas de Monsieur de Thou, car je ne pense pas que des choses si basses puissent meriter de faire descendre jusques à elles un esprit si relevé que le sien et à qui il ne manque pas d'aultres plus dignes entretiens; mais parce qu'il s'est meslé si avant de toute ceste affaire et que c'est sur son compte principalement que se doibt mettre toute la gratiffication que j'ay receüe de la part de Mr de Montagut de la participation de ces pieces que j'avois tant desiré de voir, il est bien raisonnable de luy en faire sçavoir ce que vous trouverez bon de luy en dire quand vous l'aurez veu; apprehendant la peine et la perte de temps qu'il y aura pour vous, mais la notice que j'ay de vostre courtoisie ne me permet de revoquer en doubte que vous ne m'en veuilliez excuser comme je vous en supplie et de me tenir tousjours,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 21 novembre 1634.

J'oublioys de vous dire que de Rome l'on m'escript que le R. P. dom Du Puy en estoit party pour venir en Chartreuse, ce qui me faict tressaillir de joye en l'esperance que j'ay de le voir icy en passant soit au venir ou au retour, et de [le] pouvoir embrasser.

Je faicts retenir un dupplicata de la lettre dont il me fault adresser l'original à M. de Montagu, et s'il peult estre faict à temps pour cet ordinaire je pourroys bien vous envoyer ce duplicata à l'advance, à la charge que vous me le r'envoyiez s'il vous plaict, en attendant qu'il vous porte l'original qui pourroit tarder jusques environ la Noel. Mais je croys bien qu'il ne le fauldra pas faire voir pour luy laisser le plaisir

d'en donner ou porter les nouvelles luy mesme à Mr Bignon et au R. P. Sirmond.

Mr de Lomenie vous pourra faire voir les nouvelles que je ne sçauroys maintenant reiterer.

L'extraict de ce procez des Chartes ne peult estre que grandement recommandable, et pense qu'il fournira quelque chose à nostre histoire de ce temps là, marry de ne l'avoir encores pu lisre[1].

LVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR, À PARIS.

Monsieur,

En vous accusant la reception de vostre despesche du 17me avec tout ce que vous y aviez joinct, dont je vous remercie trez humblement, il fault que je vous die que comme mon homme cachettoit les lettres que je vous escrivis la semaine passée, il laissa tomber par malleur une chandelle allumée sur la premiere feuille de l'original d'une mienne lettre, dont vous eustes lors un dupplicata, laquelle feuille en estoit demeurée si gastée et diffamée[2], qu'elle n'eust sceu paroistre devant des persones de vostre sorte sans me faire trop de honte. Et de bonheur l'homme à qui Mr de Montagu avoit donné charge de la prendre fut constrainct de differer son partement qu'il avoit assigné à ce jour là, ce qui me vint tout à poinct pour pouvoir refaire cette feuille. Je dicts refaire, parce que je l'avoys faicte à tant de diverses reprinses, et parmy tant d'interruptions, que je n'y avoys peu observer aulcune suitte, ne quasi aulcune liaison du discours, ce qui me la faisoit lascher assez mal volontiers. Mais la crainte de desplaire audict sieur de Montagu, et la presse qu'on me faisoit, ne me permettoit pas de me dispenser de l'envoyer, ne quasi de la relire. De façon

[1] Vol. 718, fol. 103. — [2] Dans le sens de *défigurer, salir, gâter*. Littré cite, à ce sujet, une phrase de Molière et un vers de Boileau.

que comm' on dict, à quelque chose ce malleur là fut bon, tant du retardement de l'homme d'Autun, que de la cheutte de la chandelle sur une besoigne si precipitament brochée[1], pour vaincre ma paresse et me constraindre d'y remettre la main, dont je n'ay pas esté marry, car je fus un peu plus heureux que devant, de la pouvoir refaire sans avoir tant d'interruptions comme la premiere foys que j'y avoys mis la main, ce qui me fit employer tout plein de petites conceptions qui me viendrent en la pensée en escrivant, ou que les interruptions m'avoient faict eschapper de la memoire l'aultre foys, et si je n'eusse esté si negligent et paresseux comme je suis naturellement, j'eusse volontiers refaict les aultres deux feuilles suyvantes comme la premiere, attendu qu'elles ne sont gueres moings en dezordre. Mais la confiance que j'ay en vostre desbonnaireté et charitable affection m'a faict flatter ma dapocaggine[2] ou poltronerie jusques là, soubs l'esperance que vous excuserez mes faultes et mes foiblesses, et que vous m'ayderez à les faire pareillement excuser à cez aultres Messieurs auxquels vous trouverez bon de les communiquer. Cependant, pour gaigner temps, et pour vous donner plus de moyen d'en tirer s'il est possible l'advis de Mr de Saulmaise, tandis que Mr de Montagu se disposera au voyage de Paris, je vous ay faict faire ung aultre dupplicata de cette chettive relation, un peu moings dezordonnée que devant, afin que vous la luy puissiez faire tenir quand vous en rencontrerez la commodité opportune, m'imaginant que vous en pourriez bien avoir la response avant l'arrivée dudict sieur de Montagu, et que Mr de Saulmaise me pardonnera, et ne sera peult estre pas marry de voir ce que les anciens avoient affecté de mystere en leur sextans, aussy bien qu'en leur once et quelques aultres portions de leur livre de monnoye dont je l'avoys cy-devant entretenu. Ozant me promettre que s'il met la plume à la main pour vous en accuser la reception, il aura de la peine à s'empescher de vous en dire quelque chose, et

[1] Sous ce mot employé familièrement comme équivalent de faire sans soin, Littré ne cite que deux écrivains très modernes, Voltaire et Paul-Louis Courier. — [2] Nous avons déjà vu que ce mot signifie *fainéantise*, *nonchalance*.

qu'il n'en sçauroit dire si peu qu'il ne nous descouvre de trez belles notices et qu'il ne nous enseigne de grandes singularitez, dans les advantages qu'il a d'une si grande litterature, et d'une memoire si prodigieuse et si presante à tout ce qu'il en veult tirer. Je laisray toutefoys à vostre disposition d'en faire comme vous le jugerez plus à propos et de ne la luy pas envoyer si ne l'en estimez digne, comme certainement elle ne le sçauroit jamais estre, à la mesurer à son aulne. Mais en tout cas je vous supplie de me renvoyer l'aultre duplicata que vous receutes par le dernier ordinaire, et de me pardonner toutes cez importunitez. J'oublioys de vous dire que M[r] de Montagu a voulu de mes lettres non seulement pour Monsieur du Puy vostre frere, et pour vous, mais aussy pour M[r] de Thou, pour Monsieur Bignon, pour Messieurs Le Pelletier, Du Mesnil Aubery, et mesme pour le P. Sirmond, à qui j'ay demandé son advis sur la figure assise représantée en l'une de ses cueillers qui tient une bource à la main comme Mercure, mais qui est despouillée de son petase, et tient son caducée d'une si extraordinaire façon que je ne vis jamais rien de semblable, se soubstenant dessus comme sur une crosse, et comme si le sculpteur l'avoit voulu desguiser et faire paroistre soubs la persone d'un homme malade comme les poetes le desguisoient aultres foys en des personnages de vallets et aultres. Et vouldroys bien l'avoir mis en humeur de nous en dire ses sentiments, mais je ne sçay si je le doibs esperer de l'humeur dont il est[1].

Au reste je n'avoys pas deub vous nommer le P. Campanella, pour ne contrevenir à ses ordres et ce que j'avoys veu observé par M[r] le comte de Noailles, et M[r] Bourdelot, mais je ne suis pas marry que M[r] Diodati aye si opportunement suppléé à mon deffault pour vous oster de peine. Vous verrez un trez galant homme et dont la conversation est superlativement doulce et agreable. Le bon M[r] L'Huillier n'en estoit pas moings en peine que vous, à ce que M[r] Gassend m'a faict voir, mais je croys bien qu'il n'aura pas tardé de rencontrer

[1] C'est-à-dire un peu capricieux, un peu grincheux, un peu bizarre.

Mr Diodati. Je suis bien aise que Mr Petit soit desjà si avancé en l'edition de ses loix Attiques, mais je crains que son ouvrage n'aille si viste et ne le charge tant qu'il ne puisse pas desrober du temps pour conferer le Josephe comme il desiroit sur les manuscrits du Roy et de Mr de Thou, et qu'il ne puisse pas s'arrester davantage de par delà par aprez pour y vacquer. Auquel cas je croys bien que Mr de Thou ne fera pas de difficulté de luy confier son manuscrit et si besoing estoit quelqu'un de ceux de la Bibliotheque du Roy, pour les conferer et examiner plus à loisir chez luy. Je me rendray trez volontiers sa caultion pour la fidele restitution de cez manuscrits. Et s'il estoit pressé de partir de là avant la Noel, et qu'il n'ayt pas dezagreable de jetter les ieulx sur cette chettive relation des cueillers, je vous prie de la luy faire voir, afin que s'il rencontre dans ses estudes chose qui y puisse ayder, il nous en puisse faire part, s'il luy plaict. Je seray bien aise aussy que Mr Aubery du Mesnil en aye la veüe en son temps, s'il ne luy est trop à charge (à cause qu'il m'a envoyé des pieces qui m'ont bien servy à cet usage) et Mr L'Huillier aussy[1]. Nous n'avons pas eu le bien de voir icy Messieurs les Chevaliers de Malemaison; j'envoyay leur pacquet à Marseille aussy tost que je l'eus receu à Mr de Gastines qui a grand commerce à Malte, pour le leur faire tenir là, s'il peult apprendre qu'ils y soient jà passez ou pour le leur garder jusque à leur venüe s'il sçait qu'ils ne s'y soient pas encor acheminez. Je plains tousjours bien le pauvre bonhomme Mr Schikard[2] et le vouldroys sentir deçà le Rhein comme M. Grotius. Je ne sçay si M. Luillier n'aura pas trouvé moyen de lui envoyer des lettres de Mr Gassend par lez Ambassadeurs Allemans. Aujourd'huy Messieurs les gents du Roy voyent le procez du dict sieur Gassend pour y conclure, et j'estime

[1] En somme, presque tous les amis parisiens de Peiresc, capables de goûter sa dissertation archéologique, devaient en recevoir communication par l'intermédiaire des frères Dupuy.

[2] A cause des malheureux événements dont le pays de Tubingue était alors le théâtre (guerres entre les troupes impériales et celles du duc de Wurtemberg). Schickard, pendant tous ces troubles, se retira sur le territoire autrichien avec sa famille, et il revint à Tubingue quand le danger fut passé.

qu'il pourra estre bientost despesché Dieu aydant. Il vous remercie de l'honneur de vostre souvenir, avec de grands sentiments d'obligation. Mon frere est à Boysgency entre les mains des medecins pour sa colique renale qu'il avoit trop negligée. Il vous est trop redevable de l'honneur que vous luy faictes. Je vous renvoye les lettres de Mr Grottius avec mille mercys, et l'acte de Verdun, vous suppliant de me tenir tousjours,

Monsieur, pour,

vostre trez humble et trez obeyssant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 28 novembre 1634.

J'oublioys de vous dire que le cardinal Biquy arriva ces jours passez en Avignon et entra à pied luy deuxsiesme l'espée au costé tout vestu de rouge, parlant à un chevalier tout hault d'affaires de procez, sans que les gardes s'en apperceussent, et s'alla coucher dans le lict chez le sieur Bianco pagador, où toute la ville l'alla sallüer et des officiers et des dames, et le soir on fit tirer le canon, et les ceremonies ordinaires. On avoit apresté un batteau peint pour l'aller recevoir sur le Rosne, qui coustoit 6 escus le moys de garde. Mais il avoit promis de surprendre ainsin les sentinelles. Il est à Carpentras et doibt revenir en Avignon quand Mr le Cardinal de Lyon y sera environ les Roys, et puis y passer le carneval ce dict on[1].

Le jour que nous fusmes de festin l'un des gents de Mr de St Chaumont bailla à l'un de Messieurs noz Presidents une coppie de quelques belles inscriptions latines faictes par Mr son maistre, dont j'ay retiré une coppie brochée un peu à la haste qui est venüe encor à temps pour entrer dans ce pacquet, m'asseurant que vous serez bien ayse de les voir si ne les avez desja veües comme je pense et que la qualité de l'aultheur les fera trouver encores meilleures, cette curiosité meshuy ne pouvant estre que grandement loüable[2].

[1] Je regrette de n'avoir pas utilisé ce piquant récit dans ma notice sur le cardinal Bichi (fascicule VIII des *Correspondants de Peiresc*). — [2] Vol. 718, fol. 106.

LIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

Depuis avoir escript et envoyé ma despesche à l'homme qui s'estoit chargé de la retirer pour la porter à Mr de Montagu, l'un de mes amys ayant desiré de voir les cueillers antiques d'argent qu'il m'avoit apportées, et m'ayant demandé tout d'abord l'interpretation des deux lettres gravées en celle de l'image du Poisson, me constraignit de luy respondre qu'il m'empeschoit bien, pour le moings aultant que d'aultre chose qu'il eust sceu me demander. Et me fit tant de difficulté d'advoüer que ce peussent estre des lettres capitales de noms ou surnoms propres à quelque persone qui pouvoit l'avoir fabriqué ou faict fabriquer, insistant tousjours que son opinion estoit qu'elles fussent des notes de la mesure et contenance du vase, puisque nous l'y avions trouvée si reglée et si exacte, que je m'advisay d'un escart dont il demeura satisfaict pleinement et dont je ne l'ay esté gueres moings que luy depuis y avoir un peu mieux pensé, à sçavoir que ce soit une Note P A pour signifier PONDO AS, relatifve aux siecles que la monoye de l'AS estoit reduicte au poids du DIDRACHME (sur lequel pied il dura quelque temps) que les Grecs ne firent pas de scrupule de nommer ÀCCÁPION, comme les Romains ASSARIVS, tout de mesme que le double d'iceluy TÒ ΔΪΠΟΥΝΔΙΟΝ comme les Romains DVPONDIVS, soit que l'origine du mot de AS soit grecque, selon les curieuses observations de Mr Saulmaise, naturalisée en Italie, ou que les Grecs l'eussent de rechef emprunté des Romains, depuis qu'ils leur furent assubjectis,. car c'est la proportion que donne le Cleopatras à son ÀCCÁPION que de peser deux drachmes comme à son TETPACCÁPION ÌTAΛIKÒN de peser l'once entiere. Et Scribonius[1] veult qu'il

[1] Le médecin Scribonius Largus, que l'on croit avoir été contemporain de l'empereur Claude, fut l'auteur du *De compositione medicamentorum liber,* imprimé à Bâle,

soit de XII oboles, comme l'AS ou la livre de XII onces, ce qui revient à la mesme raison veu que les six oboles faisoient la Drachme. Or, j'ay plusieurs medailles antiques de bronze de la ville de XÍOC du poids de deux drachmes avec l'inscription ÀCCÁPION, et d'aultres du double poids, avec l'inscription ÀCCÁPIA ΔΎΟ, d'aultres du triple poids avec l'inscription ÀCCÁPIA TPÍA. J'en ay mesmes quelques unes du temps d'Auguste battües en certaines colonies, où est escript fort distinctement, ASSIS, et en d'aultres seulement AS, qui sont pareillement du poids de deux drachmes. J'en ay mesme qui ne sont pas d'une drachme de poids ou environ, qui sont battues en d'aultres colonies, et ont la note du S pour le Semis, et pense que l'usage en ayt duré assez longuement, quoy que du temps de Marcellus[1] il fusse diminué de la moitié, s'il n'y a erreur en l'escripture, puisqu'il faict son TETRASSARIVS d'une demy once tant seulement, ce qui se confirmeroit bien encore d'ailleurs si besoing estoit, mais tant est que du temps que cette cueiller a esté fabriquée, l'usage pouvoit encores estre tel, à tout le moings s'estre conservé dans les mesures entre les medecins. N'estant pas mal compatible que les anciens ayent mis cez deux lettres P. A. pour la note de PONDO AS ou bien PONDO ASSARIUS, puisqu'il est trez certain que la lettre A sur les poids à peser se trouve communement apposée sur ceulx qui pesent une libvre entiere conjoinctement avec une aultre note qui signifie libvre, ou AITPA, en cette sorte à peu prez Λ A, soit qu'ils ayent voulu signifier les deux noms de la livre et de l'AS ou bien qu'ils ayent voulu mettre la lettre A pour le nombre de l'unité comme ils mettoient ΓA et ΓB ou bien T° A et T° B pour les notes de l'once entiere et du sextans, et ainsin des aultres portions de la libvre. Et j'ay mesmes un poids de bronze de la libvre Romaine du temps du bas empire et chrestien où est cette note P° ☩ I pour une seule libvre ou bien PONDO LIBRA ou PONDO VNA. Que si l'on vouloit trouver estrange que le mot ou la note du PONDO s'employast

en 1529, in-8°, et souvent réimprimé depuis. Une des meilleures éditions de ce recueil de formules a été donnée par Berthold (Strasbourg, 1786, in-8°).

[1] Marcellus Empiricus. Voir sur cet écrivain notre tome II, p. 389.

pour moings d'une libvre, il seroit bien aisé de monstrer qu'on s'en est servy pour signifier des simples onces, aussy bien que des libvres entieres, quand on a dict PONDO QVADRANS, PONDO TRIENS et ainsin des aultres. Et dans les mesures marquées anciennement quand ils ont marqué le SEXTARIVS des notes ASS. P. XX, c'est sans doubte qu'ils ont voulu faire entendre le sestier de vin qui devoit peser XX onces, car en le remplissant d'huille il n'en eust pesé que XVIII. Et le nom d'ASSIS luy est attribué, à cause de ce qu'il contenoit XII cyathes. Qui ne seroit pas si mal convenable à cette cueiller, puis qu'elle se trouve contenir en huille le juste poids de l'ASSARIUS de deux drachmes, et qu'elle se pouvoit diviser comme cette monoye, en aultant d'oboles ou chalques, dont le nombre estoit reglé à XII. Et de faict j'ay des petites ligules ou cueillers antiques de bronze et d'ivoire, qui ne contiennent pas davantage du poids d'un obole ou douziesme de la CHEME ou du sextans du Cyathe. Et si la petite marque d'or de rapport (qui avoit esté mise soubs le siege de la figure assise dans l'aultre cueiller) estoit demeurée en son entier, je ne sçay si nous n'y eussions pas descouvert quelque aultre petit adminicule ou mystere qui fust relatif à la proportion dont est question. Car selon les fragments qui en sont restez on peut juger que sa forme de lozange ou rhombique estoit comme vuidée ou bordée et pouvoit bien contenir quelque petit chiffre ou note dans son vuide. Et tousjours fault-il advoüer que ce poinct seul n'est pas d'or ou doré que pour signifier quelque chose, car si ce n'estoit que pour ornement on eust plus tost doré d'aultres choses que cela, ou cela ne seroit pas seul doré. Le nom de CHEME estoit assez en usage, pour avoir peu passer pour un nombre entier divisible en XII comme le Cyathe, le sestier, la livre, le pied, le ugerum et aultres de telle nature. Que s'il falloit multiplier la mesme cheme XII foys, elle pourroit parfaire le nombre necessaire pour le COTYLVS TRIVNCIARIVS de Marcellus, ou bien la ΚΥΑΘΗ P. III des mesures marquées anciennement de l'authorité des Prefects de la ville de Rome. Auquel cas la lettre A, comme le seul poinct d'or, pourroit signifier simplement l'unité de la mesure entiere d'une CHEME, si l'on

en veult faire une XII[me] portion d'une aultre plus grande mesure qui fasse le double Cyathus.

Mais si l'on se peult contenter que la CHEME passe pour le sextans du Cyathus, qui est d'une once et demy, comme je le tiens plus vraysemblable et plus conforme aux primitives origines et introductions, j'estime qu'il n'y aye rien d'incompatible puisque les anciens en cez petites mesures n'affectoient pas tousjours tant les subdivisions en XII portions, qu'ils ne se contentassent pas de diviser l'once et [*sic* pour *en*] VI SEXTVLES et non plus et particulierement les Grecs leur drachme en six oboles, à l'exemple de quoy Celsus voulut diviser son denier en six SEXTANTES, pour les accommoder aux oboles des Grecs.

Voila ce que j'ay creu debvoir adjouster à ma precedante despesche sur ce subject, que je vous prie d'y faire joindre, et d'excuser la trop grande liberté de mes conjectures, l'imputant à un desir de chercher la verité et d'inviter ceux qui ont plus de cognoissance que moy de me faire part de leurs sentiments s'il leur plaict, et corriger mes faultes, plus tost qu'à aulcune presomption de moy, ne à aulcune opiniastreté, estant prest à relascher franchement à tout ce que je verray plus apparant, si cez Messieurs me payent des moindres raisons du monde, voire si les miennes ne sont cappables de les satisfaire. Cela me pourra bien suffire, pour me despartir de toute préoccupation et suyvre l'authorité de leurs sentiments, que je prefereray trez volontiers aux miens. Excusez, je vous supplie, l'importunité trop reitérée et ennuyeuse,

Monsieur,

de vostre trez humble et trez obéissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 30 novembre 1634[1].

[1] Vol. 718, fol. 108.

LX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

Le procez de M. Gassend, qui a ce jourd'huy esté mis sur le bureau, m'a desrobbé une bonne partie du temps que je destinoys à escrire par cet ordinaire, et ayant veu que Mr Diodati desiroit que j'escrivisse à Rome pour quelque chose qui m'a touché[1], je me suis mis à y satisfaire, de sorte qu'il ne me reste plus de temps que pour vous accuser la reception de vostre despesche du 24 avec le paquet de Mr de Saulmaise que vous debvriez bien avoir ouvert en passant. Mais je le vous renvoyeray en luy respondant; le livre qu'il attend si impatiemment est achevé de transcrire et le vaisseau Ste Anne me l'apporte. Je vous remercie trez humblement de voz nouvelles et vous renvoye pour ce coup à ce que j'en escripts à Mr de Lomenie et à Mr de Thou. L'arrest de l'union de Vence à Graces fut donné au Grand conseil huict jours devant la datte du brevet de Mr Pierre du Vair, à present evesque de Vence[2]. Le sieur Mareschal estoit advocat de son predecesseur, c'estoit environ l'an 1601 ou 1602 en esté; je n'en ay peu avoir d'aultres adresses pour le present, les papiers du deffunct evesque de Grace[3] qui poursuivoit cette dezunion ayant esté desrobez la pluspart; toutefoys on y cherchera

[1] Ce *quelque chose* était l'intervention de Peiresc auprès du cardinal Fr. Barberini en faveur de Galilée. La noble démarche de Peiresc provoqua la mémorable lettre dans laquelle le neveu d'Urbain VIII promit, le 2 janvier 1635, au protecteur de Galilée d'intercéder auprès du Souverain Pontife pour que le grand savant cessât d'être soumis à la surveillance de l'Inquisition, lettre qui, d'après le registre XLI de la collection Peiresc à l'Inguimbertine (1re partie), a été publiée pour la première fois par Guillaume Libri (*Journal des Sav.*, avril 1841, p. 219).

[2] Ce frère du chancelier Guillaume du Vair siégea de 1601 jusqu'à la fin de juin 1638. Voir *Gallia christiana*, t. III, col. 1230.

[3] Le dernier évêque de Grasse, au moment où Peiresc écrivait ceci, avait été Jean Guérin (1628-1632), lequel avait été remplacé (1633) par Scipion de Villeneuve. Voir *Gallia christiana*, t. III, col. 1180.

chez les heritiers et successeurs; vous aurez cependant ung arrest donné sur un mariage clandestin declaré non valablement contracté vendredy dernier, et je demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 5 décembre 1634[1].

LXI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay esté infiniment aise d'apprendre par vostre despesche du 1er de ce moys que le bon P. Campanella estoit arrivé chez vous en bonne santé quoyque lassé du voyage, et qu'il aye peu prevenir les artifices de ceux qui luy avoient brassé[2] quelque entreprinse de le faire arrester en arrivant, à ce que j'ay apprins. Et qu'il soit en si bon predicament à la cour où il doibt trouver sa principale protection. Vous remerciant trez humblement de ce qu'il vous a pleu m'en escrire et de la continuation de voz bons offices.

Je suis bien aise aussy que Mr Bignon n'ayt pas veu la lettre qu'il vous a pleu me renvoyer, laquelle estoit brochée trop à la haste pour passer par une censure si exacte que la sienne, et suis bien honteux que Mr de Thou se soit donné la patience d'y voir tant de desordre et confusion, mais il est si bon que je ne doubte point qu'il ne m'ayt pardonné. Je vous en ay depuis envoyé une seconde qui eust esté plus pardonable, et depuis celuy qui s'en estoit chargé ayant differé son partement (pour un meurtre où il s'estoit trouvé present par

[1] Vol. 718, fol. 110.

[2] L'expression *brasser* a été employée dans ce sens, au XVIIe siècle, par deux écrivains postérieurs à Peiresc, Perrot d'Ablancourt et La Fontaine, cités dans le *Dictionnaire* de Littré.

disgrace[1]), je fis encore un supplement que mon homme oublia de mettre dans mon pacquet par le dernier ordinaire, où il se trouvera possible un peu plus de fondement, dont je retins un dupplicata, afin que vous le peussiez joindre à celuy que vous aurez eu aprez le premier, et que vous les puissiez envoyer touts deux ensemble à Mr de Saulmaise en attendant que Mr de Montagu vous porte les originaulx, et qu'en un besoing vous ayez peu recevoir sa responce avant l'arrivée dudict sieur de Montagu. J'adjoustay mesmes quelque chose de plus en ce dupplicata depuis l'envoy de l'autographe, ayant eu loisir de verifier sur le texte du Cleopatras ce que j'en avoys allegué sur le seul credit de ma memoire trop labile, y ayant trouvé plus de correspondance que je ne m'en estois promis, tant dans l'edition de Basle, que dans la coppie manuscrite de la Bibliothèque du Roy, que Mr Rigault m'envoya l'année derniere. Mais j'ay depuis receu la despesche de Mr de Saulmaise venüe en dernier lieu, où j'ay trouvé de la diversité qui pourroit provenir de quelque equivocque soit de nostre coppiste ou du sien. Ce que je vous supplie de vouloir esclaircir, s'il vous plaict, sur les volumes manuscrits de la Bibliotheque cottez en l'inventaire 99 et 268, et possible y en a t'il encore un troisiesme, car le nombre s'est trouvé faultif en ma coppie. Vous trouverez donc ce petit traicté de cet autheur des poids et des mesures divisé en deux parties sans le tittre, dont la premiere n'est quasi principalement que pour les poids, et l'aultre pour les mesures. Or celle cy commence par la proportion de la grande XΉΜΗ reglée à troys drachmes et continüe par la petite XΉΜΗ reglée à deux drachmes, puis l'ÀCCÁPION reglé à deux drachmes aussy, et aprez la cueiller, proportionnée à la seule drachme selon l'edition de Basle, car le manuscrit du Roy laisse en blanc la note de cette proportion, tant sur la coppie de Mr Rigault que sur celle de Mr Saulmaise. Puis suit le Cyathe, la Cotyle, le Tryblion et les aultres plus grandes mesures. Mais en la coppie de Mr de Saulmaise il diversifie la proportion de l'ÀCCÁPION, à troys drachmes, qui est contre l'authorité

[1] Nous dirions *par malheur*. Molière a rapproché ces deux mots dans cette phrase de *L'Amour médecin :* «Ah! malheur! Ah! disgrâce!»

de touts les autheurs de ce temps là, aussy bien que de l'exemplaire de Basle et de celuy de Mr Rigault, ce qui merite que la premiere foys que vous irez à la Bibliotheque vous preniez, s'il vous plaict, la peine de voir le mesme passage en touts les exemplaires qui y sont, pour voir s'ils sont conformes ou non, et si ce n'est que la faulte ou l'equivoque du coppiste de Mr Saulmaise. Tant est que l'ÀCCÁPION se trouvant là rangé entre les mesures, si sa proportion y est bien constante à deux drachmes, comme je tiens que vous le trouverez, ce ne sera pas un petit argument de l'affectation de cette mesure là aux deux cueillers de Mr de Montagu, et particulierement en celle qui porte la note d'un A, m'estant apperceu depuis qu'elle avoit esté remplie d'esmail noir comme le reste de l'image du Dauphin et des aultres ornements, pour monstrer que cela avoit esté marqué dez que la cueiller fut primitivement forgée, et que ce n'est pas une marque adjoustée longtemps aprez comme il s'est practiqué en d'aultres modelles anciens tant de poids que de mesures.

Au reste, si vous prenez la peine d'aller à la Bibliotheque du Roy pour cette verification ou de vous faire apporter cez deux volumes chez vous, avant qu'envoyer à Mr de Saulmaise le dupplicata de ma lettre, il n'y auroit pas de mal de luy toucher s'il vous plaict un mot de ce que vous en aurez verifié sur les manuscrits, car il a retenu sa coppie qu'il avoit prinse dans la Bibliotheque et m'en a envoyé seulement un extraict sur lequel il vouldra quant et quant recourir s'il y veult former du contredict. Je suis marry de vous donner tant de peine, mais vous monstrez d'y prendre trop de plaisir, pour ne vous en endosser quelque foys. Si j'avois le loisir d'examiner touts cez extraicts anciens que j'ay recueillis de divers lieux en cette matiere, je vous en pourroys assurement dire quelque chose de mieux, mais ce sera quelque jour Dieu aydant.

Il fauldra que je donne enfin une atteinte à Mr Rubens sur le subject de sa cueiller et de sa patere, pour n'y laisser rien en arriere qui nous y puisse laisser aulcun regret. Cependant je me resjouys avec vous des approches de Mr le R. P. dom du Puy, et de ce qu'un bon P. Chartreux

m'a dict qu'il y avoit quelque advis qu'il avoit prins la routte de Paris, ce qui me feroit esperer de le revoir icy à son retour plus tost que s'il s'en retourne droict de la Grande Chartreuse à Rome, ce qui ne nous seroit pas de peu de mortification, aussy bien que du passage de Mr de Bonneval par Turin droict à Grenoble, à quoy nous aurons un trez grand regret. Mr Petit m'escript qu'il feroit scrupule d'emporter quant et soy le manuscrit des Eclogues que Mr Valoys a données au public, pour le conferer sur son Josephe, parce qu'il ne le sçauroit faire paisiblement à Paris parmy le tracas de l'edition de ses loix Attiques. Je vous supplie doncque de le retirer de M. Valoys et le luy remettre pour l'emporter chez luy comme bon luy semblera et si vous luy faictes la mesme faveur des manuscrits du Josephe, je m'en rendray volontiers sa caultion, car il aura de la peine de les pouvoir conferer là comme il fauldroit avec loisir. Sur quoy je finis assez en haste, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce XII décembre 1634.

J'oublioys de vous dire que j'ay receu une despesche de Mr Boule de fort vieille date à laquelle je luy ay respondu, et luy ay envoyé le glossaire, et offert mon exemplaire de la derniere edition de l'histoire de feu Mr de Thou; et ay demandé à Mr de Beaucastel les memoires des tiltres de la maison des Baulx[1] pour voir si c'est rien que nous n'ayons veu. Vous pourrez voir le tout et me faire entendre voz sentiments, vous recommandant ces pacquets cy joincts pour Bordeaux et pour M^r d'Aubery[2].

[1] Voir sur ces titres l'important ouvrage de feu le docteur L. Barthélemy : *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux*, accompagné de quinze planches de sceaux, cinq tableaux généalogiques, etc. (Marseille, 1882, vol. grand in-8° de xxx-680 pages).

[2] Vol. 718, fol. 114.

LXII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR,
À PARIS.

Monsieur,

Vostre relation des bonnes esperances qu'on faisoit concevoir au bon P. Campanella m'a esté bien agreable, et d'entendre que les parties[1] qu'on avoit faictes pour l'affronter[2] ayent esté eludées si facilement, et que le bon P. Mercene ayt si religieusement observé le secret, dont je l'en prixse bien plus que je ne faisoys. Il nous tardera de voir des effects des bonnes promesses que luy ont faict cez Messieurs, et qu'il en puisse tirer le fruict et le repos qu'il peult souhaitter.

Je suis trez aise que les nouvelles de la santé de Mr de Saulmaise continuent et qu'il soit si advancé dans son traicté *de Re vestiaria*, où il peult descouvrir de si belles choses incogneues à presant. Il a desiré de voir le livre Arabe de la musique, dont le P. Mercene n'a sceu tirer le sould de fin[3], à qui j'escripts pour cet effect de le vous remettre en main pour le faire tenir audict sieur de Saulmaise, mais il sera possible à propos que cela se fasse, s'il vous plaict, sans bruict et sans faire sçavoir au dict P. Mercene ny à d'aultres ce que vous pretendez faire de ce libvre Arabe quand vous le recevrez de sa main. Et quand vous trouverez de commodité de l'envoyer en Hollande au dict sieur Saulmaise, vous le pourrez faire de ma part quand il vous plairra. Et luy recommander de le vous renvoyer si tost qu'il en aura tiré ce qu'il veult, ou le sieur Golins[4] qui en avoit pareillement envie. Je vous

[1] Entreprises, complots.

[2] Nous avons déjà trouvé (t. I, p. 901) le mot *affronteur*. *Affronter* veut dire ici tromper, outrager, nuire. Voir les exemples donnés par Littré et tirés de Corneille, de La Fontaine et de Molière.

[3] Locution déjà rencontrée en cette correspondance et qui, comme nous l'avons remarqué, n'a été ni expliquée ni même mentionnée dans les recueils lexicographiques.

[4] L'orientaliste Jacques Golins (né à la

IMPRIMERIE NATIONALE.

envoye une lettre du sieur Boule que je receus par un marchand qui se chargea de luy porter mon exemplaire de la derniere edition de feu Mr de Thou. Vous verrez qu'il avoit ja receu le glossaire, de sorte qu'il n'aura plus rien à attendre pour pousser son ouvraige en avant. Pour les pieces particulieres justificatives de son apologie, je luy ay mandé que s'il m'en cotte quelqu'une specialement, je tascheray de la luy procurer et agiray en son endroict selon que vous me le vouldrez ordonner. Sur quoy attendant vos commandements, je vous diray que le cavalier del Pozzo me demande un assortiment des oeuvres du Milor de Verulan Baccon, dont il me demande deux pieces imprimées à Paris et en veult deux exemplaires de chascune : l'une que vous m'aviez cy devant envoyée in 4° de Cramoisy des considerations politiques pour la guerre contre l'Espagne[1]; l'aultre que je n'ay pas veüe que je sçaiche, que Mr Bourdelot luy a dict estre imprimée in 8° en Françoys pour la traduction de l'oeuvre des experiances naturelles[2], dont je seray bien aise d'avoir aussy un exemplaire pour moy. Et m'envoye un memoire des pieces qu'il a desja et de celles qu'on luy a dict se pouvoir trouver, que je vouldroys bien luy pouvoir faire recouvrer par vostre favorable entremise, et envoyeray de l'argent pour cet effect et pour suppleer aux aultres despences et fournitures que vous continuez journellement pour moy.

L'on me demande d'ailleurs d'Italie le volume de l'Histoire naturelle d'Ælian grec latin in fol. que je vouldroys bien pouvoir avoir aussy

Haye en 1596, mort en 1667). C'est l'auteur du célèbre *Lexicon arabico-latinum* (Leyde, 1653, in-fol.). Voir sur *Golius* l'article de la *Biographie universelle*, lequel article est fait de main de maître, car il est de Silvestre de Sacy. Peiresc a écrit plusieurs lettres à Golius, mais il ne nous en reste qu'une de lui au grand orientaliste dans les registres de minutes, à l'Inguimbertine, n° VI, fol. 178.

[1] *Considérations politiques pour entreprendre la guerre contre l'Espagne*, traduit par Maugars (Paris, 1634, in-4°). Ce Maugars avait déjà publié une autre traduction d'un ouvrage de Bacon : *Le progrès et avancement aux sciences divines et humaines* (Paris, 1624, in-12).

[2] Je ne trouve nulle part mention d'une traduction de ce genre qui ne peut sans doute pas être identifiée avec l'*Histoire naturelle* traduite par Pierre Ambroise, sieur de la Madeleine (Paris, 1631, in-8°).

soit de l'edition Tigurine[1] dont parle Gesnerus en sa Bibliotheque[2] ou d'aultre postérieure et meilleure.

Mr Saumaise me renvoye pour l'AFRICANVS de Ponderibus[3] à une edition qu'en a fait faire Camerarius sans le nom de l'autheur, laquelle je vouldroys bien voir si je pouvoys avoir cet ouvraige où il l'a inseré de ses commentaires sur S. Mathieu, et d'où Mr Scaliger en a tiré une bonne partie, si le livre est aisé à trouver. Je verray de luy faire responce à cez prochaines festes, ayant trop peu de temps à present. Cependant le Dictionnaire et Grammaire des Cophtes pourroit arriver sur le navire Ste Anne qu'on dict pouvoir estre party d'Alexandrie au commencement de novembre, sur lequel on le devoit charger, car il estoit achevé de transcrire assez longtemps devant. Excusez moy de tant de peine et disposez de moy en revanche comme,

Monsieur,

de vostre trez humble et trez obeyssant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 19 décembre 1634.

Je ne vous doibs pas taisre une nouvelle où vous prendrez, je m'asseure, vostre bonne part du contentement comme tant d'aultres bons seigneurs et amys de Mr Gassend, c'est qu'il a eu gain de cause pour la Prevosté de son Eglise de Digne qu'il a emportée par arrest puis vendredy, dont il aura subject d'estre en plus grande quietude d'esprit dezhormais.

Je viens de recevoir d'une balle de Messieurs Moreaux les livres

[1] *Æliani opera quæ extant omnia, græce latineque e regione, partim nunc primum edita, partim multo quam antehac emendatiora, in utraque lingua, cura et opera Conradi Gesneri* (*Tiguri, apud Gesneros fratres*, 1556, in-fol.).

[2] *Bibliotheca universalis* (1545-1549).

[3] Julius Africanus, l'auteur de la *Chronographie*, avait aussi composé un ouvrage en 24 livres intitulé *Cestes* (*Κεσ7οί*), sorte d'encyclopédie où il traitait de l'agriculture, de l'art militaire, de la médecine, etc., et dont il ne subsiste que des fragments qui ont été publiés plusieurs fois, notamment par Thévenot (*Mathematici veteres*). Voir le fascicule V des *Correspondants de Peiresc : Claude de Saumaise*, p. 15.

d'Elzevir dont vous m'aviez parlé et n'y ay pas trouvé ces exemplaires de la Tartarie de M[r] Bergeron, dont j'ay bien esté mortifié; tandis que je fermoys mon paquet, j'ay dict à mon relieur de faire un bordereau des livres y contenus pour le joindre icy, dont je vous remercie trez humblement la peine[1].

LXIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay si peu de vigueur, que quand il me fault satisfaire à mon debvoir d'un costé, je suis constraint de m'en dispencer de touts les aultres, et de les remettre à chascun leur tour. Car je suis aulcunes foys surchargé de tant de parts, que je n'y sçauroys suffire, et faicts moings de scrupule de me dispencer envers ceux qui sont coustumiers de me pardonner mes manquements qu'envers les aultres. C'est pourquoy je n'ay garde de trouver estrange que mes amys en usent de mesme en mon endroict avec la mesme liberté, que je desire tant de faire excuser en mon impuissance. Et semble que les excuses qu'il vous plaict m'en faire par voz dernieres sont bien surabondantes, puis que je suis tous les jours en cette peine et vous en possession de ne le pas dezagreer. A ce coup j'ay trouvé moyen de me sevrer de quelque aultre occupation pour satisfaire à un petit debvoir, dont j'estoys en arrerage de si longtemps envers M[r] Rubens à qui je me suis enfin hazardé d'escrire, à cette heure que les plus grosses occasions de jalousie semblent debvoir cesser[2], pour luy demander une relation exacte de sa cueiller et des aultres choses qu'il y peult contribuer, beaucoup mieux que tout aultre. Car il est grandement intelligent, et versé en la speculation des ouvrages anciens. Ce que je n'ay peu faire si succintement, qu'il ne

[1] Vol. 718, fol. 114. — [2] Il s'agit là de *jalousies politiques*, d'un refroidissement entre les deux vieux amis amené par la rivalité et la lutte de l'Espagne et de la France.

m'aye fallu plus de temps que je n'eusse desiré pour pouvoir escrire à d'aultres dont je suis pareillement en reste et dont il fault que je continüe de vous supplier de m'excuser, entr'aultres au bon P. Campanella, s'il vous vient voir, oultre qu'il m'a fallu escrire à Rome par un amy qui s'est chargé de divers petits fagots de libvres, et aultres curiositez. De façon qu'il ne me reste quasi plus de temps. Mais je suis bien asseuré que vous ne le trouverez pas mauvais comme je vous en supplie. Non plus que la priere que je vous faicts de vouloir faire mettre au bureau de la poste des Païs bas le paquet du dict sieur Rubens que j'envoye soubs l'enveloppe d'un marchand son allié, de qui je receus cez jours passez des lettres où il me disoit que Mr Rubens luy avoit faict des petites queremonies[1] de voir que le mauvais temps eust interrompu nostre commerce. Et adjoustoit des recommandations de sa part, qui m'ont bien ouvert le chemin que je cherchoys de luy escrire, ce que j'ay faict tant plus confidement que ce marchand me mande que Mr Rubens s'est remis à son travail ordinaire plus assidument que jamais. Ce qui presuppose qu'il a abandonné tout le ministere qui nous avoit touts escartez pendant les tempestes passées, de sorte que dezhormais il y aura moings d'occasion de s'abstenir de luy donner parfoys de noz nouvelles. Et ce marchand est un fort honneste homme que nous avons veu longues années residant à Marseille et qui ne sera pas marry que son nom couvre celuy de son parent.

Au reste je vous remercie trez humblement de voz nouvelles. Il n'en fut jamais attendu avec plus d'impatiance qu'on faict presentement en ce païs, sur le progrez et succez du jugement des con[testations] d'entre le Parlement et le Gouverneur. Et si vous en apprenez par hazard rien de considerable, vous nous ferez grande charité de nous en faire part à vostre loisir. Mr de St Chaumont est de retour de son voyage maritime, où il a trouvé grand applaudissement partout et y a composé toute sorte de différants et divisions[2] qui sont venus à sa notice mesmes

[1] Littré cite sous ce synonyme de plainte trois auteurs : Calvin, Scarron et Saint-Simon.

[2] Ce sens du mot *composer*, employé ici pour *arranger, apaiser*, n'a pas été indiqué dans le *Dictionnaire* de Littré.

entre les habitans de Draguignan qui estoient fort acharnez les uns contre les aultres. Et a appuyé en ce faisant des arrests du Parlement qui luy en a sceu fort bon gré. Il se destourna de son chemin en revenant pour aller revoir à Tollon Mr Tallon. Et estant arrivé icy, fut visité chez luy par la pluspart des gents du Parlement, par trouppes et en particulier. Il les receut fort favorablement et reconduisit les Presidants jusques à la porte de la rüe, à travers la basse cour de son logis alors que Mr le Mareschal ne passoit pas le hault de son degré.

C'est tout ce que je vous puis dire, et que j'ay faict tenir vostre lettre à Toullon où est le regiment de la Tour. J'ay envoyé mon neveu complimenter le Cardinal Bischy à Carpentras[1], et par mesme moyen offrir son service et le mien à Mr de Guibeville vostre neveu. Je l'attends dans deux jours. L'evesque de Vaison Suarez est arrivé chez luy sans passer par icy, ayant esté chargé de passer à Turin. Il ne m'a pas encor envoyé les lettres dont il estoit chargé. Nous n'avons poinct eu de nouvelles du R. P. Dom du Puy, ce qui me faict craindre qu'il ne s'en soit retourné par terre. Je regretteray bien de ne l'avoir peu servir icy en passant, et que je ne vous puisse tesmoigner que par de simples vœux combien je suis,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 26 decembre 1634.

Je n'ay pas icy ce que Camerarius a faict sur st Mathieu, et vouldroys bien sçavoir s'il n'a pas faict imprimer de l'Africanus que ce petit fragment que Scaliger en a emprunté et employé dans son De re numaria[2], page 99, d'un vieux manuscrit de la Bibliotheque de Bude, auquel cas nous nous en passerions bien plus facilement. Et si Mr Petit

[1] L'évêque de Carpentras garda de bonnes relations avec son visiteur de 1634. Voir sa lettre au baron de Rians, écrite de Rome le 6 novembre 1637 (fascicule VIII des *Correspondants de Peiresc*. Appendice, p. 19).

[2] *De re nummaria dissertatio, liber posthumus* (Leyde, 1616, in-8°).

n'estoit encore party et qu'il eust le loisir d'aller passer quelque heure en la Bibliotheque du Roy, je vouldroys bien qu'il y eust regardé touts lez volumes qui traictent de Mensuris soubs les nombres 22, 67, 156, 174, 325, 344, 348, 353 pour voir si touts ne sont qu'en papier et de moderne escritture, et si le Cleopatras n'est pas d'aultre façon qu'en cez deux endroicts que je vous avoys cottez pour verifier le passage de l'ASSARION dont je vous avoys prié de me faire la collation. Et si vous aviez le loisir de luy faire voir aux exemplaires du Nicander[1], soubs le nombre 49 ou aultres, si à la fin on n'y trouveroit pas les deux petits anonymes de Ponderibus qu'on a joincts en l'edition de Paris de l'an 1556, je vous en auroys bien de l'obligation. Et encores plus si par mesme moyen, vous luy faisiez voir soubs le nombre 214 quel est ce traicté de Mettallis in Cypro. Car je pense qu'il s'en pourroit bien tirer quelques bonnes notices si l'ouvrage est de bonne main et du bon temps, et s'il n'estoit pas de longue teneur, j'en payeroys bien volontiers la coppie.

Et pense que Mr Holstenius seroit bien aise de sçavoir si le traicté de vii miraculis num. 294 est rien des appartenances[2] de ce fragment qu'il nous avoit envoyé des vii miracles du monde, et si on y pourroit pas suppleer ce qui manquoit au sien. Et si l'aultre de mesme matiere qui est en vers, num. 249, y seroit inutile ou non.

J'avoys oublié de vous dire que Mr de St Chaumont, se trouvant du costé d'Antibe jusques à l'extremité de la Province, s'entretint durant deux ou troys jours à voir les jardins d'orangers qui y sont beaucoup plus faciles à eslever qu'ailleurs. Et cependant envoya complimenter le Gouverneur de Nice, dont il attendit la responce, avant que s'esloigner davantage de la Frontiere[3].

[1] Nicandre, poète et médecin grec du IIe siècle avant l'ère chrétienne, a laissé deux poèmes, un intitulé *Θηριακά*, et l'autre *Ἀλεξιφάρμακα*. Ces deux poèmes furent publiés pour la première fois à la fin de Dioscoride (Venise, Alde Manuce, 1499, in-fol.) et séparément dans la même ville (1523, in-4°). Henri Estienne les réimprima dans ses *Poetæ Græci*. Voir, sur les éditions plus modernes, l'article de M. Leo Joubert dans la *Nouvelle biographie générale*.

[2] Peiresc a écrit par distraction des *apparteances*, comme un peu plus loin il a écrit *mettalis*.

[3] Vol. 718, fol. 115.

LXIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 22 du passé, et avec icelle une lettre de Mr de Thou la plus obligeante du monde, et dont je crains bien de ne luy pouvoir bien faire les remercieinents à ce coup, dont je vous supplie luy vouloir faire mes excuses, si vous le voyez, une bonne partie du temps à ce destiné m'ayant esté desrobbée contre mon vœu; il est vray qu'entre cy et le prochain ordinaire je tascheray de luy envoyer ce qu'il me demande, et que je pensoys vous avoir desja envoyé une aultre foys pour son service quelque temps y a. Cependant les grands vents marins qui regnent depuis quasi toute cette lune, nous pourroient bien ammener des navires du Levant pour nous fournir de la matiere à l'entretenir, moings dezagreable que celle de noz miseres. Et possible Dieu nous pourroit amener Ste Anne, et par consequant le livre tant attendu par Mr de Saulmaise. Je viens de recevoir un pacquet de Rome par M^r l'Evesque de Vaison de vieille datte, où l'on m'envoye le bordereau des libvres Cophtes du Vatican, et bien que je n'aye faict que le parcourir bien precipitamment, j'y ay pourtant trouvé troys ou quattre exemplaires de ce vocabulaire et grammaire des Cophtes, de sorte que si celuy que nous attendons d'Ægypte se perdoit, je tenteroys le hazard d'en demander un au cardinal Barberin, et possible l'aurions nous plus facilement que nous ne nous l'imaginons, car il auroit grande envie de voir le volume de Georgius Syncellus de la Bibliotheque du Roy, qui est si difficile à lisre, pour le faire transcrire de la main mesmes de Mr de Fontenay Bouchard ou de Mr Holstenius, si besoing est, m'ayant faict porter parole que s'il peult recevoir cette grattification de Mr de Thou et de vous aultres, Messieurs, ou bien du Roy par vostre moyen ou par vostre adveu, qu'oultre qu'il en fera bailler toutes les asseurances possibles et en tel cas requises pour la

restitution de l'original en la Bibliotheque du Roy, et pour faire mettre en l'édition que le texte vient de la dicte Bibliotheque, mais que aux occasions qui se presenteront, il fera envoyer à Mr Rigault ou à tel aultre que besoing sera tels volumes originaulx du Vatican, que l'on pourra desirer. En quoy il semble qu'on ne doibve pas perdre l'occasion de les prendre au mot, pour ouvrir ce commerce qui peult donner de si grands advantages aux bonnes lettres. Que s'il se trouvoit quelqu'un qui le peusse transcrire passablement bien, il y auroit moyen d'en envoyer aprez la coppie et en un besoing l'original mesmes à Mr de Saulmaise pour le conferer et suppleer les lacunes de sa cognoisçance comm' il me l'a offert, et lors on luy pourroit envoyer la dicte coppie si l'on ne vouloit leur confier l'original. Ou bien envoyer l'un et l'aultre ensemble pour leur laisser moings de pretexte de guieres garder le dict original. Vous y pourrez adviser, et entre cy et le prochain ordinaire, je tascheray d'en escrire à Monsieur de Thou et à Mr Rigault. Cependant je vous remercie trez humblement du soing que vous me promettez d'avoir de la collation de ce petit passage des manuscrits de Cleopatras, m'imaginant que vous n'y trouverez pas tant de difficulté comme vous en apprehendez et vouldroys bien que vous fussiez en cette peine de la conferer ou faire conferer par quelque aultre plus patiant que vous sur quelque bien vieil original dont je pretendroys bien plus de fruict et plus d'acquest, estimant que ce ne seront que des coppies en papier de cent cinquante ans d'ancienneté tout au plus, où il ne pourra pas escheoir tant de subject de doubter. J'ay enfin extorqué l'inventaire des libvres de la Bibliotheque du cardinal d'Armagnac[1], où nous n'avons pas trouvé le Denys Byzantin, mais il y en a d'aultres qui ne sont pas à negliger, mesmes deux libvres de l'histoire de Charlemagne de differants autheurs manuscrits[2] qui pourroient bien ayder au recueil de Mr du Chesne pour qui je les ay incontinant de-

[1] Cet inventaire, conservé sous le titre de *Bibliotheca card. d'Armagnac, episcopi Ruthenensis*, dans le registre II de la collection Peiresc, à la bibliothèque d'Inguimbert, sera prochainement publié par mes soins.

[2] Voir sur ces deux manuscrits les notes qui accompagneront le catalogue qui vient d'être mentionné.

IMPRIMERIE NATIONALE.

mandez et en attends favorable responce. Il y a mesmes un volume de grande antiquité de certains canons des conciles, et de catalogues des villes, que j'ay pareillement demandé, où je pense qu'il se pourra trouver quelque bon mot[1], mais il ne s'en fault pas vanter. Quant au sieur Boulle, je ne m'estonne pas que vous en ayez esté si desgousté, car je ne le fus pas moings à la rencontre de ce mot de mon despesché, qui est un terme Dauphinoys plus tost que Provençal ou plus tost Italien, et tiré du voisinage d'Avignon où cez Italiens pensent bien friser la corde[2] en traduisant mot à mot leurs locutions en termes Françoys; s'il n'y avoit que cela à redire, le remede n'en seroit pas bien difficile. Mais je ne fus pas moings surprins de voir qu'il luy eusse fallu passer par mes mains pour avoir le Glossaire au lieu que j'avoys presupposé qu'il y eust deub avoir plus de credit que moy et que ce fust de cette part là que luy fusse venu l'ordre de travailler à cette entreprinse. Et ce fut bien pix quand je vis qu'il n'avoit pas mesmes eu l'edition faicte chez eux, vous asseurant que si j'eusse peu prevoir cela asseurement je me seroys mocqué de toute son entreprinse que je n'avoys tenüe faisable que pour l'impression qu'on m'avoit donnée que ce fusse par une espece de raison d'estat que tout le party et specialement le Prince d'Orange et son beau frere gouverneur d'Orange[3] voulussent cracher au bassin[4] por l'ajudo di costo[5] et pour animer les libraires à l'entreprinse. Mais je vois bien à cette heure que ce n'est qu'un dessein tout particulier de ce pauvre homme, et de quelqu' autre de ses amys. Vous verrez encores une vieille despesche que j'ay receue depuis de sa part, et je n'y feray ne plus ne moings que ce que vous agreerez, vous declarant que je n'y prends aultre part que celle que je penseray pouvoir estre pour vostre service et pour la memoire de feu Mr de Thou. J'escripts au P. Campanella pour accompagner afforce lettres

[1] C'est-à-dire quelque bon renseignement.

[2] Littré indique cette locution, sans l'accompagner d'aucune citation.

[3] Nous avons déjà trouvé mention plus haut (lettre XXVIII) de Christophe de Dohna.

[4] Littré se contente d'indiquer l'équivalent de cette locution : *faire un déboursé.*

[5] Pour l'aider à payer le prix.

qui m'ont esté adressées pour luy de Rome par ses amys qui le croyoient encore ceans. Il y a aussy un pacquet du sieur Doni[1] pour le P. Mercene et afforce lettres que m'a envoyées Mr l'Evesque de Vaison de son diocese où il est arrivé par Turin, n'ayant encores peu lisre toutes cez lettres pour ne perdre l'occasion de ce courrier qui est sur son despart, vous suppliant de m'en excuser à ceux qui s'en pourroient plaindre et me tenir tousjours,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 2 janvier 1635.

Que Dieu vous doint l'an le plus heureux que vous pourrez souhaicter et à tous les vostres, avec toutes les suittes plus conformes à voz voeux et à voz merites[2].

LXV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR, À PARIS.

Monsieur,

J'ay faict voz compliments à Mr Gassend lequel vous remercie trez humblement de l'honneur de voz felicitations[3] et bonnes graces continüées. Je croys bien qu'il ne tiendra pas à luy qu'il ne soit plus tost Parisien que Provençal, l'advantage estant si grand d'un costé et le dezadvantage de l'aultre, pour la faveur de ses estudes et speculations eminantes. Mais il sera malaisé pourtant qu'il n'aye de la peine à se

[1] Peiresc a eu une petite distraction en écrivant *Davi* au lieu de *Doni*, nom de l'érudit romain qui, comme Mersenne, s'occupait de recherches sur la musique et correspondait avec ce docte confrère.

[2] Vol. 718, fol. 118.

[3] Au sujet du gain de son procès.

tirer de ce païs, s'il y veult mettre les ordres qui seroient requis en ses affaires domestiques[1].

Vostre voyage en la Bibliotheque du Roy n'a poinct de haste pour mes petites badineries. Vous verrez ce que j'escripts à Mr de Thou et à Mr Rigault concernant un manuscrit de Georgius Syncellus qui ouvre un bien digne moyen de commerce d'importance pour les livres du Vatican, si cez Messieurs en sçavent proffitter l'occasion et en prendre leurs advantages. Je ne vous reitereray poinct ne à Mr du Puy vostre frere les raisons que je leur en ay deduittes, m'asseurant que vous en excuserez l'employ sans aultre redicte, comme je vous en supplie, et que vous y ferez les considerations qui y peuvent escheoir. Me trouvant un peu incommodé presentement d'une defluxion sur un oeuil que je gaignay hier au soir au serain où je fus traisné mon coeur deffendant[2]. Je me resjouys bien de la continuation de la santé de Mr de Saulmaise. Vous verrez les extraicts de ses lettres concernant le mesme Syncellus et de celle de Mr de Fontenay Bouchard, en attendant que je vous puisse envoyer les originaulx aprez leur avoir escript, dont je n'ay encores peu trouver le temps. Et crains bien de ne pouvoir pas escrire comme je pensoys à Mr du Chesne, sur le subject de quelque petit extraict de l'abbayie de Subiaco et de deux manuscrits de l'histoire de Charlemagne de la Bibliotheque du cardinal d'Armagnac. Vous luy ferez mes excuses si je suis constrainct d'attendre au prochain ordinaire.

Je vous remercie trez humblement du soing que vous prenez des memoires du Cavalier del Pozzo pour les oeuvres de Baccon, dont il me mande avoir recouvré les considerations de la guerre d'Espagne, mais il m'en fauldra pourtant suppleer un exemplaire pour moy si ne

[1] Gassendi ne tarda pas à partir pour Paris; on l'y trouve, en effet, deux mois plus tard, en mars, observant une éclipse. Voir les *Documents inédits sur Gassendi* déjà souvent cités, p. 12. Le savant philosophe revint en Provence au mois d'avril et y séjourna jusqu'au printemps de l'année 1638.

[2] Cet équivalent de *contre mon gré* ne me semble pas avoir été recueilli par les lexicographes, lesquels citent seulement le : *à mon corps défendant*, *à son corps défendant*.

les avez desja envoyez, parce que le mien avoit passé les monts sur la demande du dict cavalier, ne l'ayant faict plus tost à cause de certaines paroles assez libertines[1] que j'y avoys rencontrées. Je n'avoys pas veu ses experiances naturelles non plus que son livre latin Sylva Sylvarum et les verray fort volontiers en leur temps. Si Mr Deodati vouloit nous despartir un peu de son credit et de ses correspondances anglaises, il feroit venir tout ce qu'on vouldroit de ce païs là, et je feroys fort punctuellement satisfaire à touts les fraiz. Vous avez raison de trouver bien cher l'Ælian grec latin in fol. à 6 escus[2], mais quand on est à la mercy de cez tyrans, il fault se rançonner aulcunes foys veuille t'on ou non. Ce libvre Canadensium Plantarum[3] sera trez curieux, et pour le Camerarius sur st Mathieu, Mr de Cordes debvroit bien en estre pourveu, pour y pouvoir prendre les adresses de la forme et du temps et aultres qualitez de l'edition. N'estimant pas que cet autheur Grec y porte le nom d'Africanus, ains qu'il passera pour anonyme à ce que j'ay peu colliger de ce qu'en a rapporté Mr de la Scala. Je crains bien que nous ne manquions de voir le R. P. Dom du Puy, aussy bien que Mr de Bonneval avec touts cez grands appareils de galeres, parce que l'on commance à doubter si ce voyage ne se fera poinct par terre, nonobstant touts cez commandements reiterez de six galeres, à cause qu'on dict qu'il s'est r'amassé des desbrix de l'armée navalle quelques navires revenus en Sardaigne, qui arrestent tout ce qu'ils rencontrent de Françoys, et qui menassent de venir aux isles d'Ieres à ce qu'on a dict à un patron de barque de la Ciottat qui avoit esté prins par eux et qui s'est saulvé avant les festes de Noel. J'escriray au Cardinal Barberin pour vostre affaire, par le prochain ordinaire, bien marry de n'avoir

[1] Ai-je besoin de rappeler que le mot doit être pris dans le sens que lui attribuait le XVIe siècle, *indocile aux croyances religieuses?*

[2] L'*Élien* de Gesner plus haut mentionné.

[3] *J. Cornuti Canadensium plantarum historia* (Paris, 1635, in-4°). Jacques-Philippe Cornut, que l'on eut trop souvent le tort d'appeler *Cornuti*, naquit à Paris en 1626 et mourut en 1651. Voir un bon article sur ce botaniste et sur son livre dans la *Nouvelle biographie générale*, par le docteur Hœfer, directeur de cette grande publication (t. XI, col. 897-899).

eu vostre lettre un jour plus tost que l'ordinaire d'Avignon passa par icy, ayant esté retardé d'une semaine plus que de coustume. La fluxion me constraint de clorre comme je puis, en vous adjoustant que si Mr Rigault veult envoyer les deux exemplaires de son Tertullian pour Mr Holstenius et pour Mr de Vaison, il ne fault pas faire de difficulté de me l'envoyer par la voye ordinaire, et y fauldroit encor une coupple des eclogues de Polybe, en papier commun, sur quoy je demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 9 janvier 1635.

Mr Gailhard vous soulagera de la lettre du sieur Mazzarini[1] si ne la voulez rendre par occasion, et en sollicitera la responce pour une affaire de Mr de Mondevergues d'Avignon pour laquelle il avoit tesmoigné s'employer volontiers et à Rome et en Avignon[2].

LXVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

Aprez mes trez humbles remerciements de voz favorables souhaicts à ce commancement d'année pour une bonne santé que je vous desire encores meilleure et plus heureuse au centuple avec toutes les suittes plus souhaictables, j'ay tout plein d'aultres compliments à vous rendre de tant d'aultres bons offices qu'il vous plaict me continüer. Principalement en l'advis que j'ay receu à une bien singuliere faveur de si bonne main que la vostre concernant le nouvel employ de Mr de Thou en

[1] Personnage déjà rencontré plus haut (lettre XXXVI). — [2] Vol. 718, fol. 120.

Constantinople[1], duquel seul veritablement il semble que l'on puisse esperer quelque benefice pour le public dans le commerce du Levant, qui s'en alloit quasi tout perdu de fonds en comble, et hors de toute aultre resource que de ce costé là. Ce qui nous faict esperer que Dieu qui luy en avoit reservé la gloire, prendra un soing tout particulier de sa conservation, durant ses voyages, negociations et sesjour qu'il trouvera bon de faire en cez païs là, et qu'il l'en rameuera un jour tout triomphant et chargé des plus riches despouilles de livres qui soient en tout le Levant, avec les plus dignes accessoires qui s'y puissent joindre des aultres monuments de l'antiquité et aultres plus capables d'obliger le public dont il affecte plus le secours et le benefice que tout aultre advantage qu'il en sçauroit retirer. Ce qui m'a faict dispencer de luy en escrire un mot de felicitation, que je vous supplie appuyer de voz favorables offices à vostre accoustumée, pour m'en faire pardonner la liberté. Au reste je suis bien honteux de la peine que vous a donnée la recherche de cez manuscrits de la Bibliotheque, dont je vouldrois bien que vous peussiez vous faire soulager et descharger par le coppiste grec que vous aviez employé l'année passée à transcrire cez petits opuscules de Ponderibus, car il aura possible gardé quelque memoire locale pour retrouver le volume sur lequel il avoit transcript mes coppies. Et vraysemblablement on debvroit recognoistre la relieure, si elle a rien de differant des aultres volumes. Au deffault de quoy j'estime que les chiffres que je vous ay marquez debvroient donner l'adresse qu'il fault, car je les ay prins sur le catalogue Alphabétique au nom de Cleopatras, qui est l'autheur dont nous affectons de pouvoir verifier le vray texte pour ce regard, dont l'opuscule de Ponderibus et mensuris est inseré par exemple dans le volume cotté du nombre 268 contenant plus d'une vingtaine d'aultres opuscules de divers aulteurs dont j'estime que soient logées en teste certaines suittes ou catalogues des Evesques de Constantinople a Metaphraste ad Michaelem III

[1] Voir dans la *Revue rétrospective* publiée par J. Taschereau (tomes VIII et IX) les lettres écrites par François-Auguste de Thou de 1626 à 1628, lesquelles forment un très intéressant journal de voyage en Italie et en Orient.

et possible la suitte aussy des Empereurs de Constantinople et certains opuscules tant de Mathematiques et de Chronologie et Philosophie, que de Theologie, Chymie et Poesie, dont il nomme quelques autheurs, comme Antiochus Sinaita Psellus, Chrysomallus, Constantinus Manasses, Prodomus, Proclus, Democritus, Synesius, Stephanus et entr'aultres Cleopatras. Si Mr Rigault eusse faict cotter les chiffres des volumes en teste de chascun des extraicts qu'il m'avoit faict faire en cette matiere comme je l'en avoys si instamment supplié, il ne vous auroit pas laissé en cette peine. Et Mr de Saulmaise a faict la mesme faulte en me transcrivant de sa main le mesme petit traicté de ce Cleopatras, sans avoir cotté le chiffre du volume d'où il l'avoit tiré, car je croys bien qu'il ne l'avoit pas obmis en sa minute primitive qu'il m'avoit une foys promise. Mais il ayma mieux par aprez transcrire ce qu'il m'en a communiqué. Et quand j'avoys desiré que les cayiers de mes coppies fussent conferez sur les volumes originaulx, et sur les pareils de la mesme Bibliotheque, par Mr Petit ou par Mr Valoys, qui s'y estoient offerts si courtoisement, je n'avoys pas tant de tort comme pretendoit Mr Rigault, attendu qu'en telles matieres, il fault si peu de chose pour accommoder ou destruire les conjectures qui se peuvent prendre en la notice de choses dont la memoire est perdüe de si longtemps, principalement pour les chiffres, nombres et notes, où il peult si facilement escheoir des equivoques; lors qu'on m'a tiré des extraits du Vatican, de la Bibliotheque d'Auspourg et aultres lieux, on n'y a rien obmis de touts cez adminicules qui semblent d'abbord inutiles, mais ne le sont pas au bout du compte, quand il se presente des occasions d'y avoir recours. Je ne regrette que vostre incommodité en cette rencontre dont je vous supplie me vouloir excuser, et l'imputer à la cognoisçance que vous m'avez donnée de vostre desbonnaireté et bonne inclination de m'obliger. Je suis bien marry encores de la peine que vous donne la recherche de ce Camerarius sur le nouveau Testament; j'eusse creu que Mr de Cordes n'eusse pas deub estre sans ce livre là pour y prendre les adresses d'en chercher un pareil. Mais j'ay esté un peu estonné d'entendre que Mr Rubens laisse ternir

une si bonne partie de sa reputation de generosité qui le rendoit si recommandable. Il n'y a rien de bien stable en ce monde, et qui ne soit subject à alteration, principalement le bien. Il fauldra attendre ce qu'il trouvera bon de vous respondre, et si ses lettres viennent entre voz mains, je suis bien d'advis que vous ne fassiez pas de scrupule de les lisre avant que me les envoyer, pour m'espargner le soing de les vous renvoyer par aprez. J'ay faict tenir au sieur sacristain Valbelle celle que vous m'aviez adressée pour luy; il m'avoit dict dernierement que je le rencontray qu'il faisoit estat de vous envoyer cette partie que vous avez receüe, dont je le louay tant que je peus, et l'exhortay de continüer comme je veux croire qu'il fera puisque ce n'est que son debvoir. Nous vismes icy dernierement le secretaire de Mr l'Esvesque de Rhodez[1], qui me dict que le fermier de St Leons[2] s'y estoit enrichy et restauré de tout plein de pertes et daumages receus d'ailleurs, et que si cette piece estoit fidèlement mesnagée elle vauldroit bien davantage que vous n'en avez. Il a nom Heudoin et est fils d'un Advocat de Paris demeurant en la rue de Bievre prez la place Maubert.

J'ay veu ce que vous avez cotté en marge des articles du sieur Boulle de qui j'ay receu deux aultres lettres que je vous envoye avec le duplicata que j'ay faict retenir de la responce que je luy ay faicte sur le tout comme de moy mesmes sans luy faire paroistre que je vous aye consulté là dessus. Je ne sçay si je ne me seray poinct dispencé de luy escrire trop librement. je fus un peu pressé lorsque la commodité s'en presenta, car si j'eusse eu loisir d'y songer un peu davantage possible eussé je voulu retenir quelque chose, mais cela m'eschappa ainsin et possible vauldra t'il mieux ne l'avoir pas flatté davantage. Nous en verrons le succez. Vous verrez dans la lettre de Mr de Lo-

[1] Bernardin de Corneillan déjà plusieurs fois mentionné.

[2] Nous avons omis de dire que Saint-Léons est une commune du département de l'Aveyron, arrondissement de Millau, canton de Vezins, à 45 kilomètres de Rodez, et que l'on y voit les ruines d'un monastère qui était fortifié et dont l'église appartenait à la période romane.

IMPRIMERIE NATIONALE.

menie les nouvelles du passage par cette ville ou bien prez tant de Madame de Guise allant en Italie, que de Mr Tallon s'en retournant en Avignon, et de l'entrée de Mr de St Chaumont à Marseille, où sa presence est venüe bien à propos pour y esviter quelque malleur, au retour que leur consul et comdeputé avoit faict de la cour, dans la conjoncture de l'establissement de ce grand surhaulsement du sel. Le Nonce evesque de Tricastro m'a escript une fort honneste lettre de Cannes, où il est allé faire son embarquement, et je croys que par son moyen on pourroit bien avoir communication de quelque livre de ce païs là si l'occasion s'en presente; je suis bien homme pour le prendre au mot et luy escrire de cez livres de st Cyrille que demande Mr Aubert, dont il ne s'est rien trouvé du texte grec dans la Bibliotheque de Cesena[1] où j'avoys faict chercher sur des vieux roolles, mais il ne s'y est trouvé que des manuscrits des versions latines. Du costé de Palerme[2] on attendoit encores la responce à Rome. Et sur ce je demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 16 janvier 1635.

Le moings que vous pourrez faire voir les nouvelles de Mr de Lomenie comme venants de moy ne sera que le meilleur.

Mr de St Chaumont vient d'arriver de Marseille.

J'oubliay l'aultre jour de vous accuser la reception de cez beaux vers de Mr Bourbon à Mr le Cardinal Duc[3] dont je vous remercie trez humblement, et de ceux de Mr de Grammont[4] que je vous r'envoye

[1] Ville qui appartenait autrefois aux États de l'Église et qui est située sur le Savio, à 18 kilomètres de Forli.

[2] Sur la côte nord de la Sicile, à 300 kilomètres de Naples.

[3] *Illustrissimo domino D. Joanni Armando Plessio S. R. E. cardinali eminentissimo, duci Richeleio, etc., panegyricus.* Paris, 1634. On sait que Nicolas Bourbon, déjà mentionné en cette correspondance, reçut, comme l'a rappelé Pellisson (*Histoire de l'Académie française,* édition Livet, t. I, p. 182), une pension du cardinal de Richelieu.

[4] *Palmæ regiæ invictissimo Ludovico XIII, regi Christianissimo, a præcipuis nostri ævi

avec la presante, ayant prins grand plaisir de voir l'ingenuité de ce bon homme qui est bien selon mes voeux.

Mr de Thou vous apprendra encores d'aultres nouvelles de Tunis et des Savoyars.

Vous m'aviez aultres foys envoyé un volume des vers de St Amand, dez l'an 1629 in 4°[1]. L'on y a faict une suitte de l'an 1631 que je n'ay pas[2], et que je vous supplie me faire envoyer à la premiere occasion. Et les suyvantes s'il y en a[3], car j'ayme ce personage. Mr de Rossi m'escript de Lyon qu'allant par hazard à la Douane, il y trouva un mien fagot de livres recommandé à luy, lequel y a sesjourné troys ou quattre moys, dont j'estoys bien en peine. C'est là où estoient cez livres de la Tartarie de Mr Bergeron que j'avoys promis en Italie sans les avoir encore eus[4].

LXVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE THOU,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILZ D'ESTAT

ET MAISTRE DES REQUESTES ORDINAIRE DE SON HOSTEL,

À PARIS.

Monsieur,

Je vous escrivis la semaine passée sur ce premier advis que j'eus du choix que le Roy avoit faict de vostre personne pour le voyage du Levant, où les interests de Sa Majesté et de la nation Françoise ont si grand besoing du secours qu'ils ne peuvent esperer que de vostre

poetis in trophæum erectæ (Paris, S. Cramoisy, 1634, in-4°). Sur le poète provençal Scipion de Gramont, sieur de Saint-Germain, voir notre tome II, p. 217.

[1] Paris, de l'imprimerie de Robert Estienne, pour Fr. Pomeray et Touss. Quinet, 4 feuillets préliminaires et 255 pages avec préface de Faret.

[2] Paris, Fr. Pomeray, in-4° de 68 pages. Le *Manuel du libraire* donne la date 1632, mais, comme nous l'avons vu pour beaucoup d'autres ouvrages, certains exemplaires parurent sans doute en 1631.

[3] Peiresc ne devait pas voir les suivantes qui ne parurent qu'en 1640 et 1649.

[4] Vol. 718, fol. 121.

main. A cette heure je viens d'apprendre que parmy les objets que vous vous estes proposez, pour l'exercice de voz charitables offices, vous avez daigné vous souvenir d'une si chettive persone que la mienne, dont je me suis trouvé tout confus, ne pouvant me dissimuler mon desmerite. Mais parce que je juge bien que vous avez plus d'esgard en cela à l'interest du public que j'affecte le plus que je puis, en mes petites recherches, je suis resolu de ne m'y poinct opposer, puis qu'il vous plaict ainsin, et de vous y ouvrir et suggerer touts les moyens que je pourray de faire mettre au jour les precieux monuments qui sont si cachez en ces païs là, non seulement en matiere de vases, mais de toutes aultres curieuses reliques de l'Antiquité dont ils font littiere partout[1]. Vous protestant dez à cette heure que je n'entends nullement que ce soit pour moy, en mon particulier, ains tout pour le public.

Il y a longtemps qu'il n'est point venu de navire du Levant, tant la mer a esté fascheuse[2] à ce solstice contre l'ordinaire. Cependant on m'a escript une lettre de Marseille que j'ay creu vous debvoir envoyer à tout hazard, au cas que trouviez l'occasion d'appuyer les interests et faire valloir les services du sieur Santo Sequezzi que vous cognoissez tant, en faveur de toute la nation, dont on a adressé à Mr de Breves[3] les attestatoires[4] publiques, et generalement advoüées, par touts ceuz qui ont negocié en Ægypte, et pense que meshuy le public a interest que vous soyez adverty de tout ce qui se passe, non seulement en ce païs là d'oultre mer, mais deça, quand ce sont choses qui touchent les interests du commerce. C'est pourquoy j'ay creu que vous m'excuserez de la liberté que j'en ay prinse, et que vous n'aurez pas dezagreable que je participe aux obligations que vous acquerrez sur un

[1] Au sujet de cette expression figurée, Littré ne cite qu'un seul écrivain antérieur, d'Aubigné. Tous les autres sont postérieurs à Peiresc, Corneille, Brueys, Saint-Simon.

[2] Dans le sens de rigoureux, cruel, sens employé par Bossuet quand il a dit : «Rome eut des maîtres fâcheux.»

[3] Ce personnage fut un des correspondants de Peiresc. Voir diverses lettres que ce dernier lui adressa à Venise (registre IV des minutes de l'Inguimbertine, fol. 110, 111, 114, 120, 121).

[4] Je ne trouve ce mot dans aucun des dictionnaires que j'ai sous la main (Académie, Trévoux, Richelet, La Curne de Sainte-Palaye, Littré).

indigne personage, je vous en supplie et vous remercie trez humblement de tant d'évidantes demonstrations de l'honneur de voz bonnes graces, quoy que j'en sois si indigne.

Dimanche Mr de St Chaumont fit la ceremonie de la premiere benediction des fondements et assiette de la premiere pierre de l'église des PP. Trinitaires deschaulcez, ou l'on avoit gravé son nom et ses armoiries avec l'an et le jour[1]. Hier on commança les troys assemblées des troys ordres separez, mandées avec sa permission, et auxquelles il avoit conduit troys des officiers du Parlement, l'une de la Noblesse, l'aultre du Clergé et la dernière du tiers Estat où il fut proposé et deliberé de se joindre aux plaintes et remonstrances du Parlement contre Mr le Mareschal de Vitry et de faire procuration aux deputez du païs pour faire adherance aux dictes remonstrances et demander permission de repeter les sommes qu'on pretend avoir esté par luy indument exigées. Et l'aprez disnée on proposa et delibera de prier le Roy, attendu les occasions de mauvaise satisfaction du dict sieur Mareschal, de vouloir bailler pour Gouverneur au Païs Mgr le Cardinal de Lyon. Et vers son Eminence on deputa des gentilshommes pour l'aller supplier de n'avoir pas dezagreable que le païs fist cette instance à Sa Majesté.

Cette aprez disnée les mesmes troys ordres se sont r'assemblez pour faire publier et signer les deliberations du jour precedant qui se sont trouvées conformes partout, comme les députations, à sçavoir pour le Clergé l'Evesque de Glandeves[2] et le Grand Vicaire de l'Archevesque d'Aix, pour la Noblesse le sieur de St Juers et Bendol Boyer, pour le tiers Estat, Mr Dumuy, premier consul de cette ville d'Aix, et le sieur

[1] Roux-Alpheran dit dans *Les rues d'Aix* (t. II, p. 481) : «Le cours de la Trinité date de la fin du XVIIe siècle. Il a pris son nom du couvent des RR. PP. Trinitaires auquel il servait d'avenue. Ces religieux furent introduits à Aix en 1621 et s'établirent d'abord à une demi-lieue de la ville, dans le vallon des Pinchinats où leur première chapelle se voyait encore au commencement de la Révolution. Ils n'étaient alors que mitigés et prirent la déchausse trois ans après. Les déchaussés se transférèrent au nord-est de la ville et dans le voisinage de la porte Bellegarde en 1634, et construisirent là un couvent et une église détruits à la Révolution.»

[2] L'évêque de Glandèves était alors René Le Clerc, qui siégea de 1627 à 1651. Voir *Gallia christiana*, t. III, col. 1247.

Abeille de Tharascon. Voilà un exemple des plus notables du temps et avec lequel je finiray, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 23 janvier 1635[1].

LXVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu avec vostre despesche du 12me la lettre de Mr Valeran que j'ay prins plaisir de voir, et la vous renvoye avec mes humbles actions de graces. Mr de Bonnaire m'a envoyé de Rome une petite cassette cottée de mon nom, et a cotté que c'est du papier, en m'ayant cy devant escript que c'est du papier fin que Mr Valeran envoye à Paris, je ne sçay encor à qui car il n'y a pas de lettre d'adresse, et possible est ce pour vous. L'ordinaire de Rome, qui devoit estre arrivé dez vendredy, ne l'est point encores, et possible apportera t'il les lettres necessaires pour cela. Aussy bien n'avons nous pour le present aulcune commodité de si grosse voitture pour Paris. J'ay veu en quel estat le dict sieur Valeran vous escript que vostre commande est reduicte, dont j'ay bien eu du regret et de l'indignation contre ce monde là, qui distingue si mal le merite de vostre persone d'avec toute aultre sorte d'interest et de subject de vengeance, de choses dont vous ne sçauriez estre responsable. Et suis bien aise d'en avoir sceu le dettail avant que faire la recharge que je vous avois promis d'en faire par le prochain ordinaire, car je suis tout resolu de ne le poinct flatter et de luy en parler avec la liberté competante. J'ay esté infiniment aise

[1] Vol. 718, fol. 124.

que l'escrivain de Mr Aubert soit si intelligent, si raisonnable, ou capable de se contenter à prix moderé et si clairvoyant en la lecture de lettres si difficiles, et qu'il ayt si bonne volonté de faire diligence. Estimant que ce sera une bonne occasion d'obliger ce cardinal qui a bonne envie d'avoir cette piece bien assortye, et qu'il la fera sans doubte mettre soubs la presse. Si j'eusse estimé que Mr Haultin fust en volonté de la donner luy mesmes au public, j'eusse tasché d'en dissuader Mr Bouchard et tout aultre, pour l'amour de luy, mais Mr Rigault m'a aultres foys assuré que quelle mine qu'il tinst il n'en feroit rien, et qu'il ne songeroit rien moins qu'à cela.

Au reste j'ay admiré de voir l'ardeur avec quoy vous dictes avoir escript à Mr Bouchard[1] vos sentiments et la revanche du mauvais traictement qu'on vous faict et ne vous auroys pas estimé si sensible. Croyant qu'on vous donnera tout contentement et qu'il n'en fauldra pas venir Dieu aydant à de telles extremitez.

Il me tardera d'apprendre que Mr Petit soit de retour chez luy sain et saulve et de voir ses loix Attiques qui seront sans doubte fort bien receües et l'eussent esté beaucoup mieux s'il eust adjousté la version des allegations Grecques, dont je luy avoys bien formé la difficulté dez son passage par icy, quand il nous monstra son autographe. Possible que cet escrivain de Mr Aubert feroit bien la collation de cez autheurs de Ponderibus puis que luy nous manque. En un besoing, pour ce petit passage que je vous avois cotté, Mr Aubert en feroit possible volontiers la charité pour l'amour de moy et pour vostre descharge et soulagement de cette recherche. L'on m'avoit desjà parlé d'une relation de Mr du Chastellet que nous attendions en bonne devotion, mais ce que j'apprends de vous, ce ne doibt estre que la premiere piece d'un plus grand recueil[2] qu'il fauldra attendre en son temps. Je vouldroys bien

[1] Bouchard et Jacques Dupuy entretenaient une assez active correspondance. On conserve à la Bibliothèque nationale, dans un des volumes de la collection qui porte le nom des deux frères, plusieurs lettres adressées à Jacques par Bouchard. Ce commerce littéraire n'empêchait pas les frères Dupuy de tenir en médiocre estime leur correspondant de Rome.

[2] C'était la *Préface* du *Recueil de diverses*

sçavoir si l'on n'y aura pas peu inserer un traicté du duc Charles de Lorraine avec le Cardinal infant antérieur de troys ou quattre moys à la prinse de Nancy par lequel ce pauvre duc promettoit à cet infant de luy bailler Nancy pour sa place d'armes, qui estoit bien obliger la France de le prevenir comme ell' a faict.

Cez loix academiques verifiées en Parlement seront bien de recherche[1] et je croys bien que vous ne vouldrez pas que nous soyons des derniers de les voir quand elles paroistront. Car l'advis met bien du monde en impatience, principalement aux Provinces où l'on ne peut quasi pas sçavoir le vray language mieux receu, et le plus espuré des corruptions que chasque païs y forme insensiblement, en traduisant sans y penser les locutions locales[2].

Quant à Mr de Thou, je suis bien honteux de ce que vous me mandez de l'excez de son honnesteté en mon endroit, et qu'il veuille songer à m'obliger davantage, puisque je le suis desjà au dernier poinct en son endroict et que je suis si indigne de l'honneur de son souvenir, non moins que de la continuation de ses bienfaicts. Mais je vois bien qu'il veult dire qu'il souffrira patiemment les advis que je luy pourray suggerer pour faire desterrer les tresors cachez en ce Levant en matiere de livres et aultres monuments de l'antiquité cappables de bien ayder le public, à quoy je ne m'espargneray pas Dieu aydant. Estant bien aise du choix qu'il a faict de Mr Board vostre neveu, puis qu'il est desjà si rompu aux affaires estrangeres. Tout maintenant l'Auditeur du cardinal Biquy vient de sortir de ceans, où il m'est venu faire des recommandations de son maistre et de Mr de Guibeville vostre neveu que nous attendons à ce carneval, commencé depuis Dimanche au logis de M^r de St Chaumont, car on m'a dict qu'il veult

pièces pour servir à l'histoire (Paris, 1635, in-fol.).

[1] Peiresc veut parler de l'édit du roi Louis XIV en vertu duquel fut établie l'Académie française tout au commencement de l'année 1635. Cet édit si mémorable a été reproduit parmi les pièces justificatives de l'édition donnée par M. Livet de l'ouvrage de Pellisson et de l'abbé d'Olivet (t. I, p. 30-34).

[2] Peiresc indique très bien en peu de mots l'importance du rôle que devait jouer l'Académie française en maintenant et protégeant la pureté de la langue au milieu des fautes provinciales.

venir un soir faire un masque en ceste ville pour donner le bal à des dames d'Avignon qui sont en cette ville. Il me tardera d'avoir le bien de l'embrasser et servir pour l'amour de vous et de son propre merite. Et d'avoir des meilleurs moyens de vous tesmoigner combien cordialement je suis,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeyssant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 23 janvier 1635.

Le bonhomme Mr Pacius est decédé à Valance le mecredy 10 janvier à 4 heures aprez midy[1] dans une grande vieillesse[2].

LXIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Avec vostre despesche du 19me j'ay receu tout plein de beaux vers et aultres lettres des amys dont je vous remercie trez humblement, mais nous ne l'eusmes que le lundy matin au lieu que nous la soulions avoir le vendredy, tant pour le retardement de la partance dont vous m'aviez parlé, que pour le mauvais temps, et crains bien que dezhormais nous ne les aurons guieres plus tost. Mais ce qu'il y a d'inconvenient oultre le retardement commun est que vos lettres venants

[1] Je ne connaissais pas encore cette lettre quand j'écrivais dans *Jules Pacius de Beriga. Compte rendu du mémoire de M. Charles Revillout avec addition de documents inédits* (Paris, 1873, p. 15) : «On ignore la date précise du décès de Pacius.»

[2] M. Charles Revillout a rappelé (à la page 20 de son mémoire sur *le jurisconsulte Jules Pacius de Beriga*) qu'il mourut «en 1635, à l'âge de quatre-vingts ans». Le professeur de Peiresc était né à Vicence en avril 1550. — Vol. 718, fol. 115.

par la Bourgoigne ne passent par les mains de Mr du Lieu que soubs une enveloppe generale aux sieurs Moreaux cachettée dans Paris, laquelle ne s'ouvre icy qu'aprez avoir faict rendre les lettres du Roy et du public qui viennent soubs l'enveloppe particuliere du sieur du Lieu, et lesquelles se distribuent le soir mesme de l'arrivée du courrier. C'est pourquoy Mr du Lieu m'a escript que vous debvriez luy faire adresse particuliere de mes lettres et les faire bailler à la poste pour aller par la grande routte comme si elles alloient à Rome ou à Venise, afin qu'elles aillent par le Nivernoys, car elles arriveront à Lyon deux jours ou troys plus tost que celle de Bourgogne, et Mr du Lieu aura loisir de les joindre aux pacquets du Roy et aultres du public qui sont les premiers distribuez. Je regretteray cette courvée pour vous de faire une enveloppe à Mr du Lieu touts les vendredys, mais quand vous ne luy escrirez pas pour la premiere foys, il n'y aura pas de danger, puisque luy mesme m'a suggeré cet advis.

J'escripts à Mr de Thou sur ce qu'il vous a pleu m'escrire de l'honneur de son souvenir et auray soing du fagot de M. de Bonneval pour Rome et vouldroys bien qu'il arrivast avant le passage de l'Eminentissime cardinal de Lyon, vous suppliant de le sallüer cependant de ma part le plus humblement que vous jugerez qu'il y puisse echeoir. J'ay receu une lettre du R. P. Dom du Puy de bien vieille datte, avant son partement d'Italie. Estant marry de n'avoir eu le bien de le voir, mais la mer a esté si fascheuse depuis l'automne que j'auroys eu un trez grand regret qu'il se fusse engagé de s'y commettre, pour vous venir faire cet acte de charité qu'il desiroit. La galere du Roy qui a mené à Genes l'ambassadeur Saluzzo[1], ayant faily à se perdre diverses foys, et celle aussy du Duc de Savoye qui fit le mesme chemin quasi en mesme temps pour aller reporter quelques canons et r'amener l'aultre galere de S. A. prinse sur le M[arquis] d'Urfé.

[1] Jean-Baptiste Saluzzo allait être accrédité, comme ambassadeur de la République de Gênes auprès de la Cour de France, en septembre 1637. Voir *Recueil Avenel*, t. VI, p. 563.

Je pense bien qu'il pourroit suffire de faire transcrire sur le volume du Syncellus tout le commencement jusques au temps de Pompée où commencent les aultres, et que pour espargner la despense si elle estoit bien grande, l'on pourroit le conferer sur un exemplaire de ceux qui sont plus communs, à quoy j'offriroys volontiers celuy que j'ay escript de la main de Darmarius il y a une centaine d'années. Mais Dieu sçait qui vouldroit prendre la peine de cette collation avec l'exactesse requise. C'est pourquoy, si la despence n'est excessive, il sera meilleur de faire passer oultre et transcrire le tout conformement à l'ordre littéral de Mr Fontenay Bouchard.

Bien y auroit-il possible moyen de l'obliger davantage si on luy envoyoit la coppie de tout ce commencement aussy tost qu'il sera achevé de transcrire sans attendre le reste qui pourra tirer plus long traict, afin qu'il eusse moyen de travailler à la traduction de cela, et d'attendre plus patiemment le surplus pour le pouvoir lisre (quand il en fera la version) conjoinctement avec ses aultres coppies.

Pour cez autheurs de Ponderibus, j'ay grande honte de voir la peine que je vous en ay donné, et seroys bien marry que vous eussiez faict cette courvée pendant une si grande rigueur de froid que celle qui a regné et qui regne encores, n'y ayant rien qui presse tant Dieu mercy, car tandis que je suis en arrerage de responce à Mr de Saumaise il est soulagé d'aultant, de l'importunité qu'il se donneroit possible de me repliquer plus tost. Ne regrettant si ce n'est que ne vous en soyez deschargé sur Mr Petit, avant son partement; je me passeray bien du livre de Camerarius sur S. Mathieu puis qu'il n'a rien de plus que ce que M. della Scala nous avoit donné du texte d'Africanus. Mais je ne laisroys pas de sçavoir volontiers de quelle forme, de quel prix et de quelle qualité est à peu prez cet ouvraige et de quel temps.

Je me doubtoys bien que la Sylva Sylvarum de Bacon ne devoit pas estre publiée en latin, à faulte duquel, s'il s'en trouvoit en angloys à vendre, je ne l'achepteroys pas moings volontiers. J'ay veu le memoire des livres baillés à Mr Gailhard, que j'impute à singuliere faveur, et puis que Mr de Bonneval envoye à Rome la preface de Mr du Chastelet,

je n'ay garde d'y en envoyer pour mon compte. L'on y attend impatiemment les memoires de Mr de Fresnes Cannaye[1] et le Tertullian de Mr le Garde des Seaux[2] dont on leur a faict feste. Sur quoy je finis un peu pressé, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 30 janvier 1635[3].

LXX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu voz despesches du 26, et tout ce que vous y aviez joinct, dont je vous remercie, comme je doibs, trez humblement, et des nouvelles dont il vous a pleu nous faire part, où je n'ay pas trouvé si estrange le faict de la lettre non registrée, non plus que d'un homme qu'on tient prisonnier, et qui par la mesme facilité qu'il a contracté, peult faire aultant de lettres qu'on vouldra, n'estimant pas que cela seul puisse empescher de passer oultre, non plus que les contracts publiques, s'il n'y a d'aultres obstacles, et repugnances veritables. Il me tardera d'apprendre l'arrivée de Mr Grottius à la cour[4], et qu'il y puisse

[1] Sans doute le recueil de documents qui allait paraître quelques années plus tard sous le titre de *Lettres et ambassades* (1645, 3 vol. in-fol.). Philippe Canaye, sieur de Fresne, était mort le 25 février 1610.

[2] Quelque manuscrit de Tertullien possédé par Pierre Séguier, qui était un si fervent bibliophile et dont la collection de livres et de manuscrits était si riche et si belle.

[3] Vol. 718, fol. 126.

[4] Hugo Grotius, nommé ambassadeur de la reine de Suède auprès de la Cour de France, fit son entrée solennelle à Paris, le 2 mars 1635, entrée qui avait été retardée par des difficultés relatives au cérémonial à observer. Grotius était arrivé à Saint-Denis depuis le 14 février.

faire du sesjour en la qualité qu'il y viendra, aussy longuement et heureusement qu'il le peult meriter, et que vous, Monsieur, et tant d'aultres bons amys et serviteurs qu'il a le luy peuvent souhaicter. Pour Mr de Thou, bien qu'il me tarde grandement d'avoir le bien de le revoir, je n'ose presque pas souhaicter que ce soit si tost, parce que je vouldroys bien ouyr dire que quelque vicissitude des choses du monde luy eusse applany et apresté les chemins en sorte qu'il n'y eusse pas tant à apprehender comm' il y en a pour encores. J'ay eu une relation de Sayde que je vous prie luy bailler encores que j'estime qu'il l'aura desja veüe, si je ne me trompe, auquel cas je vouldroys bien la faire envoyer au bon P. Gilles de Loches à Orleans où il est à presa t, et suffiroit de la bailler à Mr du Mesnil Aubery qui la luy fera tenir. Je suis bien aise que Mr Petit aye emporté le volume des Eclogues pour son contentement, et vous remercie du soing qu'avez daigné prendre de le luy procurer, mais vous ne me dictes rien des manuscrits du Josephe tant de la Bibliotheque du Roy que de celle de Mr de Thou, voire s'il a eu moyen de les avoir à commodité pour son edition. Je vous remercie aussy du soing qu'avez eu d'envoyer ma lettre des cueillers à Mr de Saulmaise, ne doubtant pas que telles requestes ne l'importunent grandement et ne luy fassent consumer, voire perdre beaucoup de temps, mais souvent aussy on luy faict faire des choses dont le public se pourra prevaloir quasi aultant à proportion, que des aultres plus grands ouvraiges, qui sont de plus d'esclat, et dont l'utilité n'est pas si grande tousjours qu'elle doive exclure les aultres. C'est un des plus grands griefs que j'aye qu'il ne me reste quasi poinct de temps à moy, aprez avoir employé celuy que je doibs au Palais, et à mes amys. Mais j'en ay quasi faict habitude, et souvent me prend des verves de tout quitter, mais puis tout bien consideré, quand on faict plaisir et service aux honnestes gents, je n'estime pas que le temps se doive tenir pour perdu.

J'ay eu responce de Mr Rubens, mais un peu à la haste à cause de la presse où il estoit de l'entrée du cardinal Infant qu'on luy avoit endossée toute entiere, où je m'asseure qu'il aura mis en avant des

inventions dignes de l'excellance de son genie. Il me dict pour tant qu'il a encores par devers luy la cueiller et une petite escuelle d'argent antique toute figurée, qui n'est pas un petit advantage. Et me faict esperer, aprez qu'il sera deschargé de ce fardeau, tout plein de bonnes instructions sur cez matieres antiques des poids et mesures, dont je me promets de grandes satisfactions. Mais il me prie de l'assister en un procez qu'il a en la deuxiesme chambre des enquestes au rapport de Mr Saulnier, et de faire recommander sa cause à tout le moings au President de ladicte chambre et à son rapporteur, à quoy je me trouve bien empesché, n'y ayant aulcune cognoisçance que je sçaiche pour ne sçavoir les noms de Messieurs les juges. Et le pis est que la chose presse tellement à ce qu'il me mande, qu'il crainct que le secours vienne bien tard et aprez la deffaicte si l'on ne se haste bien fort. C'est pourquoy je vous supplie d'en parler à Monsieur du Puy vostre frere afin que s'il voit Monsieur le Procureur general, il luy en dise un mot de sa grace, si l'affaire passe par ses mains, s'agissant de l'entretien de son privilege. Et s'il a quelques habitudes auprez de celuy qui preside en cette chambre, ou du Rapporteur, ou de quelques aultres des principaulx de la chambre, qu'il tasche de leur dire un mot à la recommandation d'une persone si recommandable que Mr Rubens. Lequel m'escript qu'il y a troys ans touts entiers qu'il ne se mesle plus d'aultres affaires que de son pinceau, ayant supplié l'Infante fort opportunement de luy rendre sa liberté et tranquillité d'esprit, et le descharger des inquietudes que luy donnoient les affaires où elle l'avoit employé. Attendu mesmes qu'il ne se pourroit mesler qu'à contre cœur des affaires publiques, depuis qu'il y avoit veu embarrasser les interets de la France qui luy vont encores au cœur, je m'asseure, beaucoup plus qu'il n'ose dire. Il ne vous fauldra pas, je m'asseure, de grandes persuasions pour vous disposer et Monsieur du Puy, voire en un besoing Mr de Thou, de luy rendre bon office envers quelques uns de ses juges de vostre cognoisçance, car vous sçavez touts le rare merite de ce personage qui est si digne de toute sorte de bons offices. Et je vous en demeureray infiniment redevable

par dessus le marché, et beaucoup plus que si l'affaire me touchoit en mon propre. Sur quoy je finiray, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 2 febvrier 1635.

Nous avons veu passer icy incognito le cardinal Trivulsio[1], grandement curieux, qui a voulu visiter la Ste Baulme et autres lieux saints de la Province, et s'en va attendre Mgr le Cardinal de Lyon à Mourgues[2] chez le Prince son beau-frere. Il voulut s'entretenir troys ou quatre grandes heures à voir des libvres. L'Asellius inventeur des veines lactées estoit son domestique[3], il avoit pour camerier l'abbé Bonmoro Faverna, le plus intime amy qu'eust le deffunct sieur Girol. Aleandro, et qui luy ferma les ieulx, et qui a esté légataire des escripts de Gige qui a faict cez 4 gros volumes de la langue Arabique; ils gouvernent touts cez docteurs de la Bibliotheque Ambrosienne et promectent des merveilles de ce costé là.

Mon homme a eu plus de loisir qu'il ne pensoit de faire une coppie de la relation de Seyde pour le P. Gilles, de sorte qu'il ne vous en fauldra pas mettre en peine[4].

[1] Jean-Jacques-Théodore Trivulce, né en 1597, à Milan, cardinal en 1629, viceroi d'Aragon, de Sicile et de Sardaigne, gouverneur général du Milanais, ambassadeur extraordinaire d'Espagne à Rome, mourut à Milan, le 3 août 1657. Ce fils de Catherine de Gonzague avait épousé la fille aînée du prince de Monaco.

[2] Mourgues est le nom que portait chez les Provençaux la capitale de la principauté de Monaco. On lit dans le *Moréri* : «Les Provençaux appellent la ville de Monaco *Morgues*, à cause de l'allusion qu'il y a du nom de cette ville avec le nom de Morgues, qui signifie moine en leur langue.»

[3] Gaspard Aselli, médecin, né à Crémone, professeur d'anatomie à Pavie, mourut, croit-on, en 1626, à Milan. Ce fut dans sa dissertation *De venis lacteis*, imprimée à Milan, en 1627, in-4°, puis à Bâle, en 1628, qu'il exposa son importante découverte.

[4] Vol. 718, fol. 130.

LXXI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu plus tard que nous n'avions encore faict par l'ordinaire vostre despesche du 2 de ce moys, le courrier de Bourgoigne n'estant arrivé à Lyon que le 8e bien tard, et le vostre icy le lundy 12 au soir, pour s'en retourner ce jourd'huy mesmes, de sorte que je n'ay quasi pas eu le moyen de lire ces lettres que j'avoys receües, ce qui me servira, s'il vous plaict, d'excuse si je tranche plus court que je n'eusse desiré[1]. Je vous remercie donc trez humblement de voz soings pour le payement des libvres du sieur Cramoisy, dont je vous suis trop redevable, et du bon menage que vous avez faict avant le descry des monnoyes, qui est d'une prevoyance nom pareille. J'escripts à Mr de Thou en responce de celle dont il a daigné m'honorer, et vouldroys bien avoir des moyens de le servir à souhaict; je luy avoys escript cez jours passez par un honneste homme dont j'ay oublié de luy faire mention; j'estoys lors si pressé que je ne m'acquittay guieres bien à mon gré de mon debvoir comme je ne le sçauroys faire à cette heure. Je suis bien aise que la cassette de papier du sieur de Bonnaire soit pour vostre compte; je la vous envoyeray par la premiere commodité de voicture, car elle est assez grosse. Je vous remercie du soing de me pourvoir de ce libvre du bonhomme M. Berger de Rheims[2], et de la nouvelle relation de Canada et des loix Academiques à la publication desquelles vous me promettez de vous souvenir de

[1] A rapprocher de cette phrase d'Honoré d'Urfé, dans l'*Astrée* : «Cela fut cause qu'elle trancha son discours assez court.»

[2] *Le dessein de l'histoire de Reims, avec diverses curieuses remarques touchant l'establissement des peuples, et la fondation des villes de France*, par feu Nicolas Bergier, advocat au présidial de Reims (Reims, chez François Bernard, 1635, vol. petit in-4°).

moy. Cette nouvelle de Philibsbourg nous a touts desolez[1], jugeant bien de la consequance et que pour en avoir la revanche il fauldra des efforts que nous sentirons bien avant. Dieu sçait mieux que nous ce qu'il nous fault, et aprez y avoir faict ce qui se peult nous ouvrira les moyens et les remedes convenables aux occasions presantes. .

Mr Gassend et mon frère vous remercient du plus proffond de l'ame de l'honneur de vostre souvenir, et je ne sçauroys vous entretenir de rien qui vaille, tandis que nous sommes en l'attente de la venüe de l'Eminentissime Cardinal de Lyon pour son voyage de Rome, qu'on dict debvoir estre la premiere semaine de caresme au plus tard, sans passer par Aix ne par Marseille. Il y avoit eu quelque contention entre le Parlement et la Chambre des comptes, pour un arrest que ladicte Chambre avoit voulu casser en Audiance par un de la Chambre recassé par la Cour, que la Chambre avoit voulu casser comme le precedant en Audiance aussy, sur quoy la Cour fit emprisonner la partie et le procureur des comptes qui avoient donné requeste en cassation. Enfin Mr de St Chaumont ayant faict prier le Parlement de relaxer ledict procureur des comptes, la Cour le luy octroya d'honnesteté, et depuis il s'est rendu mediateur de l'accommodement du restant de l'affaire, et sur ce je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble, trez obligé et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 13 febvrier 1635[2].

[1] Dans la nuit du 23 au 24 janvier, le baron de Fernamonde, à la tête de six mille Impériaux, avait, à la faveur des glaces, surpris la ville de Philisbourg, comme on le voit dans les *Mémoires* de Montglat.

[2] Vol. 718, fol. 132.

IMPRIMERIE NATIONALE.

LXXII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Vostre ordinaire n'est pas arrivé du tout si tard que l'aultre semaine, mais toujours est ce un bien grand retardement du vendredy au lundy, puis que là il n'y a encores aultre dellay du partement que du matin au soir du mesme jour de vendredy, à ce que je puis comprendre de voz lettres du 9me et qu'on ne l'a pas du tout remis du vendredy au sammedy, comme il sembloit qu'on vouloit faire, auquel cas on y eusse recouvré la commodité des Gazettes courantes que nous sommes constraints de prendre de l'edition de Lyon. Si vous pouvez sans incommodité nous envoyer voz lettres par la grande routte, nous y aurons tousjours quelque advantage, et les plus paresseux comme Mr Gailhard pourront tenir la voye de Bourgogne pour leur soulagement quand il leur plaira.

Pour respondre donc à la vostre, aprez mes remerciements trez humbles des nouvelles dont il vous plaict nous faire part, je vous supplie d'agreer que je les face encores ici à Mr de Bonneval de l'honneur de son souvenir, bien marry d'en estre si indigne comme je suis, et si incappable de le servir en revanche. Pour Mr de Thou, je luy escripts, et vous supplie de m'ayder à faire excuser mes infirmitez Provençales. Ayant esté bien aise d'entendre que la coppie du Syncellus s'advance toujours, car si j'estoys cappable de vous en rien conseiller, je ne vouldroys pas attendre un moment quand elle sera achevée, sans l'envoyer à ce cardinal, quoy qui puisse arriver du reste, ne doubtant point que vous n'en veniez à bouct à souhaict tost ou tard. Et je craindrois que le retardement de l'expedition et envoy de ce livre ne nuisit à l'establissement de la fortune du pauvre Mr de Fontenay Bouchard qui n'en peult mais et qui a tant d'interest de mettre

au jour cet ouvrage plus tost que plus tard, pour tant de bons respects. Et le pix est que comme le commancement n'en est que dans ce volume, il ne sçauroit commencer de faire rouller la presse que par là. Nostre ordinaire de Rome qui devoit estre icy dez vendredy n'est encore arrivé au mardy à midy; s'il tarde plus guieres, j'estime qu'il aura esté retardé à la semaine suyvante, comme il arrive assez souvent, attendu qu'il y a plus de semaines en l'an que de moys de 4 semaines. Mais il vient d'entrer tout presentement dans ma chambre comme j'en estoys sur ce discours, et je m'interrompray pour recevoir sez lettres et voir s'il y a rien de la part du dict sieur de Fontenay. J'ay donques depuis ouvert mon pacquet et n'y ay rien trouvé de la part que j'attendoys le plus du dict sieur de Fontenay ne d'aultre de vostre cognoissance, si ce n'est du sieur Bourdelot que l'on a contrainct, pour s'accomoder à l'air du païs, de prendre sa sottane et le long manteau. Il est toujours dans des supererogations d'honnesteté[1] les plus extraordinaires du monde tant du chef du bon P. Campanella que de celuy de ses parents et du sien propre. Je vous remercie trez humblement du memoire qu'il vous a pleu m'envoyer de ce livre de Camerarius et de l'edition qui est sur le tapis de cez instructions et memoires du sieur de Fresnes Canaye. C'estoit le bon P. Mercene qui m'avoit donné l'advis du Tertullian, mais il se l'estoit laissé donner de trop bonne foy par des gents qui en avoient abusé à ce que je puis comprendre. Feu Mr du Vair n'avoit jamais pensé à rien de pareil, et ne me pouvoys pas facilement persuader que Mgr le Garde des seaux d'à present eusse peu se donner tant de loisir qu'il y en falloit. Quant au libvre de Baccon Sylva Sylvarum, il fauldra le faire venir d'Angleterre avec les aultres que demandoit le cavalier del Pozzo, et si Mr Deodati n'y veult employer quelqu'un de ses amys et correspondants, il fauldra passer par les mains de quelque marchand-banquier qui y traffique. Et sur ce attendant de vous envoyer du

[1] Peiresc a écrit ainsi ce mot : *honesté*.

r'enfort de moyens, pour supplement du deffault de ce peu qu'aviez eu jusques icy, je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 20 febvrier 1635.

J'escripts pour une mienne curiosité de la Guienne à Mr Luillier et à Mr Roubichon et ay laissé la lettre à cachet volant et prié Mr Luillier avant que la rendre de la faire voir à Mr du Puy vostre frere et à Mr Godefroy s'il est de retour afin que si du Tresor des Chartes ou des recueils de Mr de Lomenie, il se peult tirer aulcun secours, on tasche de me le procurer, vous suppliant de le faire et de croire que vous m'obligerez de m'y adsister[1].

LXXIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

L'occasion de la venüe de Mgr le Cardinal de Lyon et de son embarquement sur le Rhosne pour son voyage de Rome fit advancer tout plein de monde et nous fit avoir plus tost d'une couple de jours que nous n'eussions peu faire par l'ordinaire les premiers advis de l'arrestement[2] de Puylaurens[3]. Et la despesche du Roy dattée du mesme jour, 14e de l'execution, que nous avons veüe à ce matin dans le Palais avant l'Audiance, nous en a apporté la certitude et les principaulx motifs, avec les asseurances que Monsieur n'avoit eu aulcune part à

[1] Vol. 718, fol. 133.

[2] Littré, sous le mot *arrestation*, rappelle que le vieux français avait *arestement, arestoison, arestance, arestée*.

[3] Sur l'emprisonnement d'Antoine de Laage, duc de Puylaurens, voir tous les mémoires du temps, et principalement ceux de Bassompierre (t. IV, p. 168-170).

cez nouvelles conspirations, dont nous avons grandement loüé la bonté divine et le bonheur du Roy et de la France. Mais les circonstances qu'il vous a pleu nous en escrire nous ont bien faict admirer davantage la rare conduitte d'une si grande et importante affaire, et nous en ont fourny de si belles et si bonnes instructions, qu'il n'y restoit quasi rien à desirer que d'apprendre le progrez et les suittes que le temps nous pourra faire sçavoir tost ou tard. Cependant je vous en remercie trez humblement et vous en sommes touts redevables comme d'une piece des plus notables du temps. La descouverte de cez armes enterrées dans Nancy est pareillement bien importante, et nous faict croire que le Duc Charles se retirera bientost au delà de la riviere ayant manqué son coup de ce costé là, principalement s'il void approcher le Roy comme l'on nous veult assurer qu'il s'achemine en cez quartiers là, dez le commancement du caresme. Je m'estonnoys que les Espagnols eussent laissé un si long temps leur gouverneur de Perpignan dans la debtention où il se jecta, sans en faire d'aultre demonstration effective. Mais leurs represailles ne sont gueres bien pareilles, puisqu'ils se sont saysis d'une persone ecclesiastique, laquelle ne peult pas faire faulte à la guerre en occasion de rupture comme leur gouverneur de Perpignan, qui a esté, ce dict on, quelques années vice Roy dans les Indes, aprez avoir esté aux guerres des Païs bas et d'ailleurs. Et dict on qu'il estoit en predicament d'un homme de main des plus vaillants et plus cappables de faction qu'ils eussent. Je plains bien cependant le pauvre abbé de St Euveroul[1], et Messieurs ses parents, car cette affaire est pour tirer long traict[2], et si cez gents là se recognoissent, et qu'ils fassent d'autres represailles de personnes d'aultre profession que la profession militaire, ce pourroit bien estre un jour la pierre d'achoppement et l'occasion d'une rupture ouverte sans y penser, aussy bien que d'aultres affaires et entreprinses de plus grande conséquence.

J'ay esté infiniment aise de l'heureuse arrivée de Mr Grottius avec

[1] C'était Nicolas Haligre, abbé de Saint-Evroul, fils du chancelier. — [2] Cette locution n'a pas été recueillie, ce me semble, par Littré et ses devanciers.

toute sa famille en un si digne employ[1] et ne manqueray de l'en féliciter, mais je crains bien de ne le pouvoir pas faire à ce coup à cause que mon ancien dans la Grand Chambre (qui avoit esté deputé avec ceux qui doibvent aller sallüer Mgr le Cardinal de Lyon) s'en estant allé à Thoulouse, j'ay esté subrogé à sa place, et nous sommes en incertitude du temps et du lieu où nous le pourrons aller voir, ne s'estant encore rien resolu de certain puis son arrivée en Avignon, pour la routte qu'il doibt tenir, ne pour le temps mesmes qu'il doibt partir, les galères l'attendant à Toullon. Et je me doubte qu'il ne nous faille estre demain à cheval; c'est pourquoy j'ay anticipé à ce soir l'acquittement de ce mien petit debvoir en vostre endroict. Et si je ne pouvoys escrire aux amys, je vous supplie de me faire oster pour l'excuse[2] envers ceux qui vous viendront à la main. Son Eminence arriva en Avignon dez le vendredy au soir à l'entrée de la nuict, et y fut logé chez Mr de Montreal. Mon frere eut l'honneur de le voir quasi au desbarquer, et luy forma les difficultez qui luy estoient inesvitables, par toutes les routtes qu'il avoit voulu prendre sans passer par Aix ne par Marseille, son carrosse ne pouvant le porter jusques à Toullon que par le chemin de cette ville icy. M^r de St Chaumont estoit en Arles où il a faict son entrée, et vouloit passer jusques aux Maries au fonds de la Camargue, tant par devotion, ayant faict porter les clefs des reliques qui sont aux archives du Roy, que pour achever la visite de la coste marine, quoy que la saison soit assez mal propre en hiver pour les grandes eaux qui s'y respendent aux environs. Mais ayant apprins l'arrivée de son Eminence en Avignon, il resolut de l'y aller voir, et j'estime que ce fut dez hier. L'on adjoustoit mesme que M^r le Duc d'Alluin s'y pourroit bien rendre aussy, comme ont faict Messieurs Miron et Le Camus, intendant de la justice en Languedoc, et comme vouloit faire encore Mr de Narbone[3]. Ce qui aura possible esté la cause qu'il ne soit party d'Avignon ce jourd'huy pour continuer son voyage. Oultre que les pluyes ont esté bien grandes et extraordinaires toute

[1] L'ambassade de Suède auprès du roi de France. — [2] *Sic.* Peiresc a voulu dire : de me faire tenir pour excusé. — [3] Claude de Rebé, qui siégea de février 1628 à mars 1659.

la journée. Je n'auroys pas de besoing d'un si mauvais temps demain ou tel aultre jour qu'il nous fauldra aller au devant. J'entends que Mr le Comte de Talard[1] a prins la traverse par Sisteron pour l'aller attendre et sallüer à Toullon. Et puis que Mr de St Chaumont a escript que sa venüe lui avoit faict rompre son voyage de Maries, il fault qu'il ne veuille plus retourner à Arles, et y a quelque apparance qu'il vouldra accompagner son Eminence jusques à son embarquement.

Je suis bien aise qu'enfin Mr de Montagut aye eu le bien de vous voir, il m'en a donné advis par un mot de lettre que j'ay receu quasi en mesme temps que le vostre; je vous suis infiniment redevable de la bonne assistance que vous me promettez luy rendre en son affaire, et vous supplie et conjure de tout mon coeur de n'y rien espargner de vostre favorable credict envers voz bons amys. Je vous suis encores bien obligé, et vous rends par mesme moyen les plus humbles actions de graces que je puis du soing que vous avez desja daigné prendre pour le soubstien de la bonne cause de Mr Rubens, et vous reitere les plus humbles, plus instantes et plus submissionnées[2] conjurations[3] que je puis de vouloir continüer de bien faire à un personage de merite si eminant et si digne de l'honneur de voz bonnes graces. Nonobstant le procedé certainement un peu mal excusable de Mr son fils d'avoir manqué de vous aller voir, mais ce peut estre un effect de jeunesse et d'inadvertance ou de plus de modestie, de respect et de honte de se produire, qu'il n'y en falloit. Car il faut qu'il soit grandement jeune, son aisné qui est passé en Italie pour voir le monde et qui avoit ordre particulier de Mr son pere de me voir en passant, s'en estant dispencé sans gueres de necessité, bien qu'il fusse assez prez d'icy, la compagnie

[1] Roger d'Hostun, marquis de la Baume, baron de Charmes, commandant pour le roi dans les provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, père du maréchal duc de Tallart.

[2] A la fin de l'article *soumission* Littré indique la forme provençale *submission* dont Peiresc s'est ici souvenu.

[3] Sous le mot *conjurations* employé pour prières instantes accompagnées de protestations et promesses, Littré ne cite aucun écrivain.

l'ayant emporté. L'obligation que vous acquerrez tant sur le pere que sur moy et touts voz amys en sera tant plus grande et plus sensible principalement à moy. Car possible aussy que le pere n'a osé vous donner cette peine ny en prendre occasion de renouer avec vous le commerce qui avoit esté si longuement interrompu avec vous comme avec moy. J'avoys conceu bonne esperance, qu'il se pourroit meshuy renoüer, puis qu'il s'estoit deschargé des affaires qui en faisoient l'exclusion. Mais si les choses passent plus oultre à la rupture, il fauldra refaire d'aultres treves que je regretteray bien. Cependant tousjours aurons nous la consolation et le petit advantage, si nous luy avons peu rendre quelque service en cette occurence, attendant que Dieu ouvre d'aultres meilleurs moyens pour r'adjuster toutes choses à une meilleure intelligence entre le Roy et ses cousins de ce costé là qui y restablisse le commerce aussy libre qu'il estoit aultres foys.

Mr de Fontenay Bouchard m'a envoyé par la voye de la mer le catalogue des epistres de Libanius du Vatican, que je pensoys envoyer à Mr Valoys, mais je crains bien qu'il me fauldra remettre la partie à la semaine prochaine et pour luy et pour d'aultres.

J'ay receu par la mesme voye, de la part du Cardinal Barberin, le libvre del Bosio della Roma Sotterranea[1], où sont les inscriptions et images des cimetieres de la primitive Eglise, ou je pense que les curieux des Antiquités chrestiennes pourront trouver de gentiles occasions de s'exercer, quelque rudesse qu'il y puisse avoir. Ce n'est qu'un ouvrage postume et qui n'estoit poinct achevé de la main de son autheur, mais de ces gentillesses, toute sorte de fragments sont bons à recueillir et dignes d'estre veus pour en choixsir chascun quelque chosette selon son goust. Cela aura tousjours beaucoup faict de rompre la glace et de frayer le chemin à d'aultres qui y pourront adjouster une infinité de trez belles choses en cette matiere. Et nostre province en fourniroit bien encore quelques unes assez notables, et cappables de faire quelque bon supplement, quand nous ne prendrions

[1] Il a été déjà question d'Antoine Bosio et de sa *Roma Sotterranea* dans le tome II, p. 290 et en ce tome-ci, un peu plus haut.

que ce qui est en un cimetiere à Arles[1]. Estimant qu'en beaucoup d'aultres lieux de la France, comme en plusieurs vieilles Eglises de cette Province, il se trouvera encores de trez belles choses à joindre à ce digne recueil. Le libvre est fort grand et fort espoix, en feuille toute ouverte et bien incommode à relier si je ne me trompe; il y avoit un aultre fagot de mesme proportion de grandeur, que le Cardinal me charge de faire tenir à Mr Mazzarini, comme je feray par la premiere commodité et y joindray vostre cassette de Mr Valeran. Mr Menestrier, qui a faict les fagots, me mande que c'est un aultre exemplaire du mesme livre, et qu'il croid que ce soit pour le R. P. Sirmond qui y trouvera bien de l'exercice, soit que ce soit qu'il l'aye en prest ou en proprieté. Le volume ne sera guere moings grand que celuy de l'Hortus Heistetensis à ce que j'en puis juger à peu près, mais il sera encores plus gros et plus difficile à manier, non seulement au relieur mais au lecteur, si je ne me trompe. Je ne l'ay pas encore peu voir qu'en courant, mais encor y ay je rencontré d'assez jolies petites gentilesses. Et sur ce je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 26 febvrier 1635[2].

[1] C'est ce qu'a magistralement fait un de nos premiers archéologues, M. Edmond Le Blant, dans son *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles* (Paris, collection des documents inédits sur l'histoire de France, 1878, in-fol.).

[2] Vol. 718, fol. 135.

LXXIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

Nous avons eu icy le bon Mr de la Ferriere[1] qui nous a apporté afforce lettres de noz amys, et particulierement de Mr Bourdelot[2], quoyque la datte en fust un peu envieillie puis le mois d'octobre, car il est venu par la Guienne et le Languedoc. C'est une des plus doulces et plus agreables conversations que nous ayons eu de longtemps. Il a suyvy d'assez près Mgr le Cardinal de Lyon, mais il a mieux aymé s'en aller à son aise que d'ayder à faire la presse sur lez galleres. Mr Gassend a prins grand plaisir d'entendre les curieuses observations de ce personage et est party à regret ce matin (pour aller à Digne servir son Eglise et sa Prevosté à cez bonnes festes) parce qu'il eusse bien desiré de jouyr encor icy de la presence du dict sieur de la Ferriere encor un jour ou deux qu'il nous y promet de sesjour, avant que passer plus oultre. Cela avec mille aultres petites affaires pressantes qui m'ont desrobé le temps que j'eusse desiré employer à escrire

[1] Jacques de la Ferrière était un docteur en médecine, qui fut attaché à la maison du cardinal Alphonse de Richelieu et qui accompagna ce prélat à Rome. Il était natif de l'Agenais, comme nous l'apprend Gassendi (livre V, à l'année 1637, p. 476) : «Cum jucundissimum habuit excipere fovereque egregium virum Jacobum Ferrerium Aginnensem medicum, qui ex Lugdunensi cardinalis Comitatu, Romaque, et Lugduno rediens, expetita attulit multa, etc.» J. de la Ferrière ne fut pas seulement l'hôte de Peiresc, mais encore son correspondant. On conserve dans les Minutes de l'Inguimbertine (registre II, fol. 462-483) seize lettres écrites à La Ferrière, de mai 1635 à mai 1637. Malheureusement je n'ai pu retrouver que deux des lettres du médecin de l'archevêque de Lyon à Peiresc. On pourra les lire dans un petit recueil, que je publierai prochainement, de *lettres inédites de quelques écrivains célèbres de l'Agenais.*

[2] Les deux docteurs en médecine étaient très liés et Peiresc n'écrit presque jamais à un des deux amis sans que la lettre soit aussi, en quelque sorte, destinée à l'autre. Aussi, dans le registre des minutes qui vient d'être cité, les lettres à Bourdelot et à La Ferrière sont-elles entremêlées, comme si elles étaient adressées à un seul et même personnage.

à mes bons seigneurs et amys me servira s'il vous plaict d'excuse envers vous et eux. Et particulierement au bon P. Campanella de qui vous m'adressiez une lettre par le dernier ordinaire et à Mr Deodati. Je vous recommande les lettres cy jointes pour Mr de Thou, à qui j'escrivis hier par un bon religieux Benedictin nommé Dom Maynier de ce païs, qui ne laissa pas d'aller en poste. Et par occasion d'une lettre qu'il desira pour Mr du Mesnil Aubery, je luy fis addresse de troys petits volumes manuscrits pour Mr du Chesne sans pouvoir escrire au dict sieur du Chesne ne à vous, car il me surprint, mais Mr du Chesne les pourra retirer du dict sieur du Mesnil et s'en servir à ce qu'il trouvera à propos. Il y a une harangue au cardinal d'Armagnac assez libre à son advenement à l'archevesché de Tours[1] sur le subject des Huguenots qui commençoient à paroistre, et un pouillier bien ample du diocese de Rhodez. Et une Vie de Charlemagne ou plus tost des annales de son temps que le bon Mr du Chesne estime estre d'Eginard mesmes[2], ce que j'ay de la peine à me persuader, m'estant apperceu de quelque endroit où il parle des Grecs avec quelque prerogative de presceance sur les Françoys, ce qui me faict juger qu'il fusse des païs d'autour de Naples ou de Sicile qui obeissoient encores allors aux Grecs, ou bien de leurs partisants plus tost qu'un naturel Françoys. Tant est qu'il est purgé de tout plein d'interpolations qui se trouvent en diverses editions, lesquelles avoient desguisé et faict mescognoistre cet autheur ou sa condition et party. Ce qui me faisoit dire qu'il pourroit bien meriter d'estre imprimé tel qu'il est entre les autheurs oltramontains des choses françoises. Je ne sçay encores si j'en pourray escrire à presant à Mr du Chesne, car on me vient de dire que le courrier veult anticiper son despart, au quel cas vous luy ferez mes excuses et celle cy pourra servir s'il vous plaict pour luy.

Ce que vous me mandez concernant vostre apprehension pour le livre de la Roma Sotteranea me fera prendre un pretexte de faire ou-

[1] C'est-à-dire en 1547 (*Gallia christiana*, t. XIV, col. 133).

[2] L'année suivante, André du Chesne publia ces annales dans le second volume du *Recueil des historiens de France* (1636, in-fol.).

vrir l'enveloppe pour faire reclamer un bout qui s'estoit un peu mouillé sur la mer et de vous adresser la caisse pour vous donner moyen de le voir, à la charge que ce ne soit qu'avec peu de gents afin qu'il ne s'en fasse pas de bruict, et puis vous le ferez tenir à Mr Mazzarini qui en fera ce que bon luy semblera attendant qu'il en puisse venir d'aultres. J'ay mesmes escript pour en avoir un aultre exemplaire; l'on me mande qu'ils se vendent en blanc dix escus.

Si Mr Gaffarel se laisse voir, je luy feray un peu de reproche de ne procurer des relieures à cez beaux libvres manuscrits dignes des ouvraiges de celuy à qui ils appartiennent[1]. Je n'ay pas veu le catalogue d'iceulx et le verray tousjours bien volontiers. Mon frere n'a rien faict pour Mr de Guibeville qu'il n'en deubst au centuple, et si nous avons le bien de le voir, nous le luy tesmoignerons de vive voix un peu mieux que nous n'avons peu faire par lettre. Si Mr Godefroy faict son Code theodosian, ce seroit une belle et digne piece[2]. L'on m'escript de Valance qu'il s'estoit parlé de le faire subroger à feu Mr Pacius[3]; il y a mille bons escus d'appointements, et j'aymeroys bien mieux qu'il y fust que dans la tyrannie des ministres de Geneve, qui ne laissent guieres plus de liberté au monde que l'Inquisition d'Espagne quoy qu'en sens contraire. Je vous remercie trez humblement de la bonne volonté que vous avez pour Mr Rubens et vous supplie et conjure de ne pas attendre d'aultres nouvelles de sa part, car je croys que son fils soit en Italie long temps y a et pense que quand vous parlerez pour luy à

[1] Le cardinal Armand de Richelieu.

[2] Le *Codex Theodosianus* de Jacques Godefroy parut plusieurs années après la mort (22 juin 1652) de ce jurisconsulte (Lyon, 4 tomes en 6 vol. in-fol., 1665), par les soins d'Antoine Merville. Peiresc avait eu raison de saluer d'avance de ses éloges la «belle et digne piece». L'auteur du livre intitulé *Les savants Godefroy* parle ainsi de la publication du grand jurisconsulte (p. 101) : «C'est une œuvre classique, son principal titre de gloire, et en même temps le guide le plus sûr pour la période des premiers empereurs chrétiens. Gibbon s'en aide à chaque page de son célèbre ouvrage sur l'histoire de la décadence et de la chute de l'empire Romain, ne se lassant point d'admirer la richesse de la mine où il puise à pleines mains pour la composition de ses meilleurs chapitres.»

[3] Le marquis de Godefroy-Ménilglaise n'indique pas cette particularité dans les pages qu'il consacre au professorat de Jacques à Genève (p. 71-73).

Mr Saulmier ou à quelqu' aultre de ses juges, vous l'obligerez au centuple et moy quant et luy, que si quelqu'un vous en faisoit là d'aultres instances. Pardonnez moy cette liberté puisque vous m'en avez pardonné tant d'aultres. Et en vous remerciant trez humblement de voz nouvelles du monde, je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix en haste, ce 20 mars 1635.

Le bon P. Mercene me mande avoir faict traduire mon libvre manuscrit Arabe de la Musique pour le faire imprimer derriere son volume de l'Harmonie in fol°, mais qu'il y a certaines paroles demeurées en blanc pour n'estre pas des appartenances de la langue purement Arabe, ains pour estre du Persan ou aultres langues orientales, dont il vouloit s'esclaircir avec le sieur Gabriel Sionita, mais il est bien empesché à sa Bible pour se donner ce loisir là. Et avoit esté recherché par le sieur Gaulmin qui disoit le vouloir traduire en troys jours, mais je le priay de s'en garder bien fort, ayant esprouvé qu'il ne faict gueres de scrupule de se mocquer de ceux qui luy procurent des livres[1]. Je me suis advisé de luy dire que le R. P. Gilles de Losches, cappucin, qui presche maintenant à Orleans, peult faire cela mieux que tout aultre, car il a une grande cognoisçance des principales langues orientales et s'aquittera mieux de cela que tout aultre. Je leur en ay escript à touts deux pour accelerer l'expedition de ce manuscrit à celle fin que vous le puissiez envoyer à Mr de Saulmaise. Le pauvre P. Mercene l'avoit mesprisé tant qu'il l'avoit eu jusques à ce que je luy manday de le vous remettre auquel temps l'envie luy print de le faire imprimer, et crains bien qu'il ne s'y trouve bien empesché. Si par hazard il le vous avoit ja remis, je vous prie de le bailler à Mr du Mesnil Aubery qui sçait les

[1] Connaissait-on ce grand défaut de l'orientaliste Gilbert Gaulmin, un des défauts que Peiresc pardonnait le moins?

lieux et les moyens de le faire tenir au dict P. Gilles et de le retirer de ses mains pour le vous remettre [1].

LXXV

A MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
A PARIS.

Monsieur,

J'ay receu avec vostre despesche du 16me jusques à six pieces des appartenances du traicté de Colanges pour l'appanage de la Duché de Guienne [2], dont je vous remercie trez humblement. J'ay aultres foys veu dans la Bibliotheque du Roy en la longue allée au nombre 694 un volume qui estoit au 2e rang ce me semble ou plus tost au troisiesme assez prez de la fin, dans lequel estoient contenües une douzaine de pieces trez curieuses pour l'Angleterre. Entre lesquelles y avoit un don de la Duché de Guienne, faict au Prince de Galles par le Roy Edouard son pere, aprez le traicté de Bretigny [3], avec certaines commissions en suitte pour le faire installer, dont je vouldroys bien avoir maintenant la copie s'il estoit loisible. La premiere piece mise en teste du volume est sur le couronnement du Roy Richard II [4] et est suivye d'une maniere pour tenir le parlement d'Angleterre, qui est bien curieuse aussy comme plusieurs aultres pieces qui seroient bien du goust

[1] Vol. 718, fol. 139.

[2] Voir dans le livre II des *Mémoires* de Philippe de Commynes le chapitre xv intitulé : *Comment le Roy feit tant par subtils moyens, que Monseigneur Charles, son frère, se contenta de la duché de Guyenne, pour Brie et Champaigne, contre l'attente du duc de Bourgogne.* Le traité d'échange est daté du mois d'avril 1469, après Pâques. Le 10 juillet suivant Louis XI fit enregistrer au Parlement et à la Chambre des comptes les lettres d'apanage.

[3] Ce fut en 1361 que le roi d'Angleterre, ayant réuni en une seule principauté tous les États situés entre la Seine et les Pyrénées, la donna en fief à son fils aîné, avec le titre de prince d'Aquitaine. Le prince de Galles commença à toucher les revenus de sa principauté le 19 juillet 1362.

[4] Richard II, né à Bordeaux le 6 janvier 1367, était âgé de dix ans et demi quand il fut couronné à Westminster, le 16 juillet 1377.

de Mr de Lomenie s'il ne les a desja, et bien que je soys fort petit compagnon, je ne plaindroys pas la despence pour le faire transcrire au moings la pluspart du volume, je dis la pluspart, d'aultant que pour le traicté de Bretigny nous l'avons assez sans cela, et plusieurs lettres et dependances que vous pouvez avoir veues en un vieulx livre en parchemin couvert de boys, que j'avoys eu d'Angleterre, lequel a esté longtemps chez vous, ce me semble. Sur tout je vouldroys maintenant ce don de la Duché de Guienne, qui est en ce volume de la bibliotheque du Roy, avec les suittes qui peuvent servir à l'esclaircissement des droits et appartenances de la dicte Duché de Guienne. Et si pouvez trouver ce volume sans trop de peine, vous m'obligerez bien d'en faire transcrire cette piece par Quentin, ensemble ce couronnement de Richard II, le modus tenendi Parlementarium, modus faciendi Duellum coram rege Angliæ, de officio Marescalli Angliæ, et les statuts et ordonances à tenir en l'ost du dict Roy Richard II. Que si parmy voz beaux recueils ou ceux de Mr de Lomenie vous avez aulcunes instructions concernant specialement la Duché de Guienne et le Diocese de Bordeaux, j'en verroys volontiers le bordereau ou inventaire que Quentin pourroit transcrire à vostre commodité.

Mais je vouldroys bien avoir au plus tost que faire se pourra la coppie de quelques pieces de l'an 1303 et en may, portant commission du Roy Philippe le Bel à l'Archidiacre de Lisieux et au Prevost d'Amiens, pour aller faire la restitution de la Duché de Guienne au Roy Edouard III d'Angleterre, avec le verbal des dicts commissaires de la reelle restitution par eux faicte en l'Eglise st Æmilian au conte de Lincolne, soubs certaines reserves. Ne vous mettez pas en peine de m'envoyer le traicté de Poton de Sentrailles[1] de l'an 1451 en juin

[1] Poton, né en Agenais, au château de Xaintrailles, dont son père était seigneur, mourut, le 7 octobre 1461, à Bordeaux, après avoir été nommé maréchal de France (1er avril 1454). Il avait reçu avec Dunois, en juin 1451, la soumission des Bordelais. Le 30 octobre 1459, il fut nommé gouverneur de Bordeaux et ce fut dans le château Trompette qu'il dicta son testament (20 mars 1461). En attendant une monographie complète de ce vaillant capitaine, on peut consulter l'article d'A. Vallet dans le tome XLIII de la *Nouvelle biographie générale*.

pour les troys estats de Bourdeaux et aultres lieux, car je l'ay, mais si en execution d'icelny vous aviez quelque chose de particulier, je le verroys trez volontiers aussy. Et surtout pour le desnombrement des Prelats et seigneurs qui ont esté en divers temps soubsmis aux Ducs de Guienne, ou bien aux Roys lorsque la Duché a esté reünie. Ce nous seroit un grand heur que Mr de Bellievre peusse prendre son retour d'Italie par ce païs icy, mais il n'y a gueres d'apparance, veu que les grandes affaires dont la negociation luy est commise requierent tousjours de grandes celeritez au retour de telles Ambassades. Et il viendra de cez lieux si abondants en toutes raretez qu'il ne sçauroit trouver icy aulcune chose cappable de toucher sa curiosité. J'auroys bien plus d'esperance de pouvoir gouverner Mr de la Mothe, s'il anticipoit sa venue de quelque peu auparavant celle de Mr de Bellievre, parce qu'il auroit plus de liberté de prendre son chemin de tel costé qu'il vouldra, et Mr Gassend le desireroit bien aussy. Il me mande qu'il a esté receu fort favorablement dans son église de Digne et generalement par toute la ville, dont j'ay esté bien aise pour sa particuliere satisfaction. Je pense que la milice Romaine de Mr de Saulmaise sera toute aultre chose que ce que nous en avons veu jusques icy, et me tardera bien que son ouvrage se puisse voir[1], et que ce soit sans retardation de son traicté de re vestiaria[2]. Pour ce qui est du voyage de Mr de Thou, je ne doubte poinct qu'il n'y reuscisse grandement à souhaict, si Messieurs les Ministres ne l'abandonnent, comme ils font assez souvent les choses de cette nature. Mais si la paix generale dont on parle se pouvoit conclurre, il n'y auroit pas tant de subject d'apprehender de ce costé là. Car on auroit plus de loisir de se souvenir de ceux qu'on y envoye. Et y auroit sans doubte plus de moyen de veiller aux occasions d'en tirer Mr de Cesy, que je vouldroys bien voir en estat de ne s'y plus maintenir à tort ou à travers, s'il estoit possible,

[1] Le *De re militari Romanorum liber* ne parut qu'en 1657 (Leyde, in-4°). Voir une longue note sur cette publication posthume dans le fascicule V des *Correspondants de Peiresc* (Dijon, 1882, p. 32).

[2] Nous avons déjà vu que le traité *de re vestiaria* ne parut point.

avant que d'y voir embarquer un personage si qualifié et de si innocentes moeurs et intentions que Mr de Thou. J'envoyay dernierement à Mr du Chesne par un amy qui alloit en poste trois petits manuscrits sans luy pouvoir escrire comme j'ay faict depuis, vous suppliant de luy faire tenir ma lettre, et m'excuser de tant de continuelles importunitez et me commander comme,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 27 mars 1635[1].

LXXVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

Il me reste si peu de temps avant le partement du courrier que je ne sçay si l'on me vouldra laisser clorre paisiblement ma despesche tant j'ay eu d'interruption. Seulement vous remerciray je trez humblement de la participation de l'advis concernant la conferance du P. Joseph avec Mr de Thou, et les esperances et bonnes dispositions pour ce qu'il luy falloit dont je me resjouys infiniment. Et prie à Dieu qu'il benisse toutes ses bonnes intentions. Vous aviez oublié de m'advertir des cahiers que vous avez commancé de remettre au Nonce, dont je ne sçauroys assez loüer vostre generosité, vous conjurant de continuer et de croire que vous aurez enfin plus de contentement de vostre affaire qu'on ne vous en faisoit apprehender. Mr le Cardinal Barberin m'a escript l'arrivée du R.[2] P. Dom du Puy, et les incommoditez qu'il avoit ressenties au passage de l'Appennin, mais il doibt bien louer Dieu de n'estre pas allé par la mer où il eust souffert au centuple, s'il fust allé

[1] Vol. 718, fol. 139. — [2] Peiresc a mis un *V* pour un *R*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

au coeur de l'hyver. Et n'eust pas esté sans incommodité, s'il fut passé sur les galeres. Je me resjouys de la prochaine venue de Mr Godefroy, et de la guarison de Mr du Chesne, cez Messieurs meritants toute sorte de satisfaction et contentement de corps et d'esprit. Je les en feliciteray Dieu aydant avec un peu plus de relasche que je n'en ay. Vous remerciant trez humblement du souvenir que vous avez de l'Ælian et des planches du gentilhomme Angloys, et des oeuvres du Baccon[1] que je vous recommande plus estroictement que devant, attendu que j'ay descouvert que c'est pour le Cardinal Barberin mesme, ce qu'on m'avoit caché jusques à presant. J'en ay touché un mot à Mr Deodati qui a tant d'habitudes en Angleterre. Et demeure tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 3 avril 1635[2].

LXXVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

Je ne sçay quel malheur est celuy qui me suyt, que je ne puis quasi prendre la plume pour vous escrire, qu'à l'extremité et lorsque le courrier commence à presser son depart, dont je vous crie mercy, et vous conjure de ne le poinct imputer à deffault de bonne volonté et de soing, mais je me confie tant en vostre desbonnaireté que je me persuade tousjours que vous m'excuserez plus facilement que d'aultres. Je n'ay pourtant pas laissé de faire tenir à Mr Guibeville vostre brave neveu la lettre que vous luy escriviez avec les 9 pistoles que vous

[1] Il a été plusieurs fois question de ces *desiderata* de Peiresc dans ses lettres précédentes. — [2] Vol. 718, fol. 140.

m'aviez ordonnées et luy despeschay hier un laquay exprez à Carpentras, à cause que nous eussions trop attendu, en ce temps de festes, des commoditez d'amys. Estant bien marry de n'avoir de meilleur moyen de vous tesmoigner mon service en revanche de tant de courvées que je vous endosse à toutes heures et que vous recevez si volontiers. J'estoys en peine de vous faire tenir de l'argent, depuis avoir apprins que vous aviez employé ce qui vous restoit en l'acquittement de mon contereau avec le sieur Cramoisy, de sorte que cette commodité m'est venüe du ciel en attendant que je vous en fasse tenir davantage comme il en fauldra si cez libvres d'Angleterre peuvent venir[1]. Je vous rends graces du soing que vous avez daigné prendre de faire tenir le paquet à Mr Aubery, et de vous enquerir de Mr du Chesne de la reception des manuscrits que je luy avoys envoyé; il ne les avoit pas encores quand il m'a escript la lettre que vous m'avez maintenant envoyée de sa part avec des cahiers que j'ay veuz trez volontiers. Aussy bien que les beaux vers de Grammontius[2] lesquels je vous renvoye avec humbles remerciements, bien marry de ne vous pouvoir renvoyer la lettre de Dom du Puy parceque mon homme n'a pas retenu coppie de l'article de ce casale, comme je luy avoys ordonné, ce qui merite d'estre approfondy et d'en sçavoir le succez, vous remerciant cependant de la communication qu'il vous a pleu nous en faire et de tant d'aultres gentiles curiositez que nous avons apprinses.

Vous m'avez envoyé vostre lettre de Mr Grotius qui m'a mis en bredouille de tant d'excez d'honnesteté que je ne l'oseroys faire voir pour ne rougir de honte de me recognoistre si indigne de tant d'honneur qu'il me daigne faire. Et toutefoys je l'eusse bien volontiers envoyée à Mr Valoys pour luy faire voir en combien bons termes il parle de sa grande lecture et de son bon jugement sur le subject de son edition des fragments de Constantin Porphyrogenete, dont je n'ay pas manqué de le remercier, en attendant de pouvoir escrire au dict sieur Valoys, et vous supplie de m'ayder à obtenir excuse de Mr Grotius d'une si lourde

[1] Les livres indiqués dans la lettre précédente. — [2] Scipion de Grammont déjà mentionné.

faulte que la mienne, d'avoir tant demeuré en arrerage de mon debvoir, qu'il m'aye prevenu, dont je suis si honteux que je ne pense pas avoir de quoy me laver de ce reproche de longtemps sans vostre bon secours. Je luy en escripts au moings mal que j'ay peu dans la presse où je me trouve, et ne me suis advisé qu'en achevant d'une aultre faulte que possible je commettoys encores plus lourde, de ne luy rendre les termes d'honneur qui luy peuvent appartenir en qualité d'Ambassadeur de la courone de Suede. C'est pourquoy j'en faicts faire un duplicata de la main de mon homme, afin que vous le luy fassiez rendre s'il vous plaict, si le jugez à propos, car d'ailleurs j'ay aussy eu de l'apprehension que sa modestie ne prinst en mauvaise part et l'Excellance et le Monseigneur; vous sçaurez je m'asseure son goust, et le pourrez traicter selon iceluy. Et luy faire agreer ma bonne foy et sincérité, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 10 avril 1635.

Le sieur Pelicier est assez bon homme et a d'assez bons mouvements; je ne sçay s'il y pourra y (*sic*) reuscir. Je vous remercie de la faveur que luy avez faict de recevoir ses lettres, et de me les faire tenir, dont je vous suis redevable. J'avoys escript un mot à Mr de Thou pour luy à cause des affaires du Levant[1].

[1] Vol. 718, fol. 143.

LXXVIII.

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu par le dernier ordinaire deux lettres vostres du 6me dont l'une regardoit Mr de Thou, à qui j'en ay adressé la responce. J'ay par mesme moyen receu tout plein de petites curiositez bien gentiles dont je vous remercie trez humblement, mesmes de ce livret des negociations de Comans, dont je recouveroys (*sic*) volontiers un second exemplaire, si ce n'est chose difficile. Vous envoyant en revanche un petit libvret du portraict du conte Duc[1], dont cez Italiens font quelque bruict ce dict on. Ce n'avoit point esté par équivoque que mon homme avoit mis un dessus à Mr de Thou sur le dos d'une lettre escripte à moy, car je l'avoys prou ainsin ordonné, ne luy pouvant escrire ne faire sçavoir aultre chose que ce que m'escrivoit un homme de Marseille sur les affaires du Levant. Mais il fit équivoque certainement en ce qu'il print une vieille lettre venüe du mesme lieu, qui n'estoit que sur certaine viande dont la fantaisie avoit prins à Mgr le Cardinal de Lyon, de quoy j'ay bien esté honteux quand j'ay veu ce que vous m'avez renvoyé maintenant. Et je vous supplie de m'ayder à en obtenir l'excuse et le pardon de la besveüe. Je n'abuseray poinct de l'advis qu'il vous a pleu me donner de la part de Mr de Thou, et m'y comporteray tousjours avec toutes les reserves et circonspections que je doibs. Je vous remercie trez humblement du soing que vous avez daigné prendre de ce manuscrit de la Bibliotheque où vous voulez employer Quentin, et m'estonne que n'ayez trouvé ceux de Ponderibus sur la cotte des nombres. Il fault prendre patience; si le coppiste que Mr Rigault avoit employé estoit à Paris, possible en auroit-il conservé la memoire locale. Je me resjouys de l'arrivée de Mr Godefroy, avec un si precieux

[1] Gaspar Guzman, *comte* d'Olivarés, *duc* de San-Lucar.

thresor de Chartres, dont je le felicite et par mesme moyen Monsieur du Puy vostre frere qui en fera si bien son proffit, ou plus tost celuy du public. Cette nouvelle de Treves nous a touts desolez de compassion de ce pauvre électeur, que nous avons si mal gardé [1] nonobstant l'exemple de Philibsbourg et de Cirque [2]; il me tardera bien de voir que le Roy en puisse tirer quelque raison.

Nous attendions en bonne devotion la venüe de Monsieur nostre Premier Presidant suyvant l'advis qu'il vous plaisoit nous en donner. Mais on nous a depuis voulu renouveller les apprehensions qu'il n'y soit encores survenu quelque nouveau retardement, parce qu'estant allé visiter avec les deputez de nostre compagnie Mr le Mareschal le jour des Rameaux par ordre de noz seigneurs les Ministres de l'Estat, il n'avoit pas rendu sa visite avant que partir de Paris pour s'en revenir, s'excusant sur le pressant commandement de partir qui luy avoit faict laisser Mgr le Garde des seaux, aussy bien que Mr le Premier Presidant. Ce seroit un grand malleur pour nous si cela nous privoit d'un si grand bien que nous nous promettions de sa prochaine venüe avec le reglement qui a esté faict par le Roy pour eviter dezhormais les occasions de contention. La cour n'a pas laissé de deputer à l'accoustumée pour aller au devant de Mr le Mareschal, mais je pense qu'à l'advance on luy fera sentir qu'il doibt donner quelque particuliere satisfaction pour ce malentendu avant qu'arriver icy, pour y estre receu avec plus de correspondance. Sur quoy je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 17 avril 1635.

[1] Le 26 janvier, les Impériaux avaient surpris la ville de Trèves, et avaient emmené prisonnier l'électeur, ami et allié de la France.

[2] Aujourd'hui Sierck (Alsace-Lorraine), petite place forte sur la Moselle, près de la frontière du Luxembourg. On écrivait souvent, au XVIIe siècle, ce nom comme l'écrit Peiresc. Voir notamment le *Recueil Avenel* (t. V, p. 690). Il est question, dans la lettre reproduite à cette page, d'adresser, le 23 mars 1635, à Servien le récit du *fait de Cirque*, c'est-à-dire de la surprise de cette ville.

J'oublioys de vous dire que j'ay eu responce de Mr de Guibbeville sur la reception de vostre lettre et des 9 pistoles, dont il vous aura donné l'advis comme il me mande. Je vous prie de faire tenir à Mr Diodati le libvre de Castruccio Castracani[1] qu'il m'avoit demandé[2].

LXXIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Tandis que la douleur pouvoit estre encore fraische, je me suis dispensé d'escrire un mot de condoleance à Mr de Thou, sur la mort de feu Mr de Meslay son frere[3], que nous avons ressentie avec l'affliction et compassion que nous debvions à sa douleur et à la vostre. Priants Dieu qu'il luy donne la force de resister à la violence de ce malleur, et qu'il vous en recompence la perte par toutes les prosperitez qui y peuvent eschoir en eschange de la consolation qu'il avoit de vivre en si bonne intelligence avec un si bon frere. J'ai receu par mesme moyen la fascheuse nouvelle de la perte du Patron Estienne Beauscier qui m'apportoit d'Alexandrie tout plein de pieces curieuses, entre lesquelles estoient toutes les epistres de St Pol en arabe fort bien complettes que je plains grandement, et un libvre d'Astronomie qui pouvoit bien meriter quelque chose. Et quelques feuilles volantes du vray papyrus escriptes en hieroglyphique dont je vous asseure que je n'ay pas esté peu affligé, mais puis qu'il se fault consoler de la perte des personnes, il fault bien le faire aussy pour la perte des aultres choses moings cheres et moings precieuses. Et si Dieu veult que le

[1] C'est l'opuscule de Machiavel publié, pour la première fois, avec *Le Prince*, en 1532 : *Il Principe, la vita di Castruccio Castracani*, etc. (Voir les détails donnés dans le *Manuel du libraire*, t. III, col. 1274.)

[2] Vol. 718, fol. 144.

[3] C'était Achille-Auguste, baron de Meslay, conseiller au parlement de Bretagne, mort sans alliance le 6 avril 1635.

navire Ste Anne arreive à bon port, il fauldra bien en loüer Dieu sur ce que l'on a chargé plus de six ou sept moys y a le vocabulaire et la grammaire des Cophtes. Et par malleur il est abordé à Siragouse en Sicile[1] dez le 1er janvier où il a faict 40^ne, et aprez y estant mort une persone, il a fallu recommancer, en sorte que nous n'avons encores peu le voir arriver. Et je ne seray en repos que je ne le voye à Marseille, ou qu'on m'ayt envoyé mon libvre.

J'avoys une trez grande apprehension du voyage de Mr de Thou en Levant comme vous sçavez que je ne le vous avoys pas trop dissimulé. Et la concevoys encores plus grande, en commançant la lecture de vostre despesche, aprez le malleur de cette mort inopinée de Mr de Meslay. Mais avant que j'aye esté au bout vous m'en avez guary une bonne partie en me revelant le secret du party que faict Mr Scarron[2] pour les advances, sur lequel je feray plus de fondement qu'en tout le reste. La principale piece que je me promettoys de voir par les recherches de Mr Godefroy estoit le mariage du Roy René avec l'heritière de Lorraine[3] portant substitution en faveur du Roy de France en deffault d'hoierrie. Et le testament du Roy René faict à St Remy qui faisoit mention de la mesme substitution[4]. J'ay receu les cahiers transcripts du texte grec de Syncellus, que je feray tenir à l'eminentissime Cardinal Barberin par le premier courrier d'Avignon, et ce me sera une belle et bien opportune occasion de luy faire une troisiesme recharge pour vostre affaire, bien que je ne doubte poinct que sans cela vous n'en fussiez bien venu à bout, mais puis que vous aviez desiré cette satisfaction de luy, il n'y a pas de danger de luy en avoir rendu compte. Je l'ay adressé à M^r le R. P. Dom du Puy sellon voz ordres, à celle fin que vous puissiez juger de l'issüe dont je ne doubte nullement tost ou tard.

[1] Syracuse, en italien *Siragosa*, à 252 kilomètres de Palerme.

[2] Le conseiller Paul Scarron déjà mentionné (t. I, Appendice, p. 829).

[3] Isabelle de Lorraine, sa première femme.

[4] Voir sur le troisième et dernier testament du roi de Sicile, rédigé à Marseille le 22 juillet 1474, l'ouvrage déjà cité de M. Lecoy de la Marche, *Le roi René* (t. I, p. 391-392). Sur les deux testaments antérieurs, l'un fait à Aix le 29 mai 1453, l'autre fait à Angers le 14 juillet 1471, voir le même volume, p. 276 et p. 382.

Je vous remercie trez humblement de l'adresse où il s'est encores aprins quelque chosette en passant. Le sieur Gaufridi qui est au service de Mr de Parme parle tout à la françoise, et crois bien qu'il travaille en sorte que l'advantage des jeux demeure à la France.

Nous attendons à demain Mgr le Mareschal de Vitry qui arriva hier à Avignon par le Rhosne environ les X et onze heures et devoit à ce soir venir coucher à Orgon, pour estre icy demain de bonne heure, ce qui m'a faict anticiper d'un jour entier ma despesche de crainte de ne pouvoir escrire demain. Je viens de recevoir par les srs [Moreaux?] les quatre cassettes ou fagots de livres et autres curiositez tant de vostre part que d'aultres, fort bien conditionnez, ensemble une boitte de Mr de la Ferriere, comme je croys. J'y ay trouvé le livre de Rheims de feu Mr Berger[1], et la relation du Jesuite avec le portraict de feu Mr de Thou[2] et un memoire des susses (*sic* pour *Suisses*), vous remerciant trez humblement de tant de soings continuez, et demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 24 avril 1635.

Je viens de recevoir de Marseille une responce pour Mr Golius d'Alep à une lettre que Mr de Saulmaise m'avoit recommandée de sa part pour faire tenir en Levant et aussy tost y ay faict une coupple d'enveloppes, pour ne perdre l'occasion de cet ordinaire sans la vous adresser pour la luy faire tenir. Le 24 avril, le courrier voulant partir, il n'y avoit encor aulcune certitude de la venüe de Mr le Mareschal si ce sera demain ou non[3].

[1] Le livre cité plus haut : *Le dessein de l'histoire de Reims.*

[2] On trouve dans la *Bibliothèque historique de la France* (t. IV, Appendice, p. 274), l'indication de neuf portraits du président de Thou.

[3] Vol. 718, fol. 147.

IMPRIMERIE NATIONALE.

LXXX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

La nouvelle que vous nous avez donnée de la desmission que Monsieur le premier president L'Ayné a voulu faire de sa charge[1], a grandement affligé le monde en ce païs, et specialement nostre compagnie où il estoit en singuliere veneration. Et ce qui en rengrege fort le regret est de voir que son absence durant cez deux dernieres années a ruiné une trez grande affaire qui luy estoit commise des communaultez impuissantes de cette province, laquelle se seroit terminée à l'exemple de quelques aultres qui avoient faict pareille poursuitte du temps de feu Mgr le garde des seaux du Vair, et à faulte d'expedition ell' a prins un si mauvais train, qu'ell' est pour faire une playe au païs de plusieurs millions et desoler une bonne partie des familles plus aisées, et encores plus grand nombre des aultres qui soubs la foy publique avoient faict estat des rentes constitüées sur les communaultez qui seront bien descheues s'il leur fault aller prendre et cultiver du bien roturier aux villages. Ce qui fera encor un aultre effect que les communaultez ne trouveront plus de credit, et qu'aux occasions de necessité, il leur fauldra souffrir toute sorte d'extremité sans pouvoir s'en redimer comme elles faisoient par des emprunts. Mais si Dieu l'a permis ainsin il fauldra se consoler de cez maulx là comme de plusieurs aultres qui ne sont pas moindres. Et touts jours sera ce quelque consolation que Monsieur L'Ayné soit actuellement retenu semestre au conseil du Roy, croyant bien qu'il aura tousjours bonne volonté de proteger les interests de ce miserable païs, et de nostre pauvre compagnie. Tandis que nous verrons si Mr Fiobet vouldra accepter cette

[1] Laisné de la Marguerie si souvent mentionné en nos trois volumes.

charge[1] qu'on dict luy avoir esté procurée par Mr son frere[2] et aultres puissants amys qu'il a en cour. Car on escript de Thoulouse du 22 du passé que si bien il en avoit receu le brevet scellé, et se resolvoit d'aller en cour, toutefoys il commançoit à luy naistre tout plein de regret de laisser en ce païs la 20 mille livres de rente avec touts ses parents et amys, et une si belle charge dans la compagnie où il avoit esté norry. En sorte qu'il sembloit vouloir faire le voyage de la cour, aultant pour tascher de s'en excuser que pour en commancer les fonctions. Mais j'estime qu'on n'a garde de recevoir ses excuses, et qu'on l'obligera de venir icy pour suyvre les pistes de feu Mgr le garde des seaux du Vair, où nous avons grand besoing que cette place soit bientost remplye et exercée par une persone bien puissamment appuyée en cour.

Au reste nous avons eu icy Mgr le Mareschal qui a esté receu avec tant d'honneur et de concours de la Noblesse, et des deputez de toutes les principales villes et communaultez de la Province, qu'il ne l'auroit jamais creu sans le voir. Et semble qu'il en sçaiche si bon gré qu'il ayt oublié toutes les choses passées et resolu desormais de vivre en tres bonne intelligence avec tout le monde et specialement avec nostre compagnie, qui ne sera pas un petit secret pour le faire paisiblement jouyr de cette grande charge et avec plus de satisfaction qu'auparavant. Il a faict tout plein d'excuses de ce qu'il estoit party de Paris sans avoir visité Monsieur le Premier President à qui il avoit escript de sa maison de Coubert[3] pour s'en excuser et a faict voir la copie que son secretaire avoit retenu des paroles qu'il luy avoit escriptes sur ce

[1] Guillaume de Fieubet, président à mortier au parlement de Toulouse, fut nommé premier président du parlement de Provence, mais il n'en exerça pas la charge, étant mort à Paris peu de temps après avoir prêté serment entre les mains du roi Louis XIII, n'ayant que quarante-quatre ans. On érigea un buste à ce magistrat dans la galerie des illustres Toulousains.

[2] Son frère aîné Gaspard de Fieubet, baron de Launac, qui fut trésorier de l'Épargne (une faute d'impression fait dire au *Moréri : trésorier d'Espagne*) et mourut en avril 1647, âgé de soixante-dix ans.

[3] Aujourd'hui commune de Seine-et-Marne, canton de Brie-Comte-Robert, arrondissement de Melun, à 17 kilomètres de cette ville.

subject, afin de se descharger d'une partie du tort qu'on luy mettoit sus. Ce qui diminüe aussy en quelque façon le subject que Monsieur le premier presidant L'Aisné a prins là dessus pour se desfaire de sa charge, car encore qu'il y en eusse veritablement quelque sorte d'occasion, si est-ce que faisant la profession qu'il faisoit de tant de doulceur et de benignité et pieté, il y avoit tant plus de merite devant Dieu de passer par dessus toutes cez difficultez et de revenir faire une charge qui avoit tant de besoing d'un homme de sa sorte et de son courage et si dezinteressé comme luy, ce qui est si rare en ce siecle. Mais je n'ay esté que trop bon profete à mon grand regret de ce costé là, s'il vous souvient de ce que je luy en escrivis un jour et que vous prinstes la peine de voir avant que luy rendre ma lettre dont il ne m'a jamais faict la response qu'il vous avoit promise sur un petit mot de reproche qui luy estoit eschappé; de ce je ne me formalisoys pas davantage de son retour que j'apprehendoys d'esveiller le chien qui dormoit[1] et d'apprendre trop tost le malleur que nous n'avions que trop merité, à sçavoir de perdre le bonheur de le posseder, dont nous estions notoirement indignes et qu'il n'avoit que trop recogneu nostre foiblesse et noz deffectuositez, pour avoir du subject d'y vouloir revenir. Aussy n'avions nous aultre esperance que sur le grand zeelle de sa pieté, qui seule estoit cappable de surmonter tant d'obstacles et de difficultez, comme je m'asseure qu'il eusse faict, nonobstant toutes aultres considerations humaines. Mais je pense que les interests de Madame auront faict pencher la balance, car certainement elle estoit fort à pleindre en un si chetif païs que celuy cy. Et de la laisser toute seule pour s'en revenir luy icy, comme on dict qu'il avoit en dernier lieu resolu, je ne trouve pas qu'il y eust guieres de compatibilité.

Et m'imagine que c'en sera de mesme pour le retour de M^r de

[1] C'est là la plus ancienne et la véritable forme de l'expression proverbiale. On a bien à tort substitué parfois (voir les *Curiositez françoises* d'Oudin) le *chat* au *chien*, car, comme on l'a justement constaté, le réveil du chat est doux et le réveil du chien est mauvais. Dans le recueil de Le Roux de Lincy, on trouve ce proverbe du XIIIe siècle : «Il fait mal éveiller le chien qui dort.»

Saulmaise et que quelques favorables traictements qu'on luy puisse faire en Hollande, le moindre desgoust qu'il y aye de la part de ceux qui sont jaloux de son establissement luy servira de pretexte cappable de prevalloir sur toutes aultres considerations et de le faire recevoir pour ne pas esconduire Mad[le] sa femme qui ne se peult accommoder à l'humeur non plus qu'à la biaire de ce païs là. Et s'il revient une foys à Paris, c'en est faict, rien du monde ne sera cappable de le ramener delà de la mer, quelque alleschement[1] qu'on luy peusse faire avec touts cez manuscritz nouvellement desterrez et tirez du Levant avec tant d'industrie et de favorable succez. Vous remerciant trez humblement de la participation et favorable communication de sa lettre que j'ay esté bien aise de voir et d'y apprendre le vray estat où il se trouve, et qu'il se soit insensiblement porté à donner tout l'estat de la Milice Romaine, qui sera pour donner un bien grand contentement aux curieux et au centuple de ce que c'eust esté en se restraignant à la seule maniere de camper et de ranger une bataille.

Il me tardera bien de voir que le brave medecin se puisse tirer de cez païs de Suede pour faire le voyage de Constantinople en si bonne compagnie et que nous puissions avoir le bien de le voir icy en passant où nous attendrons en bonne devotion celuy qui le doibt mener. Mais à ne vous rien dissimuler je ne sçay si je ne suis pas obligé de vous dire que je me sevreroys volontiers du bien et de l'advantage que j'y puis pretendre pour me dellivrer des apprehensions que j'ay bien de la peine à despouiller, s'il n'arrive en ce païs là quelque changement en la persone d'un prince si cruel et si incapable de raison, avec qui il luy fault traitter[2], lequel est si susceptible de mauvaises impressions et si mal constant en ses resolutions. Dieu conduira le tout selon sa divine Providance et vraysemblablement à ce qui doibt estre pour le mieux et le plus utile au public.

[1] Le *Dictionnaire* de Littré, qui mentionne plusieurs exemples de l'emploi de ce mot au XIV[e] siècle et au XVI[e] (Bercheure, Calvin, Carloix, Amyot), ne cite, pour le XVII[e] siècle, qu'un vers de Rotrou.

[2] Le sultan Amurat VI qui allait mourir en 1640, à l'âge de trente et un ans, épuisé par ses débauches.

Je vous remercie de voz soings touchant mes dernieres lettres à Mr Grotius et des motifs qui vous ont faict mesnager cez defferances dont aulcuns se picquent un peu plus que les aultres. Comme aussy de la peine que vous voulez prendre pour me faire tenir cez petits manuscrits que Mr du Chesne a tenus. Croyant que si vous vous ordonnez le loisir de lisre cette petite harangue de Joannes Gillius[1] au Cardinal d'Armagnac, vous ne serez pas marry d'y rencontrer ce qu'il y a fourré de l'estat où l'on estoit lors en ce païs là, avec bien de la liberté. Et possible que le bon homme Mr de Cordes la verroit bien volontiers, si ne me l'avez ja r'envoyée.

Il est vray que le sieur Gailhard m'a faict tenir les deffectuositez du Mercure que le sieur Richer luy avoit remis, dont je luy suis bien redevable, n'ayant pas voulu se laisser payer comme je l'avois jugé raisonnable et luy avois faict offrir d'en demeurer à sa discretion, à cause de la longueur du temps. Mais il a voulu me vaincre d'honnesteté, dont je me revancheroys si je pouvois en son endroict. Le dict sieur Gailhard devoit revenir de par de çà avec son pere et ne sçay s'il ne sera pas allé faire quelque petit tour ez environs de Paris avant que se venir confiner de par deça. Car je n'estime pas qu'il eust eu le courage de partir de là sans vous dire adieu et aller recevoir voz commandements, si ce n'est que l'ayant faict en termes mal resolus, vous ne l'eussiez pas prins tout à bon. C'est bien la verité que son pere estoit entré en quelque apprehension de ne le pas pouvoir tirer de là quand il vouldroit et qu'il avoit esté bien aise d'y faire un voyage pour le ramener, et ne seroit pas inconveniant qu'il l'eusse surprins et faict precipiter son depart, mais je ne pense pas qu'il ayt peu manquer d'aller prendre congé de vous quelque presse qu'on luy aye sceu faire.

Tant est que je pense bien que dezhorsmais quand vous me vouldrez faire tenir des libvres, il ne se fauldra plus attendre à luy, ains les faire envoyer s'il vous plaict directement chez le sieur Perrin

[1] Je n'ai rien trouvé sur ce personnage dont la harangue n'a peut-être pas été imprimée.

ou aultre respondant des s[rs] Moreaux qui ont toujours comme je pense leur adresse en la vallée de Misere à la Balance où vous en aviez aultres foys envoyé avant que le dict sieur Gailhard eut entreprins de vous descharger de ce soing. Ou bien en la rüe S[t] Denys, chez le sieur Claude Bardin, à la table ronde, qui est le respondant des sieurs Blanc noz voisins. Car tantost les uns tantost les aultres envoyent icy des balles, et il est bon de pouvoir prendre l'occasion plus preste à partir quand on peult choixsir, attendu que fort souvent les fagots tardent bien dans Paris comme je l'ay esprouvé.

Le recueil de M[r] du Chastellet[1] ne s'est poinct encores veu icy que durant ce peu de temps que je garday le premier exemplaire qu'il vous pleut m'envoyer; c'est pourquoy j'attends en bonne devotion les aultres deux que je vous ay depuis demandez pour en garder l'un et envoyer l'aultre à celuy qui m'a faict offrir la communication de ce que je voudray de ses relations dont vous aurez icy l'inventaire, et si vous y trouvez des pieces de vostre goust ou de M[r] de Lomenie, me les faisant cotter, je mettray ordre pour les faire transcrire sur les lieux le plus diligement que faire se pourra. Je luy en ay demandé quelques unes de ce qui nous touche icy en Provence et j'ay advis qu'on y travaille desja. Au reste le Cardinal Barberin me faict des remerciements de sa main par deux differentes despesches bien plus grandes que vous n'eussiez pas creu, de ce volume de M[r] du Chastellet dont il avoit eu qualche sentore[2], ce dit-il, mais il ne l'avoit pas veu et y a prins grand plaisir. Cez Nonces ne sont pas si soigneux de leur faire tenir des libvres comme nous pensons. J'ay bien du desplaisir de voir que le Dataire ayt faict une si rude et si desobligeante responce à Messieurs de Fontenay Bouchard et Valeran et que cela vous touche si avant[3], mais je vous supplie de croire que je cognoys leur humeur

[1] *Recueil de diverses pièces pour servir à l'histoire* (Paris, 1635, in-fol.). Nous avons déjà trouvé mention de cet ouvrage de l'académicien Paul Hay du Chastelet.

[2] «Quelque senteur», «quelque fumet», ou, comme nous dirions, «quelque vent».

[3] Bouchard et Valeran avaient été chargés de nouvelles démarches auprès de la chancellerie romaine au sujet du prieuré promis à Jacques Dupuy.

et que puis qu'il a dict que la Grace dependoit absolument du Cardinal Nipote[1], cela vous doibt suffire, et ne doubte nullement que vous ne l'obteniez, mais je m'estonne que cez Messieurs n'ayent reprins les derniers errements de là pour suivre per viam secretam qui est l'execution des dernieres paroles du Dattaire si on les sçait entendre. C'est à dire que devant le monde cela est impossible à la toute puissance du pape, mais qu'il y reste cette voye là, qui est indubitable et qui faict subsister la totalité de la puissance. Dites leur pour l'honneur de Dieu de se tenir là. Ce fut ainsin que le Cardinal de Ste-Susanne fit signer la supplique de ma commande, quand j'eus mon Abbayie qui estoit possedée en tiltre par mon devantier. Et ne fault point marchander à cela. Mais de grace ne vous tenez pas saisy pourtant des cahiers du Syncellus à mesure qu'ils s'advanceront, quoy qu'on vous puisse dire au contraire, car sans mentir cez Messieurs qui vous conseillent manquent la carte de Navegar[2] à ce coup là. Et ne cognoissent peult estre pas si bien comme ils croyent ce monde là; vous ferez mieux de vous en descharger sur moy, et j'auray plus de bouche à parler que vous[3] pour m'en plaindre, si l'on me manquoit, ce que je ne croys nullement et suis resolu de luy en escrire dans deux jours par l'ordinaire d'Avignon en luy disant que j'envoye les cahiers que j'ay au R. P. Dom du Puy, mais en termes si intelligibles qu'ils seront bien sourds s'ils ne les entendent. Envoyez moy seulement le restant de temps à aultre, car je ne les envoyeray poinct sans r'affraischir les reproches le plus doulcement que je pourray, et sans cela je ne le pourroys pas faire si opportunement ne de trop bonne grace, encores que je n'apprehende nullement de les rebutter.

Je vous remercie encores trez humblement de la continuation de la besogne de Quentin dans la Bibliotheque du Roy et de la recherche que vous y avez faicte de cez volumes qui ne s'y trouvent plus, ne vous en ayant pas moings d'obligation que si les aviez trouvez. Comme

[1] Du cardinal neveu, Fr. Barberini. — [2] La carte qui sert à naviguer. — [3] Cette locution n'a pas été recueillie dans le *Dictionnaire* de Littré, pas plus que dans les dictionnaires antérieurs.

aussy du libvret du sieur Sirmond qui faict toujours trez bien[1], et dont la suitte sera tousjours trez bonne à voir en son temps. J'ay envoyé par l'adresse de Lyon du sieur de Rossi le Bahut du bon P. Campanella et croy qu'il ne tardera pas de le recepvoir bien conditionnée. Mr Gassend, qui nous est inesperement venu revoir, s'y est trouvé tout à propos pour estre tesmoing lorsque je me dispençay de l'ouvrir com' il avoit esté tesmoing de l'ordre que m'en avoit donné le bon P. en partant d'icy, afin que nous peussions voir à tout le moings les tiltres de tout plein de beaux volumes autographes de ses œuvres tant imprimées que non encore veües. A quoy nous passasmes une aprez disnée bien doulcement, et aussytost je le fis refermer et emballer et partir le soir mesmes pour Lyon. Vous en pourrez advertir Mr Deodati, pour qui je vous ay cy devant adressé un petit volume in 4° de Castruccio Castracani, m'asseurant que vous le luy aurez donné. Et mon libraire me vient de dire qu'il en avoit fourré un aultre exemplaire dans la caisse que je vous ay adressée de la Roma Sotterranea, lequel vous pourrez garder pour vous si ne l'avez desjà, si non vous me le renvoyerez à la premiere occasion et il servira à mon assortiment, car l'ayant demandé pour le dict sieur Deodati en divers lieux, je l'ay receu de deux divers endroicts, et en feray volontiers venir un troisiesme si vous n'en avez poinct chez vous.

Je vous renvoye la lettre de Mr Saulmaise et celle de D. du Puy que mon homme avoit oubliée cy devant dans son portefeuille, vous en remerciant trez humblement et demeurant tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 1er may 1635.

[1] Il s'agit là de l'académicien Jean Sirmond. Quant au livret, ce doit être *L'Homme du Pape ou du Roi, ou reparties veritables sur les imputations calomnieuses d'un libelle diffamatoire semé contre Sa Sainteté et Sa Majesté très chrestienne.* Bruxelles, 1634, in-8°. Il sera de nouveau question, un peu plus loin, de ce livret dont la Bibliothèque nationale possède quatre éditions toutes de Bruxelles, la première de 1634, deux de 1635, une de 1636. Voir *Catalogue de l'histoire de France* (t. I, p. 594, article 2993).

En envoyant le Bahut du R. P. Campanella à Lyon, j'ay par mesme moyen faict tenir à Lyon, selon l'ordre que j'en avois receu du cardinal Barberin, une caisse qu'il m'avoit adressée par les Galeres pour le sieur Mazzarini, laquelle les commis de la Foraine avoient voulu faire desballer, mais ayants osté la toille cirée par un bout et y ayant apperceu un exemplaire du libvre de la Roma Sotterranea, ils se contenterent et ne voulurent pas faire ouvrir le surplus. De sorte que si le premier exemplaire que je vous ay adressé n'avoit esté pour le compte du P. Sirmond, possible sera ce celuy cy, dont je seray bien aise d'estre adverty s'il vous plaict en son temps, croyant qu'à cez heures icy vous aurez receu le premier par le coche de Lyon, Mr de Rossy m'escrivant le vous avoir faict tenir par cette voye-là. Et celuy cy partit dez hier pour Lyon où il pourra estre dans huict jours, et je croys bien que le s^r Paolino Sesti, à qui j'avoys ordre de l'adresser à Lyon, ne l'y laisra pas chaumer inutilement, et que facilement il preferera la voye du coche à celle des roulliers qui est si longue.

Aprez avoir escript, comme je pensoys clorre ma despesche, le commis de Mr Moreau m'a apporté une petite lettre qui estoit demeurée sur son comptoir ce dict il seulement puis le jour que le courrier arriva, mais ce pouvoit bien estre depuis la precedante semaine, car elle est dattée du 13 avril. Elle est du pauvre Mr Gaillard, qui me mande avoir esté saigné ce jour là deux foys et en avoir le bras bien affoibly sans me rien particulariser de l'estat de sa santé ne de sa maladie, mais comme le caractere n'en est gueres bien formé, je suis entré en grande apprehension de sa santé mesme sur ce qu'il disoit que par le suyvant ordinaire il m'escriproit le jour precis de son depart, et que dans ce terme là il croyoit devoir estre party. Et toutefoys je n'ay poinct receu de luy d'aultres lettres plus fraisches, et qui pix est vous ne l'aviez pas veu de quelques jours à ce que vous m'escrivez, ce que je ne puis meshuy imputer qu'à l'indisposition qui l'en pouvoit empescher. Je luy escripts un mot à tout hazard et vous prie le luy envoyer par quelqu'un des vostres qui aye le soing de s'enquerir de sa

santé, au cas qu'il soit malade comme je le crains bien fort. Priant Dieu qu'il le veuille preserver[1].

LXXXI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

Je vous rends mille trez humbles graces des charitables offices que vous avez rendus à Mr Rubens sur le jugement de son procez dont je tiens qu'il vous doibt absolument toute la bonne issüe, car aux difficultez qui s'y pouvoient faire, il eust couru grande fortune sans vostre secours, dont je vous seray eternellement redevable pour l'interest que je prenoys en ses contentements pour ce regard, et croys que vous avez grandement obligé le public en cela, car si le succez en eust esté aultre, c'eust esté pour le desgouster et frustrer le public de tant d'aultres nobles conceptions qu'il a dans son esprit, et qui pourront esclorre avec plus de quietude. Et croys bien qu'il s'en tiendra vostre obligé comme il doibt. Et luy en ay escript un mot incontinant. Ayant esté bien aise d'en apprendre tant de vous, Monsieur, que de Monsieur du Mesnil Aubery les particularitez qu'il vous a pleu m'en escrire mesmes ce qui regarde la bonne intelligence d'entre ses enfants du premier lict et sa seconde femme, admirant l'humeur de ceux qui vous avoient osé asseurer des choses si contraires, et si mal compatibles à la doulceur de leur humeur. Pour le livre de Castruccio Castracani, vous aurez peu voir par mez dernieres despesches, et encor auparavant, qu'il y en avoit un exemplaire double dont la disposition vous estoit reservée. Et je trouveray bien le moyen de m'en pourvoir d'un troisiesme tost ou tard, de sorte que vous pouvez choixsir celuy que vous aymerez le mieux et laisser l'aultre à Mr Deodati. Je

[1] Vol. 718, fol. 151.

suis marry que le discours de ce livret du Conte Duc ayt si mal respondu au tiltre, et le vous envoyay sans en avoir veu aultre chose. Comme je pensoys vous avoir envoyé la relation du Fridland[1] avec la lettre qui l'accompagnoit, mais dans la presse qu'on me donne souvent sur le partement de l'ordinaire, on avoit faict cheoir ce cahier derriere des papiers et vous l'aurez maintenant, desirant de vous pouvoir rendre quelque meilleur service que cela. Je vous envoye une petite relation de l'Ambassade des Moscovites en Pologne, qui m'a semblé assez curieuse. C'est Mr de la Thuillerie, ambassadeur à Venise[2], qui de sa grace me l'a envoyée, et croys bien qu'elle sera allée en Cour et consequament chez vous en l'Academie, mais en tout cas vous l'aurez tousjours icy et y en trouverez deux aultres de la part de l'Empereur et du Roy d'Angleterre qui ne sont pas à negliger au temps qui court, car en Italie l'on veult faire à croire que la flotte d'Angleterre se doibt joindre à celle de Naples contre nous, ce que nous avons bien de la peine à nous persuader. Mr d'Hemery[3] est pourtant allé à Antibe pour pourveoir à la fortification de ce costé la, qui sembleroit plus proche et plus commode à garder pour les estrangers s'ils s'en pouvoient emparer. Nous craignons un peu plus les isles[4] à cause que le temps n'y laisse pas le passage libre toutes les foys que besoing seroit, car en terre ferme il seroit malaisé que l'on ne desnichast bientost les estrangers quelque part qu'ils peussent faire leur descente. Vous m'aviez envoyé dernierement une couppie de volumes in 4° de discours politiques et à la fin des relations de Pignerol et aultres affaires d'Italie que je

[1] C'est-à-dire le pays de Friedland en Bohême. La ville de ce nom, au confluent de la Witig et de la Rœsnitz, avait été érigée en duché pour Wallenstein.

[2] Gaspard Coignet, sieur de la Thuillerie, fut un des correspondants de Peiresc. Voir dans les Minutes de l'Inguimbertine (registre III, fol. 408-424) une trentaine de lettres écrites par Peiresc (du 28 novembre 1633 au 23 février 1637) à ce diplomate, alors à Venise et auprès duquel se trouvait le docte Gaffarel. Le sieur de la Thuillerie est mentionné quelquefois dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (t. II, V, VI) et plus souvent dans le *Recueil Avenel* (t. IV, V, VII et VIII).

[3] Michel Particelli, sieur d'Emery, déjà mentionné.

[4] Les îles de Lérins.

demandoys pour cez Messieurs de delà les monts; je vous prie de m'en faire avoir un aultre exemplaire pour mon assortiment, car cela m'estoit eschappé aussy bien que celle de Colmans, cez pieces ne venants guieres icy que par hazard, et nous n'en sommes pas advertis aussi que par hazard pour les demander. Il y avoit quelques feuilles doubles en l'exemplaire que vous m'avez envoyé concernant les derniers traictez, qui pourroient en un besoing servir au second exemplaire qu'il me fault pour moy. Je tascheray de les faire cotter au dos de cette lettre si mon relieur revient à temps de sa desbausche, ce qu'attendant vous me permettrez de finir pour escrire un mot à Mr de Thou, et de me dire tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 8 may 1635.

J'oublioys de vous dire que par le dernier ordinaire d'Avignon qui partit d'icy sammedy matin, j'escripvis au Cardinal Barberin et luy adressay les cahiers du Syncellus soubs une enveloppe à Dom du Puy, et prins occasion de luy reparler de vostre affaire et luy dire les difficultez du Dataire et neantmoings ses dernieres paroles que la grace dependoit d'un mot de son Eminence et qu'il falloit qu'elle fist comme feu Mr le Cardinal Ste Susanne quand il voulut avoir une pareille grace pour mon Abbayie qui estoit tenue en tiltre par mon devantier, car il porta luy mesmes la supplique au Pape Paul V et la luy fit soubscrire sur le champ; que s'il en usoit ainsin, toutes sortes d'obstacles cesseroient. Que j'escrivoys à Dom du Puy de luy porter une nouvelle supplique pour la faire soubscrire à Sa Sainteté et de faict je l'escrivis à Dom du Puy et pense que cette liberté pourroit faire coup[1], si desja Dom du Puy ne l'a prevenu. Mais pour l'honneur de Dieu quoy qu'il arrive ne retenez poinct les cahiers du Syncellus comme vous conseillent cez Messieurs.

[1] L'expression *faire coup* n'a pas été recueillie par Littré.

Ce qu'il y a de double au volume in 4° intitulé Recueil de quelques discours politiques et des affaires et guerres depuis 15 ans à St Gervais par Samuel Vaudreman, 1633, qui finit avec un douziesme discours du moys de septembre 1629, est un alphabeth separé qui recommance par A et par des nouveaux nombres des pages 1, 2, 3 etc. à la premiere des quelles est mis en tiltre : Relation des affaires de Mantoüe ez années 1628, 1629, 1630 [Le Mantouan] et finit en la lettre Y des guerres de Piemont et Monferrat 1630 en la page 155. Ce qui n'a guieres de rapport ne de suitte formelle avec le restant du volume où il se trouve joinct. Et possible est ce chose toute séparée.

Il y a une seconde foys toutes cez mesmes feuilles là, et de plus une relation de Pignerol commençant à la lettre Z, page 157, et continuant jusques à Cc et page 182. Mais cez troys feuilles et un feuillet à part n'y sont qu'une foys.

Sur cela on pourra, je m'asseure, parfaire un second assortiment; du moings fauldroit il une seconde foys cez troys feuilles Z Aa, Bb, Cc et le tiltre s'il y en a de general à tout cet Alphabet entier separé[1].

LXXXII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

Le dernier ordinaire qui arriva dez vendredy au soir m'apporta vostre despesche du 4me avec cez cahiers du Registre d'Angleterre et de Guienne, et les vers du bonhomme Grammont[2], ensemble cez lettres de Mr de Saumaise[3], de Mr Valeran et de Dom du Puy que je vous renvoye avec mes trez humbles remerciements, ayant prins grand plaisir

[1] Vol. 718, fol. 151.

[2] Scipion de Grammont, déjà plusieurs fois mentionné.

[3] Peiresc, contre toutes ses habitudes, n'a pas donné, cette fois, la lettre *l* au nom de Saulmaise.

en la participation de toutes cez petites relations dont je vous suis bien redevable, et de la continuation de voz soings à me faire tenir des livres nouveaux, et à me rendre de si bons offices et à noz amys.

L'une des plus agreables nouvelles que je pouvois apprandre fut celle que vous aviez cottée sur le dos de vostre lettre de la convalescence de Mr Bignon dont nous estions en grande allarme[1], et neantmoings en bonne esperance sur ce que de pareilles maladies n'avoient pas esté mortelles cette année de par deça comme aultres foys. La sollicitude que vous tesmoignez du pauvre Mr Gaillard m'oblige encores grandement, et me persuade que puis qu'il ne devoit partir qu'au 8me, il aura encor eu loisir de vous voir et de recevoir voz commandements et que vous aurez excusé l'affliction qu'il a eüe de se voir tirer de cet air là contre son gré, lorsqu'il y faisoit plus de progrez en ses études. Ce qui l'avoit mis en desordre et en grande presse de voir ce qui se pouvoit avant son partement. Vous aurez possible veu ou verrez bien tost le sieur Maynier, advocat en ce Parlement, frere d'un conseiller decedé qui estoit l'un des meilleurs amys que j'eusse en ce Parlement. Il est disciple de Mr Gassend, et fort attaché à ses maximes[2], mais tellement modeste et craintif, que je ne sçay s'il aura courage de s'aller produire chez vous si Mr Luillier ne le vous amene quasi à vive force, comme je l'en ay prié. Il se plaict particulierement aux mathematiques où il a d'aulcunes fois secondé les soings de Mr Gassend pour observer les phenomenes plus notables. Il fut emmené d'icy par son frere le Religieux de Lerins que j'avoys recommandé à Monsieur de Thou sans avoir sceu que luy fust de la partie, car je l'eusse chargé de quelques lettres à vous, Monsieur, et à quelques aultres de cez Messieurs. Je vous supplie de l'aymer pour l'amour de sa vertu et de Mr Gassend, et d'ex-

[1] Le célèbre avocat général au parlement de Paris était alors âgé de trente-quatre ans.

[2] Son nom n'est pas une seule fois cité dans les 500 pages de la *Vie de Pierre Gassendi* par Bougerel. Je ne trouve ni le disciple de Gassendi ni son frère le magistrat parmi les correspondants de Peiresc. Les registres de Minutes de la bibliothèque de Carpentras ne contiennent qu'une lettre à un de leurs frères, duquel il va être question plus loin. Dom Maynier «du monastère de Lyrins [*sic* pour Lérins] allant en cour» (Registre VII, fol. 425).

cuser ce que vous y pourriez desirer de plus que ce que son humeur peult compatir, qui est grandement bontifve dans son austerité, qui nous est commune quasi à touts en ce païs icy.

J'escriray à Venise pour voz deux exemplaires des vieux autheurs Rerum Patavinarum, Mussatus et aultres. Je suis possible la cause primitive du recueil et du dessein qu'avoit prins feu Mr Pignoria de les faire imprimer, et avoys desja mis ordre pour m'en faire envoyer un dez qu'il s'en pourra achepter, lequel je vous envoyeray à l'advance si tost que je l'auray receu sauf de le remplacer avec un des deux que vous demandez tant pour vous que pour Mr de Cordes lequel je vouldroys bien servir en meilleure occasion. Et vous supplie de l'en asseurer de ma part, et qu'il me commande seulement en toute liberté, comme son serviteur.

J'oublioys de vous dire que je me tiens encore bien redevable à Monsieur Valeran de l'honneur de son souvenir, et qu'il me tardera de voir paroistre des occasions de le bien servir selon son rare mérite et selon mes souhaicts et les obligations que je luy en doibs avoir, et par vostre commandement et pour la bonne volonté qu'il m'a daigné tesmoigner. Je vous escrivis l'aultre jour en quels termes à peu prez j'avoys escript au Cardinal Barberin pour vostre expedition sur l'occasion des cahiers du Syncellus que j'avoys enfermez soubs l'adresse de D. du Puy dans un petit fagot de livres manuscrits que son Eminence avoit desirez assez ardemment. Si vous m'envoyez la suitte des dicts cahiers du Syncellus, je tascheray de les mesnager, et tiens que vous viendrez à bout de vostre affaire quasi veuilliez vous ou non, mais il fault laisser venger ce monde là sur le temps.

Le fondement que j'avoys prins de la substitution du Barroys à la couronne de France, et consequament de la Lorraine qui y avoit esté unye inseparablement par le mariage du Roy René avec l'heritiere de Lorraine et donation de la Duché de Bar en sa faveur, par le Cardinal de Bar son grand oncle [1], je le tiroys d'une enqueste solennelle-

[1] Le cardinal de Bar a déjà été mentionné dans notre tome II, p. 271.

ment faicte aultres foys, laquelle estoit enoncée dans des advertissements imprimez in 4° lors mesmes du Procez que faisoit le Duc de Lorraine pour la Provence où l'Evesque de Toulon, qui se trouva auprez de la persone du Roy René lors de son trepas, disoit l'avoir apprins de la bouche du bon Roy René[1], en luy parlant de son testament et de la disposition de ses biens. Je vous ay envoyé ce cahier là originellement imprimé dez lors, et je l'avoys recouvré de Rome, où il avoit esté porté avec les vieilles chartes des Archives du Palais papal d'Avignon qui y furent transportées les années dernieres. Cette piece m'ayant esté destinée comme touchant la Provence par ceux qui manierent les dictes chartes, parce qu'il y en avoit plus d'un exemplaire, croyant que l'edition s'en estoit lors faicte en Avignon mesmes, et que les ministres de lors avoient eu la curiosité d'en retenir des exemplaires, car je n'estime pas qu'il y eust lors des imprimeurs en Provence, comme possible en Avignon, où l'université estoit un peu plus en vogue; vous trouverez ce cahier là parmy voz papiers, si Mr du Puy ne l'a voulu mettre parmy les chartes de la Ste Chappelle. Tant est que puis que nous tenons la Lorraine et la vraye heritiere de cet estat là, ce tiltre ne sçauroit nuire, quelque foiblesse qu'on y trouve à faulte de faire apparoir du contract de mariage du Roy René, que cette race de Vaudemont aura sans doubte faict perir. Mais il pourroit bien estre vray que cette substitution y fusse, car le Cardinal de Bar aymoit grandement la France d'où il estoit sorty de par une fille du Roy Jean. Et le soing qu'il avoit prins d'aller choixsir son petit neveu pour luy laisser sa duché et la faire unir à la Lorraine inseparablement par le mariage d'iceluy, monstroit bien un dessein formé en faveur des princes du sang de la Fleur de Lys. Et si ce contract de mariage et d'union a esté supprimé, l'on peult bien alleguer cette substitution, et l'employer jusques à ce qu'on fasse apparoir du contraire[2].

[1] Cet évêque était Jean Huet, appelé quelquefois *le Bigre*, qui occupait déjà le siège de Toulon deux ans avant la mort de René et qui l'occupa encore une dizaine d'années après la mort de ce prince. Voir *Gallia christiana*, t. I, col. 752.

[2] Entre ce paragraphe et le suivant manque la valeur d'une demi-page, la

J'attends par un navire Angloys les quattre evangelistes, que j'estime estre en cette langue là, ou en Æthiopien, car ils ne s'en declarent pas bien, et je n'en avoys pas demandé d'aultre langue. Le navire devoit faire voile le 17 avril d'Alexandrie, de sorte que je l'attends au premier jour, esperant qu'il sera plus heureux que celuy d'un Provençal où j'ay perdu le volume Arabe de st Pol que j'avoys tant demandé et d'aultres belles pieces. L'on a prins un monstre marin de 70 quintaux de poids, dont la teste en pesoit 8 ou 10 quintaulx, j'en ay les ieulx, pour les anatomiser[1], mais ils sont extraordinairement petits, pour la grosseur de la teste, comme ceux de l'Elephant. Sur quoy je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

Ce 15 may 1635.

Vous avez tousjours oublié de m'envoyer la derniere edition du Cassianus in fol° de Douay que j'ay veüe icy chez un de nostre compagnie qui l'a apporté de Paris[2]. Je vous supplie de me l'envoyer par la premiere commodité des sieurs Moreaux. Depuis avoir escript, un marinier de Marseille est revenu de Rome qui a laissé deux caisses à Marseille pour moy et cependant m'a apporté jusques icy un petit fagot de libvres, entre lesquels j'ay creu que vous ne seriez pas marry

moitié du second feuillet de la lettre LXXXII ayant été coupée.

[1] Sous le mot *anatomiser*, employé au XVIe siècle par Vincent Carloix, par Ambroise Paré et par Rabelais, Littré ne cite aucun écrivain du XVIIe siècle et seulement deux écrivains du XVIIIe siècle, l'abbé d'Olivet et Voltaire. La phrase de Peiresc réunira désormais, dans nos dictionnaires, le XVIe siècle au XVIIe.

[2] Peiresc ne se trompait-il pas? Tous les bibliographes, notamment l'auteur du *Manuel du libraire*, donnent le format in-8° à l'édition des œuvres de Jean Cassien, soignée par Alard Gazée, religieux de Saint-Waast (Douai, 1616, 2 vol.) et ne donnent le format in-folio qu'à l'édition plus complète d'Arras (*Joannis Cassiani Opera omnia cum commentariis D. Alardi Gazæi*, etc., *Atrebati*, Guill. de la Rivière, 1628, 3 tomes en 1 vol. in-fol. de plus de 1200 pages).

d'avoir une petite diatribe de Leo Allatius de Psellis et eorum scriptis[1] et troys petits livres de l'incendie du Vesuve, que le cardinal Barberin m'envoye et dont on faict cas, ce dict-il, et finalement un petit discours faict aultres foys par un certain Gauchier de Gozze, qu'un jeune homme curieux a voulu faire imprimer à cette heure, sur ce que j'avoys envoyé prendre des empreintes en plastre de l'inscription pour voir la vraye forme de caractère pour M[r] de Saulmaise, où il a voulu mettre mon nom, dont il se seroit bien passé. Si le pacquet n'est pas trop gros, vous aurez le tout; sinon, le prochain ordinaire en portera ce qui sera demeuré en arriere[2].

LXXXIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je receus par le dernier ordinaire vostre despesche du XI accompagnée de tout plein d'aultres curiositez, mesmes des restes des cahiers de Quentin que je n'ay pas eu moyen de voir, et d'une lettre que vous escriviez à mon frere laquelle je vis avant que la luy envoyer à Toullon où il estoit auprez de M[gr] le Mareschal, dont je vous remercie trez humblement tant de son chef que du mien, ensemble de la continuation de voz honnestetez, et du soing que vous avez daigné prendre de touts les libvres qu'il vous a pleu remettre au sieur Perrin. Mesmes des caresses que vous avez faictes et si longuement continüées au petit M[r] Gaillard, que nous attendons en bonne devotion avant la fin de ce

[1] *De Psellis et eorum scriptis ad Jacobum Gaffarellum* (Rome, 1634, in-8°). Leo Allatius (Allazzi) naquit en 1636 dans l'île de Chio et mourut à Rome, âgé de quatre-vingt-trois ans, en janvier 1586. Il était, en 1635, bibliothécaire du cardinal Biscia. A la mort de ce prince de l'Église, il devint bibliothécaire du cardinal Fr. Barberini; en 1661 le pape Alexandre VII lui donna la charge de garde de la bibliothèque du Vatican, vacante par la mort de Luc Holstenius.

[2] Vol. 718, fol. 153.

moys, bien marry que nous les ayons si mal meritées l'un et l'aultre, mais vous y auriez moings de gloire et nous vous en sommes aussy tant plus redevables. Il m'a envoyé les imperfections du Mercure qu'il avoit retirées de Mr Richer, mais il avoit cotté un article sur mon memoire d'une feuille ou de quelques cartons du 18 Tome, cottée C et c une seconde foys en suitte de la premiere, qui ne se trouva pas dans son petit fagot, nom plus que dans le volume que j'avoys receu à part tout seul de vostre main longtemps aprez les aultres, et lequel n'avoit jamais esté relié; c'est pourquoy l'on ne pouvoit pas facilement avoir laissé esgarer ce qui y manque, et falloit qu'on eust eu besoing de le prendre de par delà, pour en perfectionner quelqu' aultre, lors que le libraire le vous livra. Et ne seroit pas inconveniant que vous l'eussiez collationné vous mesmes ou faict collationner en vostre presance sans qu'on s'en apperceut à cause que la lettre C estant employée une foys en son rang de l'Alphabet, on ne presume pas facilement qu'il y en doibve avoir une seconde soubs la mesme lettre du C ou Cc double car il ne m'en souvient pas maintenant laquelle c'est, mon libraire estant à la desbausche, pour le verifier de rechef. Tellement qu'il fauldra, s'il vous plaict, que Mr Richer vous envoye cette feuille, s'il veult que le libvre soit complet, sans s'arrester à ce qu'il avoit baillé à Mr Gaillard, puisqu'elle ne s'y est pas trouvée, si ce n'est qu'à une seconde foys il l'en aye chargé maintenant à son retour. Je m'estonne bien plus que vous n'ayez pas receu la Roma Sotterranea, que Mr de Rossi disoit vous avoir envoyé par le coche, et que vous ne debviez pas recevoir plus tard que les lettres, et fault que ceulx du coche l'ayent trompé, et ayent envoyé par les roulliers puisqu'il tarde tant. Pour le second exemplaire, il a esté adressé à droicture à Lyon au sieur Sesty et de là à Mr Mazzarini. J'escriray à Mr Bouchard du Theophanes, estant bien aise que le Syncellus soit achevé et de la resolution que prenez de le lascher peu à peu, et n'y aura pas de danger de le faire filler pour voir le progrez du soing de la revanche en vostre affaire, pourveu que cela ne paroisse trop affecté. J'ay receu les cahiers que m'avez renvoyez des relations italiennes et n'y ay trouvé aulcunes cottes à la

marge que celles que j'y avoys faictes moy mesmes, qui ne regardoient que ma propre curiosité, laquelle ne se rencontrera pas facilement tousjours avec celle de Mr du Puy vostre frere qui ne s'en sera possible pas soussié ou n'aura pas eu le loisir de lisre cet inventaire ne d'en rien cotter. J'en ay desja receu deux extraicts que je n'ay pas encores leus, mais je ne laisray pas de les vous envoyer dez à present sauf de les veoir aprez vous. L'un regarde noz affaires particulieres de Provence durant la ligue, l'aultre celles de Sicile où possible Mr du Puy trouvera plus à glaner, combien que difficilement luy sçauroit on rien produire qu'il n'aye veu en cette matiere. Je luy ay bien de l'obligation du soing qu'il a eu de voir Mr de Lomenie le bon homme et de sçavoir de luy ce que je pouvois attendre des curiositez de son cabinet, regrettant un peu la perte spécialement de la figure de ce taureau dont il m'estoit venu en l'esprit une conception un peu extraordinaire. Et vous prie de vous en enquerir au retour de Madame de la Ville aux Clercs, et de Monsieur mesmes de la Ville aux Clercs, car la piece n'estoit pas si grande qu'elle ne pensse estre tombée derriere quelqu' aultre en son cabinet.

Il me reste à vous dire que Mr Deodati m'a envoyé par le dernier ordinaire un petit volume de Cremoninus de Calido innato et semine d'Elzevir bien complet[1], et qu'il m'a faict souvenir d'un aultre exemplaire que vous m'aviez envoyé quelque temps y a qui se trouva imparfect d'une feuille, qui fut la cause que je ne le fis pas relier, et j'oubliay de vous en faire demander l'imperfection, à la place de laquelle il y avoit une aultre feuille d'un aultre volume de mesme grandeur qui faict troys cahiers, laquelle je vous renvoye pour la rendre au cas que celuy qui le vous pouvoit avoir vendu la veuille reprendre

[1] *Cæsar Cremoninus Centensis de Calido innato, et semine, pro Aristotele adversus Galenum* (Leyde, 1634, in-24). L'ouvrage est dédié au sénateur vénitien Domenico Molino, qui fut un des amis de Peiresc et auquel Philippe Cluvier avait déjà fait un public hommage de sa géographie en 1624. Voir *Les Elzevier* de M. Alph. Willems, p. 61 et 99. César Crémonini, né à Cento (duché de Modène) en 1550, fut professeur de philosophie à Ferrare, puis à Padoue, et mourut de la peste en cette dernière ville à l'âge de quatre-vingts ans, en 1631.

et vous suppleer la deffectuosité. Si dans cez inventaires ou aultrement vous rencontriez un jour une bonne édition du Lucian grec, je l'achepteroys volontiers, le mien m'ayant esté retenu. Excusez moy de tant d'importunité et me tenez tousjours,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 22 may 1635.

Je ne sçauroys plus meshuy de ce coup escrire à Mr Deodati ne à aultre à mon grand regret; si vous les voyez, faictes leur mon excuse, je vous supplie.

Je n'ay plus de cire d'Espagne, il m'en fauldra un peu de provision à la première commodité[1].

LXXXIV

A MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

Avec vostre despesche du 11 j'ay receu les cahiers du Syncellus, que j'envoyeray Dieu aydant par le prochain ordinaire de vendredy, soubs l'adresse du R. P. dom du Puy, avec un peu de recharge, attendant impatiemment la responce du cardinal Barberin sur la derniere, qui pourra venir par le retour du mesme courrier dans 15 ou 20 jours. N'ayant poinct receu de lettres de son Eminence par le dernier ordinaire du commancemant de may, ains une lettre d'excuse que me fit de sa part le cavalier del Pozzo[2], à cause que son Eminence estoit aprez à se purger depuis quelques jours. Je suis bien aise qu'enfin la

[1] Vol. 718, fol. 155. — [2] On sait que le cavalier del Pozzo était attaché à la maison du cardinal Fr. Barberini.

caisse de la Roma Sotterranea soit arrivée à bon port, et que l'absance de Mr Mazzarini vous fournisse tant plus de temps pour vous en entretenir et voz amys; mais je vous supplie de luy envoyer sa lettre le plus tost que vous pourrez si ne l'avez jà faict, car il en aura receu une posterieure qui accuse celle là, et possible aura t'il plus tost le second exemplaire que le premier, soubs l'adresse du sieur Sesti de Lyon. Le libvre de Castruccio ne pouvoit pas meriter les remercimments que vous en faictes, dont je vous suis bien plus redevable que vous ne debvez pas estre du libvre. Mais c'est la surabondance de vostre courtoisie qui vous faict exercer des œuvres de tant de supererogation envers voz serviteurs.

Mr Deodati m'oblige trop par l'honneur de son souvenir aussy bien que vous pour raison des livres d'Angleterre[1], dont j'attendray la responce impatiament. Des gentilshommes Flammands passez par icy quelques jours y a, m'ont asseuré d'avoir veu aux Païs bas un exemplaire de ce livre des insectes in fol° d'Angleterre dont on faict tant de bruict[2], et que Mr Deodati disoit n'estre pas imprimé, dont il sera bon de luy donner advis. J'auroys bien à luy escrire, mais je ne sçay si je pourray m'en acquitter par cet ordinaire, me trouvant fort surchargé, bien que nous soyons en quelque vacance du Palais, dont je vous supplie luy faire mes excuses, s'il vous va voir.

J'ay eu responce du sieur Galilée et du P. Silvestre Pietra Sancta concernant la machine du P. Liny et attends icy en bref le sieur Dormalius Liegeoys[3] qui l'a veüe et examinée curieusement pour l'amour de moy, et m'en promet une relation de vive voix bien exacte. Cependant cela me faict ressouvenir que ce libvre de Symbolis heroicis du P. Sylvestre in 4° d'Anvers nous est eschappé, et Dieu sçayt si maintenant avec la guerre ouverte, on apportera des livres des Païs bas de longtemps.

[1] Le Bacon et les autres ouvrages indiqués dans les letires précédentes.

[2] Il s'agit là du *Theatrum Insectorum* de Thomas Mouffete déjà mentionné plus haut (lettre du 26 juin 1634).

[3] Voir sur Henri Dormalius le tome I, p. 740. Cet érudit avait été déjà l'hôte de Peiresc en 1630.

J'ay aussy receu la responce de Mr Rubens[1], qui se loüe merveilleusement de vostre favorable adsistance en son procez, et s'en recognoit grandement vostre obligé, mais il n'ose se dispenser de vous en escrire, à cause que le sieur Le Gris, qui en avoit faict la poursuitte, luy a tesmoigné que vous estiez bien aise de ne pas laisser paroistre la bonne affection qu'il vous plaisoit luy porter, sur quoy il me demandoit advis s'il pourroit neantmoings franchir cette barriere, et je luy avoys mandé que l'occasion de son procez, qui estoit si notoire, pouvoit suffire pour oster tout pretexte d'ombrage et qu'en un besoing il me pouvoit adresser la lettre qu'il vouldroit vous escrire, où il n'y auroit qu'une 15ne de jours de temps perdu. Mais cette declaration de rupture pourra bien interrompre tout à faict le peu qui restoit de commerce. Et s'en fauldra meshuy abstenir quand mesmes il ne seroit tout à faict rompu si je ne me trompe. Ce que je regretteray bien fort pour son regard, car il commançoit à se remettre en train à m'escrire de belles curiositez ayant faict luy mesmes de trez belles observations des merveilles de la nature et de l'art, sur quoy je lui avoys donné barres concernant l'anatomie des yeulx et mes propres observations sur ce subject, qui l'avoient chastouillé bien avant et luy avoient faict commancer des discours des couleurs que j'eusse bien desiré luy pouvoir faire achever avant cette rupture. Ayant moy rencontré tout fraischement dans mes propres yeulx d'estranges merveilles des couleurs des images que j'y conserve quelque temps, lesquelles se transforment successivement d'une couleur en l'aultre par un certain ordre bien admirable et cappable de fournir bien de l'exercice aux plus curieux naturalistes.

Mr Gassend a faict cez jours passez une petite peregrination par cette province, pour voir diverses singularitez entre lesquelles à mon indication il alla voir une cheutte d'eau à Sillans qui faict l'arc en ciel per-

[1] Cette réponse ne se trouve ni dans la publication de M. Émile Gachet (*Lettres inédites de Pierre-Paul Rubens*, Bruxelles, 1840), ni dans celle de M. Ch. Ruelens (*Pierre-Paul Rubens : Documents et lettres*, Bruxelles, 1877).

petuel, le plus vif et le plus beau qui se puisse voir[1], dont il est party bien satisfaict, mais s'il eust eu la patiance de s'y arrester tout le jour, c'eust esté la plus belle occasion du monde d'en faire encores de plus admirables, car estant à 3 ou 4 lieues de là, il vid le soleil entouré d'une belle couronne et sur le tard vid des parhélies qui eussent faict de merveilleux effects vraysemblablement dans cette cheutte d'eaux, pour y multipleier les arcs ou renverser l'ordre des couleurs, dont l'opportunité ne se pouvoit pas payer assez cherement, veu que cez phœnomenes sont si rares et casuels.

Au reste l'on nous avoit bien allarmé sammedy dernier, que le bruict courut de l'arrivée de l'armée navale aux isles d'Ieres du jour precedant aprez une infinité d'advis de touts costez de leur dessein formé sur cette province, et que le Duc Françoys de Lorraine s'estoit desrobé de Toscane sans dire adieu pour en aller prendre le commandement. Mais 7 voilles qui y avoient paru d'assez loing le 25 à 7 heures du matin, et qui paroissoient encores le soir du mesme jour 25 vis a vis du cap de Sisiech qui est devant Tolloun[2], continuerent leur routte au ponant, sans qu'on aye peu les recognoistre de plus prez. Et nous ont faict grand plaisir de nous laisser encores en paix. Car ils nous eussent bien surprins et cette faulse allarme nous a faict penser à vous, et nous mettre en devoir de les mieux r'embarrer s'ils viennent à nous. Et pour cet effect, soubs les ordres exprez du Roy, l'on met sur pied troys compagnies de cavallerie, et quelques regiments oultre ceux de la Tour et de Vaillac qui estoient sur la frontiere, de sorte que pour peu qu'ils tardent, ils trouveront bien à qui parler. Et possible sont-ils bien desja en bredouille, ayant regné d'estranges tempestes, qui les pourroient bien avoir jettez en Barbarie s'ils estoient lors en mer. Nous vouldrions bien que cela fust, et que le theatre de la guerre

[1] J'ai reproduit la description de la cascade de Sillans et des autres curiosités observées par l'ami de Peiresc dans la plaquette intitulée : *Impressions de voyage de Pierre Gassendi dans la Provence alpestre* (Digne, 1881).

[2] Appelé aujourd'hui cap Sicier.

IMPRIMERIE NATIONALE.

fust un peu plus loing de nous attendu la pauvreté du païs. Et demeure tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 29 may 1635 au matin.

Depuis avoir escript, en voulant clorre vostre despesche, Mr Gaillard est fort opportunement arrivé en trez bonne santé, ne se pouvant lasser de parler de la longue perseverance et continuation de vostre bonne volonté et bons offices en son endroict, dont je vous rends les plus humbles actions de graces que je puis. Sa main est encores toute engourdie de la bride, sans cela je l'eusse obligé de vous escrire tout presentement tandis que le courrier boit un coup avec noz gents.

Vous verrez les nouvelles plus fraisches et plus particulieres que je ne les avoys à ce matin dans la lettre que je viens d'escrire au bon homme Mr de Lomenie, et dans les lettres que je viens de recevoir de Mr de Sabran[1] et de mon frere qui seront cy jointes[2].

LXXXV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu voz deux despesches du 25me avec cette excellante nouvelle de la deffaite des trouppes du prince Thomas[3] qui est arrivée si opportunement pour nous faire augurer et esperer de pareilles succez en ce païs, si cez navires estrangers qui nous menassent depuis quelques jours nous

[1] Cet ambassadeur de la cour de France à Gênes a été déjà mentionné dans notre tome II, p. 552.

[2] Vol. 718, fol. 157.

[3] Il s'agit de la bataille d'Avein, dans le Luxembourg, livrée le 20 mai, où les maréchaux de Brezé et de Châtillon défirent l'armée espagnole commandée par le prince Thomas de Savoie.

attaquent, Dieu ayant desja tesmoigné combien sa divine bonté a à contre coeur cette entreprinse puis que la tempeste a desjà pensé faire perir toute cette armée. Je vous remercie trez humblement de cette agreable nouvelle et de tant d'aultres curiositez dont vous l'aviez accompagnée.

Ce fut par oubliance et inadvertance de mon homme qu'il ne mit dans vostre pacquet si non le premier libvre de l'incendie du Mont Vesuve, ayant jugé qu'il seroit de trop gros volume et je pensoys que tout fut allé; du moings il se debvoit estre souvenu d'adjouster les aultres par les suyvants ordinaires. Mais vous les aurez à cette heure touts deux ou pour le moings l'un et l'aultre par le prochain. Je suis bien aise que le livret de Leo Allatius ait servy à Mr de Thou[1] et m'estonne bien que voz libraires soient si rencherys de refuser touts cez rares autheurs non imprimez. C'est une bien esvidante marque que les muses nous abandonnent pour aller suyvre dans le plus froid de la Hollande les esprits curieux qui les cultivent mieux que nous, et crois bien qu'ils ne laisront pas eschapper l'occasion de donner au public toutes ces belles pieces. Nous attendrons en bonne devotion Mr Dormalius et je voudroys bien que ce fust plus tost que plus tard avant qu'il y ayt de rupture si ouverte qu'elle le peusse divertir de prendre son chemin par icy où il me tardera d'avoir le bien de le gouverner un peu à souhaict, s'il se peult.

Je n'attendray pas avec moings d'expetation[2] les instructions de Mr Godefroy sur les substitutions de la Lorraine au deffault de masles. Je vous remercie du souvenir de Cassianus et de l'advis de la Medecine du R. P. Campanella qui attaque bien du monde de gayeté de coeur. Le sieur Ranchin de Montpelier n'en est pas des mieulx edifiés du monde. Car si l'on ne monstre quelque chose de plus que le commun, il est malaisé de plairre et de pouvoir contenter les plus doctes et plus curieux. Je n'ay pas encore veu ni sceu ce que c'est. J'avoys escript longtemps y a pour les autheurs des Rerum Patavinarum de

[1] C'est le livret mentionné un peu plus haut et dans lequel Allatius s'occupe de tous les auteurs qui ont porté le nom de *Psellus*.

[2] *Expetation* est employé là pour *expectation*, mot que nous avons déjà trouvé dans le tome I.

feu Mr Pignorius et en vouloys faire une recharge par ce dernier ordinaire d'Italie, mais par mesgarde cela m'eschappa de la memoire à mon grand regret, vous criant mercy de ce retardement.

Monsieur Baudier a trop grande raison et moy trop de tort; ç'a esté un malleur que ses lettres ont prevenu de fort longtemps ses livres dont je n'ay pas encor receu la seconde piece[1], et pour la premiere, je ne la receus de beaucoup de moys aprez l'avoir mise chez les Moreaux, et qui pix est elle me fut ravie sur le champ sans que j'en visse quasi le tiltre et j'avoys esperé de la voir pour luy pouvoir rescrire, mais je tascheray de suppleer et m'acquitter de ce debvoir au moings mal qu'il me sera possible Dieu aydant et ne tarderay pas meshuy. Je verray volontiers les arraisonnemens de Mr Godefroy sur les substitutions de la Lorraine et attendray la participation du volume du Pape Innocent III[2], mais on m'a dict que ce n'est que de bien peu d'années, et qu'il y en debvroit avoir plusieurs volumes pour avoir tout l'assortiment[3]. Je vous remercie des lettres de Mr du Mesnil Aubery tant de la part du sieur Rubens que de Bordeaux et ne puis vous rien mander en revanche que ce peu que j'adresse à Mr de Thou, et que je vous supplie de ne pas faire veoir, principalement de la relation de l'armée ennemie, parce qu'on l'a envoyée en cour d'où il leur fault laisser publier seulement ce qu'ils vouldront; je suis bien aise qu'ayez retiré le manuscrit Arabique de la musique, d'aultant que

[1] Michel Baudier, qui avait publié en 1634 l'*Histoire de l'administration du Cardinal d'Amboise* (in-4°), publia en 1635 un livre très singulier et dont la singularité commence à se montrer dans le titre même : *Histoire de l'incomparable administration de Romieu, grand ministre d'État de Raymond Bérenguier, comte de Provence, lorsque cette province étoit en souverainecté*, par Michel Baudier, de Languedoc, gentilhomme de la maison du Roi, historiographe de Sa Majesté (Paris, Camusat, 1635).

[2] Il s'agit là du recueil de François Bosquet : *Innocentii III epistolarum libri quatuor*, Toulouse, 1635, in-fol. Voir sur cette publication l'ouvrage déjà cité de M. l'abbé Henry : *François Bosquet, intendant de Guyenne et de Languedoc, évêque de Lodève et de Montpellier*, Paris, 1889, p. 749-773.

[3] Baluze, en 1682, réédita, en le complétant, le recueil de Bosquet. A son tour le recueil de Baluze a été complété successivement par deux savants membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par La Porte du Theil, en 1791, et de nos jours par M. Léopold Delisle.

j'avoys apprehension que le bon P. Mercene n'eusse pas le credit de le retirer quand il vouldroit de celuy à qui il l'avoit voulu confier.

Il y a si longtemps que nous n'avons plus de nouvelles de Mr de Saulmaise que je ne sçay s'il y songe plus. Et parce que nous avons icy un Turc naturel qui m'a donné de bonnes lumieres en tout plein de pieces en cez langues orientales, possible que Mr Saulmaise seroit bien aise d'en avoir son advis tandis que nous le tenons. C'est pourquoy j'estime sauf meilleur advis, et si ce n'est que vous ayez de Mr de Saulmaise quelque ordre contraire, auquel cas j'y defereray trez volontiers, qu'il n'y auroit pas grand mal que vous me le renvoyiez pour le faire voir à ce Turc et tascher d'en tirer pied ou aisle[1], puis que cez Messieurs de de là y trouvent tant de difficulté. Et je tascheray de le vous renvoyer incontinant pour le faire tenir à Mr de Saulmaise. Le R. P. Mercene m'avoit mandé que Mr Hardy[2] l'avoit tout traduict hormis quelques mots Persans, et depuis que Mr Gaulmin se faisoit fort d'en venir à bout, je l'avoys semond de m'envoyer la version de Mr Hardy, pour tascher d'y faire suppleer les mots Persans. Mais il ne l'a pas voulu lascher sans qu'elle fust en perfection. Et l'aultre encore moings, et l'on y avoit voulu consulter un bon P. Cappucin, qui y eust possible penetré plus avant qu'on ne veult croire, mais ç'avoit esté fort à contre temps dans la semaine sainte, et avec trop de precipitation pour l'avoir devant Pasques, car il luy eust fallu quitter ses sermons dont il ne se pouvoit pas dispenser. Tout ce que j'en ay peu tirer par le bon P. qui a esté le plus à mon goust a esté d'entendre que la diversité des couleurs n'y estoit pas inutile comme je me l'estoys tousjours persuadé, esperant que le temps le fera encores mieux paroistre, Dieu aydant, tost ou tard. Sur quoy je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 5 juin 1635.

[1] C'est une expression familière à Peiresc et que nous avons eu déjà souvent l'occasion de rencontrer. — [2] Voir, sur Claude Hardy, notre tome II, p. 20.

Vostre despesche du 25 arriva dez vendredy au soir sur le poinct que le courrier d'Avignon estoit ceans pour prendre mes lettres de Rome, auxquelles j'eus encores le loisir de joindre une nouvelle recharge pour vostre affaire. Et en escrivis à dom du Puy et à Mr Valeran et à Mr de Fontenay Bouchard[1].

LXXXVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Vous pourrez voir en la lettre de Mr de Lomenie la suitte de l'estat des affaires de nostre Marine et des 8 gallions, que le Syroc[2] avoit faict reculer, et qui estoient revenus avant hier vers les isles d'Ieres, depuis le changement de temps. Et un arrest qui s'est faict à ce matin contre un libvre de la religion imprimé fraischement à Orange, que l'on exposoit en cette ville, dont l'autheur est fort jeune[3], frere d'un conseiller

[1] Vol. 718, fol. 159.

[2] On lit dans le *Dictionnaire de Trévoux*: «*Siroc*. Terme de marine. C'est ainsi qu'on nomme sur la mer Méditerranée le vent qui est entre le midi et le levant, qu'on nomme sud-est sur l'Océan. Les Italiens l'appellent *Siroco*. *Siroc* ou *siroco* vient de *Syriacas*, syriaque, parce que ce vent vient de Syrie, qui est au sud et au levant de l'Italie.» Littré, qui ne cite sous le mot *siroc* qu'une phrase de Martin Coccaïe, fait venir le mot de l'arabe *Charqui*, qui signifie vent de l'est.

[3] Cet auteur était Gilles Gaillard et le livre incriminé était intitulé : *Le prosélyte évangélique, par L. S. G. G. P. escuyer, docteur es droicts* (Orange, imprimerie E. Voisin, 1635, petit in-4°). Le docteur Martial Millet dit (*Notice sur les imprimeurs d'Orange et les livres sortis de leurs presses*, etc., Valence, 1877), que Gilles Gaillard naquit à Aix vers 1620, et qu'après avoir embrassé la religion réformée il se fit recevoir pasteur et s'établit à Orange, où il épousa Catherine de Cola, fille d'un magistrat de cette ville trop pompeusement appelé par l'auteur *président du parlement d'Orange*. Je note que Gilles Gaillard dut naître plutôt vers 1610 que vers 1620, car il ne pouvait guère avant l'âge de vingt-cinq ans être pasteur à Orange et auteur d'un livre de polémique religieuse. J'ajoute que ce livre est un des premiers qui soient sortis des presses d'Orange, car l'imprimeur Étienne Voisin, originaire de Genève, était arrivé à Orange le 1er novembre 1633, et on ne connaît de lui qu'une seule publication antérieure à celle du *Prosélyte évangélique*: le *Traicté de la vraye joye* (Orange, 1634, in-12).

de la Cour, dont l'esclat et le scandale estoit extraordinairement grand à cause des termes oultrageux dont il y use contre les catholiques, qu'il ne vouldroit pas avoir comprins soubs ce nom de chrestiens. Et tout plein de propositions fort insolentes; vous en aurez l'arrest au premier jour.

Je n'osay mettre soubs l'enveloppe de Mr de Lomenie ne sous la vostre comme par le dernier ordinaire une petite relation de l'armée navale que je mis soubs le nom de Mr de Thou de peur que cela ne peusse desplaire en cour où elle avoit esté envoyée exprez, et possible à ceux qui l'ont originairement redigée par escript, si elle estoit publiée. Mais je croys bien que vous aurez trouvé moyen de la faire voir à Mr de Lomenie, et Mr de Thou à Mr de la Ville aux Clercs; que si cela n'estoit, je vous supplie trez humblement de le faire selon l'opportunité qui s'en pourra presenter et avec vostre prudance accoustumée, et demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 6 juin 1635 au soir[1].

LXXXVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Je receus par le dernier ordinaire vostre despesche du 1er de ce moys accompagnée de la feuille du Cremonin[2] et de cet aultre libvret en mesme forme qui semble debvoir estre bien curieux, dont je vous remercie trez humblement, ensemble des memoires de Mr Godefroy sur le mariage de nostre Roy René où nous avons apprins de belles choses que nous ignorions. Vous verrez ce que j'en escripts à Mr Gode-

[1] Vol. 718, fol. 162. — [2] Le traité *de Calido innato* mentionné un peu plus haut.

froy, et s'il y avoit lieu d'employer Quentin pour la transcription de quelques pieces, il le pourroit aller faire chez vous, afin qu'il n'en puisse rien demeurer par devers luy ne aultre contre le voeu du dict sieur Godefroy. Je vous ay donné advis, ce me semble, de l'arrivée du sieur Gailhard et qu'il m'avoit rendu la derniere feuille des imperfections du dernier volume du Mercure. Pour le Lucian, les textes touts Grecs ne sont pas si bien à mon usage que ceux qui ont la version Latine e regione, car j'ay bien oublié de ce peu que j'avoys aultres foys sceu du Grec. Oultre que cez vieilles editions de Basle ne sont pas si accomplies que les posterieures. Et me suffira d'avoir l'edition de Mr Bourdelot[1], s'il vous plaict, Monsieur. J'attends dans deux jours le retour de l'ordinaire d'Italie et pense qu'il m'apportera quelque aultre piece de cez relations que j'avoys cottées sur le bordereau que vous avez veu, lesquelles je vous envoyeray incontinent. J'eusse bien peu presumer que Mr du Puy vostre frere ne verroit pas mal volontiers les pieces que j'en avoys cottées. Mais j'eusse tousjours creu que parmy tout le reste il en eusse deub choisir d'aultres possible plus notables que toutes celles que j'avoys marquées. Et peult estre n'est ce que à faulte d'avoir eu le loisir de les considerer assez à son aise dans le peu de temps que vous avez gardé le roolle qui n'avoit poinct de haste. Je n'ay poinct encore receu le fagot où vous aviez inseré les manuscrits de Mr du Chesne et les sieurs Moreaux n'en ont poinct d'advis, me doubtant que le tout ne soit encore de par de là comme le sieur Gailhard m'a ingenument advoué qu'aprez m'avoir veu plaindre de la trop longue attente d'un pacquet de Mr Bourdelot, il le trouva encore à Paris sur la table du sieur Perrin. Je crains bien que ce n'en soit de mesmes à ce coup, et si quelqu'un des vostres pouvoit se donner la peine de passer par chez luy pour cet effect, possible n'y nuiroit il poinct. Afin que si celuy là estoit demeuré chez luy, il le fasse venir à tout le moings avec le fagot que vous preparez.

[1] Le *Lucien* de Jean Bourdelot parut en 1615 avec traduction latine et commentaires (Paris, Bertaut, in-fol.) Voir le titre complet ainsi que divers détails sur cette édition dans le *Manuel du libraire* (t. III, col. 1207).

Au reste, nous avons bien admiré la Providence divine en la concurrence de tant de bonheur qui accompagne les genereux desseins du Roy, tant du costé des Païs bas et de l'Alsace que de celuy de nostre mer, où nous avons plus d'interest qu'aux aultres pour ne devenir le theatre de la guerre qui eust esté nostre ruine. Touts les advis s'accordants à cela que la tempeste ou le feu ont faict perdre XI Galeres de la flotte d'Espagne, et que les aultres ont esté constrainctes de jetter en mer jusques à leurs canons et de relascher où elles ont peu, les unes en Corseque, les aultres en Sardaigne, les aultres du costé de Livorne, en trez piteux estat, de sorte qu'elles ne sçauroient de longtemps se remettre en poinct de revenir joindre les 8 gallions qui ont tousjours tenu pied à nos isles d'Ieres et y estoient encores sammedy dernier au soir, ayants faict leur aygade le jour precedant en celle du Levant où il ne se faisoit aulcune fortification, comme la situation des lieux n'en estant pas compatible. C'est pourquoy ils n'y pourroient pas faire d'establissement eux mesmes qui fust tenable, non plus que nous. Et le sesjour y seroit bien dangereux sans que la saison presente calme generalement toutes noz mers. Les tempestes dernieres estants mesmes venües fort à contre temps et neantmoings bien plus à souhaict que nous ne les aurions sceu demander à Dieu. Encor que toutes nos cloches sonnassent lors pour temperer la violance du vent de crainte des bourgeons de noz vignes qui en estoient abattus. Mais je disois dez lors que Dieu sçavoit mieux que nous ce qu'il nous falloit et qu'il eust esté à desirer que le vent eust esté encore plus violent, quand bien nostre cueillette de raisins eusse deub se perdre tout à faict, pourveu qu'il eusse porté toute cette armée navale en Barbarie, et qu' ell' eusse eschouée en lieux d'où elle ne peusse jamais revenir. Ce qui nous faisoit juger qu'ils n'abandonnoient pas encores leurs mauvais desseins, estoit, oultre l'opiniastre sesjour de ces 8 gallions à nostre veüe sans arraisonner[1], qu'ils firent partir une felouque fort

[1] Voir sur ce mot une note du tome I (p. 280), que je complète en quelques lignes. Le *Dictionnaire de Trévoux* donne ainsi le sens du mot *arraisonner* : «Entretenir, parler avec quelqu'un. Vieux mot qui n'est plus d'usage et qui n'étoit pas même

IMPRIMERIE NATIONALE.

bien armée qui ne portoit qu'un seul homme, lequel on jugeoit venir espier et recognoistre la coste. Et en a t'on saisy un cez jours passez à Draguignan, mais je ne sçay si ce sera le mesme ou non. Il pourroit bien se laisser attrapper par le mesme bonheur que Vieupont[1] de qui pour comble il falloit que l'on peusse apprendre ce qui restoit à sçavoir des forfanteries espagnoles. Il passa hier au soir un des courriers du Roy pour l'Italie, qui avoit anticipé sa venüe et passage par icy d'un jour ou deux avant la tenue ordinaire de son partement de Lyon. Il laissa en passant l'extraordinaire du Gazettier du VIme où l'on vid encore le bon succez de la sortie du sieur de Manican de Colmar[2]. Vous aurez icy la coppie de la lettre de l'Empereur aux Princes d'Italie sur le subject de l'occupation de la Valteline et d'une lettre du Roy d'Angleterre à celuy de Pologne sur la proposition du mariage de sa niece, qui le debvroit obliger à se joindre à nous, plus tost que de bransler au manche[3] comme il a faict depuis quelque temps. En quoy il nous obligeroit bien fort, car nous n'avons meshuy plus guieres d'apprehension du costé de la mer si les Angloys ne s'en meslent, comme l'on nous en avoit menassez. Et sur cette bonne esperance je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 12 juin 1635.

Il m'a esté adressé un libvre pour le cavalier del Pozzo de la part d'un sieur de Pouzerolles à qui j'en accuse la reception[4], et m'imagine

fort commun dans nos anciens livres.» Suivent deux exemples tirés de Villon et de Marot. La Curne de Sainte-Palaye indique, sous le mot *arraisonner,* beaucoup d'autres citations.

[1] Sur le sieur de Vieupont ou Vieuxpont, voir le *Recueil Avenel,* t. IV, p. 638, 691, 700, etc.

[2] Sur le sieur de Manicamp, gouverneur de Colmar, voir, outre la *Gazette* mentionnée par Peiresc, le *Recueil Avenel,* t. IV, V, VI et VIII.

[3] Littré, soit au mot *branler,* soit au mot *manche,* n'a cité aucun auteur au sujet de cette locution.

[4] On ne trouve, dans les Minutes de la

que s'il n'est de vostre cognoisçance ou de celle de Messieurs du Mesnil Aubery ou Bourdelot, vous pourrez apprendre sa demeure de quelqu'un de ceux qui seront fraischement revenus de Rome et qui viendront aborder chez vous. Car il ne m'a donné aulcunes adresses, mais je me viens d'adviser d'adresser ma responce à Mr du Lieu qui avoit receu et couvert ce libvre et qui possible les sçaura pour vous en descharger[1].

LXXXVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

Nous avons receu par le dernier ordinaire voz despesches du 8me avec la boitte de cire d'Espagne, et les livrets et aultres curiositez qu'il vous avoit pleu d'y joindre, dont je vous remercie trez humblement, n'ayant pas manqué d'envoyer à Mr de la Fayette les deux relations du succez des armes du Roy tant au Limbourg qu'en Alsace[2]. Et croy que vous en trouverez sa responce au petit paquet lequel je viens de recevoir de sa part. Le lendemain nous eusmes icy le sieur Dormalius qui a voulu s'aller promener à ce matin à St Maximin et à la Ste Baulme avec un gentilhomme de son païs, petit filz de Daniel Susius (celuy qui avoit une si riche bibliotheque au Liege)[3] pour estre icy de retour dans de-

correspondance de Peiresc à l'Inguimbertine, aucune lettre à Pouzerolles, personnage sur lequel j'ai vainement cherché la moindre indication.

[1] Vol. 718, fol. 162.

[2] Le catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale relatifs à l'*Histoire de France* n'indique aucune de ces relations probablement extraites de la *Gazette* ou du *Mercure françois*.

[3] Sur le petit-fils du bibliophile liégeois, je citerai une des notes dont M. Ch. Ruelens a enrichi les *Petits mémoires inédits de Peiresc* (Anvers, 1889, p. 82-83) : «Je trouve de Dormalius deux lettres à Peiresc, datées de Liège, 26 janvier 1629 et 16 juillet 1635, à la bibliothèque Méjanes, à Aix, au tome IV des copies des registres de Peiresc. Il y est question d'un riche cabinet de médailles d'un nommé Jacobus Susius, lequel pos-

main ou aprez, ce dict-il. Nous avons bien eu du plaisir d'entendre de sa bouche la relation de la machine du P. Liny, mais les particularitez qu'il nous en a dictes de son mouvement orizontal me font soubçonner de l'artifice qui ne soit pas bien naturel, et consequament diminüer l'admiration de beaucoup.

J'ay invité Mr le Prevost Gassend de le venir voir, et se trouver à diverses experiances que je vais faire à cette heure que nostre Palais s'en va finir, et lors je respondray avec un peu plus de loisir et de commodité, tant à Mr Deodati que aultres amys de par delà qui m'excuseront s'il leur plaict cependant avec vostre bonne entremise et intercession. J'auroys mesmes à escrire un mot à Mr du Mesnil Aubery dont je n'espere pas de me pouvoir acquitter pour ce coup[1] si le courrier part si tost comme il vient de me dire à mon trez grand regret. Et eusse bien volontiers hazardé encor un mot sans consequance au bon Mr Rubens, pour luy mander ce que vous avez depuis faict pour son affaire[2], puis que le commerce n'est encore du tout rompu, mais je ne croys pas d'en pouvoir desrober le temps. Et Dieu sçaict si entre cy et le prochain ordinaire la liberté du commerce ne sera pas du tout cessée, comme aultres foys. Cependant je vous en rends mes trez humbles graces pour luy, et du meilleur de mon cœur, comme aussy de tant d'aultres bonnes nouvelles dont il vous plaict me faire part. Ne vous pouvant dire en eschange si ce n'est que les 8 gallions ennemys ont regaigné les mers de Mourgues[3], et en mesme temps commancé de courir noz barques hostilement, menassant de revenir avec les 24 galeres qui se rabillent à Porto Longone[4], et de partir pour cet effect dans

sédait aussi une bibliothèque valant bien 16,000 florins des Pays-Bas.» Le compagnon de voyage et l'ami du chanoine Henri Dormalius avait donc conservé les livres de son grand-père. On verra dans une des lettres suivantes (2 octobre 1635), que «le fils ou petit-fils» de Susius portait le titre de «baron de Wandestaek».

[1] Peiresc n'écrivit à ce correspondant que quelques jours plus tard, le 26 juin. Il est vrai qu'il lui avait déjà écrit le 5 du même mois.

[2] C'est-à-dire son procès, comme nous l'avons dit plus haut.

[3] Rappelons que le port de Mourgues n'était autre que le port de Monaco.

[4] Ville de l'île d'Elbe, sur la côte est, à 8 kilomètres de Porto-Ferrajo.

le 20 du present. Mais ils sont attendus en bonne devotion et ne croist-on pas qu'ils puissent estre si tost prets, ne qu'ils nous puissent prendre au despourveu comme ils l'eussent faict la premiere foys si la tempeste ne les en eust empeschez. L'on a prins une felouque d'Espagne, et faist pescher heureusement un paquet qu'elle avoit jetté en mer avec des medailles de plomb pour le faire aller au fonds. Et y a t'on trouvé les ordres aux vice-Roys de Naples et Sicile pour saisir et arrester les biens et persones des Françoys et une grande lettre en chiffre au cardinal Albornos[1] qui fut envoyée au Roy par courrier exprez. Il passa hier un courrier du Roy venant d'Italie qui faillit d'estre prins aux mers de Mourgues, et qui avoit une foys mis son pacquet à la main pour le jetter dans la mer. Mais il eschappa de leurs mains. Enfin les choses vont à la rupture entiere, meshuy l'on a saisy à Marseille tout ce peu qui s'est peu trouver des effects des Espagnols, qui est fort peu de chose, au grand regret des Marseilloys qui ont plus de 600 mille escus en Espagne et qui en recevoient journellement des barques, mais on n'a peu se dispencer des ordres du Roy. Et sur ce je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 19 juin 1635.

Je fus grandement travaillé mercredy de la Nephretique et me delivray enfin de plusieurs pierrettes de la grosseur des grains de poivre, et le lendemain en estoys bien soulagé et de la fiebvre que cela me donnoit, laquelle je surmontay avec l'abstinance de boire et manger 24 heures toutes entieres nonobstant les lavements et vomissements.

Je vous remercie des livres que m'avez envoyez en dernier lieu par les sieurs Moreaux. Il y en a encor en chemin depuis bien long temps. Dieu vueille que ceulx la fassent un peu plus de diligence. J'ay prins

[1] Gilles Albornos, archevêque de Tarente, cardinal en 1627, mort en 1649.

grand plaisir à l'extraict de la lettre de Londres sur le caractere de la Bible de Tecla et vous en suis bien redevable[1].

LXXXIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 15me avec celles de Messieurs Saulmaise et Golius, et suis marry que n'ouvristes la lettre au moings de Mr Saulmaise pour y voir les belles choses qu'il remarque des erreurs de ceux qui ont traicté de l'ancienne milice ez derniers temps, qui n'ont pas entendu la forme de camper et de ranger les armées pour ces batailles, voire qui n'ont pas entendu ne sceu distinguer la differance de l'Hasta et du Pilum, qu'ils ont confondu fort mal à propos. Mais je la vous r'envoyeray aprez luy avoir respondu, ne l'ayant peu faire à presant, à mon grand regret. Il me recommandoit Mr Dormalius qui est encor icy, et qui veult en partir nonobstant les excessives chaleurs, contre mon gré, tant nous luy faisons mauvaise chere. Il a prins plaisir de jetter les ieulx en passant sur les derniers cahiers que vous m'avez envoyez du Syncellus, lesquels s'en iront jeudy prochain Dieu aydant par le prochain ordinaire d'Avignon, le dernier venu ne m'ayant poinct apporté de lettres du cardinal Barberin ne de pas un de sa maison, pour estre vraysemblablement en campagne lors du partement de l'ordinaire.

Il est arrivé à Marseille un navire qui y faict quarantaine lequel m'apporte un aultre manuscrit de Musique où il y a troys divers traictez. L'on me le faict esperer dans 15 jours au plus tard, et l'eusse peu avoir desja si j'eusse voulu consentir qu'on le passast au vinaigre. J'ay mis celuy que vous m'avez renvoyé ez mains de nostre Turc[2], qui en

[1] Vol. 718, fol. 169. — [2] Le Turc dont il a été question un peu plus haut.

fit de grandes esclamations de joye, l'entendant fort bien, à tout le moings les premiers chappittres à ce qu'il nous disoit, car pour les figures, il y fault un peu plus d'estude. Il n'est en peine que de se pouvoir bien expliquer, tant est qu'il nous a donné d'abbord le nom et la patrie de l'autheur, et dict qu'il y a huict différantes manieres qui ont leurs noms differants et qui servent de regle à toute sorte de musique. Enfin il se promet d'en venir à bout avec un peu de soing. Et ne s'estonne pas que l'on ne l'aye pas sceu interpreter a Paris, attendu que touts les styles Arabiques ne sont pas de si facile interpretation les uns que les aultres. Nous en serons bientost esclaircys. Je feray chercher le livre de l'Autaret pour Mr Moreau[1]. Et à cez prochains feriats ou nous serons la semaine prochaine Dieu aydant, nous avons faict partie avec Mr Gailhard pour aller ensemble aux archives de la chambre des comptes et y chercher tout ce que nous pourrons de nostre Romée de Villeneufve[2] pour l'amour de Mr Baudier à qui je crye mercy de ce retardement. Je n'ay pas encor receu son dernier libvre, le sieur Perrin s'estant mal acquitté depuis quelque temps des fagots qu'il garde chez luy bien longtemps, je m'asseure, encores qu'il envoye des balles tous les jours. J'escrips à Mr de Thou et luy envoye une lettre du Cayre assez importante, je veux dire que si vous doubtiez de la seurté des chemins pour la luy faire tenir là où il est, il vauldroit mieux que vous ouvrissiez le pacquet pour en retenir copie qui serve d'instruction en cas que l'original se perdist. A la bonne heure le Duc Charles

[1] David Tavan de Lautaret était, comme l'indique le titre même de son ouvrage, un «docteur en médecine à l'université de Montpellier, habitant à Digne», ami de Gassendi, lequel en a fait honorable mention dans ses œuvres. On ne cite de ce médecin que l'ouvrage intitulé : *Les Merveilles des bains naturels et des Étuves naturelles de la ville de Digne, en Provence* (Aix, Tholosan, 1620, in-16). Dans la seconde partie de l'ouvrage on trouve un traité spécial : *Ophéologie, ou traité des Serpens sans venins des bains de Digne*, etc. Voir une analyse de ce livre rare et curieux dans l'*Étude historique sur les bains thermaux de Digne*, par M. Jules Arnoux (Digne, 1886, p. 39-42).

[2] Romée de Villeneuve, baron de Vence, mort en 1250, fut grand sénéchal et gouverneur de Provence. Voir sur ce personnage une dissertation spéciale de Dom Vaissète, insérée dans le *Mercure* de mars 1751.

a repassé le Rhin. Car nous eussions esté en bien plus grande apprehension que Mr de Thou ne se voulust aller mesler trop avant avec le cardinal de la Valette[1].

Je vous remercie par un million de foys de voz bonnes nouvelles, et nous tardera bien d'entendre les progrez d'une si puissante armée dans cez Païs bas, puisqu'elle ne s'est poinct amusée à aulcun siege formel, n'estimant pas qu'il y ayt gueres de places qui luy puissent resister.

Noz navires espagnols sont disparus tout à faict, les six sont retournez vers Porto Longone et Naples, et deux aultres ont prins une aultre routte en un temps auquel à peu prez des isles d'Ieres l'on en a veu passer deux fort avant en mer possible pour aller porter en Espagne quelqu'un qui n'a osé se hazarder sur une ou deux galeres. Les nostres estants en bon estat et redouttées et deux d'icelles ayants prins cez jours passez deux barques catalanes riches de 25 ou 30 mille escus et une felouque d'Italie qui portoit le secretaire d'un President de Milan, et afforce lettres qui ont esté envoyées en cour, entre lesquelles ils asseurent le traicté de Saxe, dont je suis bien fasché, et ne puis croire qu'il ne s'y forme quelque nouvelle difficulté, principalement au cas que nostre armée face de grands progrès dans les Païs bas comme il y a apparance, sur quoy je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 26e juin 1635.

Depuis avoir escript, avant que clorre ma despesche, l'on m'a apporté de Marseille le nouveau volume manuscrit Arabe de la Musique où j'ay trouvé plusieurs figures de celles de l'aultre volume que nous avions desja, et plusieurs aultres de celles dont se sont servis les Au-

[1] On sait que F.-A. de Thou était attaché en qualité d'intendant à l'armée du cardinal de la Valette.

theurs Grecs, mesmes celles d'un petit luct ou Guitterre[1] à 5 rangs seulement, et une espece d'espinette; l'on m'en promet un grand volume où est compilé tout ce qu'ils ont de plus exquis en cette sciance. Nous verrons demain Dieu aydant ce que nostre Turc y pourra mordre; cependant, si vous voyez le bon P. Mercene, vous luy en pourrez donner la nouvelle.

Je pensoys pouvoir escrire à Mr Déodati; il n'a pas encor esté à mon pouvoir de ce coup. La semaine prochaine nous aurons un peu plus de relasche toutes les aprez disnées Dieu aydant[2].

XC

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

En ouvrant le pacquet du dernier ordinaire et y trouvant un paquet suscript de vostre main à Mr de la Fayette, je l'envoyay incontinant à un des gardes de Mr le Mareschal qui estoit à la ville pour prendre son paquet de la Cour, et ayant depuis veu vostre lettre, je luy escrivis un mot sur le subject de vostre perte[3] que je venoys d'apprendre et fus si heureux que mon homme y arriva encor à temps, avant le partement du garde; je n'escrivis pas à mon frere, mais il n'a pas laissé de me respondre pour luy dans le sentiment commun de cette douleur, et de me mander des particularitez apprinses par une lettre de Mr le Marquis de Narmoustier, qui meritent d'estre communiquées à la posterité et de temperer en quelque façon vostre

[1] Littré signale la forme *Guiterne* au XIIIe siècle dans le *Roman de la Rose*, au XVe siècle dans *Patelin*, au XVIe siècle dans La Boétie. Il signale, de plus, *Guinterne* dans Rabelais et *Guiterre* dans le *Dictionnaire* de Nicod. La Curne de Sainte-Palaye indique seulement la forme *Guiterne*.

[2] Vol. 718, fol. 165. Voir à l'Appendice, sous le n° V, une lettre de Pierre Dupuy, du 29 juin 1635.

[3] Il s'agit sans doute là de quelque neveu de Messieurs Dupuy, tué, comme on va le voir, dans une bataille livrée aux Espagnols.

IMPRIMERIE NATIONALE.

deuil, lors que le temps le vous pourra permettre, vous envoyant à cette fin cette lettre afin que vous y voyiez qu'il avoit tüé de sa main un cappitaine espagnol de grande estime et donné un coup d'espée dans les rains à un aultre avant que d'estre surprins. Je ne verray pas Mr de la Fayette sans luy demander l'autographe mesme de la lettre de Mr le Marquis de Narmoustier pour vostre consolation. Cependant puisque c'est un mal sans remede, et que c'est de Dieu et du temps qu'il en fault attendre le soulagement et la juste vengeance, en attendant l'un et l'aultre de sa main, qui ne sçauroit guieres tarder pour la vengeance, puisque desja les armes du Roy sont si advancées dans les Païs bas[1], vous me permettrez de joindre mes larmes aux vostres et compatir à vostre douleur, en la meilleure façon qu'il me peult estre loisible, vous asseurant que quand c'eust esté un mien propre frere je ne le regretteroys pas avec plus de sentiment que ce que j'ay faict et feray encores aultant qu'il y pourra escheoir de ma part. Cet exemple me faict trembler quand je pense au voyage de Mr de Thou qui ne seroit pas si excusable s'il se portoit à une telle occasion. Et toutefoys si elle se presente je ne doubte nullement qu'il ne soit pour s'y porter avec la mesme valleur et generosité. Et si le Galas vient tenter de ce costé là son passage dans les Païs bas[2], je crains bien qu'il ne soit de ceux qui s'y opposeront le plus courageusement. Et souhaicte infiniment que la routte en soit bien esloignée, tandis que Mr de Thou sera de ce costé là.

L'ordinaire d'Avignon à Rome estoit passé la matinée du mesme jour que le courrier de Lion nous apporta sur le soir vostre despesche du 22e avec des aultres cahiers du Syncellus que je n'attendoys plus; je les feray tenir par le prochain ordinaire à un moys d'icy; cependant nous pourrions recevoir de Rome quelque responce à noz lettres pour vostre affaire, et voir en quels termes elle sera reduicte, pour recharger

[1] Le 16 juin, l'armée franco-hollandaise avait pris les villes de Tillemont, de Diest et d'Arschot.

[2] Le cardinal de la Valette, après avoir, le 24 juillet, ravitaillé Mayence que bloquaient les Impériaux, força le général Galas à lever le siège de Deux-Ponts.

si besoing est en envoyant les dicts cahiers. Je ne suis fasché que de ce que je seray obligé de luy parler de vostre commune perte, et que ce ne pourra estre que bien tard, luy en r'ouvrir les playes. Comme j'en estoys icy, Mr Elzevir m'est venu apporter une lettre de Mr Deodati du 7e du passé, en l'intention de passer bien tost en Italie, et si tost qu'il aura parlé à quelques uns de ses amys de Marseille où il s'en va à ce soir mesme pour revenir dans deux jours, de sorte que je pourroys bien le charger d'une lettre pour le R. P. Dom du Puy et possible des cahiers mesmes, estimant qu'il en pourra venir encore d'aultres entre cy et le prochain ordinaire. Aussy bien m'a t'il demandé des lettres pour le cardinal Bentivoglio que je luy bailleray trez volontiers et pour le cardinal Barberin mesmes s'il veult, et pour aultres par toute l'Italie où il ne manque pas des curieux. J'ay prins grand plaisir de le voir et de l'entretenir. Et pense que son voyage pourra estre fort utile au public, et luy acquerir de trez bonnes habitudes qui feront venir au jour des pieces qui eussent possible demeuré ensevelies à faulte de ce petit commerce. Au reste je vous remercie trez humblement de la proposition faicte à l'assemblée de la part du Roy et pense que c'est prendre l'affaire d'un biaiz, d'où les commis du Roy et de l'Estat ne se sçauroient parer, principalement parmy les progrez de ses justes armes dans les Païs bas, où l'on n'avoit pas de longtemps porté la guerre de cette maniere, ne doubtant pas qu'on n'y face d'estranges revolutions si les secours d'Allemagne tardent guieres et qu'on ne les reduise à des termes où ils ne furent jamais. L'on nous disoit dez hier que la nouvelle estoit à Lyon de la reduction de Bruxelles et nous l'avons crüe bien facilement, puisque ce n'est pas une place tenable, non plus que Louvain[1]. Que si tout le plat païs se reduict avec la mesme facilité, comme il y a grande apparance tandis qu'on est maistre de la campagne, ils contribueront bien aisement ce qui sera necessaire à la subsistance de l'armée, soit qu'il faille blocquer

[1] La nouvelle était fausse pour Bruxelles. L'armée franco-hollandaise avait investi Louvain, mais elle fut obligée de lever le siège de cette place (5 juillet).

quelque place des mieux fortifiées ou bien s'aller opposer à la frontiere d'Allemagne aux forces qui pourroient venir à la traverse de ce costé là.

Pour ce qui nous touche, vous verrez la relation bien exacte de la derniere tempeste, où sont peries les 8 galeres d'Espagne; les aultres travaillent à grande force pour revenir, et crevent de rage de n'avoir peu nous faire sentir des effects de leurs menaces et d'envie de nous attaquer, mais je ne puis croire qu'il soit en leur pouvoir, du moings si tost comme ils disent, et pense qu'ils auront assez à qui parler chez eux sans pouvoir venir fondre sur nous. Cependant nous nous tiendrons sur noz gardes et ne pense pas qu'ils nous puissent meshuy surprendre. Et demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 3 juillet 1635.

Vous agreerez, s'il vous plaict, Monsieur, que cette lettre soit commune à Mr du Puy vostre frere et que je l'asseure de mes vœux plus ardants que jamais pour son service et pour la participation à tous ses interests.

On nous dict icy d'estranges nouvelles du costé de Bordeaux[1] et d'Agen[2], qui sont venües par Thoulouse; c'est pourquoy l'on ne les croid pas encor absolument[3].

[1] Voir sur l'émeute de Bordeaux, apaisée par le duc d'Épernon, la *Chronique Bourdeloise* (*Continuation*, p. 40-41), l'*Histoire de la vie du duc d'Épernon*, par Guillaume Girard (édition de 1730, p. 509-520), l'*Histoire de la ville de Bordeaux*, par Dom Devienne (1771, p. 250-262), etc.

[2] Voir sur les troubles d'Agen l'*Histoire de la vie du duc d'Épernon* (p. 521-524), et surtout une notice spéciale de M. Adolphe Magen intitulée : *Une émeute à Agen, en 1635, d'après le manuscrit de Malebaysse* (Agen, 1855).

[3] Vol. 718, fol. 168.

XCI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Avant que vous respondre à voz dernieres du 29me il fault que je vous die qu'enfin les sieurs Moreaulx ont receu des balles du sr Perrin leur respondant, où sont venus divers fagots de voz livres et specialement 3 ou 4 volumes de Monsieur Baudier qui m'ont rendu bien confus de voir tant d'excez d'honnesteté et de munificence, envers un homme qui s'estoit si mal acquitté de son debvoir. J'avoys bien apprins qu'il m'envoyoit son Cardinal Ximenes, mais des aultres volumes certainement je ne me l'estoys pas imaginé, parce que je ne m'y devois pas attendre. Et ces volumes ne s'estoient pas mesmes touts veus en cez cartiers icy, et où ils se trouverent la plus part touts nouveaux, quoyque de vieille datte d'impression[1]. Il en fauldra voir quelque chosette, et luy escrire par le prochain Dieu aydant[2], et voir si nous sçaurions rien apprendre aux Archives de ce qu'il desire de Romée de Villeneufve[3]. La maladie de la mere de Mr Gailhard l'ayant tenu fort occupé, mais elle est Dieu mercy relevée, et nous verrons de prendre une aprez disnée pour cela. Cependant s'il vous venoit voir je vous supplie de luy dire que je luy demande mille pardons de tant de faultes par moy commises en son endroict et avec tant de tort. Il ne m'avoit jamais faict sçavoir s'il avoit presenté de mes lettres à l'Eminentissime Cardinal de Lyon ou non. Au reste Mr Gailhard se trouva ceans à l'arrivée des fagots de livres, et en sa presence les

[1] Si Baudier avait envoyé à Peiresc ses œuvres complètes, il y avait là, outre le *Ximenès* et le *d'Amboise* déjà mentionnés plus haut, divers ouvrages sur *Les guerres de Flandre*, sur *La religion des Turcs et la vie de Mahomet*, sur l'*Histoire du Sérail*, etc. publiés de 1618 à 1632.

[2] Je ne vois pas une seule lettre à Baudier (Michel) dans les Minutes de la bibliothèque de Carpentras.

[3] Romée de Villeneuve devint *Romieu* dans le titre de l'ouvrage déjà cité que Baudier publia en cette année 1635 : *Histoire de Romieu, ministre d'État du comté de Provence.* Peiresc s'intéressait trop à un ouvrage qui, selon les meilleurs critiques, est rempli de fables.

ayant faict collationner par mon libraire, il se trouva une feuille de trop en l'un des volumes du recueil de Mr du Chastelet in fol°, laquelle occupoit la place d'une aultre qui y manque, dont je ne fus pas marry, puisque Mr Gailhard en estoit tesmoing, pour faire voir aux libraires de delà qu'ils collationnent les livres plus negligement qu'ils ne vous disent. J'eus par mesme moyen les petits volumes manuscrits de Rhodez[1], le livre du P. Ant. Sirmond[2], deux exemplaires de l'Apulée de cet Angloys[3] où je trouvay plusieurs figures en taille doulce que j'ay estimé pouvoir estre celles que vous disiez avoir esté emportées par l'autheur. Toutefoys il en pourroit bien avoir encore d'aultres, en plus grand nombre, dont je seray bien aise d'apprendre ce qui en est, et s'il s'en doibt attendre d'aultres ou non. Il y avoit un T. Live d'Elzevir[4] et encores quelque aultre piece si je ne me trompe. J'ay depuis reçu par l'ordinaire le petit Jules Cesar d'Elzevir[5] ployé et battu avec les vers du sieur Jean Sirmond sur le naufrage des Espagnols, qui meritent bien d'estre inserez à la fin de son homme du Pape et du Roy[6]. J'ay trouvé fort belle la relation de la journée d'Avein[7], et

[1] De la bibliothèque du cardinal d'Armagnac.

[2] C'était un frère de l'académicien Jean Sirmond et par conséquent un neveu du savant père Jacques Sirmond. Arthur, né en 1591, à Riom, mourut à Paris, en 1643. Le livre dont veut parler Peiresc est celui-ci : *De animæ immortalitate demonstratio physica et Aristotelica. Adversus Pomponatium*, etc. (Paris, Louis de Heuqueville, 1635, in-8°).

[3] Jean Price déjà souvent mentionné.

[4] *Titi Livii Historiarum Libri ex recensione Heinsiana* (Leyde, 1634, 3 volumes pet. in-12). M. Willems, dans son ouvrage tant de fois cité, dit (p. 100) : « Les Elzevier ont donné trois éditions de *Tite-Live* dans le format petit in-12. L'édition de 1634 est celle que les amateurs préfèrent, parce qu'elle est la mieux imprimée. »

[5] *C. Julii Cæsaris quæ extant ex emendatione Ios. Scaligeri* (Leyde, 1635, pet. in-12). Voir l'enthousiaste éloge donné par M. Willems (p. 102) à cette édition qui lui paraît être « la plus parfaite des productions elzéviriennes ».

[6] Jean Sirmond avait publié en 1634 un ouvrage intitulé : *L'Homme du Pape et du Roi* (in-8°). Voir sur ce livre, qui a été attribué au P. Joseph, l'*Histoire de l'Académie françoise*, par Pellisson (édition Livet, t. I, p. 224), la *Bibliothèque historique de la France*, t. II, p. 862-863, article 28699, la brochure de M. R. né Kerviler sur *La presse politique sous Richelieu et l'académicien Jean Sirmond* (Paris, 1876, p. 44-46).

[7] Trois relations de la bataille du 20 mai sont indiquées dans le *Catalogue de la Bibliothèque nationale. Histoire de France*, sous les

vous en remercie trez humblement comme de la communication des vers de Mr Grammont et des lettres de Rome tant de Mr Valeran que du R. P. Dom du Puy.

Je n'ay pas encore receu la lettre du cardinal Barberin vous concernant, ces deux derniers ordinaires d'Avignon ne m'en ayant poinct apporté, mais nous attendons dans 2 ou 3 jours celuy du moys present qui les pourra apporter, et quoy que l'on vous dise, je pense que vostre affaire passera tost ou tard et qu'il vous fault donner cette patiance encor un peu de temps. Cependant j'ay esté bien aise d'y voir que je me soys rencontré avec l'advis de Dom Dupuy pour les cahiers du Syncellus. Les derniers que vous m'avez envoyez n'iront pas que nous n'ayons eu cez responces Dieu aydant. Je vous renvoye les vers du sieur de Grammont qui ont esté trouvez bien gentils, et plains un peu son humeur si elle est si inconstante comme l'on vous escript de Rome[1]. Quant à Mr Bouchard, je pense que ce sera grande merveille si la piece qu'on luy a baillée ne se trouve remplye toutes foys. Il se perd aulcunes foys des lettres dans un si long chemin sur lequel il meurt aussy par foys des porteurs mesmes de tels advis et souvent les banquiers mesmes pour espargner envoyent des despesches par des gents qui prennent de plus longs destours qu'ils ne disent. Je vouldroys bien qu'il eusse rencontré aussy bien comme il merite et comme luy souhaictent ses plus fideles amys et serviteurs. L'on en aura bientost l'esclaircissement à mon advis. Mr Dormalius deubt estre à Genes dez dimanche au plus tard, le gouverneur d'Antibe l'ayant faict embarquer oportunement avec l'ordinaire d'Avignon qui sera de retour icy dans deux ou trois jours et nous en r'apportera des nouvelles dont je vous feray part. Mr Elzevir n'est pas revenu de Marseille comme il m'avoit

nos 3053, 3054 et 3055. Le premier de ces documents porte le titre même de relation (*Relation de ce qui s'est passé en la bataille gagnée par l'armée du roi contre celle d'Espagne*, 1635, in-8°). Les deux autres sont des *Lettres du roi* écrites le 27 mai, l'une au duc de Montbazon (Paris, Ribot, 1635, in-8°), l'autre au prévôt des marchands (Paris, P. Rocolet, 1635, in-8°).

[1] On sait si peu de chose sur Scipion de Grammont, que ce petit renseignement sur son caractère ne nous est pas indifférent.

promis, et aura prins son embarquement ou routte par terre de quelque aultre costé. Je plains grandement Mr Guiet[1] avec sa pierre[2] et que la chaleur des reins dont il se pleint ne luy en face d'aultres plus fascheuses et importunes. Je vouldroys le pouvoir entretenir tout à loisir des experiances que j'ay faictes de ce mal et le pouvoir soulager, luy estant serviteur de longue main et de bon coeur. Je suis grandement fasché que Mr de Thou ayt manqué de si peu Mgr le Cardinal de la Valette, et encore plus de la resolution qu'il a prinse de l'attendre, dont je suis tout mortifié et tout dezolé[3]. Et vouldroys bien que le P. Joseph le fit mander de la part du Roy, pour le tirer de ce mauvais païs où il s'engage. Monsieur Gailhard est tout honteux de l'excez de voz honnestes compliments, et moy quant et luy. Il fault laisser exercer cette jeunesse à se donner carriere parfoys, quand ils rencontrent un subject cappable de les toucher au fond de l'ame, comme peult faire la reconnoissance d'une amitié cordiale et si innocente et obligeante que la vostre. Je seray bien aise d'avoir un exemplaire de la version Latine du Galilei[4] pour le faire lisre à Mr Gailhard, car je n'ay garde d'en envoyer en Italie ne de la publier que le moings que je pourray jusques à ce que je voye s'il n'y aura plus rien à esperer pour son soulagement du costé de Rome. Pour le st Innocent, nous l'aurons de Lyon plus facilement que de Paris. Je vous suis neantmoings bien redevable des bons advis, et si le livre du Galilei pouvoit venir par l'ordinaire

[1] François Guyet déjà plusieurs fois mentionné.

[2] Guyet subit l'année suivante l'opération de la taille. Voir les renseignements donnés à ce sujet par M. Isaac Uri dans la thèse intitulée : *Un cercle savant au XVIIe siècle. François Guyet (1575-1655) d'après les documents inédits* (Paris, 1886, p. 84-86). Mais la présente lettre montre que la maladie de Guyet est antérieure de plus d'une année à la date ainsi indiquée par M. Uri (p. 24) : « Au mois de septembre 1636, Guyet, qui jusqu'à ce moment avait joui d'une santé florissante, fut atteint d'un mal très grave : la maladie de la pierre... »

[3] Nous avons vu un peu plus haut que Peiresc se préoccupait beaucoup du danger que courait Fr.-Aug. de Thou au milieu de l'armée commandée par le cardinal de la Valette.

[4] Il s'agit là de la traduction du *Dialogo sopra i due sistemi del mondo*, etc. (Florence, 1632), traduction due à Mathieu Bernegger et intitulée : *Systema cosmicum* (1635, in-4°).

en deux ou troys foys[1], il n'y auroit pas grand danger de le hazarder. Je vous remercie au reste de toutes voz belles relations du temps et prie à Dieu qu'il dispose toutes choses au mieux et à ce qui est plus expediant pour le bien de cet Estat. Nous n'avons plus de peur des Espagnols pour cette année, quelques bruicts qu'ils sement de leur seconde venüe. Le prochain ordinaire de Genes nous en pourra dire davantage que nous n'en sçavons presentement. Et je finiray en vous disant que mon frere partit dimanche pour estre jeudy ou vendredy à Lyon, et croys bien que s'il n'est arresté à Fontainebleau, il ne tardera pas de se donner l'honneur de vous aller sallüer comme il doibt. Mr de la Fayette est tousjours avec Mr le Mareschal à Toullon, Mr le Marquis de Vitry n'estant pas achevé de guerir, et veult continuer le voyage de la coste. Mais nous vouldrions bien estre deschargez de la foulle de gents de guerre qui nous devorent tout vifs, et sur ce je demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 10 juillet 1635[2].

XCII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je vous renvoye voz lettres et instructions avec les plus humbles remerciments que je peus, bien marry qu'il y ayt tant à desirer pour l'accomplissement des voeux plus universels, mais il est quasi impossible dans le cours des choses du monde qu'il n'y ait de l'amertume tousjours meslée parmy les plus grandes doulceurs et prosperitez. Je

[1] Le livre était en feuilles, selon l'habitude d'alors. Quand toutes les feuilles étaient réunies dans la main de l'acheteur, il les faisait coudre et relier. — [2] Vol. 718, fol. 170.

IMPRIMERIE NATIONALE.

regrette bien que Mr de Thou n'ayt rencontré sur son chemin Mgr le Cardinal de la Valette pour l'obliger à revenir en Cour où il eust esté sans doubte retenu. Mais je croys bien aussy qu'il y aura esté r'appellé et que lorsqu'il aura veu son Eminence, il ne pourra pas se desdire de revenir. Cependant à quelque chose malheur aura esté bon pour rendre à Mr Rigault le bon office qu'il luy a rendu en passant. Personne n'a veu les lettres que moy seul. Je luy escripts ce que vous pourrez voir, si bon vous semble, avant que le luy faire tenir, si mieux n'aymez attendre son retour. J'ay depuis receu une lettre de Tollon où vous verrez les plus recents advis de la marine. Ce nous seroit une grande mortification qu'il fallust estre de la partie à cette heure que nous avions si peu de subject de nous en doubter.

Nous n'avons encores peu prendre le temps de nos seigneurs noz archivaires[1] de la Chambre des comptes, mais ils m'ont cependant promis un extraict de quelque acte pour Mr Baudier. Possible en chevirons nous mieux la semaine prochaine. Cependant mon frere pourra arriver là aussytost que cette despesche à mon advis ou peu s'en fauldra, s'il n'a esté retenu à Fontainebleau. Et il suppleera de vive voix à mes deffectuositez s'il peult, tandis que je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 17 juillet 1635.

Je vous envoye quelques unes des lettres interceptées de cez Espagnols qui estoient sur les galeres lors de la tempeste, où vous verrez à quelle extremité elles furent reduictes[2].

(*Note de Peiresc à côté de la lettre :*) Pardonnez, je vous supplie, l'addresse de tant de lettres d'amys à vostre serviteur très humble.

[1] A quelle époque le mot *archiviste* a-t-il remplacé le mot *archivaire?* Le *Dictionnaire de Trévoux* donne les deux formes et indique l'emploi du mot *archivaire* dans les *Mémoires de Trévoux* de novembre 1736. La Curne de Sainte-Palaye ne cite aucun écrivain sous le mot *archivaire.*

[2] Vol. 718, fol. 172.

XCIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu voz despesches du xiie avec tant de rares curiositez que je suis tousjours plus confus de m'en recognoistre si indigne. J'escripts à Mr du Chesne pour luy accuser la reception de son Indice, et vouldroys bien le pouvoir adsister là envers cez Messieurs du clergé, pour luy faire obtenir quelque bonne recompance et desdaumagement de ses labeurs. Et croys qu'un chascun se doibt employer vivement à l'en faire venir à bout. Ce petit imprimé du P. Severin est bien bigearre. L'on faisoit courir icy une aultre relation escripte qui semble venir de luy mesme et qui ne seroit pas mal assemblée. Vous l'aurez icy, encores que je ne doubte pas qu'elle ne vous soit notoire, mais à tout hazard, au cas que ne l'eussiez veüe, possible ne la verrez vous pas si mal volontiers, en consequance de l'aultre. J'ay escript à Mr de la Fayette pour luy faire voz baisements et compliments, et vouloys escrire à Mr de Thou, mais je ne sçay si j'en pourray avoir assez de temps, dont je seroys bien marry, ayant esté un peu trop interrompu cette aprez disnée à laquelle je m'estoys reservé pour voir les lettres qu'on nous escript de Rome, mais je n'espere meshuy plus de le pouvoir faire et fauldra differer au prochain ordinaire soubs vostre bon plaisir; cependant vous aurez l'extraict d'un article de la lettre du Cardinal Barberin dont on vous avoit parlé, laquelle estoit demeurée en arriere tout le moys de juin, et n'est venüe qu'avec une subsequante du 6 juillet, laquelle je vous envoye pour vous faire voir que l'esperance n'est pas encore du tout perdüe; il m'a donné barres à luy faire une replique, dont vous ouyrez possible parler un jour, et si j'eusse sceu les troys commandes créées depuis peu, j'eusse parlé bien plus vertement. Il fauldra encor avoir cette patiance, puisque vous en avez tant eu. J'envoyeray par mesme moyen les derniers cahiers qui

me restent du Syncellus par le prochain ordinaire d'Avignon qui passera la semaine prochaine. Il m'apporta avec la lettre du 1er juin de son Eminence un exemplaire du libvre qu'il a faict imprimer concernant la musique de son Sainct Alexis, dont la reputation fut trouvée belle par excellance[1]. Et j'ay creu que le bon P. Mercene seroit possible bien aise de le voir, avant que mettre la derniere main à son grand volume de cette matiere[2]. C'est pourquoy je me suys resolu de le luy envoyer soubs vostre adresse. Vous y verrez une image de l'enfer qui ne semble pas mal imaginée[3]. Je ne sçays si l'on n'a poinct encore introduict en France la mode des comedies chantées à l'antique, mais je vous puis bien asseurer que j'en ay veu en Italie aux nopces de la Royne mere[4] qui reuscissoient merveilleusement bien à mon gré. Je croys bien que quand vous aurez veu deux ou troys de cez figures de la scene, vous ne vous soussierez guieres du reste, et lors vous pourrez s'il vous plaict le faire tenir au bon P. Mercene avec la lettre dont je l'ay accompagné. Quant aux nouvelles, aprez l'ordre donné et commandé d'executer pour faire passer 4 regiments en Italie, il vint une faulce allarme que les 9 galeres Espagnoles qui avoient esté quelques jours en Vay estoient venues à Mourgues attendants la flotte

[1] Un bibliophile de Rome aussi aimable qu'érudit, M. le marquis Gaetano Ferrajoli, a bien voulu me prêter un ouvrage de M. Alessandro Ademello où l'on trouve tous les renseignements désirables sur ce qui touche au *Saint-Alexis* en question (*I Teatri di Roma nel secolo decimo settimo*, Rome, 1888, in-8°). Voir le chapitre II intitulé: *Il Sant' Alessio ed altri melodrammi* (*1634-1636*) (p. 7-24). Je tirerai de la page 10 ces indications : «Il poema fu composto da Mons. Giulio Respigliosi, il futuro Clemente IX, e la partitura musicale stampata col seguente titolo : *Il S. Alessio.* Dramma musicale dall' Eminentissimo signore Card. Barberino fatto representare al Serenissimo Principe Alessandro Carlo di Polonia, dedicato a sua Eminenza e posto musica da Stefano Landi Romano musico della cappella di N. S., etc. (in Roma, appresso Paolo Masotti, MDCXXXIV).

[2] *Harmonicorum libri XII* (1636, in-fol.) ou *L'harmonie universelle* (traduction de l'ouvrage, même année, même format).

[3] Le démon joue un rôle important dans le drame. Voir les pages 14 et 15 de l'ouvrage de M. A. Ademello, soit sur un démon principal, soit sur des démons accessoires, lesquels forment un chœur.

[4] Les fêtes pour le mariage de Marie de Médicis furent très brillantes en Italie où Peiresc voyageait alors (1600).

des navires et des aultres galeres, ce qui fit contremander les trouppes par Mr le Mareschal pour ne s'en trouver despourveu au besoing. Mais ayant depuis mieux verifié que les dictes 9 galeres avoient deschargé en Vay leur milice, et reprins la routte de Porto Longone, et que celles qui avoient paru vers Mourgues estoient des Turquesques, l'on a faict rebrousser chemin aux dictes trouppes et reprendre les routtes d'Italie. Et si l'on peult avoir de plus fortes asseurances de la dissipation de l'armée navale, Mgr le Mareschal reviendra à son ancien sesjour pour s'eslogner des chaleurs de la marine et faire changer d'air à Mr le marquis de Vitry qui commance à se mieux porter. Vous verrez une relation de la mort de l'Esmir Facardin[1], laquelle ayant monstré au Turc que nous avons icy, il m'a incontinant dict que la mère du dict Facardin estoit encores vivante aagée de plus de six vingts ans[2], et qu'elle avoit tousjours esté tenue pour une des plus grandes sorcieres du Levant, qu'elle ne souffroit pas que son filz entreprint aulcune action notable sans estre consultée, luy disant quand elle croyoit qu'il courust de bonne ou de mauvaise fortune. Et il tient que c'estoit d'elle mesmes que pouvoit estre le livre des mémoriaulx et instructions de sa fortune soit bonne ou mauvaise[3]. Il nous dict que sur le païs la race de l'Esmir Facardin et de plusieurs aultres Arabes avoit non seulement des traditions, mais des preuves authentiques et par escript de sa genealogie, et qu'ils y estoient si scrupuleux et superstitieux qu'ils conservoient mesmes des memoires et instructions des genealogies des chevaulx qui avoient servy de grands cappitaines de siecle à aultre[4] et que le prix en estoit trez grand, encores que

[1] Le nom réel est Fakhr-ed-din. Ce grand émir des Druses, né en 1584, fut décapité à Constantinople par ordre du sultan Amurath IV, le 13 avril 1635.

[2] Le Turc était mal renseigné, car Setnesep, mère de l'émir, mourut avant son fils et on a remarqué qu'avec elle s'évanouit la bonne fortune de Fakhr-ed-din.

[3] La vérité est que la prétendue sorcière était une femme très intelligente, très active, qui non seulement aida son fils de ses excellents conseils, mais encore prit aux affaires une part directe et considérable.

[4] On sait que l'usage des généalogies chevalines se maintient toujours en Orient et particulièrement en Algérie, comme nous l'ont surtout appris les ouvrages du général Daumas.

les animaulx ne fussent pas d'aulcunes foys de si beau corpsage[1] que d'aultres.

J'attends d'heure à aultre les 4 evangelistes en Cophte et Arabe et aussy tost feray ma despesche pour Mr de Saulmaise, et demeure cependant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 24 juillet 1635 en haste[2].

XCIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu la version Latine des dialogues du Galilei[3] avec vostre depesche du 20e et tout plein d'aultres curiositez dont je vous remercie trez humblement, n'ayant peu travailler à la despesche de Rome comme je pensoys, et ayant esté constrainct de la differer à demain, ce qui me fera differer aussy le renvoy de voz lettres, pour les voir sur le champ avant qu'escrire sur vostre affaire. J'ay encore moings peu respondre à Mr de Saulmaise, attendant ce nouveau Testament Cophte qui est à Livorne depuis si longtemps, et dont le navire et le porteur ont eu entrée depuis le 16 du present. J'espère de l'avoir dans cette semaine si les advis des Marseilloys interessez à ce navire sont veritables. J'ay prins plaisir de voir le jugement qu'il faict du livre de l'Angloys sur l'Apulée[4] et qu'il n'y

[1] La forme adoptée par Peiresc conserve le *p* étymologique (*corps*). Littré a donné comme exemple de l'emploi du mot *corsage* appliqué aux animaux cette phrase vulgaire : « Ce cheval a un beau corsage » et ce vers de La Fontaine : *Dame belette au long corsage.*

[2] Vol. 718, fol. 173.

[3] Par Mathieu Bernegger, traduction mentionnée un peu plus haut.

[4] Le livre de Jean Price.

manque rien qu'une seule figure, et sçauroys volontiers de vous si vous l'avez veüe, ou si vous sçavez ce qu'elle representoit à peu prez. J'ay un extreme desplaisir de n'avoir encores peu satisfaire à Mr Baudier, et un grand remors de consciance, mais je vous puis jurer que j'espuise toutes mes forces pour satisfaire aux uns et aux aultres, et me laisse tousjours emporter aux plus pressants pour m'en deffendre, car je ne sçauroys suffire à touts, mais je voys bien qu'il n'y a plus de moyen de differer. J'ay escript à Mr le Baron de Vance qui a succedé en droicte ligne masculine à ce Romé de Villeneufve en la Baronnie de la ville de Vance[1], pour avoir son testament, et la fondation d'un monastere de Nice où il est ensevely; puis que Mr Baudier a eu tant de patiance, il fault qu'il s'en donne encore un peu s'il luy plaict. Cependant nous aurons fouillé dans les archives du Roy, où j'espere encores quelque chose de consideration, pour reduire au vray ce que le commentateur de Dante et aultres ont escript de luy sur les relations ou traditions fabuleuses et qui attribuent au Conte de Thoulouse ce qui est advenu de la persone du Conte de Provence, aussy bien que de la bassesse de son extraction, car il estoit de trez grande et illustre maison de ce pays icy[2], bien qu'il eust esté longuement en pelerinage où il acquit le nom ou sobriquet de Romieu[3],

[1] Ce baron de Vence n'est pas mentionné dans la notice généalogique du *Moréri* sur la maison de Villeneuve, où l'on ne cite, pour le XVIIe siècle, que deux descendants directs de Romée de Villeneuve : Armand de Villeneuve, marquis des Arcs, mort en 1614, et son frère cadet, seigneur de la Garde, auquel on a faussement attribué une *Histoire sainte,* célébrée dans une ode de Malherbe, *Histoire* qui, selon l'opinion de M. Mireur, archiviste du Var, serait d'un autre seigneur de la Garde, nommé Esprit Foulque. D'après une communication de M. le marquis de Boisgelin, le baron de Vence ici mentionné serait Scipion de Villeneuve, gentilhomme de la chambre du roi, premier consul d'Aix en 1633, commandant pour le roi dans les Vigueries de Saint-Paul, dont le grand-père, Antoine de Villeneuve, seigneur de Gréolières, avait hérité de la branche aînée des barons de Vence.

[2] Tous les généalogistes sont d'accord pour reconnaître que la maison de Villeneuve est une des plus anciennes et des plus considérables de la Provence.

[3] On sait que *romieu* désignait dans la langue provençale celui qui avait fait le pèlerinage de Rome, et, par extension, tout pèlerin.

ayant apprins depuis peu qu'il avoit nom Jean de Villeneufve primitivement[1].

J'ay receu l'imperfection du volume de Mr du Chastelet[2], et avoys oublié de vous accuser la reception d'un livre de l'antiquité d'Abbeville[3] et cez lettres de La Milletiere[4] qui presupposent un bien grand dessein[5], dont je vous remercie trez humblement.

J'ay receu depuis deux ou trois jours un nouveau Cameleon plus gros que les precedents, mais je ne vois pas qu'il se dispose à manger des mouches et crains bien qu'il ne veuille pas gueres vivre; il sembloit qu'il fut plein quand il arriva, tant il avoit le ventre enflé, mais cela s'en est allé en vent, car il n'a faict qu'une bien petite crotte de fiante jaulnastre, comme de la pouldre d'or et un peu de meslange de noir comme les aultres que j'avoys eus deux ans y a ou peu s'en fault. Il est de couleur verd et jaulne comme la femelle que j'avoys eüe, mais un peu plus jaulnastre, et à l'air seul acquiert de la couleur brune sans estre touché du soleil. Si je le puis gueres garder, j'y feray bien d'aultres observations que devant Dieu aydant. L'on m'en apportoit troys ensemble, mais les autres deux à mon grand regret ont esté desrobez ou sont eschappez ou morts sans que le patron de la barque en saiche rendre la raison qu'il debvroit. Pour des nouvelles de ce païs icy, je ne vous en diray aultre chose pour le present. J'escripts à

[1] Moréri et les autres auteurs qui ont parlé du grand sénéchal de Provence ont ignoré qu'il portait le prénom de Jean et ne lui ont donné que le surnom de *Romée* ou *Romieu*.

[2] Le recueil de pièces in-folio.

[3] *Britannia*, ou *Recherches de l'antiquité d'Abbeville*, par Nicolas Sanson, d'Abbeville, géographe du Roi (Paris, 1636, Robert Mansion, in-8°). Le privilège est daté du 26 juillet 1635. En cette même année 1635 parurent, sans nom de libraire, quelques exemplaires qui portent cette dernière date. Un bibliophile d'Abbeville possède deux de ces exemplaires qui furent lancés comme des ballons d'essai.

[4] Sur Théophile Brachet, sieur de la Milletière, voir notre tome I, p. 862.

[5] Le controversiste travaillait à la fusion des diverses Églises protestantes et de l'Église catholique. Il venait de publier : *De universi orbis Christiani pace et concordia per Cardinalem Richelium constituenda* (Paris, 1634, in-8°, ouvrage traduit en français, 1635, in-4°) et il allait publier : *Christianæ Concordiæ inter catholicos et evangelicos in omnibus controversiis instituendæ consilium* (1636, in-8°).

Mr de Thou et vous supplie de clorre ma lettre aprez l'avoir leüe, sans la monstrer s'il vous plaict à d'aultres, et me tenir tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 31 juillet 1635[1].

XCV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je receus vendredy aprez disner par un courrier extraordinaire un pacquet de mon frere du 27me qui me r'envoyoit à vous pour des nouvelles plus certaines, et ce pendant avoit joint à sa lettre ce beau volume du Joseph[2] et de la Passion de Monsieur Grotius avec ces aultres Poemes chrestiens qui arriverent si à point nommé que j'avois lors dans ma chambre le courrier ordinaire d'Avignon à Rome et mon homme apprestoit la derniere enveloppe de mon pacquet pour le Cardinal Barberin, dans laquelle je le feis enclorre tout à l'heure mesme sans me donner loysir d'y voir aultre chose que les tiltres. Le soir du mesme jour le courrier ordinaire de Lyon m'apporta voz depesches de mesme datte où vous aviez joint quelques feuilles d'un second exemplaire du mesme livre auquel vous aviez fort bien jugé que je

[1] Vol. 718, fol. 176. On trouve à la suite de cette lettre un fragment en langue italienne d'une lettre écrite par Peiresc au cardinal Fr. Barberini le 2 août 1635 et où il se plaint du retard apporté à l'expédition de la commande de Jacques Dupuy. Je crois inutile de reproduire ce fragment qui ne nous apprend rien de plus que ce que nous savons déjà de cette interminable affaire. Peiresc a fait suivre sa copie de cette recommandation : «A vous seul, s'il vous plaict, Monsieur.»

[2] Tragédie inspirée par l'histoire de Joseph publiée sous le titre de *Sophompaneas* (Amsterdam, 1635, in-4°).

voulois estre condempné et le jugerez encore mieux quand vous aurez veu le livre que je vous envoyay quelques jours y a de la representation de S[t] Alexis qui a tant esclaté par toute l'Italie à l'honneur de ce Cardinal. Car je sçay qu'il avoit une extreme envie d'avoir quelque piece latine d'excellente main pour la pouvoir faire représenter devant le Pape, et si la religion que professe M[r] Grotius n'en fait l'exclusion, j'oserois quasi parier que le Cardinal deppendroit volontiers quelques milliers d'escus pour faire reciter et representer à l'antique ce Joseph, et partant vous ne voudrez pas exiger des sermentz de moy pour me croire si je vous dis que vous m'avez grandement obligé en m'envoyant non seulement le premier exemplaire que je n'avois pas peu gouster, mais aussy le second qui sert pour mon compte, et que je ne verray qu'avec un indicible contentement tant pour l'amour de vous, Monsieur, qui avez si bonne main à ce choix, que pour l'amour de son autheur que j'honore comme je doibtz, c'est à dire au delà du merite ordinaire des hommes. Or pour vous respondre je ne sçaurois vous rendre assez de remerciements de tant de bon accueil et de carresses que mon frere a receu chez vous, dont sa lettre est toute remplie, ce que je n'aurois pas moins presumé pourtant, quand il n'auroit pas eu le moyen d'en escripre, sçachant fort bien jusques à quel point vous avez accoustumé de porter les effects de vostre honnesteté, non seulement vous, mais tous les vostres, ce qui me comble de honte et de reproche quand je considere combien mal nous nous en sommes renduz dignes, à faulte de sçavoir mesnager et proffitter les occasions de vous rendre service qui nous sont si rares, et où je trouve si peu de fortune à vous pouvoir servir à souhaict, tesmoing celle de vostre affaire de Rome qui a si longuement exercé vostre incomparable patience durant plus d'un an et demy sans en avoir peu tirer aulcune satisfaction, dont je suis si honteux que je ne sçay plus où me cacher, mais je vous respondz bien que j'en ay escript pour une si bonne foys à cette mienne derniere despesche à son Eminence et en termes si haultz que s'il ne le veult entendre, il fauldra bien qu'il fasse le sourd à bon essient, et je pense qu'il sera bien empesché d'en eschapper si je ne me trompe, car je

pense l'avoir pris sans vert[1] à ce coup en luy retorquant le pretexte de la conscience tout à rebours de son intention. Et vous advoueray ingenuement que je me suis un peu trop dispensé si on considere l'inegalité qu'il y a de la bassesse de ma condition à la haultesse[2] de la sienne, mais quand il auroit rompu la dessus avec moy, je vous asseure que je n'y aurois regret quelconque et pense qu'il s'en repentiroit plus tost que moy. J'ay faict retenir coppie de cet article de ma lettre que vous trouverez ci joinct, mais je vous supplie bien que cela ne soit pas veu d'aultre que de Mr du Puy et de vous, car cela me pourroit charger de trop d'envie et de reproche d'indiscretion et quasi d'impudence, mais je n'ay peu me contenir dans les bornes du respect du debvoir dans le sentiment que j'avois du tort que vous y receviez, nonobstant lequel je ne voudrois neantmoins pour rien au monde que vous eussiez suyvy le conseil du sieur Valeran à faire paroistre vostre ressentiment au retardement des cahiers du Syncellus, car je pense que la faulte n'en eust pas esté moings imputée au R. P. dom du Puy vostre cher frere et à moy qu'à tout aultre dont nous eussions esté responsables en quelque façon et exclus de la liberté que nous pouvions prendre de luy parler de vostre affaire. C'est pourquoy je vous remercie le plus affectueusement que je puis d'avoir voulu en cela suyvre plus tost mon advis que celluy de cez Messieurs qui avoient d'aultres motifz possible meilleurs et plus promptz que les nostres, mais qui me sembloient un peu trop dangereux en une occasion si jalouse et si glissante qu'estoit celle-cy. Je pense que si le Cardinal Antoine[3] a voulu dire un mot, l'affaire aura esté faicte sans doubte sur le champ. Mais si ma lettre y arrive à temps comme je pense qu'elle y arrivera dans la my aoust, je m'imagine que le dattaire aura quelque severe

[1] Littré cite, au sujet de cette locution, une satire de Regnier, la dixième, et une comédie de Thomas Corneille, *L'amour à la mode*.

[2] Le mot *hautesse*, souvent employé, au XVIe siècle et auparavant, dans le sens d'élévation, ne fut presque plus employé au XVIIe siècle. À côté de l'exemple de Peiresc Littré ne nous aide à citer qu'un seul exemple tiré de Bossuet.

[3] Antoine Barberini, frère de François.

bourrade[1] ou reprimande dont je ne suis guieres en peine, mais qu'aprez cela il fauldra que vostre affaire se fasse par amour ou par force quoy qu'il puisse dire. Vous ne m'avez jamais mandé si le P. Sirmond avoit eu un des deux exemplaires de la Roma sotterranea que j'ay envoyé à Mr Mazzarini, lequel ne m'en a jamais accusé la reception non plus que le P. Sirmond de la lettre que vous luy aviez baillée de ma part, et vous supplie de l'envoyer demander à mon nom tant à luy que à l'aultre par quelqu'un des vostres, selon la commodité qui s'en pourra presenter. J'ay prins un singulier plaisir d'entendre le second arrest donné au proffit de Mr Rubens en consequence des premiers bons offices que vous luy aviez cy devant renduz et que vous luy avez reiterez, je m'asseure, plus souvent que n'avez voulu dire; aussy je vous en rendz mes trez humbles graces les plus affectueuses que je puis et de toutes cez rares et curieuses nouvelles dont vous me daignez faire si bonne part. En revanche desquelles je n'ay rien à vous dire pour le present si ce n'est que nonobstant la perseverante residance du Marquis de Ste-Croix[2] en Vay avec ses 22 galleres et 8 gallions, nous ne laissons pas de vivre en si pleine securité que tant s'en fault que nous veuillions croire qu'il veuille ou puisse venir à nous ou qu'il aye moyen de nous mesfaire tandis que nous avons de la milice preste à s'opposer à eulx, qu'au contraire nous sommes à la veille de voir casser deux de nos nouveaux regimentz qui nous restoient, de sorte que nous n'avons quasi plus que les vieilles trouppes de la garde ordinaire de nostre coste, de quoy nous avons bon besoing certainement pour le soulagement de ceste pauvre Province après tant de miseres et sous le coup d'une si miserable cueillette[3] que l'on a de la peyne à recueillir la semence qu'on avoit mis en terre, ce qui est pour

[1] Littré a trouvé le mot *bourrade* dans le *Journal* de Pierre de l'Estoile, dans les *Mémoires* du cardinal de Retz, dans ceux de Saint-Simon, dans une comédie de Dancourt (*Les Curieux*).

[2] Don Alvaro Baçan, marquis de Sainte-Croix, commandant de la flotte espagnole. Voir sur le marquis de Sainte-Croix les *Mémoires de Montglat* (édition d'Amsterdam, in-12, t. I, p. 118-119).

[3] Pour récolte. Littré signale l'emploi de *cueillette* dans Bernard Palissy, La Boétie, mais ses citations ne dépassent pas le XVIe siècle.

nous reduire à une tres grande extremité, si Dieu ne nous assiste, comme nous l'en prions tout instamment et de nous donner quelque digne moyen de vous faire paroistre de combien bon coeur je suis,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 6 aoust 1635.

Les ordinaires de Lyon arrivent communement sur les 9 à 10 heures du soir du vendredy et trouvent le courrier de Tollon tout prest à partir la nuict si tost qu'il a le pacquet de Mr le Mareschal, de sorte qu'à grand peyne et fort rarement pouvons nous avoir nos lettres à temps, pour ouvrir simplement les simples enveloppes sans qu'on nous veuille donner le loysir de les lisre, de sorte que nous ne sçaurions faire part de voz nouvelles à Mr de la Fayette que par des aultres voyes si tardifves qu'elles ont perdu toute leur grace qui consiste principalement en la nouveauté; je ne laissay pourtant d'envoyer encor à temps au bureau de la poste une lettre que je trouvay pour luy soubz vostre derniere enveloppe sans aulcun loysir de luy escripre seulement un mot et sans que depuis il se soit presenté aulcune commodité de luy envoyer les lettres que vous m'aviez fait l'honneur de m'escrire comme je l'eusse faict tres volontiers si j'eusse peu pour obeir à voz commandements. Et la sepmaine passée je fus en la mesme peyne, aussy n'ay je point eu de responce de ce que je luy ay envoyé si tard dont je m'asseure qu'il ne me peult sçavoir guieres de gré.

Du 7me aoust.

Je tins hier le lict pour mes petites infirmitez ordinaires et me donnay la liberté de vous escrire par la main de mon homme, reservant ce jourd'huy pour escrire à Mr de Saulmaise sur le subject du gros volume que j'ay recouvert des quattre Evangelistes en Cophte et Arabesque. Mais j'avoys conté sans l'hoste, car on m'est venu tirer à ce matin de mon estude pour aller (hors de mon service) presider

en la chambre des vacations en des causes où grand nombre des juges estoient suspects et cette aprez disnée j'ay encor eu moings de relasche que le matin.

Je vous diray pourtant à l'advance qu'à l'ouverture du libvre je tombay sur une petite vie de St Luc, mise en teste de l'indice des chappitres qui est devant le texte de chascun evangeliste, où j'apprins qu'il avoit escript son Evangile la xIIe année de l'empire de Claudius, en la ville d'Antioche, et la xxe année de l'Ascension de Nostre Seigneur, ce qui est bien plus compatible au vray synchronisme que tout ce qu'en ont voulu conclure le Baronius et tant d'aultres qui se sont battus sur la perche[1] en cette question, ce qúi me chastouilla tellement que je me tins pour payé de cez deux lignes là pour toute la coustange du volume de sorte que tout le reste me demeure en supererogation, y ayant de semblables vies abregées en teste de l'indice des chappitres tant de St Marc que de St Jean qui contiennent de semblables époques des temps et des lieux qu'ils ont escript. Mais par malheur le premier feuillet du volume s'estant perdu par l'injure du temps, j'y ay perdu la vie de St Mathieu et ce qui y pouvoit estre aussy digne de remarque pour son regard sur ce subject, avec quelques articles des premiers chappittres de l'indice de son Evangile. Tout le texte de touts les 4 y estant tout entier, en Cophte, avec la version Arabesque e regione si antique qu'ell' est escripte sans poincts, comme l'ancienne Hebraïque.

Avant que clorre ma despesche, Messieurs les Moreaux m'ont rendu le fagot du Cassianus avec la medecine du R. P. Campanella, et les deux volumes des recueils des pieces des guerres d'Italie, dont je vous remercie trez humblement[2].

[1] On a dit aussi *se battre à la perche*, pour se disputer. Voir les *Mémoires* de Vincent Carloix cités par Littré.

[2] Vol. 718, fol. 179. Cette lettre est de la main d'un secrétaire, à l'exception du post-scriptum du 7 août, qui est autographe.

XCVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du 3me de ce moys est arrivée fort bien conditionnée, et consequament le petit pacquet pour Mr de Guibbeville, à qui il sera fidelement rendu par un honneste homme de noz amys que nous envoyons vers Madame d'Entraigues[1], mere de ma niece de Rians, à Vauriaz[2], qui passera exprez à Carpentras pour le luy delivrer en mains propres, mais ce ne sera qu'aprez la feste Nostre Dame, ayant par malleur retardé son partement 4 ou 5 jours contre sa croyance et la nostre, car sans cette commodité si opportune, je luy eusse envoyé un laquay exprez comme l'aultre foys si j'eusse preveu ce retardement. J'ay receu par mesme moyen le livret de la relation de ce pretendu prince d'Æthiopie[3], dont je remerciray le sr Hazard jadis estudiant au Mont Liban qui est à present à la suitte de Mr Gaulmin[4], mais je ne sçay si je pourray m'en acquitter par le present ordinaire, ayant bien eu des divertissements ou empeschements rerum bene agendarum touts cez jours icy qui ne m'ont gueres laissé songer à ce qui m'est le plus à coeur, qui est le service de mes bons seigneurs et amys. Un gentilhomme voisin ayant entreprins de voye de faict[5] de nous desrobber une source de fontaine en un lieu de ma soeur de Vallavez nommé Trebeillane[6], où j'ay faict ce jourdhuy acceder le lieutenant general du seneschal, par devant lequel j'avoys

[1] Isabeau de Simiane, mariée à Jacques des Alrics.

[2] Valréas, chef-lieu de canton du département de Vaucluse, arrondissement d'Orange, à 35 kilomètres de cette ville.

[3] Il a déjà été question de ce prétendu prince d'Éthiopie, Zaga-Christ, dans le tome II, p. 513.

[4] Gilbert Gaulmin, le docte orientaliste souvent mentionné dans cette correspondance.

[5] C'est-à-dire par la voie de la violence.

[6] Aujourd'hui Trébillane, dans la commune de Cabriès, arrondissement d'Aix, à 19 kilomètres de cette ville.

intenté le statut de querelle au premier chef, et ay faict restablir toutes choses en leur entier assez à souhaict. Mais ce n'a pas esté sans importune peine, cez natures d'affaires n'estans nullement de mon genie. Et toutefoys, en absance de mon frere, il m'a fallu agir. J'ay aultres foys eu des relations de ce pretendu prince d'Æthiopie, et je pense vous en avoir mesmes envoyé quelque chose si je ne me trompe, mais on ne le tient pas ce qu'il dict. Et les Æthiopiens en nombre de 3 ou 4 qui sont à Rome presentement, nient absolument qu'il soit celuy qu'il se dict. Encores que de bien loing il puisse avoir quelque parenté avec des princes du sang royal. Pour les comedies chantées et la musique de celle de s^t Alexis, j'ay esté bien aise d'apprendre que Mr de Bonneval se soit trouvé à Rome pour en estre spectateur et croys qu'il vous aura peu dire le goust qu'il y a trouvé. Ne sçaichant quel en est son sentiment. Mais je puis bien pour mon particulier vous asseurer que j'y recevoys (au moings en choses quasi semblables lors des nopçes de la Royne mere) de singuliers plaisirs et delectations et ne trouve pas tant d'incompatibilité de cela avec ce que les anciens en usoient, quoy qu'on vous veuille dire, puisqu'il est certain que les vers des anciens n'estoient originairement faicts que pour estre chantés et consequament les comedies et tragedies qui estoient en vers, non que ce fust un chant tel que celuy de noz airs à la Françoise ou des villanelles[1] et aultres chansons vulgaires de ce temps, mais un certain parler entonné en cadance qui ne faisoit qu'un demy chant ou un chant qui n'estoit pas fort eslogné du simple parler, en sorte que toutes les paroles se peussent fort commodement articuler et discerner par les auditeurs beaucoup mieux que celles de noz airs quelque cadance qu'on y observast, et quelque harmonie d'instruments avec quoy on les accompagnast, estant bien certain que les anciens chantoient parfoys leurs poemes au son de la lyre et des aultres

[1] Au sujet de ce mot Littré n'a cité que la fameuse phrase de Montaigne, si digne de servir d'épigraphe à nos recueils de *chants rustiques* : «La poésie populaire a ses naïfvetés et graces, par où elle se compare à la beauté de la poesie parfaicte selon l'art, comme il se void ez villanelles de Gascoigne.»

instruments dont l'harmonie accompagnoit et perfectionnoit ce qui pouvoit manquer à la seule voix de celuy qui parloit et qui entretenoit la compagnie. Et cela n'empeschoit pas qu'à la fin des actes, l'on n'y peusse introduire des cœurs de plusieurs voix et plusieurs instruments de musique par des concerts assemblez pour diversifier l'harmonie de la simple recitation des actes, accompagnée de quelques instruments incappables de confondre la parole de celuy qui parloit.

Au surplus l'armée espagnole est enfin desmarée des environs des isles d'Ieres où elle avoit faict quelque sesjour; vous verrez la coppie d'une lettre escripte de l'une des dictes isles, que je vous prie de faire tenir à Mr de Thou, si en avez la commodité, avec un mot d'excuse de ma part, vous remerciant trez humblement de la continuation de voz faveurs et curieux advis, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 14 aoust 1635.

Les sieurs Blancs noz voisins envoyent de par delà le sieur Gassend, gendre de l'un d'eux, pour y faire quelque emploite; quand il fera ses balles, il se chargera volontiers des livres ou aultres choses que vous luy vouldrez bailler; il a ses adresses chez Madame Vaillant en la rue Aubery Boucher, à l'enseigne de Cambray.

J'ay faict des excuses à Mr du Lieu de la confiance que vous aviez prinse en sa desbonnaireté pour luy recommander vostre dernier pacquet avec priere de vous en accuser la reception, l'ayant asseuré que c'estoit sans consequence et seulement pour pouvoir apprendre des nouvelles de l'arrivée de celuy là seul, à cause de quelque chosette importante qui estoit dedans[1].

[1] Vol. 718, fol. 181.

IMPRIMERIE NATIONALE.

XCVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 10me accompagnée des feuilles restantes de Galilei[1], et des advis de cez Religieux dont aulcuns on[t] tranché leur advis bien plus hardiment que les aultres, mesmes les Cappucins et Carmes deschaulsez et les Jacobins de la reforme, car les aultres ont adjousté des reserves cappables de pouvoir un jour destruire tout ce qu'on faict quand on y va hesitant et non resolutivement et sans reserve. Nous avons veu l'action[2] de Mr de Leon[3] et la repartie de Mr de Bordeaux[4], mais non pas l'action de Mr de Mompelier[5] que nous verrions bien volontiers, s'il estoit loisible.

J'ay veu la lettre que vous escript l'Eminentissime Cardinal Barberin, que je trouve bien honneste; mais pour vostre affaire, puis qu'il n'y trouvoit pas d'expediant à son gré, je ne trouve pas estrange qu'il ne vous en dise rien, car c'est la coustume de cez gents là, attendu que si tost qu'ils se mettent à rendre raison ils s'exposent aux repliques telles que celles que je me suis dispensé de luy faire, dont j'attends la responce par le prochain ordinaire environ la my septembre. Mais si cela ne reuscit, j'y suis au roüet comme l'on dict[6] ou au bout de mon latin[7]. Quant à Mr Baudier, j'ay trouvé quelque chose non inutile à

[1] C'est-à-dire de la traduction latine de Mathieu Bernegger.

[2] *Action* pour discours, sermon. Littré ne cite sous ce mot que trois écrivains, deux qui sont postérieurs à Peiresc, La Bruyère et Mme de Sévigné, et un qui fut son contemporain et même son correspondant, l'académicien Godeau.

[3] L'évêque de Léon ou Saint-Pol de Léon, était René de Rieux, qui siégeait depuis 1618.

[4] Henri d'Escoubleau de Sourdis, déjà mentionné.

[5] Pierre Fenouillet déjà mentionné.

[6] Être au rouet, être mis au rouet, c'est être déconcerté, c'est ne savoir plus que dire ni que faire. Littré ajoute que la locution *mettre au rouet*, employée par Michel de Montaigne, semble indiquer que le rouet était une sorte de supplice.

[7] Au sujet de cette locution, Littré cite

son dessein, et attends la responce et les papiers que me font esperer Mr le baron de Vance qui s'y interesse fort pour l'honneur de ses ancestres, et Mr l'Evesque de Vance[1]. L'on m'a mesme promis une entrée dans la tour du Thresor où sont les chartes originelles, où l'on m'asseure qu'il y a des seaux de ce Romée durant la Regence de nostre heritiere Beatrix qui fut par luy mariée au conte Charles d'Anjou, frere de St Louys[2]. L'on me donne mesmes quelque esperance de son portraict et de son tombeau qui est à Nice, dont il avoit esté longtemps gouverneur de toute la Conté de Nice soubs le comte Raymond Berenger son maistre, où il a fondé un monastère et faict de beaux lez pies. C'est pourquoy Mr Baudier feroit bien de surceoir son édition, craignant qu'il n'y ayt comme vous dictes non seulement du Romant, mais des choses trop incompatibles à la verité s'il ne les regle sur les chartes du temps dont on me promet bonne provision dans peu de jours. Je plains bien le pauvre Mr de la Motte d'estre tombé malade si à contre temps, et pourveu qu'il puisse regouster bien tost la doulceur et le contentement d'estre en repos et hors des inquiétudes des affaires, je pense qu'il se recognoistra bientost plus heureux que d'y estre, et qu'il loüera Dieu des bonnes suittes de son malleur.

Je plains bien d'avantage le bon Mr du Chesne de penser trouver du repos en un second mariage, principalement si Dieu luy donnoit de nouveaux enfants d'iceluy. Car c'est chose trop extraordinaire pour la pouvoir esperer, principalement aprez avoir esprouvé une si bonne femme comme estoit la premiere[3], s'en trouvant bien rarement qui puissent se vanter d'en avoir trouvé deux de suitte d'esgalle bonté. Mais ce sont des fatalitez inesvitables à ceux qui ne peuvent pas se maistriser bien absolument[4].

un vers de *La Suivante,* par Corneille et un vers du *Virgile travesti,* par Scarron.

[1] Cet évêque était Pierre du Vair, lequel siégea de 1601 à 1638.

[2] En 1245 Béatrix, fille et héritière de Raymond Bérenger IV, fut, en vertu du testament de son père, mise en possession des comtés de Provence et de Forcalquier qu'elle apporta, le 19 janvier suivant, à son époux.

[3] Voir sur les deux mariages d'André du Chesne les renseignements donnés un peu plus haut.

[4] Peiresc, ici comme en quelques autres

Mr Godefroy y a bien mieux veu, dont je ne le sçaurois assez loüer; Mr du Chesne ne m'en dict rien, c'est pourquoy je n'ay garde de m'ingerer de luy en parler. Oultre qu'estant chose resolüe comme vous dictes, mes dissuasions n'y pourroient pas arriver que bien tard. Je vous félicite à l'advance le retour de Mr Rigault, et ne manqueray pas de l'en feliciter luy mesmes comme je doibs aussy tost que je sçauray son arrivée.

J'ay enfin descouvert quelques exemplaires du livre de l'Autaret[1], et j'ay envoyé battre l'un pour le joindre à ce pacquet pour Mr Moreau, s'il n'est de trop gros volume. Et si vous n'en avez poinct, je vous en envoyeray un pour vostre conte.

Je n'avoys pas mis cez lettres de mon frere soubs vostre enveloppe, pensant qu'il les deubst recevoir plus tost, mais dezhorsmais je vous en donneray la peine puisqu'il vous plaict, et que je n'y trouve pas la seurté que j'avoys creüe. Je vous remercie trez humblement des vers du bonhomme Grandmont[2], que j'ay veus trez volontiers.

Il n'a pas esté en mon pouvoir d'escrire à Mr de Saulmaise comme j'avoys esperé, tant on me tourmente lors que je pense avoir plus de quietude. Il ne m'a jamais accusé la reception des canons des conciles en Arabe, mais il me semble que vous m'avez mandé qu'il la vous avoit accusée. Je vous remercie trez humblement de la lettre de Mr de Thou que j'ay trouvée de la datte que vous disiez du 2me de Nancy. Mais il n'y a pas de nouvelles de la guerre. Vous pouviez bien l'avoir ouverte et m'eussiez faict plus de plaisir que de me l'envoyer toute close.

Il me tardera bien comme à vous d'apprendre qu'il soit passé seurement jusques auprez de Mr le cardinal de la Valette, mais il me tardera bien d'avantage d'entendre son heureux retour chez luy. Quant à nous, enfin les Espagnols sont touts disparus, le grand vent qui se mit sus aprez ce partement des galeres ayant obligé les gallions de les suyvre assez tost aprez, comme on dict. Et sur ce, priant Dieu

passages de sa correspondance, se montre peu favorable aux femmes et au mariage.

[1] Le livre déjà cité sur *les Bains de Digne*.

[2] Scipion de Grammont.

qu'ils ne puissent jamais revenir ne les uns ne les aultres, je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 21 aoust 1635[1].

XCVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay esté infiniment aise d'apprendre par voz dernieres les bonnes nouvelles que vous a données Mr Grotius du congé que Mr de Saulmaise avoit obtenu pour troys moys des curateurs nouveaux aprez les aultres contentements qu'il s'en estoit promis, attendant avec impatiance qu'il se soit resolu de vous venir revoir. Et lors je ne manqueray de vous faire tenir cez deux volumes Cophtes tant des Evangiles que du vocabulaire où nous avons cependant bien prins du plaisir. Et si je pensoys que ce fust chose du goust de Mr Grotius, je les vous auroys bientost envoyez, et m'en seroys sevré de bon coeur, pour un si digne subject. Me sentant bien obligé aux honestetez que vous a nouvellement tesmoigné ce grand personage, en faveur d'une persone qui l'avoit si mal merité en son endroit. Quant à vostre commande, je n'y ay rien contribué que je n'en deusse au centuple, si j'en eusse eu plus de moyens. Et vous supplie de croire que si ma trop grande liberté me faisoit perdre la correspondance de ce Cardinal, je n'y auroys guieres de regret, puis que pour une occasion qui luy devoit estre si à coeur il auroit si mal recogneu ce qu'il doibt à vostre merite. Et pense qu'encores que ce monde là se puisse bien facilement passer de nous, il y auroit possible un jour aultant et plus de regret, et possible

[1] Vol. 718, fol. 183.

de perte, estant curieux comme il est, et assez mal servy de ce costé là par des aultres qui y seroient plus obligez que nous, qui serions bien vangez de sa discourtoisie, si le cardinal Antoine faisoit vostre affaire. Car ce luy seroit une espece d'affront et d'opprobre qui ne luy seroit pas mal employé. J'attendray l'issue de cette negociation aultant et plus impatiament que vous. Mais vous avez bien enchery sur les termes de remerciements que je pouvoys vous avoir faicts de la continuation de voz faveurs envers mon frere. Et me vouldriez faire passer ce petit office pour chose trop mal proportionnée à tout ce peu de service que nous pourrions vous rendre, me trouvant tout confus de la honte que vous me faictes par tant d'excez de gratitude pour si peu de chose.

Je m'estonne que le pauvre P. Sirmond n'ayt poinct encor eu ce volume de la Roma Sotterranea, et vous supplie de rechef de vous informer s'il n'aura pas eu plus de part de ce second exemplaire que du premier. Il nous tardera d'entendre l'arrivée de Mr Rigault et encores plus le retour de Mr de Thou, duquel je suis bien plus en peine que je n'oseroys vous dire. Mais à quelque chose aussy malheur est bon, et encores vault il mieux qu'il soit là qu'en Constantinople où l'on mande par lettre de Ligourne du XIme de ce moys que toutes les facultez[1] des Françoys ont esté generalement saisies pour les debtes de ce venerable conte de Cesis[2] qui ne cessera en fin qu'il n'ayt achevé de rüiner tout le commerce de France non seulement en Constantinople, mais par tout le Levant. Et n'y voys du remede quelconque dezhormais tant les choses sont empirées, de sorte que si Mr de Thou y estoit je le tiendroys perdu absolument. Voilà toutes noz nouvelles de ce païs icy qui graces à Dieu n'en produict plus et demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 28 aoust 1635.

[1] Dans le sens de : biens, ressources, moyens.

[2] Il est inutile de faire remarquer combien est ironique le mot *vénérable* appliqué à ce comte de Cesy dont Peiresc a déjà parlé avec une juste sévérité.

Les curieux se vantent d'avoir bien observé les poincts principaulx de l'eclipse[1] à ce matin.

XCIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu avec vostre lettre du 24 du passé cette belle harangue de Barlæus de anima[2], ces petites pièces de Zuerius[3] avec ses emblesmes[4], ce discours du sieur Marka[5], les vers de Tilmanus Bipontinus[6], et le petit libvre de Mr Baudier sur la vie de nostre grand Romée de Villeneufve, et sa lettre à laquelle j'ay enfin faict la responce que je vous supplie luy faire rendre avec mes excuses et pardons s'il vous plaict de tant de retardement de mon debvoir que je ne debvroys pas obtenir si ce n'est vostre intercession qui me le puisse extorquer. Vous pourrez voir le malheur qu'il y a eu enfin pour comble des precedants, en la mort du baron de Vance, et en l'absence d'un advocat qui estoit

[1] Éclipse de lune dont il est question dans la *Vie de Gassendi*, par Bougerel (p. 165), dans les *Documents inédits sur Gassendi* (p. 16), etc.

[2] Cette harangue n'est citée ni par les biographes ni par les bibliographes.

[3] Marc Zuerius Boxhorn, né à Berg-op-Zoom en 1612, mourut en 1653 à Leyde; il était professeur à l'université de cette ville.

[4] *Emblemata politica* (Amsterdam, 1635, in-12).

[5] S'agit-il là de Pierre de Marca (né à Pau en janvier 1594, mort à Paris en juin 1622), lequel, après avoir été président du parlement de Navarre, puis conseiller d'État, devint évêque de Couserans, visiteur général et intendant de la Catalogne, archevêque de Toulouse, ministre d'État et enfin archevêque de Paris? S'il est ici question, comme il le semble bien, de ce docte personnage, je me demande si le discours mentionné par Peiresc n'est pas resté manuscrit. Je ne vois aucun ouvrage ou opuscule de Marca imprimé avant l'*Histoire de Béarn* (1640).

[6] *Monumentum eucharisticon Ludovico Justo, Franciæ et Navarræ regi Christianissimo, erectum, pro soluta obsidione urbis arcisque Bipontinæ, XXIX Julii MDCXXXV.* Un exemplaire de ce poème de Tileman Stella sur le siège et la prise de la ville et de la citadelle de Deux-Ponts est conservé à la Bibliothèque nationale.

tout son conseil et qui a manié touts ses papiers lorsqu'un gentilhomme de la maison s'y estoit acheminé pour l'amour de moy, afin de tirer la responce de mes lettres et des instructions de ce que nous demandions. Mais j'ay depuis faict une bien plus ample recharge, non seulement à la veufve et à un sien frere qui la gouverne fort, mais aux freres du deffunct, et leur ay envoyé le livre de Mr Baudier pour leur faire voir comme la chose presse et l'interest qu'ils ont de faire rendre le surnom de Villeneufve à ce grand homme, et son extraction trez illustre quoy qui en eust esté creu ou dict durant le temps qu'il vouloit estre incogneu.

J'ay grand regret que cette edition ayt esté ainsin precipitée, et vouldrois bien qu'elle fusse supprimable, et que les fraiz n'en fussent pas trop considerables, vous suppliant de vous en informer du libraire, car ainsin que le livre se trouve il ne sera pas de grand debit, et s'il se publie il desgoustera en quelque façon les lecteurs et decreditera par anticipation ce qui s'en pourroit dire de mieux en une aultre edition, quelque precaultion qu'on y en puisse affecter en teste. Plus tost, à faulte d'aultre remede, il fauldroit adjouster en cette edition un aultre advertissement au lecteur, et promesse d'une seconde edition plus circonstanciée et accompagnée des chartes et preuves authentiques tirées des archives du Roy et de celles des Barons de Vance de la maison de Villeneufve descendue de luy. Vous verrez si Mr Baudier pourra entendre à aulcun de cez expediants.

Cez volumes de Mr de Fresnes Cannaye [1] seront excellents quoy qui en puisse arriver, je ne puis que vous remercier de la continuation de voz soings. Et vous supplie de ne pas vouloir prendre en mauvaise part ce que j'avoys escript à mon frere des antiquitez de Nismes [2] et du

[1] Les *volumes* de Philippe Canaye, sieur de Fresnes, ne devaient paraître qu'en 1645 (*Lettres et ambassades,* 3 vol. in-fol.).

[2] On ne trouve ni dans la *Bibliothèque historique de la France,* ni dans le *Catalogue de la Bibliothèque nationale* (*Histoire de France*), aucun ouvrage relatif aux antiquités de Nîmes qui ait paru en 1635 et même dans toute la première moitié du XVIIe siècle. Mais, comme m'en avertit un des membres les plus distingués de l'Académie de Nîmes, M. Georges Maurin, il s'agit là d'un manu-

concile de Fra Paolo, car je sçay que par foys il y a de cez frippiers qui porteront plus tost des livres à un passant qu'à des gents de la ville, pour des considerations assez communement imaginables. Et puis si mon frere vous pouvoit descharger de quelque partie de voz soings tandis qu'il se trouve si prez de vous, ne fault il pas advoüer qu'il y seroit tenu et moy de l'y employer, quoyque vostre trop excessive honnesteté vous fasse interpreter au contraire de noz voeux.

J'oubliay l'aultre ordinaire de vous advertir que Mr de Guibbeville a receu vostre pacquet et tout le contenu, en ayant eu responce de luy mesme. Quant à Monsieur Grottius, je vouldroys bien avoir assez de credit à Florence pour obtenir la coppie du libvre de Porphyre manuscrit[1]; mais vous sçavez comme cez gentz là sont jaloux de ce qu'ils ont, et que le Pape du jourd'huy estant encore cardinal y perdit son credit pour la coppie des Ephesiaques de Xenophon[2]. Toutefoys il ne tiendra pas à moy qu'il n'aye tout contentement, et en escriray au sieur Doni, sans luy demander pour le commancement sinon le premier chappittre ou article du libvre, pour ne nous en faire exclurre d'abbord, comme nous fismes par la negative d'avoir le precedant. Et s'il y a moyen d'apprendre quelque chose de plus, quand ce ne seroit que la qualité du volume, j'y feray tout ce que je pourray pour en

scrit d'Anne de Rulman, manuscrit conservé à la bibliothèque de cette ville (fonds d'Aubais, n° 1383). Il fut annoncé au public par un prospectus intitulé : *Plan général des œuvres mêlées d'Anné* (sic) *de Rulman, conseiller du Roy et assesseur criminel de la grande Presvoté de Languedoc. Inventaire particulier des épitaphes et inscriptions romaines qui ont esté trouvées dans les mazures de l'ancien Nismes* (à Nismes, par Pierre Gilles, 1630, in-4° de 40 pages). Le grand manuscrit de Rulman, celui que visait Peiresc, est intitulé : *Récit des anciens monuments qui paroissent encore dans la première et seconde Narbonoise*, etc. Ce recueil a été utilisé par Ménard pour son excellente *Histoire de Nimes*.

[1] La plupart des écrits du philosophe néoplatonicien ne nous sont pas parvenus, ou ne nous sont parvenus qu'incomplètement. Peiresc, qui mentionne le manuscrit de Florence, savait-il que la bibliothèque du Vatican en possédait un autre?

[2] On ne sait rien de l'auteur des *Éphésiaques ou amours d'Abrocome et d'Anthia*; quelques critiques ont pensé que Xénophon est plutôt le pseudonyme que le nom du romancier inconnu. Savait-on la jolie anecdote contée par Peiresc, et qui nous montre le futur Urbain VIII cherchant en vain à obtenir copie des *Éphésiaques*?

IMPRIMERIE NATIONALE.

tirer pied ou aisle, sans laisser cognoistre pour qui c'est. Ne vous pouvant dissimuler que je suis bien marry de n'avoir preveu que dans les appendices du libvre de Mr Grottius, il peusse avoir des choses subjectes à sinistre interpretation delà les monts. Car je l'auroys sans doubte supprimé, pour ne pas desroger au restant qui eust esté sans doubte trez agreable. Mais la grande commodité de l'arrivée de cette piece sur le poinct que je fermoys l'enveloppe d'Italie me tenta, et la haste de l'ordinaire ne me permit pas d'y regarder de plus prez à mon trez grand regret, oultre que je n'avois rien pour lors qui vaille à faire passer les monts sans cela. Il fault prendre patiance et voir ce qu'ilz en diront tost ou tard.

Cependant j'ay bien de l'obligation à Mr Grotius de l'honneur qu'il m'a voulu faire d'un exemplaire de son livre, et ne manqueray pas de l'en remercier, mais je ne le sçauroys à cette heure non plus que de m'acquitter de ce que je pensoys rendre à Mr du Mesnil Aubery, au R. P. Campanella et au bon P. Mercene. Mais il fault de necessité qu'il demeure tousjours quelque chose en arriere, mes foibles forces ne pouvants fournir à tout, ne bien souvant à la moitié de ce que je debvroys et que je desireroys, ce pauvre Mr de Saulmaise estant encore en arrerage, et Dieu sçaict combien de choses j'ay à luy dire et de bien pressantes, mesmes pour avoir ce qu'il m'a offert de sa grace des collations du Syncellus manuscrit sur l'edition des passages qu'en avoit tiré feu Mr de l'Esçalle[1], et je crains qu'il ne vienne sans songer à les emporter quant et luy. Tant est que le nouveau exemplaire des tragedies de Mr Grotius fera passer delà les monts le second que vous m'avez envoyé, mais j'y apporteray les precaultions que je pourray en le faisant relier, et tascheray de prier quelqu'un de le subroger au premier et d'en soubstraire ce qu'il fault avant que d'envoyer l'aultre au cardinal de Bagni. Possible auront-ils eu trop d'affaires pour y jetter si tost les ieulx, ce que je vouldroys bien; j'en prieray Mr de Fontenay

[1] Joseph Scaliger tira fort grand parti de Georges le Syncelle dans son édition de la Chronique d'Eusèbe (1609).

Bouchard. Au reste nous n'avons aulcunes nouvelles de ce païs icy graces à Dieu si ce n'est que nous vouldrions bien qu'on nous deschargeast des trouppes non necessaires et qui pourroient mieux servir ailleurs. Et sur ce je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 4 septembre 1635.

Si mon frere est en cour, je vous recommande les lettres de Mr Aguillenqui et les aultres y joinctes; sinon il vous en deschargera[1].

C

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

La lettre que je viens d'escrire à Mr de Saulmaise et celle que j'ay deub adjouster à Mr Golius m'ont emporté tout le temps que j'avoys peu desrober cette aprez disnée; encores n'ay je peu satisfaire à ce que Mr Saulmaise me demande concernant les armes ou fers des lances et javelots des anciens, dont j'avoys apresté prou de chosettes, mais les aultres chefs de sa derniere lettre qui sembloient plus pressants m'avoient desja faict estandre un peu trop avant pour ce coup. Le reste ayant besoing d'une feuille à part dont je tascheray de m'acquitter par le prochain Dieu aydant, et vouldroys bien que mes lettres le trouvassent arrivé à Paris, vous suppliant de m'ayder à obtenir de luy ce qu'il m'a offert des corrections du texte du Syncellus sur l'édition de Mr della Scala, conférée au manuscrit de la Bibliotheque du Roy, craignant qu'il n'ayt oublié de l'apporter quant et luy, s'il est arrivé à

[1] Vol. 718, fol. 186.

Paris, ou party de Hollande avant la reception de cette mienne despesche. Je vous renvoye la lettre de Mr de Thou que j'ay esté infiniment aise de voir, ne l'ayant montrée à persone du monde. Combien que l'affaire dont vous me parliez doibt avoir esté esventée de par delà, car il y a prez de 15 jours qu'un gentilhomme fort qualifié me dict avoir advis que cet employ avoit le bouquet sur l'oreille [1], et que Mr de Thou avoit changé d'advis, dont je fus merveilleusement aise et bien consolé, car vous sçavez le regret que j'y avoys tousjours eu. Je n'ay poinct oublié ce que Mr Valoys a desiré de moy, et luy respondray par le prochain Dieu aydant, marry de ne le pouvoir faire à cette heure, et de n'avoir peu escrire à Rome plus tost que par le dernier ordinaire qui ne partit d'icy que vendredy passé, ayant esté retardé de huictaine. Mais j'avoys escript à Mr Petit pour une aultre chose qu'il vouloit, lequel me mande qu'il est aprez à luy donner contentement, et possible le pourroys je avoir à temps pour le prochain ordinaire, ce que je desireroys bien. Sur quoy je finiray avec vostre permission, le courrier venant m'annoncer luy mesmes presentement qu'il veult aller monter à cheval, et demeure tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce xi septembre 1635 [2].

CI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu avec la vostre du 7me tout plein de curieuses pieces du

[1] Expression tirée de l'usage de mettre un bouquet sur la tête de certains animaux pour indiquer qu'ils sont à vendre. Littré a cité, au sujet de cette locution, un seul écrivain qui est du xvie siècle, Jacques Yver, l'auteur du *Printemps*.

[2] Vol. 718, fol. 189.

temps dont je vous rends graces trez humbles, et de tant de curieuses nouvelles, dont il vous plaict nous faire part. Bien marry que nous ayons maintenant plus de matiere de revanche que nous ne vouldrions. L'armée navale, depuis que le Duc de Fernandine[1] y est arrivé, estant revenüe pour la troisiesme foys, et ayant attaqué les isles de Lerins et Ste Marguerite qui n'avoient pas de quoy leur resister, et ayants esté prinses, avant qu'on y ayt peu accourir, Lelio Brancacio ayant signé la capitulation de Ste Marguerite vies et bagues sauves avec les armes, ils vindrent tirer quelques volées de canon à Canes en terre ferme, sans faire aultre effort, et M^r^ le Mareschal y estant arrivé le troisiesme jour, je croys bien qu'ils n'auront pas sceu faire de progrez en terre ferme. Cependant Dieu sçaict quand nous les pourrons voir desnichez de là sans une puissante flotte qui n'est pas preste à venir, et nous voilà maintenant exposez aux ravages de ceux qu'il fauldra pour la deffence du païs, qui sont pires que les ennemys mesmes la plus part du temps, tant il y a peu de discipline.

Je suis infiniment aise que Mr de Thou se soit desgagé[2] d'une si fascheuse entreprinse[3], et le vouldroys bien voir hors de l'aultre[4], et de retour chez luy. Pour vostre commande, il n'importe de quelle façon qu'elle succede pourveu que vous l'ayiez. Ces gents là ont tant de divertissements qu'ils ne savent bonnement à quoy pourvoir et à quoy non. J'avoys faict instance deux ans y a pour le restablissement d'une pension d'un evesque maronite et en avoys perdu l'esperance, touts ceux qui en avoient faict instance pour l'amour de moy s'estants lassez, et quand je ne songeoys rien moings qu'à cela, j'ay apprins par des lettres du Liban que l'affaire estoit faicte et passée et qu'on avoit oublié les noms des poursuyvants, pour avoir la procuration de l'impetrant, qui en a envoyé une nouvelle, et m'en a remercié, quand je pensoys qu'il n'y fallust plus penser. Je m'attends qu'il vous arrivera quelque

[1] Garcias de Tolède, duc de Fernandina, général des galères, mentionné par Bassompierre (*Mémoires*, t. II, p. 276).

[2] Peiresc a écrit *desguégé*.

[3] Le voyage à Constantinople.

[4] La guerre contre les Impériaux en Alsace.

chose de semblable quand vous n'y penserez plus. D'un aultre costé Mr l'Ambassadeur avoit faict instance au nom du Roy pour une grace d'un chevallier de Malte et en avoit presenté la supplique au Pape, où il s'estoit rencontré mille difficultez. L'on avoit voulu que j'en escrivisse, et fut donné un aultre memorial en mesme temps que ma lettre au cardinal Barberin, qui fut signé sans qu'on sceut le nom du chevallier, que l'on m'a envoyé demander icy, tandis que les officiers de la chancellerie se battoient sur la perche à cheviller[1] sur le memorial de Mr l'Ambassadeur, et l'affaire s'est faicte d'ailleurs à la confusion de cez officiers qui se trouverent bien escornez[2]. Donnez vous patiance, je vous supplie, et espérez tousjours bien. Au reste j'avoys escript à Mr de Saumaise aprez le partement du dernier ordinaire un supplement plus grand quasi que la premiere lettre, et y pensoys joindre tout plein de petits desseins qui pouvoient servir à la preuve de mon dire, mais avec cez fascheux divertissements, je ne sçay si je pourray chevir des peintres qui les avoient entreprins, ne de moy mesmes. Si quelque chose demeure en arriere, il fauldra la remettre au prochain Dieu aydant. Il nous fault aller à une assemblée des chambres extraordinaire sur les occurrances presentes qui m'excuseront s'il vous plaict si j'abbrege, estant tousjours de tout mon cœur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 18 septembre 1635.

J'ay receu une lettre de Mr Mazzarin du 12 juillet depuis deux jours seulement, où il m'accuse la reception d'un exemplaire de la Roma Sotterranea, et me dict qu'il l'a presenté à l'Eminentissime cardinal Duc[3],

[1] Nous avons trouvé un peu plus haut la locution *se battre sur la perche*. Ici la locution est complétée par un mot qui nous rappelle les bâtons transversaux d'un perchoir.

[2] Du mot *escorne*, atteinte, dommage, mot que nous avons déjà rencontré dans le tome I, p. 290.

[3] Richelieu.

sans me rien dire de l'aultre second exemplaire que je pensoys devoir estre du P. Sirmond. Mais je m'estonne qu'il ne l'aye encore receu et vouldroys bien qu'on en peust soubs main tirer quelque chose de quelqu'un des siens, car à faulte d'aultre je luy envoyeroys plus tost le mien trez volontiers pour ne pas laisser perdre l'occasion de tirer de cet homme là les belles notices et observations qu'il fournira sans doubte sur cette matiere où peu d'aultres auroient les mesmes habitudes et advantages que luy. J'en attendray vostre advis pour le faire de bon cœur.

Excusez, je vous supplie, Monsieur, l'adresse de tant de lettres pour mon frere dont j'ay deffaict l'enveloppe à cause qu'il estoit trop court et trop rond pour l'accommoder à celuy de Mr de Saumaise[1].

CII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

Avant que respondre à vostre despesche du 14me arrivée fort bien conditionnée avec tout ce qui l'accompagnoit, je ne vous doibs pas celer que par l'ordinaire de Rome venu depuis mercredy, je receus une longue lettre toute de la main du cardinal Barberin sur divers chefs où il escheoit responce, laquelle attendant je vous ay faict extraire les paroles concernant vostre commande sur lesquelles il ne me laisse gueres de replique à luy faire si ce n'est pour en accuser la suraboundance des scrupules de son confesseur, ou aultres de son conseil de consciance, dont il fauldra encore que je me descharge le cœur dans huict ou dix jours que l'ordinaire passera. Aprez quoy, si vostre aultre voye ne reuscit, je suis d'advis de tenter celle des vallets de chambre, qui bien souvent pour un pot de vin[2] font passer de bien plus diffi-

[1] Vol. 718, fol. 190. — [2] Littré, au sujet de la locution *pot-de-vin*, ne cite que des écrivains postérieurs à Peiresc, Dancourt, Hauteroche, Regnard.

ciles affaires que celle là. Et quoy qu'il en puisse arriver, je ne suis pas d'advis que vous l'abandonniez, sçaichant que le temps vient à bout de toutes choses, lors bien souvent qu'on s'y attendroit le moings. Estant bien fasché que mon credit, qui sembloit avoir peu quelque chose de plus difficile, nous ayt manqué au besoing, et là où je trouvoys tant de facilité, ce que j'attribue à un grand malleur pour moy. Et si je sçavoys particulierement le nom de son confesseur, je me donneroys possible la liberté de luy en escrire bien franchement, et en termes que s'il ne les entendoit il luy fauldroit bien contrefaire le sourd. Pour donques revenir à vostre lettre, j'ay esté ravy de voir que Mr Baudier n'aye peu retenir son livret. La vefve du pauvre baron de Vance[1] m'a envoyé des extraicts de deux ou troys pieces bien considerables, entr' aultres du testament de ce Romée de Villeneufve[2], d'une lettre du Grand Maistre des chevalliers de Terre sainte pour son passage d'oultre mer, de la quittance de son administration, et de quelques memoires de l'infeudation des terres à luy données partie en engagement, partie en don par le conte Raymond Berengier[3], avec quoy son livre pouvoit bien acquerir aultre creance, y joignant les aultres particularitez ja touchées et aultres que je pensoys luy envoyer maintenant, mais puisque la chose n'est plus en son entier, et qu'il fault attendre une seconde edition et consequament que la premiere soit vendüe, il y aura du temps assez; aussy bien n'ay je pas eu loisir de

[1] Scipion de Villeneuve, mort, comme l'indique cette phrase, vers la fin de l'été de 1635, avait épousé en premières noces Gabrielle d'Astonaud, et en secondes noces (1594) Marguerite de Villeneuve, fille de Claude, marquis de Trans, et de Jeanne de Pontevès-Corces. Il ne laissa pas de postérité.

[2] On voit que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* (*Chronologie historique des comtes de Provence,* édition de 1818, t. XI, p. 409) ont eu tort de dire que ce testament, fait en l'année 1250, était conservé dans les archives de l'évêché de Vence. La Bibliothèque nationale, collection Dupuy, vol. 657, fol. 94, possède une copie du testament de Romée de Villeneuve faite en 1636 à la demande de Peiresc. Le document a été publié dans la *Revue des sociétés savantes*, 3e série, t. III, 1864, p. 50.

[3] Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* rappellent (*l. cit.*) que le comte de Provence récompensa magnifiquement les services de Romée de Villeneuve, en lui donnant la ville de Vence et plusieurs châteaux dans les territoires de Grasse et de Nice.

respondre à cette bonne dame et à ses freres et beaux freres, dont je joindray par aprez les lettres originelles aux extraicts sus dits en les envoyant à Mr Baudier, lorsque je leur auray faict responce.

Je ne manqueray pas de servir Mr Grottius en la descouverte de ce manuscrit s'il m'est possible, et en pensoys avoir rencontré une assez bonne occasion ces jours passez que nous eusmes icy deux gentils hommes florentins neveux de deux cardinaulx Capponi[1] et Corzini[2], que nous avions un peu gouvernez. Mais s'estant l'un trouvé un peu mal, les fit partir en desordre un jour plus tost que le terme prins et me fit eschapper l'occasion que je pensoys tenir en main fort à souhaict, car c'estoient gents bien accredittez, et si curieux qu'ils revenoient de voir quasi toute l'Europe; j'en ay eu une grande mortification, attendu que beaucoup de choses se peuvent dire sur ce subject qui sont trop longues à escrire, et subjectes à interpretation toute aultre que celle qu'on y peult donner en parlant. Mais si je puis lier ou reprendre quelque commerce avec eux, j'estime qu'ils ne s'en acquitteront pas moings bien que le sieur Dony qui, n'estant sur les lieux, a besoing de gents interposez, et j'apprehende principalement en cela de mettre la chose en reputation en la faisant demander, tant le monde y est jaloux et soubçonneux. Pour Mr de Saulmaise, puis qu'il tarde tant de comparoistre, je diminüe bien le regret que j'avoys de ne luy avoir envoyé plus tost le vocabulaire Cophte, ayant trouvé l'invention de le faire transcrire que bien que mal, de sorte que le danger et le regret ne seroit pas si grand, s'il fault faire passer la mer à mon original, estant desjà plus de la moitié faict, ce que je n'avoys pas esperé quelque temps y a.

Au surplus je suis bien redevable à Mr de Thou de l'honneur de son souvenir et de l'excez de bienveillance qui a extorqué de luy une si

[1] Louis Capponi, archevêque de Ravenne, cardinal en 1608, mort en 1659.

[2] Peiresc ne se trompait-il pas? Je ne trouve aucun cardinal du nom de Corsini dans les listes de la seconde moitié du XVIe siècle et de la première moitié du XVIIe. Ce n'est qu'en 1664 que fut revêtu de la pourpre romaine Nérée Corsini, archevêque de Damiette, évêque d'Arezzo.

obligeante lettre que celle qu'il a prins la peine de m'escrire dans la poussiere des cannons, et les divertissements[1] de la guerre qui laissent si peu de relasche principalement en lieux si advancez parmy les ennemys, et y ayant à faire à des gents si vigilants et si attentifs à leurs interets et advantages. Et me trouve bien empesché à l'en remercier comme il fauldroit, si vous ne faictes le supplement de ce que ma foiblesse ne sçauroit fournir, comme je vous en supplie et conjure trez instamment.

Il m'a renvoyé à vous, Monsieur, pour les instructions de son affaire, comme en estant, ce dict-il, aultant et plus instruict que luy mesmes, la chose ayant passé par voz mains. Et, à vous dire le vray, je me resjouys grandement de l'en voir desbarrassé en quelque façon que ce puisse estre comme l'ayant jamais peu gouster que par force et aultant qu'il falloit pour ne luy desplaire, dont vous sçavez bien que je n'avoys peu m'en taire, à luy mesmes non plus qu'à vous, Monsieur. Et me tardera bien d'apprendre que quelque aultre s'y soit bien resolu, ou que la face des affaires ayt changé en ce païs là. Ayant quelque regret à la desdicte de celuy que vous m'aviez nommé cy devant, à cause qu'ayant de l'appuy du costé de la faveur et de la grosse bource, il falloit esperer qu'il seroit puissamment assisté de tout le besoing. Celuy que vous me nommez à present ne s'y embarquera pas facilement à mon advis, à ce que j'en peus comprendre 15 ou 20 jours y a que j'eus l'honneur de le voir ceans. Ce fut de luy que j'apprins les premieres nouvelles du changement de resolution de chez vous, et que cette charge avoit le bouquet sur l'oreille, dont on luy avoit desja dez lors faict des ouvertures. Mais il se declara assez qu'il n'avoit garde d'y entendre, quoy qu'il eusse faict aultres foys. Et croys bien que le R. P. Raynaud aura beaucoup plus de peine de l'y persuader qu'il ne croid, vous asseurant que je seroys bien marry de l'en avoir dissuadé puis que vous y avez quelque interest, oultre que j'auroys une grande conso-

[1] *Détournements.* Nous avons déjà trouvé ce sens du mot *divertissement* dans le tome I, p. 41.

lation de l'y voir bien estably, pour la notice que j'ay de sa probité et de ses bonnes intentions qui ne pouvoient estre que bien advantageuses à cette province, au deffault de celles de l'homme de qui on se debvoit promettre les choses tout à souhaict. Mais le malleur qui suit toutes lez affaires de ce costé là semble estre trop grand pour souffrir qu'on y puisse mettre du remède, par l'entremise de si braves gents.

Il me reste à vous remercier et crier mercy tout ensemble comme je le faicts trez humblement de la continuation de voz soings à la recherche de cez vieulx libvres, estant bien honteux de m'en recognoistre si indigne et de la participation de tant de bonnes choses que vous daignez me communiquer incessamment. Vous verrez une relation que le bon Mr de la Fayette m'a envoyée de sa main sur l'abbord et premier establissement de l'ennemy dans noz isles de Lerins, dont je ne doubte pas que vous ne sçaichiez de plus grandes particularitez que je ne vous en sçauroys mander, parce que les courriers extraordinaires vous en portent de jour à aultre des instructions qui ne nous en disent icy que ce qu'il leur plaict, et par disgrace je n'ay veu persone qui soit venu depuis la datte des lettres de Mr de la Fayette, au moings de ceux qui sont cappables d'en parler et d'en juger; que si entre cy et demain j'apprens rien de plus, vous pouvez penser que je vous en feray part de bon cœur, et eusse bien desiré que la tempeste et les tonnerres qui tomberent deux jours y a icy autour fussent allez jusques entre cez deux isles couller à fonds cez galeres, qui n'eussent peu durer en ce poste par un vent si vehement, et par une tempeste si estrange accompagnée de fort grosse gresle et de telle abondance d'eau que tout plein de grandes terres autour de cette ville, qui n'est que montueuse, sont devenues des estans, à faire nager tout plein de monde qui affecte de s'y baigner pour memoire à la posterité. Le foudre[1] tua un mullet d'un pauvre homme et le laissa en posture toute droicte avec des marques d'estre entré, ce dict on, par le fondement et re-

[1] On sait que le mot *foudre* a été employé, comme masculin, par Malherbe, Corneille, Rotrou, Bossuet, Boileau, etc.

sorty par la verge, dont je me rapporte aux plus curieux et demeure tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 24 septembre 1635.

L'accidant de ce mulet m'a esté confirmé de la bouche de Mr Venel, doyen de nostre Parlement[1], proche voisin, et qu'il fut trouvé attaché par son licou à la cresche, mais à demy couché, et que son membre estoit estendu en une merveilleuse longueur avec la brusleure toute evidante à l'issue de sa poincte comme à l'entrée du fondement. Le mesme tonnerre[2] luy fracassa quelques victres et fenestrages[3] d'une chambre de sa maison et passa par le trou d'une souris de la galerie dans l'estable du muletier pour aller tuer ce mullet de plus de 80... [déchirure], dont le païsan est ruiné[4].

CIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 21me avec une bien agreable nouvelle de l'arrivée de Mr de Saulmaise dont je me conjoüys avec vous

[1] Voir sur la famille de Venel, qui a donné son nom à une des rues d'Aix, l'ouvrage si souvent cité déjà de Roux Alpheran (t. I, p. 412, 417).

[2] Autrefois on a, par extension, employé le mot *tonnerre*, qui n'est que le bruit de la foudre, pour la foudre elle-même. En 1759 encore les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* disaient : «Il seroit peut-être à propos d'appeler *foudre* la matière enflammée, et de consacrer le nom de *tonnerre* pour exprimer le bruit qu'elle cause; mais on n'y regarde pas de si près dans l'usage ordinaire, et l'on applique indistinctement le mot de *tonnerre* à la matière enflammée, à la foudre et au bruit.»

[3] Littré, sous le mot *fenêtrage*, ne cite que des écrivains antérieurs au XVIIe siècle.

[4] Vol. 718, fol. 192. Cette lettre est de la main d'un secrétaire.

et vous supplie d'agreer que je le puisse encore faire icy avec luy s'il est encore à Paris, car il pourroit bien avoir passé oultre en Bourgogne pour y voir Mr le conseiller de Saulmaise son pere, où il est attendu avec tant d'impatience, louant Dieu de la bonne santé de son corps, moyennant laquelle il luy sera tousjours bien aysé de faire desrouiller son esprit, quelque chose que sa modestie luy puisse faire dire au contraire. J'ay veu icy un jeune Allemand d'Hambourg nommé Schlesen, medecin très curieux qui a esté en Hollande et y avoit fort veu Mr Heinsius et si je ne me trompe Mr de Saulmaise encore. Mais je fus ravy d'entendre ce qu'il me disoit de l'humeur du dict sieur Heinsius [1], aprez quoy je ne sçaurois plus rien trouver d'estrange, s'estant abandonné au vin et à la desbausche jusques à un tel point, ce dict on, qu'il en devient tout hebesté [2] et tout hors de luy pour peu qu'il boive, ce mal passant en telle habitude à ceux qui s'y laissent gaigner qu'un seul doigt de vin [3] est cappable de leur oster le sens et l'usaige de la raison; cependant je suis bien marry qu'il ayt oublié d'apporter les conferences du Syncellus qu'il m'avoit offertes de son propre mouvement, et que j'avois acceptées assez longtemps y a comme vous sçavez. Je me doubte qu'il n'aura non plus porté la coppie de ceste musique d'Erasmus Orycius, puis qu'il ne vous en a rien dict. Je n'ay point eu de lettres de Mr Dormalius depuis son arrivée à Rome et croyois qu'il se fust arresté à Florence, mais il fault que ce soit qu'il n'ayt pas ozé escripre sans que Mr Holstenius escripvist aussy, ce qui n'est pas si facile ne possible ne raisonnable de le destourner de ses meilleures estudes, pour ces inutiles complimentz de lettres, car je luy avois escript par ledict sieur Dormalius, et l'avois neantmoins prié de ne se point incommoder pour me respondre et de s'en descharger

[1] *Humeur* sous la plume de Peiresc signifie mauvais caractère. Nous avons déjà vu plus haut la même expression employée pour Laubardemont. Les retentissantes plaintes de Saumaise ne seraient donc que trop justifiées.

[2] Existe-t-il à cet égard d'autres témoignages accusateurs qui confirment les tristes récits faits à Peiresc par le voyageur allemand? Notons que Daniel Heinsius, à cette époque, était sinon un vieillard, du moins un septuagénaire.

[3] Littré, au sujet de cette locution, ne cite qu'un vers de Béranger.

sur ledict sieur Dormalius qui se pouvoit destourner avec moins de regret que luy. Il y avoit mesme icy un gentilhomme liegeois nommé le baron de Wandestaek, filz ou petit filz de ce celebre Susius[1], qui a attendu six sepmaines des lettres que ledict sieur Dormalius luy avoit promis de m'addresser de Rome, mais enfin il est party pour s'en retourner, ayant perdu la patience. Quant à vostre affaire, si le scrupule de conscience vient du Pape mesme il ne nous en fault pas tant sçavoir de mauvais gré au cardinal Barberin, et je suis bien ayse d'en avoir eu l'advis à temps avant le passage de l'ordinaire de Rome, car je parleray de l'un et de l'aultre au moins mal que je pourray. Je suis bien aise que Mr Bouchard se soit addressé à nous pour ces libvres du cardinal Barberin, et seray bien ayse d'en avoir le roolle de peur que je ne me misse en peine d'en avoir de semblables d'un aultre costé. J'ay enfin trouvé icy inesperement chez un amy celluy des Antiquitez de Nismes, de sorte qu'il ne fauldra plus vous en mettre en peine, ny mon frere aussy, à qui j'escriptz de l'estat present des affaires que nous avons en ceste province, dont il vous fera part, et vous me ferez, s'il vous plaict, la faveur de m'excuser pour ce coup si je ne vous en entretiens et si je ne vous escripts de ma main, ayant eu peine à desrober ce temps parmy les divertissements que l'on m'a donné, dont je ne suis pas quitte à mon grand regret, demeurant tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 2 octobre 1635[2].

[1] Ce *célèbre* Susius, aujourd'hui si peu connu, a été déjà mentionné plus haut. — [2] Vol. 718, fol. 194.

CIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

Vostre pacquet estoit fort petit par le dernier ordinaire du 28 du passé, mais ceux de mon frere en sont de tant plus grossis, et je cognois bien que c'est de vostre part que viennent les pieces qu'il m'envoye ou la plus part. J'en ay mesme receu aujourd'huy par un courier extraordinaire avec les lettres du 1 de ce moys, où j'ay apprins la bonne nouvelle de la desroute du Galas par l'em[inentissime] C[ardinal] de la Valette[1], qui m'a grandement resjouy, m'imaginant que cela fera r'approcher son Eminence de la Lorraine, et que Mr de Thou pourra revenir plus tost que vous ne pensiez. Cependant il m'a envoyé l'action de Mr d'Avaux aux Estats de Suede et les instructions de l'Empereur sur la paix de Saxe, avec cez pieces de l'interdit de Monstreuil dont nous n'avions pas ouy parler. Je croys que vous ayez veu le traicté de l'Empereur de l'edition de Vienne. Je vous l'envoye à tout hazard, avec les declarations de Naples et de Milan pour les represailles; nous n'avons encore peu voir celle d'Espagne. Nous avons eu encor la confirmation de la prinse de Valence au Milanoys[2], mise au pillage, qui nous a fort consolez, et que Mr de Savoye estoit party pour se rendre à l'armée et

[1] Le cardinal de la Valette et le duc de Weimar, partis d'Obersheim, s'étoient arrivés à une journée de Metz, lorsque leur arrière-garde fut attaquée par quatorze régiments détachés de l'armée du comte de Galas, qui avoient fait une diligence extraordinaire pour les atteindre. La cavalerie françoise les reçut avec une intrépidité qui les étonna; les Impériaux furent mis en déroute après avoir perdu cinq cents cravates, beaucoup d'officiers et sept étendards. On nomma cette action le combat de Vaudervauges parce qu'elle se passa auprès d'une petite ville de ce nom située sur la Loire. — (*Histoire du règne de Louis XIII*, par le P. Griffet, t. II, p. 606.) Conférez les *Mémoires de Montglat* (t. I, p. 98-100).

[2] La ville de Valence sur le Pô, investie le 10 septembre, avait été emportée d'assaut, puis reperdue trois fois. L'armée française fut obligée de lever le siège le 29 octobre. Voir sur toutes les péripéties de ce siège les *Mémoires de Montglat* (t. I, p. 116-117).

pour assieger Alessandria de la paille. Aprez quoy si cela faultoit on pourroit aller à plein pied jusques à Milan, les aultres places fortes du Milanoys estants, au Levant et Septentrion, Cremone et de Fuentes, n'estimant pas que Pavie soit fort tenable. Que si de ce costé là, il se pouvoit faire une forte diversion, l'on ne pourroit pas tant renforcer cette armée navale qui seroit plus tost constraincte de se retirer de noz mers et de nous laisser en proye ce qu'elle nous a surprins. Nous ne nous y attendions plus, d'autant que comme ils l'avoient peu faire aussy facilement les aultres foys qu'à cette derniere, et ne l'ayant faict, nous jugions que la saison s'advançast meshuy trop pour venir engaiger icy leurs forces navales, à la mercy du mauvais temps. Mais ils ont cru que ce seroit une puissante diversion et ne se sont pas trompez, car sans cecy il passoit cinq regiments en Italie, qui eussent bien notablement renforcé nostre armée du Milanoys. Vous verrez la continuation de leurs progrez aux retranchements. Jusques à cette heure nous n'en ressentons pas encores une grande incommodité, mais je croys bien que meshuy nous ne sçaurions plus guieres tarder si le Roy ne nous secourt et soulage de quelque chose pour la subsistance de la milice dans la disette où se trouve le païs.

Au reste je suis bien aise que M[r] de Saulmaise soit en si bon estat comme vous dictes de sa santé chez ses parents. M[r] du May[1] escript de Dijon qu'il y est attendu par M[r] le conseiller de Saulmaise pere avec une merveilleuse impatiance, et ne croys pas qu'on le veuille guere laisser en repos sans le faire aller jusques là. Cependant vous recevrez le volume de l'Ebenbytar[2] que j'ay envoyé à mon frere par le pere du jeune Gailhard qui partit hier en diligence hors de poste pourtant.

C'est le seul exemplaire qui en estoit resté au Cayre à ce que l'on m'a confirmé et qu'ils tiennent que ce soit tout ce que les plus anciens Grecs avoient escript de meilleur concernant les plantes et specialement le Theophraste et le Dioscoride, qu'ils tiennent y estre inserez

[1] Paul du May, conseiller au parlement de Dijon. Voir t. I, p. 182.

[2] Lisez *Ibn-Beïtar* et voyez en ce présent tome la lettre I, p. 4.

tout au long, à ce que l'on m'en a mandé par des lettres escriptes par un navire party aprez celuy qui l'apportoit. Je n'ay pas envoyé le dictionnaire Cophte, parce que, comme je vous avois mandé, j'avoys trouvé moyen de le faire transcrire, et de faict l'on a achevé le texte Cophte, mais à cette heure par disgrace nostre Turc nous a manqué qui a faict plus de sesjour à Marseille que de coustume, pour y adjouster la version Arabique e regione. Et si je pensoys que Mr de Saulmaise fust en estat d'y travailler, je quitteroys tout pour luy envoyer mon exemplaire. Mais je croys bien que durant son voyage de Bourgogne il n'y feroit rien. Et cependant si nostre Turc revient, il y pourra travailler.

Par surcroict de malleur le Maronite que nous avions en cette ville et que je pensois employer à escrire cette version Arabe au deffault du Turc s'en est voulu aller à Paris sur l'occasion du passage d'un aultre Maronite qui s'y en alloit. De sorte qu'il a esté impossible de le retenir. Toutefoys, si vous me mandez que Mr de Saulmaise s'en puisse servir en ce voyage, je quitteray tout comme je vous dicts et le vous envoyeray. Ensemble les 4 evangelistes, mais le volume de ceux cy est ung peu gros. Ce qui m'a retenu de l'envoyer a esté que l'on m'asseure que Mr Grottius a suyvy la cour jusques à St Dizier[1], et qu'il passe plus oultre de sorte qu'il ne s'en pourra nom plus servir que Mr de Saulmaise.

J'ay bien de l'obligation au R. P. Sirmond de tant de bonne volonté qu'il vous a tesmoignée pour moy, et m'estonne bien fort qu'il n'ayt receu l'un de cez exemplaires de la Roma Sotterranea adressez à Mr Mazzarini, puis que le premier advis que j'en eus portoit cet ordre là, et je ne sçay qu'en penser, si ce n'est que cez Messieurs de Rome sont si accablez d'affaires, que dez qu'une chose ne se faict de fraische memoire, elles sont fort subjectes à prescription. Et me repents de ne luy avoir envoyé le mien, encore ne sçay je ce que j'en feray. Car cet homme est desjà aagé[2], et ce seroit dommage qu'on eusse laissé perdre

[1] Aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Haute-Marne, à 73 kilomètres de Chaumont. — [2] *Cet homme*, c'est le père Sirmond, lequel avait alors soixante-six ans.

IMPRIMERIE NATIONALE.

la commodité de le faire parler là dessus, y ayant de choses de sa cognoisçance qui le seront de peu d'aultres. Quant à vostre affaire, j'ay remercié l'eminentissime cardinal Barberin de la grace faicte à l'evesque Maronite, dont la nouvelle m'est venüe par le mont Liban, et ay prins occasion de luy dire qu'il ne se falloit pas lasser des longueurs et des rebuts de la chancellerie de Rome, et que je ne cesseroys poinct de le presser qu'il ne nous eust donné contentement, et luy ay demandé permission d'en escripre mon sentiment à son confesseur ou à celuy du Pape ou à leur conseil de consciance, voyant bien que les difficultez viennent de leurs scrupules plus tost que des siens, à faulte possible de vouloir escouter noz raisons et noz moyens; ma lettre estoit un peu longue et je fus si pressé que mon homme n'en acheva pas la coppie que je luy avoys dict d'en retenir pour la vous envoyer. Nous verrons par la responce à quoy nous pourrons aspirer et je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 7 octobre 1635.

J'ay depuis faict emballer la Roma Sotterranea pour le P. Sirmond et tascheray de m'en pourveoir d'ailleurs pour ne laisser perdre l'occasion de le faire travailler sur quelque piece de cez belles reliques de l'antiquité chrestienne. Je luy en escriray par le prochain. Cependant le libvre partira demain par un muletier Dieu aydant. Que si le Nonce bailloit aprez celuy qu'il avoit pour cela, il n'y aura pas grande perte, combien qu'il est meshuy trop tard pour s'y attendre[1].

[1] Vol. 718, fol. 195.

CV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu la vostre du 5me avec la coppie de celle de Mr de Thou du 29me du passé, dont la seulle expression du lieu de la datte me consola si fort et me combla d'une telle joye (le voyant de retour si non chez luy au moings en païs chrestien, et moings barbare que celuy d'où il vient), que cela me servit grandement, pour ne me rendre pas si sensible à la douleur de la nouvelle de sa blesseure que j'y apprins en passant plus oultre, et à celle du dezadvantage des affaires publiques en cette frontiere, dont j'ay bien esté mortifié et dont je n'avoys garde de me vanter, ne laisser voir la relation à persone qui vive[1]. Si Mr de la Fayette se fust trouvé icy, possible la luy eussé je monstrée, mais je n'ay osé m'en dessaisir. Nous avons trop de besoing de nous animer et encourager les uns les aultres et de bien esperer tousjours pour ne laisser rebuter le monde. Ce m'a bien esté de l'heur d'avoir ignoré cette blesseure jusques à ce que nous ayons peu sçavoir qu'il en fust si bien remis. Je ne sçay s'il me sera permis de vous en demander le destail tout entier quand vous le sçaurez puisque des maulx mesmes on se peult resjouyr quand ils sont passez, à ce qu'on dict, et que c'est une nouvelle matiere de consolation et de loüange à la divine providance; vous pourrez voir ce que je luy escripts.

[1] On conserve à la Bibliothèque nationale (voir *Catalogue de l'Histoire de France*, t. I, p. 600) deux relations de ces événements publiées à l'étranger : *La fuite honteuse des armées françoise et suédoise, lesquelles avoient passé le Rhin sous la conduite du cardinal de la Valette et du duc Bernard de Saxe Weymar; ensemble l'abandonnement de la forteresse Gustavusbourg, et autres places importantes, ci-devant occupées par le roi de Suède, et finalement la défaite de l'infanterie françoise par le comte de Galas* (15-28 septembre). Et *La défaite de l'armée françoise sous la conduite du cardinal de la Valette, au pays messin, avec la prise de dix-neuf canons, huit cents chariots de bagages, et autres particularités des prospérités de l'Empereur en Allemagne* (15-29 septembre).

Et la petite relation de l'Ægypte que j'y ay joincte, vous luy reserverez, je m'asseure, avec la precedante jusques à son retour, si ce n'est que vous luy veuilliez envoyer le tout ensemble s'il va en cour, et s'il ne revient bientost chez luy. Pour vostre commande, je vous manday par le dernier ordinaire que je ne m'estois peu tenir d'en toucher encore un mot assez pressant; il fauldra voir le succez sans laisser les aultres voyes de Mr Valeran.

Mr Grottius est par trop obligeant de me sçavoir si bon gré de si peu de chose qui ne gist pour encore qu'en simple bonne volonté; si je pouvoys obtenir ce qu'il desire[1], j'en seroys bien fier, mais il fault que le temps et la patiance y operent plus que tout.

La premiere visite de Mr Saulmaise est bien longuette[2], s'il doibt retourner si tost. Ce petit sesjour chez les alliez me faict esperer qu'il vouldra proffitter l'hyver[3] en France, dont je suis bien aise.

Dans deux jours j'envoyeray le gros volume des 4 evangiles en Cophte par un medecin de Boysgency sous l'addresse de mon frere qui le vous fera rendre, pour le remettre à Mr de Saulmaise lors qu'il sera de retour à Paris, et si nostre Turc tarde trop de revenir de Marseille, je pourray bien laisser là mon entreprise de faire achever de coppier le vocabulaire Cophte ou d'y mettre la version Arabique, car le texte Cophte estoit achevé, de crainte de faire trop languir Mr de Saumaise aprez si peu de chose. Pour Mr Baudier, ayant veu que la chose ne pressoit plus tant et ayant trouvé mal correctes les coppies qu'on m'avoit envoyées de cez chartres, j'ay faict nouvelle instance pour en avoir des extraicts plus corrects s'il n'y a moyen de voir icy les originaulx dont on me donne quelque esperance, afin que si on les imprime tout au long, comme quelques pieces le pourroient meriter,

[1] La communication du manuscrit de Porphyre dont il a été question plus haut et dont Peiresc reparle à la fin de la présente lettre.

[2] Nous avons déjà trouvé l'expression *longuet* dans le tome I, p. 575.

[3] Au commencement du XVIIe siècle, dit Littré, on employait activement le mot *profiter*. Suivent deux exemples tirés de Balzac et de la traduction de l'*Imitation*, par Corneille.

pour la garantie de la verité de l'histoire, la preuve en soit plus autentique et en forme plus vraysemblable ou probante. Au reste je vous remercie trez humblement des vers à Mr Gaulmin, et de la paraphrase de Procle[1], que je suis en doubte si je feray passer les monts puis qu'elle vient de la main de Leo Allatius qui est de la Cour Romaine de crainte qu'il ne le praigne en mauvaise part de moy, comme si j'entreprenoys sur ce qui peult estre de son debvoir, mesmes n'ayant point d'habitude avec luy. Mr Naudé est fort de ses amys[2]; s'il estoit à Rome, je le luy adresserois volontiers pour le bailler audict Allatius qui n'en recevra possible pas si tost par aultre voye. Mais il est à Rieti avec son maistre[3]; cependant je l'envoyeray à Mr Gassend, en luy faisant voz recommandations. Combien que je ne pense pas que ce soit là de la matiere qui soit trop de son goust. Si c'estoit sur les vrays libvres de Ptolemee de son Almageste, l'ouvraige en seroit bien d'aultre recommandation. Car oultre qu'il ne s'en est jamais faict de guieres bonne edition (quoy que ce soit possible un des plus admirables livres du monde), le labeur de Proclus n'y pourroit pas estre inutile, vu que c'estoit un personage de si grande lecture[4], ce qui me faict vous r'amentevoir que si vous rencontrez ce volume par hazard en quelque inventaire, vous m'obligerez bien de le retenir pour mon compte.

L'on se pourroit bien passer de cette edition de Pline, à cause de la

[1] *Procli Diadochi Paraphrasis in Ptolemæi libros IV de siderum affectionibus* (Leyde, 1635, in-8°.) Allacci a donné là le texte grec avec une traduction latine.

[2] Rappelons que Leo Allacci avait composé deux ans auparavant des vers grecs à la louange de son ami Naudé, qui venait d'être reçu docteur à Padoue (25 mai 1633) : *Iatro-Laurea Gabrielis Naudæi Parisini græco carmine inaugurata, latine reddita a Bartholomæo Tortoletto et Joanne Argolo* (Rome, 1633, in-fol.). Voir diverses mentions d'Allacci dans les *Lettres inédites de Gabriel Naudé à Peiresc* (Paris, 1887, p. 12 et suiv.).

[3] Avec le cardinal Bagni, évêque de Rieti, prélat dont Naudé était le bibliothécaire.

[4] F. Hœfer, dans l'article *Proclus* de la *Nouvelle biographie générale*, rappelle que la mémoire du philosophe était prodigieuse et qu'à la science de la métaphysique il joignait des connaissances étendues en mathématiques et particulièrement en astronomie.

petitesse de la lettre[1]. Mais puis que nous sommes embarquez à tout cet assortiment de libvres en cette forme, il ne peult estre que bon de l'avoir, quand ce ne seroit que pour la dedicace à Mr Bignon[2]. Oultre que cela est bon à porter aux champs avec tout l'assortiment dans un coffret, pour y avoir recours quant il fault verifier quelque passage. Car pour lisre de bout à aultre de tels autheurs en ce caractere, il me seroit impossible. Je ne vous pourray pas à ce coup envoyer des relations comme l'aultre foys s'il n'en arrive dans demain, tout estant comme endormy, si ce n'est que noz trouppes ne cessent pas de manger et de fouller le peuple de la coste maritime quasi inutilement, tandis que nous n'avons ne pont ne bateaux qui nous puissent suffire au passage dans les isles de Lerins pour y aller combattre l'ennemy, qui nous tient tout aultant en allarme et en eschec comme s'il debvoit fondre sur la terre ferme, ainsin qu'il a faict sur les isles.

Vous n'avez que faire de jurer pour me faire à croire que vous estes accablé de lettres et que vous seriez bien digne d'excuse si vous vous en vouliez dispenser; il m'est assez aisé d'en juger, m'en trouvant surchargé plus souvent que je ne vouldroys en sorte que je ne sçay quasi pas où donner de la teste, ne qui choixsir, aussy en demeure t'il assez souvent en arriere plus que je ne vouldroys par une pure impuissance qui me force au silence, m'asseurant que vous faictes mes excuses et les compliments qui se peuvent faire chez vous comme je vous en supplie, à touts ceulx qui y abordent et qui s'y pourroient plaindre de mon incivilité. Car je suis trop petit compagnon pour avoir les secretaires qu'il fauldroit pour y satisfaire à touts, et trop infirme pour y pouvoir suffire moy seul. Je confie tout en leur desbonnaireté qu'ils ne laisront pas de me pardonner, et vous supplie trez humblement aussy de le faire pour ce qui vous concerne de mon debvoir qui demeure sans effect, puis que vous sçavez que

[1] *C. Plinii Secundi Historiæ naturalis libri XXXVII* (Leyde, Elzevier, 1635, 3 volumes petit in-12). Voir sur cette édition une longue et intéressante note de M. A. Willems (*Les Elzevier*, p. 106).

[2] La dédicace à Jérôme Bignon est de Jean de Laet, qui avait été chargé de revoir le texte de Pline.

ce n'est pas de volonté que je les commets et que je suis de si bon coeur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 15 octobre 1635.

L'on nous veult vendre icy le volume in 4° du Parnasse royal[1] 8 libvres, qui est une cherté plus qu'Espagnole; s'ils sont aussy chers de par delà à proportion, il fauldra se laisser rançonner; si non il vauldra mieux en faire venir au moings un exemplaire, s'il vous plaict.

J'envoye le volume des 4 evangelistes en Cophte et Arabe par le sieur Garcin de Boysgency, pour le r'emettre quand vous vouldrez à Mr de Saulmaise ou bien à Mr Grottius, tandis que Mr de Saulmaise a d'aultres occupations plus pressantes attendant son retour en Hollande. Ce qu'ils y trouveront aux prefaces de chascun Evangeliste n'est pas trop differant, pour cez epoques dont je vous parloys, de ce que Kirstenius[2] en a faict imprimer en un petit in fol. qu'il a extraict d'un manuscrit Arabe des vies ex professo des 4 evangelistes[3]. Si Mr Grottius trouvoit bon de m'envoyer quelque passage particulier de ceux qui sont alleguez par St Augustin ou aultres de ce traicté de Porphyre, principalement si quelqu'un en avoit rapporté les paroles expresses du texte Grec, ce nous seroit un pretexte bien coloré et bien specieux

[1] *Le Parnasse royal, où les immortelles actions du très chrestien et très victorieux monarque Louis XIII sont publiées par les plus célèbres esprits du temps* (Paris, Sébastien Cramoisy, 1634, deux parties en un volume in-4°). La seconde partie renferme les pièces latines sous le titre de *Palmæ regiæ*. L'éditeur de ce recueil fut F. Le Metel de Boisrobert, lequel y fit entrer plusieurs poésies de sa composition.

[2] Pierre Kirsten naquit à Breslau en décembre 1577 et mourut en 1640 à Upsal, étant professeur de l'université de cette ville et premier médecin de la reine Christine. Voir sur cet orientaliste le *Dictionnaire* de Bayle et les *Mémoires* de Niceron (t. XL).

[3] *Vitæ quatuor Evangelistarum, ex antiquissimo codice mss. erutæ* (Breslau, 1609, in-fol.).

pour le faire collationner sur l'exemplaire de la Bibliothèque de Laurens[1].

J'eusse bien volontiers escript au bon P. Mercene si j'eusse peu, mais aussy bien l'ordinaire de Rome que j'attends demain nous pourra fournir de meilleur entretien pour luy[2].

CVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY DE SAINT-SAULVEUR, À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du XIIeme avec tout ce dont elle estoit accompagnée et dont je vous remercie trez humblement mesmes de cette belle harangue de Skytte[3], qui meritoit bien d'estre jointe à ce que Heinsius[4] et autres avoient faict sur le mesme subject. J'ay admiré le bonheur de la favorable blesseure de Mr de Thou, dont j'avoys tousjours aprehendé l'evenement, dez que je le vis embarqué à ce voyage, et crains bien que la suitte de sa commission ne le puisse pas empescher de s'y porter d'aultres foys plus avant qu'il ne seroit à desirer. Je luy suis trop redevable de l'honneur de son souvenir et n'est nullement de besoing qu'il se donne la peine de m'escrire ne de me faire escrire. Nous n'avons rien icy maintenant qui merite de l'entretenir. Les XII galeres qui avoient porté en Vay les 3,000 hommes de reste de l'armée navale, pour le Milanoys, chargerent à leur retour prez de Savone quantité de briques dont ils disent faire des murs de 30 pieds d'espoisseur dans les isles. On a prins en veue de Marseille

[1] La bibliothèque Laurentienne, à Florence.

[2] Vol. 718, fol. 198.

[3] *Benedicti Skytte oratio, in excessum Gustavi Magni* (Leyde, Elzevier, in-fol.). Cette oraison funèbre de Gustave-Adolphe fut publiée par les soins de Z. Boxhornius.

[4] Rappelons que Daniel Heinsius avait été, en 1618, nommé par Gustave-Adolphe historiographe de Suède. On possède de lui un recueil de harangues souvent réimprimé (*Orationes*, Leyde, 1615, 1620, 1627, etc.).

une felouque d'Espagne chargée de pacquets pour le Marquis de Ste Croix, l'Ambassadeur d'Espagne à Rome, le cardinal Zappata[1] et plusieurs aultres ministres d'Espagne et persones particulieres où possible l'on apprendra quelque chose de plus de leurs desseins. Nous sommes tousjours attendants les ordres de l'armement naval, et je pense qu'à cez heures on doibt travailler au jugement des cappitaines qui ont rendu les isles de Lerins avec si peu de resistance, que le Roy a renvoyez au conseil de guerre. S'il arrive aultre chose de plus avant le partement du courrier, je vous en feray part. Cependant vous verrez aussy ce qu'on escript de Genes. J'ay veu voz lettres de Rome, et en ay depuis receu une de la part de Dom du Puy vostre frere du 15 septembre que je vous envoyeray aprez avoir respondu. N'ayant pas receu de lettre du cardinal Barberin, je pense qu'il fault meshuy laisser gouverner Mr Valeran et laisser faire au temps, pour meurir l'appostume[2]. L'on m'a envoyé le dessein du heaulme de bronze trouvé dans le lac de Perouse[3] assez prez du bord et du lieu de la celebre bataille de Trasimene[4]. Mais je n'en suis pas trop bien edifié, et ay demandé le dessein d'un aultre aspect par le creux et le mesurage de la contenance, craignant que ce ne soit un vase, plus tost qu'une celade[5] à mettre en teste. Et ne manqueray pas d'en faire part à Mr de Saulmaise et d'une aultre espée de fer, trouvée à troys ou quattre lieües d'icy assez prez des mazures des trophees de Marius[6]. Ayant esté bien

[1] Antoine Zapata, né à Madrid, fut archevêque de Burgos, vice-roi de Naples, ministre d'État, etc. Il fut nommé cardinal en 1604 et mourut plus qu'octogénaire le 23 avril 1638. Président du collège de l'Inquisition, il procura un nouvel *Index librorum prohibitorum et expurgandorum* (1531). On lui doit aussi un traité : *De obligatione conscientiæ*.

[2] Cette locution n'est indiquée ni dans le *Dictionnaire de Trévoux*, ni dans le *Dictionnaire* de Littré.

[3] Le lac Trasimène des anciens, à l'ouest de la ville de Pérouse, à 136 kilomètres de Rome.

[4] Victoire remportée par Annibal sur le consul Flaminius, l'an 217 avant l'ère chrétienne.

[5] Du mot italien *celata* qui signifie *casque*, *armet*. Oudin donne la forme *celade;* d'Aubigné, Montaigne et presque tous les écrivains du XVIe siècle écrivent *salade*. Littré indique dans La Bruyère l'emploi de l'expression *salade en tête*.

[6] Ce fut en l'an 102 avant l'ère chrétienne que le consul Marius tailla en pièces,

IMPRIMERIE NATIONALE.

aise de son retour de Grigny[1] en bonne santé et encores plus d'apprendre qu'il s'arreste quelque temps avant que passer plus oultre.

Vous ne tarderez pas de recevoir le gros volume des 4 evangiles en Cophte. Et l'exemplaire de la Roma Sotterranea que j'envoye au R. P. Sirmond, à qui je vous supplie de le vouloir faire delivrer incontinant, et s'il faisoit des ceremonies, luy dire qu'il n'aye pas de regret de moy, que je n'en demeureray pas despourveu long temps, y ayant mis bon ordre. Mr vostre frere m'escript qu'il est en peine du fagot qu'il vous a envoyé où il y en a quelques exemplaires, et me mande l'adresse de Livorne, mais non celle de Marseille, sur laquelle j'en eusse faict faire perquisition.

Je pensoys qu'on vous eut envoyé de Rome un rolle de livres à chercher dans Paris, dont vous auriez la coppie à la main, et cotté ceux que vous auriez trouvez ou qui vous manqueroient, pour ne me rencontrer à luy en envoyer de mesmes. Mais puisque vous n'en avez retenu aulcun memoire, il s'en fauldra passer. J'ay faict voz recommandations à Mr de la Fayette comme je feray à Mr Gassend. Et demeure du bon du cœur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 23 octobre 1635.

Quand le grand libvre de la Roma Sotterranea sera arrivé, vous le pourrez envoyer au R. P. Sirmond avec la lettre cy joincte[2].

auprès d'*Aquæ Sextiæ,* les Teutons qui allaient envahir l'Italie.

[1] Aujourd'hui commune du département de Seine-et-Oise, arrondissement de Corbeil, canton de Longjumeau, à 29 kilomètres de Versailles. Voir une note sur cette maison de campagne du beau-père de Saumaise, Josias Mercier, sieur des Bordes, dans le fascicule V des *Correspondants de Peiresc* (Dijon, 1882), p. 41.

[2] Vol. 718, fol. 200.

CVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 19me avec le volume de Pline[1], les vers de Grammon[2] et les aultres belles pieces et advis de bon lieu que vous avez accoustumé d'y joindre de vostre grace, dont je vous suis infiniment redevable et bien honteux du peu de correspondance et de revanche que vous en avez de nous. Il y avoit une grande lettre de Mr de Saulmaize que je n'ay encores peu lire à mon grand regret. Ayant eu des plus fascheux divertissements domestiques qui se pouvoient avoir tandis que j'estois alicté de mes infirmitez ordinaires et de l'inquietude d'esprit que me causoient certains mauvais conseils que les ennemis de nostre maison ont pratiquez pour la troubler, desbauchants l'esprit de mon neveu de Rians du respect et des redevances qu'il devoit à son pere et à son oncle, qui m'ont obligé de recourir au remede de la mercuriale[3] à faulte d'aultres plus doulx[4], en quoy j'apprehende tant le sentiment de la douleur qu'en pourra avoir son pere, Monsieur mon frere de Valavez, que je ne sçay comme luy en pouvoir mander la nouvelle pour prevenir son affliction, vous suppliant et Monsieur du Puy vostre frere de vouloir prendre la peine de m'ayder à le consoler et l'asseurer que pour mon regard il n'aye regret quelconque,

[1] L'édition elzévirienne mentionnée plus haut.

[2] Du Provençal Scipion de Grammont, dont la muse facile était toujours prête à célébrer, à propos de chaque heureux événement, la gloire du roi et du cardinal de Richelieu.

[3] Au sujet du mot *mercuriale* employé comme synonyme de réprimande, Littré ne cite que des écrivains postérieurs à Peiresc, Boursault, Saint-Simon, J.-J. Rousseau.

[4] Les plaintes de Peiresc contre son ingrat et indigne neveu se retrouvent, à partir de la date de la présente lettre, dans presque toute sa correspondance avec ses divers amis. On peut dire que les mauvais procédés du futur marquis de Rians empoisonnèrent les deux dernières années de la vie de celui qui avait été le meilleur des oncles, comme le meilleur des frères.

d'autant que je me suis confirmé plus que jamais en la constance et resolution de vouloir tout ce qu'il plairra à Dieu en ordonner et d'y faire genereusement tout ce qui pourra estre loisible et honneste pour tirer la raison de noz ennemis du mespris et du tort qu'ils m'ont voulu faire auxquels j'en sçay tout le mauvais gré plustost qu'à mon dict neveu duquel ils se sont servys comme de la patte du chat[1], ainsy que bien on le luy faira cognoistre quelque jour, vous suppliant de ne point envoyer mes lettres à mon dict frere que de vostre part il n'y ayt quelqu'un qui puisse agir pour la consolation dont il aura à faire, et de m'excuser envers Mr de Saulmaize, Mr Baudier et aultres amys si je suis contrainct de differer à leur respondre comme je les en supplie le plus humblement que je peux. Et vous, Monsieur, si je ne satisfais au surplus de vostre lettre et particulièrement à l'article concernant vostre commande[2], sur quoy j'ay receu une vieille despeche du 1 d'aoust qui s'estoit esgarée en Avignon, par laquelle Mgr le cardinal Barberin rendoit un compte fort particulier des difficultez qui s'y estoient rencontrées, et m'envoye le billet original que luy en avoit escript le dattaire, mais par ce qu'il me fault escrire Dieu aydant cette semaine par l'ordinaire d'Avignon vous agreerez, s'il vous plaist, que je differe au premier jour de vous en rendre compte, vous asseurant que je n'y gasteray rien si je puis par cette despeche Dieu aydant; sur quoy, en vous suppliant d'excuser la liberté que j'ay prise de verser dans vostre sein et

[1] Cette *patte du chat* que La Fontaine, trente-six ans plus tard, décrivait si bien dans sa délicieuse fable tant admirée par Mme de Sévigné (*Le Singe et le Chat*):

> ...Raton, avec sa patte
> D'une manière délicate,
> Écarte un peu les cendres...

Voir dans la notice qui précède cette fable (édition de M. Henri Regnier, dans la *Collection des Grands écrivains de la France*, t. II, 1884, p. 441-442) d'abondantes indications sur les auteurs qui, avant La Fontaine, ont raconté l'historiette du singe tirant les marrons du feu à l'aide de la patte du chat.

[2] C'est l'éternelle affaire de la *commende* attendue de Rome et qui n'en arriva jamais. Les dernières années de la vie de Peiresc en furent désolées, et il reviendra souvent encore sur un sujet qui lui tenait à cœur et dont, malgré sa douceur et sa patience, il parle plus loin avec une grande amertume.

vous donner notice de noz desplaisirs domestiques, je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur.

de Peiresc.

A Aix, ce 30 octobre 1635.

Mon frere sçaura les adresses du sieur Berger[1].

CVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu avec vos despesches du 26me du passé les deux volumes restants du Pline d'Elzevir, dont je vous remercie trez humblement et de tant d'aultres bonnes curiosités et galanteries dont vous avez de coustume d'accompagner voz lettres, vous estant infiniment redevable de tant de bienfaictz accumulez journellement les uns sur les aultres. Et bien confus de vostre perseverance nonobstant que de nostre part vous ne receviez correspondance qui vaille, et que je soys si malheureux que mon intervention mesme vous nuise au lieu de vous servir, tesmoing l'affaire de vostre commande qui seroit infailliblement passée d'abord pour un pot de vin de 50 escus à un vallet de chambre, si jamais on n'y eusse fait prendre garde de vostre nom et du mien. Et quoy qu'on puisse faire pour tout au contraire, j'ay cette ferme espérance que vous en viendrez à bout, vueillent-ils ou non, avec un peu plus de temps et de patiance. Vous verrez ce que m'en escrivoit le cardinal Barberin par une vieille despesche du 1er aoust qui possible a esté postdattée pour prevenir les instances que je luy avois

[1] Vol. 718, fol. 205.

faictes en termes si pressants comme vous avez veu par la copie. Car je ne l'ay receüe que conjoinctement avec d'aultres siennes lettres du 4 aoust et du 6 octobre, en ayan treceu de Son Eminence deux aultres du moys d'aoust, du 12 et du 25, qui n'accusoient poinct celles là du premier et 4e. Je vous renvoye au dataire dont il m'envoye le billet original pour sa descharge, de quoy à vous dire la verité j'ay esté bien fasché d'une part, puisque vous desiriez et aviez quelque interest apparent que je ne luy en parlasse plus. Ce que je ne puis observer pour ce coup à cause que cez despesches sont passées par les mains des officiers d'Avignon, qui me les ont faict consigner en main propre par gents de leur cognoisçance, de sorte que je ne pouvois desadvouer les avoir receües ne consequamment obmettre des compliments particuliers de cette faveur extraordinaire dont il a usé en mon endroict de chercher tant d'excuses et de descharges et de me commander de les vous faire de sa part. Vous verrez en quels termes je luy ay respondu, ayant mon esprit bien diverty ailleurs d'assez fascheuses rencontres domestiques, dont je vous touchay un mot par le dernier ordinaire, m'asseurant que vous excuseriez ma foiblesse comme je vous en supplie et conjure trez humblement, et vous asseurant aussy que dezhormais je ne luy en parleray plus du tout s'il ne m'y engage bien fortement par ses repliques, ce que je n'attends plus, ou par la resolution de la faire expedier, que je ne pense pas qu'il puisse empescher, et lors ils en vouldront faire quattre plats à leur mode[1], ce que je leur pardonneroys bien plus volontiers que le reste et n'espargneroys pas les remerciments qui y pourroient escheoir.

Je suis bien aise que Mr de Saulmaise ayt receu l'Ebenbitar et me tardera d'apprendre de luy s'il y trouve mieux son compte qu'en l'abregé qu'il en avoit devant. Je ne sçauroys encores luy respondre à la grande lettre qu'il luy a pleu m'escrire, où il nous a bien esclaircy des choses tout à faict incogneües sur la matiere de la milice romaine

[1] On lit dans le *Dictionnaire* de Littré : «*Faire trois plats*, s'est dit pour faire beaucoup de bruit au sujet de quelque chose : *Ils en vinrent faire trois plats au roi* (*Mémoires* de Bassompierre).»

qu'il prend d'un biaiz excellent[1]. Puis qu'il differe son voyage de Bourgogne, si je ne trouve de prompte commodité d'amy pour luy faire tenir l'échelle des Cophtes, je la luy envoyeray par le courrier ordinaire si le pacquet n'en est trop gros[2], car je me suis lassé des longueurs de nostre Turc[3] qui en avoit entreprins la coppie de la version Arabique, et envoyeray par aultre voye la coppie du texte Cophte dont il se pourra peult estre servir pour les imprimeurs et pour en espargner d'aultant l'original. Car il ne luy manquera pas là de coppiste Arabe à mon advis, s'il l'y vouloit faire adjouster chez lui soit par le jeune homme Hazand[4] ou par aultre, sinon il en disposera comm' il luy plairra et de tout ce qui sera en mon pouvoir; vous l'en pouvez asseurer de ma part quand vous le verrez, et qu'il n'espargne pas mes livres ne ma persone en rien qui en puisse dependre.

J'ay escript à Rome pour le recouvrement de l'original du livret de la musique, d'apprehension que la coppie qu'il a eue ne soit faultifve, car j'ay advis qu'il y a desja esté traduict, et luy envoyeray par le premier un aultre volume que j'ay sur cette matiere dans lequel il y a quelques opuscules, mais je ne sçay s'ils seront aultant de son goust comme je le desireroys. Il y a bien du Persan parmy, et si la traduction en estoit bien faicte, possible que le bon P. Mercene en feroit mieulx son proffit que d'aultres persones qui y cherchent des notices plus relevées.

J'avoys attendu le succès de la version de celuy que j'ay envoyé à Rome au sieur Doni avant que d'y advanturer celuy cy et c'est la vérité que la mer qu'il falloit passer pour les envoyer en Hollande, et ce

[1] Voir dans le fascicule V des *Correspondants de Peiresc* la lettre de Saumaise écrite de Leyde, le 1er juin 1635 (p. 32-34).

[2] Saumaise écrivait à Peiresc (de Grigny, le 7 novembre 1635) : «J'attends aussi avec impatience le Nouveau Testament Cophte, ne doutant point que cette version ne soit plus ancienne que pas une que nous ayons es autres langues orientales, et par conséquent la meilleure.» (*L. cit.*, p. 38.)

[3] Ce Turc est mentionné dans la lettre de Saumaise qui vient d'être citée : «Je n'oserois vous importuner davantage de vostre grammaire et dictionnaire Cophte. J'attendrai que vous l'ayez fait transcrire par vostre Turc.» (P. 39.)

[4] Lecture douteuse. Peut-être faut-il lire *Hazaed* ou *Hazaid*.

voicturier qui s'estoit laissé desvaliser de Paris en ce païs là, me donnoient un peu d'ombrage. Mais à cette heure que Mr de Saulmaise est de ça l'eau, il y aura moings de regret de luy lascher cez curiositez. J'ay mesmes eu un volume de philosophie en Arabe qui avoit appartenu à un homme grandement renommé pour sa rare doctrine parmy cez gents là, et un petit volume d'astronomie tout en Persan dont possible les plus curieux et plus exactes en cette sorte d'estude feroient bien quelque proffit, mais je ne sçay si la traduction en est si aisée que du reste, ne s'il en vault la peine. Car il n'y a quelquefoys en cez ouvraiges que des termes de l'art bien simples et où il n'y a pas grand acquest. Nous attendrons en bonne devotion la responce de Mr Grotius pour le manuscrit qu'il desire, et la nouvelle de l'arrivée de Mr Rigault, dont je commençois bien d'avoir du regret parmy tant de tintamarre.

Je n'avois rien apprins de l'accident de Mr Godefroy, et veulx croire qu'il en relevera Dieu aydant, quoy que tels accidants d'apoplexie soient cappables de frapper de grands coups[1]. Plusieurs y ayants trouvé du remede quand la violance du mal n'est pas trop grande à la première attaque et degenerent en paralisies qui ne sont pas si difficiles à guarir, comme je l'ay esprouvé. Ce seroit une bien grande et notable perte pour les bonnes lettres et pour le droict plus delicat[2]. Il fauldra attendre le livre de Mr de St Amand Tristan pour y prendre les agreables divertissements qu'il peult fournir[3]. Cependant je ne laisray pas de le remercier si je peus par cet ordinaire ou par le prochain, et fauldra bien que j'en aye un aultre exemplaire pour le cardinal Barberin s'il est possible. Vous remerciant trez humblement du soing que vous avez prins de me faire tenir et ce livre et ceulx de Mr Bosquet avec les negociations de Mr de Fresnes Canaye et le Lucian

[1] Théodore Godefroy n'avait que cinquante-cinq ans au moment où il éprouva l'accident dont Peiresc parle ici avec tant de sympathie.

[2] Le savant, objet d'un aussi grand éloge, devait vivre encore près de quinze années (jusqu'au 3 octobre 1649).

[3] *Commentaires contenant l'histoire générale des empereurs, impératrices, etc. de l'Empire romain* (1635, in-fol.).

dont je plains bien la peine que vous a donné la recherche d'iceluy. Si les sieurs Moreaux ne faisoient si tost balle, possible que les sieurs Blancs noz voisins en feront plus tost, et leur correspondance est en la rüe Aubry le Boucher, à l'enseigne de Cambray. Sur quoy estant meshuy au bout de ma feuille, je doibs bien estre au bout de mes importunitez et les finir pour vous renouveller les vœux de mon trez humble service en qualité,

Monsieur, de

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 5 novembre 1635.

Mr de Mantoüe a faict exploicter son évocation contre Mr du Coudray[1], qui en fut fort surprins et s'en mit au lict. Il se resoult de s'en retourner dans huict ou dix jours, mais je crains qu'il n'aille bien lentement et qu'il ne s'arreste chez luy en passant par la Bourgogne. C'est pourquoy je ne l'oseroys charger de cez livres que Mr de Saulmaise attend si impatiamment; bien luy bailleray je un petit fagot de Mr Naudé pour Mr Moreau où il y a un libvre in-4° pour vous contre Ery. Puteanus[2]. J'estime que le temps qu'il demandoit pour se resouldre estoit pour voir le bout de son procez principalement aultant que pour aultre inspiration. Et qu'il se promettoit que soubs l'esperance de luy donner cet employ, l'on le choyeroit un peu plus pour luy laisser terminer cette affaire. Et possible ne prestoit-il l'oreille à cela qu'à ce dessaing plus tost que pour tout aultre. Bien crois je asseurement que s'il n'estoit marié, ses inclinaisons le porteroient fort à cette entreprinse. Mais il est bien difficile que des dames de cette sorte se

[1] S'agit-il là du marquis du Coudray-Montpensier, Henri d'Escoubleau, maréchal des camps et armées du roi, puis lieutenant général?

[2] Sans doute l'*Anti-Puteanus* de Gaspard Baërle, satire violente contre l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Belli et pacis statera* (Louvain, 1633, in-4°). Paquot nous apprend que *peu après* le libelle reparut accompagné de deux autres libelles sous ce titre : *Eryci Puteani statera Belli et Pacis, cum stateris aliis eam expendentibus nec non judiciis clarorum virorum in Batavia.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

puissent resouldre à de tels voyages. Celle-cy est pourtant bien courageuse et d'une curiosité nompareille qui pourroit bien la flatter et charmer, et si l'on luy donne quelque contentement en vuidant le compromis de son procez, ce seroit un grand acheminement au reste. Mr de Saulmaise m'escript qu'il vous remettra l'Erasmus Oricius de la musique ancienne qu'il m'a faict transcrire. Je vouldrois bien, si ne l'avez dezagreable, que le bon P. Mercene y peult jetter les ieulx en passant, et aprez avoir le volume ce plus tost que mon frere me le pourra faire tenir pour l'envoyer à Rome à Mr Dony à qui il est destiné et qui n'attend que cela pour publier ce qu'il a sur ce subject[1].

CIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

(A vous seul, s'il vous plaict.)

Monsieur,

Un gentilhomme de cette ville qui est à Monsieur nommé d'Assane, qui s'en va assez diligemment et part demain, s'est offert d'emporter le volume Cophte et d'en avoir grand soing. Je l'enfermeray dans celuy que vous envoyoit Mr Naudé, pour le mieux conserver, et cela sera cause que je deschargeray d'aultant la despesche de l'ordinaire par qui je pensoys vous envoyer l'un ou l'aultre, et à la place d'iceulx je vous envoye le petit volume des vers du pape, de la dernière edition de Rome[2], car l'eminentissime cardinal Barberin m'en a envoyé deux exemplaires de mesme relieure, m'asseurant que vous ne serez pas marry de le tenir sur vostre table, tandis qu'il sera encores fraiz et recent, et de luy rendre aux occasions qui s'en pourront presenter

[1] Vol. 718, fol. 202.

[2] Les poésies d'Urbain VIII qui avaient déjà été publiées sous le titre de *Poemata* d'abord à Bologne (1629, in-8°), ensuite à Rome (1631, in-4°) et qui devaient être si souvent réimprimées, notamment à Rome (1636), à Paris (1642, in-fol.) et à Oxford (1726, in-4°).

quelques petits eloges d'honneur tels qui y peuvent escheoir, en sorte que cela puisse servir à voz affaires, et que le vent en aille jusques à l'hostel de Cluny[1]. Je ne trouve pas certainement que le caractère romain reuscisse si bien à mon gré pour les vers comme l'italique, mais il ne se fault pas arrester à cela, et je vous conseille de proffitter l'occasion au mieux que vous pourrez et pour cause, car il avoit couru quelque mauvais bruict du mespris qui se faisoit en vostre academie de cette poesie, et Dieu sçait si ce n'est pas de là que vous est venue une si longue tyrannie en l'expedition de vostre affaire, car vous sçavez comme cez injures sont à cœur aux autheurs[2]. Je n'en suis pas asseuré, mais j'en ay bien quelque equivalant, et fault tascher de guerir la picqueure par le poil mesme de la beste[3], s'il est possible. Vous sçaurez bien mesnager cela à mon advis avec la discretion et gentillezze qui peult escheoir, et toutes les honnestetez qui y peuvent estre tollerables. Mais que cela soit s'il vous plaict entre vous et moy. Des saincts quasi comme des dieux toute sorte de reliques sont venerables et ce culte ne passe pas si facilement en interpretation sinistre d'une flatterie, le temps courant exceptant ceux qui gouvernent et de qui il nous faut despendre. Pardonnez moy cette liberté, je vous supplie,

Monsieur, comme à

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 6 novembre 1635[4].

[1] Hôtel où résidait le nonce du pape.

[2] Allusion discrète au *genus irritabile vatum*.

[3] Le *Dictionnaire* de Littré indique une locution un peu différente : reprendre du poil de la bête, chercher son remède dans la chose même qui a causé le mal, et cite cette phrase de Bussy-Rabutin : *Il fera bien de reprendre du poil de la bête.*

[4] Vol. 718, fol. 206.

CX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

J'eus hier au soir, en faisant fermer la depesche de l'ordinaire, tant de choses à mander à mon frere que j'oubliay de vous faire envoyer la lettre du cardinal Barberin du premier aoust, dont je vous avois faict mention par la lettre que je vous avois escripte le jour precedent et oubliay d'y faire joindre aussy un petit extraict de quelques articles de deux aultres lettres de son Eminence concernant l'Apulée du gentilhomme anglois[1] qui s'est bien rencontré de son goust, et le livre des tragedies de Mr Grotius[2], pour raison duquel vous verrez que j'ay executé bien à souhaict ce qu'il avoit desiré pour ce regard pour reparer la faulte que j'avois trop precipitamment faicte lorsque je feis passer les monts au premier exemplaire que j'euz des premieres tragedies tout en blanc et tout entier comme je venois de le recevoir sans en avoir retranché les sylves et aultres petitz poemes, que je retranchay selon vostre desir du second exemplaire que j'euz de vostre part et feis relier fort proprement en marroquin de Levant les tragedies toutes seules sur la reception desquelles le Cardinal m'escript ce que vous aurez veu au dict extraict, ayant faict rendre le premier exemplaire en blanc à Mr Bouchard de qui je n'ay pas encore advis de ce qu'il en aura faict, car je l'avois prié d'en retrancher pareillement les sylves et d'envoyer les tragedies seulles au cardinal Bagny, lequel je sçay asseurement prendre un plaisir fort particulier de lisre les pieces de Monsieur Grotius à qui je vous supplie de faire mes trez humbles

[1] Ce *gentilhomme anglois* était l'humaniste Jean Price dont il a été déjà plusieurs fois question en cette correspondance et que nous retrouverons encore un peu plus loin.

[2] *Hug. Grotii tragœdiæ Sophompaneas, et Christus patiens, et sacri argumenti alia* (Amsterdam, 1635, in-4°).

salutations, attendant quelque passaige de son Porphyre et demeurant toujours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 8 novembre 1635.

La presente accompagnera vostre Micalori avec l'eschelle et crois bien que vous la recevrez plus tost par Mr d'Assane que les lettres du suyvant ordinaire[1].

CXI

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY DE SAINT-SAULVEUR, À PARIS.

Monsieur,

Avec vostre despesche du 2me j'ay receu le traicté du 8 febvrier[2] où j'ay bien admiré le train des choses du monde, et combien on se trouve loing de son compte quand on compte sans l'hoste, et qu'on joüe un si estrange jeu. Je verroys volontiers une charte[3] de touts les Païs bas, et qu'on y eusse faict trasser de quelque couleur visible et differante de l'imprimerie les bornes et limites ou la ligne de ce grand partage. Vous verrez au contraire comme l'on accoustre ceulx qui ont ourdy cez toilles, et les couleurs qu'on veult donner aux pillules qu'on vouldroit faire avaller[4]. Vous verrez encore comme l'on deschire ce

[1] Vol. 718, fol. 207.

[2] Le fameux traité de la France avec la Hollande pour la conquête et le partage des Pays-Bas espagnols.

[3] Carte géographique. Peiresc écrit le mot comme au siècle précédent l'écrivait Montaigne.

[4] Littré, au sujet de l'expr ssion : *avaler la pilule*, indique seulement des écrivains postérieurs, Thomas Corneille, Regnard, Lesage, Saint-Simon. Quant à l'expression : *donner des couleurs aux pilules*, Littré ne la connaît pas et ne mentionne que l'expression à peu près semblable : *dorer la pilule*, avec exemples empruntés à Th. Corneille, à Molière, à Saint-Simon.

jeune petit prince qui s'est mis en campagne contre eulx. Et par occasion pourrez voir aussy la coppie d'un eloge pour Mgr le Cardinal Duc que l'on a desrobbée du coppiste qui mettoit au net l'histoire de Capriata[1] lequel l'on tient estre assez galant homme et assez franc et de bonne foy. En effect en la bouche des gents de cette sorte parmy les estrangers, les loüanges ne peuvent estre que fort bien prinses d'un chascun. Vous me ferez faveur de m'en dire vostre advis à vostre commodité, et si rencontriez à propos Mr du Chastelet[2] je serois bien aise d'en apprendre ses sentiments. Quant au traicté de Saxe, retenez le hardiment et originellement, je le vous donne de trez bon cœur et vouldroys bien avoir chose plus digne de vostre curiosité. Il meritoit bien d'estre inseré dans les volumes de Mr de Lomenie, et consequament d'estre transcript de la forme et grandeur du reste. Et je pense que le libvret espagnol y debvroit bien estre aussy quoy que sans datte, à cause de l'induction qu'il y a des precedants traictez et de celuy qui s'en peult ensuyvre, comme je ne doubte pas qu'il n'y aye mis la declaration du roy verifiée en ses parlements sur l'ouverture de la guerre. Mais je ne sçay s'il fauldra confier cette transcription à des gents qui la peussent monstrer à d'aultres, ou en retenir coppie pour la faire courir, ce que je ne vouldroys pour rien du monde; c'est pourquoy il y fauldra, s'il vous plaict, aller avec grande reserve et ne la pas monstrer aussy qu'à des amys bien prudents, et qui se sçaichent contenir de se vanter de l'avoir veu, jusques à ce que les supérieurs en veuillent divulguer eux mesmes ce que bon leur semblera avec le contre-poison, qui ne sera pas difficile d'y estre suppleé.

Le journal de Henry III[3] est tout trouvé et tout prest à envoyer

[1] L'ouvrage complet du jurisconsulte-historien Capriata (natif de Gênes, mort vers 1660) allait paraître quelques années plus tard sous ce titre : *Dell' istoria di Pietro Giov. Capriata libri XII contenenti i movimenti d'arme successi in Italia dal 1613 al 1633* (Gênes, 1638). Les deux premiers livres (1613-1618) avaient paru en 1626. Voir sur *Capriata* un curieux article du *Dictionnaire critique* de Bayle.

[2] Paul Hay, sieur du Chastelet.

[3] Il ne peut être question du journal du règne de Henri III, par Pierre de l'Estoile, car ce journal avait été publié quelques années auparavant par Jacques Dupuy sous ce titre : *Journal des choses mémorables ad-*

par la premiere commodité asseurée; si j'eusse receu le billet un peu plus tost, il seroit en chemin, mais je ne pense pas que nous tardions beaucoup d'en avoir d'aultres commoditez opportunes Dieu aydant.

Je me resjouys infiniment de l'heureux retour de Mr Rigault chez luy et le felicite de tout mon cœur du recouvrement de la douceur de vostre bonne compagnie et de celle de ses muses, et prie à Dieu qu'il en jouysse selon ses souhaicts. Et que toutes choses soient si tranquilles aux lieux d'où il vient qu'il n'y aye rien à regretter quand il y fauldra retourner. A ce que je puis voir, les blessures de Mr de Thou estoient plus grandes que n'avions creu. Je loue Dieu qu'il en guarisse com' il faict et le prie de tout mon cœur de le remettre au mesme estat sain et saulve. Mais s'il se doibt donner de bataille en cette conjoncture, je vouldroys bien que ses blessures ne fussent pas guaries, que l'occasion n'en fusse passée, de crainte que son courage ne l'emporte plus avant qu'il ne fauldroit.

Vous m'avez tout resjouy par la bonne nouvelle que Mr Godefroy soit hors de danger; j'en avoys demandé des nouvelles à Mr de Rossi de Lyon que j'attendois par le prochain. Il me tardera d'entendre que le R. P. Sirmond aye cet exemplaire de la Roma Sotterranea pour en pouvoir user et abuser, s'il se peult user de ce terme, selon qu'il luy sera plus commode pour en pouvoir parler à son plaisir. Je regrette la peine que ce vous sera. Et pense bien qu'à cez heures vous avez receu le volume Cophte des quatre evangelistes, et que vous ne tarderez pas de recevoir le vocabulaire qui partit jeudy par le sieur d'Assane qui est à Monsieur Frere du Roy lequel avoit son rendez vous ce dict on à cette heure cy à peu prez à la Cour, pour y passer l'hiver. Je l'ay faict adresser à mon frère, qui est de sa cognoisçance et qui s'en pourra enquerir de son costé. Vous pourrez bailler l'un et l'aultre volume à Mr de Saulmaise, si ce n'est qu'il ne trouvast pas mauvais, en attendant qu'il y veuille travailler, que Mr Grotius peusse jecter les ieulx sur

venues durant le règne de Henri III, par un audiencier de la Chancellerie de Paris (1621). Il s'agirait donc de quelque ouvrage différent dont Peiresc avait eu en main le manuscrit.

ce volume des quatre evangiles, et au moings sur cez petites prefaces de chascun où sont lez epoques des temps qu'ils ont escript quasi conformes à ce que un certain Allemand Kirstenius en avoit extraict d'un vieil manuscrit arabe de la bibliotheque de Vienne. Je dicts quasi parce que en d'aulcuns ce sont les mesmes epoques, et en d'aultres il y a quelque diversité qui merite un peu plus de disquisition.

Si Mr de Saulmaise ne vous a envoyé l'Erasmus Oricius qu'il m'escript vous devoir remettre pour me le faire tenir, il n'y auroit pas de danger quand vous le luy demanderiez par un petit billet. Car on l'attend à Rome aussi impatiamant que luy faisoit cy devant cez livres Cophtes. Et je vouldroys bien soubs son bon plaisir que le pauvre bon P. Mercene y jettast encores les ieulx dessus en passant, avant que de clorre son ouvraige harmonique. Il me reste à vous dire que vous m'avez mis en grande peine par l'advis que vous me donnez de Mr de Lomenie qu'il soit alicté, car cela seul est un grand mal et un grand supplice pour luy. Je prie à Dieu qu'il l'en releve bien tost et qu'il luy prolonge ses années aultant que luy souhaictent ses plus fideles serviteurs et qu'il en merite, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

Ɑ

[Sans lieu.] Ce XI novembre 1635.

J'ay veu le bordereau des libvres, et n'ay pas bien sceu comprendre s'ils sont desja acheminez à Lyon ou non. Le sieur Blanc a faict venir afforce balles de Paris depuis peu, qui s'en seroit bien volontiers chargé, et m'a dict qu'à la ville de Cambray rüe Aubery Boucher, il s'en fera bientost d'aultres pour son compte.

S'il se trouvoit là un petit breviaire romain de l'edition d'Elzevir dont on nous faict feste, un de mes amys en vouldroit bien avoir, car pour moy cez menües lettres me sont hors d'usaige [1].

[1] Vol. 718, fol. 208.

CXII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

Vous avez daigné compatir avec tant de tendresse à l'accident qui avoit touché nostre maison[1], et avez tant contribué de secours et de vraye consolation et assistance à mon frere et à moy, ensemble Monsieur du Puy vostre digne frere, que comme nous ne sçaurions jamais avoir mon frere ne moy aulcuns valables moyens de vous en rendre la recongnoissance et la revanche des services que nous vous debvrions, aussy ne sçaurions nous avoir d'assez dignes termes de remerciment à vous faire sur ce deplorable subject, ne vous fournir de suffizantz tesmoignages de la grandeur de nostre obligation, dont je puis bien neantmoins vous asseurer que nostre sentiment est tout aussy grand qu'il y peult escheoir, et que si nous ne le sçavons exprimer selon nos souhaictz le cœur ne laisse pas de faire tout le supplement qui y est humainement possible et qu'il ne sera jour de nostre vie qu'il ne nous en souvienne comme il ne se presentera jamais d'occasion de vous produire des effectz de nostre gratitude, que nous ne le fassions avec toute sorte de sincerité, et d'ardente devotion à vostre service et de tous les vostres, vous suppliant d'aggréer cependant mes protestations et actions de graces quoy que trez foibles, mais telles qui sont maintenant en mon pouvoir, et continuez, je vous supplie, Monsieur, voz charitables offices envers mon pauvre frere, puisqu'il se trouve entre voz bras, pour fortiffier son esprit et l'ayder à porter ce desastre avec la generosité dont il a un besoing pour tirer quelque raison de cet oultrage non merité. Vous pouvant asseurer que pour mon regard de moy, j'en suis tout aussy resolu que si cela n'estoit jamais advenu et me sens redoubler mes forces pour faire mieux

[1] La révolte du neveu de Peiresc.

crever l'envie de rage et de despit de me voir sur pied lors qu'on me pensoit bien alicté, bien que je m'y remette quelques foys comme je suis presentement[1] et que je recule, ce semble, pour mieux saulter, esperant que conformement aux vœux de nos bons seigneurs et amys et avec leurs charitables offices nous ne laisrons pas de subsister Dieu aydant, principalement si vous vous en meslez, regrettant infiniement la peine que vous avez daigné prendre de vous porter tous deux jusques au logis de mon frere qui est si loing de chez vous, sans qu'il eust eu le bien et l'honneur de s'y rencontrer lorsqu'il avoit tant de besoing et de necessité de voz pieuses remonstrances, pour lesquelles vous aviez quitté voz muses aux heures mesmes que vous ne leur pouviez desrober de si grand matin sans grandement interesser le public; aussy m'en tiens je infiniement vostre redebvable aussy bien que mon frere et prie à Dieu qu'il vous rende le centuple de vostre beneficence.

Au reste, pour quitter un si ennuyeux et importun discours, je vous diray en responce de vostre derniere du IX[e] que vous m'avez rendu une partie de ma vie par la bonne nouvelle que vous m'avez donnée de la reconvalescence de M[r] de Lomenie, laquelle je prends à un grandement bon augure pour moy qui me suis tousjours tenu si attaché à son service et à son affection, et vous en remercie le plus humblement que je puis, comme aussy du soing que vous avez eu de me faire tenir les livres contenuz en vostre bordereau et de me faire addresser ceux de l'eminentissime cardinal Barberin, dont j'ay fort volontiers veu le catalogue par advance et ay trouvé un peu estrange que les memoires de M[r] de Fresnes Canaye n'y feussent pas. Le soing que vous prenez encores du petit fagot de M[r] de Saulmaise m'oblige bien, et à quelque chose malheur sera bon, si avant que mon frere me l'aye faict tenir vous pouvez avoir receu une mienne lettre où je vous priois de faire voir l'Erasmus Orycius au bon P. Mercenne avant

[1] Peiresc a oublié qu'il n'avait pas employé le mot *lit*, et qu'il ne pouvait par conséquent écrire qu'il s'y remettait de temps à autre et qu'il y était au moment même. Mais qui donc n'a pas de telles petites inadvertances à se reprocher, surtout quand la plume court la bride sur le cou?

que nous le fassions passer les monts. Je me suis enfin remis au train (que j'avois esté contrainct d'interrompre quelques jours) de mes petits entretiens innocentz avec mes amys, et avant l'arrivée du dernier ordinaire, avois faict responce à Mr de Saulmaise sur ceste grande lettre que vous me fistes tenir de sa part quelques sepmaines y a, et n'ay pas laissé de respondre aujourd'huy à la dernière du 7me de ce mois et de luy suggerer toutes les addresses que j'ay peu des vieux manuscrits des autheurs Grecs de la milice. Je voudrois bien qu'il y eusse trouvé de quoy se satisfaire pleinement et tascheray d'escripre en Italie pour en tirer pied ou aisle; regrettant les guerres du costé de Millan qui nous y ferment le commerce en la Bibliothèque ambrosienne, et que luy se trouve si pressé d'achever son ouvraige que je n'espere quasi pas de rien avoir à temps. Vous pourrez voir ma depesche si voz meilleures occupations le vous permettent, et puis la luy pourrez faire tenir s'il vous plaist. Mr de la Fayette vous remercie bien fort de l'honneur de vostre souvenir et me charge de l'entretenir en voz bonnes graces comme faict Mr Gassend, lequel j'attends dans peu de jours et consequemment un grand allegement à tout ce qu'il peut y avoir. Vous verrez la relation de Cannes que je viens de recevoir tout presentement, et je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 20 novembre 1635[1].

[1] Vol. 718, fol. 210.

CXIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je suis encores tout ravy d'estonnement de ce que j'ay veu en vostre depesche du 15me et dans celles de Rome que vous y aviez jointes du 24 octobre, vous asseurant qu'aprez avoir bien pensé à tout ce qui s'est passé je me laisse emporter absolument à vostre ombraige, ayant receu de la part de Mr Bouchard une vieille depesche du mois de juing venue par la voye de la mer qui a demeuré plus de quatre mois en chemin, où il me dict qu'ayant faict ses derniers effortz pour vostre commande, il y avoit trouvé tant de repugnance qu'il falloit que je vous escripvisse de n'y songer plus. Ce sont à peu prez ses termes, car je n'ay sceu maintenant retrouver sa lettre par les mains de mon homme, le grand vent mistral qui regne impetueusement me retenant au lict plus tost qu'aulcune maladie bien formelle, mais je la chercheray pour la vous envoyer. Je luy fis une responce par ce dernier ordinaire bien esloignée de son intention et trouve fort bonne vostre resolution de ne point desister[1] et laisser faire Mr Valeran, aprez quoy je tenterois encores quelque camerier secret du pape, car en ce pays là il ne fault jamais desmordre à la spagnolle, la patience y venant à bout de tout. Tant est que je n'en reparleray plus au cardinal Barberin, s'il ne me remet dedans bien avant, auquel cas il faudra que je me fasse une grande violence pour m'empescher de luy en parler encores plus vertement si je puis, car je ne luy sçaurois pardonner cez mauvais offices si contraires à tant de protestations escriptes de sa propre main, car pour les lettres escriptes de la main des secretaires

[1] On lit dans le *Dictionnaire* de Littré : «*Désister*, verbe neutre : renoncer à, cesser de . . . *Va-t-en donc et désiste De plus m'offrir une aide à mériter Caliste.* (Corneille, *Clit.*) Vieilli en cet emploi, qui était celui du XVIe siècle.»

je me deffierois un peu de l'artifice des personnes interessées qui sont à l'entour. Nous voyons aujourd'huy si peu de bonne foy entre nos confreres et dans le plus profond de nos maisons, qu'il ne fault rien trouver d'estrange de ceux qui ne nous touchent pas de si prez, et vous asseure que j'en suis plus ulceré que vous, estimant que vous triompherez de tout cela en despit de l'envie, et que ces artifices seront chastiez tost ou tard. Je prends grand plaisir de voir cez lettres tant de Mr Valeran que de Monsieur vostre cher frere[1], et ne puis assez admirer l'ingenuité et sincerité qui y paroit de tous costez, aussy bien que la solidité de leur jugement aux affaires tant publiques que particulieres, vous remerciant de la communication par un million de foys. Je pensois que vous eussiez veu tout à loysir ceste belle et grande lettre de Mr de Saulmaise sur la milice romaine avant que me l'envoyer, mais puis que cela n'est poinct, je la vous envoie avec les deux aultres qu'il m'a escriptes devant et aprez où il en faict encores quelque mention que vous ne serez pas marry de voir, je m'asseure, si vous ne les aviez desja veües. Il me tardera bien d'apprendre qu'il aye receu ceste grammaire Copte qu'il attendoit si impatiemment et qu'il en veuille dire son advis, m'asseurant que le gentilhomme qui s'en est chargé aura passé oultre jusques à Blois avant qu'aller à Paris, regrettant bien le retardement que cela pourra avoir faict de quelques jours. Je suis encore un peu marry que le pauvre P. Mercenne n'aye peu voir le manuscrit d'Erasmus Orycius, et ne pense pas que mon frere me l'aye encore envoyé bien qu'il s'en soit chargé, car je n'ay point sceu que personne de ce païs fusse encore si prest de par de là de s'en revenir si ce n'est Mr Seguiran qui seroit arrivé longtemps y a s'il eust esté expedié aussy tost comme il se l'estoit promis, et comme nous l'avions esperé.

Le seigneur Leo Allatius ne se pouvoit pas mieux addresser que chez nous pour donner du credit à cet ouvrage qu'il vous a envoié;

[1] Dom Christophe du Puy.

j'ay appris que c'est un fort bon homme, fort laborieux et fort officieux[1], et qu'il a faict une bien grande lecture et bouquiné tout à loysir plusieurs de cez bibliotheques d'Italie plus celebres[2], où il a eu le bonheur de rencontrer d'assez curieuses pieces et bien capables de luy donner de la reputation, mais qu'il se plaignoit tousjours de n'avoir pas rencontré des moyens et des commoditez de les faire mettre au jour accompagnées de ce qu'il y pouvoit adjouster de son labeur. Il luy a si bien pris d'avoir cherché le sieur Dominico Molini de Venise[3] pour la dedicace de sa paraphrase de Proclus sur le quadripartito de Ptolemée, puisqu'elle a esté si proprement imprimée en Hollande par la favorable entremise et protection de ce bon seigneur[4], que je ne trouve pas estrange la recherche qu'il a faict de la vostre, comme j'entendz qu'il en avoit faict quelque aultre de la part de Mr Moreau pour d'aultres recueilz de petitz traictez anciens pour se pouvoir descharger sur les uns et les aultres du soing de l'edition et de la cour qu'il fault faire à Messieurs les imprimeurs pour les faire mettre en besongne à des ouvraiges de ceste nature qui ne sont pas bien souvent de pareil debit aux livres de pratique.

Mr du Coudray partit d'icy jeudi passé en carosse avec Madame sa

[1] Cet éloge confirme et complète tout ce que les biographes nous ont dit de Leo Allacci; il faut en rapprocher l'éloge qu'en fait Gabriel Naudé (fascicule XIII des *Correspondants de Peiresc*, p. 18).

[2] Voir, sur le sens actif du verbe *bouquiner,* le tome II, p. 135, note 6.

[3] Dominique Molini fut un des grands personnages vénitiens dont Peiresc fit la connaissance dans son voyage en Italie (avril 1600). Voir Gassendi, p. 32. Naudé, dans le recueil épistolaire cité plus haut, entretient deux fois Peiresc de «l'illustrissime sénateur Dominico da Molino» (p. 29 et 91).

[4] Naudé écrit à Peiresc, le 30 novembre 1635, au sujet d'Allatius : «Il Molino, duquel vous aurez sceu la mort, estoit un de ses principaux fauteurs.» M. Willems (*Les Elzevier,* p. 99), après avoir rappelé que le traité *de Calido innato* de Cremonini est dédié à D. Molini et que Philippe Cluvier avait déjà fait hommage à «ce patricien et sénateur vénitien» de sa géographie (*Introductionis in universam geographiam libri VI,* 1624, in-4°), ajoute : «Nous savons qu'il fut au nombre des amis et protecteurs des Elzevier (cf. *N. Gudii Epistolæ,* Utrecht, 1697, in-4°, p. 131) et c'est ce qui explique que le livre de Cremonini ait été confié à leurs presses.»

femme et prit la peine de revenir ceans la veille de son despart, mais il y trouva trop grande compagnie pour le pouvoir remettre sur le discours du voyage de Levant. Mais le sieur d'Angusse, qui estoit venu de Marseille pour luy dire à Dieu, me feit bien congnoistre la confirmation de ce qu'on vous en a dict, et un aultre m'asseura qu'il luy avoit veu prendre des memoires des livres sur lesquelz il pouvoit faire quelque estude des langues orientales. J'attendois s'il nous viendroit personne du costé de Cannes pour nous dire comment se seront peu sauver les galleres espagnolles qui sont dans le Frioul de la grande marée de la Besche qui donna la nuict du jeudy au vendredy beaucoup plus avant qu'on n'avoit veu de memoire d'homme en toute nostre coste et des grandz vents de mistral qui ont depuis gaigné le dessus durant ces trois derniers jours, afin d'avoir matiere de quelque entretien pour r'escripre à Monsieur de Thou en termes moins ennuyeux que des simples complimenz. Je ne sçay si nous serons plus heureux demain qu'aujourduy pour en apprendre quelque chose, ce qu'attendant je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 26 novembre 1635.

J'oubliois de vous dire que le courrier de Rome qui debvoit estre revenu depuis mercredy ou jeudy n'est point encores passé et que je commence à craindre que les ennemys ne l'ayent arresté par les chemins, car il fut retardé d'une sepmaine en partant d'Avignon, ce qui m'empesche de croire qu'on l'aye voulu reculer encore d'une aultre sepmaine du costé de Rome en un mesme temps.

J'oublioys de vous dire que ce n'est poinct sur voz lettres que j'ay prins l'opinion que mes lettres fussent cappables de nuire à vostre commande aux termes que je les avoys conçues pour le cardinal Barberin. Ce n'est que de mon seul mouvement ou si je ne me trompe de quelque mot des lettres de M. Bouchard que je chercheray exprez

pour cela et pour le surplus, car voyant le peu d'effect et l'obstination au contraire j'avoys subject de croire, non seulement que mes offices y avoient esté inutiles, mais nuisibles, parce que je tiens pour certain que si persone n'avoit parlé de cette affaire que les seuls expeditionnaires ils se seroient plus facilement entendus avec les officiers de chancellerie ou les cameriers pour faire passer et signer vostre supplique moyennant quelque petite doulceur. Et possible ne l'oseront ils pas à present que la chose a tant esclatté, du moings tandis que la memoire en est fraische, et fauldra la laisser un peu vieillir et oublier ses circonstances, mais quoy qu'il en arrive ne perdez pas courage et ne l'abandonnez poinct, vous l'aurez quand moins vous y penserez[1].

CXIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 23 où j'ay esté bien aise d'apprendre que les deux volumes Cophtes des Évangiles et du vocabulaire vous ayent esté rendus bien conditionnez et que Mr de Saulmaise les ayt eus pour agreables, et qu'il ne soit pas encor en estat de partir pour la Bourgogne. Car je vouldroys bien luy pouvoir faire tenir encores avant qu'il bouge de là toute la coppie que vous avez faict faire du Syncellus laquelle Mr le cardinal Barberin m'a renvoyée par le dernier ordinaire de Genes passé depuis 3 jours par icy. Estant en peine de trouver commodité de l'envoyer et ensemble mon Theophanes escript de la main d'Andreas Darmarius (qui estoit un autre Messer Angelo)[2] pour

[1] Vol. 718, fol. 211.

[2] Peiresc donne un bien grand éloge à André Darmarius en l'égalant au célèbre Ange Vergèce, calligraphe dont le souvenir vient d'être rajeuni par la magnifique publication de M. Henri Omont, un des chefs-d'œuvre de l'Imprimerie nationale : *Catalogue des manuscrits grecs de Fontainebleau sous François Ier et Henri II* (Paris, 1889, in-fol.). Le docte helléniste,

les faire conferer sur le vieil exemplaire de la Bibliotheque du Roy, ne voyant persone qui se dispose à partir d'icy pour Paris et le fagot estant trop gros pour la poste ordinaire; il fauldra pourtant voir si le courrier s'en vouldroit charger en son particulier, pour gaigner ce temps là, s'il est possible. Ayant desja d'aultres pieces à vous envoyer ensuitte des precedantes que vous tesmoignez d'avoir agrées (*sic*). Et ayant mesmes l'exemplaire de Mr Fabrot tout entier que je feroys volontiers tenir au sieur Maturin du Puis, mais il est pareillement trop gros pour la poste ordinaire comme vous le sçavez et vous pourriez bien luy guarir l'esprit de ce costé là, en luy certifiant que vous l'avez tenu et que vous me l'avez r'envoyé pour y adjouster quelques supplements qui y furent adjoustez aussy tost que je l'eus receu durant les vacances où nous estions lors. De sorte qu'il ne doibt pas estre sur les apprehensions ordinaires des libraires d'entreprendre des ouvraiges sans que les autheurs y ayent mis la derniere main, car Mr Fabrot n'a plus rien à y adjouster, et si depuis que nous eusmes la lettre du dict sieur du Puys il se fusse presenté des commoditez de le faire tenir par quelque amy ou aultre voye extraordinaire, il l'auroit desja receu, ne l'ayant osé faire mettre dans les coffres de Mme du Coudray, crainte que la voye ne fusse trop longue, dont je me repens bien maintenant puisqu'il ne s'en est presenté aulcune aultre plus briefve, comme je l'avoys esperé, et comme nous soulions les avoir plus frequantes auparavant ce besoing. Estant bien estonné que vous n'ayez receu l'exemplaire de Roma Sotterranea puisqu'il y a si longtemps que Mr de Rossi de Lyon m'a escript vous l'avoir envoyé par la coche ou par le messager ordinaire qui ne demeure pas plus de dix ou douze jours en chemin, et fault que ces gents là trompent et envoyent par les roulliers ordinaires

en tête du volume où il a reproduit le catalogue dressé par Ange Vergèce, cite (p. 5, note 5), sur le calligraphe crétois, outre le *Cabinet des manuscrits* de M. L. Delisle, la *Biographie hellénique* de M. E. Legrand, et aussi la *Revue critique* (1872, t. I, p. 159-160 et 255-256). Ces derniers chiffres désignent un article de feu mon cher et savant ami Charles Defrémery, article destiné à compléter la communication faite par moi d'*un document inédit relatif à Ange Vergèce* (lettre de Henry de Mesmes, seigneur de Roissi et de Malassise, du 20 septembre 1566).

ce qu'ils promettent de porter quant et eux. Je renverray à une aultre commodité le volume de Theophanes que l'on m'a demandé de Rome, avec priere d'y faire cotter les diverses leçons de l'exemplaire du Roy, à quoy il fauldra employer Mr Valoys pour ne trop surcharger Mr de Saumaise et y faire adjouster le dernier supplement du Leon qui est au volume du Roy, de la main mesmes de ce jeune homme qui a transcript le Syncelle, lequel pourroit bien servir Mr de Saumaise et l'ayder à conferer s'il vouloit, auquel cas je vous supplie de luy faire payer la recognoisçance mecontante de sa peine et de son temps perdu à cet ouvraige à peu prez selon ce que vous luy souliez payer du temps dans lequel il escripvoit les cahiers du mesme libvre. Mr Bouchard m'ayant escript que l'eminentissime cardinal Barberin le desiroit ainsin et qu'il avoit donné charge de par delà pour la fourniture soit par Mr Lumaga ou par Mr Hulon son frere[1], mais en tout cas je le payeray volontiers moy mesmes, s'il falloit se mettre en peine d'en parler à d'aultres. Et ne seray pas marry que Mr de Saumaise puisse parcourir la Roma Sotterranea puisque l'occasion s'en presente, bien marry que vous le receviez si tard. J'ay veu ce qu'en dict ce gentilhomme Angloys[2] et m'estonne qu'il cherchast là des Inscriptions Ethniques, n'y ayant esté faict recueil que des chrestiennes. Il le fault faire advertir qu'il se prepare un aultre pareil volume des inscriptions et bas reliefs de la Rome payenne dont il y a grand nombre de planches gravées où il trouvera sans doubte plus d'entretien à son goust. J'ay prins plaisir de voir cette lettre, et l'extraict du subject du libvre de Seldenus[3] que je verray bien volontiers en son temps, comme aussy cet apparatus de Montacutius aux Antiquitez de l'Eglise[4] et ce qu'il en

[1] Le demi-frère de J.-J. Bouchard.

[2] Jean Price.

[3] Dans la plaquette déjà citée (*Deux lettres inédites de Jean Price à Bourdelot*, Paris, Techener, 1883), on lit ceci (lettre du mois d'octobre 1635, p. 5) : «Asteure on imprime encores un nouvel œuvre de M. Selden, in-fol., soubz ce titre: *De mari clauso, seu de dominio maris libri II.* On est parvenu jusques à la page 180. Devant deux mois le reste sera achevé. L'autheur par sa courtoisie m'en a communiqué quelques cahiers, hors desquels, pour vostre entretien et pour vous monstrer quelque eschantillon de la disposition de l'œuvre, j'ay voulu icy soubscrire les sommaires des vingt premiers chapitres.»

[4] On lit (*ibid.*, p. 4-5) : «Pour le faict

a desja mis au jour, quand il se rencontrera. Le discours du vieillard de 152 ans est bien gentil[1], et meritoit bien un peu plus exacte disquisition et relation des aultres circonstances de la stature, complexion, maladies, vacation, mœurs, religion et de nom propre tant de l'homme que de sa patrie et de sa race ou lignée s'il en a produict, afin de n'y rien desirer. J'ay prins grand plaisir aussy à cette lettre latine du sieur Ogier[2], que je vous renvoye avec mes humbles actions de graces, et celles de Mr de Saumaise et de Mr Valeran que mon homme avoit oubliées l'autre jour, vous suppliant d'en excuser l'omission et d'asseurer Mr Rigault de ma continue devotion à son service, regrettant l'indisposition de son rhume, et de n'avoir quelque digne moyen de le servir bien à souhaict selon son goust et son rare merite.

Je me resjouys aussy de la guarison de Mr de Lomenie et d'entendre qu'il ne perde poinct le goust et la curiosité des recherches des rares instructions d'Estat.

J'oublioys de vous dire que l'eminentissime cardinal Barberin me respond sur vostre affaire aux termes dont je vous envoye l'extraict; la lettre n'est pas de sa main, mais je cognois bien qu'elle doibt estre transcripte sur une minutte de sa main où il a voulu retrancher sans doubte quelque clause, car j'y cognois son stile, et y a une appostille transcripte aprez la datte qui est veritablement de son stile et de

des nouveaux livres, nous avons icy *Apparatum ad origines ecclesiasticas*, de Monseigneur l'evesque de Montaigut, homme fort docte. Ce livre est in-fol. divisé en onze sections, et est plein de tres bonne erudition sacrée et prophane, mais il parle (*quod nollem factum*) trop rudement de Scaliger.» Sous ce passage, l'éditeur des *Lettres de Jean Price* a mis cette note : «Richard de Montaigu ou Montagu fut évêque de Chester, puis de Nortwich. Il mourut en 1641. Voir, dans le *Moréri* de 1759, un bon article sur ce prélat auquel on attribue beaucoup d'érudition. On y rappelle qu'Isaac Casaubon l'appela, dans une de ses lettres, *homo doctus et acris ingenii.*»

[1] C'était le fameux Thomas Par. Voir la première des lettres de Price à Bourdelot (p. 7-8) et aussi la seconde (p. 13). En cette dernière page, Price promet de nouveaux détails sur le prodigieux vieillard à Peiresc, «à qui (puisqu'il en est si curieux) j'envoyeray avec meilleure commodité des particularités plus précises touchant cette histoire.» Cf. Gassendi, liv. V, p. 462.

[2] Voir sur les deux frères Charles et François Ogier une note dans le tome I (p. 33).

sa maniere de proceder, et en lieu où ils ont accoustumé de mettre des supplements de leur propre main en signant. Il y a tant d'aultres chefs où il me fault respondre que je ne la vous puis envoyer maintenant sans y avoir satisfaict; vous m'en excuserez s'il vous plaict. Cependant je vous diray que je pense que puisque dans la responce qu'il me faict pour vostre regard, il ne particularise rien, et qu'il demeure sur les termes generaulx et sur la simple disposition de monstrer ma lettre à touts les confesseurs et casuistes s'il peult suffire, je puis demeurer dans ce silence, et ne luy en parler plus s'il ne me remet dedans en me faisant sçavoir l'advis de quelqu'un de ceulx de ce conseil de consciance, et attendray ce que Mr Valeran aura peu operer d'ailleurs. Vous y verrez pourtant la replique qu'il me faict sur une aultre affaire joignant immediatement l'article de la vostre comme il advoüe ingenüment d'avoir recogneu que voulant par luy mesmes faire executer quelque bonne affaire, au lieu de la bien conduire il la retarde, qui est un malleur qui suit bien souvent les plus grands, tant ils sont subjects aux mortifications humaines comme les aultres. Le temps guerira tost ou tard ce qu'il y a de mal entendu, et je suis trop consolé au desplaisir que j'ay de ce mauvais succez, voyant que vous daignez demeurer si satisfaict de ma seule volonté et cordiale affection à vostre service. Mais je suis bien en peine comme vous de la santé de Mr de Thou, pour laquelle je sacrifieroys de bon cœur la meilleure partie de la mienne, esperant pourtant que ce ne sera rien Dieu aydant, et que son changement d'air à Metz sera son salut, car certainement l'infection qui suit les armées est pire que les maladies dont on y attaint [*sic*]. La jeunesse et la vigueur surmonteront le mal Dieu aydant, avec les vœux de touts les gents de bien, et je demeureray en y soubscrivant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 4 décembre 1635.

Je croyoys bien qu'Elzevir n'avoit garde de mettre son nom aux Bre-

viaires non plus que ceulx d'Amsterdam, et qu'on y empruntoit le nom de ceux de Cologne. Mais j'avoys creu qu'il n'eusse pas esté moings friant que les aultres du gain que les libraires trouvent en l'edition des usaiges, il n'importe où, pourveu qu'ils soient bien et corrects, et sçaurois volontiers ce qu'on les vent en toutes formes et grandeurs communement[1].

CXV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu avec vostre despesche du dernier du passé les cahiers de Ponderibus que vous m'avez renvoyez, lesquels sont arrivez si à contretemps de par delà, et en sont repartys aussy soudainement que l'aultre foys, que je m'estois promis que Mr Petit ou Mr Valoys prendroient la peine de les conferer sur les divers exemplaires. Il y a eu de la fatalité pour ce regard. Je suis bien aise que Mr de Saumaise ayt receu les deux volumes Cophtes qu'il attendoit si impatiamment, et qu'il ayt trouvé de la satisfaction en celuy des Evangiles, dont je croys veritablement qu'il y a grande raison de tenir l'antiquité de la version telle que vous me dictes d'environ 900 ans, mais pour l'antiquité de l'escritture du volume, je la tiendroys beaucoup plus recente. Toutefoys il lui fault laisser juger comme il faict beaucoup mieulx que nous ne sçaurions faire. Je vous r'envoyay par le dernier ordinaire tous les cahiers du Syncellus, et seroys bien marry qu'il revint tout court comme les aultres, m'asseurant que si Mr de Saulmaise n'y peult vacquer, comme vous aurez veu par ses lettres qu'il me le faisoit esperer, Mr Valoys suppleera volontiers pour l'amour de ceulx à qui il touche. J'ay eu un peu de consolation de voir l'extraict de la lettre de Mr de

[1] Vol. 718, fol. 213.

Thou, puisque son mal n'est pas graces à Dieu tel que celuy qui suit communement les armées; et prie à Dieu de tout mon cœur de le vouloir bientost remettre en plaine vigueur et parfaicte santé.

J'ay faict tenir vostre lettre pour Marseille, et n'ay garde de sonner mot de l'affaire de Thoulouse, où je vous conseille de suyvre vostre poincte[1] sans regret quelquonque, desirant que le succez en soit avec les advantages conformes à voz souhaicts. Vous reiterant mes trez humbles remerciments de la continuation des bons offices de Mr du Puy vostre frere aussy bien que des vostres qui m'ont consolé et obligé jusques au dernier poinct que je le pouvoys estre dans les persecutions domestiques où je me trouve puisqu'il plaict à Dieu. Lesquelles ne me permettent pas de respondre ponctuellement à vostre lettre, ne à celles des aultres de cez Messieurs qui m'ont daigné honorer de leurs lettres, vous suppliant de me vouloir excuser et leur faire mes excuses de vostre grace, me tenant tousjours,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obeissant serviteur

DE PEIRESC.

A Aix, ce 12 décembre 1635.

Mon homme avoit cy devant oublié de vous renvoyer de vos lettres qu'il a esté bien honteux de retrouver parmy des papiers où elles estoient brouillées. Je vous supplie de nous pardonner à tous deux cette besveüe.

Monsieur, je n'ay peu voir les memoires de Mr Grotius. Je tascheray de satisfaire à mon debvoir en escrivant en Italie à la premiere commodité. Cependant je vous conjure de luy faire accepter mes legitimes excuses.

Vostre serviteur[2].

[1] Au sujet de cette locution, Littré ne cite que des écrivains postérieurs à Peiresc, Scarron, Molière, Bossuet, Lesage, Saint-Simon. — [2] Vol. 718, fol. 215.

CXVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

Je receus sammedy matin vostre despesche du 7me par l'ordinaire sans aulcunes lettres de la part de Monsieur de Vallavez mon frere, dont je fus en peine jusques à la nuict, de crainte que sa santé ne se fust alterée. Enfin un courrier extraordinaire du 9me me l'apporta avec l'Erasmus Oricius et les Fasti Danici de Mr de Saulmaise [1], fort bien conditionnez, et une lettre du bon P. Mercene qui n'a pas laissé de l'avoir et le parcourir un jour ou deux, dans l'entre-temps de la reception de ma lettre et du partement de ce courrier, dont j'ay esté bien aise pour la satisfaction de ce bon homme, qui me conseilloit d'en faire retenir coppie, que je n'espargneroys pas si je l'avoys peu faire faire de quelque main correcte d'apprehension de mauvaise rencontre entre cy et Gênes, ayant eu quinze jours de temps à attendre le prochain ordinaire d'Avignon en Italie. Mais à faulte de coppiste exacte, je voys bien qu'il le fauldra hazarder. Il est vray que je ne crains pas tant que devant depuis avoir sceu que les 18 gallions estoient passez oultre en Italie, pour y descharger leur soldatesque, n'en ayant laissé que ce que portoient deux navires, pour r'emplacer les morts et malades. Ce qui nous tire de peine pour quelques moys attendant le beau temps.

Ce fut une besveüe de mon homme qui luy fit laisser en arriere les lettres de Mr de Saulmaise que vous redemandiez ensemble celles de Rome, qui estoient encores icy, en ayant r'envoyé d'aultres de plus vieille datte qu'il avoit oubliées de plus longue main, mais vous les

[1] Les *Fasti Danici* envoyés à Peiresc par Saumaise avaient été publiés à Copenhague (1626, in-fol.) par le médecin antiquaire Olaüs Wormius, né en 1588, mort en 1654; ils reparurent en 1643 (Hafniæ, in-fol.). Voir dans le fascicule V des *Correspondants de Peiresc* une lettre de Saumaise, du 7 novembre 1635, p. 41.

aurez à cette heure, avec la dernière que je venoys de recevoir presentement, et aurez eu celles de Mr de Saulmaise par le suyvant ordinaire, vous suppliant d'excuser toutes cez faultes non seulement de mon homme, car j'y ay bien ma bonne part dans les fascheux exercices que me donnent les affaires domestiques dont vous avez ouy parler, où il semble qu'on affecte de me faire agir plus formellement le mardy que les aultres jours de la semaine, que j'aurois plus de relasche et moings de subjection et de redevance à rendre à mes bons seigneurs et amys. Comme à ce jourd'huy, oultre l'audiance des pauvres, il m'a fallu lutter tout le jour pour obtenir un decret de permission d'extraire un acte du registre tant la brigue de nostre ingrat avoit esté ardante, et son artifice de recuser quasi toute la compagnie pour n'avoir poinct de juges quand il s'agissoit de me rendre quelque bout de ma robe, bien qu'il les eusse touts advouez quand il estoit question de me l'oster sans m'ouyr. Enfin j'en suis venu à bout, mais trop tard pour me pouvoir prevaloir de la commodité de cet ordinaire et fauldra remettre l'expedition de l'extraict au prochain.

Je me resjouys du plus profond de l'ame de la convalescence de Mr de Thou, esperant que à quelque chose malheur aura esté bon, et que tant cette petite indisposition que ses petites blesseures l'obligeront à l'advenir de se choyer un peu plus qu'il ne souloit. Je croys ce que vous escript Mr Valeran et que le temps vous en esclaircira tousjours de plus en plus. Le sieur Prost de Lyon m'accuse la reception de la balle du sieur Cramoisy et qu'il me l'a envoyée par le patron Santin d'Avignon, dez le 5 de ce moys, dont je suis un peu en peine, car sur la riviere les livres courent grande fortune de se mouiller, s'il n'y a des gents qui y surveillent soigneusement, et le mal est que ces bateliers du Rhosne n'ont poinct de. . . [*déchirure du papier*] icy et attendront sans doubte que je leur envoye demander la balle en Avignon, d'où nous avons plus de peine d'avoir des voictures bien commodes que de Paris icy, le commerce des mulets estant fort frequant de Lyon icy et de Lyon à Marseille, par cette voye qui eust esté la plus breve

et plus seure, si ce n'est que le nom du cardinal Barberin y parust dessus, auquel cas les ministres seroient obligez de la retirer et de me la faire tenir en diligence pro servicio dell' eminentissimo prone.

Si j'oublie d'aultres choses à vous dire, pardonnez je vous supplie pour ce coup aux importuns divertissements que j'ay eus tout le jour, et à l'heure tarde, estant tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeyssant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 18 décembre 1635[1].

CXVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

Avec vostre despesche du 21 du passé, j'ay eu tout ce que vous y aviez joinct de curieux, dont je vous rends mes trez humbles remerciments, bien marry de ne pouvoir r'escrire à cez messieurs qui me font plus d'honneur que je ne merite, et particulierement à Messieurs Rigault, du Mesnil Aubery, Luillier et P. Mercene, mais il n'a pas esté en mon pouvoir d'en prendre le temps, tant j'ay esté accablé de toutes parts à ce coup cy, le passage de Mr de Nantes[2] m'en ayant osté la commodité durant deux jours et puis d'un conseiller de Dijon nommé Mr Lantin[3], le meilleur homme

[1] Vol. 718, fol. 216.

[2] C'était non Philippe de Cospeau, lequel occupa le siège de Nantes de 1622 à 1636, mais son successeur en cette dernière année, au mois de juin, Gabriel de Beauvau de Rivarennes. Bassompierre dit (*Mémoires*, t. IV, p. 211) : «Le mauvais ordre qu'avoit donné l'evesque de Nantes (au paravant nommé l'abbé de Beauvau), de tenir prestes touttes choses necessaires pour ce passage (de l'armée navale), en empescha lors l'execution, dont il fut disgracié (octobre 1636).»

[3] Jean-Baptiste Lantin, né à Chalon-sur-Saône en 1572, devint conseiller au Parlement de Dijon en février 1608 et mourut

IMPRIMERIE NATIONALE.

du monde[1], et trois ou quatre conseillers au Parlement de Thoulouse que j'ay eu sur les bras quasi incessamment, oultre un rume assez fascheux. J'envoye à Mr de Thou des lettres d'Egypte concernant, ce dict on, l'animal estrange dont je vous avoys touché un mot cy devant[1]. Celuy qui vient de me les apporter me l'a descript comme quasi un asne avec des longues oreilles d'asne, lesquelles il porte droictes comme l'asne, mais le manteau est entre celuy du cerf et du veau. Il a la teste fort bien faicte, avec le museau noir et deux longues cornes noires fort droictes de plus d'un pied et demy chascune; il a le ventre blanc et le dos grisastre et une raye noire qui va tout au long du corps de chascun costé entre le blanc du ventre et le gris du doz. Il a d'aultres marques noires aux pieds fourchus et est fort familier, mangeant de l'orge, de l'avoine, des febves et de la paille mesmes. Tandis qu'on laisra adoucir le froid et la saison, je pense que ceulx à qui il appartient seroient bien aises d'avoir advis de Mr de Thou, de ce qu'ils en pourront faire et des formalitez avec quoy ils le pourront faire presenter au Roy à ce que m'en a dict de bouche l'homme du sieur Gela qui m'a apporté ce paquet de Mr de Thou. C'est pourquoy je vous supplie de le luy faire tenir le plus tost que vous pourrez, afin que le retardement de sa responce ne retarde l'envoy de ce bel animal plus qu'il ne seroit à desirer. Je vous renvoyeray par mesme moyen les lettres que Mr de Thou vous avoit escriptes des premiers jours de decembre, où j'ay prins grand plaisir de voir le bon estat de sa santé et des affaires publiques.

J'ay receu les lettres que vous m'avez renvoyées de Mr de Saulmaise;

en décembre 1652. Voir sur ce magistrat, qui a un article dans le *Moréri*, une lettre de Saumaise dans le fascicule V des *Correspondants de Peiresc* (p. 53). Le magistrat de Dijon fut un des correspondants du magistrat d'Aix. On possède à Carpentras, dans le registre VI des Minutes, une lettre que Peiresc lui écrivit le 20 août 1636 (fol. 79) et deux autres lettres du 9 juin 1637 (fol. 534 et 535).

[1] C'est l'éloge que donnent à Lantin tous ceux de ses compatriotes et amis qui ont eu l'occasion de parler de lui.

[2] L'alzaron mentionné plus haut et qui désormais tiendra grande place dans la correspondance de Peiresc.

Mr Lantin, conseiller au Parlement de Dijon, qui se trouva icy à la reception, voulut voir celle de la milice romaine, et me dict mille belles choses sur ce subject aussy bien que sur la persone de Mr de Saulmaise avec qui il en avoit discouru bien à fonds depuis son arrivée à Dijon. Et pense qu'il sera fort aise d'y faire la collation du Sincellus si vous le luy faictes envoyer comme il l'avoit souhaicté, et que vous trouverez d'assez bonnes commoditez pour cela et assez seures, le commerce estant si grand de Paris à Dijon, et qu'il aura tout loisir de le renvoyer avec le bon temps et avant que le danger qu'on apprehende puisse avoir lieu. J'ay grand regret d'entendre que Mr Valoys soit si incommodé de ses ieulx et que son Ammian en soit retardé, priant Dieu qu'il le remette en parfaicte santé. Vous m'avez faict un singulier plaisir de me mander que Mr Bignon ayt ravy tout le monde à son accoustumée en ce lict de justice si celebre dont mon frere m'avoit envoyé une relation, mais il n'estoit pas entré dans cez particularitez notables qu'il vous a pleu me toucher, dont je vous remercie trez humblement, mais je le doibs bien faire au centuple de la continuation de voz bons offices où vous acquerez bien du merite devant Dieu et les hommes de proteger et empescher d'oppression celuy qui est et sera à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce premier jour de l'an 1636, lequel je vous souhaicte bien heureux avec bon nombre d'aultres aprez.

CXVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Je n'ay receu vostre despesche du 18 qu'à ce matin, parce que le courrier de Bourgoigne qui portoit celle de Provence s'est noyé en chemin, à ce que l'on dict, de sorte que tandis qu'on l'attendoit à Lyon, vostre pacquet qui estoit venu par la grand routte, au lieu d'en estre party le mercredy comme de coustume, a demeuré en chaumage à Lyon jusques à vendredy. J'ay receu en mesme temps une lettre de Mr de Saulmaise, de Dijon, du 1 de ce moys[1], sans neantmoins l'avoir peüe lisre jusques à cett' heure, tant j'ay eu d'ambarras tout aujourdhuy de tous costez oultre une grande suppression d'urine dont je ne suis pas encore quitte, quelque courage et quelque bonne vigueur que j'aye encores. Ce qui me servira, s'il vous plaist, d'excuse envers vous et envers touts cez aultres messieurs qui me font l'honneur de m'aymer plus que je ne vaults et de m'advouer pour leur serviteur, esperant, quoy qu'on vous fasse apprehender au contraire, que vous ne tarderez guere d'avoir le bien de revoir Mr de Thou puisque le duc de Weimar vient en Cour, n'estant pas moins raisonnable que Mr le cardinal de la Valette y vienne aussy à son tour, et consequemment Mr de Thou pour concerter les desseins de la guerre de la prochaine année avec le Roy et nossegneurs ses ministres, tandis que les aultres generaux des ennemis sont allez pareillement concerter en Espagne le mal qu'ils avoient envie de nous faire. L'on me vient de dire que ceux qu'ils ont laissé aux isles de Lerins ont commancé d'enfoncer quelques barques dans le frioul pour y tenter les fondements d'une digue pour joindre les deux isles et rendre le pont d'entre deux plus

[1] Dans le fascicule V des *Correspondants de Peiresc*, la lettre qui se rapproche le plus de cette date est celle du 7 janvier 1636 (p. 42-46). Mais peut-être faut-il remplacer le chiffre 7 par le chiffre 1 que le copiste aura mal vu.

asseuré. Ce seroit une mauvaise [chose][1] pour nous s'ils en pouvoient venir à bout. Le voyage qu'a faict Mr de la Fayette pour aller au devant de Mr de Nantes[2] jusques en Avignon nous a faict perdre la suitte de son journal et les asseurances de la nouvelle des fondements de cette digue, laquelle je ne croiray point bien que je ne voye ce qu'il nous en escrira. Mr de Nantes y debvoit arriver ce jourdhuy avec Mr Le Baillif et Mr le president Seguiran. Mr le comte de Carces, dont le pouvoir de lieutenant de Roy a esté verifié et publié à l'audiance depuis hier, est party ce jourdhuy pour s'y acheminer et y faire la charge de mareschal de camp. Je prie Dieu qu'ils y puissent bientost resouldre et aprez executer quelque bon dessein et bien capable de chasser les ennemis de noz costes. Quant à la balle des livres du cardinal Barberin dont vous estiez en peine, je l'ay enfin receue et envoyée au Martigues au patron Guillaume Gaultier qui a chargé en Avignon afforce vins et aultres choses appartenant au cardinal Barberin et au cardinal Legat son frere, lequel a de fort bons passeports. Elle estoit partye de Lyon des le 5e de decembre par la voye du Rhosne, d'où je ne l'ay retirée qu'à vive force et aprez en avoir bien faict des reproches au provicelegat qui m'escrivit du 29 qu'elle s'estoit enfin retrouvée, mais je ne la receus que vendredy, et tout à l'heure la fis desballer pour voir s'il y avoit rien de mouillé et quant et quant[3] la fis remballer et couvrir de bonne toille cirée, et l'envoyay dez le grand matin du samedy, le temps ayant depuis esté si favorable que je croys qu'il aura faict voille hier ou aujourdhuy pour le plus tard. Je me trouvay lors si pressé que je ne fis poinct deslier les 3 fagots de Mr Cramoisy pour voir le contenu d'iceulx comme j'eusse faict volontiers si j'en eusse eu le loisir, m'estant contenté de voir par les enveloppes que rien n'y avoit esté mouillé. En vous escrivant je viens d'apprendre par un parent du dict patron Gaultier qui estoit present samedy sur les trois heures à l'arrivée de la dicte balle et à l'embarquement d'icelle qui en

[1] Le mot avait été omis par le scribe auquel Peiresc a dicté cette lettre, lequel n'est pas l'*homme* habituellement employé par lui.

[2] Gabriel de Beauvau.

[3] Tout de suite, sans délai.

fust faict incontinant que patron Gaultier partyt le dimanche matin avec le plus favorable temps du monde de sorte qu'à cez heures icy il peult estre bien prez de Gennes et n'y a pas d'apparence qu'on luy aye peu faire du mal, les galeres ennemies ne sortant gueres à cett' heure de leur frioul. J'ay recouvré de la quarantaine le manuscrit Arabe de l'histoire des animaulx, mais ç'a esté deux ou trois jours trop tard pour me pouvoir prevaloir comme j'eusse faict volontiers du retour de Mr le conseiller Lantin pour l'envoyer à Dijon à Mr de Saulmaise; il fauldra attendre quelque aultre commodité. J'ay recouvré quelques petits fragments d'une chronique manuscrite du monastère de St Oyen[1] de la ville d'Ausche en Gascogne, où je pense que Mr du Chesne pourra trouver quelques petits articles qui ne seront peut estre pas inutiles pour l'histoire de cez cartiers là, mais possible que Mr Gassendi y trouvera encore quelque aultre chose plus à son usage pour quelques observations d'eclypses du siecle de Charlemagne assemblées en un chapitre et pour quelques autres petits fragments de l'ancienne astronomie qui ne sont possible pas touts si communs. J'y ay mesme trouvé ces chapitres de auri probatione et proportione ceræ et metallorum fusilibus que vous m'aviez envoyé transcriptz de la main de Mr Pictou[2], ensemble le chapitre du denombrement de poids, mais Mr Pictou avoit negligé de portraire les notes des dicts poids qui ne sont pas toutes inutiles. Je l'envoyeray à Mr du Chesne si tost que Mr Gassendi l'aura veu. Il y pourra cependant reserver place en quelque apendice de ses volumes de la seconde race. Je vous conseille d'attendre l'issue de vostre affaire de Rome et de ne vous point engager facilement

[1] Le secrétaire de Peiresc a très nettement écrit *St Oyen* pour *St Orens* ou *St Orient* (*Orientus*). Voir sur ce monastère le considérable travail de feu M. l'abbé F. Canéto : *Prieuré de Saint-Orens d'Auch, étude historique et monumentale depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours* (Auch, 1873, grand in-8°). — On trouvera l'analyse de la chronique dont parle ici Peiresc dans le *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois* par M. Léopold Delisle (Paris, 1888, p. 80-84). Ce manuscrit porte aujourd'hui le n° 456 dans le fonds latin, nouvelles acquisitions. M. Delisle lui donne ce titre : *Traité de comput et mélange de notes diverses, à l'usage de l'église de Saint-Orient d'Auch.*

[2] Sans doute pour Pithou.

que vous n'y ayez veu plus clair. Sur quoy, vous reiterant mes trez humbles remerciements de la continuation de voz bons offices et à Mr du Puy vostre cher frere, je demeureray à tous deux,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 8 janvier 1636 [1].

CXIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du 4me à midy venüe par la grande routte de Paris à Lyon a esté plus heureuse que celle de mon frere, qui par le destour de la Bourgogne est demeurée accrochée parmy les neiges, en sorte que l'ordinaire de Lyon du IXme ne s'en est peu charger com' il a faict de la vostre, non sans beaucoup de mortification pour moy et pour la pluspart de nostre monde, qui n'a pas receu ses lettres ordinaires et qui ne les attend pas devant le prochain courrier de vendredy qui vient. Il y avoit deux lettres pour Mr et Madame de la Fayette, que je luy envoyay incontinant par un postillon qui portoit le pacquet de Mgr le Mareschal, et fis part à Mr de la Fayette par mesme moyen de ce peu que je peus de vostre relation du 4, dont je vous remercie trez humblement, bien marry que les choses se portent à de telles aigreurs, à cause du mal qui en peult reuscir [2]. Mais je pense qu'on y aura depuis mis bon ordre. Je suis bien aise qu'ayez receu les

[1] Vol. 718, fol. 220.

[2] Voir dans le *Recueil Avenel* (t. V, p. 389) la lettre du cardinal de Richelieu à Louis XIII, datée de Ruel, 4 janvier 1636, qui commence ainsi : «Les extresmes insolences que Mrs du Parlement ont commises aujourd'huy, selon que Mr le Chancelier, qui est icy, m'a rapporté, m'ont obligé d'aller dès aujourd'huy coucher à Paris.» Voir la note du savant éditeur sur l'orageuse

trois fagots de Mr du Coudray et celuy de Mr Fabrot. Et m'imagine que tost ou tard Mr du Coudray vous debvra parler françoys puisque c'est avec vous principalement qu'il luy fault s'entendre. J'ay veu la lettre de Mr Valeran et persiste tousjours en mon opinion que vous en viendrez à bout avec un peu de temps de plus. Il me souvient que le cardinal Barberin me refusa de presenter une supplique au pape pour l'obediance d'un religieux qui desiroit aller en terre sainte, s'en remettant au general de l'ordre, et un an aprez ce general estant revenu à Rome, il se souvint de luy en parler à sa premiere audiance, et fit mon affaire sans regret ayant guary son scrupule. Et toutefoys sur une aultre pareille grace ayant moy escript à un banquier avec deffences d'employer mon nom et d'en parler au dict sieur cardinal Barberin, moyennant 3 pistoles, la supplique fut presentée à sa Sainctеté par un vallet de chambre et signée en deüe forme quelques jours avant que l'aultre du general pour un aultre religieux. Aultant vous en adviendra-t-il soit d'une façon ou d'aultre.

J'ay esté toute la semaine passée la plus part au lict ou à la chambre pour ma suppression d'urine, dont je me trouve graces à Dieu fort bien remis à present, et à quelque chose malheur a esté bon, car cela m'a donné un peu de relasche des aultres fascheuses affaires et occupations qui sont demeurées en surcéance pendant ce temps pendant lequel j'ay desrobé quelques heures pour escrire au moings mal que j'ay peu en ce mauvais estat, à Mr de Saulmaise, à Mr Grotius, à Mr Rigault, et à divers aultres de noz bons amys, ayant envoyé à droicture à Dijon celles de Mr de Saulmaise, vous suppliant d'accompagner les aultres des excuses requises pour le retardement, sçaichant comme vous faictes si elles sont admissibles et legitimes ou non, dans les malheurs qui m'ont assailly inesperement, sans oublier de m'excuser vous mesmes, si je manque à mon debvoir en vostre endroict et de

séance du vendredi 4 janvier à la Grande Chambre, note où est cité un récit fort circonstancié des *Mémoires de Talon* (édition Petitot, t. I, p. 122-125). Voir encore (*Recueil Avenel*, p. 392) le *Discours à faire par le Roy à Mrs du Parlement, que Sa Majesté mande à Saint-Germain, sur le sujet du refus de vérification des édits.*

Monsieur du Puy, vostre digne frere, ne faisant que trop et trop souvent par deffault de pouvoir et de forces pour tant, et non de bonne volonté, vous estant absolument desvoüé comme je suis à l'un et à l'aultre, et priant Dieu qu'il vous rende le centuple de voz charitables offices, comme,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 14 janvier 1636[1].

CXX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

Voicy la troisiesme foys que vostre despesche venüe à Lyon par la grande routte est arrivée avec celle du Roy par le courrier ordinaire de Lyon en Provence, sans que celle de mon frere passée par la Bourgogne ayt peu arriver à temps à Lyon pour y estre joincte nom plus que la pluspart des aultres lettres de Provence. De sorte que n'ayant pas la relation de mon frere, ne voz extraicts des propositions qui ont tant faict de bruict, il ne nous a pas esté peu de satisfaction de voir cependant ce qu'il vous avoit pleu nous en escrire par voz dernieres du XI, d'aultres ayant icy receu des lettres et advis de certain papier soubstraict par l'Hermite du mont Valerien[2], et envoyé au sieur Laisné[3], avec deux tesmoings secrets, qui sembloit un compte du moine bourru, mais on m'a vouleu asseurer que Mr d'Aubray l'a escript comme veritable. Je vous renvoyeray voz feuilles si tost que je les auray receues

[1] Vol. 718, fol. 223.

[2] Pseudonyme d'un pamphlétaire dont le véritable nom n'est pas connu.

[3] Laisné, conseiller au parlement de Paris, était, d'après les *Mémoires* de Talon, le chef de l'opposition dans l'affaire des édits à vérifier. C'est ce personnage qui est traité d'*insolent* dans le discours dicté au roi par son premier ministre et cité dans une des notes de la lettre précédente.

et parcourues. Pour le retardement de l'arrivée en voz quartiers de nostre ordinaire du premier de l'an, vous ne le devez pas trouver estrange, car au lieu qu'il devoit arriver à Lyon le 4me, il trouva tant de neige de Pierre Latte[1] à Lyon qu'il y en avoit plus de six pieds ce m'a-t-il dit, et ne pouvoit pas faire 3 postes par jour menant ou s'accompagnant d'aultres qui menoient des hommes pour oster la neige et faire le chemin, de sorte qu'il n'arriva à Lyon que le lundy 7me et consequamment n'en sera party que le mardy qui estoit le jour destiné à son arrivée à Paris. Mais vous l'aurez eu le lendemain de la datte de voz lettres à mon advis. Tant est que je suis bien d'advis que mon frere fasse effort dezhormais pour vous envoyer ses despesches le vendredy à midy s'il peult, avec [*sic*] qu'elles viennent par la grande routte comme les vostres avec la despesche du Roy, qui a prevenu de 3 ou 4 jours l'arrivée des aultres despesches les deux dernieres foys, et celle cy je ne sçay encores quand nous la recevrons. Au reste je suis en extreme apprehension du voyage de Mr de Thou à Colmar dans la rigueur de l'hyver, et dans la necessité de toutes choses en une si longue traicte, par des montagnes. Et prie à Dieu que la mesme rigueur de l'hiver aye constraint l'ennemy de quitter son blocqus, pour faciliter cet avitaillement, et n'y adjouster pas la necessité de combattre aprez un si grand travail et de si longues et penibles courvées. Nous n'avons rien icy que des grands ravages de la mer agitée par un furieux labech[2], qui fit perir un navire ollonoys[3] à l'emboucheure du port de Marseille, à faulte d'y estre voulu entrer, de crainte d'une debtention pour nostre armement. Elle jetta des batteaux du port sur le cay et inonda plusieurs magazins de bled. Au Martigues ell'a jetté en terre ferme bien avant toutes les barques qui se trouverent au port de Bouc, et razé partie des nouvelles fortifications des environs de la

[1] Pierrelatte est un chef-lieu de canton du département de la Drôme, arrondissement de Montélimart, à 21 kilomètres de cette ville, à 65 kilomètres de Valence.

[2] Nom provençal d'un vent du sud-ouest qui souffle sur les bords de la Méditerranée. Voir les Dictionnaires provençaux de Gabriel Azaïs, de Frédéric Mistral.

[3] C'est-à-dire du port des Sables d'Olonne (Vendée).

Tour, emporté touts les ponts et palissades du Martigues, bien avant dans l'estang, l'eau estant montée à plus de huict pieds plus hault qu'elle n'avoit faict de memoire d'homme aux plus haultes marées et labeschades[1], ce qui nous faict attendre avec une merveilleuse impatiance des nouvelles de Cannes pour voir si l'oraige aura passé jusques là où je vouldroys bien qu'il eust abysmé tout ce qui y reste des galeres et vaisseaux de l'ennemy. Si les lettres en viennent à temps, vous en aurez part. J'attendray l'inventaire du registre de Mr Saumaise, m'imaginant que j'y rencontreray sans doubte quelque bonne piece s'il est si vieil comme vous dictes. Je suis infiniment aise d'apprendre qu'il veuille sesjourner deux moys à Paris à son retour, et qu'il soit si resolu de faire effort pour se desbarrasser de la Bourgogne, mais je doubte qu'il luy soit si aisé de l'executer comm' il se le promet, attendu que partout la besoigne et occupation le suit, et l'attache insensiblement. Je ne doubte poinct que Mr Rigault ne luy eusse confié l'original du Syncellus, parce que c'est veritablement en cez occasions que l'on ne doibt pas estre si scrupuleux d'en accommoder des gentz de lettres de cette qualité. Mais il n'y aura rien de perdu, s'il retourne à Paris en mars comme il m'a escript, et s'il a moyen de s'y arrester deux moys, ce que je souhaicte bien et qu'il le peusse faire pour tousjours, car ce voyage de Hollande n'est poinct trop à mon gré, puisque l'air luy est si mal compatible et les mauvaises humeurs des gents de lettres du païs, dont la conversation luy devoit plus tost servir de consolation pour l'y attirer et retenir, et vouldroys bien qu'on le peusse arrester en France ou ailleurs en païs chrestien. Je luy escrivis par le dernier ordinaire[2] et en ay depuis receu une seconde lettre de Dijon sur mon memoire des tactiques[3]. Je travailleray du costé d'Italie pour

[1] Nom provençal des tempêtes occasionnées par le vent du sud-ouest. Dans *Lou Tresor dou Felibrige* Mistral a rappelé l'emploi qu'il a fait du mot dans son beau poème de *Mireio* : « La labechado siblo. »

[2] Nous ne possédons pas cette lettre; il existe dans le registre VI des Minutes de l'Inguimbertine une lacune entre la lettre à Saumaise du 2 octobre 1634 et la lettre au même érudit du 22 juillet 1636.

[3] Voir cette lettre, du 7 janvier 1636, dans le fascicule V des *Correspondants de Peiresc*, p. 42-46.

tascher de l'y servir, mais le temps ne peult estre que bien court en ce païs là où les choses vont tant en longueur. Je ne manqueray de faire tenir vostre boitte de devotions à M[r] le R. P. Dom du Puy par le prochain ordinaire d'Avignon qui passera par icy dans douze ou quinze jours, vous n'en devez poinct avoir de regret. J'ay grande honte de n'avoir merité l'honneur du souvenir de M[r] de Bellievre, et luy en suis bien redevable comme de la bonne reception qu'il a daigné faire à mon frere, laquelle il fault imputer à voz bons offices, comme tout ce que vous ne cessez de nous procurer de bien à touts deux, n'y ayant rien en nous qui ne soit indigne de tant de faveurs que vous nous faictes et que vous nous procurez de vos amys. Mais vous suppleeriez bien de plus grands manquements que les nostres, avec la surabondance de voz honnestetez auxquelles seules nous pouvons recourir pour un peu de descharge en attendant que nous puissions nous acquitter de quelques effects de nostre devotion envers voz amys et envers vous,

Monsieur, comme

vostre trez humble et trez obeyssant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce mardy matin 22 janvier 1636.

J'ay oublié de mander à mon frere que M[r] le comte de Carces est icy de retour de Cannes depuis troys jours pour y estre une semaine et s'y en retourner, y ayant esté fort bien accueilly et caressé [1].

CXXI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despeche du 18 accompagnée des belles singularitez que vous avez accoustumé d'y joindre, et suyvie de deux aultres

[1] Vol. 718, fol. 224.

despeches de mon frere, l'une de mesme datte que la vostre et l'aultre de la precedente semaine qui estoit demeurée en arriere par les neiges de la Bourgogne, toutes deux remplies aussy de mille gentillesses venües de vostre part dont je ne vous sçaurois assez rendre des remerciements trez humbles, m'en recognoissant infiniment redevable à voz charitables offices dont il faudra remettre à Dieu la remuneration puis que tant plus vous augmentez le comble de mes obligations tant plus vois-je augmenter ma foiblesse et mon impuissance de ne m'en pouvoir jamais revancher quasi de la moindre parcelle. C'est pourquoy il faudra que ce soit la surabondance mesme de vostre honnesteté que vous preniez le premier et principal acquittement de mes debtes en attendant que j'y puisse contribuer quelque chose encore de ma part, si je suis assez heureux pour en rencontrer quelques dignes moyens. A quoy je n'espargneray pas à tout le moins ma bonne volonté toute entiere et tout mon foible credit. Je suis bien ayse que vous ayez enfin receu quoyque tard ma despeche du premier et qu'ayez faict tenir à Mr de Thou le pacquet venant de Levant à luy addressé, bien marry qu'au lieu de faire le voyage de la cour, il luy faille songer à celluy de Luxembourg ou choisir pour son mieux celluy d'Alsace, m'estant flatté jusques à ce poinct et jusques à ce qu'il m'apparoisse du contraire, de me persuader que ces grandes pluyes et ses (*sic*) grandes neiges auront tant donné d'incommodité aux armées des ennemys de la France qu'elles auront esté contrainctes de quitter le blocus de Colmar et de Celestar[1] et l'entreprinse du costé de Luxembourg. Dieu veuille avoir exaucé noz vœux et ouvert quelque voye nouvelle à Mr de Thou de venir faire un tour à la cour tandis que mon frere y est encores, car pour le faict de l'animal estrange, puisqu'on s'est resolu de laisser passer la rigueur du froid pour ne luy faire courir de fortune sur le chemin, je vois bien qu'il ne sçauroit plus arriver à la cour que bien avant dans le beau temps auquel Mr de Thou sera trop avant engagé dans des expeditions militaires, mais cependant ce nous sera tousjours quelque consolation

[1] Schlestadt, à 45 kilomètres de Strasbourg (Alsace-Lorraine).

quand on y pourra suyvre les ordres et prendre les addresses qu'il luy aura pleu donner pour ce regard à cez Messieurs qui ne font leur capital que de l'honeur de sa protection principalement. Ce qui nous faict attendre sa responsе avec une devotion non pareille sans laquelle cez Messieurs n'osent prendre aucune sorte de resolution. J'ay veu voz dernieres lettres de Rome qui commencent à me mettre un peu plus en peine que devant, mais je suis pourtant tousjours butté là que vous en viendrez à bout veuille t'on ou non avec le temps et la patiance et que vous y trouverez mieux vostre compte qu'à toute aultre sorte de propositions quoy qu'on vous puisse dire au contraire. Si j'eusse sceu que Mr Valloys eusse esté attainct de si grandes incommoditez aux yeux je me serois bien gardé de m'addresser à luy pour la conference du manuscrit du Syncellus puisque j'avois sceu d'ailleurs que le vieux manuscrit estoit d'escripture si effacée et de si difficile lecture. Il fauldra se donner la patiance d'attendre le retour de Mr de Saulmaise à Paris, puisqu'il nous promet que ce sera au moys de Mars, mais si il le differoit je presserois Mr Rigaud de le luy vouloir envoyer à Dijon par des voyes bien asseurées qui ne peuvent pas manquer ce me semble en toutes les saisons de l'année de ce costé là. Mr de Saulmaise m'a escript une aultre lettre concernant les autheurs Grecs militaires que je ne trouve pas moins notable que celles que vous avez voulu voir. C'est pourquoy j'ay creu la vous debvoir envoyer comme je le feray aussytost que j'y auray pris les instructions necessaires pour faire venir d'Italie s'il est possible tout ce qu'il en desire. Vous aurez depuis receu je m'asseure ma despeche du 8me et y aurez appris l'arrivée et partement de la balle de livres du cardinal Barberin, attendant des nouvelles de Rome quand on l'y aura peu recevoir pour vous en donner advis. Au reste nous avons icy Mr l'Evesque de Nantes[1] depuis dimanche au soir qui s'en va demain au Martigues pour faire reparer les nouvelles fortifications de la tour Bouc que la derniere tempeste du labesch avait quasi toutes abbatues. Il doibt estre icy de retour dans deux

[1] Gabriel de Beauvau.

ou troys jours pour concerter avec les procureurs du pays des moyens de resister à l'ennemy, car il croid fermement que les preparatifs de Barcelone soyent pour nous venir attaquer si ce n'est pour le Languedoc, ce que je croyrois plus volontiers. La maladie du rheume de Mr de la Fayette qui l'a faict revenir à Brignolle (pour s'y prevalloir de la commodité des medecins et des remedes qu'on y avoit faict venir pour le petit marquis de Vittry) a faict cesser et interrompre la suitte du diere (*sic*) qu'il avoit commencée et si courtoisement continuée depuis la descente des ennemys jusques à la fin de l'année passée. Je n'ay rien appris depuis l'autre jour qui merite de vous en entretenir, le bruict ne s'estant pas trop bien verifié des ravages de la tempeste dans le frioul et specialement du naufrage de deux galeres que d'aultres avoient voulu reduire à une barque. M'estant trouvé engagé en des occupations fascheuses qui ne m'ont pas permis de m'en enquerir ne de faire chercher des personnes qui m'en peussent donner de plus certaines nouvelles. Les vers de Mr Sirmond pour Mgr le Chancellier [1] sont du style qu'il avoit tousjours si dignement tenu et viendront tout à poinct pour servir de digne passeport à la despeche qu'il faudra faire à Rome dans deux jours avec la petite dissertation du P. Petau, dont je vous reitere mes trez humbles remerciements et excuses enverz noz bons seigneurs et amys auxquels je ne sçaurois à ce coup non plus escrire que devant à mon trez grand regret, estant de tout mon cœur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 28 janvier 1636.

Si l'on vous adresse 40 escus de Touraine pour faire tenir à un bon P. Minime, je vous supplie de les recevoir et faire bailler incontinant au sieur Claude Simonet, marchand en la rüe St Denys au Pavillon

[1] Le nouveau chancelier Pierre Séguier, qui avait succédé à Étienne d'Aligre (décembre 1635).

royal, et d'en prendre lettre de change à Marseille payable à ce bon pere ou autre pour luy, par Messieurs Lambert et de Gastines. Et m'excusez de la peine[1].

CXXII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despeche du 25 du passé un jour plus tard seulement que les jours de coustume et envoyay en mesme temps à Mr le sacristain Valbelle vostre lettre à luy adressée; il aura peu vous respondre par ce courrier s'il y escheoit. Ce fut par une grande besveüe que j'oubliay de vous accuser la separation aussy bien que la reception des livres du cardinal Barberin, vous suppliant de me pardonner cette faulte. Je n'envoyay que les troys ballots cottez du nom de son Eminence, et ce fut si précipitamment que je ne les desveloppay pas seulement, m'estant contenté de voir qu'il n'y avoit rien de mouillé, car il fallut remballer aussy tost, et envoyer la nuict mesmes au Martigues pour une barque laquelle fit voille le lendemain pour Rome avec des bons passeports. Le rolle que vous m'aviez envoyé fut cause de ce desballage, car sans cela tout couroit fortune d'aller à Rome sans desballer dans cette presse. Je vous remercie de tant de soing à me procurer touts cez beaux livres curieux. Mais je n'ay encores peu venir à bout de mon libraire pour la relieure du volume de Mr de St Amand Tristan[2] afin d'en lisre quelque chose pour en pouvoir parler à l'autheur. Combien que je ne suis gueres en estat de voir des livres quels qu'ils puissent estre, puis qu'il plaict à Dieu, parmy noz inquietudes domestiques si mal compatibles avec des medi-

[1] Vol. 718, fol. 227.

[2] L'ouvrage déjà mentionné : *Commentaires contenant l'histoire générale des empereurs, impératrices, etc.* (1635, in-fol.).

tations et des divertissements de cette nature, mais si fauldra t'il en voir quelque chose, vous suppliant de m'ayder à obtenir excuse du retardement, si vous le voyez. Je vous envoye la dernière lettre de Mr de Saulmaise, ayant escript en Italie pour les livres tactiques, et pour le Porphyre de Mr Grottius. Vous aurez peu voir par ma lettre à Mr Rigault, comme je m'en remettoys au retour qu'il fera à Paris pour le Syncellus, pour ne l'importuner à contre temps.

Je ne sçay si Mr du Chesne aura tout veu à Chantilly[1] et s'il n'y avoit pas des libvres ailleurs, mesmes à Pesenas[2]. Mr Saumaise trouve à glaner en beaucoup de livres que d'aultres négligent, vous vous souviendrez du volume des eclogues dont on estoit si desgousté contre son sentiment. Je croys qu'il y aura des bonnes pieces sinon pour les uns, ce sera pour les aultres et que Mr de Saumaise n'y plaindra pas sa peine, ayant desja prins plaisir de voir l'inventaire de ce volume ou registre des affaires de Milan et de Genes. Si l'on pouvoit faire marché en bloc, de le transcrire tout, je pense que cez Messieurs de Genes qui ont les relations dont vous avez veu l'indice, seroient bien aises de l'avoir et se rendroient plus soigneux de faire transcrire ce que nous en avions demandé; que si cela est trop cher, j'en feray volontiers transcrire une douzaine de pieces : des traictez principaulx de Genes, Vintimille[3], Albinque[4] et des mariages et des traictez de nostre René et de son filz et frere. Au reste je prie Dieu incessamment pour le favorable succez de l'avitaillement de Colmar, afin que Mgr le cardinal de la Valette vous r'ameine Mr de Thou, confiant en la bonté divine, et

[1] Dans la bibliothèque du maréchal duc Henri de Montmorency, décapité à Toulouse le 30 octobre 1632.

[2] Montmorency, comme gouverneur de la province de Languedoc, avait séjourné à Pézenas avant de suivre Gaston d'Orléans dans sa révolte contre Richelieu.

[3] On sait que des comtes de Vintimille (en Piémont, dans la province de Porto-Maurizio) descendent les Vintimille de Provence. Voir sur le comté de Vintimille : *Les comtes de Tende de la maison de Savoie*, par le comte de Panisse-Passis (Paris, Firmin-Didot, 1889, in-fol., *passim*), l'ouvrage tout entier étant consacré à «l'illustre et puissante maison de Vintimille Lascaris-Tende».

[4] C'est-à-dire Albenga (Alba Ingaunorum), ville d'Italie, à 64 kilomètres de Gênes.

IMPRIMERIE NATIONALE.

au temps qui s'est raddoucy, et me conjouyssant avec vous de sa resolution de perdre ce qu'il a mis à l'ambassade du Levant, où il gaignera le centuple, et à tout le moings tout ce qui luy reste de bien, qui seroit peu quand il y en auroit mille foys aultant, à la maniere du temps courant. Je suis tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 5 febvrier 1636[1].

CXXIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

J'ay receu la vostre du 1 de ce moys accompagnée de celles du R. P. Dom du Puy, de Mr Valeran et de Mr de Saumaize du 28 du passé, sans que j'aye peu lisre que la vostre seule, en ayant receu en mesme temps du costé de Lyon une aultre du dict sieur de Saumaise du 22e laquelle est de quattre feuilles et demy, sans l'avoir peu lisre nom plus[2], ne une assez ample de Mr Golius. Tant je suis assassiné et obsédé pour le present à lutter contre des gents qui sont plustot des luttins que des hommes raisonables[3]. Mais Dieu sçait mieux que nous ce qu'il nous fault, et jusques icy j'ay esprouvé que toutes les surprinses qu'on m'a voulu faire ont reuscy à rebours des vœux des entrepreneurs, de sorte que j'ay faict une espèce d'habitude au mal, et commance à trouver de la consolation partout.

Le fagot des livres du P. Mercene qui seroit tout demeuré par les chemins est enfin arrivé depuis troys jours entiers, pas que je l'aye nom plus veu que le reste, si ce n'est ce que vous aviez escript sur

[1] Vol. 718, fol. 228. — [2] Cette lettre si considérable du 22 janvier 1636 doit être perdue, car je ne la retrouve nulle part. — [3] Peiresc veut parler de son neveu et des partisans de cet indigne neveu.

l'envelope de vostre main pour le contenu des 5 exemplaires du P. Mercene, un supplement d'un aultre, deux de Mr Bosquet et deux aultres d'Elzevir. Mais il n'y a rien de mouillé, ne qui ne soit bien conditionné, dont je vous remercie trez humblement, et du libvre de Campolini de Mr de la Motte[1] à qui je suis infiniment redevable de l'honneur de son souvenir. Si tout cela fut arrivé un jour plus tost, j'eusse bien eu de quoy charger l'ordinaire de Rome, à qui je baillay une petite boitte pour D. du Puy. Je fis tenir vostre lettre à Mr le sacristain, et suis bien aise qu'il s'aquitte comme il fault de son debvoir. Je vouldrois bien pouvoir servir Mr Board pour l'amour de son merite et du vostre du costé de Rome, et si nous le voyions icy en passant, nous tascherions de pressentir de luy ce qu'il pourroit desirer de nous, et si vous jugiez que je puisse rien pour son service vous auriez tort de n'en disposer absolument comme vous le pouvez et le debvez.

Il me tarde bien d'apprendre par les advis mesmes de Mr de Thou le succez de son voyage d'Alzace. Et qu'il soit à la cour en bonne santé avec son cardinal[2], vous suppliant trez humblement de pardonner la negligence qui me fit envoyer trop tard à la poste le paquet dont vous vous plaignez à raison, et qui vous a tenu en une peine, que je n'avoys pas évitée; je seray plus diligent si je peus à l'advenir, mais à ce coup je ne vous sçauroys entretenir à souhaict. Il est vray qu'il n'y a pas de nouvelles qui vaillent la peine d'estre escriptes, et que je suis inviolablement,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 12 febvrier 1636.

Je viens de recevoir presentement ung pacquet de lettres de Dijon,

[1] F. de la Mothe-le-Vayer publia en 1636 le *Discours de la contrariété d'humeurs qui se trouvent entre certaines nations, et singulièrement entre la françoise et l'espagnole, etc.* (Paris, in-fol.). Ce discours, dédié au cardinal de Richelieu, est donné par l'auteur comme la traduction d'une pièce italienne de Fabrizio Campolini, Véronois, qui n'a jamais existé.

[2] Le cardinal de la Valette, à l'armée

tant de Mr le conseiller de Saulmaise, père de Mr de Grigny, et de Mr son filz du 4 de ce moys, que de Mr Lantin, conseiller, mais je n'en ay sceu lisre que la datte, craignant que mon pacquet ne demeure comme il fit dernierement[1].

CXXIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu la vostre du 8me avec les curiositez dont vous l'aviez accompagnée et dont je vous remercie trez humblement, surtout de la bonne nouvelle de l'esperance où vous estes de voir bientost Mr de Thou, aprez un si honorable voyage comm' est celuy de l'avitaillement de Colmar, dont je vous felicite, et me conjouys à l'advance tant avec vous, Monsieur, et Monsieur du Puy, vostre digne frere, et touts les plus chers supposts de l'academie, comme avec luy mesme, attendant de luy escrire par le prochain, Dieu aydant, car je suis si accablé d'embarras que je ne sçay où me tourner pour le present, et vous supplie me vouloir excuser, si je ne puis encores satisfaire aux aultres chefs qui estoient demeurez en arriere dez le precedant ordinaire. Ayant eu à soldater[2] toutz cez jours et à me deffendre des plus grandes brigues que j'eusse encores eües à combattre et ayant bien eu de la peine à faire conclurre messieurs les gents du Roy, à ce matin, qui sont encores passez bien plus oultre qu'il n'eust esté expediant, mais tout est pour le mieux, Dieu m'ayant jusques icy faict voir qu'il avoit plus de soing de mes interests que moy mesme. Pour Mr de Saumaise, j'ay bien jetté les ieulx en courant sur sa grande lettre, mais il y a

duquel, comme nous l'avons vu, J.-A. de Thou était attaché.

[1] Vol. 718, fol. 230.

[2] Combattre. Le mot, qui n'a jamais été très employé, ne se trouve ni dans le *Dictionnaire* de Richelet, ni dans celui de Trévoux. La Curne de Sainte-Palaye ne l'a pas enregistré dans son *Glossaire*.

bien des observations notables de cette langue Ægyptienne qui meritent plus d'attention que je ne luy en sçauroys donner à cette heure pour luy respondre com' il fault. Je pense bien que nous ne tarderons possible plus guieres d'estre esclaircys de ce que nous aurons à devenir. Cependant je vous conjure de me pardonner et de m'impetrer mesme pardon des amys auxquels je suis reliquateur de mon debvoir, et de m'advoüer tousjours, s'il vous plaict,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 19 febvrier 1636[1].

CXXV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du 15me arriva sammedy, de meilleure heure que de coustume, avec celle de mon frere, et tout plein de gentilesses venües de vostre favorable main à vostre accoustumée, dont je vous rends mes trez humbles graces et particulierement de la participation des deux lettres de Rome, où j'ay prins plaisir de voir, sur le destail de ce nouveau differant des Venitiens, des particularitez que je ne sçavoys pas, auxquelles j'ay creu debvoir joindre ce peu que m'escript de plus le sieur de la Ferriere[2], que je vous supplie pourtant de vouloir tenir secret en ce qui concerne le voyage du cardinal y mentionné[3], pour bons respects, comme je vous supplie aussy de vous abstenir de dire à Mr Valoys les vrais subjects du retardement de son expedition, n'ayant pas voulu neantmoings vous en rien celer, m'asseurant que vous n'en direz que ce qu'il faut pour l'excuse desirée de la part du

[1] Vol. 718, fol. 231.

[2] Le médecin Jacques de la Ferrière dont il a été question plus haut.

[3] Le cardinal Alphonse de Richelieu, archevêque de Lyon, à la maison duquel le docteur était attaché.

sieur Bouchard, de crainte que si cela estoit divulgué, la chose ne luy peusse nuire tost ou tard. Vous y verrez par mesme moyen ce qu'il me mande concernant vostre affaire, qui seroit bien esloigné des ombraiges qu'il avoit donné subject de prendre de luy. Il fauldra que le temps en esclaircisse tost ou tard la verité.

J'escriray si je puis au dict sieur Valoys, je dicts si je puis par ce que j'en suis encores mal asseuré, estant tousjours moings de loisir que jamais de m'acquiter de mon debvoir, avec les desordres domestiques qui m'ont assailly. C'est pourquoy je ne sçauroys satisfaire nom plus à M^r de St Amand Tristan, ne pouvant voir son livre comme il seroit necessaire pour bien faire et m'acquitter de mon debvoir en son endroit. Car pour des simples compliments, je croys bien qu'il ne s'en contenteroit pas, l'ayant ja remercié à l'advance, tandis que son livre estoit en chemin, et si tost que j'auray un peu de relasche de mes inquietudes d'esprit, je ne manqueray d'y songer, marry que je ne pourray pas assez dignement respondre à son expectation; mais je puis bien vous asseurer que je n'y espargneray rien de ce que ma foible industrie pourra contribuer à son service et à son contentement.

Je n'ay pas mesmes peu respondre encores à Mr de Saumaise ne à M^r son pere, à peine ayant peu jetter les ieulx à la desrobée sur leurs lettres obligeantes.

Si ce registre des affaires de Milan et Genes pouvoit aller à Paris, il meriteroit d'estre transcript de bout à aultre dans les recueils de Mr de Lomenie, voire d'estre originellement logé au tresor des chartes du Roy, pour touts bons respects. Et s'il estoit en main de persone traictable, qui se voulut laisser persuader à l'envoyer jusques icy, nous deschargerions tout le monde du soing d'un coppiste et le rendrions fidellement. J'avoys envoyé l'inventaire à Genes d'où l'on me demande fort instamment s'il se pourroit transcrire tout entier, et à quel prix, comme ce sont gents qui ont peur de se mesprendre en leurs offres et requisitions. Je plains bien ce bon homme Mr de Villiers Hotman[1], et

[1] Jean Hotman, sieur de Villiers, sur lequel on peut voir le tome I, p. 1. Le *Moréri* n'a pas indiqué la date de la mort de Jean Hotman.

Mr de St Marc Hotman[1] encores pour les charitables offices qu'ils exerceoient envers les curieux, l'un des affaires estrangeres du temps[2], et l'autre des langues orientales, car ils feront grande faulte au monde; je plains bien aussy le frere et Mr son pere. Mais j'ay grande compassion et grand regret à Mr Aubery[3], qui estoit le plus officieux et le plus obligeant qu'on eust sceu voir, et me veux encore flatter d'esperer que sa santé puisse trouver de l'amandement[4], en l'aage où il est qui n'est pas encore tant advancée[5].

Au reste je me conjouys avec vous de tout mon cœur de l'heureux succez du voyage d'Alsace pour Mr de Thou aussy bien que pour Mr son cardinal et ne voids l'heure d'entendre qu'ils soient de retour à la cour. J'ai dict de ses nouvelles à Mr le comte de Carces son camarade au precedant voyage, qui s'en est merveilleusement resjouy estant icy de retour de Cannes depuis avant hier seulement, où il tint pied durant tout le temps que Mr le Mareschal fut à Frejus à l'assemblée et s'en est revenu quand mon dict sieur le Mareschal l'a tiré

[1] François Hotman, chanoine de Paris, conseiller au Parlement, abbé de Saint-Médard de Soissons, mourut, selon le *Moréri*, au mois de mars 1636, âgé de soixante ans. C'était un frère de Jean. Voir l'article que lui a consacré Paul Colomiès (*Gallia Orientalis*, p. 164-165). Colomiès mentionne en cet article une lettre d'André du Ryer à M. Hotman, seigneur de Morfontaine, abbé de Saint-Marc, conseiller au Parlement, sur sa traduction du Gulistan de Sadi (1634), une lettre de Saumaise à Golius, du 13 octobre 1635, où l'orientaliste est appelé M. Hotman de Saint-Marc, une lettre de Théophile de Viau à M. de Saint-Marc Hotman, conseiller au Parlement, dans les *Lettres* publiées par Mairet (Paris, 1642, in-8°), etc.

[2] On sait que Jean Hotman fut l'auteur d'un traité: *De l'Ambassadeur* (Paris, 1602, in-8°), réimprimé l'année suivante (Paris, in-8°) sous ce titre : *De la charge et dignité de l'Ambassadeur.*

[3] Il a été question plus haut de Du Mesnil Aubery.

[4] Les vœux de Peiresc ne furent pas exaucés : Aubery mourut avant la fin de l'année 1636. Nous verrons dans la lettre suivante que ce décès doit être de la fin de février, puisque le 4 mars Peiresc en avait eu déjà connaissance. Un autre Aubery, lui aussi correspondant de Peiresc, mourut en cette même année 1636; c'était Benjamin Aubery, seigneur du Maurier.

[5] Le mot *âge* était souvent du féminin au commencement du XVIIe siècle. On peut ajouter cet exemple à ceux que le *Dictionnaire* de Littré a tirés de Malherbe et de Corneille.

de garde ou de sentinelle, ayant perdu l'occasion de se trouver là jeudy dernier quand troys galeres ennemies vindrent mettre en terre ferme trois ou quatre cents hommes pour enlever des fagots et de la chaux, qui s'enfuyrent et se rembarquerent bientost voyant venir sur eux le dict sieur Mareschal bien qu'il ne fust que luy 18me à cheval, dont vous aurez un mot de relation à part, et sur ce je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 26 febvrier 1636[1].

CXXVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 22 du passé avec les larmes que j'y debvois contribuer au decez du pauvre Mr du Mesnil Aubery, qui cherissoit si tendrement et obligeoit si volontiers ses amys et serviteurs, dont j'ay encores le cœur si saisy, que je ne le vous sçaurois exprimer, ayant un grand regret au dessein qu'il fit sur ses derniers jours de se marier, dont il me donna advis, mais ce ne fut qu'aprez la conclusion de son traicté, de sorte qu'il m'ostoit le moyen de luy en dire librement mon advis, car je l'en eusse dissuadé absolument tant que je l'eusse peu. Et me doubte bien fort qu'encores que l'execution ne s'en soit ensuivie, la seule pensée n'ayt bien nuy à la quietude de son esprit, et aydé à anticiper ses jours; ce foye bruslé et adherant n'est pas chose qui ne puisse arriver en fort peu de temps quand la fiebvre brusle un corps affoibly. Comme le poulmon ne se corromp aussy que

[1] Vol. 718, fol. 232.

trop facilement, avec cez rumes quand ils sont negligez, et qu'on ne crache pas tout ce qui y distille. Il ne moustroit pas d'estre pulmonique[1], ce qui eust bien paru durant son sesjour de Rome. Enfin c'estoit son heure, que je ne puis assez deplorer, et luy suis extraordinairement redevable de la souvenance qu'il a daigné conserver de mon chetif nom jusques aux derniers jours de sa vie, dont je vouldroys bien luy pouvoir rendre la gratitude condigne envers sa memoire et ses parents, mais je suis meshuy bien despourveu des moyens de m'en acquitter, que par des simples vœux, si Dieu ne m'en ouvre quelque occasion par le passage de quelqu'un d'entr' eux par ce mauvais païs. Je m'estonne comme vous qu'il n'ayt preferé Mr du Plessis son neveu à sa maistresse[2] pour ce legat des gravures antiques[3]. Et m'imagine que cette dame qui avoit tant d'inclination pour luy, de si longue main, luy devoit avoir tesmoigné de les estimer, et d'y prendre plus de plaisir qu'elle n'eusse faict si ce n'eust esté pour luy complairre davantage. Et qu'au contraire Mr du Plessis, qui est si surchargé de grandes affaires, n'avoit possible pas tesmoigné d'en faire assez de cas à son gré. Car sans telles occasions je ne vois pas qu'il eusse peu rencontrer de juste subject de cette pensée. Et parce que je n'accuse pas volontiers mes amys, j'y cherche touts les plus honnestes pretextes d'excuses que me peult fournir ma foible imagination. Il avoit eu l'année derniere une fantaisie et m'escrivit deux ou troys lettres pour m'advertir qu'il me vouloit envoyer une petite boitte de toutes ses gravures escriptes, et qu'il jugeoit les plus extraordinaires et cappables de rencontrer mes petites humeurs[4]. Je l'en dissuaday le plus fortement que je peus et m'excusay sur ce que j'avoys trop peu de loisir de les examiner et y estudier com' il eust esté requis pour luy en pouvoir dire chose qui l'en peust satisfaire, ce qui estoit bien vray. Mais je ne luy osay dire que,

[1] Littré cite, sous le mot *Pulmonique*, Montaigne, La Bruyère et Saint-Simon.

[2] C'est-à-dire sa fiancée, celle qu'il allait épouser.

[3] Du Mesnil Aubery, collectionneur de gravures antiques, a été oublié par l'auteur du *Dictionnaire des amateurs français du XVIIe siècle*.

[4] C'est-à-dire flatter mes goûts, mes dispositions, mes fantaisies.

IMPRIMERIE NATIONALE.

recognoissant mon infirmité humaine, je m'en voulois deffendre, comme de boire de l'hipocras ou de la malvoisie, crainte que la trop grande doulceur ne fust cappable de m'ennyvrer[1], et de me transporter au delà de la cognoissance de mon debvoir, et que sur les trop honnestes offres qu'il m'en faisoit, il ne tentast ma pudicité desja assez mal conservée, en son endroict mesmes, si j'y rencontroys quelque piece aultant de mon goust comme celles dont Monsieur de Thou me laissa non seulement user, mais abuser à son retour du Levant.

Au reste je ne pouvois pas dans le sentiment de cette douleur, et dans la continuation de noz persecutions domestiques, avoir de plus grande consolation que celle qu'il vous a pleu me donner par de si agreables nouvelles que celles de l'heureux succez du voyage d'Alsace et du retour de Mr de Thou en Lorraine avec la bonne esperance que vous le puissiez bien tost voir chez luy, ce que je souhaicte bien ardamment. Et ne pouvant me promettre le bien de luy renouveller de vive voix les vœux de mon fidele service, avoir moyen de suppleer en quelque façon par l'organe de Mr de Vallavez mon frere tandis qu'il est de par delà. Ce que je reputeray à trez grand heur en attendant, s'il ne se trouvoit pas quelque moyen de le servir en aultre façon que par des souhaicts, com' il nous a fallu faire jusques à present. Le sieur Nesme, aulmosnier de Mgr le Cardinal de Lyon, est de retour de Rome pour s'establir en la theologale de cette ville que son Eminence luy a faict conferer, comme ayant vacqué en cour de Rome. Il estoit bien affamé de me raconter mille belles choses de ce monde là, et moy encores plus de les entendre, mais il n'y a pas eu de moyen d'en trouver le loisir, dans les sollicitations dont il me fault presentement parer plus que devant. Et ne pensoys pas mesmes vous pouvoir escrire, vous suppliant trez instamment de me vouloir excuser à touts cez

[1] Au sujet de cette phrase charmante, rappelons que le vin de Malvoisie tant apprécié par Peiresc était libéralement envoyé par lui à ses amis. Voir ses *Petits mémoires*, Anvers, 1889, p. 27, et la plaquette intitulée : *Une nièce de Peiresc, Claire de Fabri*, Bordeaux, 1890, p. 9.

Messieurs et vous rendant mes humbles actions de graces de voz rares curiositez, avec quoy je finis et demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 4 mars 1636.

Il s'est trouvé une feuille de trop en l'exemplaire de l'histoire ecclesiastique de Mr Bosquet in 4° qui sera cy joinct, à la place de laquelle il en manque une aultre cottée I, com' il en manque au Parnasse[1] quelque aultre carton cotté Rij Riij[2].

CXXVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu avec la vostre du 29 du passé le libvre de l'an 1634 que je n'ay encore peu voir que par le tiltre, mais il est malaisé qu'il n'y ait des choses qui soient bonnes à voir en leur temps. Vous remerciant trez humblement de ce soing, mais surtout de la bonne nouvelle de la prochaine arrivée de Mr de Thou dont je vous felicite aultant que luy mesme, jugeant que vous n'aviez pas moings de desir et d'interest de le tenir et embrasser, que luy de vous cherir à son acoustumée, et que la gloire avec laquelle il s'en revient avec son digne cardinal redonde[3] sur vous comme sur touts les siens, luy appartenant de si prez comme vous faictes. Mais ne vous pouvant entretenir à souhaict dans la plus importune presse de mon affaire, je suis constraint d'abreger en

[1] Le *Parnasse royal* édité par l'abbé de Boisrobert.

[2] Vol. 718, fol. 236.

[3] Sous le mot *redonder* Littré n'a cité que des écrivains antérieurs à Peiresc, Nicolas Oresme, Eustache Deschamps, Clément Marot, Ambroise Paré.

vous remerciant trez humblement de l'advis des epistres de Balsac[1], dont je trouvay un jour le premier volume dez l'edition de l'an 1625 entre les mains du bon cardinal Barberin en Avignon[2] à qui l'autheur l'avoit faict presenter[3], et il y estudioit la langue françoise. C'est pourquoy vous avez bien jugé que cez viandes creuses[4] pouvoient toucher ce monde là. Je plains bien ce pauvre M^r de St Mars Hotman, mais puisque son mal est sans remede, je plains bien davantage à cette heure le bon M^r Le Jay avec sa Bible[5] et le pauvre sieur Gabriel[6], bien marry qu'il n'aye peu obtenir la prebende du deffunct[7] qui luy eusse peu estre mieux employée qu'à ceulx qui ont de quoy vivre mieulx que luy.

J'ay encor une aultre lettre que je ne sçauroys lisre de ce coup, mais la semaine prochaine Dieu aydant j'espere que les feriats me donneront un peu plus de relasche. Cependant conservez moy je vous supplie en l'honneur de voz bonnes graces, et de celles de Monsieur de Thou et de Mr du Puy. J'ay receu de Rome de la part de Dom du

[1] *Lettres de M. de Balzac*, seconde partie. Paris, Pierre Rocolet, 1636, 2 vol. in-8°.

[2] On sait que l'édition originale des premières lettres de Balzac est celle de Paris (Toussaint du Bray, 1624, in-8°) et que le recueil eut un tel succès que déjà, en 1627, on en était à la sixième édition (Paris, Touss. du Bray, in-4°).

[3] Les divers recueils de lettres de Balzac n'en renferment aucune qui ait été adressée par lui au cardinal Fr. Barberini.

[4] Au sujet de cette locution qui peint bien le dédain de Peiresc pour la rhétorique de Balzac, dédain dont nous avons déjà trouvé d'autres traces dans cette correspondance, Littré cite Bossuet, Fénelon et Molière. Le *Dictionnaire de Trévoux* avait cité ce vers de Corneille :

Je trouve les soupirs une viande bien creuse.

[5] La Bible Polyglotte déjà plusieurs fois mentionnée en cette correspondance.

[6] Dans la lettre d'André du Ryer à l'abbé de Saint-Marc citée plus haut, d'après le recueil de Colomiès, on lit : «Les Chrestiens qui sont en Orient attendent avec impatience cette fameuse Bible à laquelle travaille ce Genie des langues le s^r Gabriel Sionite, que vous avez receu dans vostre Maison afin d'accomplir cet incomparable ouvrage.» François Hotman n'avait pas seulement donné l'hospitalité à Gabriel Sionita, mais aussi à Le Jay, comme nous l'apprend Saumaise écrivant à Golius et cité par Colomiès : «Je n'ay peu encore bailler vostre Cosmographie syriaque au s^r Gabriel Sionita, lequel n'est pas en la ville, mais en une maison des champs qui appartient à Mr Hotman de St Marc, où est aussi M^r Le Jay et toute sa famille.»

[7] C'est-à-dire le revenu attaché au canonicat de Notre-Dame de Paris.

Puy une harangue dediée à Mr de Thou, sur la memoire du feu sieur Gir. Aleandro, que j'ay receüe par la voye de la mer sur une barque partie au commancement de janvier de Rome, ayant bien regretté l'advis receu en mesme temps du rume qui travailloit le bon pere[1] en ses ieulx, mais il aura trouvé quelque moyen d'y remedier Dieu aydant, et de s'en tirer bien tost, com' il y avoit dez lors bien de l'amandement, et je seray à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce xi mars 1636.

J'ay receu d'Italie une relation de certaine cause aultresfoys pendante en la cour de l'Empereur concernant le Fisque, laquelle je n'ay peu examiner, mais je n'ay voulu laisser de la vous envoyer à tout hazard, estimant que possible y trouverez vous quelque mot de vostre goust[2].

CXXVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

Vous ne me pouviez pas donner de plus doulce ne de plus agreable nouvelle que celle de l'heureux retour de Mr de Thou chez luy et consequemment chez vous et chez les plus chers amys que le siecle presant aye sceu porter, dont je ne luy envie pas ce bonheur et la jouysçance, mais je vouldroys bien n'en estre pas si esloingné comme je suis, s'il estoit possible, ou du moings si esloigné et despourveu des moyens et des occasions de le servir avec toutes ses dependances. dont

[1] C'est-à-dire Dom Chr. du Puy. — [2] Vol. 718, fol. 238.

je me tiendroys trop heureux et trop honoré, ne sçaichant quelles actions de graces luy rendre de l'honneur de son souvenir dans la plus grande presse et foulle de ses visites et salutations de toute la cour tant actives que passives, dont je n'oublieray jamais l'obligation, vous suppliant trez humblement, quand la rencontre s'en offrira, de l'en vouloir asseurer. Ce n'a pas esté une moindre joye d'apprendre qu'il soit tout à faict desgaigé de cet employ du Levant, où il n'eust peu que sacrifier le meilleur de son temps, et l'en felicite de toute mon affection. Mais je vouldroys bien que s'il a plus à suyvre Mgr l'Eminentissime cardinal de la Valette, ce fust ailleurs qu'en ces païs qui tiennent si peu du chrestien. J'aymerois bien mieulx le voir ordinaire ou du moings semestre. Mr du Chesne a raison de donner luy mesmes le premier ses belles observations de la race de Charles magne[1] et vouldrois bien qu'il en eusse peu tirer de l'estoc paternel, jusques à la race de Huc Capet[2]. La premiere commodité luy portera ce volume de St Oren d'Auch dont je luy avois faict possible plus de feste qu'il ne peult valloir.

J'ay tort de M^r^ de St Amand Tristan et le vous advoüe de bon cœur pour le luy dire s'il vous plaict, mais je n'ay eu quasi repos quelquonque d'une seule heure depuis cinq ou six moys en ça. Je tascheray de prendre quelque heure de relasche durant nos presants feriats, pour luy rescrire et demander pardon. Cependant faictes luy mes humbles excuses, je vous supplie.

Je suis trez aise que Mr Valois soit reguary de son œuil tout à bon.

Je n'ay sceu voir exactement la lettre de Mr de Saumaise Grigny et espere d'en venir à bout dans le prochain Dieu aydant. Mais je n'entends pas bien la difficulté proposée par cez Messieurs et quelles sont

[1] *Historiæ Francorum Scriptores coætanei*, etc. Tome I : *Ab ipsius gentis origine ad Pipinum regem*, opera et studio Andreæ Du Chesne; tome II : *A Pipino Caroli Magni imperatoris Patre usque ad Hugonem Capetum.* Paris, Cramoisy, 1636, in-fol.

[2] Six ans plus tard, Charles d'Auteuil de Combaut publia, dans son *Histoire des ministres d'État* (Paris, 1642, in-fol., p. 37 et suiv.), une *Généalogie nouvelle de la Maison de Hugues Capet* (selon l'opinion de feu André du Chesne).

les pieces qu'ils estiment supposées ou alterées pour en juger com' eulx. Car pour moy je vous advoue que de beaucoup de choses anciennes je pense qu'il y avoit des doubles sens quasi comme de noz rebus de Picardie, et en tout plein d'aultres façons dont j'ay trouvé des preuves indubitables, principalement pour les pasquinades ou mots couverts qui avoient d'aultres ententes que celles de la lettre, tesmoing ce que Mr Bignon descouvrit aultres foys sur cette homonymie du siecle d'or ou du siecle de pierre precieuse Neronienne ou plustost d'esmeraude soubs Constantin. Noz medailles sont toutes pleines de ces concurrances de mysteres et d'ententes sur un mesme corps, avec une gemination[1] et multiplication incroyable. C'est pourquoy je courroys fortune d'incliner à l'advis de cez aultres Messieurs soubs la correction de Mr de Saumaise pour peu que j'y trouvasse de prise. Quant au sieur Bouchard, je vous sçay bon gré et vous remercie trez humblement de la charité avec quoy vous recevez son procedé, et vouldroys bien comme vous que les ombrages fussent asseurement vains. Le temps en debvra esclaircir bien tost le monde et possible r'amener à la raison son patron[2]. Je l'espere ainsin, quoy qu'il puisse dire et fayre pour encores.

Cette espine qui s'est enracinée dans un corps humain[3] est certainement trez merveilleuse et merite bien d'estre approfondie, vous asseurant que je ne laisray en repos le Cardinal qu'il n'en ayt eu une information solennellement authentique, comme je l'en ay desja assez souvent requis. Le bon P. Mercene m'escript une aultre chose bien plus estrange, que j'aimeroys bien mieux avoir verifiée, d'une lettre à luy escripte de Turin, pendant que Mr de Bellievre y estoit, par un de sa

[1] Doublement, redoublement, de *geminare*. Littré ne cite aucun auteur à propos de ce mot qu'il marque du signe par lequel il caractérise les néologismes. Le prétendu néologisme n'est, du reste, indiqué dans aucun de nos autres recueils lexicographiques.

[2] Le cardinal Fr. Barberini, à la maison duquel J.-J. Bouchard était attaché.

[3] Il s'agit, comme s'exprime Gabriel Naudé en une lettre du 29 mars 1636 (fascicule XIII des *Correspondants de Peiresc*, 1881, p. 51), d'un «prunelier greffé sur l'estomac d'un Espagnol». Cf. Gassendi, liv. V, p. 464-465.

suitte, que l'on croyoit estre Mr de la Motte[1], concernant les ieulx d'un jeune Messinoys si penetrants qu'il voyoit dans le corps humain et à travers certaine espoisseur de murailles. Je vous supplie de vous en enquerir et esclaircir tant du dict P. Mercene ou dudict sieur de la Motte que dudict seigneur de Bellievre si besoing est. Sur quoy je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC[2].

Mr de la Fayette, passant l'aultre jourz icy, voulut entrer en mon estude, et m'ayant demandé certain vase de crystal, ce disoit-il, trouvé à St Quentin, je luy monstray celuy de verre que vous m'aviez envoyé l'année derniere et luy declaray que je n'en estoys que depositaire, et que j'estoys chargé d'en faire la restitution à la premiere semonce comme j'estois prest à la faire. Il me dict lors qu'il appartenoit à Mr de Morfontaine, oncle de Mme la Mareschale de Vitry; il ne me dict chose quelconque d'où je peusse conjecturer que ce gentilhomme en fusse en peine, car je le luy auroys delivré incontinant, pour le mettre dans les coffres de Madame qui estoit une commodité excellante. Mais troys jours aprez le sieur de la Fagoüe m'apporta une lettre vostre du 4me de ce moys pour le vendiquer. Je le luy voulus incontinant remettre, mais il ne le desira pas que la commodité ne s'en presentast opportune de le faire tenir à Paris, ayant grand regret d'avoir perdu celle de madame la Mareschale à faulte d'advis, et à faulte que Mr de la Fayette

[1] Fr. de la Mothe-le-Vayer. Constatons que son voyage en Italie, à la suite de M. de Bellièvre, n'est pas mentionné dans l'*Histoire de l'Académie française*. Notons, d'autre part, que M. R. Kerviler, dans son Étude sur la vie et les écrits de cet académicien (1879), rappelle (p. 20) que «divers passages des écrits de La Mothe-le-Vayer nous apprennent qu'il parcourut l'Angleterre, l'Espagne et l'*Italie* à diverses époques» et ajoute (p. 47): «Nous ne trouvons pas de nouvel opuscule de La Mothe-le-Vayer en 1634, ni en 1635. C'est le moment de sa mission en Italie avec M. de Bellièvre.»

[2] La lettre n'est pas datée, mais au dos Jacques Dupuy a mis cette note: *Lettre de Mr de Peiresc du 18 mars 1636.*

ne se laissa pas entendre à demy bouche. J'avoys lors en l'esprit d'aultres importunes affaires qui ne me laisserent pas penetrer plus avant dans les intentions du bon Mr de la Fayette à qui j'en feray bien du reproche quelque jour. Cependant je ne manqueray pas d'escrire et remercier trez humblement comme je doibs tant Mr de Morfontaine que Mr Halligre de leur reciproque faveur en mon endroict, et si j'avoys de quoy m'en revancher je ne m'y espargneroys pas.

Nous avons des femmes en nostre vallée de Boysgency qui faisant des chappons, aprez avoir couppé leur creste, y antent les ergots de leur pied qui croissent sur leur teste comme des cornes. J'ay envie de faire anter sur des chevreaux, quand les cornes paroissent, quelque corne d'aultre animal, et specialement de chevreul et faire d'aultres experiances notables, m'asseurant que nous y rencontrerions des merveilles si nous les suyvions à la piste de l'une à l'aultre, comme a faict un bon P. Chartreux de nostre cognoiscance qui execute quasi à souhaict toutes les experiences principales des eclogues de l'agriculture de Constantin Porphyrogenete, mais bien aultrement que ne porte le livre et les authoritez des anciens, c'est à dire par aultres moyens[1].

CXXIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu par l'ordinaire vostre despesche du 14 avec le livret cotté de vostre main pour Mr Gassend (qui l'a receu) des termes de marine, dont je vous supplie me faire envoyer une coupple d'exemplaires, car un amy m'en demande, et je seray bien aise d'en reserver un pour moy, et vouldroys pouvoir joindre à celuy qu'on me demande

[1] Vol. 718, fol. 239.

IMPRIMERIE NATIONALE.

un aultre petit libvret in 8° que fit imprimer un de vos Parisiens qui avoit icy un office de thresorier de la marine, contenant les noms propres de tout l'attirail d'une galère, ensemble un autre pareil de tout l'attirail d'un navire, dont j'ay oublié le nom de l'autheur, si ce n'estoit feu Mr Maschau. Vous suppliant d'excuser mes importunitez, et vous remerciant trez humblement des deux imperfections. Mon libraire soubstient que le carton Rij n'est pas joinct à aulcune aultre feuille de l'exemplaire, mais il pourroit bien se flatter pour couvrir sa faulte, et je n'ay pas eu le temps de le surprendre pour le verifier moy mesme.

Je suis bien aise que vostre affaire de Rome ne soit pas tant desesperée comme vous l'aviez creüe, je croys que au bout du compte vous en aurez contentement, veuillent ils ou non, et que cela mesme qui vous sert d'obstacle à cette heure, du concours de plusieurs aultres pareilles commandes, vous servira enfin de plus puissant motif d'en venir à bout par l'importance des taxes qui se rendront si considerables qu'ils n'en vouldront pas perdre les deniers revenant bons, et les feront passer à la barbe de touts ceulx qui s'y opposeroient, et l'une n'ira poinct sans l'aultre. C'est là mon sentiment, que s'il ne tenoit qu'à cela de faire passer la vostre comme invisible et à la desrobée, pour ne languir pas plus longuement en l'attente des aultres, j'y consentiroys de bon coeur si j'estoys à vostre place, suyvant mes premieres pensées, quoy qu'on vous puisse dire au contraire, et tiens fermemant que par cette voye là vous en seriez venu à bout, dez le commencement, si on l'eust voulu suyvre et y employer quelque valet de chambre, mais puisque vous y estes tant engagé, il ne fault pas relascher ains tenir bon.

L'on m'escript de Rome que le garde du Vatican, pour paroistre bien jaloux de sa charge, faict plus de difficulté à ce que luy demande le cardinal Barberin, son maistre, qu'à ce que luy demande le premier venu, et ce mauvais proceder ne laisse pas de luy reuscir, tant ce monde là prend de plaisir de se faire abuser, au lieu de prixser la franchise ce qu'elle peut valloir. Le sieur Leo Allatius vouldroit faire

imprimer le vray texte Grec de Georgius Acropolita[1] de certaine histoire dont Mr Dousa[2] avoit faict imprimer un petit compendium fort mutilé et corrompu, et y a adjousté des notes oultre sa version qu'il estime le plus digne travail qu'il ait mis au jour; si quelqu'un de voz libraires vouloit entendre à cette edition, ce ne seroit pas une entreprinse des moings bonnes du temps, je vouldroys bien l'avoir peu servir à cela. Et vous supplie de vous en enquerir particulierement du sieur Mathurin du Puys qui me semble plus traictable que beaucoup d'aultres. Il me faict feste d'un ouvrage Grec d'un philosophe Sallustius du temps de Julian l'Apostat, que je l'ay prié de me faire voir à l'advance, s'il est loisible, et qu'il ne faille pas bien du temps à le transcrire, sçaichant les difficultez presentes de faire mettre cez opuscules là soubs la presse, pendant l'interruption du commerce.

Mr Bouchard me fait grande instance de luy faire transcrire de la Bibliothèque du Roy, dans les volumes du Metaphraste, la vie de St THEOPHANES dont les Grecs font la feste le 12 avril. Il dict qu'il fera payer le coppiste, mais j'y satisferay bien s'il ne le faict. Et vous supplie d'en demander la gratification et permission à Mr Rigault, le volume du moys d'avril desfaillant entre ceux du Vatican[3]. Et si quelque aultre autheur traictoit de la vie de ce sainct, il le vouldroit bien avoir, ce dict-il, croyant que ce soit le mesme Theophanes qui a continüé le Georgius Syncellus quoy que Baronius tienne le contraire[4]. Mr Dormalius m'escript que le suyvant ordinaire me devoit apporter des lettres du sieur Holstenius, et me charge fort de vous faire ses

[1] L'ouvrage parut à Paris en 1651, in-folio, sous ce titre : *Georgii Acropolitæ, magni logothetæ, historia byzantina; Joellis chronographia, et Joan. Canani narratio de bello Constantinopolitano* (Imprimerie royale).

[2] *Georgii Logothetæ Acropolitæ Chronicon Constantinopolitanum* (Leyde, 1614, in-8°). Les notes de Théodore Douza furent reproduites dans l'édition de 1651.

[3] Voir dans le fascicule III des *Correspondants de Peiresc* (1881, p. 46), la lettre de J.-J. Bouchard, du 7 mars 1636.

[4] Au bas de la page 46 du fascicule III des *Correspondants de Peiresc*, ci-dessus cité, l'éditeur a mis cette note : «L'érudition moderne a donné raison à Bouchard contre l'auteur des *Annales ecclésiastiques*, et les critiques sont tous d'accord pour identifier saint Théophane avec l'historien byzantin.»

humbles recommandations, ensemble à Mr Rigault (à qui il avoit apporté des lettres d'Ericius Puteanus, mais il ne le trouva pas à Paris à son passage), et à Mr Deodati, à qui j'ay grand regret de n'avoir encores peu rescrire et de ne le pouvoir encores à ce coup pour ma plus grande confusion et mortification; mais vous m'obtiendrez bien de luy mon excuse si vous l'entreprenez comme je vous en supplie trez humblement, l'importunité de ma fascheuse affaire[1] ne me donnant quasi pas de relasche, durant mesme cez feriats, tant le monde est desnaturé et enragé.

Il me reste à me condouloir avec vous de la perte domestique que vous avez faicte de l'une de voz nieces, que je plains bien avec vous. Priant Dieu qu'il vous rescompence la perte par toutes lez aultres prosperitez que vous pourrez souhaicter.

Pour le bon Mr Aubery, c'est la verité que j'ay bien de la peine à m'en rasseurer et ne pense pas m'en pouvoir de longtemps bien descharger le coeur du saisissement que j'en ay eu et que j'en ressents encores bien fortement. Car il avoit tant de tendresse pour ses amys et serviteurs, qu'il eust fallu estre de pierre et insensible pour ne luy en rendre toute la pareille qui se pouvoit humainement. J'avoys bien de la peine à me persuader qu'il eust disposé en faveur de sa maistresse de tout ce que l'on disoit. Et suis bien aise que cela ne luy puisse pas estre imputé en ses derniers jours qu'il avoit tant tesmoigné de resignation et de constance à aller au devant de la mort. En un aultre temps j'eusse peult estre esté des encherisseurs de quelques unes de ses curiositez, mais en la conjoncture où je me trouve je ne doibs plus aspirer qu'à un peu de repos et de quietude qui me fuit tant qu'elle peult, au plus je pense la suyvre. Dieu seul nous y menera quand il plairra à sa divine Providence et je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 24 mars 1636.

[1] Toujours l'affaire de son neveu.

J'oublioys de vous dire que le bonhomme Dormalius semble parler comme s'il prendroit bien volontiers condition en France, si elle se presentoit. Ce qui me faict juger que les choses ne sont pas là comme l'on pense ne possible chez luy.

J'oublioys de vous dire que les vers de Mr Grottius sur l'inscription contentieuse ont bien esté trouvez beaux et dignes d'un esprit comme le sien. Je vous en remercie trez humblement[1].

CXXX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

Me trouvant extraordinairement pressé à ce coup, je ne feray que vous accuser la reception de vostre despesche du 21 du passé et vous faire mes trez humbles remerciements du soing que vous avez daigné prendre de presenter mes lettres à Mr de Thou, ne pouvant que regretter l'incommodité qu'il s'est donnée de les voir et de respondre dans le concours de tant d'affaires et occupations de consequance. Je luy escripts pourtant un mot et vous conjure de continüer de luy faire mes excuses trez humbles de l'importunité.

Je loüe sa courtoisie de faire imprimer le discours sur le decez du bonhomme Aleandre, et m'en ressents son obligé quasi aultant que la memoire du pauvre deffunct. Si le pacquet le peult comporter, je vous envoyeray un petit libvret d'histoire que j'ay receu d'Italie, vous suppliant de le garder pour l'amour de vostre serviteur, marry que ce ne soit chose plus digne de vous. Je n'ay pas veu le livre de Canteloro imprimé par Cramoisy, sur l'histoire de Frederic Barberousse et les Venitiens[2] qu'il me souvienne et en verray volontiers un exemplaire s'il

[1] Vol. 718, fol. 244. — [2] Canteroli (Felice), *Narratio concordiæ inter Alexandrum III et Fridericum I Venetiis confirmatæ* (Paris, 1632, in-4°).

s'en trouve plus chez ledict Cramoisy, puisque la chose a tant esclatté, ayant cy devant oublié de le vous demander sur l'indication que j'en avoys veue dans une lettre à vous, Monsieur, du R. P. Dom du Puy.

Nous n'avons pas veu les nouveaultez de libvres dont il vous avoit pleu charger mon frere sur l'occasion du retour de M[r] le conseiller de Valbelle qui n'est pas arrivé et ne sera pas vraysemblablement party avant la Pasque, en estant desjà si proche lorsque vous m'en donniez l'advis, et possible que Madame sa femme qui est en Avignon l'aura arresté là quelques jours. Cependant je m'imagine que c'est là le subject du retardement de la despesche de mon frere de l'ordinaire du 21[e] que je n'ay pas receu, et en eusse esté en grande peine sans vostre advis, de crainte qu'elle ne m'eust esté vollée comme d'aultres que je luy envoyoys l'année passée, ou qu'il ne fust malade, ce que je n'ay peu m'imaginer puis que vous me parliez de luy sans faire mention de maladie. Oultre qu'il s'est veu une sienne lettre par l'ordinaire escrite aux procureurs du païs.

J'oublioys de vous dire que j'envoyay incontinant vostre pacquet à M[r] le sacristain Valbelle à Marseille qui vous aura peu respondre par cet ordinaire, et que je vous serviray quant et luy pour raison de la restitution de voz papiers de S[t] Leons tout le mieux qu'il me sera possible.

Le libvret que je remis à M[r] Gassend des termes de marine sembloit cotté de son nom au bas du Frontispice de vostre main, après quoy je n'oseroys le luy demander sans luy en promettre un pareil, comme je le pourray bien faire pour luy faire passer les monts à ce prochain ordinaire. C'est pourquoy il le luy fauldra tousjours remplacer s'il vous plaict; excusez moi de cette peine et de tant d'aultres courvées et importunitez comme,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 1 avril 1636[1].

[1] Vol. 718, fol. 244.

J'avoys prins une matinée pour escrire à Mr Deodati, au R. P. Campanella et quelques uns de cez Messieurs les curieux tant du costé de Strasbourg que d'Angleterre. J'avoys desja faict quattre ou cinq lettres pour cet effect, mais n'ayant peu me remettre à cette besoigne, et ne pouvant achever d'escrire quelques aultres lettres qui restoient, pour donner ordre aux adresses des uns aux aultres, je suis constrainct de remettre la partie à une aultre foys. Cependant, si Mr Deodati vous vient en rencontre, vous luy pourrez dire que ce n'est que pour m'acquitter un peu mieulx envers luy et ses amis que je n'envoye pas dez à cette heure ce qu'il y avoit de faict. Mr Gassend, qui est encore ceans, avoit pareillement commandé d'escrire à ses amis et de mettre en ordre les diverses observations que nous avons recueillies de touts costez et jusque du bout du Levant de l'éclipse du moys d'aoust dernier[1], mais Mr le Prieur de la Valette en avoit quelques cahiers que je luy avoys remis, lesquels il ne vous a pas rendus avant qu'aller aux champs d'où il est attendu à ce soir et tout ira mieux et avec plus de ponctualité. Cependant je vous diray que par le rapport de ce calcul il se trouve que les cartes et globes terrestres sont faultifs de plus de 200 lieües d'icy en Alep[2].

CXXXI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay reçeu vostre pacquet du 28me sans que celuy de Mr Luillier s'y soit trouvé et le lendemain ceux de la poste l'apportèrent à Mr Gassend bien scellé à leur mode, à quoy j'eus un peu de regret. J'ay esté bien

[1] Voir sur cette éclipse et sur les principaux observateurs, Bougerel, *Vie de Gassendi*, p. 165-166.

[2] Le P. Célestin de Sainte-Liduvine, carme déchaussé, frère du professeur Golius, avait observé l'éclipse à Alep, pendant que le P. Agathange, capucin, l'observait au Caire et que des jésuites étudiaient le phénomène en Chine.

aise d'entendre que le texte d'Ammian soit achevé, et qu'on soit si advancé aux notes de Mr Valloys. Je parlerois volontiers du Theophile de Mr Fabrot que le sieur Maturin[1] promettoit incontinant aprez l'Ammian, et crains bien qu'il n'entrelasse quelque aultre ouvraige qui le recule encore plus loing. Je plains bien le bon Mr du Chesne dans l'indiscretion et paresse de ses imprimeurs, et me tardera de voir au jour cez deux beaux volumes d'historiens authentiques et vrays tesmoings du temps[2]. Mais je suis bien descheu de la bonne esperance que vous m'avez faict concepvoir de ce traicté ex professo des descendants de Charlemaigne, où j'estime qu'il peult nous descouvrir des choses trez notables et trez incogneües à d'aultres qu'à luy. Je luy ay envoyé le volume de St Oren d'Auch, par les consuls deputez du Martigues qui partirent d'icy samedi dernier, l'ayant adressé à mon frere pour le vous consigner, et vous supplier de le bailler à Mr du Chesne à qui j'escriroys bien volontiers, mais je ne sçay si j'en pourray prendre le temps, auquel cas vous ferez s'il vous plaict mes excuses, attendant que je me puisse acquitter de ce debvoir. Quant à Mr de Saumaise, je ne sçay quand je luy pourray rendre ce que je desireroys, estant constrainct de vous renvoyer ses dernieres lettres sans les pouvoir considerer et savourer à souhaict, mais j'en ay faict retenir une coppie pour les pouveoir relisre plus à loisir. Cependant je vous remercie bien fort de la communication d'icelles et de celles de Mr Valeran, qui viendra enfin à bout tost ou tard de vostre affaire. Si faut-il s'esclaircir du pauvre bon P. Mercene, du nom de celuy de la suitte de Mr de Bellievre qui luy avoit escript de Turin les nouvelles de ce Messinoys qui avoit la veüe si penetrante, pour s'assurer si c'est une pure cassade[3], ou s'il y avoit aulcun fondement de verité quoy

[1] Le libraire Mathurin du Puy. On a deux lettres de Peiresc à ce libraire, écrites d'Aix le 12 novembre et le 4 décembre 1635 (registre VI des Minutes à l'Inguimbertine, fol. 476 et 477).

[2] Nous avons déjà trouvé mention de ces deux premiers volumes (1636) d'un recueil qui devait se composer de cinq volumes in-folio (*Historiæ Francorum scriptores*, 1636-1649).

[3] Sous le mot *cassade*, Littré n'a cité que deux contemporains de la jeunesse de Peiresc,

que trop amplifiée com' il advient en toutes choses estranges et extraordinaires dont les amplifications corrompent le vray texte essentiel. J'ay veu des choses, si incroyables sans les voir, que je suis quasi aussy disposé à me laisser surprendre que tout aultre à bonne foy. Et quand il m'escrivit cette nouvelle je me souvins incontinant du sable de riviere et d'urine tant rouge que blanc, et aultres teintures qui semblent fort opaques à plein oeuil, et toutefoys dans la lunette de Drebels il est transparant comme du crystal, ou comme de l'ambre jaulne, sans que la lunette y contribüe rien qu'une plus grande disposition à y penetrer, comme à travers la crouste d'un poul et d'une pulce pour entrevoir leurs intestins assez sensiblement pour en recognoistre la figure bien qu'à plein oeuil il n'y paroisse rien qui ne soit bien opaque, et ne seroit pas inconveniant que la nature peusse produire des ieulx conformez en la sorte par la convexité plus ou moings grande de l'humeur crystallin, cappable de faire un effect semblable à ce que faict l'oeuil aydé par la lunette de Drebels, comme plusieurs veües font naturellement ce que d'aultres ne peuvent faire sans lunettes communes, et à travers un chassis mouillé ou huillé, sans fracture du chassis l'on peult distinguer les images externes non seulement en ombre, mais avec quelque apparance de leurs couleurs naturelles par le secours de la mouilleure ou de l'engraissement de l'huile comme si l'eau ou l'huille occupoient les espaces imperceptibles des pores du papier pour les tenir ouverts et les rendre penetrables à nos ieulx par la qualité diaphane de l'eau et de l'huille. J'ay veu dans une chambre obscure, à travers un gros tapis de Turquie, exposé à une fenestre, grandement espois et opaque, tout ce qui passoit au delà de la fenestre, interposé entre le tapis et le rayon du soleil, quasi aussy apparament que à travers un chassis sans huiller, c'est à dire les figures en ombre, sans couleur, et pense qu'à travers un petit mur de plastre de

Mathurin Regnier (mort dès 1613) et Brantôme (mort dès 1614). Les autres auteurs allégués par Littré sont V. Carloix et Des Accords.

IMPRIMERIE NATIONALE.

deux doigts dans un cabinet bien obscur on verroit penetrer quelque faulse clarté du soleil externe, si on l'interrompoit par le passage de quelque corps opaque dont le mouvement aydast à recognoistre la differance du plus ou moings obscur. Et si ce mur de plastre estoit imbibé d'eau ou d'huille, j'estime qu'il rendroit quelque effect approchant de celuy du papier huillé aultant que la proportion de l'un à l'aultre le peult comporter. Ce furent cez considerations qui me firent demeurer en suspens à cet advis, et quand il seroit absolument faulx et controuvé, j'ay esté aultres foys si heureux que fondant des experiances sur des faux advis, je n'ay pas laissé d'y rencontrer des merveilles aultant et plus inesperées que celles dont on m'avoit faict feste. C'est pourquoy je tasche de ne rien negliger jusques à tant que l'experiance nous ouvre la voye à la pure verité, et si mon esprit pouvoit vacquer à cez recherches avec un peu de quiétude, il n'y auroit jour que je ne fisse quelque bonne rencontre. Dieu nous en donnera le moyen quand il luy plairra. Pour le livre des insectes, Mr Deodati m'en a faict esperer quelque exemplaire, et bien que je commence fort, dans cez desgousts domestiques, à me lasser de la recherche des livres, est-ce que je ne me sçaurois temperer de la curiosité de voir celuy que vous dictes de ce jesuite Espagnol des plantes et animaux des Indes s'il s'en trouve à commodité. Il me reste à vous remercier trez humblement des bons offices qu'il vous a pleu me rendre auprez de Mr de Thou, de qui je regrette bien l'indisposition pour petite qu'elle puisse estre, car sans mentir les persones de sa sorte ne debvroient jamais avoir de mal qui les peust divertir de leurs genereux dessains pour le bien du public. Le sieur Altoniti, deputé de touts les marchands negotians en Ægypte, est arrivé à Marseille depuys 2 ou 3 jours et ne tardera pas de s'acheminer en cour, et de faire conduire l'animal estrange destiné au Roy, que l'on feroit mettre en chemin dez à cette heure, que le temps est un peu addoucy ce semble, si l'on avoit le passeport du Roy que l'on attend pour cet effect, et sans lequel on n'a pas courage de s'exposer à la mercy des peuples des villes par où il fauldra le faire pas-

ser. Il fauldra l'envoyer au plus tost si faict n'a esté et attendant, je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 7 avril 1636[1].

Pardonnez moy la liberté de vous escrire si precipitament mes chettives resveries[2].

CXXXII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu par l'ordinaire vostre pacquet du 4me avec les deux exemplaires du livret de la marine[3], dont je vous remercie trez humblement et de la recherche des aultres du sieur Aubier et aultres de mesme matiere. Les lettres de Mr de Thou ont esté envoyées à Marseille à temps pour en avoir la responce par ce courrier Dieu aydant. Je luy responds aussy, et suis si confus de l'excez de ses obligeantes offres et munificence que je ne sçay où me cacher, et ne pense pas que mes amys me voulussent avoir conseillé de les accepter, s'il y a moyen de luy en faire admettre les excuses de son serviteur, ce que j'espere par vostre moyen principalement à celle fin qu'il ne creust pas que je voulusse faire le r'enchery, et qu'il ne prist en mauvaise part et à offense, que j'eusse osé arrester le cours de ses liberalitez et

[1] Vol. 718, fol. 246.

[2] Ces *resveries* intéressèrent beaucoup un illustre savant, le centenaire Eugène Chevreul, auquel je les communiquai, quelques mois avant sa mort, par l'intermédiaire de son fils, mon ami très regretté Henri Chevreul. — Vol. 718, fol. 248.

[3] Le livret déjà mentionné contenant les expressions spéciales en usage dans la marine.

profusions en mon endroict, aprez tant d'aultres belles pieces que je tiens si indignement de sa main, sans avoir sceu luy rendre aulcune sorte de revanche, quoy qu'à mon trez grand regret.

C'est pourquoy je vous supplie et conjure trez humblement de m'ayder en son endroict pour luy faire agreer que je le remercie du plus proffond de mon ame de tant de bien et d'honneur qu'il me veult faire, et que j'accepte seulement l'usage pour quelque temps sans rien prejudicier ne pretendre à la proprieté de cette curieuse piece qu'il m'a daigné offrir de sa grace avec tant de surabondante honnesteté et possible par voz trop charitables offices envers son serviteur et le vostre.

Ayant meshuy à songer plus tost (puisque l'ingratitude de mon neveu le doibt exclurre de la succession de mes petites curiositez)[1] de chercher une personne de qualité à laquelle je puisse dedier et transmettre celles qui en pourroient estre moings indignes que de plus rien adjouster aux miennes pour augmenter le soing et le regret de les mal employer, pour ne tomber en l'inconveniant du bonhomme Mr Aubery, à faulte d'y avoir mieux pourveu en temps et lieu parmy mes infirmitez, principalement pour mes pauvres livres manuscrits et surtout pour ceulx du Levant que vous avez aultresfoys estimez non indignes d'en faire quelque cas, mesmes de cez vieux Pentateuques qui sont encores de par de là[2], que je n'entends pas que vous fassiez revenir de deça si aultre chose advenoit de ma chettive persone. Tandis que je songeray à faire une disposition telle que mon inclination envers le public me pourra dicter, tant pour cela que pour aultres choses. Auquel cas je tascheray de ne pas oublier mes meilleurs amys si je puis[3]. J'ay envoyé cez jours passez à Mr de Saumaise,

[1] Voir le testament de Peiresc (22 juin 1637) publié à la suite de l'étude de M. L. Delisle : *Un grand amateur français du XVIIe siècle* (Toulouse, 1889). L'ingrat neveu n'y reçoit qu'un legs de 1,500 livres payable un an après le décès du testateur. L'héritier universel est le frère de Peiresc, père dudit neveu.

[2] Le pentateuque samaritain fut donné par Peiresc au cardinal François Barberini (*Testament*, p. 32).

[3] Peiresc n'oublia ni Gassendi, ni B. Bor-

oultre le libvre Arabe des Animaulx, un volume Cophte, où je veux croire qu'il trouvera encore quelque chose à regratter, sur des rituels pour leurs mariages et aultres chosettes qui ne seront possible pas hors de son goust et de plusieurs aultres. Il y trouvera aussy le supplement de la preface à l'evangile Cophte de St Mathieu qui manquoit au gros volume des Evangiles, où il est dict que cette evangile[1] fut escritte en Hebreu la 1re année de l'empire de Claude, et la 9me de l'Assension. J'en avoys demandé le supplement à Rome sur un exemplaire du Vatican, mais j'en ay plus tost eu la responce du grand Cayre, et l'effect tout quand et quand. L'on me redonne encore quelque peu d'esperance du recouvrement de ce grand Psaultier en six ou sept langues orientales escript par colonnes comme le Hexaples, qui me fut prins sur la mer par les corsaires, lequel j'ay faict suyvre à la piste. Si j'en puis venir à bout, je ne croiray pas d'estre si malheureux qu'on tasche de me faire. J'ay receu par l'Angleterre une cassette de Mr Rubens où estoit l'empreinte d'un grand vase d'agathe antique enrichy de pampres de vignes et de testes de satyres, ensemble le modele de sa contenance que j'ay trouvé estre de la juste mesure de l'Hemitrite, vous pouvez penser si cela ne m'a pas donné dans la visiere[2]. Il y avoit joinct un fragment de bronze antique dans lequel j'ay trouvé l'assemblage (tout d'une piece) des mesures du Cyathe, et des subdivisions d'iceluy en la Conque, de six drachmes, le Mystrum de trois, le Didrachme ou l'As de la cueiller d'Autun, le petit Cochlear d'une drachme et la demy Ligule. Tout ce qu'il y eut de mauvais à la reception de cela et de tout plein d'aultres curiositez dignes de la grandeur de son genie, ce fut que mon pauvre esprit estoit lors accablé d'ailleurs et quasi perclus et incappable de verifier cez gen-

rilly, ni Arthur d'Olivier (ou d'Olivari), ni Balthazar de Vias, ni le père Minuti, mais il ne laissa rien aux frères Dupuy, ce qui paraît inexplicable après tant d'années de si cordiales et on peut même dire de si fraternelles relations.

[1] Littré fait observer que le mot *évangile* a été longtemps du genre féminin, comme le prouvent la satire XI de Boileau et une lettre de Mme de Sévigné du 14 juin 1675.

[2] Locution déjà mentionnée plus haut.

tilesses. Mais l'object m'emporta et me divertit une bonne heure de cez aultres importunes pensées, et ne me fut pas inutile à mon advis, dans la necessité que j'auroys de divertissements assez forts pour m'oster de l'esprit cez aultres occupations qui ne sont que pour me martyriser et sacrifier à l'ingratitude domestique et quasi publique.

J'ay receu l'exemplaire des tragedies de Mr Grottius avec les memoires de Mr de Chiverny[1] et le Terence[2] et le Postel[3] et l'Histoire de Zelande fort bien conditionnez par M^r le conseiller de Valbelle, et vous en suis trez redevable, mais beaucoup plus du soing que vous avez prins pour l'edition de l'Acropolita du sieur Allatius, dont je suis bien mortifié de ne pouvoir esperer l'issue conforme aux vœux de l'autheur. Je n'estime pas qu'il se puisse faire de dessain de rien imprimer qu'en Hollande ou en Angleterre, où la guerre ne trouble pas les marchands libraires.

Je plains bien Mr du Chastellet[4] et consequemment tous sez bons amys dont vous estiez des premiers, priant Dieu qu'il vous en veuille subroger d'aultres cappables d'occuper une si digne place que celle qu'il tenoit chez vous, et me donner le moyen de ne vivre pas tousjours si inutile et si incappable de vous tesmoigner par quel-

[1] *Mémoires d'Estat sous le règne des roys Henry III et Henry IV, par Monsieur de Cheverny, grand chancelier de France* (Paris, Billaine, 1639, in-4°). Les Mémoires sont accompagnés d'une instruction de Philippe Hurault à son fils et d'une généalogie de la maison de Hurault. P. Hurault, comte de Cheverny, naquit au château de ce nom le 25 mars 1528 et y mourut le 30 juillet 1599.

[2] *Publii Terentii Comœdiæ sex ex recensione Heinsiana* (Leyde, Elzevier, 1635, petit in-12). Voir, sur les cinq éditions connues sous cette date, les observations de Ch.-A. Willems (*Les Elzevier*, p. 107-108).

[3] *De universitate liber, in quo astronomiæ doctrinæve cœlestis compendium, terræ aptatum, exponitur* (Leyde, 1635, in-24). L'édition originale, qui ne contient que la première partie du traité, est de Paris (1552, in-4°). Le *Manuel du libraire*, dont l'article contient de si abondantes indications (t. IV, col. 835-841), indique une autre édition de Paris (1564, in-4°). On peut voir, sur Guillaume Postel (né au commencement du XVIe siècle, mort à Paris le 6 septembre 1581), divers renseignements biographiques et bibliographiques dans mon *Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond, conseiller au parlement de Bordeaux* (Paris, 1867, in-8°, p. 111-116).

[4] L'académicien Paul Hay du Chastelet mourut à Paris le 5 avril 1636.

ques dignes effects de mon fidele service que je suis de toute mon ame,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur.

de Peiresc.

A Aix, ce 15 avril 1636.

Depuis cette lettre escripte la boitte et figure y contenüe de Mr de Thou est arrivée de la part du sieur Gela, et a bien augmenté ma honte et confusion, parce que certainement elle est si bien conservée hors du visage qui est quasi effacé de la trop grande antiquité que tout le reste que je pensoys avoir n'est rien au prix de cela, et y a tout au plus hault dans le vase qu'elle porte en teste des espis de bled ou d'aultre sorte de grain qui ne m'est pas trop bien asseurement cogneu, qui neantmoings confirme bien la conjecture que j'avoys prinse que ce fust un vase ou une mesure du muy, quoy que figurée d'une façon bien bijearre; depuis ce que j'en escripts par apostille à Mr de Thou, j'y ay descouvert une preuve certaine de l'ordre ou du sens selon lequel se doivent communement lisre les caracteres hieroglyphiques dont je ne m'estoys jamais advisé sur les aultres monuments du mesme siecle qui m'estoient passez par les mains. Une petite figure quasi pareille qui fut la premiere que j'eus me donna quelque entrée inesperement à je ne sçay quelle apparance de notice des caractères hieroglyphiques du derriere[1], mais il y en a tant en celle cy de tous costez que j'y ay perdu la carthe de navegar[2], et n'y doibs plus rien esperer. Mais pour la figure principale je pense la tenir par les cheveulx[3] ou je me trompe bien, et que ce soit un Harpocrate bien qu'il ne tienne

[1] On serait donc autorisé, d'après cela, à considérer Peiresc, dans sa tentative de déchiffrement des hiéroglyphes, comme un des premiers précurseurs de Champollion.

[2] Il s'agit d'une carte marine dont la perte mettrait le navigateur en un grand embarras. Avait-on donné déjà cette explication de la locution : *perdre la carte?* Littré cite cette locution sans en rechercher l'origine et sans nommer les auteurs qui ont pu s'en servir avant ou après Peiresc.

[3] C'est-à-dire bien la tenir, très solidement. Locution que je ne retrouve pas dans nos dictionnaires.

pas le doigt à la bouche, esperant de la deschiffrer assez ponctuellement et tous les animaulx qu'elle tient en ses mains. Au reste j'ay desjà deux vases de bronze antiques, l'un de la mesure et contenance d'un sestier à la plus ancienne mesure, l'aultre de la mesure seulement d'un Cyathe, touts deux forgez en forme de la teste d'une deité qui a tout son vray rapport à celle de ce marbre noir et des aultres pareils, ce qui ne nuict pas à la conjecture que j'ay prinse qu'il y ayt icy de l'affectation à la proportion du poids. Mais je vous supplie de ne rien divulguer de tout cecy, attendant que je puisse y songer avec plus meure deliberation pour en dire ma rastelée moings legèrement[1].

CXXXIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR.

À PARIS.

Monsieur,

J'ay apprins par la vostre du xI^me^ l'agreable nouvelle de l'arrivée de Mr de la Fayette en bonne santé, et une autre encores plus importante et plus sensible de la grace que M^r^ le president de Marly a voulu faire à nostre pauvre province, d'y accepter la direction et intendance de la justice[2] en une si miserable saison où nous avons grand subject d'apprehender certainement le peu de subject qu'il y trouvera de satisfaction dans le piteux estat des affaires presantes, et dans le peu d'apparance qu'il y a d'amendement, estant difficile que la compassion de noz necessitez publiques ne le touche bien avant en l'ame puisqu'il est de si bon naturel comm' il est et que nostre desolée maison puisse rien contribuer qui vaille à son service, au prix de ce qui eust esté de nostre debvoir et de nos vœux, dans la mauvaise conjoncture où il la trouvera, dont mon regret est si grand que je ne le vous sçauroys assez

[1] Vol. 718, fol. 248.

[2] C'était Pierre de Hodicq, seigneur de Marly-la-Ville, reçu président de la cinquième chambre des Enquêtes le 30 août 1621. On verra plus loin qu'il ne vint pas exercer en Provence la charge d'intendant.

dignement exprimer. Il est vray que, recevant ce bonheur de la main de Dieu (qui sçaict mieux que nous ce qu'il nous fault, et en sçaict tirer du fruict lorsque nous y voyons moings de facilité et d'apparance), il fault croire que sa divine Providance y pourra faire naistre des moyens inesperez, cappables de compenser une bonne partie de ce qui nous y semble manquer, ou à tout le moings cappables de suffire à la surabondante honnesteté des persones de cette qualité si eminante en vertu sur les aultres hommes, pour luy faire prendre en gré ce peu de bonne volonté qu'on luy pourra tesmoigner, suppleant le restant des effects sur sa propre courtoisie et beneficence. Je regrette bien aussy que Mme de Marly se hazarde à ce voyage contre les chaleurs qui sont si mal supportables à ceux qui n'y sont accoustumez, et eusse bien desiré qu'ell' eusse peu anticiper sa venüe de quelques moys auparavant, ou laisser passer les plus grandes chaleurs. Mais Dieu veult possible que sa presence face le temperament de sa naturele doulceur et desbonnaireté, avec la rudesse de nostre monde et de nostre climat, pour que Mr de Marly en sente un peu moings la rigueur.

Je vous remercie trez humblement des bons offices que vous m'avez daigné rendre auprez de ce brave seigneur, et auprez de Mr de la Fayette, comme aussy envers Mr de Thou, à qui j'escrivis sammedy par un gentilhomme en poste, et luy envoyay sa figure de bas relief en marbre noir, sans vous pouvoir escrire, ayant esté infiniment aise de proffitter de cette bonne commodité, de peur qu'il ne se trouvast party de la cour, pour peu qu'on eust differé de la luy faire tenir, et qu'il ne se fust advancé dans cez mauvais païs de la frontiere, où il y a si peu de liberté de commerce, où c'est que ce mesme gentilhomme le suyvroit pourtant, s'il s'estoit trouvé party. Ce que vous avez voulu faire pour l'edition de l'Acropolites du sieur Leone Allatio ne m'oblige pas moings que si la chose avoit mieux reusci, puisqu'il n'a pas tenu à vous ains à l'injure du temps qui est quasi sans remede. Je vous doibs encore des remerciments de l'office envers Mr Deodati, et des excuses de la recherche du Cantiloro. Bien marry de la perte du pauvre M^{r} du

IMPRIMERIE NATIONALE.

Chastelet et du grand danger de Mr Guiet[1], que je plaindrois infiniment, pour sa rare vertu et pour la particuliere affection que vous luy portez[2]. Je suis bien aise que l'histoire de Naples ne vous ayt pas esté dezagreable et pense bien que certaines aultres pieces du temps courant, dont je chargeay le mesme gentilhomme qui porte le marbre noir, ne vous agreeront pas moings.

Sur quoy je finis demeurant inviolablement,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 22 avril 1636.

Le pauvre bon pere Athanase Kircher s'est imaginé que certains caracteres qu'on dict estre gravez au mont Sinaï signifient ce qui luy est venu en l'esprit. Je vous prie de faire voir à Mr de Thou cette inscription pour voir s'il se resouviendroit de l'avoir veue au pied du mont Oreb, et faictes m'en un mot de responce, car je crains qu'on ayt imposé à ce pauvre pere[3].

CXXXIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

Je ne vous sçauroys exprimer l'obligation que je vous ay et aux vostres de la bonne adsistance qu'il vous a pleu me faire aux occurrances dernieres comme à tant d'aultres precedantes, non plus que

[1] Nous avons vu que François Guyet souffrait d'une grave maladie (la pierre).

[2] C'est l'occasion de rappeler ce passage d'une lettre d'Isaac Vossius à Ismaël Bouilliau, du 24 février 1645 (dans le recueil de Matter, *Lettres et pièces rares ou inédites*, p. 246) : «Faites-leur [aux frères Dupuy] nos compliments ainsi qu'à l'illustre Guyet, leur ami et le vôtre.»

[3] Vol. 718, fol. 250.

des bons offices que vous m'avez rendus auprez de Mr de Thou, à qui je ne suis pas moings redevable de sa bonne volonté, que de l'effect, voyant bien qu'il n'a tenu nom plus à luy qu'à vous que sa belle piece de marbre noir ne soit demeurée en Provence. Mais j'en auroys trop faict de scrupule de consciance principalement depuis l'avoir veüe, car je ne la croyoys pas à l'ouyr descrire de la qualité que je l'ay trouvée, ne cappable de faire si belle monstre dans un cabinet, comme vous aurez depuis veu qu'elle peult faire.

Je n'ay pas trouvé dans vostre despesche la lettre du sieur Holstenius à Mr vostre frere; il y a long temps qu'il m'avoit faict sentir le desir qu'il avoit de recueillir un corps de cez autheurs de vies des papes qui seroit sans doulte tres beau et digne d'un homme de sa sorte, mais je pense bien que vous avez raison de dire qu'il n'aura pas la liberté entiere de tout laisser en sa naifveté[1], et quand il ne tiendra qu'à cela que nous ayons le reste tousjours sera ce beaucoup, et les supplements se pourront emprunter quelque jour dans les originaulx ou les plus anciennes coppies.

J'ay receu par un gentilhomme venu en poste le premier volume de Mr du Chesne[2] dont j'ay esté bien honteux, et enfin bien aise de voir ce que Mr du Chesne y a mis de plus que ce que nous avions. Je m'estonne que dans ses autheurs de recherches des origines françoises, il ayt voulu obmettre le Pontanus[3] qui nous donne des Roys au-dessus de Pharamond[4]. Je ne luy sçauroys escrire à ce coup, à mon grand

[1] Holstenius ne réalisa pas plus ce projet, que son projet de publication d'un recueil des anciens géographes grecs.

[2] Le premier volume des *Historiæ Francorum scriptores*.

[3] Peiresc veut parler de Jean-Isaac Pontanus, né en Danemark, historiographe de ce pays, puis professeur à Hardeiwick où il mourut en 1640. Pontanus, qui publia l'histoire de la ville d'Amsterdam, du pays de Gueldre, du Danemark, etc., s'occupa aussi de l'histoire et de la géographie de la France (*Originum Francicarum libri sex*, Harderwick, 1616, in-4°; *Itinerarium Galliæ Narbonensis*, Leyde, 1606, in-12). Voir le tome XIX des *Mémoires* de Niceron, et, en particulier, au sujet des *Origines*, la *Bibliothèque historique de la France* (t. II, n° 15,411, p. 11-12).

[4] Duchesne avait dédaigneusement écarté les rois antérieurs à Pharamond, rois encore plus fabuleux, s'il se peut, que le roi Pharamond lui-même. On trouvera la liste de ces prétendus rois dans l'article de la *Biblio-*

regret, esperant que ce sera par le prochain et que vous me pardonnerez aussy comme je vous en supplie et conjure, si je finis sans m'acquitter mieux de mes presents debvoirs, estant fort pressé et demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 6 may 1636[1].

CXXXV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

J'ay receu la vostre du 18me avec le supplement du mesme jour et le bref bien curieux que persone n'a veu que moy, dont je vous rends trez humbles graces, et de tant d'aultres raretez dont il vous plaict me faire si bonne part, et avec de si agreables divertissements en une conjoncture où j'en ay bon besoing pour m'ayder à passer les amertumes qu'il me fault digerer, puis qu'il plaict à Dieu. Mr Bourbon a bien prins sa raison[2] de son injuste censeur et bien meritoirement[3]. Puisque vous avez aprins que c'est du sieur Beaugrand qu'est venüe la relation de la vueüe du Messinoys[4], il semble bien qu'il y ait assez de moyen de s'esclaircir de ce qui peult estre de la pure verité ou de

thèque historique de la France cité en la note précédente.

[1] Vol. 718, fol. 251.

[2] C'est-à-dire s'est bien vengé, *a bien tiré raison*. Littré, qui ne cite pas la locution *prendre sa raison*, cite du moins : *tirer la raison*, d'après Racan et Corneille.

[3] *Apologeticæ commentationes ad Phyllarchum* (Paris, in-4°, 1636). Le *censeur* dont parle Peiresc est Balzac. Voir le récit de cette querelle dans l'*Histoire de l'Académie française* par Pellisson (t. I, p. 188). Comme le remarque l'abbé d'Olivet en une note sur le récit de son devancier (*ibid.*), la troisième des pièces du recueil, «incomparablement la plus vive des trois», parut en 1636. Les deux autres pièces sont de l'année 1630.

[4] Le Messinois plus haut mentionné, dont la prodigieuse vue perçait les murailles.

l'imposture, et la chose meriteroit bien mieux d'estre approfondie pour peu qu'il y puisse avoir de vray que ne l'estiment ceux qui s'accoustument à mettre trop facilement ces choses en raillerie. Car je suis bien tousjours d'accord avec vous que l'interposition d'un mur de plastre ne laisra pas naturellement penetrer la veüe pour distinguer toutes choses comme il seroit de besoing pour dire d'y voir distinctement, mais je croys aussy et pense avoir ouy dire quelque chose d'approchant à cela que la clarté d'un grand embrasement a penetré un mur de cloison de plastre en quelque forme approchante de la clarté d'un chassis un peu sombre, interrompüe par des pilliers en certaines espaces[1] comme la clarté d'un chassis par les barreaux. La lumiere est ung corps bien penetrant et bien difficile à cacher dans une profonde obscurité et si elle peult penetrer aussy bien que l'eau ou l'huille quelque autre corps peult bien le faire aussy comme la challeur, la froideur, l'odeur, et possible la veüe mesmes en certaine maniere de reception des especes comme à travers du chassis, plus tost que d'extramission[2] des rayons visuels. Je ne me rends pas susceptible de credulité dans mes petites experiances que de ce qui touche le sens apparant, aultant que je puis, y ayant une infinité de choses trez veritables dans leur restriction qui seroient trez faulses pour peu d'extension qu'on y vouldroit faire au delà de l'experiance actuelle. Ce sera par là que je me sauveray s'il vous plaict des reproches que vous me pourriez faire si je m'estoys laissé emporter à plus croire qu'il ne peult estre loisible ou sensible humainement en toutes sortes de matieres, l'agrandissement ou r'appetissement des objects par l'approche ou l'esloignement d'iceulx nous faisant toucher au doigt beaucoup de choses qui seroient du tout incroyables en apparence, par exemple la couleur de quelque object à travers un corps tant soit peu diaphane sera fort sensible dans sa naturelle grandeur et distance proportionnée, qui sera du

[1] Littré rappelle que *espace* a été anciennement fait quelquefois du féminin et que c'est pour cela qu'il a gardé ce genre comme terme d'imprimerie.

[2] Le mot *extramission* n'est ni dans le *Dictionnaire* de Littré, ni dans les dictionnaires antérieurs.

tout imperceptible en un esloignement qui efface la foible impression de telle couleur, voire sans l'esloigner en effect si l'on interpose les lunettes de porte veüe en telle posture que le verre convexe soit du costé de l'oeuil et le concave contre l'object, il se rappetisse en sorte que la couleur s'y rend aussy imperceptible à noz ieulx que s'il n'y en avoit du tout poinct, et c'est comme cela que se saulvent les apparances des intestins des insectes visibles à travers les lunettes de Drebels, qui ne le sont nullement sans leur secours, et qui m'ont faict relascher à suspendre ma croyance sur la vertu visive de [*sic* pour *du*] Messinoys plus grande que le commun jusques à ce que nous ayions des relations bien certaines de ce qu'il peult faire ou non. Mr de Saulmaise m'escript du 13 [1] avoir esté aux champs quelques jours avec M^r^ son pere [2] et m'accusa la reception du manuscrit Arabe des animaulx et du Cophte des cantiques de Moyse et aultres pieces du rituel. Il faict estat de s'en retourner en Hollande à mon grand regret. J'ay bien de l'obligation à Mr du Chesne du bel exemplaire en grand papier de ses deux volumes d'historiens françois. Il fauldra bien voir d'en avoir un second exemplaire pour le cardinal Barberin, ou plus tost je luy envoyeray le mien, car il n'y a pas de moyen de s'en desdire, et vous supplie d'y veiller avant qu'ils soient touts distribüez, s'il est possible; au pix aller il en fauldroit un du papier commun. Au reste j'ay grande honte des justes reproches que j'ay receus concurrament tant de vostre part que de celle du cavalier del Pozzo de l'equivoque qu'il y avoit eu en l'adresse des troys volumes des affaires turquesques de Mr Baudier [3] qui furent longuement en chemin et arriverent conjointement avec celuy qu'il m'envoyoit de la vie du cardinal Ximenes [4] sans qu'il y eust aulcune enveloppe adressée au cavalier del Pozzo, de

[1] Voir cette lettre dans le fascicule V des *Correspondants de Peiresc*, p. 46-53.

[2] La lettre de Saumaise, écrite de Dijon, débute ainsi : «Estant de retour des champs où j'estois allé faire compagnie à mon père en une maison qu'il a à huit lieues d'icy...»

[3] C'est l'ouvrage déjà mentionné : *Histoire générale de la religion des Turcs, avec la vie de leur prophète Mahomet et des quatre premiers Calyfes* (1636, in-8°).

[4] *Histoire de l'administration du cardinal Ximénès*, déjà mentionnée aussi.

façon que n'ayant plus devant moy la lettre qu'il m'avoit escripte sur ce subject, et où il ne me souvient nullement qu'il eusse faict aulcune mention des dicts livres destinez au dict sieur cavalier, je creus fort innocemment (quoy qu'à tort, à ce que je vois maintenant) que le tout feusse adressé à moy, et me trompe bien si je ne luy en fis des remerciments à l'heure mesmes que je luy en accusay la reception sans m'adviser que cela deubst passer plus oultre, et sans en avoir eu d'aultre advis qu'à cette heure seulement, car il y a plus de six moys que je les auroys faict tenir si je n'eusse esté dans cette supine[1] ignorance dont je crye mercy à Mr Baudier, et vous supplie trez instamment de m'en obtenir le pardon, ne voulant pas vous dissimuler que le bon Mr Aubery m'avoit escript, je m'asseure, qu'il envoyoit quelque petit fagot de livres à Mr le cavalier del Pozzo, mais comme j'attendoys l'arrivée d'iceluy, et que je n'en voyoys poinct qui y eust son adresse, j'avoys creu que ce fust dans quelque aultre balle, et dans l'attente cela m'estoit eschappé de la memoire, en sorte que quand je receus cez trois volumes, j'estoys certainement en quelque peine moy mesmes à deviner pourquoy Mr Baudier m'avoit voulu combler et regaler de tant de belles oeuvres, m'en estant rendu si indigne en son endroict, à faulte de luy avoir rendu sa correspondance que j'eusse deub avec un peu plus de diligence que je n'avoys sceu faire en ce qu'il avoit desiré de mon service, et de faict je n'ay pas souvenance qu'il m'aye faict de responce à la despesche que je luy fis assez longue sur ce subject. Mais Dieu mercy il n'y a rien de perdu que le temps et l'occasion des passages pour Rome qui y sont arrivez à bon port pour les aultres choses, mesmes pour vostre balle de livres dont le cardinal m'accuse la reception par ses dernieres du 5me. Il part dans deux ou troys jours de Marseille une barque genoise par laquelle vont trois des subjects de Mgr le cardinal de la Valette dont l'un, qui est des anciens

[1] On lit dans le *Glossaire* de La Curne de Sainte-Palaye : « *Supine*, digne d'un paresseux, couché sur le dos. *C'est une ignorance crasse et supine.* (Pasquier, *Recherches.*) » Le mot a été oublié dans le *Dictionnaire de Trévoux.* Voir dans le tome II des *Lettres de Jean Chapelain* une note sur le mot *supinité* (p. 376).

amys de nostre maison, se chargera de cez troys volumes, et d'une peinture que j'ay faict faire de cet animal[1] pour le mesme cardinal qui faict faire une tapisserie d'animaulx estranges. Je leur ay faict bailler un passeport du vice legat d'Avignon comme subjects du pape (quoy que non immediats) afin qu'ils ne courent fortune en cas de rencontre, et espere qu'ils iront seurement Dieu aydant. Celuy qui s'en chargera a nom Charles Gamel de la Cadiere, membre du domaine de l'abbaye St Victor de Marseille; les aultres sont Louys Terras son parent, et Jacques Imbert du mesme lieu. Ils vont à Rome pour retirer s'ils peuvent quelque chose de la succession d'un boulanger leur oncle nommé Bertrand Barthelemy dict la Pailhette, qui y est decedé depuis peu, et portent des lettres de recommandation du grand vicaire de Mgr l'eminentissime cardinal de la Valette. Je les y ay recommandez aussy, mais s'il y avoit moyen qu'ils eussent une lettre de faveur de son Eminence[2] soit à Mgr l'Ambassadeur ou aultres agents de son Eminence, ils pourroient bien s'en prevaloir et se rendre plus cappables de dignement servir son Eminence. Si Mr de Thou l'en prie, il n'en sera pas esconduict, je m'asseure, et ce sera une grande charité à cez pauvres gents qui sont gents de bien et d'honneur; c'est ce Loys Terras avec un sien frere qui sont les plus proches parents, enfants d'une soeur unique du deffunct. Je vous supplie de leur procurer ce bien et de m'excuser de l'importunité que je vous en donne et à Monsieur de Thou, à qui je suis si estroittement redevable de la perseverance de ses bons offices à l'amy du Levant que je ne le sçauroys exprimer. Esperant qu'il en viendra à bout, et qu'il aura l'honneur et l'advantage d'avoir empesché par ce moyen la ruine inesvitable du commerce en cez païs là. N'osant luy escrire à ce coup pour ne luy estre pas trop à charge, mais je sçay bien que vous me fairez tenir pour excusé en son endroict comme je vous en conjure. J'ay faict tenir sa lettre à M^r le Mareschal[3] par un gentilhomme en poste le

[1] L'alzaron déjà souvent mentionné. — [2] C'est-à-dire du cardinal de Richelieu. — [3] Le maréchal de Vitry.

mesme jour de l'arrivée de l'ordinaire, et ay faict ses excuses à Mr le comte de Carces qui se tient et Madame la comtesse sa mere dans une trez sensible obligation de l'honneur de son souvenir.

Quand à la continuation de voz bons offices en ce qui me peult concerner dans les occurances et necessitez presentes, je ne vous sçauroys exprimer les justes sentiments de mon obligation; Dieu vous en rendra la remuneration mieux que je ne sçaurois faire, et je ne manqueray jamais d'y contribüer de ma part tout ce qui sera à ma foible disposition sans reserve ne condition, comme,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 29 avril 1636.

Mr Gassend a eu son exemplaire non seulement de l'epistre contre Balzac[1], mais aussy du livre de Mr de la Motte[2], et je pense qu'il luy en aye faict sçavoir son advis, aprez quoy le mien seroit bien superflu et de mauvaise mise principalement dans les fascheuses inquietudes qui ne me souffrent pas d'attention reglée, que pour des moments bien courts et bien desrobez. Je ne merite pas qu'il se souvienne de moy, ne qu'il me tienne en ce predicament que vous dictes, et suis trop peu de chose pour parler d'affaires si relevées et de si grande consequance. Je vous supplie de l'asseurer de mon trez humble service et que je ne respire rien tant que de luy en pouvoir donner quelques dignes preuves[3].

[1] La lettre de Nicolas Bourbon mentionnée un peu plus haut. — [2] *Le Discours sur la contrariété d'humeurs qui se trouve entre certaines nations.* — [3] Vol. 718, fol. 253,

IMPRIMERIE NATIONALE.

CXXXVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

Avec la vostre du 2 may j'ay receu le livre de la galere de Mr Aubier, la harangue du sieur Le Maistre au Parlement[1] qui en promet deux aultres[2], et tousjours ce qu'il y a de plus curieux sur le tapis, dont je vous remercie trez humblement, mesmes de la lettre du sieur Holstenius à Mr le R. P. Dom Christofle du Puy où j'ay trouvé un peu estrange de voir qu'il n'aye pas sceu que l'edition de cette vie du pape Leon IX par Cramoisy soit venüe de la part du P. Sirmond[3] (lequel par paranthese ne m'a jamais accusé la reception du libvre della Roma sotterranea, non plus que de la lettre que je luy avoys escripte sur ce subject tant au premier advis qu'en accompagnant le volume). Nous n'avons rien icy dont nous puissions fournir aulcun secours qui vaille à Mr Holstenius en un si noble dessein. Seulement luy pourray je envoyer un extraict prout jacet en l'original de ces fastes des papes depuis St Pierre jusques à Liberius, qu'il a desja comme je croys d'ailleurs, et un aultre indice d'iceulx avec un peu de vie fort abregée, de diverses compilations ou continuations assemblées, en divers siecles et de diverse main, puis St Pierre jusques à une compilation de canons faicte en Hespagne d'assez vieille datte. J'ay un petit itineraire d'un voyage

[1] *Harangue d'Antoine Le Maistre, prononcée au Parlement, le 10 janvier 1636, sur la présentation des lettres de M. Seguier, en l'office de Chancelier de France.* Sur le célèbre avocat voir Sainte-Beuve, *Port-Royal,* t. I, p. 371 et suiv.

[2] Harangues prononcées sur le même sujet, l'une le 19 février au Grand Conseil, l'autre le 19 mars 1636 à la Cour des aides.

[3] *Vita S. Leonis IX Papæ, Leucorum antea Episcopi. Wiberto Archidiacono coætaneo auctore* (Paris, 1635, in-8°). Ce qui excuse Holstenius de n'avoir pas connu le nom de l'éditeur de cette vie, c'est la déclaration suivante de l'auteur de l'article *Sirmond* dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* (t. III, 1879, col. 808) : «Je n'y découvre pas le nom du P. Sirmond.» Voir les renseignements fournis (*ibid.*) sur diverses autres éditions de la Vie du pape Léon IX.

du pape Urbain V et des fragments d'un aultre de Benoict XIII et feray chercher tout ce que je pourray rencontrer. Mais c'est de Mr du Chesne principalement qu'il doibt tirer ce qui se peult avoir de meilleur en cette matiere. J'ay bien eu de la Vaticane un petit indice des simples noms qui n'est pas à négliger, entre lesquels est un nommé ou surnommé Mercurius, mais je croys bien qu'il l'aye desja veu luy mesmes sur les lieux, car je me trompe bien si je ne l'avoys prié moy mesme d'en faire la recherche sur l'indication des allegations de Baronius lorsque je recouvray celuy d'Espagne; ce ne fut pourtant pas luy qui me l'envoya, ains le sieur evesque de Vaison Suarez.

Je ne divulgueray rien de l'advis que vous me donnez concernant les offres que l'on faict à Mr de Saumaise[1], mais j'ay eu lettre du sieur du May du 20 avril portant que Mgr le Prince l'avoit arresté par commandement du Roy, avec asseurance d'une honorable pension[2] dont il avoit escript à Mgr l'Eminentissime Cardinal Duc, de quoy je le felicitay incontinent, par celuy mesmes qui en avoit esté le porteur, et suis bien mortifié de voir à cette heure ce que vous me dictes qu'il n'y a rien encores de bien resolu et achevé, priant Dieu que le succez en soit conforme à voz voeux et aux nostres[3]. Ne pouvant vous dissimuler que l'incertitude des asseurances de noz appoinctements ne soient de trez grands obstacles et trez considerables. Mais il a trop d'amys pour n'esperer d'en tirer pied ou aisle voulust on ou non, quand une foys il sera entré en possession et jouyssance de ce que Mgr le Prince luy aura preparé, principalement s'il luy continüe sa protection en cela comme il y a grande apparance qu'il le fera volontiers, car si j'estoys à sa place, j'aymeroys encore mieux cela, quoy que moings certain, que ce qu'il fault achepter au prix d'une residance en air si

[1] Offres pour que le grand érudit restât en France.

[2] Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, avait obtenu de la Cour que l'on donnerait à Saumaise la même pension de 3.000 livres qui avait été accordée à Grotius, lorsqu'il se retira de Hollande en France.

[3] Les vœux de Peiresc et des frères Dupuy ne furent pas exaucés. Voir, dans le fascicule V des *Correspondants de Peiresc*, une lettre du 9 juin 1636 (p. 60-63).

incompatible à sa santé et à son humeur, où il aura tousjours à lutter avec des gents qui auroient trop d'honneur de luy deslier les corroyes[1], quelques advantages qu'il aye jà obtenus sur eux, ou qu'il puisse obtenir encores, à cause de l'inquietude d'esprit que causent telles poursuittes et occupations ou divertissements à un personage de sa qualité, et dont les estudes sont si precieuses. J'ay esté bien aise d'apprendre que Mr de Thou soit tesmoing occulaire de la forme et qualité à peu prez des characteres du mont Sinai que l'on alleguoit, car je doubtois bien fort si c'estoit chose vraye ou supposée tout à faict et forgée à plaisir, voire que vous en ayez trouvé la confirmation dans les peintures des Hermitages que voz peres de Piquepulce[2] ont recueillies, et que la differance marquée par Mr de Thou en la figure de ces troys clouds, moings apparents qu'on ne les faict, s'y soit si heureusement rencontrée. Mais encores que ce ne soit pas là que fonde ses principaulx mysteres le bon P. Athanase Kircher, je n'ay guieres de courage neantmoings de vous envoyer son interpretation qui ne me semble gueres bien appuyée, ne guieres vraysemblable ne propre au lieu où ell' est. Toutefoys je verray de la vous envoyer avec priere de ne la pas faire voir, pour ne desroger trop à la reputation qu'avoit acquise ce bon homme, lequel certainement se rend un peu trop credule en des coses q ui sont de trop difficile disquisition. Et crains bien que ce qu'il entreprend sur les charactères hieroglyphiques ne soit de mesmes.

Au reste ce que vous me dictes de l'honesteté de Mr de Merly m'a esté confirmé par une petite lettre de sa main, la plus obligeante du monde[3], à laquelle je ne sçauroys faire d'assez digne repartie[4],

[1] Souvenir du mot de l'Évangile (Saint Marc, I, 7). On a dit plus tard : *délier les cordons des souliers de quelqu'un.*

[2] *Piquepulce,* forme primitive de l'appellation *Picpus.*

[3] Cette lettre avait sans doute été provoquée par une lettre de Peiresc qui figure dans le registre VI des Minutes de l'Inguimbertine (fol. 286) : *à M. le président Merly,* d'Aix, le 22 avril 1636.

[4] Si cette repartie fut faite, elle ne nous a pas été conservée, car on ne trouve dans toute la correspondance de Peiresc que la lettre à l'intendant qui vient d'être mentionnée, et une autre lettre du 1er juillet 1636 écrite à l'occasion de la mort de Mme de Merly.

m'estant venu bien à propos d'apprendre les nouvelles qu'a apportées un courrier de Mr de Nantes portant que son maistre debvoit estre icy demain, et que Mr de Merly le suyvoit avec la diligence qui se pouvoit attendre d'un personage qui marche avec le train qu'il a, ce qui me faict juger qu'il est à cette heure par les chemins et que mes lettres ne le sçauroient plus trouver à Paris. Aussy bien ne suis guieres bien disposé à escrire presentement, ayant faict un petit voyage de troys jours à Marseille en carrosse, dont le mouvement m'a faict destacher des reins des petites pierres qui me donnerent bien du travail dimanche, et dont je fis hier au matin l'une assez facilement, mais à my chemin de Marseille icy, j'en fis hier sur le tard une aultre avec de grandes douleurs et incommoditez dont je ne suis pas bien quitte. C'est pourquoy je vous supplie de m'excuser si je me dispense de mon debvoir envers vous et envers cez aultres Messieurs qui ont jusques icy supporté si patiament mes arrerages et obmissions, esperant de m'en acquitter un peu mieux Dieu aydant si je puis trouver un peu moings d'inquietude. Mais je ne puis pas obmettre pourtant de vous rendre graces particulieres et à Mr du Puy vostre cher frere, de ce que vous avez daigné cooperer aux remedes que j'ay trouvez à mes maulx, que je prie à Dieu vouloir benir et faire sortir un effect conforme aux voeux de tant de gents de bien qui s'en sont meslez, de quoy j'ay grand subject de doubter n'ayant rien sceu gaigner sur l'esprit de ce frippon[1], comme j'avoys esperé qu'il aymeroit mieux relascher amiablement que de me laisser en estat de faire valloir ce que j'ay obtenu contre luy, ou plustot contre troys ou quattre des ennemys de nostre maison qui empruntent son nom, de sorte que je voys bien qu'il faudra à mon grand regret frapper le coup que j'eusse bien mieux aymé retenir, s'il eust peu estre esvitable. Ce sont des secrets de la divine Providance qui surpassent les foibles prevoyances humaines et les considerations domestiques plus apparantes. Il fauldra que ce soit de cette divine

[1] C'est ainsi que dans sa juste indignation Peiresc traite un neveu qui était devenu son persécuteur.

main que viennent les effects de ce qui s'en peult esperer de bien s'il luy plaict. Ce qu'attendant je demeure tousjours avec plus de passion et d'obligation,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 13 may 1636.

L'animal estrange est party de Marseille avec un vent favorable pour aller à Arles par mer et à contre mont la riviere du Rhosne et de la Saone jusques à Challon, et la traverser à Auxerre pour regaigner la Seine jusques à Mellun et Paris.

Ælian descript en son libvre VIme des chevres sauvages aussy grandes que des boeufs qu'il surnomme libyques, et leur donne certainement des poils plus longs que ceulx de cette beste. Mais il faict un peu aprez un aultre chappitre 26me d'aultres choses libyques, dont il n'exprime pas la grandeur ou petitesse et dont il compare la vistesse à celle des chevaulx libyques, ce qui semble induire quelque comparaison de corpulance comme du reste, car il eust peu choisir d'aultres moindres animaulx de vistesse et corpulance esgale à des petites chevres. Or il y descript le ventre bordé de bandes ou rubans noirs qui en distinguent la couleur d'avec le reste du corps, ce qui se rencontre bien en cet animal, aussy bien que la longueur des jambes et le poil, quasi de cheval et les oreilles longues. Mais il ne leur donne pas d'aultre nom plus propre et spécial que Dorcades libycæ. J'ay prié Mr de Saumaise de m'en dire son advis et de visiter le libvre des animaux en Arabe que je luy ay envoyé pour voir s'il en faict mention, auquel cas il y trouvera les vrays noms du païs.

M^r^ d'Agut desire sçavoir si le filz de feu Vignier[1] n'a poinct jamais faict imprimer une continuation qu'il disoit avoir pour 40 ans de la

[1] Sur Nicolas Vignier voir t. I, p. 379. Le fils de cet érudit, portant le même prénom que son père, eut quelque célébrité comme théologien calviniste. Né vers 1575, il mourut (à Blois) vers 1645.

bibliotheque historiale de son pere[1]. Et de qui est une histoire de France en deux volumes in fol° imprimez, ce semble à la maniere dans les Païs bas l'an 1581 par Abraham H.[2] dediez à la Royne mere par I F B R C F escuyer[3].

CXXXVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre pacquet du 9me avec les deux exemplaires de la harangue funebre de feu Mr Aleandro, et tout plein d'aultres bonnes curiositez dont je vous rends mes trez humbles graces, mesmes des lettres de Rome que je vous renvoye loüant bien fort vostre dessein d'escrire au cardinal Barberin per tener vivo il negocio[4], comme ils disent, car sans doubte ils doibvent estre pressez d'ailleurs de pareilles graces dont ils ne se peuvent desdire parmy lesquelles ils feront enfin passer la vostre quoy qu'ils disent, je sçay leur humeur et leur portée. J'avoys tousjours incisté que le benefice avoit esté en commande quand l'oncle de vostre devantier l'impetra en tiltre; c'est pourquoy je ne pense pas qu'il vous doive estre difficile de le verifier s'il ne tient qu'à

[1] La *Bibliothèque historiale* avait paru en 1588 (Paris, Abel Langelier, 3 vol. in-fol.) On ajouta en 1650 un 4e volume contenant, non pas la continuation dont parle Peiresc, mais seulement des additions et corrections aux trois premiers volumes, et une vie de l'auteur par Guillaume Colletet.

[2] Abraham Haultin, le célèbre imprimeur de la Rochelle.

[3] C'est l'ouvrage de Henri Lancelot Voisin, sieur de la Popelinière, né à Sainte-Gemme-la-Plaine (Vendée) en 1541, mort à Paris, non le 8 janvier 1608, comme on l'a dit trop souvent, mais en décembre de cette même année, selon le témoignage formel de Pierre de l'Estoile (*Registres-Journaux*, édition Jouaust, t. IX, p. 189). L'ouvrage de la Popelinière est intitulé : *Histoire de France, enrichie des plus notables occurrences survenues ès provinces de l'Europe et pays voisins, soit en paix, soit en guerre, tant pour le fait séculier qu'ecclésiastique depuis l'an 1550 jusqu'à ces temps* (1577). — Vol. 718, fol. 255.

[4] *Pour tenir l'affaire vivante.*

cela, car les provisions du dict oncle, qui avoit nom Gras, doivent estre insinuées sur les lieux et en doibvent faire mention, et possible que celles de son devantier s'y trouveront encores enregistrées et conceües en commande. J'en ay parlé avec M^r le sacristain Valbelle, qui m'a asseuré d'y avoir escript pour les avoir, et qu'il en attend la responce et vous en escriproit par cet ordinaire. En somme il vous fault encor un peu de patiance.

Quant aux aultres desseins du sieur Bouchard, je tiens le dellay du sieur Cramoisy, quoy qu'il dise, pour un rebut, car je sçay qu'il en use ainsin assez ordinairement et que quand un ouvraige ne se met soubs la presse d'abbord, il en survient tousjours d'aultres plus pressants, qui ont sa preferance sur celuy qui a esté une foys reculé. Le dict sieur Bouchard m'escript quasi à mesmes fins pour interceder envers vous, tant pour luy que pour son patron[1], et me tesmoigne aussy la mesme bonne disposition de son maistre pour vostre affaire sans oublier les interests du bon Mr Haultain, mais il y adjouste des commissions de faire extraire toutes les vies de Theophanes du Metaphraste et aultres dans la bibliothèque du Roy, et ailleurs, à quoy je me trouve bien empesché, si le bon P. Dom Jean de St Pol Vassan n'en faict la perquisition, m'estonnant que Mr Hulon[2] ne supplee à tout cela bien à son aise. Il croid que l'autheur de son histoire soit le mesme qui est tenu pour sainct dans le Menologe, et en veult faire un traicté au commancement du volume aprez que le texte sera achevé d'imprimer, ce qui n'est pas si prest à mon advis. Le mal est que je n'ay peu trouver presentement ses lettres, y en ayant de deux ordinaires que j'avois ostées de la liasse pour les vous envoyer, mais je me trouve si souvent surprins d'aultres occupations importunes, qui me font laisser en arriere les plus doulces, que je ne suis guieres souvent en estat de faire mon debvoir à souhaict envers mes meilleurs amys, et ay bon besoing qu'ils me veuillent excuser d'aussy bon coeur comme je voys apparament que vous le faictes, et vous supplie de me con-

[1] Le cardinal Fr. Barberini. — [2] Le frère déjà mentionné de J.-J. Bouchard.

tinüer la mesme faveur, et me la procurer aussy de voz amys aux occurrances.

Je pensoys que le remede qu'on avoit preparé à mes maulx en dernier lieu deubst suffire à dessiller les yeulx de nostre ingrat aveugle à qui je n'avoys pas voulu rüer la bastonade[1] selon ses desmerites, attendant qu'il se recogneust et qu'il se mit à son devoir, pour ne me pas donner la peine de faire lever son interdiction, et me suis donné cette patiance durant une quinzaine de jours. Mais enfin il se laisse aller et s'abandonne si estrangement au conseil des ennemys de la maison, que tant s'en fault qu'il me sçaiche gré de ma moderation qu'au contraire il commance à faire vanité de son interdiction qu'il a luy mesmes divulguée, car je n'en parloys poinct qu'à ses entremetteurs et quasi luy eschappe de me faire sommer de l'exploicter tant il luy tarde de suivre aulcuns de ses supposts que le Roy a interdicts pour aultre chose, lesquels partirent hier, et j'ay faict scrupule de le faire exploicter[2] si tost aprez pour ne sembler avoir attendu si precisement leur despart et pour laisser passer la feste Dieu, afin que sa femme l'y puisse encore voir en robbe rouge. Mais s'il tarde plus guieres de se ranger à son debvoir, aprez luy avoir monstré les verges, il fauldra les luy faire sentir à son damn pour voir si elles auront moyen de faire plus d'effect. Tant est que je le vois si confirmé en sens reprouvé[3], que je n'en faicts plus de mise ne de recepte[4], et ne songe plus qu'à chercher d'aultres successeurs que luy de mes plus cheres curiositez tant de livres que aultres. Estant bien resolu de recognoistre en la meilleure façon qu'il me sera possible la peine que vous et les vostres avez daigné prendre pour moy, en une si

[1] Au sujet de cette énergique expression rappelons le *ruer des coups* que nous avons trouvé plus haut (lettre XXVI).

[2] C'est-à-dire de lui faire signifier un exploit. Le verbe *exploiter* a, dans ce sens, été employé par Voltaire.

[3] En son erreur obstinée. L'expression, d'après le *Dictionnaire* de Littré, se trouve dans les *Mémoires* du cardinal de Retz, dans divers ouvrages de Bossuet, dans la *Correspondance* de Voltaire, etc.

[4] Charron, dans la *Préface* de son traité de *la Sagesse*, s'est servi de la même locution : « La chose n'est de mise ny de recepte en ce siecle d'une si universelle corruption et contagion . . . »

IMPRIMERIE NATIONALE.

mauvaise affaire[1]. Cependant je vous en remercie de rechef du plus profond de mon cœur et de la trop bonne opinion que vous avez daigné concepvoir de mes foibles spéculations sur l'optique et aultres conjectures avec quoy je flatte le vice de ma credulité laquelle je restrains tant que je peus; mais je ne sçauroys enpescher qu'il ne m'en eschappe souvent possible un peu trop. Mais c'est l'accoustumance à rencontrer des merveilles de la nature inesperement qui me faict estre plus susceptible qu'un aultre à d'aultres choses aussy vraysemblables[2].

Il me tardera d'apprendre une vraye relation de ce que M[r] Beaugrand a peu sçavoir de la veue de ce Messinoys qui penetre le corps humain dont je ne sçaurois doubter d'une partie, puisque l'espoisseur et opacité[3] de la main d'un homme et de ses os et de sa chair ne sçauroit empescher qu'à travers icelle en un lieu obscur (quand elle est opposée à une ouverture lumineuse ou à une chandelle) que la clarté ne paroisse en sorte que si un aultre corps plus opaque est interposé entre la main et la lumiere, vous n'en discerniez l'interposition et le mouvement à travers toute l'espoisseur de la main, comme quand nous tenons les ieulx clos et qu'on passe devant nous une chandelle, nous ne laissons pas de voir la clarté à travers noz paulpieres, quoy que bien opaques. C'est pourquoy j'excuse facilement la credulité du bon P. Mercene quoy que non exempte de vice, et ne la blasme pas tant que l'incredulité des aultres, qui negligent toutes choses et se veulent mocquer de tout.

J'ay chargé le sieur Gela, soubs vostre adresse, d'une coppie que j'avoys faict retenir de la musique d'Erasmus Oricius, avant que l'envoyer à Rome, sur l'instance que m'en avoit faict le bon P. Mercene, à qui je vous prie de la faire bailler, pour s'en servir à la comparaison

[1] Peiresc, en ce passage, semble bien prendre l'engagement de laisser par testament à ses amis Dupuy quelques-unes des curiosités qu'il possède.

[2] Dans tous les exemples réunis par Littré, on trouve toujours : *susceptible de*, jamais *susceptible à*.

[3] Littré n'a trouvé le mot *opacité* que dans des écrivains postérieurs, Boursault, Diderot, etc.

du libvre nouveau de J. B. Doni sur le mesme subject[1], m'asseurant qu'il luy en aura faict tenir un exemplaire par quelque amy. Il m'en avoit envoyé deux par une barque sans aulcune lettre, dont j'avois envoyé l'un à Mr Golius en Hollande, et un aultre à une persone fort curieuse de cette sciance, et qui y travaille. Quand j'ay receu par le dernier ordinaire une lettre où il tesmoigne desirer que l'un des dicts exemplaires soit en la bibliothèque de Mr de Thou. Il y en avoit un troisiesme venu par la poste sur mon compte, mais c'estoit avant que l'edition fusse parfaicte, y manquant cinq ou six feuilles de la fin et toutes les figures, qui est le principal, de sorte que je ne sçauroys plus satisfaire à son commandement pour ce regard, à mon grand regret, et luy escriray par le prochain ordinaire de m'envoyer le supplement des dictes feuilles de l'imperfection, et un 4me exemplaire pour moy, afin que Mr de Thou n'en soit pas frustré, ne ceux de cez quartiers icy. Cependant je vous supplie d'en faire mes humbles excuses à Mr de Thou, à qui j'escrivis hier par le dict sieur Gela, beau frere du sieur Santo Sighezzi du Cayre[2]. Mais je crains qu'il ne le trouve plus en cour s'il ne se haste bien, son animal s'advance tant qu'il peult cependant[3]. Je vous remercie encores trez humblement de la lettre de Mr le cardinal de la Valette à son ageant à Rome pour ses subjects, et du soing qu'avez prins de m'envoyer le 2me exemplaire des historiens de Mr du Chesne pour le cardinal Barberin; si j'eusse sceu que vous luy en eussiez retenu un pour son compte, je m'en serois excusé sur cela, mais il n'y a pas grand danger et semble que puis qu'il avoit envoyé faire des voyages en cez abbayies pour y contribüer quelque piece, à ma priere, je luy en debvoys bien procurer un exemplaire gratuit. Je ne regrette que la grosse importunité dans les coffres de Mr de Merly, et de n'avoir merité les effects de la bienveuillance dont il m'a daigné prevenir avec tant de supererogation; il fauldra que vous preniez le tout sur vostre compte, et je ne

[1] Ce livre nouveau de Jean-Baptiste Doni était : *Compendio del trattato de' generi e de' modi della musica*, etc. (Rome, 1635, in-4°).

[2] Voir plus haut (lettre LXVII).

[3] L'alzaron.

laisray pas de contribuer à son service tout ce peu que je pourray. Je feray tenir à Dom du Puy les 50 exemplaires de la harangue du sieur Aleandro, et possible luy en envoyeray l'un par le courier prochain à l'adresse afin que le sieur Masquardi[1] en puisse disposer plus tost.

Je feray tenir par amy la lettre de Mr de Guibeville et en tirer la responce.

J'ay bien de l'obligation à Mr Perrot de la favorable expedition des deux arrests qu'il m'a daigné despartir et vouldroys bien avoir moyen de le servir quelque jour à souhaict. Pour Mr de Saumaise, j'auroys un grand regret qu'il s'en retournast dans cet air si froid et si austere pour luy et les siens. Il fault qu'il se laisse vaincre. Le cardinal Barberin et le cardinal de Bagni m'en ont escript diverses foys, et le vouldroient bien servir. Les deux volumes manuscrits des autheurs Grecs de la milice de feu J. V. Pinellus[2] se sont retrouvez; je feray extraire ce qu'il en voudra, et je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

[*Une note de la main de Dupuy donne à cette lettre la date du 20 may 1636*[3].]

[1] Voir, sur l'historien Mascardi, t. III, lettre XXXIII, p. 153.

[2] Sur Jean-Vincent Pinelli, voir t. I, p. 50.

[3] Vol. 718, fol. 257.

CXXXVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu avec vostre derniere du 16me les deux harangues restantes de Mr le Maistre[1], où j'ay prins grand plaisir de voir qu'il aye si bien sceu diversifier une mesme chose[2], quoy que d'aultres plus delicats n'en veuillent pas estre satisfaicts, pour n'y trouver la mesme excellance qu'en la premiere. Mais pour moy, qui ne suis poinct de si hault goust ne si renchery, et qui ayme à loüer tout ce qui le peult estre, je m'en suis fort contenté, et quand mesmes il y eust eu quelque chose de moings, je n'eusse pas laissé de m'en payer, estimant qu'il est bien raisonable de ne pas desirer d'un cheval qui vient de courre une poste à toute bride, qu'il en courre incontinant une aultre tout aussy gayement que la premiere et encores moings une troisiesme; il fault que la discretion vous sevre de cez pretentions si ponctuelles, et trouver bon tout ce que l'effect nous rend seulement possible, principalement quand il n'y a rien qui puisse blesser ou estre blasmable.

Mr de Saumaise m'escript du 11 que pendant la surceance de l'ouvrage de sa milice, s'il eust eu le Syncellus il l'eust volontiers conferé, et qu'à faulte d'aultre chose, il s'est amusé à conferer mon nouveau Testament Cophte, où il a trouvé quelque chose non negligeable, et qui luy fournira possible de la matiere pour tirer quelque coup de fleuret avec Mr Heinsius[3] sur les corrections qu'il a voulu faire de

[1] Les harangues mentionnées un peu plus haut, prononcées en l'honneur du chancelier Séguier devant le Grand Conseil et devant la Cour des aides.

[2] Le même éloge fut généralement donné aux trois discours, comme le montre ce passage de *Port-Royal* (t. I, p. 371) : « *Harangues qui charmèrent d'autant plus*, est-il dit, *qu'étant toutes sur un même sujet, elles étaient toutes différentes.* »

[3] Saumaise, dans une lettre à Peiresc du 11 mai 1636 (page 57 du fascicule V des *Correspondants de Peiresc*), avait dit : « Nous tirerons quelque petit coup de fleuret, le sieur Heinsius et moi, sur quelques passages difficiles du Nouveau Testament, en

quelques paroles du texte Grec, contre l'acthorité receüe de si longue main, de quoy je ne seray pas marry, et me demande le restant du nouveau Testament, dont j'attends les epistres de S[t] Pol Cophte et Arabe par le premier navire. Je pense vous avoir mandé que les volumes du feu sieur J. Vinc. Pinelli des autheurs Grecs de la milice se sont trouvez en estat; je feray travailler à transcrire ce qu'il en desire, et ne seray pas tant marry qu'il ne les ayt pas si tost receus si cela doibt ayder à l'arrester un peu et à donner loisir à messieurs les Ministres de penser à bon essiant à l'advantaige qu'ils laisront perdre à la France s'ils souffrent qu'un personage de cette qualité s'en aille illustrer un aultre païs que le nostre. J'envoyeray au R. P. dom du Puy par le prochain ordinaire de Rome, dans 3 jours, s'il n'est retardé à la semaine prochaine, une coupple d'exemplaires de la harangue du feu sieur Aleandro, à celle fin qu'il en puisse non seulement bailler au sieur Mascardi, mais encore tenir un aultre pour luy ou pour quelque aultre de ses amys ou des vostres, car cez pieces sont meilleures là qu'en tout aultre lieu qu'elles puissent aller en ce siecle et à Padoüe.

Quant à la piece de marbre de M[r] de Thou, je ne doubte poinct qu'elle ne se trouve du goust non seulement de l'eminentissime cardinal de la Valette, mais aussy de toute aultre sorte de persones qui ayent tant soit peu de curiosité, quand ce ne seroit que pour l'extravagance, et pour l'antiquité non commune. Je seray bien aise qu'il se trouve quelqu'un qui en puisse tirer le fruict qui seroit à desirer, quelque ce puisse estre. Ayant receu à trez grande obligation la faveur speciale que j'ay eüe de la voir en passant, dont je vous seray à jamais redevable, aussy bien qu'à M[r] de Thou, puisque c'est à voz soings que je doibs principalement cette grace, non meritée de mon chef.

Nous attendrons en bonne devotion la venüe de M[r] de Merly, mais

l'explication desquels il se fait tout blanc de son espée.» L'éditeur des *Correspondants de Peiresc,* rappelant sous ce passage les diverses terribles querelles de Daniel Heinsius et de Saumaise, constate que ce ne fut pas (pour employer la métaphore trop adoucie de ce dernier) à *petits coups de fleuret* que se battirent les deux ardents adversaires.

comme nous avons veu differer celle de Mr de Nantes[1], nous avons bien jugé que la sienne ne presseroit pas davantage. C'est une grande et importante reconqueste que celle de ce fort de Schenk[2] dont je me conjouys de bon cœur avec vous, et prie à Dieu de vouloir arrester un peu le cours des progrez de noz ennemis et nous donner des moyens de les vaincre. Estant de tout mon cœur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 26 may 1636.

J'oublioys de vous dire qu'enfin aprez une longue patiance, et perseverance de mes prieres envers la vefve de feu Mr le Baron de Vance, elle s'est resolüe de m'envoyer son juge avec les originaulx d'une demy douzaine de vieilles chartes fort aulthentiques concernant le grand Romée de Villeneufve, entr'aultres la donation à luy faicte de la ville de Vance, d'une partie de celle de Nice, d'un Portail de celle de Grasse et de tout plein d'aultres villages circonvoisins, un eschange que fit aprez le mesme comte Raimond Beranger avec ledict Romée de cette portion de Nice pour d'aultres terres, la quittance de son administration, et aultres choses bien curieuses, mesmes les confirmations de Charles d'Anjou, frere de St Louys et de Beatrix, en faveur de Paul Romée son filz, et du roy Robert en faveur de son petit filz. Mais l'une des plus jolies est la lettre qu'escript à Romée le Grand Maistre des Hospitaliers d'oultre mer, sur le passage qu'il y avoit resolu, du temps qu'il est qualifié Bailly et Conestable du comte de Provence, où l'on luy donne le rendez vous au stolium qui se devoit tenir en Cypre pour y adviser des lieux que les Chrestiens attaqueroient, et luy parle t'on au nom mesme du Grand Maistre des Templiers, et de toutes les bandes sa-

[1] L'évêque Gabriel de Beauvau.

[2] Ce fort était près de Clèves, sur la rive droite du Rhin. Voir une note du *Recueil Avenel* (t. V, p. 221). Dans les *Mémoires* de Montglat, une autre forme du nom de ce fort est ainsi donnée (t. I, p. 141): «Les Hollandois avoient été tout l'hiver au fort de Sken, qui ne s'étoit rendu qu'en avril.»

crées; mais par disgrace les souris ont rongé le milieu de cette charte qui se trouve imperfaicte de plusieurs lacunes par ce moyen, en cinq ou six diverses lignes, mais ce qui en reste est tousjours trez bon. Le chappitre de Vance a chargé un chanoine, qui est en chemin, de l'original de son testament que j'attends d'heure à aultre. Je retiendray des extraicts authentiques du tout, et les feray collationner aux originaulx avec la description des seaulx, dont je vous feray l'adresse pour Mr Baudier, lequel je vous supplie de sallüer de ma part. L'on m'avoit envoyé des extraicts signez par notaire de quelques unes de cez chartes, mais les coppistes y avoient tant faict de faultes qu'elles n'estoient pas seulement intelligibles. Et celle d'oultre mer qui estoit la plus galante [1] m'avoit semblé faulse, à faulte d'un petit mot, car le commancement estant conceu au nom du Grand Maistre des Hospitaliers, le reste sembloit reprins au nom de celuy des Templiers. Mais dans l'original j'ay trouvé qu'il y avoit : « in Cypro debet stolium cruce signatorum applicare ubi tam nos quam magister Templi et alii omnes nobiles de regno Syrie circa medietatem mensis Augusti, obviam ipsis per mare occurremus tractaturi ibidem de loco quo ad expugnationem infidelium tucius poterit exercitus Christianorum deviare. » L'escritture de la charte est bien de 400 ans, la lettre est adressée au dict Romée par B., grand maistre de la maison de l'Hospital, etc., et est le propre original, car pour ouvrir le cachet, il a fallu decoupper le parchemin comme l'on faict encor les bulles du serment de fidelité du Pape, et n'y avoit aultre surscription exterieure si ce n'est : « inclito viro domino Romeo bajulo et conestabulo comitis Provincie », mais dans le texte interieur, les tiltres y sont bien plus specieux pour le siecle : « illustrissimo ac magnifico et inclito viro amico specialissimo et precordiali domino Rom. de Villa Nova domini comitis Provincie Baillio et conestabulo, Frater B. Dei gracia sancte domus Hospital. Hierusalem magister et pauperum Christi custos, salutem. »

Ce Grand Maistre y faict mention d'un de ses neveux nommé R. Flote

[1] Dans le sens d'agréable, exquis.

(qui estoit de la maison de la Roche), lequel il luy recommande pour luy faire obtenir du comte de Provence une confirmation de ses terres que le defunt comte luy eusse baillée s'il n'eust esté prevenu de la mort. Il le prie aussy de moyenner la reconciliation avec le dict comte ou Daulphin son neveu, et qu'il luy soit permis de retourner et demeurer à Combs. Le mal est qu'il n'y a poinct de datte[1].

CXXXIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu avec la vostre du 23 du passé une de Mr de Thou du 21 le jour mesme de son partement, parmy l'embarras de ses adieux, ce qui m'est d'un merveilleux reproche, sçaichant comme je faicts combien je suis indigne de cet honneur et de l'incommodité qu'il en doibt avoir receu en une conjoncture si pressante. Je luy en demande pardon par la cyjoincte, avec cette mortification de n'avoir eu du costé d'Italie nouvelle quelquonque à y adjouster qui peust faire tant soit peu de compensation avec l'importunité de lisre des simples compliments en langage gascon. J'auray bon besoing que vous en fassiez les excuses et le supplement s'il vous plaict comme je vous en supplie trez humblement.

Vous aurez icy une lettre de Mr de Guibeville vostre neveu qui me dict vous avoir escript plusieurs foys soubs l'enveloppe des despesches du cardinal Bichi mesmes depuis deux moys fort souvent; c'est un tres brave gentilhomme à la relation[2] de touts ceux qui ont eu le bien de le converser[3].

[1] Vol. 718, fol. 259.

[2] Au rapport, au récit.

[3] *Converser* est mis là pour *fréquenter*. C'est le sens primitif, *converser* n'ayant dans l'ancienne langue que le sens de *vivre avec*. Littré n'a pas cité d'exemple de l'emploi du verbe *converser* mis comme synonyme de *fréquenter*.

Quant à Mr de Saumaise, je ne doubte poinct qu'il ne trouve de la difficulté à la jouyssance des appoinctements qu'on luy pourra accorder, et qu'il n'ayt aultant de peine que Messieurs Grottius, de Ste Marthe, du Chesne et aultres gents de lettres qui ont affaire la plus part du temps à des impitoyables. Je les soulageois quelque foys de cette importunité du temps de feu Mgr le Garde des seaux du Vair. Mais les choses n'estoient pas reduictes au poinct qu'elles sont à presant. Si Mgr le Prince[1] le vouloit entreprendre de bonne sorte, il en viendroit bien à bout, et rendroit bons payeurs les plus revesches, mais il a d'aultres visées predominantes. Tousjours me consolez vous beaucoup en me disant qu'il ne sçauroit quitter la France de l'esté, car entre cy et là, il se pourroit bien adjuster quelque chose. Je luy ay envoyé l'inscription du mont Sinaï, mais non le discours de ce pauvre pere Kircher, n'ayant peu retrouver son autographe mainttenant, oultre que je l'estime bien indigne de la veüe de Mr Saumaise, si ce n'est que par indignation il feusse cappable de luy faire prendre une verve d'y songer luy mesmes[2]; il est vray que cez characteres sont trop differants de ceux qui ont esté en commerce depuis quelques siecles pour estre intelligibles, nom plus que les vieux Persans et Palmyreniens qui se trouvent en quelques marbres et en quelques pierres precieuses gravées, et en des medailles mesmes, avec des images de princes coiffez de leurs thiares Parthiques. Si vous trouvez bon de luy envoyer la coppie que vous avez du mesme discours, il n'y auroit peult estre pas grand danger mesmes si vous trouviez commodité de luy faire tenir la coppie du libvre de la musique d'Erasmus Oricius que je vous ay adressée par le sieur Gela pour le P. Mercene; il seroit possible bien à propos, si ne l'avez encores remis au dict P. Mercene, voire de l'emprunter de luy pour cet effect, car j'ay recouvré de Rome le livret Arabe qui estoit passé par voz mains, et me suis resolu de l'envoyer au dict sieur de Saumaise avec un aultre que j'avoys depuis receu

[1] Le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne. — [2] *Verve* dans le sens de *fantaisie*, qui est le sens ancien.

du Levant, où il y a quelques opuscules en cette matiere traduicts du Grec et d'aultres d'Avicenne, et d'aultres d'un Saphadin autheur fort celebre entre ceux de cette nation et de cette profession, qui a esté inventeur de leurs notes de musique[1]. Et ay prié Mr de Saumaise de bien considerer la differance des couleurs que vous avez veües en quelques figures musicales ou tablattures que j'ay tousjours creu avoir bien du rapport à la musique nommée chromatique par les anciens Grecs comme si elle ne se pouvoit exprimer que par les couleurs differantes pour marque et distinction des diversitez des genres et des modes en la meslange de leurs notes et de leurs concerts. J'ay prié Mr de Saumaise de faire par aprez tenir le tout à Mr Golius à Leyden par voye asseurée, lequel m'en avoit faict grande instance, et m'avoit mandé d'avoir quelque chose d'Avicenne en cette matiere, et qu'il y travailleroit volontiers. Je vouldroys bien que la bonne envie leur prinst aux uns et aux autres d'y travailler, en sorte qu'on peusse desterrer et restaurer quelques reliques de cette tant celebre musique ancienne et specialement de cette chromatique si incogneüe pour le present. Je luy en avois envoyé une coppie, mais je ne sçay si elle arriva à temps avant son voyage de Bourgogne; si par hazard elle estoit encores entre voz mains, je vous prie de me la renvoyer, et si les vieilles couvertures de ce libvret original ne s'estoient perdües, comme vous disiez les avoir conservées pour me les renvoyer par aultre voye que celle de la poste, il n'y auroit pas de danger de les faire remettre à son livre ou à la coppie pour l'amour du nom qui y estoit escript ce me semble du Musicien du Cayre de qui la piece avoit esté recouvrée, que l'on tient fort habile homme en cet art parmy les Arabes. L'on m'avoit fait feste d'un grand volume in-fol° où estoient compilez touts les meilleurs autheurs en cette matiere, mais il m'a esté soubstraict par des envieux qui n'en ayderont pas possible le public de meilleur coeur que j'eusse

[1] Safadi, natif de Safet en Palestine, mourut à Damas en 1362. Les biographes disent qu'il fut très versé dans la piété, l'éloquence et les sciences, mais je ne vois nulle part qu'on en fasse un musicien et surtout qu'on lui attribue l'invention des notes de musique.

tasché de le faire; tant que j'en avoys eu quelque esperance, je n'avois pas disposé de ce second volume que j'ay eu du Levant, mais n'en attendant plus rien et ayant recouvré le volume de Rome dont je faisois plus de capital que de tout le reste, à cause de l'affectation de cez differantes couleurs qui s'y trouvent observées avec tant de peine, je n'ay pas voulu differer davantage d'en faire part à Mr Golius et à Mr de Saumaise puisque cez aultres Messieurs de Paris et de Rome n'en ont peu venir à bout.

Au reste j'avoys bien ouy parler du travail de Mr Saumaise sur l'Arnobe et sur le concile elleberitain, mais non à la suitte des exercitations de Casaubon sur le Baronius[1], sur quoy je ne doubte pas qu'il ne puisse dire de trez belles choses, mais celles qu'il dira de la milice, de re vestiaria et des plantes ou animaulx exotiques, ne seroient pas moings belles à mon gré, et encores plus les origines Ægyptiennes. Il me mande que s'il avoit le Syncellus il le collationneroit volontiers maintenant que sa Milice est en chomage. Mr Rigault feroit œuvre meritoire de se donner cette petite violance à son humeur, quand les commoditez en pourront estre bien seures, n'estimant pas qu'il n'y en ayt de bien frequentes aultant que d'icy en cour, plus tost il le fauldroit adresser à Lyon par la grande routte d'où il n'y a danger quelquonque jusques à Dijon. Mr d'Agut vous resalüe et vous remercie trez humblement de l'advis pour la continuation de Vignier, et moy de l'histoire de la Popeliniere que je n'avoys jamais rencontrée en mes petites emploittes[2], non plus que la commodité de le lisre sur les exemplaires de mes amys diverty par d'aultres choses plus attrayantes. Je le feroys bien volontiers si je pouvois à cette heure que les livres m'en sont si inesperement tombez en main.

Nous avons enfin verifié (sans escrire pourtant) une crüe de 4 conseillers 2 substituts des gents du Roy, un payeur des gaiges que nous n'avions poinct, et un procureur et un huissier. On nous promet

[1] *Exercitationes in Baronium* (Londres, 1614, in-fol.). — [2] C'est la forme du XVIe siècle. On la trouve notamment dans V. Carloix, Despériers, Froumenteau, Montaigne.

le restablissement de l'assignation de noz gaiges sur le fonds ancien des Gabelles, le rembourcement de nostre quart et huictiesme denier et le payement des arrerages de nos gaiges et la suppression des aultres offices creez en plus grand nombre et quelques aultres conditions, dont l'effect s'en ensuyvant on redigera par escript la deliberation. Voilà toutes noz nouvelles et que je suis tousjours plus fortement et à plus juste tiltre,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 3 juin 1636 [1].

CXL

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu la vostre du 6me avec deux exemplaires de la harangue funebre de feu Mr Aleandro et cez feuilles des epistres socratiques auxquelles je feray passer les monts [2] soubs l'adresse du R. P. Dom du Puy par le prochain ordinaire d'icy à 15 jours Dieu aydant; Mr Gassend les a cependant et nous tascherons de les voir avant qu'elles sortent de noz mains, n'en ayant pas eu de commodité pour le present.

J'ay receu dudict R. P. Dom du Puy une inscription de Calabre qu'il me charge de vous communiquer laquelle sera cy joincte; ell' est imprimée dans la pluspart des livres de recueils de vieilles inscriptions, mais elle n'est point assez exactement transcripte, à mon gré, nulle

[1] Vol. 718, fol. 261.

[2] Ce sont les documents que Leo Allatius allait publier, l'année suivante : *Socratis, Antisthenis et aliorum Socraticorum epistolæ. Leo Allatius primus græce vulgavit, latine vertit et notas adjecit* (Paris, Séb. Cramoisy, 1637, in-4°). Une édition beaucoup plus complète de ce recueil a été soignée par Orelli (Leipsick, 1815, in-8°).

part. C'est pourquoy je l'ay prié de la faire revoir pour l'amour de moy par celuy qui la luy a envoyée à Rome. Et de remarquer des particularitez que je luy ay cottées, qui ne seront pas inutiles à mon advis. Je vous renvoye par mesme moyen la lettre de Mr Valeran où il commance à paroistre que je n'avois pas tant de tort quand je voulois tousjours affirmer que vous viendriez à bout de vostre affaire comme je n'en doubte poinct, il ne fault que la patiance, et ay bien du regret que les papiers justificatifs de la precedante commande tardent tant, car je pense qu'aussitost que vous les aurez peu produire vous serez expedié, principalement si le Syncellus est par mesme moyen conferé, afin de le payer de cette monoye là, au lieu de quelque aultre plus onereuse ou moings de leur humeur. Vous avez oublié de mettre dans vostre pacquet la derniere lettre de Mr de Saumaise que vous me promettiez, si ce n'est que ce soit l'extraict des nouvelles de la Franche-Comté du 1er de ce moys. Il m'a escript une longue lettre[1] en response de plusieurs des miennes où il y a de belles observations, mais pour luy pouvoir respondre, et escrire en Italie ce qu'il desire, il fault que je differe de vous en entretenir, bien marry d'en avoir si peu de loisir. Il me mande que dezhorsmais je luy adresse mes lettres à Paris où il desseignoit de s'acheminer la suyvante semaine, de sorte que s'il a esté si punctuel, un de mes amys qui luy portoit d'aultres livres Arabes tant pour Mr Golius que pour luy ne l'aura pas trouvé à Dijon à quoy j'auroys un peu de regret. Mais en ce cas je pense bien que Mr le conseiller son pere prendra le soing de les luy faire tenir à Paris.

J'ay esté infiniment aise d'apprendre que Mr de Thou fust arrivé en santé jusques à Espinal, mais j'ay bien de l'apprehension du mal qu'il a trouvé en cez quartiers là, et me tardera d'entendre qu'ils ayent faict leur convoy heureusement et qu'ils en soient bien tost de retour à souhaict.

Si vous apprenez des nouvelles plus particulieres de ce nouvel edict

[1] Voir cette lettre, du 9 juin 1636, dans le fascicule V des *Correspondants de Peiresc*, p. 59-74.

des monoyes, vous m'obligerez de m'en faire part à mesure que vous en apprendrez, pour l'interest qu'y peuvent pretendre noz amys plus que nous mesmes. Il avoit couru un bruict de par de ça puis quelques jours que les Reales d'Espagne ou piastres ou pieces de huict reaulx debvoient estre diminüées, ce qui les faisoit refuser et courir à l'exclusion quasi de toute aultre sorte de monoye d'argent, mais je pense que ce n'estoit que sur l'equivoque du nom de Pattaquous[1] qui est commun à cez especes-là en quelques lieus aussy bien qu'aux Talleres d'Allemagne qui sont de bien pire alloy que lesdicts Reales. Les pistoles vallent desja 6 sols par dessus la taxe de l'edict, parce que l'argent n'est pas cappable de payer leur juste valleur au prix qu'il est monté. Dieu veuille que le reglement qu'on y fera soit si bien concerté qu'on y puisse remedier à une bonne partie des grands inconveniants qui s'y estoient rencontrez. Je vous prie de vous enquérir et me mander quelle est l'observance dans le greffe du Parlement, pour lesdictes consignations des especes et entrées, et si la taxe et reglement du dernier edict y est en observance bien punctuelle ou non. Il nous tardera bien d'entendre que Mr de Merly aye enfin prins jour à partir pour s'en venir en ce chetif païs, et y contribüer ce qu'il pourra au restablissement de l'ordre dont on ne se dispance que trop. Au reste noz pluyes sont aussy opiniastres et intempestives que voz secheresses, et nous font bien du mal; je regrette l'incommodité qu'il y a eu pour ce pauvre animal[2] qui n'a peu trouver assez d'eau pour remonter à contre mont la riviere de Saone jusques à Challons. Nous n'avons aultres nouvelles pour le presant, si ce n'est que Mr le general de Chabres fit icy son entrée fort bien accompagné mecredy passé, et en partit le vendredy pour Marseille, d'où il devoit prendre la routte de Toullon et de Canes, sur quoy je demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 17 juin 1636.

[1] Nos dictionnaires donnent la forme *pataque*. — [2] L'alzaron.

Si mon frere estoit desja party pour s'en retourner avant l'arrivée de la presente despesche, je vous supplie de faire clorre vous mesmes les lettres et pacquets que j'adresse à Mgr le Chancellier et à Messieurs Hallez et Bourdelot, et puis les faire rendre s'il vous plaict, et d'y faire joindre si le trouvez à propos une piece pour chascun de cette nouvelle monoye de Lorraine Florentine et d'en reserver pour vous et pour quelqu'un de voz amys.

Que si mon frere vous avoit laissé quelque ordre pour le dessein de son preau de Boysgency, il se pourroit bailler à celuy qui luy avoit promis de travailler au dessein d'une espece de parterre d'herbe à l'Angloise.

Si mon frere estoit party de Paris, vous ouvrirez s'il vous plaict la premiere enveloppe de son pacquet pour faire rendre les aultres lettres et papiers selon les ordres qu'il aura laissez et luy renvoyerez à Lyon le pacquet interieur cachetté et ce qu'il n'aura laissé ordre de rendre ailleurs ou qui ne nous sera duisable[1].

CXLI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu par l'ordinaire vostre despesche du 30 avec celle de mon frere et la lettre de Mr de Saumaise dont je n'ay rien communiqué à persone, sçaichant comme cez advis sont jaloux en tout temps et principalement en celuy cy. Je pense qu'on doibt user d'authorité pour l'arrester dans le royaulme et ne pas souffrir que la France perde un personage de ce merite, comm' elle fit feu Mr Scaliger[2]. Mr du May m'a escript du 1 de ce moys que la disposition n'y estoit pas si petite

[1] Vol. 718, fol. 263. — [2] On sait que Joseph Scaliger passa en Hollande les seize dernières années de sa vie.

que nous craignions; je prie à Dieu qu'ainsin soit. Il mande que Mr le Prince avoit campé devant Dole dez le 29me [1] et osté les deffences de l'hostilité à cause de quelque perfidie des assiegez. Dieu nous veuille donner une bonne paix, s'il luy plaict.

J'ay esté bien surprins de l'action de Mr Grottius et ne pense pas qu'il aye de legitime pretexte aprez tant d'années de sesjour qu'il avoit faict cy devant en ce royaulme, ce que des commissaires faisoient dans la rue, quoy que contre les murs de son logis, ne pouvant desroger à ses sentiments interieurs, ce me semble, nom plus que quand un marchand estale de la marchandise devant le palais du Roy et contre les murailles d'iceluy. Je le tenoys de plus forte humeur que cela [2]. Mais estants touts hommes [3], il fault nous compatir les uns les aultres [4], pour nous faire tollerer nous-mesmes en noz infirmitez et foiblesses. Si j'avoys assez de familiarité avec luy, je ne me pourroys empescher de luy en toucher quelque chose. Quant à l'edition du Theophanes de Mr Bouchard, à cette heure que vous me parlez de l'intervention de la compagnie des libraires de la société des PP. Grecs, je ne doubteray plus que si Mr Cramoisy se laisse vaincre il ne vienne bien à bout des aultres. Mais de tout le reste je ne feroys ne mise ne recepte en ce temps. Je suis bien honteux de l'embarras de cez troys gros fagots de livres dont vous avez chargé les coffres de Mr de Merly, n'osant plus parler de l'importunité pour n'offencer son incomparable courtoisie, à dire qu'il se chargeroit d'une bibliotheque pour un si chetif et si indigne subject; mais je luy en suis si redebvable et à vous, Monsieur, de ce qu'y avez contribué que je ne le vous sçaurois exprimer. Nous l'attendrons en bonne devotion et regretterons bien la challeur de la saison qui s'approche, de crainte que le changement trop soudain ne

[1] Voir sur le célèbre siège de Dôle les *Mémoires* de Montglat (t. I, p. 129-136), la relation spéciale de Boivin (1638, in-4°), etc.

[2] Il faut rapprocher ce blâme discret, du blâme beaucoup plus énergique dont, en deux autres occasions, Grotius fut frappé par Chapelain (*Lettres*, t. I, p. 677, 691, 692).

[3] *Summi sunt, homines tamen* (Quintilien).

[4] A rapprocher de cette expression du XVIe siècle (dans Vincent Carloix) : «Ces deux grands seigneurs qui ne *se pouvoient compatir*».

IMPRIMERIE NATIONALE.

luy soit moings tollerable. Mais si le temps continue comm' il a commancé, nous avons plus de froid à cette heure que nous n'en avions quasi à Pasques, l'année ayant esté fort extraordinaire et les pluyes bien opiniastres pour le temps. Je suis infiniment aise des bonnes nouvelles que vous avez eües de la disposition de Mr de Thou, bien fasché de la perte de Coublens[1], mais puis qu'elle n'estoit pas vraysemblablement esvitable il vault mieux que ç'ayt esté avant que Mgr le cardinal de la Valette fust sur le païs, priant Dieu qu'il puisse mettre les ordres bien à souhaict à la conservation du restant de l'Alzace. Ç'a esté un grand malleur pour le bon Mr Gela qu'il n'aye peu trouver en cour Mr de Thou. Mais les bons offices qu'il luy a rendus avant son depart ne laisront pas, je m'asseure, de luy estre bien utiles, avec vostre bonne assistance à laquelle il aura son principal recours. Mr de Rossi de Lyon m'escript du 4 qu'il avoit vu cet animal[2], et y avoit prins grand plaisir. Le cardinal Barberin en attend bien impatiement la peinture à huille que je luy en ay envoyée de la grandeur naturelle; vous avez trez bien faict de luy escrire et suis tousjours en cette croyance que vous aurez la raison de vostre affaire tost ou tard. L'ordinaire d'Avignon à Rome ne passa que sammedy. J'envoyay au R. P. Dom du Puy quattre exemplaires de vostre harangue funebre du pauvre feu Mr Aleandro, afin que le sieur Mascardi eust de quoy attendre plus patiemment le fagot de plus grand nombre d'exemplaires qui vient dans les coffres de Mr de Merly.

Au reste je vous ay plus d'obligation que je ne vous sçauroys faire comprendre de la charitable compassion que vous daignez prendre de mes sentiments en l'aveuglement de nostre pauvre ingrat[3], qui ne se peult laisser toucher tant il s'est laissé preoccuper l'esprit aux suasions des meschants entre les bras desquels il s'estoit jetté. Mais il semble

[1] On lit dans les *Mémoires* de Montglat (t. I, p. 126): «Jean de Vert fut détaché de l'armée de Galas pour assiéger Coblents, ville située à l'embouchure de la Moselle et du Rhin, laquelle avoit été mise entre les mains des François par l'Électeur de Trèves. Cette ville fut serrée de fort près, et comme elle n'étoit pas forte, la Saludie l'abandonna.»

[2] L'alzaron.

[3] Le neveu de Peiresc.

que plusieurs de nostre compagnie qui l'avoient trop flatté commencent à recognoistre le tort qu'ils luy ont faict, et à bransler au manche en sorte que s'ils le sçavent resoudre à me laisser prendre ma reparation d'honneur, cela faict, il y auroit assez de moyens d'accommodement pour les interets domestiques. Combien que je ne pense pas que la correspondance y puisse jamais estre bien entiere de sa part dans les deffiances qu'on luy a données. Il faudra que ce soit Dieu qui y frappe le plus grand coup s'il luy plaict. Cependant je prie à Dieu en revanche de voz bons offices qu'il luy plaise vous bienheurer[1] et combler de toute sorte de benedictions et demeure du meilleur de mon coeur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 10 juin 1636.

Nous attendons aujourd'hui Mr le General des galeres. Le Roy a escript à la cour de Parlement pour le luy recommander et d'entretenir avec luy toute bonne correspondance. Elle a deliberé qu'à son arrivée, Messieurs de la Compagnie l'iront visiter (non en corps) mais en aussy bon nombre que faire se pourra. Mr l'Archevesque le loge[2].

CXLII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, A PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 13 avec ce que vous y aviez joinct, dont je vous rends mes trez humbles actions de graces, ayant prins à

[1] *La Curne de Sainte-Palaye* cite sur le mot *bienheurer* deux poètes, Gilles Durant et Mathurin Regnier. — [2] Vol. 718, fol. 265.

singuliere faveur la participation de tant de curieux advis, et surtout, de ceux de la bonne santé de Mr de Thou, souhaictant le succez de son voyage bien conforme à voz voeux. Persone n'a veu le papier dont vous aviez du regret; si je pouvoys y contribuer aultant de force et de credit au service de mes bons seigneurs et amys, que je ferois de respect et de defferance à leurs commandements, je ne craindroys pas jamais de reproche, n'en soyez poinct en peine, je vous supplie. Vous avez grande raison de dire qu'inutilement on envoyeroit le manuscrit du Syncellus à Mr de Saulmaise s'il doibt estre si tost à Paris, comme il me disoit dernierement en me donnant ordre de ne luy escrire plus qu'à Paris. Je luy avoys adressé quelques livres manuscrits dont je pensois avoir advis de la reception par le dernier ordinaire, ce qui me faict doubter qu'il se soit trouvé party ou retiré aux champs pour quelques jours, mais le porteur en ce cas m'en escrira possible un mot. J'auroys bien des choses à luy dire tant sur les commissions qu'il m'avoit données pour les vieux manuscrits du costé d'Italie que pour la grande estime qu'on y faict de luy et de sa rare erudition. J'attendray plus de certitude soit de son depart, ou de son plus long sesjour chez luy, pour m'en acquitter. On y attend en grande impatiance l'Ammian de Mr Valloys et Mr le cardinal Barberin m'escript que vous luy en envoyez un exemplaire avec un ballot d'aultres livres, qu'il me charge de luy faire tenir, ce qui m'empeschera de luy envoyer celuy que Mr Valoys vous a remis double sur mon compte, si ce n'est qu'il se trouvast de plus grand papier que le vostre, auquel cas je le changeray icy en passant et envoyeray l'aultre à quelque aultre. Je ne regrette que l'embarras que vous en voulez donner à Mr de Merly, qui est certainement bien grand aprez tant d'aultres fagots dont vous l'avez chargé, et puisque vous faisiez ballot, il eust esté bien moings incommode d'y joindre touts cez particuliers fagots. Que si le dict ballot n'estoit encore party, possible feriez vous bien de faire remettre le tout ensemble pour diminuer d'aultant l'importunité qu'en recevront les gents de Mr de Merly.

J'avoys esté deux années sans lettres de Mr Holstenius, et à ce

coup j'en ay receu troys tout d'un coup, dont il y en a deux de sept ou huict feuillets chascune, dont l'une est dattée du moys de febvrier 1634[1], laquelle estoit vraysemblablement demeurée en arriere par mesgarde lorsqu'il nous envoya la coppie des livres de S[t] Cyrille qui vindrent sans aulcune lettre sienne. Il me faict de grandes excuses de son silence lesquelles ont esté bien facilement admises de moy, puisque sans cela je ne laissoys pas de le tenir pour excusé, tandis que je ne doubtois pas de son zelle envers le public interest des bonnes lettres, et de l'assiduité de ses recommandables estudes, qui n'ont pas de besoing d'interruptions si inutiles que les miennes. Il me mande qu'il a fort voyagé par touts les païs à l'entour de Rome, et observé une infinité de belles choses et de quoy suppleer et corriger M[r] Cluverius et les aultres. Il a de quoy en faire un bel ouvraige et bien utile, et un aultre des chemins publics des anciens Romains, tout aultre que celuy du bon homme M[r] Berger[2]. Il adjouste que le cardinal Barberin son maistre a faict instituer une academie particuliere de ceux qui ayment la langue Grecque, et qu'il y estudie iournellement, ce qui luy a donné plus libre accez que devant envers son maistre, et luy faict concevoir de meilleures esperances pour le public. Il a toute liberté dans la bibliotheque de son dict maistre, et en a mis par ordre les manuscrits entre lesquels y a trouvé un volume des prophetes en majuscule avec les asterisques de l'Aquila[3], Symmachus[4] et Theodotion[5], ce qui me faict juger que ce

[1] Dans le recueil de Boissonade (*Lucæ Holstenii Epistolæ ad diversos*), on ne trouve aucune lettre de février 1634. La lettre la plus rapprochée de cette date est la 40ᵉ, du printemps de 1633 (p. 249-259.) La lettre suivante est du 6 septembre 1636 (n° XLIII, p. 268-274.) Il manque donc au recueil de Boissonade les *trois lettres* reçues à la fois par Peiresc.

[2] Nicolas Bergier, et non Berger, avait publié en 1622 l'*Histoire des grands chemins de l'Empire romain* (in-4°).

[3] Juif natif de Sinope dans le Pont, auteur d'une traduction de la Bible en grec (première moitié du IIᵉ siècle), traduction dont on trouve quelques fragments dans les *Hexaples* d'Origène.

[4] Symmaque, né à Samarie dans la seconde moitié du IIᵉ siècle, traduisit les livres saints en grec, après Aquila et Théodotion. Quelques-uns ont préféré sa version à celle de ses deux prédécesseurs.

[5] Comme Aquila, Théodotion était de Sinope, et comme lui, il traduisit en langue

soit le mesme volume du cardinal de la Rochefoucault[1] que j'ay veu aultrefoys entre les mains du bon P. Fronton le Duc[2], qui estoit transcript sur celuy d'Origene, quelqu'un des parents de ce cardinal l'ayant vraysemblablement envoyé presenter au neveu du pape, si ce ne sont les PP. jesuistes mesmes qui l'eussent faict depuis la mort du P. Fronton. Le cardinal Barberin parle de le faire imprimer en la mesme forme qu'il est au manuscrit, ce qui seroit bien agreable et utile. Vous pourriez bien vous esclaircir si c'est le mesme que j'ay veu ou non, car si c'estoit un aultre il fauldroit verifier s'il y auroit aulcune varieté notable. Le volume n'estoit qu'un petit in-8° de deux doigts tout au plus.

Elzevir estoit à Rome[3], et y avoit on apporté une sphaere de Copernicus de la nouvelle invention, que les censeurs n'ont osé censurer quelque envie qu'ils en eussent au tribunal du saint office. Le cavalier del Pozzo me mande qu'il estoit venu des informations authentiques et en forme probante de cette ante de prunellier humanizé[4] et qu'on s'en estoit prevalu ailleurs, mais qu'il en attendoit une nouvelle plus solennelle avec les seaux des evesques et archevesques, et ensemble des propres feuilles et fleurs nées sur la poictrine de ce pauvre homme. Le cardinal Barberin m'en donne aussy esperance et je demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 24 juin 1636.

grecque l'Ancien Testament. Les *Hexaples* d'Origène nous ont conservé quelque chose de sa traduction comme de celle de Symmaque.

[1] François de la Rochefoucauld, né à Paris en décembre 1558, mort en cette ville en février 1645, fut évêque de Clermont (1585), cardinal (1607), évêque de Senlis (1608), grand aumônier de France (1618), abbé de Sainte-Geneviève (1619), ministre d'État (1622). Voir sur ce prélat *L'abbaye de Sainte-Geneviève et la congrégation de France*, par M. l'abbé P. Feret (Paris, 2 vol. grand in-8°, 1883).

[2] Sur le P. Fronton du Duc, voir t. I, p. 52.

[3] Voir dans le recueil de Boissonade (p. 262) : *Commonitorium Lud. Elzevirio in Belgium redeunti a Luca Holstenio Romæ commorante datum (Idibus maii MDCXXXVI)*.

[4] C'est-à-dire incorporé dans un homme. L'expression est hardie et originale.

Je vous recommande surtout le pacquet pour le sieur Vaccon, et vous supplie de le faire bailler s'il est possible en main propre et en tirer un billet de reception.

L'aprehension de l'absence de mon frere me faict reprendre les adresses chez vous pour les lettres de noz amys, dont je vous demande pardon[1].

CXLIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

Je receus un merveilleux coup et un grand sentiment de douleur à l'ouverture de vostre dernière lettre du 20me y trouvant la triste nouvelle du decez de feu Madame de Merly, et en demeuray si perclus et si surprins que je ne m'en sçaurois quasi r'avoir depuis, n'ayant pas mesmes sceu me mettre à lisre les aultres lettres qui y estoient joinctes. dont je me contentay de voir les signatures, attendant un peu plus de relasche et de quietude que je n'en pouvois avoir dans l'agitation que cette douleur avoit causée dans mon esprit, en concurrance et sur le poinct des courvées qu'il m'a fallu faire à visiter touts nos Messieurs du Parlement et des Comptes deux foys, au subject de l'enregistration qu'ils ont faicte enfin de mes lettres patentes de continuation[2] en consequance de l'arrest dernier du conseil dont vous verrez l'extraict, en termes assez inusitez en telles matieres, mais j'ay prins ce qu'ils ont voulu, et leur en ay deub sçavoir bon gré parce qu'ils n'ont pas laissé de me restablir actuellement, de me distribuer, de me laisser rapporter divers procez et de me laisser prendre la place du doyen au service du present moys de vacations dans le nombre des

[1] Vol. 718, fol. 267.

[2] De continuation dans les fonctions de conseiller au Parlement d'Aix, la charge qui avait été cédée par Peiresc à son neveu ayant été reprise à cet ingrat en vertu d'une autorisation royale.

servants actuellement. Au moyen de quoy je me trouve suffisament reparé envers le public contre les ennemys de nostre maison, qui s'estoient servis du nom de mon neveu pour me faire affront, et pensoient avoir triomphé de moy, et m'avoir chassé du Palais, mais Dieu par vostre bonne assistance nous a garentys de leur malignité et les a reduicts à se voir bien honteux et bien penaux aprez tant de jactances dont ils usoient. Je ne regrette que l'obstination de ce jeune insensé, qui est allé de par de là si à contretemps, car il eust eu beau moyen à cette heure de tirer de moy toute la satisfaction qu'il eust peu pretendre, la tenant de ma main et non de celle de mes ennemys comme il faisoit auparavant. Il s'en est allé depuis dix ou douze jours dans le carrosse de Mr l'Archevesque de Narbonne[1], ayant prins l'occasion de son passage par Avignon.

J'eusse bien souhaicté que mon frere eust peu entretenir avant son partement le dict sieur Archevesque à son arrivée à Paris, mais je ne pense pas qu'il y soit arrivé assez tost ne que mon frere l'aye peu rencontrer en chemin estant venu par la Bourgogne comme il me mande, n'estimant pas aussy que mon frere ayt differé si longuement son despart. Toutefoys s'il estoit encores là par hazard, il ne seroit pas mal à propos en cette occurrance, pour faire commander à ce garçon de s'en revenir icy où les choses sont maintenant plus disposées à traicter avec luy qu'elles ne pouvoient estre avant la reparation de mon honneur envers le public. Mais je veux croire qu'avant son depart, il aura laissé le monde bien disposé, estimant que rien ne seroit cappable de confirmer ce jeune homme en ses obstinations, que la rencontre de Mr de la Roque, oncle de sa femme, l'un de noz quatre citez qui est en partie cause de tout son malleur. Il est vray qu'ils auront touts assez affaire à songer à leur restablissement particulier. Et s'il y avoit moyen de faire sentir qu'ils doivent contribuer à ramener ce desvoyé à son debvoir, possible le feroient ils penser à sa consciance plus tost que tout aultre. Au reste j'escripts à Mr le Chan-

[1] C'était Claude de Rebé, qui siégea de 1628 à 1659.

cellier tant sur ce subject que pour obeyr à ses commandements, et vous supplie et Mr du Puy vostre frere de faire mes excuses et vouloir suppleer mes deffaults en son endroict s'il vous plaict et que cette lettre soit commune à mon frere s'il estoit encores là, afin qu'il vous soulage des plus importunes courvées s'il peult. J'escripts aussy à Messieurs de Thou, de Merly, de Bonneval, Le Grand, et vous supplie de leur faire tenir mes lettres si mon frere n'y peult intervenir, sans oublier mes excuses, s'il vous plaict, dont j'ay bon besoing envers trestouts, m'estant si mal acquitté de mon debvoir, et envers monsieur vostre frere et vous, Monsieur, avec lesquels je me dispence si confidament de mon debvoir, vous suppliant d'agreer que les compliments de condoleance que j'ay rendus à cez Messieurs vous soient communs s'il vous plaict dans la presse où je me trouve reduict, que je cours grande fortune que ma despesche arrive trop tard à la poste, oultre que je suis encore tout hors d'assiette au sentiment de cette affliction que je pleureray longuement comme mal reparable et de grand interest à nostre païs et à nostre maison, aussy bien qu'à noz plus chers seigneurs et amys, et seray à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeyssant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 1 juillet 1636 [1].

CXLIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

Avec vostre despesche du 27me j'ay veu celles de voz amys de divers endroicts, qui m'ont donné de quoy estre rassasié de tout ce qui se

[1] Vol. 718, fol. 269.

pouvoit apprendre de plus important de toutes parts, dont je vous rends mes trez humbles graces, et les vous renvoye n'ayant faict voir que celle de Mr de Thou à Madame et à Mr le comte de Carces qui estoient affamez de ses nouvelles. Il nous tardera d'apprendre le succez de ce siege de Saverne[1], et que les ennemys n'ayent pas de quoy faire d'effort considerable de ce costé là. Je vous remercie trez humblement encores du soing que vous avez prins à vous enquerir de ce nouvel edict des monoyes qui est desjà tout dressé, sur quoy je vous diray que sur les advis de Lyon, les espèces ont desjà quasi toutes changé de cours à Marseille, les pistoles d'Espagne à 10 livres, les escus sols à 5 livres 5 sols, les Ducatons à 70 sols, les Reales d'Espagne à 58 sols seulement, lesquelles sont bien certainement distinctes et fort differentes de celles qu'on appelle plus communement Pattaquons. Mais plusieurs les confondent pourtant et n'y a pas un moys que pour rembourcer 50 piastres d'Espagne que j'avoys faict fournir en Levant pour Mr Golius à son frere[2], il m'envoya une lettre de change à Marseille conceüe en termes de rembourcement de 50 Pattaquons qui furent acquittez à mesme raison les uns que les aultres. En Levant mesmes les unes et les aultres se nomment piastre, mais celles d'Espagne n'ont poinct de surnom, mais les aultres se nomment piastres à Boquel. C'est pourquoy l'equivoque de l'une en l'autre espece par le nom de Pattaquons n'estoit pas si esloignée, com' il eust semblé à ceux qui cognoissent mieux la differance.

Mr Valeran a raison de ne pas perdre esperance pour vostre affaire de Rome, vous sçavez que ç'a tousjours esté mon advis. Je seroys bien fasché que le mal entendu sur l'employ de Mr le Mareschal d'Estrée deubst passer plus oultre. Et veux croire qu'il s'y trouvera enfin qualche ripiego[3], com' ils disent. Je n'ay encore peu lisre la lettre de Mr Naudé, ce sera pour la prochaine semaine Dieu aydant et vous me pardonnerez ce retardement s'il vous plaict, Monsieur.

[1] La ville de Saverne fut prise, après cinq semaines de siège, le 14 juillet 1636, par le duc de Saxe-Weimar. Voir sur les péripéties du siège les *Mémoires* de Montglat (t. I, p. 125). — [2] Le père Célestin de Sainte-Ludiwine. — [3] Quelque expédient.

Ce nous est bien de l'honneur que Mr Godeau ayt daigné accepter l'evesché de Grace[1]; je ne l'avoys pas creu, sçaichant le peu de revenu de la piece, mais le supplement de 2000 livres de pension sur Cahors a rendu l'affaire plus faisable et plus tollerable. Il seroit à desirer qu'on en usast ainsin pour tout plein d'aultres trop chettives pieces pour l'entretien d'un honneste homme.

Il me tardera d'apprendre que Mr de Saumaise soit à Paris et que la collation de Syncellus soit faicte, car je tiens fermement que vostre affaire de Rome n'attend plus que cela ou je me trompe bien, et qu'on pensera vous payer de cette monoye; pourveu qu'on vous fist grace en chancellerie ce seroit manco male[2], mais je crains qu'il ne faille encore payer cherement l'expedition tant attendue. Je suis marry que je ne voys poinct venir des papiers justificatifs de la precedante commande, qui eussent peu servir de pretexte.

Je ne sçay si avant le partement de l'ordinaire nous n'aurons poinct quelques nouvelles; bien vous puis je asseurer que je ne sçay rien pour encores qui vaille l'escrire. Attendant ce que le prochain ordinaire d'Italie nous pourra apporter ou quelque navire leventin. Cependant je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeyssant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 8 juillet 1636.

Je vous envoye un dupplicata du griffonement du mont Æthna et de la relation qui l'accompagne, mon frere m'ayant mandé que vous n'en seriez pas marry. Je vouldroys que la chose le vallust mieux qu'elle ne faict. Depuis avoir escript j'ay apprins ce peu qui m'a servy de matiere à la lettre que vous trouverez cy joincte, laquelle vous pourrez achever de clorre et faire rendre s'il vous plaict à son adresse à vostre

[1] Nous avons déjà trouvé le nom d'Antoine Godeau dans le tome II. Voir ce que dit Gassendi (livre V, p. 415) des relations épistolaires de Peiresc avec ce prélat, «vere bono erudito, celebri, Antonio Godello».

[2] Moins mal.

commodité, excusant la sterilité du païs, s'il vous plaict, Monsieur, et Mr du Puy et à celuy à qui en est l'adresse.

Les mattelots de Martigues esvadez de la coste d'Espagne m'ont desparty les deux petites relations imprimées cy joinctes concernant le desordre des inondations des deux rivieres de Valladolid[1] et celle de Burgos[2] quasi en mesme temps, mais beaucoup moings considerable. Je croys que vous aurez veu quelque chose de semblable longtemps y a, tant est que la datte m'en a semblé trop vieille pour les oser mettre soubs l'enveloppe de Mgr le Chancellier comme possible je l'eusse faict à faulte de meilleure matiere sans ce petit regret, pour ne rien obmettre de ce que vous sçavez m'avoir esté commandé de sa part.

L'on me vient de recommander un paquet pour Mr Guyon mon cousin, referendaire en cette petite chancellerie que je pensoys estre party de là longtemps y a; il est de la cognoissance particuliere de Mr de Montagut d'Autun à qui je faicts une recharge par mesme moyen à une precedante despesche que je luy avoys faicte soubs l'enveloppe dudict sieur Guyon. Je vous supplie de faire tenir l'une et l'aultre s'il est possible, et si le sieur Guyon estoit party de rendre le tout à Mr de Montagut avec charge d'ouvrir ma lettre mesmes, s'il luy plaict, pour ma descharge en son endroit et plustost de l'ouvrir vous mesmes pour la luy faire voir s'il estoit trop scrupuleux pour y voir avec quelle confiance je luy ay mandé cy devant et confirmé presentement qu'il pouvoit en toute liberté employer vostre intercession et de Messieurs voz parents et amys envers Messieurs ses juges, regrettant bien fort de n'en avoir le roolle qu'il dict m'avoir envoyé sans que je l'aye receu, combien que je n'espere pas y en trouver de ma cognoisçance, car je n'en cognoissoys que des plus vieux de la Grande Chambre et fort peu des Enquestes et ne sçay si les enfants de quelques uns des vieux que j'avoys cogneu se souviendroient des habitudes que j'avoys eues chez

[1] Valladolid est au confluent de la Pisuerga et de l'Esgueva.

[2] Burgos se trouve sur la rive droite de l'Arlanzon qui y reçoit la Verra et sépare la ville proprement dite du faubourg de Vega.

Messieurs leurs parents. Tant est que je suis en peine, n'ayant aulcune responce de luy, que mes excuses n'ayent pas esté bien receües de ce bon personage qui me demandoit des lettres à ses juges sans que je les cognoisse, ne que sceusse leurs noms seulement. Vous me ferez une grande charité, s'il vous plaict l'assister de vostre credict, pour son merite particulier, et pour les obligations qu'il a acquises sur moy de si longue main et à tiltre si onereux pour luy comme vous le sçavez, et je vous en seray plus redevable que si c'estoit pour moy mesmes. Je ne suis en peine que de ce que c'estoit aultres foys feu Mr Aubery qui ne pouvoit sçavoir le logis de Mr de Montagut et crains que la mesme difficulté aye empesché mon frere de l'aller visiter, et de luy offrir son service, et de vous solliciter quand il seroit question d'agir pour son affaire laquelle est en la chambre de l'edict. Il logeoit aultres foys sur le pont St Michel ce me semble.

L'assemblée des communautez de la Province pour deliberer sur les cahiers respondus par le Roy et rapportez par Mr de Nantes est mandée à Cuers[1] au 22cme où presidera un conseiller du Parlement nommé d'Antelmy[2].

CXLV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

Je n'ay pas esté moings mortifié que mon frere de ce qu'il se trouva encores à Paris le 1 de ce moys à l'arrivée de mes despesches du 24me du passé sans qu'il y en trouvast pour luy. Il m'avoit tant asseuré qu'il partiroit à la St Jean qu'il me fit croire qu'en vain je l'y chercherois aprez cela, et ce jour mesme un homme de ce païs venu en poste

[1] Chef-lieu de canton du département du Var, arrondissement de Toulon, à 21 kilomètres de cette ville. — [2] Vol. 718, fol. 270.

dans 4 jours m'asseura du despart actuel de Mr de Nantes, et que mon frere s'estoit engagé de parole de le suyvre de prez, ce qui me fit defferer à cette croyance, oultre que je me trouvay si pressé à la closture de mon pacquet que j'oubliay d'y adjouster comme je l'avois desseigné un peu de duplicata de ce que je luy escripvois lors, qui n'estoit pourtant rien de bien considerable, com' il aura trouvé à Lyon où je luy en fis l'adresse directement. Mais par le suyvant ordinaire qu'il y en avoit plus de subject et que je trouvay moings de certitude en sa resolution de partir, je n'oubliay pas de vous mettre un mot de lettre pour luy et de vous endosser à tout hazard la courvée toute entiere de ce qu'il y eust peu faire s'il eust attendu ce temps là, ce que je ne crois pas qu'il ayt peu faire, à ce que vous et luy m'en dictes du 4me, dont j'ay bien du regret que la peine soit retombée toute sur vous et vous en crie mercy, mais vous vous employez si volontiers en voz charitables offices pour voz amys et serviteurs, que vous les rendez moings discrets de beaucoup qu'ils ne debvroient estre. Et leur faictes esperer plus d'excuse qu'ils n'en peuvent meriter. La seule courvée de tant de lettres à rendre me faict rougir de honte et surtout de celles de quelque consequance, et qui vous peuvent donner du soing et de l'incommodité pour en trouver le temps opportun comme celles de Mgr le Ch[ancelier], mais la rare bonté de vostre naturel ne laisra pas de prendre en bonne part cette mienne liberté indiscrete, comme je l'en supplie et conjure de tout mon coeur et de disposer plus librement de moy en revanche que vous ne faictes, me commandant avec l'authorité absolue que vous avez à si ancien et si legitime tiltre, de vostre grace.

J'ay bien du regret que Mr de Merly ayt tout à fait rompu le dessein de son voyage. C'est une grande marque du malheur de nostre pauvre païs. Et je ne luy ay pas moings d'obligation de tant de bonne volonté qu'il avoit tesmoignée pour moy, que si les effects s'en estoient ensuivys conformes à ses bonnes intentions, mesmes de touts les fagots de livres dont il avoit trouvé bon de se charger dont je ne seray pas marry que mon frere vous aye peu descharger des soings de me les faire tenir.

Il m'a envoyé le dernier edict des monoyes, qui estoit desja quasi executé insensiblement à l'advance, comme aurez veu par mes precedantes lettres.

J'attends en bonne devotion des nouvelles de l'arrivée de Mr de Saumaise à Paris, et de l'execution de sa promesse pour le Syncellus afin de voir si j'auray esté bon ou mauvais prophete, car je me suis imaginé qu'avec cela vostre affaire passera sans doubte[1].

Les lettres de Mr Holstenius sont encore ez mains de Mr Gassend, qui luy debvoit aussy escrire sur quelques chefs; si je les puis retirer à temps, vous les aurez par cet ordinaire, si non ce sera par le prochain, mais en tout cas je vous supplieray de ne pas les faire voir trop librement, à cause de quelques petits mots de liberté qui luy pourroient estre imputez si le vent en revenoit jusques au lieu de sa demeure où il ne sçauroit estre assez jaloux de ne pas donner des ombraiges. Je vous r'envoye avec mille remerciements la lettre que j'oubliay par mesgarde l'aultre jour, parce que je ne l'avois voulu laisser passer par aultres mains que les miennes, et puis ne fis pas le pacquet moy mesme assassiné de compagnie en ce moment que j'eusse eu besoing de liberté; vous m'en excuserez, s'il vous plaict, Monsieur, comme je vous en supplie trez humblement et du retardement aussy de celle de Mr Naudé, si je ne puis avoir plus de moyen de la lisre avant le partement du courrier que je n'en ay eu jusques à presant depuis l'avoir receüe de vostre part. Je plains un peu le retardement de voz epistres socratiques et n'envie pas au sieur Cramoisy les 2,000 escus gaignez sur le premier edict des monoyés, ains voudroys qu'il en eust gaigné le double au second. Mais je vouldrois bien que ceulx auxquels il en a l'obligation luy peussent demander en revanche qu'il se chargeast et qu'il entreprinst effectuellement l'edition de quelques aultres bons livres Grecs de tant de belles pieces non imprimées que le bonhomme Leo Allatius a mises en estat de voir le jour dez à present s'il trouvoit un imprimeur,

[1] Nous avons déjà vu plusieurs fois que, dans la pensée de Peiresc, une bonne copie du Syncelle était pour Jacques Dupuy la meilleure des recommandations et protections auprès du cardinal Fr. Barberini.

car il desterre tousjours quelque vieille piece notable de jour à aultre, et meriteroit plus de secours qu'il n'en a. Que si je pensoys que M[gr] le Chancellier ne le trouvast pas mauvais, je luy feroys adresser la dedicace de quelque rare piece et pense que soit pour les privileges qu'il octroye journellement à ces imprimeurs, soit par le commandement qu'il leur pourroit faire ou faire faire par cez intendants des monoyes ou finances qui leur ont rendu de si bons offices, il fauldroit que cez Messieurs les libraires entreprinsent quelque bonne edition voulussent ils ou non et n'y fauldroit pas avoir trop de regret pour un plus grand bien du public, puisqu'ils ne sont que trop avares d'ayder le public de ce qui le merite le mieux. Songez y et m'en dictes vostre advis soubs main car je le menageray en sorte que vous n'y paroissiez pas.

L'on nous a envoyé une relation de la journée du 23 juin assez particuliere[1] quoy que peu correcte, ne doubtant pas que vous n'en ayiez de bien meilleures, mais telle qu'elle est j'ay creu la vous debvoir envoyer ensemble d'aultres plus vieilles de costé septentrional où parfoys se trouvent des petites particularitez assez curieuses qui n'estoient pas venües à nostre notice.

J'escripts à M. Perrot et vous supplie de m'ayder en son endroict à trouver quelque excuse des importunes courvées qu'il reçoit de moy.

J'attendray puis qu'il vous plaict la responce de ce que vous aura dict le R. P. Sirmond touchant le volume des prophetes de si bonne et si ancienne marque. Il ne m'a jamais accusé la reception de la Roma Sotterranea ne des deux lettres que je luy ay escriptes sur ce subject.

L'on me mande de Rome qu'il s'en prepare une nouvelle edition en latin, et en plus grand papier que le commun. L'on a desja observé que prou d'aultres vieilles eglises et cimetieres peuvent y contribuer de grands dons et notables fragments de cette antiquité de la primitive

[1] «Le 25 du même mois (juin), le duc de Savoie et le maréchal de Créqui défont le marquis de Leganez, sur le Tésin.» (*Art de vérifier les dates.*) On a plusieurs fois donné à ce combat, qui a pris le nom de Bufalora, la date du 22 juin.

eglise. L'on me demande les dessins des vieux marbres du cimetiere St Honoré d'Arles que je faicts portraire[1] et demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 14 juillet 1636.

Je vous avois une foys requis de me vouloir faire envoyer la suitte des oeuvres du sieur de St Amant dont vous m'aviez envoyé le premier volume in-4° de 1629, pour avoir les pieces du second volume de l'an 1631 chez F. Pomeray[2]. J'ay oublié de le redemander tandis que mon frere estoit là, et ne sçay mesme si ne me l'avez pas envoyé; tant est que mon relieur m'asseure de ne l'avoir pas, et je serois bien aise de l'avoir, car j'ayme bien l'humeur de ce personnage[3]. Mais j'aymeroys bien mieux sa Rome ridicule, s'il s'en pouvoit desrober une coppie à Mr du Moustier[4], ou aultre qui s'en soit nanty. Et s'il a faict d'aultres ouvraiges qui se trouvent, je les recueilleroys touts bien volontiers. Et me pardonnez[5].

[1] Voir la belle publication de M. Edmond Le Blant : *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles* (Paris, Imprimerie nationale, 1878, in-fol.). On lit dans l'*Introduction* (p. 1) : «A Saint-Honorat, les catacombes abritaient sept tombeaux d'origine chrétienne ou païenne, et que la tradition attribuait à de saints personnages d'Arles. . . » M. Le Blant cite (p. 27-31) les travaux de Peiresc sur les monuments funéraires d'Arles d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale (fonds latin, n° 8958).

[2] D'après le *Manuel du libraire*, ce fut non en 1631, mais en 1632 que parut chez Fr. Pomeray la suite des œuvres de Saint-Amant (in-4° de 68 pages).

[3] S'attendait-on de la part de Peiresc à un jugement aussi favorable?

[4] *Rome ridicule, caprice*, parut sans date en une plaquette in-4° de 55 pages. Le poème fut réimprimé en 1643, in-8°.

[5] Vol. 718, fol. 273.

CXLVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

Depuis l'arrivée de vostre despesche du XI vendredy au soir, et avoir escript celle que vous aurez cy joincte hier à l'issüe du Palais avant disner, M. de Vallavez mon frere passa par icy sans y pouvoir sesjourner qu'une heure ou deux, se trouvant contrainct de passer oultre pour ne manquer de se trouver aujourd'huy à l'ouverture de l'assemblée mandée à Cuers, de sorte que bien qu'il ayt disné avec moy je ne l'ay veu qu'à la desrobée parmy une infinité de visites qu'il luy fallut recevoir et faire à quelques uns des principaulx de la ville, et specialement à Madame la comtesse et à Mr le comte de Carces et aux deux chefs des deux compagnies du Parlement et des Comptes pour tascher de contribüer aussy quelque chose, s'il peult, à r'adjuster ce qu'il y a de mesintelligence entre les puissances superieures, à l'occasion de ladicte assemblée.

Mais ce soir sur les IX à X heures M. de Guibbeville arriva ceans, ayant faict une journée de XIII ou XIIII lieües de Carpentras icy, aprez troys aultres journées consequutives de chasse fort pénible, de sorte qu'il avoit plus de besoing d'un peu de repos, que de bonnes viandes, et bien lui en dict[1], pour pouvoir prendre en bonne part la mauvaise chere que je lui ficts, avec une seule coupple de tranches de melon, qu'il ne mangea pas sans boire à vostre santé, à laquelle nous avons redoublé ce jourd'huy et à toute l'academie et du bon du coeur. Il a desja contracté de si grandes habitudes aux ceremonies essentielles d'entre cez Messieurs de la Cour où il est, qu'il y a bien de la peine de l'en faire relascher tant soit peu. Et y fauldra bien du temps pour gaigner cela sur luy si je ne me trompe, mais il faict toutes choses

[1] Nous dirions familièrement : bien lui en prit.

avec si bonne grace et avec tant de modestie et de gentillesse que tout est grandement obligeant en ses actions. Au reste il tesmoigne une aversion non pareille à toute sorte de desbausche, principalement du costé des femmes, qui n'est pas un petit advantage en l'aage où il est[1], s'il continüe son voyage d'Italie tost ou tard. Il m'a promis de vous escrire un mot au retour d'un peu de promenade qu'il est allé faire par la ville, pour voir le cabinet d'un curieux[2], aprez quoy il n'y a gueres à la ville de chose qui vaille le voir tant le païs est chetif et sterile, mais s'il passe jusques à Marseille la premiere veüe de la mer sera cappable de luy oster le regret du deffault de juste subject pour le reste de son voyage. Et s'il vouloit se destourner jusques à Boysgency et Toullon, la veüe des orangers et des galleres feroit un bien plus agreable supplement, car jusques icy il ne peult pas avoir trouvé de differance de païs bien grande d'avec celuy de voz cartiers hors des olliviers qui ne sont pas d'une bien plaisante verdure.

Au surplus je vous remercie trez humblement du soing que vous avez prins de faire rendre mes lettres tant à Mr de Thou qu'à Mr de Merly et encores plus de celles de Mgr le Ch[ancelier], pour raison de quoy j'apprehende bien de vous estre trop à charge, sçaichant la peine et le temps qu'il fault perdre pour trouver un moment auquel on puisse aborder les persones de cette condition. Mais je n'ay peu esviter de luy faire encores cette recharge de mes actions de graces, et pour ne demeurer dans les simples termes de compliments importuns, j'y ay adjousté un exemplaire de ce petit traicté de l'ancienne musique du Doni qui m'a envoyé de quoy parfaire celuy qu'il a desdié à la bibliotheque de Mr de Thou, lequel je reserveray à une commodité moings chargée que la presente, parce qu'il m'escript de vous en avoir faict

[1] Le bon Peiresc se hâtait trop de louer la sagesse du neveu de Messieurs Dupuy, lequel allait avoir bientôt sur les bras une très désagréable affaire amenée précisément par son inconduite. Voir, dans le fascicule VIII des *Correspondants de Peiresc*, les lettres du cardinal Bichi, évêque de Carpentras, de décembre 1636 et février 1637 (p. 6-13).

[2] Probablement le cabinet de Boniface Borilli, qui était le plus renommé dans la ville d'Aix.

tenir par aultre voye un aultre exemplaire pour vous et encor un au bon P. Mercene qui luy en a accusé la reception. Et d'aultant que Mr Saulmaise nous avoit faict feste de quelque vieil manuscrit de la musique du temps moyen, il me charge de luy en faire tenir un exemplaire pour en faire part à celuy de ses amys d'Angleterre à qui il pourra commettre le soing de nous envoyer un peu d'eschantillon d'un certain autheur en cette matiere, pour voir s'il vauldra la peine de le faire transcrire tout au long ou non. C'est pourquoy, si le pacquet n'est trop gros, j'y en mettray deux exemplaires, l'un pour Mgr le Ch[ancelier] et l'aultre pour celuy à qui Mr de Saulmaise pourra trouver bon de l'envoyer en Angleterre.

Oultre ma lettre, vous trouverez un petit memoire à part, relatif à quelques feuilles courantes venües de Genes, lesquelles je laisse à vostre prudance de joindre si bon vous semble ou non avec le libvre que j'envoye à mondict seigneur, ne luy en ayant rien voulu toucher, à celle fin que vous les puissiez retenir si bon vous semble. Il y a mesmes d'aultres choses qui nous peuvent toucher, que vous adviserez si elles meritent d'estre joinctes ou non à la mesme despesche, car je ne vouldrois pas qu'on creust que je me voulusse ingerer et faire trop de feste en des matieres qui peuvent estre jalouses et qui reglement se doivent apprendre d'autre main que des persones privées.

Je ne sçay aussi, Monsieur, si vous ne trouverez poinct mauvaise la liberté que je me donne de le semondre qu'il s'entremette de l'affaire de Mr de Saumaise, estimant que son intervention y pourroit estre de bien plus grand poids et consideration que toutes les aultres, envers le Roy et Son Eminence et envers Messieurs les Surintendants pour faire toucher argent si faire se peult. Ne vous pouvant dissimuler l'extreme regret que j'ay de voir retourner Mr de Saumaise en Hollande, sçaichant la rigueur de cet air, et come il est de naturel flouet et delicat, oultre que l'estude le débilite tousjours de plus en plus[1]. Et vouldrois bien avoir peu rompre ce coup en quelque façon qui ne

[1] Peiresc s'alarmait à tort; Saumaise devait lui survivre pendant vingt ans et l'étude ne le *débilita* pas tellement, qu'il n'atteignît sa soixante-dixième année.

luy fust pas trop à contre coeur. Je ne l'ay pas inseré dans ma lettre, ains en un feuillet à part qui se peult couper et supprimer si vous voulez, le remettant à la prudance de Mr du Puy et de vous, Monsieur. J'ay receu de Rome par mesme moyen une despesche du R. P. dom du Puy par la poste avec un exemplaire pour vous de la seconde partie de l'histoire des païs bas du cardinal Bentivoglio[1], que je faicts estat de vous envoyer presentement avec les aultres. L'on m'escript qu'il y en a un aultre pour moy delivré à Rome à un de mes amys, qui me l'envoyera par la premiere barque; si je sçavois que Mgr le Chancellier eust le premier, je luy pourrois bien envoyer mon second, quand je le recevray. Vous pourriez bien le faire sçavoir de celuy qui a soing de sa bibliotheque.

Mr Holstenius m'a de rechef escript par le dernier ordinaire et me donne advis que son Cardinal[2] luy a enfin commis le soing de sa bibliotheque, dont il veult que je face des remerciments à Son Eminence que je feray sans faillir par la premiere occasion[3]. Il semble vouloir entretenir avec moy dezhorsmais une correspondance plus assidüe que devant.

Mr Gassend ne m'a pas encore rendu ses precedantes lettres; je les vous envoyeray toutes incontinant s'il plaict à Dieu.

L'eminentissime cardinal Barberin me parle encores du Syncellus avec quelque tesmoignage d'impatiance de l'avoir, ce que j'impute plus à l'impatiance d'en prendre occasion de finir vostre affaire que pour envye qu'il aye du livre. Et certainement si Mr de Saumaise partoit sans le conferer, ce me seroit une bien grande et inesperée[4]

[1] *Della guerra di Flandra* (seconde partie), Cologne, in-4°, 1636. Nous avons déjà vu que la première partie de l'histoire de la guerre de Flandre, appelée par Peiresc *Histoire des Pays-Bas*, avait paru en 1632.

[2] Le cardinal Fr. Barberini.

[3] Nous avons déjà dit que le recueil Boissonade ne contient aucune des lettres écrites par Holstenius à Peiresc, du printemps de 1633 à l'automne de 1636. Dans la lettre du 6 septembre de cette dernière année (p. 268), Holstenius accuse ainsi réception à Peiresc de ses félicitations : «Magnum mihi pristini tui affectus argumentum præbuere literæ tuæ, quibus de bibliotecæ cura mihi commissa adeo obnixe gratularis.»

[4] Peiresc a voulu dire *inattendue*.

mortification. Voyez pour l'honneur de Dieu d'empescher ce coup là, car nous perdrions tout nostre credit de ce costé là. Ce que vous m'en dictes m'en a mis la pulce à l'oreille[1], car j'apprehende qu'il ne veuille prevenir les occasions d'estre arresté contre son voeu. Et quelquefoys nous allons tout au rebours de ce qu'il nous fault, et cherchons nostre malleur aussy ardament comme nous le debvrions fuyr. Je prie à Dieu qu'il me fasse mentir, mais je n'ay gueres de bonne opinion de ce voyage pour sa santé et pour sa tranquillité publique et domestique. Sur quoy je finiray pour luy escrire un mot, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obéissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 22 juillet 1636.

Le cardinal Barberin m'a envoyé la planche du dessein d'une image de St Pierre peinte sans aultres couleurs que l'assemblage de diverses fleurs parsemées sur le pavé de St Pierre de Rome, devant le lieu où sont les corps saincts. C'est une invention practiquée desjà l'année passée qui va tousjours meliorant[2]. Possible que Mgr le Chancellier ne seroit pas marry de l'avoir, auquel cas vous le pourrez joindre à son livre[3].

[1] Littré, au mot *puce*, ne cite, au sujet de cette locution, que Guy Patin et le chansonnier Béranger.

[2] M. J. B. de Rossi, que j'ai consulté sur ce point comme l'oracle de l'érudition en tout ce qui regarde l'histoire ecclésiastique de Rome, veut bien m'écrire que «l'usage de faire un tapis de fleurs devant le tombeau de saint Pierre pour sa fête a duré jusqu'à ces derniers temps, mais qu'il n'a jamais vu faire le portrait de l'apôtre avec des fleurs».

[3] Vol. 718, fol. 275.

CXLVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

Je ne fus pas moings surprins à l'ouverture de vostre derniere despesche du 18me de ce moys, que vous l'aviez esté de la visite de nostre jeune homme si mal advisé[1], et vous suis grandement redevable de la peine que vous y avez prinse, Mr du Puy et vous Monsieur, encores que vous sceussiez trez bien qu'il en estoit indigne. Mais vous y avez trouvé tant plus de matiere de merite et sur luy et sur nous qui vous en demeurons infiniment redevables, voyant bien de combien bonne foy vous y allez. Et si ce garçon n'avoit si prez de luy de ceux qui sont autheurs de sa rebellion domestique, j'oserois esperer qu'il se laissast fleschir à voz salutaires conseils. Mais j'ay grande occasion d'apprehender que son esprit ne vous eschappe comme il a fait à nous plusieurs foys de pardeça, et qu'il ne vous soit soubstraict et desrobé par certaine sorte de gents qui ont l'esprit traversé[2] comme les traicts de leur visage, et qui n'ont pas espargné leur propre sang, plus qu'ils ne l'ont faict espargner à ce pauvre estourdy quand ils l'ont mené par le bec. Je viens de recevoir la responce que vous faict mon frere et à Mr d'Aubray, sur quoy vous recognoistrez bien tost si les discours qu'on vous a tenus sont du coeur, ou d'une fainctise affectée comme je m'en doubte un peu. Vous verrez ce que j'en escripts à Monseigneur le Chancellier[3], à Monsieur Le Grand et à Monsieur d'Aubray, et si ce n'estoit trop d'importunité je vouldrois bien que Monsieur du Puy vostre cher frere se peusse donner la patiance de le voir pour son instruction, au cas qu'il en faille parler aux lieux où besoing sera, pour avoir de quoy r'embarrer la vanité des artifices et impostures sur quoy cez gents ont tousjours fondé toutes leurs procedures contre nous à tort et à travers. Je n'useray pas de re-

[1] Le neveu de Peiresc. — [2] C'est-à-dire de travers. Ce sens du mot *traversé* n'est pas indiqué dans nos dictionnaires. — [3] Voir la lettre suivante adressée à Pierre Séguier.

dicte pour ne vous estre trop ennuyeux. Mais en un bon mot je vous diray que vous avez fort bien jugé, et par les termes de mes dernieres lettres et par la cognoissance que vous avez de mon humeur, que je serois tousjours dans la disposition que noz amys vouldroient de moy pour cette affaire, et Dieu veuille que vous y trouviez de l'aultre costé la correspondance et disposition qu'on vous a faict à croire y debvoir estre. Je seray trompé si cela est, et n'en seray pas marry, mais en toute façon nous vous serons tousjours éternellement redevables, mon frere et moy, de tant de charité et de bon accueil que vous avez daigné despartir à une persone qui en estoit si indigne, et de la compassion que vous avez prinse de luy et de nous, dont Dieu vous rendra le centuple.

J'ay bien esté mortifié d'entendre le mauvais traictement qu'a receu Mr de Saulmaise, et m'imagine que vous aurez supprimé la feuille à part le concernant en ma despesche de la semaine passée puis que les choses passent si diversement de ce que nous avions creu. Je luy pensoys r'espondre à ce coup, mais il fauldra remettre au prochain ordinaire Dieu aydant, car l'on m'a engaigé tantost au sermon et à la procession generale pour le Roy sur les commandements de Sa Majesté aux evesques, encores que j'eusse assisté aux deux precedantes les deux jours precedants, ce qui m'a desrobé la pluspart du temps que j'eusse pu avoir d'escrire à noz amis qui m'excuseront s'il leur plaict, ayant eu de la peine de pouvoir brascher [1] les susdictes lettres avec la presente et celle de Mr de Lomenie que je n'ay jamais obmise non plus que l'enveloppe que je faicts ordinairement faire devant moy. Mais j'en seray tant plus soigneux à l'advenir, et m'en plaindray à Mr du Lieu, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble, trez obeissant et trez obligé serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 29 juillet 1636.

[1] *Brascher* pour *brasser*.

L'on m'envoye de Lyon les Gazettes fraisches et les extraordinaires. Je fis tenir seurement vostre pacquet à Mr le sacristain Valbelle pour cez affaires de Mgr le cardinal de la Valette et vostre lettre[1].

CXLVIII

À MONSEIGNEUR LE CHANCELIER.

Monseigneur,

Aprez tant de signalez bienfaicts que nostre maison avoit receus de vostre favorable protection en justice, il falloit, pour comble d'obligation, que voz charitables offices envers un jeune homme desvoyé luy fissent dessiller les ieulx, et reprendre le train de son debvoir, dont il affectoit tant de s'esloigner pour complaisre à des gents qui estoient ennemys declarez de toute la maison et de luy mesmes, quelque bonne mine qu'ils luy peussent faire au contraire, ne l'ayant appuyé en ses indeües poursuittes que pour le destacher d'avec ses pere et oncle, et le ruiner quant et eulx s'ils eussent peu aprez avoir emprunté son nom pour nous choquer, sans lequel masque ils n'eussent osé paroistre devant des gents de bien de nostre sorte, ce qui leur avoit reuscy selon leurs mauvaises intentions en telle façon qu'ils avoient quasi perverty du tout l'esprit de ce pauvre garçon et l'avoient rendu du tout si incappable d'entendre à aulcune raison qui peust destruire leur mauvaise prattique ou cabale avec quoy ils avoient préoccupé ses sentiments, qu'à moings d'une si grande authorité et creance que la vostre, Monseigneur, il eust esté impossible d'y rien operer, touts aultres moyens humains y ayants esté inutilement employez jusques icy. Tant ils avoient eu de credict de se faire flatter partout où il avoit osé nous attaquer, et de luy faire obtenir à tort et à travers, contre touts les ordres et formalitez de la justice, tout ce qu'ils l'avoient conseillé de poursuivre contre ses bienfacteurs et contre les loix de la gratitude, du respect et du debvoir.

[1] Vol. 718, fol. 279.

IMPRIMERIE NATIONALE.

L'authorité mesme du Roy et des arrests de son conseil n'y avoit pas esté suffisante, cet advantage vous ayant esté reservé, et à ce que vous y pouviez contribuer de vive voix, pour luy apprendre son debvoir et le ramener à la recognoiszance du bien que je luy avoys faict sans luy estre de rien tenu, seulement pour les bons et agreables services que j'en pouvois legitimement attendre pendant la retraicte que je meditoys pour y jouyr de quelque tranquillité d'esprit, dont l'execution n'a esté differée que depuis qu'il s'est esloigné et dispencé de son debvoir pour s'attacher aux plus grands ennemys de la maison, desquels seuls il sembloit vouloir tenir et l'exercice de ma charge et tous les aultres advantages qu'il pouvoit pretendre sur la maison. Au lieu que c'estoit du Roy principalement, et aprez de moy soubs le bon plaisir de Sa Majesté qu'il devoit tenir cette grace, et du sieur de Vallavez son pere qu'il devoit tenir le surplus, ensemble de la dame sa mere et de moy, par les voyes d'honneur qu'il n'avoit jamais tentées, et non par celles de la chicane.

C'est ce que je luy ay tousjours faict voir et protester par touts ceulx qui s'en sont voulu entremettre, sans qu'il eust jamais voulu relascher la moindre chose du monde pour commancer à meriter en mon endroit ce qu'il n'a jamais faict de sa vie. Et ce fut pour cette consideration que j'avois si patiament attendu sept ou huit moys qu'il vinst à resipiscence, et que depuis mesmes avoir receu le dernier arrest du conseil du Roy qui portoit son interdiction, je me contentay de l'en faire advertir, et le garday un moys tout entier, avant que le faire intimer et assigner, pour attendre s'il ne commanceroit poinct enfin à recognoistre qu'il luy eust esté plus honorable et plus utile de ne me pas laisser restablir, comme je le pouvois sans luy, et sans qu'il y contribuast ce qu'il pouvoit du sien, pour tesmoigner qu'il y avoit encor en luy quelques semances ou reliques du respect et de la discretion qu'il sembloit avoir perdu tout à faict, et pour commancer à me retribüer quelque chosette pour acte de sa redevance, des biens et honneurs qu'il devoit tenir de ma main.

Mais je ne fus pas assez heureux pour cela, et fus constraint d'user enfin de mon droict, et de luy appesentir la main plus que je n'eusse desiré,

sans pourtant qu'il aye peu revenir à soy, qu'il n'ayt porté ses importunes plaintes jusques à vous, Monseigneur, dont je suis bien honteux et regretteux et vous en crie mercy tant pour luy que pour moy mesmes, puisque c'est à mon occasion que vous avez eu ce fascheux divertissement de voz plus serieuses occupations. Vous rendant graces trez humbles de la patiance avec quoy vous nous avez daigné ouyr les uns et les aultres plus souvent que nous ne le pouvions meriter, et de la charitable compassion que vous avez prinse de sa jeunesse, aussy bien que des mauvois traictements que j'en avoys receus, et des favorables excuses qu'il vous a pleu nous en octroyer.

Vous suppliant aussy humblement et instament que je puis, de vouloir interposer vostre favorable intercession auprez du Roy, et vostre authorité envers nosseigneurs de son conseil pour faire oster s'il est possible, comme je l'espere, l'interdiction portée par l'arrest du 22 avril dernier, puisque Monsieur d'Aubray et Messieurs du Puy m'asseurent qu'il est dans le repentir et dans le dezadveu des choses passées, que je seray bien aise d'oublier de ma part, comme je m'asseure que feront ses pere et mere de la leur, quand il recognoistra bonne foy, et qu'il reviendra à son debvoir, où il trouvera beaucoup mieux son compte et ses advantages qu'aux aultres voyes si incompatibles avec son honneur et avec son debvoir.

Mais pardonnez moy, je vous supplie, Monseigneur, la trop grande confiance que je prens de vostre desbonnaireté de vous oser entretenir si privement de si importunes affaires, en vous desrobant du temps qui vous est si court et si necessaire à d'aultres meilleures et plus importantes au public. Et ne laissez pas pourtant de m'advouer tousjours, Monseigneur, pour

vostre trez humble et trez obeissant obligé et fidèle serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 29 juillet 1636[1].

[1] Vol. 718, fol. 277.

CXLIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

Je n'ay rien trouvé dans voz lettres du 15me et dans celles de Mr d'Aubray que je ne deusse attendre, voyant mon neveu de par delà, sifflé[1] par des gents qui n'ont jamais de leur vie sceu pardonner à aulcun de ceux qu'ils ont si legerement[2] offencez, et par simple cap-price, car ce sont des naturels serpentins[3] qui ne peuvent retenir leur venin. Je m'estonnoys que les effects n'en eussent paru dez le commancement aussy bien que dans le temps qu'il vous avoit fallu stipuler pour avoir la responce de voz premieres lettres. De sorte qu'il ne m'a pas esté estrange de voir desdire ce pauvre aveuglé des honnestes offres qu'il vous avoit faictes, et qu'il vous avoit donné la peine de nous escrire pour vous charger d'en faire d'aultres toutes telles que ceulx qui le conseillent avoient aultres foys faictes de sa part pensants l'obliger et l'attacher à leur cordele[4] (pour ne dire cabale) en luy procurant l'exercice de ma charge, avec touts les aultres advantages qu'il pouvoit pretendre, pour les tenir de leur main et nous y forcer, le baston à la main, comme ils disoient. Il a grand tort de vouloir rejetter sur ma niepce l'antipathie d'humeurs qu'il prend pour pretexte de division; ell' est trop sage et trop discrete pour cela, ce n'est qu'en la propre

[1] C'est-à-dire excité, poussé comme un chasseur excite et pousse un chien en sifflant. Un contemporain de Peiresc, Balzac, cité par Littré, a employé le mot dans le même sens (*Aristippe ou de la Cour*).

[2] Avec tant de légèreté.

[3] Littré, qui donne un grand nombre d'exemples pris à des auteurs des XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles, ne cite qu'un seul exemple du mot *serpentin* au XVIIe siècle, donné par l'auteur comique Hauteroche : «Ne retiendras-tu point ta langue serpentine?»

[4] Les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* expliquent ainsi cette locution : «On dit quelquefois dans un sens figuré, *attirer quelqu'un dans la cordelle,* pour dire dans son parti, dans sa faction.» Suit une citation tirée de Vigneul-Marville. Cf. l'article *cordelle* du *Glossaire* de La Curne de Sainte-Palaye où sont réunis plusieurs exemples de l'emploi par nos vieux auteurs du mot pris comme synonyme de *parti, faction*.

cervelle de ce jeune homme que reside cette antipathie, et dans celle de ceux qui le conseillent, et qui ne peuvent voir des gents de bien sans s'aigrir de despict de ne les pouvoir subjuguer, ou esloigner de leur compagnie, pour esviter que la comparaison face paroistre la differance de leur malignité. Il avoit opiniastré jusques au bout de ne rien relascher de la promesse qu'ils avoient extorquée de luy, et de ne poinct desmordre de ses oppositions à mon restablissement, pensant tenir tousjours de leur main cet exercice de ma charge qu'ils m'avoient vollé soubs son nom. A cette heure que sa bonne fortune l'avoit relancé entre voz mains pour obtenir par une si digne intercession que la vostre ce qu'il eust tousjours esté obligé de tenir de la main de ses pere et oncle, de vostre bon adveu, ils ne l'ont peu souffrir, et l'ont rejetté dans les mesmes deffiances qu'ils prattiquent entr' eulx, pour nous envier l'advantage d'avoir rien octroyé par amitié à cet aveuglé et le rejecter dans les termes d'une ingratte capitulation qui en exclüe toute sorte de merite et de bon gré de part et d'aultre et qui flatte ses desportements passez, et luy fasse esperer d'obtenir ce qu'il pourra desdits advantages ou pretentions, sans le tenir de nostre main que comme forcée par leur appuy et assistance. Ne pouvant souffrir un accommodement entre nous qui soit entier et qui ne soit fourré et dissimulé à leur mode. C'est pourquoy je ne croys pas qu'il se fasse jamais rien avec ce pauvre garçon tant qu'il trouvera un filet d'araignée auquel il croye de se pouvoir attacher, pour lutter contre nous animé com' il est par cez mauvais esprits. Dieu n'est pas encores content et vraysemblablement veult encores chastier un peu plus sensiblement son ingratitude aussy bien que noz aultres peschez, sa saincte volonté soit faicte. Vous serez tousjours bons tesmoings que nous nous estions mis à tout ce que vous nous aviez ordonné, et bien davantage, puis que vous avez esté constrainct de retenir la lettre que j'escrivoys pour faire oster son interdiction, puisque vous avez bien recogneu je m'asseure qu'il n'avoit pas encores merité cette grace. Le temps luy fera tost ou tard cognoistre que toutes ses deffiances ont plus de la puerilité que d'aulcun fondement solide, attendu que si la discretion de ses pere et oncle ne

le satisfaisoit d'abbord, nous n'estions plus en estat de contester rien, ains estions tenus d'en demeurer à ce que des amys communs en vouldroient ordonner selon les propres termes de son pretendu contract auxquels nous nous sommes soubmis les uns et les aultres. Et s'il eust suivy cette voye là, qui estoit si honorable et si innocente, jamais il n'y eust eu tant de mal entendu ne de contestation. Mais ayant de voye de faict entreprins de me ravir mon office qu'il ne debvoit tenir que du Roy et de moy, je fus constraint d'incister à mon restablissement avant toute aultre chose, et de ne pas vouloir mettre cet article en arbitrage, que je ne fusse reparé, ayant neantmoings tousjours protesté qu'aprez ladicte reparation j'estoys prest à souffrir toute sorte de condamnation de mes amys sans en rien reserver ne de l'exercice de ma charge, ne d'aultre chose quelquonque conformement aux termes et conditions de son pretendu contract. Mais il a tousjours voulu rejecter toute sorte de partys qui alloient à un accommodement, et n'a entendu qu'à ce qui flattoit sa desobeissance et sa division, pour pouvoir entretenir son union avec la cabale de ceux qui l'avoient assisté contre moy, et pour avoir des pretextes d'esloignement de ses pere et oncle pour n'estre obligé de suyvre leurs sentiments, et pouvoir suyvre ceux des aultres, ordinairement portez contre le sens commun. Et pour vous monstrer de quel esprit il est animé presentement, j'ay aujourd'huy apprins que le filz de l'advocat Court, le plus grand ennemy qu'ayt jamais eu nostre maison (contre laquelle il a playdé une vingtaine d'années, tantost soubs le nom de la Communauté de Rians, tantost soubs celuy du marquis d'Oraison, et tantost soubs celuy de feu Madame la comtesse de Sault, et puis de Mr de Crequy, soubs lesquels noms il nous a faict despendre plus de 20 mille escus), ce jeune frippon, dicts je, monstroit de par la ville une lettre de mon neveu, où il se vante de prou de choses (dont il ne sera possible pas si bon marchand[1] comme il croid) et ensuitte luy confie sa poursuitte de divers extraicts qu'il sollicitoit de part et d'aultre, pour servir en son pretendu procez

[1] Littré ne cite au sujet de cette locution aucun écrivain antérieur à Peiresc, tirant seulement ses exemples de Guy Patin, Scarron, Hamilton.

contre moy. Ce qui scandalizoit bien icy prou de monde, où les desmerites de ce compagnon ne sont pas incogneus, nom plus que ceux de son pere qui n'avoit quasi rien au monde quand il entreprit ses sollicitations contre nous et a aquis tout son bien à ce seul employ là. Il fault avoir l'ame bien basse, pour recourir à de telles gents, et cela monstre que nostre homme se desfie tellement de son droict, qu'il n'a recours qu'aux ennemys jurez de la maison qui seuls sont cappables de flatter et d'applaudir à ses dezobeissances. Tellement que toute la bonne mine qu'il va tenir devant vous, Monsieur, et devant M^r d'Aubray n'est que pour descouvrir par vostre moyen noz inclinations et en tirer s'il peult quelque petit advantage, par surprinse selon la coustume de ceux de son conseil. Mais en effect il se trouvera qu'il n'a jamais rien moings desiré que l'amitié de ses pere et oncle et qu'il ne croid pas avoir d'aultre pere et oncle que ceux de ce miserable conseil, qui le precipitera com' ils ont precipité nostre pauvre ville dans les desordres et seditions où ell' a failly de se ruiner de fond en comble. J'attends mon frere de jour à aultre, et aussitost que l'armée navale aura faict voille du Goulf Jean[1], je luy communiqueray vostre lettre et celle de M^r d'Aubray où je ne pense pas qu'il trouve de subject d'estre gueres mieux edifié que moy de son pauvre filz. Mais il fauldra que ce soit de la main de Dieu que vienne la paix et la concorde de nostre maison si sa divine majesté l'a permis. Laquelle attendant je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur.

DE PEIRESC.

A Aix, ce 26 aoust 1636[2].

[1] Golfe Juan (commune de Vallauris, Alpes-Maritimes). — [2] Vol. 718, fol. 281.

CL

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'attendois en bonne devotion avant que vous escrire si j'auroys la responce de mon frere sur celles que je luy ay faict tenir de vostre part venües par le dernier ordinaire. Mais enfin, voyant qu'il estoit nuict et craignant que l'ordinaire ne veuille partir soudain qu'il aura la despesche de Mgr le Mareschal, je me suis mis à vous rendre ce petit debvoir, et à vous remercier comme je faicts trez humblement de la continuation de voz charitables offices envers nostre pauvre desvoyé et envers nous encores qui vous en serons et debvrons estre eternellement redevables. Estimant qu'à cez heures icy vous avez la responce que vous attendiez de mon frere et de moy sur ce subject, et que Mr du Puy y trouvera de quoy mettre ce jeune homme dans son tort aultant et plus que jamais s'il ne se vouloit recognoistre tout à bon essiant. Ne le pouvant assez dignement remercier de la peine qu'il a cy devant prinse et qu'il ne cesse de prendre si souvent à nostre occasion. Et sur tout pour la presentation de mes lettres en lieu qui luy couste tousjours bien du temps perdu à mon trez grand regret; mais passée que soit cette occasion de l'affaire de mon neveu, je pense qu'il s'en pourroit descharger sur quelqu'un des domestiques de Mgr le Chancellier à qui j'en ferois l'adresse à cachet volant neantmoings soubs vostre enveloppe, afin que vous en preniez une veüe si bon vous semble, avant que la clorre et envoyer.

Mr Gassend est party à ce matin pour accourir au secours d'un de ses amys de Digne malade à l'extremité, et m'a laissé les 3 lettres de Mr Holstenius que je vous envoye avec une 4me venüe par le dernier ordinaire. Il seroit bon de faire voir par occasion dans la Bibliothèque si cette histoire d'Anna Comnena s'y trouveroit plus entiere au moings du premier livre qui leur deffault. Et si cet opuscule de Satyrus se

trouve, j'en prendrois volontiers une coupple d'exemplaires pour luy en envoyer l'un et retenir l'aultre. Vous ne ferez pas voir s'il vous plaict cez lettres pour bons respects. Et excuserez mes infirmitez à cotter et plumetter trop precipitamment ce que je veux revoir d'un seul clain d'oeuil quand je luy responds.

J'escripts à M[r] de Saumaise et à M[r] L'Huillier et vous supplie de leur faire tenir mes lettres au plustost que vous pourrez. Je n'escriray poinct à M[gr] le Chancellier de l'edition des livres de Leo Allatius puisque la proposition ne se trouve pas avoir de fondement bien recevable. Et ay quelque regret de luy avoir escript de l'affaire de M[r] de S[aumaise] mais je l'avoys pourtant laissé en feuille volante à vostre disposition de la mettre ou oster.

L'edition de la Roma Sotterranea seroit plus facile dezhormais en latin, pour pouvoir passer hors d'Italie, parce que les planches ne cousteront rien au libraire, et pour peu qu'on y fasse d'augmentation la reputation de l'edition en augmentera bien aussy, principalement s'il y avoit tant soit peu de notes du P. Sirmond dont il avoit esté recherché et possible est ce pour cela qu'il faict tant le renchery, ou qu'il s'est picqué s'il a sceu que d'aultres ayent veu l'exemplaire que je luy envoyoys, auparavant que luy. Si fauldra t'il le faire parler tost ou tard plus cathegoriquement. J'avoys apresté pour un honneste homme de mes amys l'exemplaire de M[r] de Thou que M[r] Doni luy envoye de sa Musique pour en descharger le pacquet de la poste, mais par disgrace il partit sans le venir prendre com' il avoit promis. Estant tout resolu de m'abstenir d'envoyer plus de gros livres par la poste, pour n'exciter le murmure de cez commis.

M[r] de Lomenie vous fera voir ce que je luy en escripts et des nouvelles de deça. J'en attendoys de Toullon, et de mon frere qui n'arrivent poinct à mon grand regret et je suis desja pressé de clorre. M[r] le Mareschal a esté à Toullon dimanche exprez pour voir cette armée navalle qui passa oultre à l'embouchure de nostre riviere de Gaspeau prez Ieres[1] pour faire aygade. C'est celle qui passe dans nostre jardin de

[1] Le Gapeau, dont le cours est de 54 kilomètres, se perd dans la rade d'Hyères.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Boysgency[1]. Un honneste homme qui est des tesmoings de visu dict avoir compté jusques à 69 voilles dans l'estendue de plus de deux ou troys grandes lieües dans la mer sammedy passé qui rendoient une trez belle veüe, mais comme cella venoit à petites esquadres, à la file, d'aultres disent en avoir compté 84.

Mr de Nantes est aujourd'huy venu à Marseille pour haster la sortie d'une douzaine de navires qu'on a armez dont il en estoit hier sorty troys ou 4 hors la chaine du port. Dieu veuille qu'ils fassent quelque notable entreprinse et avec l'effect sortable aux voeux des gents de bien pour acquerir une bonne paix, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 5 aoust 1636[2].

CLI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu la vostre du 1 où je m'attendois bien de trouver de la mortification non seulement de la grosseur du pacquet où j'avoys mis l'Histoire du cardinal Bentivoglio[3] et cez aultres livres du sieur Doni, mais aussy des compliments auxquels la surabondante courtoisie de Mr de Guibbeville vous auroit engaigé, sans necessité et sans legitime occasion, car nous avions plus de besoing de pardons ou d'excuses de n'avoir faict nostre debvoir que de remerciments. Mais vous ne sçauriez vous empescher d'obliger voz serviteurs en toutes les façons où vous en trouvez tant soit peu d'ouverture, et de tesmoigner de la

[1] Avant Belgentier, le Gapeau baigne Méounes, et, après, Solliès-Toucas et Solliès-Pont.

[2] Vol. 718, fol. 283.

[3] L'histoire de la guerre de Flandre dont il a été question un peu plus haut.

gratitude là où elle vous est deüe à vous mesme de vostre beneficence et de vostre patiance en l'omission ou deffectuosité de ce qui vous seroit bien deub. Tellement que c'estoit à nons à vous rendre graces trez humbles de l'honneur que nous avions receu en la visite de Mr de Guibbeville (à qui j'ay faict tenir vostre lettre) et de sa patiance dans une maison quasi deserte com' il avoit trouvé la nostre où j'eusse bien desiré qu'il eust trouvé de quoy s'entretenir encor un peu, pour voir cette belle armée navale qui est depuis venüe en noz costes, laquelle faict trembler toute l'Italie, où il ne s'en estoit pas veu de semblable de longues années. Il auroit eu moings de subject de regretter le temps qu'il est venu perdre en ce chetif païs, et plus de matiere d'entretien digne de son merite, car cette flotte est merveilleusement belle à voir.

J'ay receu par mesme moyen l'arrest d'evocation que Mr Vinot a faict expedier tout de nouveau, dont je vous ay bien de l'obligation du soing qu'il vous a pleu d'en prendre et vous en remercie le plus humblement et affectueusement que je puis, comme de la part que vous daignez prendre à noz contentements au retour de mon frere chez luy, et de mon neveu dans la cognoisçance de son debvoir. Il fauldra voir s'il aura assez de courage de s'y tenir, ce que je n'estime pas trop asseuré tandis qu'il a par delà des gents qui l'ont toujours flatté et consequamment trahy, qui auront bien de la peine à chanter la palinodie[1], et à porter d'aultres advis que les primitifs qui ont embarqué ce jeune homme à ce qu'il n'eust osé entreprendre sans leur assistance stipulée.

Je ne vous envoyeray plus de livres de volume par la poste, et avoys bien du regret d'y avoir mis ceux là, quand je vis la fourbe qui nous avoit esté faicte, d'arracher l'enveloppe de Mr de Lomenie. Je m'en estois plaint à Mr du Lieu à Lyon, qui me mande avoir tenu conteroulle de touts mes pacquets adressez à Mr de Lomenie ou à Mr de la Ville aux Clercs et specialement de celuy dont estoit question, dont il m'avoit accusé en son temps la reception et envoy à Paris. Pour d'aultres

[1] Au sujet de cette locution, Littré ne cite que d'Aubigné, Desmarest (*Les Visionnaires*) et Mme de Sévigné.

lettres je n'en prendray que par force. Et ayant un exemplaire de la musique du sieur Doni pour la Bibliotheque de Mr de Thou, j'en ay chargé depuis hier un des medecins de cette ville nommé Broilla, bien galant homme qui s'en va de par delà, à la poursuitte d'une regence conferée par le Roy au neveu du sieur Merindol[1]. Ils sont touts deux de mes amys. C'est pourquoy je n'ay pas voulu escrire pour les uns ne pour les aultres. Mais je m'asseure que vous ne regretterez pas le bon accueil que vous leur ferez s'ils vous vont voir touts deux, principalement à celuy cy qui a bien plus de boutte hors[2] et de gentillezze que l'aultre.

Je n'envoyeray poinct à Mgr le Chancelier le livre du cardinal Bentivoglio, estant bien plus raisonnable qu'il le reçoive comme les precedants, de la main de son homme d'affaire de par de là. Je suis bien aise que vous ayez supprimé le feuillet de ma despesche qui concernoit Mr de Saumaise, dont je ne me serois pas ingeré, si j'eusse lors sceu ce que j'apprins par voz suivantes lettres qui me firent juger que vous en useriez de la sorte. La presente conjoncture estant trop dezadvantageuse pour entreprendre de telles negociations tout de nouveau. Mais je ne vous sçaurois dissimuler que j'ay un extreme regret de le voir repasser la mer, estant beaucoup plus difficile d'obtenir qu'il soit r'appellé que de le retenir tandis qu'il est encore entre nous. Mais c'est le malleur de la France et de ses particuliers amys et serviteurs qui leur envie ce bonheur et honneur que Dieu a voulu transferer à une aultre nation.

Il est grandement charitable de se vouloir charger de la besoigne du Syncellus en une si mauvaise conjoncture, mais comme cela n'estoit guieres honnestement evitable aprez tant de paroles données et d'attente, il falloit passer par là tost ou tard. A quelque chose malleur sera bon possible lorsque nous y penserons le moings. Sur quoy je vouldrois bien l'avoir peu entretenir de vive voix. Quant à vostre affaire, j'ay bien tousjours creu qu'une seule parole de ce C[ardinal] eust peu

[1] Voir sur le docteur Mérindol le tome II, p. 553.

[2] A rapprocher du mot de Michel de Montaigne : *avoir le boute-hors aisé*.

suffire à la conclurre, et qu'il n'avoit pas assez d'affection pour cela; mais j'ay creu aussi que voullust il ou non, il luy fauldroit passer par là, et le croys encores avec vostre permission. Et quoy que vous ne veuilliez pas aussy par modestie advoüer que vostre intervention au Syncellus puisse entrer en consideration, je croys encores que ce sera le pretexte qu'on prendra pour la finir, car je ne sçaurois perdre cette opinion qu'elle se fera, quelques difficultez qu'il y ait eu jusques à cette heure, et qu'il y puisse avoir de plus, et quelque mauvaise opinion que vous et voz amis en ayez conceu.

Monsieur le conseiller de Valbelle est en Avignon avec Madame sa femme. Mon frere est encore auprez de Mgr le Mareschal, l'assemblée n'estant finie que de fort peu, et luy n'ayant peu avoir son congé de revenir icy, jusques à tant que Mgr le comte d'Harcourt[1] et Mgr le Mareschal se soient entreveus pour tenir un conseil de guerre, où il fault que Mr de Nantes se trouve, lequel n'a peu quitter sa besoigne à Marseille pour accelerer l'armement de xii gallions et quelques aultres barques, pour raison de quoy, depuis l'arrivée de l'armée de Ponant, il a passé à Marseille 500 contracts de nolizements à la mode du païs; devant hier il y avoit vii navires desja hors du port; il faict aujourd'huy un vent qui eust esté bien opportun pour porter cette flotte dans 24 heures en Vay, où elle eust trouvé de grands advantages sur 18 galeres chettives qui y restent. Je crains que l'entreveüe ne se fasse à Boisgency, où le lieu est pourtant bien petit et mal logeable pour tout ce grand monde, et seroit bien mieux à Toulon. Cependant je ne puis chevir[2] de mon frere qui me faict grande faulte. Il m'a mandé qu'il vous avoit respondu par aultre voye à droicture soubs l'enveloppe de Mr le Mareschal.

Ce nous sera bien un grand heur si Mr de Lauson accepte l'intendance en cette Province, et particulierement à moy qui suis son ancien ser-

[1] Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, né en 1601, mort en 1666, allait reprendre aux Espagnols, l'année suivante, les îles Sainte-Marguerite.

[2] Nous avons déjà trouvé dans les volumes précédents ce vieux synonyme du mot *disposer*.

viteur, principalement s'il a rien conservé de la curiosité qu'il avoit aultresfoys pour les livres et les Antiques[1].

Sur quoy je vous advoüe ingenuement que j'ay grand tort d'avoir tant differé de satisfaire à ce que Mr de St Amand Tristan desire de moy, vous asseurant que je n'ay rien qui ne soit à sa disposition et surtout aprez voz commandements, qui sont si absolus sur moy. Mais je vous puis jurer en saine consciance que depuis une bonne année je ne sçay que c'est d'une heure de repos d'esprit, et depuis les desordres des Cascaveaux[2], je n'ay sceu prendre le temps de rien remettre en ordre de ce qui avoit esté peslemeslé, non seulement dans mes antiques mais dans mes livres mesmes, qui sont encores touts en confusion. Je suis aprez de tascher d'y mettre quelque ordre pour remanier cez petites curiositez, et contribueray de fort bon coeur tout ce que je pourray aux loüables et charitables curiositez de Mr de St Amand pour l'amour de sa grande vertu et modestie charmante et pour l'amour de vous, Monsieur, oultre mes anciennes obligations à son endroit.

Au reste les observations que Mr Gassend alla faire à Marseille dernierement[3] et les instructions qu'il y print des mariniers plus experimentez, au faict de la navigation dans la Mediterranée, joinct aux observations que je fis faire de l'eclipse du moys d'aoust de l'année passée, tant en Alep et au Cayre qu'à Thunis, Naples, Rome et ailleurs, luy a donné de quoy faire apparoir par bonnes et valables demonstrations d'une erreur en toutes noz cartes marines de plus de 2 ou 300 lieües d'entre Naples et la Palestine qu'il y a de trop dans les cartes, à quoy la routtine des mariniers avoit trouvé un remede dont ils n'avoient jamais sceu comprendre la cause et la raison : c'est que de Malte en Candie, ils souloient donner un quart de vent à la gauche en leurs boussoles, et de Candie en Cypre deux quarts de vent, et au retour ils en faisoient aultant, et tousjours à la gauche, ce qui faisoit la difficulté moings facile à dissoudre. Mais en retranchant l'espace il

[1] Sur le président de Lauson voir t. II, p. 65, note 2. — [2] Voir t. II, p. 267, note 2. — [3] Voir *Vie de Gassendi*, par Bougerel, p. 166.

n'y a rien de si facile à comprendre, comme vous le verrez quand nous vous envoyerons le résultat de son observation, et de la comparaison d'icelle avec toutes les aultres[1]. Sur quoy nous avons eu besoing d'un libvre de la navigation d'un certain Espagnol qui ne s'est pas trouvé de par deça nulle part. S'il y avoit moyen d'en avoir un exemplaire soit en achept ou en troc, ou en prest, vous nous obligeriez de le nous procurer, et par mesme moyen me faire avoir, s'il vous plaict, les suittes d'un premier et second volume, ou de la premiere et seconde partie du Flambeau de la navigation imprimé en Hollande l'an 1620 en forme bislongue, car l'on nous asseure qu'il y en a d'aultres entre lesquelles sont toutes les costes de la mer Mediterranée, que nous voudrions bien avoir en cette conjoncture, m'asseurant qu'il s'en trouvera assez dans Paris de ceux là, et possible encores de l'aultre Espagnol dont j'ay oublié le nom.

J'ay veu dans la lettre de Mr de Thou que je vous renvoye avec mille trez humbles actions de graces, que le sieur Bernegger[2] veult mettre en vente les livres de mathematiques dont le cathalogue seroit tousjours trez bon à voir, et si Mr de Thou en prenoit quelques uns, et qu'il y eust moyen d'y faire joindre la bonne edition de l'Almageste de Ptolemee in fol.[3] que je vous avois souvent demandée, ce seroit une grande charité de le nous procurer, si dans le danger des convoys, il s'en tire aulcune chose.

Pardonnez, je vous supplie, Monsieur, à la maladie incurable de mon esprit et me commandez en revanche comme,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur.

DE PEIRESC.

A Aix, ce XII aoust 1636.

[1] Voir Gassendi, *de vita Peireskii*, p. 470-472.

[2] Mathias Bernegger, né en 1582 à Hallstadt (Autriche), fut à Strasbourg professeur d'histoire, recteur du collège, et mourut en 1640, laissant un grand nombre d'ouvrages divers écrits en latin et dont on peut voir la liste dans les *Mémoires* de Niceron (t. XXVII).

[3] Parmi les éditions in-fol. de l'Almageste,

Je viens de recevoir une lettre du sieur Boule avec un cahier que je n'ay sceu lisre presentement, et que j'ay creu vous debvoir envoyer avec la mesme confidance que j'avoys faict cy devant tout le reste qui m'estoit venu de sa main, sur quoy vous m'ordonnerez, s'il vous plaict, s'il y aura rien à faire. Et excuserez de vostre grace la rusticité du païs et de la profession de l'homme qui ne manque pourtant pas de bonne volonté, ce semble. Et suyvra fort punctuellement touts les commandements qu'il y aura à luy faire sur ce subject et touts aultres qui en peuvent dependre.

Mr de Guibbeville me dict sans y penser, en me demandant des nouvelles du sieur Gravier[1], que c'estoit luy qui avoit voulu entreprendre cette version. Et fut bien estonné d'entendre qu'il se fust oublié comme il a faict. Il y a eu du malleur que ceux qui ont voulu entreprendre cet ouvraige n'ayent eu d'aultres parties que ceux qui s'en sont meslez.

Je vous supplie de faire tenir la lettre cy joincte au sieur Camusat[2], et si le voyez luy dire que le differant où l'on employe son nom n'auroit pas de besoing des poursuittes qu'on en faict, car celuy dont il se sert en abuse bien plus que je ne vous puis honnestement dire. C'est un fol à marotte qui ne met peril à rien. Excusez moy je vous supplie.

J'ay enfin receu un billet de mon frere d'hier à Cuers, ne portant aultres nouvelles que de la goutte de Mgr le Mareschal qui le retenoit au lict depuis 3 jours. N'ayant peu m'escrire aultre chose, mais vous verrez une aultre lettre que je vous prie de ne monstrer à persone qui interprete un peu les escrittures.

Je vous recommande ma lettre de felicitation à Mr de Lauzon sur son intendance; si vous n'y avez aulcune habitude, en un besoing il la

les plus connues sont celles de Bâle (1538, 1551). Les autres éditions anciennes sont in-4° et in-8°.

[1] Ce doit être par inadvertance que Peiresc a écrit *Gravier* pour *Granier. Gravier* est inconnu. Granier de Mauléon, au contraire, a été déjà souvent mentionné dans notre recueil. Voir notamment t. I, p. 355, t. II, p. 126.

[2] Jean Camusat, l'imprimeur-libraire de l'Académie française, mort en 1639. Voir sur lui les *Lettres* de Jean Chapelain, t. I, p. 4 et suiv.

fauldroit envoyer par un des vallets de pied de Mr de Lomenie, s'il ne vous est incommode[1].

CLII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

A ce que je puis voir par les termes honnestes de vostre lettre du 8me et de celle de Mr d'Aubray, je me trompe fort si le coeur ne me dict que vous laissez à dire plus que vous ne dictes l'un et l'aultre, et que vous avez desja recogneu que cet esprit glissant vous eschappe[2], ceux qui luy soufflent aux oreilles et qui ne luy sçavent corner que la discorde et la guerre ayants trop prins d'ascendant sur luy pour en estre si tost descheus. Je croys bien que le temps nous en esclaircira bientost, aussi bien que vous. Cependant je vous ay bien de l'obligation de la peine que vous y avez desja prinse, et de celle que vous nous y promettez à l'advenir, que nous ne sçaurions meriter de nostre vie par aulcuns assez dignes effects de nostre fidele service, mais nous n'y espargnerons riens Dieu aydant, si nous le pouvons. Je vous en remercie de tout mon coeur et de la reserve que vous avez faicte de ma lettre à Mgr le Chancellier, attendant si ce pauvre aveuglé aura l'esprit de meriter que vous la presentiez á son adresse, pour jouyr des advantages qui luy en peuvent revenir. Je n'ay pas osé continuer d'escrire à mon dict seigneur crainte de luy estre par trop à charge et à importunité, principalement en cette occurance des contentions entre les cappitaines des galeres et ceux du Regiment de la Marine, qui ont faict venir Mr le General des galeres à de grandes extremitez contre les principaulx, dont le monde est bien en peine et en apprehension que cela ne nuise au service du Roy, si Mr de Bordeaux[3] qui en a entreprins l'ac-

[1] Vol. 718, fol. 285. — [2] Il s'agit toujours du neveu de Peiresc. — [3] Henri de Sourdis.

IMPRIMERIE NATIONALE.

commodement n'en vient à bout bien à souhait. L'on nous dict qu'on a envoyé des courriers en cour tant pour cela que pour la difficulté que faict M[gr] le Mareschal de laisser embarquer sur les navires les regiments qui sont icy en garnison dont il n'a pas d'ordre exprez du Roy, attendu que l'armée navale s'esloignant de noz costes les 20 galeres d'Espagne pourroient bien venir icy faire une nouvelle descente et nous mettre bien en peine à nous deffendre sans milice reglée, celle des communes estant bien mal aguerrie et bien mal asseurée. Comme vous ne l'esprouverez que trop de par delà si je ne me trompe, ce que j'aymeroys bien mieux. Ne pouvant assez deplorer les apprehensions qu'on ne vous donnera que trop frequantes, tandis que l'ennemy sera si advancé dans le Royaulme. Si le prince d'Orange n'entre tout à bon dans le Brabant, comme on escript qu'il s'estoit enfin resolu de faire dez le 1 de ce moys avec 50 mille hommes, ce qui pourroit obliger ceux de Picardie de faire un voyage de 3 moys qui est possible pour accompagner M[r] son hoste durant toutes cez destresses de ville affligée.

Je suis grandement obligé à M[r] de Saumaise de la peine qu'il prend aprez le Syncellus et de ses rares collections. M[r] Bouchard m'escript par le dernier ordinaire de Rome du 2 de ce moys[1] qu'il est en peine de la vie de Theophanes et qu'il estoit demeuré d'accord avec l'eminentissime cardinal Barberin et le Dataire que faisant apparoir de la commande aultres foys de vostre prioré de s[t] Leons, l'expedition s'en feroit sans aultre dellay. J'escriray à M[r] le sacristain Valbelle qu'il fasse un peu plus de diligence d'en avoir les papiers justificatifs.

L'on m'escript de Rome que les galeres du Pape se preparent de venir à Marseille à ce moys de septembre; elles porteront vraysemblablement M[r] le comte de Nouailles. Et en retour pourroient emporter la balle des livres du cardinal Barberin si je l'avois receüe, mais je n'en ay aulcunes nouvelles.

Un bonhomme Espagnol Portugais s'est retiré à Rome incogneu qui

[1] Nous ne possédons pas cette lettre. Du moins il m'a été impossible de la retrouver et j'ai eu le regret de publier seulement, dans le fascicule III des *Correspondants de Peiresc*, deux lettres de l'année 1636, la huitième, du 7 mars, et la neuvième, du 4 avril.

a esté fort persecuté en son païs, lequel estoit de la cognoisçance particuliere de feu Mr le President de Thou, et avoit belle bibliotheque et grande curiosité. Mais il est incognito dans Rome soubs un aultre nom que le sien, et ne desire pas d'estre descouvert. Il m'a escript la lettre que vous pourrez voir, à laquelle je ne feray pas de responce que je n'en aye vostre advis, et seray bien aise de sçavoir si vous avez poinct rencontré de ses lettres parmy les papiers de feu Mr de Thou, et si l'escritture en est pareille ou non. Cest homme pourroit bien sçavoir des intrigues et en descouvrir si l'on vouloit. Vous le mesnagerez selon vostre bon plaisir, en cas que vous trouvassiez à propos d'en parler. Puisque feu Mr de Thou n'avoit pas desdaigné sa correspondance, il pouvoit bien avoir des qualitez dignes de n'estre pas negligées. Vous aurez les advis que j'ay receus tant du costé de Genes que d'ailleurs et me pardonnerez si je n'escripts plus à loisir pour ce coup, estant tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 19 aoust 1636.

Si aprez que vous aurez veu cette feuille des advis de Genes, vous trouviez bon de la joindre au pacquet du Prieur de Roumoules, il en pourroit faire part à Mr le premier president du Bernet[1], qui possible ne la verroit pas mal volontiers.

Je vous recommande la lettre de nostre jardinier et vous supplie m'excuser[2].

[1] Joseph du Bernet, né à Bordeaux, en 1584, président à mortier au parlement de cette ville en mars 1620, avait été nommé premier président du parlement d'Aix le 20 février 1636. Il devint en 1643, et non, comme on l'a dit quelquefois, en 1645, premier président du parlement de Bordeaux. Il mourut à Limoges, le 19 mai 1652.

[2] Vol. 718, fol. 288.

CLIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

RŨE DES POITHEVINS PREZ SAINT ANDRÉ DES ARTZ, CHEZ M^r DE THOU,

À PARIS.

Monsieur,

Ce mot à la haste n'est que pour accompaigner les cahiers du volume des Epistres de St Pol, qui n'est arrivé qu'à ce soir en mesme temps que le sieur de Nigris neveu du sieur de Montmejan (l'un des plus qualifiez seigneurs de cette province et de noz meilleurs amys) m'est venu advertir de son voyage en cour dez demain du grand matin et qu'il seroit bien aise d'obliger noz amys s'il falloit porter quelque libvre, ce qui deschargera d'aultant l'ordinaire qui n'eusse pas receu un si gros pacquect sans gronder, mais je ne l'eusse envoyé que d'icy à Lyon où je l'eusse adressé à Mr de Rossi pour l'envoyer par le messager à Paris. Cette commodité qui va à droicture sera encore meilleure; je ne suis en peine que du partement de Mr de Saumaise, et vouldroys bien qu'il fust differé jusqu'à l'arrivée de ce pauvre libvre qui a tant couru de fortune de l'Ægypte icy, et en courra possible davantage de Paris en Hollande, si ce n'est Mr de Saumaise mesmes qui en soit le porteur. Je ne me suis poinct amusé à y voir aultre chose, que la premiere page et la derniere où j'ay apprins qu'il avoit esté transcript sur un exemplaire de l'an 1352. J'avoys mandé qu'on me retint l'original et qu'on baillast la coppie nouvellement transcripte, que les Cophtes eussent bien mieux aymée que leur original desja trop usé. Mais par malleur mes lettres ne sont pas arrivées à temps et nos pauvres marchands ont pensé faire meilleur mesnage, ce qui n'arrivera plus à l'advenir Dieu aydant. Sur quoy je finiray attendant à ce soir l'arrivée de l'ordinaire, et vous suppliant, si vous pouvez rendre quelque bon office à ce pauvre gentilhomme lors du jugement de son affaire, de le vouloir faire pour l'honneur de Dieu et pour l'amour de vostre serviteur trez humble

oultre la consideration de sa bonne volonté à vous porter ce gros volume, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 22 aoust 1636[1].

CLIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Vostre boitte est venüe tout à poinct pour passer à Rome par l'ordinaire d'Avignon qui passera la semaine où nous sommes ou la suyvante au plus tard. Mr de Guibeville aura eu vos lettres dernieres, et vous aura vraysemblablement envoyé sa responce à droicture, puisqu'il ne m'en a pas faict l'adresse. Vous obligerez bien Mr Holstenius si vous le pouvez esclaircir de la verité de ce qui se trouve dans la Bibliotheque du Roy de l'histoire de Anna Comnena et j'y prendray ma bonne part en voz bons offices en son endroict. Je n'ay jamais doubté de la bonne intention de Mr de Saumaise, j'ay trop de cognoisçance de sa franchise et de ses inclinaisons à m'obliger. Mais j'apprehendois que la necessité de ses affaires domestiques et la presse de son depart ne luy ostast le moyen de s'acquitter de sa promesse voulust il ou non, et veux bien croire aussy que Mr Rigault n'avoit pas ouy parler d'envoyer le volume du Syncellus à Dijon, puisque vous m'en asseurez. Mais j'en avoys pourtant ouy dire quelque mot, comme de chose qu'il octroyeroit mal volontiers si je ne me trompe, ce qui m'avoit faict presumer qu'il en eust faict paroistre quelque aversion que je ne prenois pourtant pas en mauvaise part, sçaichant comm' il est obligé de n'y condescendre pas facilement, et ne l'imputoys de part et d'aultre qu'à mon seul

[1] Vol. 718, fol. 291.

malleur et à mon desmerite. L'importance est que l'affaire est faicte, lorsque nous l'esperions le moings, et avec tant de peine pour le pauvre Mr de Saumaise, que j'en suis le plus honteux et le plus confus du monde, vous asseurant que si j'eusse preveu un si grand travail pour luy, je me serois abstenu de luy en endosser la courvée, et ne l'auroys pas acceptée si facilement. J'avoys creu que s'il vouloit souffrir que le coppiste luy vinst lisre, il auroit bientost parcouru cet ouvraige et auroit par mesme moyen enseigné ce mesme coppiste à mieulx lisre les mots plus difficiles, afin qu'il peusse aprez collationner luy seul les aultres autheurs suyvants. Et vous asseure que quand j'ay veu ce que vous me mandez de l'extraordinaire diligence de Mr de Saumaise durant troys semaines à se lever plus matin que de coustume, je me suis trouvé si surprins que je ne sçavois où me cacher et luy en demeure si redevable que je ne sçauroys luy en rendre d'assez dignes remerciments, et mesmes des corrections qu'il y a adjoustées non seulement des faultes du coppiste, mais de celles mesmes du manuscrit, qui est une faveur bien signalée, et qui augmentera bien le subject à ceux qui en avoient faict instance, d'en sçavoir tant plus de bon gré. Et je seray bien plus aise que vous ne voulez estre, de l'advantage que vous y aurez sur eulx, qui tost ou tard s'en pourront rendre un peu moings indignes Dieu aydant. Et si Mr le sacristain Valbelle avoit faict venir les pieces qu'on demande pour la verification d'une commande de vostre prioré anterieure à la vostre, je pense que l'affaire qui vous a tant importuné seroït finie incontinant. Je luy en fis des reproches l'aultre jour que je le rencontray en cette ville, et il me dict qu'il ne vous avoit peu envoyer qu'un certain memoire venu de Rouergue que je vouldrois avoir veu pour l'induire et faire valloir s'il eust esté possible aultant que ce que l'on vous pouvoit demander.

J'ay bien escript à Mr du Lieu, mais non en termes qu'il puisse prendre en mauvaise part que je pense, et de faict les responces que l'on m'a faict en son nom de Lyon sont fort honnestes.

Je chargeray Mr Holstenius du recouvrement des supplements du Procope que desire Mr Grottius, lequel je desire bien de pouvoir

servir plus utilement que je n'ay encore peu, le volume du Porphyre ne s'estant pas encores trouvé dans S[t] Laurens[1], ains seulement une espece de Cathena, qui rapporte quelques passages, mais l'on continüe la recherche. Ce sera un bien digne ouvrage que le corps de toute cette ancienne histoire Gothique venant d'une si elegante et judicieuse main que la sienne. Si M[r] le Nonce avoit occasion de quelque courrier extraordinaire, je pense qu'il ne feroit pas de difficulté de se charger de faire tenir à Rome la coppie du Syncellus corrigée de si bonne main. Mais hors de cela je pense que fort mal volontiers se chargera-t-il de faire tenir un si gros volume par la poste, d'aultant que toutes leurs despesches payent le port fort rigoureusement et passent par les mains des banquiers de Lyon, de sorte qu'il sera plus expediant de m'envoyer, si faict n'a esté, ce volume par le messager de Lyon (qui ne demeure que dix jours en chemin) soubs l'adresse de M[r] de Rossi, qui en payera le port ordonné par nous, et retirera le fagot et me le fera tenir par l'un de noz courriers ordinaires qui ne sera pas si ceremonieux que les vostres de dela, moyennant quelque petite recognoisçance. Mais si ne l'avez encore envoyé, je vouldrois bien que le coppiste de M[r] Aubert qui a transcript le Syncellus voulust parcourir les corrections que M[r] de Saumaise a faictes sur sa coppie, afin de se styler[2] tant mieux à la vraye lecture et collation de ce vieil manuscrit, car je vouldroys qu'il y conferast encores le Theophanes sur une coppie que j'ay escripte de la main de Andreas Darmarius, l'un des plus doctes Grecs qui fust venu en Europe il y a quelque cent ans, et il pourra cotter aux marges les diverses leçons. J'envoyeray pour cet effect ce mien volume par la premiere commodité d'amy, ne voulant nullement donner cette courvée à M[r] Valois ne à aultre dont les estudes soient mieux employées en aultre besoigne et aymeray bien mieux en estre quitte pour quelque recognoisçance honneste à ce jeune homme puisque l'affaire est de si longue haleine et si importune.

[1] Bibliothèque Laurentienne, à Florence. — [2] Littré cite, sous le mot *styler,* Froissart, H. Estienne, Bossuet, Saint-Simon, Buffon, Lesage, etc.

Cependant si la coppie du Syncellus peult avoir esté bientost parcourüe par le coppiste, je seray bien aise de la recouvrer plus tost que plus tard et à cez fins je vous supplie de l'envoyer à Lyon audict sieur de Rossi qui se tient à l'enseigne du chateau de Milan, mais il luy fauldra escrire un billet par la poste pour luy en donner advis, afin qu'il envoye prendre le fagot chez le messager, aultrement on l'y garderoit longtemps sans le rendre comme ils ont faict aultres foys.

Au reste je vous remercie trez humblement de touts voz petitz imprimez et memoires du temps, dont je vous renvoye les principaulx, bien marry de ne vous pouvoir dire quelque chose de bon en revanche de cez quartiers où nous n'avons que l'arrivée de toute nostre armée navale au rendez vous du port du Goulf Jean qui est en veüe des isles de Lerins. D'où elle debvoit partir la nuict du dimanche à lundy derniers. Si j'apprends rien de plus soit du costé de Canes ou de Toullon, je ne manqueray de vous en faire part, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 26 aoust 1636.

J'ay bien de l'obligation à Mr de Thou de l'honneur de son souvenir et suis bien marry de ne l'avoir sceu meriter en le mieux servant, mais ce n'est pas à faulte de bonne volonté. Mgr le Mareschal feit bien à souhaict l'accommodement d'entre Mr de Bordeaux et Mr de Nantes[1]. L'on travailloit encores à celui de M^r le General des galeres avec les cappitaines, mais il y avoit plus de difficulté[2].

[1] Le maréchal de Vitry, qui avait si bien accommodé Henri de Sourdis et Philippe Cospeau, allait l'année suivante se disputer violemment avec le premier de ces prélats et s'emporter jusqu'à le bâtonner, ce qui le fit mettre à la Bastille (octobre 1637).

[2] Vol. 718, fol. 292.

CLV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

Ce peu de mots qu'il vous plaist m'escrire concernant le choix de ceux dont mon neveu prend les conseils m'en faict bien plus comprendre que vous m'en voulez dire, et que je vous suis bien plus redevable des salutaires remonstrances que vous luy daignez faire, que vous ne voudriez quasi advoüer. Il a tousjours tant eu de repugnance à la recongnoisçance de son debvoir, et tant d'aversion de touts ceux qui luy pouvoient faire et procurer plus de bien, et de ceux mesmes qui le luy pouvoient conseiller, pour s'attacher à touts les interets et à toutes les inclinations de ceulx qu'il tenoit pour ennemys de la maison, que je ne trouve nullement estrange qu'il aye changé de style et laissé voz bons advis pour suyvre les pires et se conformer aux voeux de gents qui enragent d'envie et de jalousie contre la tranquillité de nostre maison aussi bien que contre celle du public et qui ne songent qu'à leur propre vengeance non seulement contre ceux qui leur peuvent avoir rendu des mauvais offices, mais contre ceux qui ne sont pas de leur haleine[1], principalement quand ils croyent de les avoir offencez, à la mode d'Italie, où c'est que chi a offeso non pardona mai[2], et le mal est qu'ils ne se contentent pas de hazarder leur persone et leurs amys à leurs querelles particulieres, mais ils n'y espargnent pas tout le public et hazardent tout sans en considerer ne apprehender les evenements, quelques leçons qu'ils en ayent eu cy devant qui les debvoient faire sages, et leur faire avoir horreur des mauvais offices qu'ils avoient rendus à leur patrie, des ruines qu'ils luy ont causé, et du danger qu'ils luy ont faict courir de se perdre de fonds en comble pour

[1] Expression que je ne trouve pas dans nos dictionnaires. — [2] Celui qui a offensé ne pardonne plus. Tacite n'a-t-il pas dit quelque chose de pareil?

IMPRIMERIE NATIONALE.

certaines petites aversions qu'ils avoient de la persone de feu M^r le premier president d'Oppede[1] qui estoit tout l'honneur et le lustre de leur maison propre. Mais Dieu, qui sçait mieux que nous ce qu'il nous fault, et qui a bien sceu y pourveoir cy devant, contre leurs voeux, le pourroit bien faire derechef lorsqu'ils y penseront le moings. Les troubles et les necessitez presantes de voz cartiers sont justement ce qu'il leur falloit et je m'asseure qu'ils pensent avoir le vray temps plus souhaictable et qu'on doibve avoir besoing de les courtiser. Ayant escript qu'ils se promettent une expedition la plus favorable du monde. En effect je ne doubte poinct que cet oraige n'aye faict remonter nostre pauvre estourdy sur ses ergots[2], et retracter toutes les belles paroles dont il vous avoit repeu d'abbord, pour acquerir l'entrée chez vous et insensiblement vous engaiger à vous donner la patiance d'entendre ses impostures, s'imaginant comme cez aultres, qu'il suffit de soubstenir impudament toute sorte de calomnie, quelque preuve que l'innocence puisse faire valoir au contraire, dont ils ne se mettent gueres en peine, pourveu que cependant ils fassent leur coup par quelque surprinse, car ils ne sçavent faire aultre mestier. Et quand la verité se descouvre, ils pensent estre quitte en disant qu'il leur importoit de le dire et soubstenir ainsin et n'ont jamais de honte d'estre surprins en imposture, n'apprehendans pas qu'elle soit chastiée selon son desmerite.

Un honneste homme qui est revenu depuis peu de Paris m'a dict que mon neveu se plaignoit que je l'avoys tousjours vilipendé dans la maison, bien qu'il advoüast que j'avoys tousjours fort honnoré sa femme. Et que je ne luy communiquoys pas les affaires importantes qui venoient à ma cognoisçance. Je croys bien qu'il n'aura pas manqué de vous en battre les oreilles, comme à celuy qui me l'a dict. C'est pourquoy vous me permettrez de vous dire que son pere et moy luy avions quitté le premier et plus bel appartement de nostre maison où il avoit pour son

[1] Vincent-Anne de Maynier d'Oppède, si souvent mentionné dans les deux premiers tomes.

[2] Au sujet de la locution *monter sur ses ergots*, Littré ne cite qu'un texte de la seconde moitié du xviie siècle.

logement troys chambres tapissées à plain pied de la salle des meilleures et plus belles tapisseries dont nous nous passions pour l'amour de sa femme et de luy. Qu'il avoit 600 escus pour ses menus plaisirs, desfrayé dans la maison luy, sa femme, vallets et servantes. Il avoit l'estude de feu mon pere garnie de libvres tels qu'il m'avoit demandez. Je n'avois reservé sur luy que le pas et la seance à table où je lavois[1] avec ma soeur[2] et ma niece, le laissant laver luy avec le reste de la compagnie. Voilà toute la rudesse et tout le mesprix dont j'ay usé envers luy. Encores bien souvent quand il y avoit quelqu'un du dehors, je l'appelloys pour laver quant et eux et moy. Mais ayant recogneu son humeur trop altière, je luy laissoys dans la famille cette petite mortification de le faire laver après moi. Il est en lieu où il peult bien voir s'il y a gueres d'enfants qui osent ne qui veuillent laver avec leurs peres tant s'en fault qu'ils le preignent en mauvaise part. Pour le restant c'est la verité que souvent lorsque son pere estoit absent je luy faisois transcrire de sa main tantost sur voz lettres tantost sur celles d'autres de noz bons seigneurs et amys quelques articles de ceux que je pouvois luy confier, avec deffences expresses d'en sonner mot à persone. M'estant apperceu qu'il ne s'en pouvoit pas abstenir, je l'advertis qu'il ne les verroit plus; l'ayant derechef surpris en faulte, je ne l'employay plus à cela. Et neantmoings il trouvoit toujours moyen d'obtenir de mes gents quelque chosette de ce que je ne tenois pas si caché. Je ne faisois pas semblant de m'en appercevoir, pensant le r'amener à son debvoir de son propre mouvement. Mais comm' il ne tarda gueres de faire ligue offensive et deffensive avec les ennemys de la maison et de les courtiser d'ordinaire nonobstant les remonstrances de son pere, et qu'il ne venoit plus en ma chambre pour me sallüer comm' il debvoit, je luy tins la bride un peu plus haulte[3], sans toutefoys user d'aulcuns termes sub-

[1] C'est-à-dire : où je me lavais les mains avant le repas. Littré cite, au sujet de l'expression *laver,* Scarron et Saint-Simon.

[2] Peiresc appelle ainsi sa belle-sœur, Mme de Valavez (Marquise de Tulles).

[3] Littré ne cite au sujet de cette locution qu'une phrase de *l'Avare* de Molière : «Il est bon de lui tenir un peu la bride haute.»

jects seulement à sinistre interprétation, tant s'en fault que je l'aye jamais ruddoyé avant cette derniere escappade aprez laquelle il a encores demeuré prez de troiz moys dans la maison pendant ma maladie, pendant laquelle ma niece venoit tous les jours me voir, et pour luy je croy bien qu'il y eust voulu venir, mais me l'ayant faict dire je luy fis respondre qu'il s'en estoit rendu trop indigne, et que quand il m'auroit faict paroistre un acte de bonne volonté contraire à tant d'effects qu'il m'avoit faict resentir de sa malveillance, je ne disois pas que je ne fisse à la consideration de mes amys ce que je ne debvrois pas pour luy. Voilà tout le mauvais traictement qu'il a eu de moy. Si je vous avoys dict le destail de mille aultres choses que je pourroys alleguer contre luy, vous en auriez horreur, et tant plus de compassion de ma patiance, où je vous puis asseurer qu'il m'a bien faict tirer jusques au dernier bout de ma tollerance et de ma pauvre philosophie où je pensois avoir attaint plus de disposition à souffrir des adversitez que je n'en ay trouvé en moy dans cette mauvaise rencontre, quoy qu'en plusieurs aultres bien plus sensibles j'eusse esté quasi aussitost resolu, comme j'y pouvois avoir pensé à bon essiant. Dont je m'estois laissé porter à des sentiments de vaine gloire, que Dieu a bien chastiez sur moy par son ministère. Je ne sçay si j'en sçauray bien faire mon proffit à l'advenir. J'y contribueray bien ce que je pourray.

Vous suppliant de me pardonner la prolixité et importunité de cet entretien et l'imputer à la confiance que vous me daignez donner en l'honneur de voz bonnes graces. Puis que ce garçon a trouvé chez vous plus d'accueil qu'il ne merite et qu'il s'en est desja rendu si indigne, il importoit que vous eussiez quelque notice de tout cecy, pour cognoistre un peu mieux le pellerin[1] et ses apostres. Je n'ose escrire à Monsieur d'Aubray, le jugeant embarrassé à ses trouppes de Paris, et encores moings à Monseigneur le Chancellier pour ne luy r'amentevoir cette importune affaire qui luy a esté tant à charge. Oultre que nous

[1] On retrouve cette familière expression dans Molière (*Don Juan*) : «Si tu connaissais le pèlerin, tu trouverais la chose assez facile pour lui.»

n'avons rien qui vaille à mander de par deça maintenant. Aussy finis je demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 2 septembre 1636[1].

CLVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR, À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu la vostre du 22me du passé où j'ay esté bien aise de voir que le travail du bon homme Boule ne vous ayt pas esté dezagreable[2]. Il suyvra fort punctuellement voz bons advis et conseils, non seulement pour ce petit advertissement que vous trouvez bon de mettre à la fin de chascun volume, pour rendre compte de ce qui ne sera conforme au texte latin, mais pour toute aultre chose, car il ne desire rien tant que de pouvoir servir tout ce qui a de la dependance de son autheur. Il ne regrette que le pesché originel de son style gascon[3], et si quelqu'un de voz amys se vouloit donner la patiance de revoir charitablement l'un des libvres de sa version et y corriger les faultes soit du vice de son dialecte ou de sa mauvaise version et impropriété de ses termes, il s'en corrigeroit fort volontiers, et en suyvroit les exemples et les regles partout où il le pourroit. Il y travaille avec tant d'amour et de zeelle qu'il merite quelque gré et quelques charitables offices qui puissent rendre son ouvraige de moings importune lecture à ceux qui entendent bien le language. S'il peult avoir vostre adveu de sa bonne volonté avec quelqu'une de voz notes, il se tiendra trop

[1] Vol. 718, fol. 295.

[2] Le travail de traduction de l'*Histoire* du président de Thou.

[3] *Gascon* est employé là pour *mauvais*, car on a déjà vu que Boule n'était pas natif de Gascogne, mais bien de Provence.

heureux et trop honnoré et obligé au dernier poinct, et ose bien vous promettre qu'il ne fera ne plus hault ne plus bas que ce que vous ordonnerez, à la seule reserve de ne se pas despartir de son entreprinse qui est desjà bien plus advancée que je n'auroys creu.

J'apprins ici de M[r] de Guibbeville que c'estoit Granier qui avoit faict semblant d'entreprendre cette aultre version dont vous m'aviez daigné faire voir quelques feuilles, mais je croys bien qu'il aura depuis songé à d'aultres choses, ayant tant faict parler de sa vie et de ce mauvais tour qu'il avoit joüé aux pauvres carmelites[1]. Si ce n'est que cette adversité le fist confiner en quelque retraicte où le grand loisir luy peusse faire entreprendre cet ouvraige de si longue haleine, qu'il n'auroit continüé que bien difficilement si je ne me trompe, de l'humeur qu'on me l'avoit figuré, car je ne pense pas l'avoir jamais veu.

Vous aurez icy une lettre de M[r] de Guibbeville qui arriva un jour trop tard pour marcher par le precedant ordinaire. J'en ay esté marry; il n'avoit pas d'assez longtemps eu d'aultres nouvelles de vostre part que celles que je luy fis tenir à ce qu'il me mande, lesquelles luy estoient veneües bien à poinct pour l'oster de la peine où il estoit.

J'ay prins grand plaisir de voir ce que le R. P. dom du Puy vous escript de l'estat de vostre affaire que j'ay tousjours creu meilleur que vous ne vouliez vous persuader. C'est la verité que la longueur y est si blasmable qu'elle en peult quasi à bon droict exclurre toute sorte de bon gré. Mais de l'humeur dont je suys cognoissant la lentitude de cez gents là et les ressorts qui les animent, je ne laisroys pas de leur en sçavoir quelque peu de gré si j'estoys à vostre place et de le tesmoigner partout car tost ou tard vous en viendrez à bout, et aprez la chose faicte, vous regretterez en quelque façon la mauvaise opinion que vous en aviez voulu concevoir nonobstant mes protestations tousjours contraires pour ce regart à voz sentiments.

Je vous remercie bien humblement du tiltre de ce livre espagnol de

[1] Quel est donc ce mauvais tour? Sans doute quelque indélicatesse, comme celle qui fit exclure de l'Académie française (14 mai 1635) le dépositaire infidèle.

la Navigation; je verray s'il s'en pourra tirer de quelque lieu un exemplaire. Si non Mr Gassend verra un jour celuy de Mr de Thou allant à Paris comme il s'y prepare[1], si l'estat present des affaires ne luy faict proroger encore son voyage. A quoy je contribueray ce que je pourray pour en proffitter aultant de consolation et de trez doulce conversation.

J'avoys veu le second volume du Flambeau de la navigation avec les figures de la mer mediterranée, mais à vous dire le vray, je n'oseroys asseurer que le texte fust de Françoys et me doubte qu'il estoit plus tost Flamand que Françoys bien que entre les mains de l'un de noz nochers de Marseille qui n'y cherchoit, je m'asseure, que l'usaige des cartes et figures plus tost que du discours. Je m'estonne qu'il n'ayt esté traduict en Françoys, si cela n'est. Car il s'en vendroit bien en noz mers, si je ne me trompe. J'ay receu les lettres de Mr Holstenius que m'avez renvoyées, et ne suis pas marry que Mr de Saumaise soit encore là, pour donner loisir au sieur de Nigris d'y arriver avec les epistres de St Pol en Cophte et Arabe.

Je n'ay pas receu l'advis assez à temps pour faire expedier les extraicts des arrests de Gavi par cet ordinaire, vous les aurez par le prochain. Par disgrace le billet de Mr du Puy estoit tombé à terre en ouvrant vostre despesche, et ne s'est retrouvé que fort peu de temps avant la closture du present pacquet à mon trez grand regret, jugeant bien que cela presse, encores est ce merveille que ce billet n'ayt pas esté perdu tout à faict.

Nous avons esté bien scandalizez de voir les mauvais desportements de celuy qui commandoit dans Corbie[2], mais il s'estoit si mal comporté

[1] Ce voyage préparé ne s'effectua que beaucoup plus tard, car, d'après le *Journal* publié dans les *Documents inédits sur Gassendi*, le grand philosophe était à Aix le mois suivant et on le retrouve encore en Provence non seulement pendant toute l'année 1637, mais encore jusqu'au mois d'août 1641.

[2] On lit dans les *Mémoires* de Montglat (t. I, p. 144) : «Les Espagnols après avoir pris Roie tournèrent tête à Corbie pour avoir une place sur la Somme. Soyecourt, lieutenant du Roi en Picardie, se jetta dedans pour la défendre avec Mailli, qui en étoit gouverneur : mais ils ne firent pas mieux que les autres, car avant qu'il y eut brèche ils se rendirent sans que Saint-Preüil qui s'y

en ce païs qu'on n'en attendoit rien de bien. Lorsqu'on l'avoit mis en cette ville il voulloit des seurtez pour respondre que des fenestres on ne tireroit poinct sur luy en allant par la ville. Je plains bien M[r] son beau pere qui n'en peult mais, et toutes cez pauvres provinces si desolées, comme aussy les apprehensions de tant de bonnes gents de vostre ville qui prennent l'allarme si chaude. Dieu veuille que nous ne soyions de la feste et de la meslée, comme vous aultres, car on me vient de dire, et en attends la confirmation à ce soir avant le partement possible du courrier ordinaire dont je vous feray part si je puis, que dimanche il arriva aux isles de Lerins 40 galeres et une galliasse[1], et que par bruict commun l'on y en attendoit encores 18 aultres, et que celles de Florence estoient du nombre. Le temps estoit fort favorable aux galeres. Les nostres estoient au mitan des navires au Goulf Jean en veüe delà, mais le vent nous manquoit pour nous servir de noz voilles. Durant les vents contraires qui avoient regné quelques jours du costé du Levant, encores que le vent eust cessé par intervalles, la courante de l'eau de la mer estoit si forte ce dict on un jour que le navire admiral fust enlevé et forcé d'approcher d'assez prez les isles involontairement d'où il receut quelques volées de canon sans daummage considerable, et en mesme temps un aultre de nos navires qui ne se peust empescher d'en approcher encores de plus prez fust canardé bien plus fortement, sans toutefoys que le daumage fust bien grand. Dieu veuille benir les armes et desseins du Roy, il en est bon besoing. L'on dict qu'enfin

étoit jeté à la nage voulut signer la capitulation. Cet accident acheva de mettre le Roi et le Cardinal dans une extrême colère contre les gouverneurs des places prises lesquels s'étoient sauvez de crainte de châtiment; mais ils ne laissèrent pas de leur faire leur procès. Le baron du Bec, gouverneur de la Capelle, Saint-Leger du Catelet, et Soyecourt qui avoit rendu Corbie, furent condamnez à perdre la tête et leurs biens confisquez.» Voir sur le marquis de Mailly, qui ne fut pas poursuivi, et sur Soyecourt ou Saucour, le *Recueil Avenel* (t. V, p. 548).

[1] La Curne de Sainte-Palaye cite sous le mot *Galiace* cette phrase de Monstrelet : «Arriverent unze fustes tant *galiaces*, galées que galiottes.... » *Galiace* est le même mot que *galeasse*, employé par Ph. de Commynes, et que le P. Daniel (*Milice franç.*) définit ainsi : «Espèce de vaisseau en usage sur la Méditerranée, ainsi appelé selon la manière des Italiens parce qu'il est beaucoup plus grand qu'une galère.»

Mr le comte de Harcourt est venu à bout de sa negociation pour le restablissement de cez capitaines des galeres chascun dans la sienne, au moings de ceux qui s'estoient mis sur l'admiral, car il en estoit resté deux à Marseille des premiers destituez, qui y sont je pense encores, et sur ce je demeure

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 2 septembre 1636.

Les hardes de mon frere estant arrivées, j'ay ouvert une caisse où j'ay trouvé le second exemplaire des deux volumes de Mr du Chaisney, les 3 de l'Ammian de Mr Valois, les 2 des plantes de Canada[1], et quelques aultres menües pieces. Je n'y ay pas trouvé la coppie du registre de Milan que je pensois y voir et possible est il dans sa valise que je n'ay pas ouverte, si ce n'est qu'il ne soit encores achevé de transcrire; l'on l'attend bien impatiemment du costé de Genes. J'ay receu le portraict de Mr Luillier par mesme moyen[2] et ay desja envoyé à Mr Petit l'Ammian que Mr Valloys luy destinoit.

Je vous recommande le pacquet des Cappucins et les aultres deux lettres tant de nostre jardinier que d'un cirurgien qui avoit esté au marquis de Canilhac, dont on est en peine d'avoir des nouvelles, et s'il y a moyen d'en faire tirer un mot de responce, ou par escript ou de vive voix à vostre homme, vous m'obligerez bien. C'est le frere de nostre procureur qui en desire passionement des nouvelles.

Tandis que je cacheptois mes lettres ayant envoyé prier le greffier criminel pour l'arrest de Gouvenon, mon homme en a broché le dicton, n'y ayant pas de temps pour tout le veu[3] qui se refera plus à loisir pour le prochain ordinaire, n'y ayant pas d'aultre arrest sur ce subject, que les simples instructions necessaires au jugement d'iceluy. Je les feray

[1] Nous avons déjà trouvé en cette correspondance plusieurs mentions de ces divers ouvrages.

[2] Voir au sujet de ce portrait le fascicule XVI des *Correspondants de Peiresc* (*François Luillier*, 1889, p. 38).

[3] C'est-à-dire *le dispositif* et *les considérants* de l'arrêt.

IMPRIMERIE NATIONALE.

pourtant chercher exactement et sur le registre des deliberations, car il y eust quelque chose à partir avec Mr de Guise qui en vouloit cognoistre et s'estoit saisy de Gouvenon qui mourut soubs sa garde[1].

CLVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu avec la vostre du 29me le cahier du sieur Boule que je tascheray de luy faire tenir au plus tost aprez en avoir prins la veüe. Regrettant qu'il vous taille trop de matiere par son humeur trop scrupuleuse, qu'il fauldra voir de faire temperer en quelque façon, quand ce ne seroit que pour vous descharger d'une trop importune courvée. N'ayant encore peu voir voz responces à ses articles, à mon grand regret.

J'ay grande compassion de ce pauvre Portugays, puis qu'il est de la qualité portée dans les lettres de Mr Holstenius, et comparable à de si grands hommes de lettres, le voyant si mal traicté comme dict le R. P. dom du Puy. L'envie et la jalousie de l'ignorance produict tousjours de cez effects contre les plus vertueus. J'avoys creu à l'ouyr parler que sa correspondance eust esté bien plus grande avec feu Mr de Thou et de plus longue main, mais tousjours est ce prou d'avoir merité une responce de la part d'un si grand personage. Si noz cartes n'estoient si brouillées[2], possible y auroit il moyen d'en tirer quelque advantage com' avoit faict autresfoys le feu Roy d'Antonio Perez[3], et possible est ce à quoy il en vouldroit bien pouvoir venir s'il y avoit quelque disposition.

[1] Vol. 718, fol. 297.

[2] Littré cite seulement, au sujet de cette locution, une phrase des *Mémoires* de Saint-Simon : «Les cartes se brouillèrent à différentes reprises.»

[3] Voir sur les relations d'Antonio Perez (né en 1539, mort à Paris en 1611) avec Henri IV, l'article consacré au ministre de Philippe II dans la *Nouvelle biographie générale*, par M. Leo Joubert, article qui est un excellent résumé des principaux travaux espagnols et français.

Je ne suis pas marry que Mr de Saumaise n'ayt pas esté plus pressé de partir de Paris, pour luy donner le loisir d'attendre les epistres de St Pol. Mr Bouchard debvoit bien vous avoir cotté le moys et le jour soubs lequel vous pouviez trouver la vie de son Theophanes dans le Metaphraste, et ne sçay s'il ne me l'avoit pas cotté en quelque sienne lettre que je pensois vous avoir envoyée; bien me souvient il qu'il me disoit avoir faict recherche dans le Vatican du moys où il devoit estre, dont le volume n'estoit pas au Vatican. Il faudra que je fasse chercher cette lettre ou luy escrire d'en envoyer le memoire plus precis. Combien que dans les kalendriers ou menologes des Grecs, il ne seroit pas bien difficile de le verifier, et je n'en ay poinct icy maintenant à la main, et aprez il ne seroit pas malaisé de chercher dans la Bibliotheque du Roy si le volume du moys où il se rencontrera se sera conservé ou non.

Quant à vostre affaire, j'auroys bien creu comme luy qu'il vous eust deub estre facile de verifier que vostre prioré ayt esté aultresfoys tenu en commande, car je l'ay ainsin ouy dire plusieurs foys au vieil prieur Gras, et Mr le sacristain[1] me disoit avoir escript pour en faire faire la recherche sur les lieux où les provisions se doibvent trouver insinuées. Mais il n'a rien peu tirer à ce qu'il me dict l'aultre jour. Que si l'on voulloit vous dellivrer vostre expedition en presupposant cela je m'asseure qu'il se trouvera tousjours de quoy le verifier, et ne fauldroit pas laisser de l'accepter à mon advis, quand mesme on debvroit aprez s'en faire descharger sur les pertes des tiltres par les desordres des guerres, com' il a esté praticqué en aultres affaires de bien pareille nature. Toutefoys j'estime que d'une façon ou d'aultre vous aurez vostre expedition tost ou tard, et vouldroys avoir icy le Syncellus pour l'envoyer et voir si cela achevera la conclusion ou non, selon ma conjecture ou la vostre. Pour Mr Bourdelot je jugeay bien par les termes de sa derniere lettre qu'il avoit prins un peu plus d'apprehension que je neusse creu d'un homme de sa proffession, et possible ne sera ce que

[1] Valbelle.

par contagion ou complaisance à Mr son hoste qui en peult avoir eu plus de subject, ayant à garantir des moyens si subjects à la peine.

Je suis infiniment aise d'apprendre que les choses aillent mieux qu'on ne le vouloit faire à croire, esperant que puisque les ennemis ont trouvé un cloud pour arrester le progrez de leur desmarche[1], que le Roy les fera bientost reculer et foüyr à bon essiant avec l'ayde de Dieu, et qu'il les pourra suyvre et poulser plus avant dans leurs terres qu'ils n'estoient venus sur les nostres.

Au reste je vous remercie trez humblement du bon accueil qu'il vous a pleu de faire à Mr Guyon[2], et de vostre perseverance aux voeux pour le bien et repos de nostre maison et recognoisçance de nostre jeune aveuglé, qui ne merite pas le soing que vous en daignez prendre, et n'est pas à mon advis en estat de pouvoir mieux faire son proffit des remonstrances de son cousin le sieur Pr[ieur] Aguillenqui, puisque les vostres et celles de Mr d'Aubray, voire celles de Mgr le Chancellier ne luy ont peu dessiller les ieulx, tant il est fasciné et charmé des flagourneries de cez canailles qui luy soufflent encore aux oreilles. Il fauldra que Dieu le face quand sa divine majesté vouldra prendre compassion de nous, et je ne laisray pas de vous avoir tousjours aultant d'obligation de la bonne volonté toute entiere avec quoy vous nous y avez rendu et voulez rendre encore de si bons offices, dont la divine bonté vous recompensera quelque jour mieux que nous ne sçaurions faire. Et je continueray aussy mes voeux pour vostre prosperité et satisfaction, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 3 septembre 1636.

J'ay receu depuis 3 jours huict cameleons vivants du costé de Thunis, reste de 14 dont les aultres sont morts en chemin. Ils estoient touts

[1] Je ne crois pas que cette locution ait été recueillie dans nos dictionnaires. — [2] Le médecin d'Aix plus haut mentionné.

demy morts; je les fis touts refaire et ravigourer[1], avec un repas de cinq ou six douzaines de vers, de la farine et 2 douzaines de saulterelles, car ils n'avoient rien mangé durant 15 ou 20 jours de leur voyage, sinon quelques petites mouches en passant. Si j'en puis saulver quelqu'un l'hyver, vous ouyrez dire que nous en aurons faict de jolies observations, et si je trouve quelqu'un qui s'en puisse charger de bonne amitié, je vous en envoyeray quelques uns pour en pouvoir faire part aux amys, et particulierement à Mgr le Chancellier si le trouvez à propos. J'escripts un mot au Prieur de Roumoules et luy eusse bien voulu envoyer coppie de la relation de l'entreveüe de noz generaulx si je l'eusse peu faire transcrire, mais le temps nous a manqué. Si Quentin le pouvoit faire chez vous et vous la joindre à ma lettre, vous m'obligeriez bien pour l'amour de M^r^ le Premier Presidant.

Vous aurez ce qui s'est trouvé au registre de l'affaire de Gouvenon et son arrest tout au long.

Mon frere arriva hier à Boysgency en bonne santé Dieu mercy, de retour du voyage de Villefranche[2]. J'espere que nous le pourrions bien avoir icy sous cinq ou six jours Dieu aydant.

La coppie du Prieur de Roumoules ayant esté inesperement faicte, Quentin en sera deschargé d'aultant[3].

[1] Littré dit sous le mot *ravigoter* : «Ce semble une altération de l'ancien verbe *ravigorer;* altération du reste fort ancienne puisqu'on la trouve dans la *Chanson d'Antioche.*» Cf. *ravigorer, ravigeurer* dans le *Glossaire* de La Curne de Sainte-Palaye.

[2] Chef-lieu de canton des Alpes-Maritimes, sur le golfe de Gênes, à 2 kilomètres de Nice.

[3] Vol. 718, fol. 299.

CLVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

Depuis la reception de vostre derniere despeche du 5me de ce moys, accompagnée de cez deux notables arrests et de tant d'aultres obligeantes preuves de l'honneur de vostre cordiale affection et beneficence, mon frere nous est venu revoir, et ayant faict ouvrir sa malle, m'a remis tout plein d'aultres bonnes pieces qui viennent la plus part de chez vous, et en oultre le vocabulaire Samaritain que je croyois estre avec les Pentateuques ez mains du P. Morin, et un nouveau testament Syriaque lequel je pensois estre aussy ez mains du sieur Vitray ou du sieur Gabriel Sionita. J'oubliois encore de vous accuser la reception du fagot adressé à Mr le R. P. Dom du Puy, à qui je le feray tenir par les galeres du Pape si elles viennent comme on nous en asseure, luy en ayant donné advis en luy envoyant vostre petite boitte par nostre dernier ordinaire de Genes. J'ay veu ce que vous rescript le cardinal Barberin et cez aultres Messieurs sur vostre affaire, dont je ne desespere pourtant pas, et suis tousjours butté là qu'ils relascheront veuillent ils ou non, comme ils ont faict pour l'Ambassade ordinaire de Mr le Mareschal d'Estrée[1]. Je ne regrette que l'excès de leur lentitude à se resouldre, et le subject qu'ils vous donnent de vous rebutter, mais si vous m'en croyez vous n'en desmordrez poinct et croys fermement que vous en viendrez à bout quand vous y penserez le moings. Ce manifeste de Philibsbourg est bien curieux et nous apprend des particularitez qui n'estoient pas encore passées jusqu'icy, mais l'autheur eust bien acquis plus de gloire, s'il s'y fust sacrifié à la France, que par toutes cez raisons, que Mr de Rohan ne cherchoit pas quand il trouvoit moyen

[1] François Annibal, duc d'Estrées, fut ambassadeur à Rome en 1621 ; il fut de nouveau envoyé à Rome en 1636 et y représenta le roi de France jusqu'en 1642.

de subsister, et se parer de toutes les forces du royaulme sans argent et sans aultre credit que de ses belles paroles. Cez deux arrests[1] sont conceus en termes bien extraordinaires, mais pourtant trouvez bien justes quoy qu'on puisse dire au contraire. L'exemple allegué par Tite Live, en cas pareil à peu prez, estant bien notable puisqu'il avoit eu si peu de suitte parmy les Romains qui avoient inventé un tel supplice en un tel faict. Je ne vous en renvoye pas les extraicts puisque vous voulez que je vous en aye l'obligation entiere. Je vous renvoye bien la lettre de Mr de Thou avec celles d'Italie et vous en rends les plus humbles actions de graces que je peus. Ayant esté bien marry d'apprendre dans le memoire du sieur Sacristain[2] que la preuve de la commande soit plus difficile que je ne pensois. Et ne pense pourtant pas que ce bon homme eusse osé [[3]] fier de retenir cette piece, si mal fondé de tittre, il y aura là quelque equivoque. Le P. Sirmond a bon temps de s'amuser à cez petites vettilles de controverse, qui le destournent de tant d'aultres meilleures choses[4]. Il a grand tort de ne se donner plus de quietude, et de ne relascher plus à ses amys. Il me semble que je le vois dans l'humeur qu'il se mit pour l'Adventoria[5] qui luy succeda si à contre-pied, et qui produisit un si grand mal, que Dieu luy puisse bien pardonner, car il s'en seroit bien passé, et nous ne serions pas où nous en sommes.

J'envoyeray mon Theophanes par le jardinier qui s'en retourne et seray bien aise que le coppiste de Mr Aubert le puisse collationner sur le vieil manuscrit de la Bibliotheque, si vous y allez pour la recherche de l'Anna Comnena ou pour aultre subjet à vostre loisir.

[1] Les arrêts relatifs aux gouverneurs qui avaient trop vite rendu les places fortes qui leur étaient confiées.

[2] M. de Valbelle.

[3] Un mot a été enlevé entre les mots *osé* et *fier*.

[4] Peiresc veut parler de la querelle du P. Sirmond avec Jean Duvergier de Hauranne, causée par la publication du premier Concile d'Orange dans la collection des Conciles de France. Nous avons déjà trouvé mention de divers écrits publiés, à cette occasion, en 1633 et 1634, notamment de l'*Antirrheticus*.

[5] *Adventoria Causidico Divionensi adversus Amici ad Amicum epistolam, de suburbicariis regionibus et ecclesiis. Cum censura vindiciarum conjecturæ alterius anonymi* (Paris, Séb. Cramoisy, 1620, in-8°). On sait qu'à cette querelle furent mêlés Jacques Godefroy, Saumaise, Jérôme Aleandre, etc.

Je vouldrois bien qu'il vous plust de faire voir ce que c'est que un certain Chronicon Provinciale Episcoporum Girardi de Alvernia soubs le nombre 199. En un besoing M[r] du Chesne feroit bien cette petite relation pour l'amour de vous et de moy, si vous l'en priez, et je luy auray bien de l'obligation. Et par mesme moyen, je vouldrois bien qu'il regardast que c'est que le Kalendarium vetus dans le volume 230, et qu'il verifiast soubs quels jours des moys de Decembre, Mars, Juin et Septembre, sont marquées les entrées du soleil aux signes de Capricorne, Aries, Cancer, Libra, et soubs quels jours sont cottez les Solstices et Æquinoxes.

Quant à mon neveu, il seroit encores bien heureux s'il sçavoit se prevaloir de l'advantage que luy peult procurer le bon P. Seguiran à son passage par icy, mais il a tant d'aversion à toute sorte de conseils de gents de bien et d'honneur, et s'estimeroit si matté et si chastié, s'il falloit qu'il eust obligation à ses pere, mere et oncle ou à leurs amys de quoy que ce fust qu'il deubst tenir de leur main, qu'il laisra eschapper toute sorte d'occasions de rien obtenir par cette voye, ou je suis bien trompé, et aymera mieux si Dieu ne luy dessille les ieux en avoir moings, pourveu que ce soit en le contestant par les voyes plus dezobligeantes, et plus agreables à ceux de sa cabale, auxquels il se vouldra imaginer d'en avoir l'obligation plus tost qu'à nous, pour se tenir tousjours lié avec eux et esloigné de nous. Je prie à Dieu que je soys mauvais prophete, et qu'il puisse entrer en la cognoisçance de soy mesmes et de son estat, et s'imaginer ce qu'il seroit, si nous n'avions pas voulu faire pour luy ce qu'il a eu, et dont il s'est rendu si mescognoissant et si indigne. Car si je l'eusse peu prevoir tel qu'il s'est faict paroistre, je n'avois que faire qu'il fust marié, ne conseiller de la cour, ne luy procurer le bien que je luy avois procuré de sa mere, et n'eusse deub rien faire de ce que j'ay faict pour luy si j'eusse peu m'imaginer que ce ne fust que pour en advantager les ennemys de nostre maison, qui le nous ont soubstraict et desquels je voys bien qu'il n'a pas envie de se separer quelque mine qu'il tienne, puis qu'il prefere leurs conseils detestables à ceux d'un chancelier de France et de tant de gents de

bien et d'honneur qui le portent à son debvoir et à la descharge de sa consciance comme de sa parole. Ne pouvant pas dissimuler qu'il ne sçaiche trez bien ce qui est de mon humeur et que j'ay tousjours dict à un chascun que s'il avoit assez de courage pour contribuer quelque chose à la reparation de mon honneur que noz ennemys avoient voulu flestrir soubs son nom emprunté, en faisant une partie de ce qu'il pouvoit pour mon restablissement sans attendre que je l'obtinsse sans luy, que j'estois prest à souffrir que des amys communs me condamnassent à tout ce que bon leur sembleroit sans reserve quelquonque ne de l'exercice de ma charge ne d'aultre chose aulcune qui fust en mon pouvoir; seulement desirois je qu'il essayast la discretion tant de ses pere et mere que de moy, sauf s'il n'y trouvoit de quoy se satisfaire d'en venir à l'arbitrage d'amys communs suyvant le dernier pacte de son pretendu contract et sans lequel rien n'eust esté accordé. Mais encores que je l'aye attendu les six moys entiers inutilement, et qu'aprez avoir en main l'arrest de son interdiction et l'en avoir adverty, je l'aye gardé un moys entier sans le faire exploicter, je ne l'ay jamais peu faire desmordre de rien de ses chimeres, et depuis mesmes mon restablissement, aprez quoy il n'avoit qu'à escoutter ce qu'on pouvoit faire pour luy, il n'y a pas eu de moyen de l'empescher d'aller en cour se faire declarer aultre qu'il ne debvroit estre, sans avoir le courage de rien contribuer nom plus de ce qui luy peult rester à sa disposition pour commancer à meriter quelque chose envers ses bienfacteurs, et croys qu'il sera si aveuglé qu'il n'aura pas l'esprit de s'y resouldre pour achever de donner le contentement aux ennemys de la maison, et ne tenir que de leur main ce peu qu'il pourra extorquer de nous à vive force au lieu de ce qu'il auroit de gré à gré, qu'il seroit obligé de recognoistre et tenir de nous ou de noz amys. Mais Dieu permet souvent que non sempre ride la moglie del ladro [1], comme on dict en Italie. Cez gents trouveront possible un jour leur guerdon [2],

[1] Que toujours ne rie la femme du larron. — [2] Peiresc est, avec le satirique Regnier, un des derniers qui aient employé ce synonyme de récompense.

IMPRIMERIE NATIONALE.

et en toute façon je demeureray à jamais à Monsieur du Puy et à vous,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 16 septembre 1636.

Mon frere ayant esté constraint d'aller à Marseille soudainement par ordre de Mr de Nantes, n'a peu vous escrire à son grand regret. S'il y a quelque provençal qui puisse rendre la lettre du sieur Gardet, vous ferez charité. Excusez moy.

Je vous recommande le paquet du sieur Prieur de Roumoules au plus tost qu'il se pourra faire tenir pour prevenir s'il est possible le partement de Mr du Bernet nostre premier president[1].

CLIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR, À PARIS.

Monsieur,

Avec vostre lettre du 12 j'ay receu toutes les aultres qu'il vous avoit pleu d'y joindre, ensemble l'extraict que je vous renvoye, et tout plein d'aultres gentilesses et bons advis dont je vous rends trez humbles graces, mesmes des bons offices qu'il vous plaict de promettre au pauvre Mr de Nigris, en quoy vous ferez oeuvre bien meritoire, car il a affaire à une personne bien perfide et desloyale, et qui faict le tyranneau. Je suis bien aise qu'il ayt peu garantir des pluyes le volume des epistres de St Pol, et que Mr de Saumaise l'aye receu; il m'en escript une lettre plus obligeante que ne peult meriter un si petit service, et m'a mis salive en bouche d'un petit manuscrit Grec de la Bibliotheque,

[1] Vol. 718, fol. 301.

où je trouveroys bien de l'exercice de ma fantaisie, s'il est loisible de le faire transcrire, au quel cas j'en feroys volontiers la despence si ce n'est ouvrage de trop longue haleine et de trop grands fraiz, et pour cet effect et aultres petites necessitez de nostre commerce de libvres, je vous envoyeray de l'argent à la premiere commodité. Bien honteux de la peine que cette courvée vous donne quasi incessament, et que vous percistiez à vous incommoder pour en tenir bordereau, ce qui ne se peult faire sans trop de temps perdu pour vous et vos amys. C'est pourquoy je vous conjure une foys pour toutes de vouloir vous en abstenir dezhormais, et seulement tenir en un sachet à part l'argent que vous aurez de moy, pour y puiser aux occasions des fournitures que vous ferez pour moy, et quand vous approcherez du fonds du sac, il suffira de m'advertir, pour remplacer le fonds, sans qu'il soit de besoing de m'en envoyer s'il vous plaict le menu pour les mesmes considerations que je vous ay aultres foys reiterées si souvent. Il suffira d'envoyer seulement les parties du sieur Cramoisy quand vous le jugerez à propos, et j'envoyeray de quoy les acquitter incontinant.

Il est vray que les ouvrages du pauvre S[t] Amand ne sont pas tous esgalement bons, et qu'il y a mesme aux meilleurs beaucoup de choses à desirer. Mais de l'humeur que je suis aymant à cueillir la rose et laisser les espines selon le proverbe commun, je passe tout ce qui ne me satisfaict pas et m'arreste à ce qui se rencontre de mon goust, non seulement en ses livres mais en la plus part des aultres qui me passent par les mains, y en ayant bien peu, où c'est qu'un chascun, selon la diversité de son humeur, ne trouve de quoy regretter beaucoup de choses qui eussent merité d'en estre retranchées, et souvent dans les plus anciens livres et les plus celebres, si l'on y vouloit examiner les choses et les conceptions si scrupuleusement et ric à ric, comme faisoit aultres foys Malerbe. L'on a bien meilleur marché de passer oultre, et choisir chascun ce qui peult agreer le plus. Je vous diray sur ce propos sans sortir du subject de S[t] Amand que j'ay faict transcrire l'une de ses pieces que je trouvoys fort à mon goust pour me la faire chanter quelquefoys et en ay faict obmettre plusieurs coupplets qui ne me

plaisoient pas comme les aultres, tant j'ayme ma liberté et de fouyr les occasions de trouver à redire en aultruy. Nous sommes touts hommes et difficilement pouvons nous esviter de broncher bien souvent, et com' il nous fault sçavoir bon gré generalement à la nature, de ce qu'elle nous fournit tant de belles et odorantes fleurs, tant de bons fruicts et d'animaulx de grand service et de bon usage, sans considerer la concurrance des mauvaises herbes puhantes et mortiferes, qui naissent parmi les bonnes, encores moings les poisons qui naissent quelquefoys bien prez des bons fruicts nom plus que la production des serpents et aultres bestes venimeuses qui semblent ne pouvoir faire que du mal, à comparaison des aultres animaulx, aussy semble t'il qu'il nous faille en toute façon sçavoir tout le gré que peuvent meriter les belles oeuvres et les bonnes actions des hommes, quelque chose qu'il y puisse avoir à redire en leurs aultres actions et ouvraiges que j'aymeroys mieux pardonner ou excuser, s'il y peult escheoir, ou du moings le dissimuler, pour ne me charger de trop de soing et de sollicitude superflüe. Vous me pardonnerez s'il vous plaict cette simplicité possible trop libre et trop indulgente. En somme, puisqu'il ne se trouve plus de l'edition in 4° des vers de St Amand dont j'ay la premiere partie, je feray chercher à Lyon et ailleurs s'il ne s'en trouveroit plus. Et si la seconde partie du Flambeau ne s'imprime en Françoys, il fauldra la prendre en Flamand pour ne pas estre privé des Cartes y contenües, mais il s'en fauldra esclaircir bien au vray, s'il est possible, et si l'ouvraige n'est pas soubs la presse. Quant au sieur Boulle, il vous donnera tout le temps qu'il vous plairra, et recevra tousjours à trez grande faveur ce que vous daignerez luy communiquer et tres punctuellement touts voz bons advis sans s'en dispencer.

Je plains ce pauvre miserable Granier, encores qu'il aye bien merité le mal qu'il a. S'il se pouvoit avoir quelqu'un des livres qu'il a traduict, il serviroit de modele à corriger le language en plusieurs endroicts, pour en diminuer la rudesse de nostre Gascon. Je regrette bien l'importunité que vous donnent les trop frequentes lettres de Bordeaux, mais il n'y a remede, tant que M^r nostre Premier President en soit

party. Il nous fault loüer Dieu de cette petite occasion de le servir et les siens, et la despence n'y sçauroit estre mal employée.

J'oublioys de vous dire que vous ne m'avez pas mandé à quoy il a tenu que le registre de Milan n'ayt esté transcript, car je n'en ay pas trouvé la coppie dans la malle de mon frere. J'envoyeray de l'argent pour satisfaire à tout Dieu aydant, par le premier; cez Messieurs de Genes l'attendent en grande impatiance, et me demandent ce qui se trouvera là de Bernardino Baldi[1], qui ne se trouve plus chez eux. Vous avez oublié possible de m'accuser la reception d'un exemplaire de la musique du Dony pour la bibliotheque de Mr de Thou par un jeune medecin de cez quartiers icy nommé Broilla, party longtemps devant le sieur de Nigris, ne me pouvant imaginer qu'il aye manqué de vous en rendre le roulleau à son arrivée. Je suis encore en peine d'un porteur pour le volume du Theophanes. Je vous remercie trez humblement de l'adresse du Syncellus, et crains bien de ne l'avoir pas à temps pour le prochain ordinaire de Rome dans 8 ou 10 jours d'icy et qu'il ne me le faille icy garder un moys en attendant le suyvant. Mr de Rossy m'accuse la reception de vostre lettre, mais il n'attend le livre qu'au 26me de ce moys, et le courrier de cette semaine sera party de Lyon le 24me, le suyvant ne pouvant partir que le 1 octobre pour estre icy le 4me et l'ordinaire sera passé le 3me, si le cardinal Bichi ne l'arreste un peu comme il faict souvent[2], et comme je vouldroys bien qu'il fist à ce coup. Mais si ce malleur nous surprend, nous nous consolerons à parcourir les notes de Mr de Saumaise en attendant la suyvante commodité de le faire tenir. Je responds à Mr de Thou, vous verrez ma lettre, ne sçaichant presentement rien de plus; si dans le soir nous sçavons davantage, je vous en feray part. Cependant vous

[1] Bernardin Baldi, abbé de Guastalla, né à Urbin en juin 1553, mourut dans la même ville en octobre 1617. Voir dans la *Biographie universelle* (article de Ginguené) la longue liste des publications diverses de ce poète qui fut aussi un savant. On raconte qu'un grand nombre d'autres ouvrages de Baldi étaient conservés en manuscrits dans les archives épiscopales de Guastalla, et qu'ils y périrent dans un incendie.

[2] Voir dans le fascicule VIII des *Correspondants de Peiresc* un passage relatif au séjour de ce prince de l'Église chez notre auteur (p. 9-10).

aurez tout ce que j'ay receu d'Italie, tant de Naples que de Milan, et une piece manuscrite in 8° que je n'ay pas peu lisre et que je n'ay pas voulu retarder au cas que vous y trouvassiez chose qui peusse meriter de s'en prevaloir et d'en donner les advis necessaires où vous le jugerez à propos.

Il me reste à vous remercier trez humblement de la bonne opinion que vous avez daigné concevoir de mon procedé nonobstant les calomnies suggerées à nostre ingrat par noz ennemys et les siens, dont le temps fera paroistre la verité veuillent ils ou non, et je demeureray à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 23 septembre 1636[1].

CLX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

Le dernier ordinaire de Lyon est venu à ce coup sans apporter les lettres de Paris qui passent par la routte de la Bourgogne, lesquelles n'estoient pas arrivées le jeudy à Lyon à 10 heures quand il partit, mais il m'a pourtant rendu non seulement vostre lettre du 14me accompagnée d'une aultre de Mr du Puy vostre frere du 19e venües par la grande routte, mais aussy le fagot que vous aviez baillé au messager que je ne pensois avoir que la sepmaine prochaine, où j'ay trouvé le Syncellus fort bien conditionné ensemble l'Antireticus II du P. Sirmond[2], et ceste belle dissertation sur le traicté de Prague[3] que je me

[1] Vol. 718, fol. 303.

[2] *Antirrheticus II*, parce que, comme nous l'avons vu, il y eut deux traités publiés sous ce titre par le P. Sirmond, un en 1633, l'autre en 1639.

[3] Cette dissertation, œuvre de T. Stella,

feis lisre hier dans le lict avec grand plaisir, y voyant si particulierement examinées les soupplesses des Espagnolz et dattées toutes les chartres et negotiations principales concernant les dernieres guerres d'Allemagne, auxquelles toute la chrestienté prenoit tant de part. Que s'il estoit possible d'en avoir encore une coupple d'exemplaires, je vous en aurois une bien speciale obligation, car la piece merite bien d'estre conservée et tenüe en reputation; le nom de l'autheur qui y est exprimé n'est pas de ma congnoissance et qui que ce puisse estre je me suis imaginé qu'il n'a pas faict cette piece sans que Mr Grotius y aye bien contribué de sa part plus que ne porte le tiltre. Si vous en sçavez quelque chose, vous m'obligerez bien de m'en faire part. J'envoyeray le Syncellus par le prochain ordinaire de Rome qui passera dans 2 ou 3 jours, et me flatte tousjours jusques à ce point là que vostre affaire ne tardera pas de s'achever. Lorsque vous aurez mon exemplaire du Theophanes, je vous prie de le faire collationner sur l'original de la Bibliotheque par le coppiste de Mr Aubert et d'en taxer le travail selon que vous jugerez raisonnable, et me le renvoyer si tost que vous pourrez, dont mon frere trouvera de par delà plus de commoditez extraordinaires. Il me surprit si fort dans la soudaine résolution de son despart qui m'obligeoit à songer à mille petites affaires domestiques auxquelles il pouvoit beaucoup mieux pourvoir que moy, que je ne m'advisay que bien tard de luy parler de faire porter quant et luy le vase de verre antique dont je n'ay esté que trop longtemps depositaire et quelqu'un de cez cameleons, dont il s'excusa sur ce qu'il n'avoit qu'un porte manteau et que ses gens estoit[1] chargez de je ne sçay combien d'embarras, dont je me repentis bientost de ne les avoir faict descharger quand je receus le mesme jour la despesche de

comme Peiresc lui-même va nous l'apprendre un peu plus loin, parut sous le pseudonyme d'*Asterius : Deploratio pacis Germaniæ sive dissertatio de pace Pragensi, tam infauste quam injuste inita Pragæ Bohemorum 30/20 Maii MDCXXXV. Authore Justo Asterio.* Paris, Séb. Cramoisy, 1636, in-fol. Réimpression par les Elzevier la même année, in-4°. Voir Alph. Willems, p. 108, n° 435.

[1] *Sic.* Il convient de faire remarquer, à ce propos, que la lettre n'est pas autographe, comme du reste Peiresc en avertit lui-même son correspondant un peu plus loin.

Mr vostre frere où il tesmoignoit que ceste petite beste ne pouvoit estre que la bien venüe, mais je vous asseure bien que je n'en perdray pas d'aultre occasion s'il s'en peult presenter de ma congnoissance et seray à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce dernier septembre 1636.

J'ay eu un peu de ressentiment de colique renale depuis le despart de mon frere, mais j'en ay esté quitte à fort bon marché; cela m'empesche de vous escripre de ma main.

Je vous envoye les memoires d'Italie que mon homme avoit oublié de mettre l'aultre jour dans mon paquet, dont vous excuserez s'il vous plaict la faulte et la besveüe, dans la presse du partement des courriers [1].

CLXI

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu la vostre du 19e accompagnée de celle de Mr de St Sauveur du 14e, mais ce ne fut qu'un jour plus tard que de coustume que nostre ordinaire arriva à mon trez grand regret, car mon frere estoit party le mesme jour pour vous aller revoir, par qui j'eusse volontiers hazardé un de ces cameleons s'il ne m'eust surpris comm' il fit. Et si j'eusse eu vostre lettre en main, asseurement je l'en eusse chargé, quand bien il en eust deub mourir par les chemins, la perte n'en eust

[1] Vol. 718, fol. 305.

pas esté si grande. Je luy en parlay sur le point de son despart et en voulus charger un des siens. Je le voulois mesme charger de ce vase de verre antique, mais il s'estoit embarassé de tant d'aultres choses que je n'euz pas le moyen de le vaincre, encore eus-je bien de la peine de luy faire accepter mon Theophanes parce qu'il n'avoit qu'un porte manteau, mais s'il eusse veu vostre lettre il eusse plus tost faict quitter toute aultre chose que de manquer à vous porter un cameleon; s'il m'eusse seulement donné 24 heures de temps pour me laisser recongnoistre, je ne l'eusse pas laissé en repos qu'il n'eusse satisfaict et à l'un et à l'aultre, mais il prist sa resolution fort soudainement, et ne m'en advertit que la veille de son despart, m'asseurant qu'il trouvera encores là son pauvre filz aveuglé qui eust bien mieux faict de s'en venir tandis qu'il le pouvoit trouver icy et y obtenir par nostre entremise ce qu'il n'aura pas facilement par aultre voye. Je vous ay tant d'obligation de la peine que vous a donné ceste fascheuse affaire que je ne vous en sçaurois jamais rendre de revanche qui puisse respondre à la moindre partie de mon debvoir, mais il ne tiendra pas à moy que je m'en acquitte tout ce qui pourra dependre de mon foible credit. Cependant je vous en rendz les plus humbles graces que je puis et des curieuses nouvelles dont il vous a pleu me faire part, regrettant infiniment que parmy vostre indisposition et nonobstant la fiebvre actuelle dont vous n'estiez point encore quitte, vous ayez voulu vous donner la peine de m'escrire, veu qu'il y avoit eu si peu de necessité et que la lettre que M^r de St Sauveur avoit daigné laisser avant son despart estoit plus que bastante pour m'obliger avec grande supererogation, et vous supplie à l'advenir de vous dispenser de ces corvées quand les occasions s'en pourroient presenter, me suffizant d'estre conservé en l'honeur de voz bonnes graces, sans qu'il soit besoing de vous mettre en peine de m'en donner d'aultres asseurances par escript que celles que vous m'avez si souvent confirmées par tant de preuves de voz bienfaicts. Nous n'avons rien maintenant de nouveau tant les choses sont calmes de ce costé; je ne sçay si avant que le courrier parte je n'apprendray point quelque chose qui puisse meriter de vous estre

IMPRIMERIE NATIONALE.

escripte, auquel cas je n'y manqueray point, priant Dieu qu'il r'affermisse vostre santé selon le merite de vostre eminente vertu et demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeyssant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce dernier septembre 1636 [1].

CLXII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

À PARIS.

Monsieur,

Nostre dernier ordinaire m'apporta vostre despesche du 26 du passé, qui me fit bien rougir de honte de me recongnoistre si esloigné comme je suis des qualitez que vous m'avez si charitablement prestées envers voz amys, et de celles qu'il fauldroit avoir pour y respondre et meriter la peine que vous leur avez faict prendre à mon occasion et celle que vous y avez daigné adjouster en donnant de si bons advis et de si salutaires conseils à ce pauvre esprit desvoyé et vous surchargeant encores du soing de m'en faire une si penible relation, dont je vous remercie trez humblement. Et me doubte fort que le tout ne soit en vain, et qu'il tournera tant à l'entour du pot [2] qu'il trouvera enfin le pretexte qu'il cherche d'entrer en nouvelle rupture avec son pere et moy, pour pretexter la reprinse des errements de sa chicane, et esviter ce luy semble de rien tenir de nostre main, de peur d'estre obligé de nous en sçavoir gré, car ce n'est que pour cela qu'aprez ce peu de

[1] Vol. 718, fol. 306. Voir à l'*Appendice* une lettre de Christophe Dupuy à Peiresc, du 2 octobre 1636.

[2] Littré ne cite au sujet de cette locution qu'une phrase des *Mémoires* de Saint-Simon. Il donne plusieurs exemples de la même figure employée pour indiquer une démarche faite timidement, avec indécision (Scarron, Molière, etc.).

belles paroles qu'il vous avoit laschées à vostre derniere entreveüe, il ne sceut cacher la repentance qu'il en avoit, et employa la bonté de Mr du Couldray et de Mr Chrestien pour vous faire demander d'aultres choses plus conformes à ses premieres propositions, qui ont tousjours esté de capituler et barguigner jusques au dernier bout, avant que se soubsmettre à rien de ce qui pouvoit estre de son debvoir, soubs pretexte de vouloir sçavoir mon sentiment à l'advance, car il luy semble qu'il sera tousjours sur pied en toutes ses pretentions pour en reprendre les poursuittes et les tenir de toute aultre main que la nostre dont il a tant d'aversion et que quoy que ce soit qu'il puisse obtenir par la chicane il pourra se vanter de l'avoir emporté de haulte lutte et de n'en rien debvoir qu'à noz ennemys, auxquels il nous a voulu sacrifier pour se les acquerir irrévocablement, car ce sont gents qui ne se payent comme les esprits malins que de tels sacrifices des gents plus innocents.

Il vous a donques faict dire par Mr Chrestien qu'il avoit changé d'esprit, il m'en fit dire aultant un soir par sa femme, à laquelle je fis la mesme responce que je vous supplie de faire de ma part audict sieur Chrestien et que j'ay tousjours faicte à touts ceulx qui m'en ont voulu parler : que si cela estoit, je ne demandoys de luy qu'un seul acte de bonne volonté pour petit qu'il fust, pour tesmoigner qu'il eusse despouillé la mauvaise dont il m'avoit tant faict ressentir d'effects importants. Je pense mesmes en avoir dict aultant à Mr du Couldray mesmes si je ne me trompe, et qu'il n'avoit qu'à contribüer tant soit peu de ce qui pouvoit dependre de luy à la reparation de mon honneur que je poursuyvoys lors contre ceux qui s'estoient servis de son nom pour m'attaquer, ne l'osant entreprendre en leur propre. Mais il n'y eust jamais de moyen d'en extorquer la moindre marque du monde d'avoir seulement du regret à rien de tout ce qui s'estoit passé entre nous sur cette affaire, tant s'en fault qu'il eust le courage à prester aulcun consentement à mon restablissement ne à ma reparation, tant il avoit de peur de desplairre à ceux qui l'avoient appuyé contre moy. Aymant bien mieux nous abandonner nous que eulx. Aussy ne croys je pas qu'il aye jamais ce courage de rien contri-

büer de çà ne delà à mesmes fins, tant il porte de respect à cez gents pour ne pouvoir advoüer qu'ils ayent failly ou eu aulcun tort de moy nom plus que luy, et comme s'il ne pouvoit fleschir, sans comparaison nom plus que les esprits confirmez en malice, tant il luy importe d'avoir esté hallené [1] de cez gents là, qui luy ont inspiré tout leur venin, et ont alteré toutes les habitudes de son ame, comme la morsure des chiens enragez altere les fonctions naturelles et primitives des corps, car j'avoys tousjours dict et declaré à un chascun, que je ne luy demandoys rien, que je ne vouloys que la reparation, que j'ay enfin eüe sans luy, et qu'aprez au moindre acte de bonne volonté de sa part, je pourroys commancer à croire qu'il eust despouillé la mauvaise, et qu'il voulusse commancer aussy de meriter quelque chose en mon endroict, ce qui me pourroit servir de pretexte à luy faire du bien. Que je ne l'obligeoys à rien, qu'il pourroit esprouver la discretion de son pere en ses appoinctements et advantages, et que s'il n'y trouvoit son compte, la voye d'amys communs stipulée par son contract de mariage ne luy pouvoit pas manquer, et que je m'y soubsmettoys de nouveau en tant que de bes[oing]. Mais il rejecta tousjours toutes choses, s'imaginant qu'il nous tenoit le pied sur la gorge, et qu'il nous feroit passer par où il vouldroit, attendu qu'il ne s'attendoit pas que je trouvasse de justice contre luy de par delà, nom plus que j'avois faict icy. Quant il fut interdict, il creut qu'il le feroit reparer pour une piece de cent escus, il s'en venta partout, negligeant son restablissement par mon moyen, et croyant encores qu'il me tenoit dehors. Quant j'ay esté restably, les gents de cabale luy ont donné courage de ne pas desmordre, et d'aller clabauder de par delà, pour avoir sans nous en sçavoir gré ce qu'il eust esté obligé de tenir de nous, et esmouvoir à quelque compassion par sa presence. A cette heure vous voyez que touts les rebuts qu'il a rencontrez de toutes parts ne l'ont encores peu faire rentrer en soy mesmes et qu'il veult encores

[1] Littré ne donne aucun exemple de l'emploi des mots *halener de*... Il cite seulement les formes : *halener quelqu'un*, *être halené par*, et enfin *halener* (verbe neutre).

d'aultres asseurances de mon sentiment et du traictement qu'il recevra de moy, comme si je luy avoys voulu imposer de bien dures conditions. Et toute foys il ne peult pas pretendre cause d'ignorance que je ne luy aye faict dire et par sa femme et par touts ceux qui s'en sont entremis, quand ils m'ont dict qu'il me prieroit de l'excuser, et que j'ay reparty qu'il avoit grande peur de trop parler comme moy, et qu'ils me vindrent redire qu'il se laisroit porter à demander pardon, je leur dicts que je ne luy demandoys ne des termes de pardon, ne d'excuse, que je me moquoys de tout cela, et ne vouloys de luy que le moindre grain de bonne volonté, par acte d'effect contraire aux precedents effects de mauvaise, et du reste que je n'en vouloys rien sçavoir ne me souvenir de rien du passé. Voilà en quels termes nous en sommes tousjours demeurez, et vous verrez le succez où je vouldroys bien que ma prevoyance me peusse mentir. Mais je gaige qu'il n'a attendu son pere que pour prendre occasion de rompre, sçaichant combien il est oultré contre luy. Et s'il pensoit que cela deubt accelerer son accommodement, asseurement il s'en seroit fouy bien viste, tant il a de peur d'estre obligé d'en passer par là, n'abhorrant rien tant dans son pretendu contract de mariage que le dernier pacte qui y fut apposé, d'en passer par l'advis d'amys communs, pour toute sorte de differents à naistre. Et quant il a faict samblant de le vouloir executer, ce n'a esté que quand il pensoit interrompre avec cela mes poursuites sur mon restablissement, qui ne pouvoient pas estre de la cognoisçance de simples arbitres amys communs.

J'auroys bien d'aultres choses à vous dire sur ce subject, mais oultre que j'abuseroys possible de vostre patiance par de si ennuyeux discours, vous pardonnerez s'il vous plaict à un homme qui depuis le jour mesmes du despart de mon frere ay esté quasi en continuel travail d'enfant comm' on dict à m'accoucher d'une pierre destachée des reins que je ne peus faire que dimanche au matin, mais comme j'avois auparavant faict quelques fragments, il en reste encores d'aulcuns qui m'incommodent plus qu'il ne fauldroit pour m'acquitter de mon debvoir en vostre endroict, et de cez aultres messieurs qui m'excuseront s'il leur

plaict avec vostre bonne intercession que j'implore le plus humblement que je puis, mesmes pour mes humbles remerciments à Mr Chrestien et à Mr du Couldray par mesme moyen, du soing qu'il leur plaict prendre de moy, estant leur serviteur trez redevable,

Monsieur,

vostre trez humble et trez dévoué serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 7 octobre 1636[1].

CLXIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

(*A vous seul, s'il vous plaict.*)

Monsieur,

Je ne sçay plus quels termes de remerciments employer envers Mr du Puy vostre frere et vous, de tant de bienfaicts que vous me despartez à toutes heures l'un et l'aultre. Vous pourrez voir ce que je luy escripts sur la derniere proposition à luy faicte de la part de mon neveu par le bon Mr Chrestien à qui il n'y aura pas de danger qu'il la fasse voir s'il luy plaict, quoy que broschée à bastons rompus[2] bien precipitamment, car on m'avoit desrobé tout le temps que je pensoys employer à la presente despesche et je n'ay mon pauvre esprit en gueres bonne assiette[3] nom plus que le corps travaillé d'une pierre durant dix jours que j'ay enfin mise dehors plus heureusement que je ne l'osoys

[1] Vol. 718, fol. 311.

[2] Littré, au sujet de cette locution, ne cite pas d'écrivain antérieur à l'auteur de l'*Histoire comique de Francion* (1622), Charles Sorel. Les autres citations qu'il donne de cette expression figurée sont tirées d'auteurs aussi modernes que J.-J. Rousseau et P.-L. Courier.

[3] Littré ne trouve cette expression que dans des écrits publiés plus tard par Corneille, Pascal, Bossuet, Boileau, La Bruyère, etc.

esperer, ayant guary la fiebvre que j'avois en mesme temps par des abstinances de deux foys 24 heures sans manger ne boire, ce qui m'a parfaictement bien reuscy. J'ay pourtant escript à Mgr le Chancellier comme vous pourrez voir et n'en ay rien voulu toucher en ma lettre à Mr vostre frere, pour n'en donner cognoisçance à nostre monde rebellé, ne aux entremetteurs. Mgr le Chancellier a bien recogneu l'humeur de ce frippon quand il dict que c'est un esprit qui se croid, et consequament ceulx qui luy inspirent leur venin, car il ne pense pas avoir d'aultres amys qu'eulx, et comm' ils ont des habitudes en cour auprez du Roy par un de ses cappitaines des Gardes, ils luy ont faict à croire que par ce moyen il me rangeroit à leurs vœux; pour le moings il estoit bien cappable de s'imaginer, dez qu'il auroit eu l'honneur de sallüer le Roy, qu'il me feroit passer par le trou d'une esguille; c'est pourquoy il ne fault pas trouver estrange qu'il vous eusse manqué des paroles qu'il vous avoit données du commancement, lesquelles n'estoient que pour vous endormir et tascher de descouvrir de vostre franchise ce qu'il pourroit de mes habitudes pour en tirer de l'advantage s'il pouvoit, et je croys encores que tout ce qu'il a depuis dict en dernier lieu à Mr du Puy ne va qu'à cela quelque mine qu'il tienne, ainsin que les propositions de Mr Chrestien le justifient. Dieu veuille que je mente, et quoy qu'il die de l'advis de la venüe de son pere, il ne quittera pas facilement ce païs là tant que cez belles gents y seront, et qu'il aura esperance de se tenir, quand ce ne seroit qu'à un fillet d'aragnée, n'ayant pas moings d'aversion de s'approcher de nous et de touts les anciens amys de nostre maison que de passion de percister en leur cabale jusques au dernier bout.

Nous avons icy depuis deux ou trois jours le bon P. Seguiran[1] qui

[1] Gaspard de Seguiran, né à Aix en 1568, entra dans la compagnie de Jésus en 1584, fut confesseur et prédicateur du roi Louis XIII; il mourut à Paris en 1644. Il est auteur des *Sermons doctes et admirables sur les Évangiles des dimanches et festes de l'année* (Paris, 1617; *ibid.*, 1643, 2 vol. in-8°). On lui a attribué la *Lettre justificative du P. François Solier* (Poitiers, 1611, in-8°), que d'autres (Bayle, par exemple) donnent au P. Solier lui-même. Le P. de Seguiran était le frère du président de Seguiran, beau-frère de Peiresc.

m'a dict ce que le confesseur de M[gr] le Chancellier avoit faict pour ce jeune homme. Il passera en Italie sur les galeres du Pape si elles viennent bien tost, sinon il prendra aultre passage.

Monseigneur le Chancellier nous a tellement obligez mon frere et moy, que nous ne l'en sçaurions jamais dignement recongnoistre, nom plus que le ciel de ses faveurs. Et c'est à M[r] du Puy et à vous que nous devons le tout. C'est pourquoy nous n'en sçaurions jamais rendre aulcune revanche proportionnée à nostre debvoir. Je pense que mon frere ne tardera pas d'estre là, s'il n'y est aussy tost que cette lettre, et de vous en rendre de vive voix les compliments qu'il pourra, attendant des occasions opportunes de vous servir à souhaict. Or pour vous monstrer la dependance de ce frippon de la cabale, vous voyez qu'il a eu l'advis du voyage de son pere en cour plus tost que moy, tant il y a de gents aux agguets pour nous espier l'un et l'autre, car cela ne peult estre venu que des gents qui joüent de faulx estœufs, mon frere n'ayant pas communiqué son voyage à deux persones, et en effect c'est sa consideration de luy qui l'y a faict resouldre plus qu'aultre chose, pour le ranger encores mieux à son debvoir et luy ne sçaict ce qu'il demandoit quand il l'a voulu attendre, car il veult voir la verité de ce qu'on luy avoit dict que son pere ne le vouldroit pas voir si ce n'estoit par mon intercession. Il est vray qu'il cherche plus tost matiere de rupture que d'accommodement quoy qu'il die, et vous le verrez au bout car je sçay que ce sont les conseils de ses confidants comme leur humeur.

Je ne r'envoyeray poinct de ce coup s'il vous plaict la lettre de M[gr] le Chancellier, non que je la veuille monstrer à persone comme je ne l'ay pas encore fait, mais je n'ay pas eu loisir quasi de la voir dans la foulle des divertissements que j'ay eus depuis la venüe de l'ordinaire, dont je vous supplie de faire mes excuses.

Je me suis infiniment resjouy de l'heureux succez de la taille de M[r] Guiet, et prie à Dieu de le vouloir bien tost remettre en santé comme je l'espere. Je vous remercie trez humblement et M[r] Rigault de la recherche de l'Anna Comnena. Je me doubte qu'il y aura bien de la peine d'en trouver d'exemplaire hors d'Italie. Ce que je desiroys de

Mr du Chesne n'a pas de haste; s'il se va promener à St Victor, je voudrois bien qu'il vist si ce n'est pas un kalendrier tout entier qui est gravé sur une pierre affichée derriere le maistre autel sur la vieille tombe de H. de St Victor, auquel cas je le feroys transcrire volontiers, ou au moings les passages plus importants des jours des Solstices et des Æquinoxes.

Je vous rends graces de voz nouvelles, et ne vous puis dire en eschange si ce n'est que Mr de Nantes est passé en poste ceste aprez disnée à dix chevaulx et s'en est allé coucher à Lambesc à troys lieües d'icy. Nostre armée navale est de retour de la coste d'Italie, où l'entrée du port de Genes luy fut refusée; il est vray que depuis l'on en a faict aultant à celle d'Espagne pour tenir la neutralité. Les navires sont au Goulf Jean et les galeres à Toulon, et disoit on qu'elles venoient à Marseille. L'on haste les barques de la coste pour se rendre à l'armée, et croid on que les isles pourront estre attaquées au 15 de ce moys. Dieu fasse reuscir cez desseins, et ceulx que j'ay de vous servir si je puis.

Il me reste à vous parler d'une mauvaise affaire survenüe à Mr de Guibbeville à qui l'on a donné des gardes, et à un parent d'une maison où il hantoit, et où une damoiselle presuppose estre enceinte de ses œuvres. Je luy envoyay incontinant un gentilhomme de mes amys pour tascher de l'assister au mieulx que faire se pourroit, et en escripvis au Cardinal son maistre, au Recteur du Conté Venaiscin et au pere mesme de la fille; je pensoys en avoir la responce à ce soir, mais je ne sçay ce qui l'aura peu retarder. Le secretaire de ce cardinal m'a escript depuis l'envoy de mon amy que par ordre de Son Eminence il vous en avoit donné l'advis. Je ne doubte pas que cet accidant ne vous touche bien fort, et ne vous dissimuleray pas qu'il m'a touché fort avant en l'ame. Il me dict bien quand il fut icy qu'il eust desiré se retirer et qu'il en attendoit vostre resolution, mais il eust bien mieux faict de m'advoüer ses amours, car le remede y eust esté bien plus aisé pour lors. Nous y ferons pourtant ce qui se pourra, et sans mon infirmité de la pierre, je pense que je m'y seroys transporté en

persone comme j'eusse peu; encore ne sçay je ce que je feray, si je me trouve un peu mieulx à la responce que j'auray. Laquelle attendant impatiament, et priant Dieu qu'il le veuille bien assister, je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 7 octobre 1636 [1].

CLXIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

Avec vostre despesche du 3me de ce moys, j'en ay receu une de Mr de Cordes de mesme datte accompagnée d'une lettre de Mr l'Archevesque de Thoulouse [2] sur ce subject des mss. grecs militaires que Mr de Saumaise desiroit de luy. Par laquelle il m'asseure qu'à la St Martin il se promet d'estre à Thoulouse et qu'il envoyera incontinant les dicts manuscrits à Mr de Cordes pour le service de Mr de Saumaise, ce qui me faict bien regretter qu'il n'ayt peu differer son depart encore ce peu de temps, pour avoir cette petite satisfaction, puis que vous trouvez tant de difficulté de luy faire tenir seulement ce livre du P. Kircser [3], que j'eusse hazardé bien plus librement que vous, pour le luy adresser à Dieppe, attendu que quand il se perdroit la perte n'en est pas irreparable, si est bien celle de la commodité du temps et du loisir qu'il eust eu de le voir et examiner soit dans l'hostellerie ou dans le navire. Et pense que dans le bureau mesme où se consignent les lettres pour la Hollande, il se seroit peu trouver des commoditez asseu-

[1] Vol. 718, fol. 311. — [2] Charles de Montchal. — [3] *Prodromus Coptus sive Ægyptiacus*, Rome, 1636, in-4°.

rées competement (*sic*), pour le luy faire tenir à Dieppe. Et de faict Mr de Cordes me mande qu'il desseignoit de luy envoyer là mesmes l'advis de la responce de Mr de Thoulouse. Vous suppliant de n'y regarder pas de si prez quand il y aura commodité de luy faire tenir ce libvre, car il en viendra d'aultres exemplaires Dieu aydant, pour en pouvoir assortir noz amys tost ou tard. Il fauldra maintenant trouver le moyen sans Mr de Saumaise de faire conferer le Theophanes, soit par le coppiste de Mr Aubert, ou aultre sur le ms. de Darmarius que vous aurez eu à cette heure comme je croys, et luy faire payer sa peine selon que vous le trouverez à propos. J'ay bien du regret de n'avoir sceu la presse de la restitution du registre de Milan sans qu'il eust esté transcript, comme je m'y estoys attendu et en avoys engaigé ma parole à cez Messieurs de Genes. Estimant que Mr Godefroy l'aura voulu voir, et en tirer quelque extrait et qu'il aura marqué le nom de celuy à qui il appartient, qui seroit possible de nostre cognoisçance, sans attendre la responce de Mr de Saumaise qui ne pourra que tarder beaucoup.

Je suis bien aise qu'ayez receu le libvre de Mr Doni[1] pour la bibliothèque de Mr de Thou. Il m'escrivit en me l'envoyant qu'il vous en avoit envoyé un aultre pour la vostre et deux au P. Mercene, par aultre voye à droicture de Rome à Paris. Je luy feray sçavoir que vous ne l'avez pas eu.

Vostre pacquet des lunettes pour le R. P. dom Christofle[2] arriva une heure trop tard pour luy estre porté par Mr Mazzarini, mais j'en chargeay le bon P. Seguiran nostre allié[3], qui partit le lendemain pour suyvre le dict sieur Mazzarini en esperance de le joindre avant son embarquement, tandis que les compliments de M^r^ le mareschal de Victry et de Messieurs le conte de Harcourt et Archevesque de Bordeaux l'amuseront tant soit peu.

[1] Le livre sur la musique précédemment mentionné.

[2] Christophe Dupuy.

[3] A cause du mariage du frère de l'orateur sacré avec la fille du père de Peiresc (second lit), Suzanne de Fabri.

Il eusse fallu attendre 3 semaines avant que le pouvoir envoyer par le prochain ordinaire d'Avignon à Genes, d'où il ne doibt venir que cette semaine pour repartir d'Avignon 15 jours aprez, et le bon P. Seguiran s'offrit fort courtoisement à cet office, resolu de faire diligence en toute façon, soit qu'il puisse se prevaloir de l'embarquement de Mr Mazzarini ou non, desirant d'estre de retour dans le moys de janvier si faire se peult. Je suis bien aise que Mr Board vostre neveu ayt trouvé cet employ de maistre de chambre, qui est tenu en grande reputation en cette cour là, parmy ces cardinaux et princes ou ambassadeurs. S'il se presente d'occasion d'avoir recours à son adsistance, comme elle sera tousjours puissante, je la reclameray fort librement soubs vostre bon adveu, soit pour moy ou pour mes amys. Je ne regrette que l'importunité qu'il y pourra recevoir, et le peu de moyen de luy en rendre quelque bonne revanche, et que j'aymeroys bien mieux, s'il estoit à mon choix, puisque vous ne cessez trez touts de nous obliger.

Vostre advis de Mr de Nantes estoit veritable comme vous aurez peu voir par mes precedantes, depuis lesquelles il sesjourna 3 jours à 3 lieües d'icy pour y attendre son carrosse et son train, et rencontra Mr Mazzarini à une poste au delà. Nous sceumes plus tost son rappel que la menasse, bien avions nous sceu de grandes prinses qu'ils avoient avec Mr de Bordeaux sur le subject du retardement de nostre armement particulier, mais j'avoys creu que cela se deust assouppir entr'eux, et crains bien qu'il n'arrive d'aultre mal' entendu entre ceux qui auront à agir ensemblement, le concours de plusieurs au commandement estant assez difficile à conduire paisiblement.

Quant à mon neveu, vous aurez peu voir, par mes dernieres à Monsieur du Puy vostre cher frere, l'opinion que j'ay conceüe de toutes ses propositions, qui ne sont affectées que pour en venir plus tost à nouvelle matiere de rupture, et de pretexte de reprendre les errements de sa chicane, que pour aulcune disposition à accommodement, car il aymeroit bien mieux tenir ses appoinctements retendus de la main de noz ennemys s'il pouvoit, que de ses pere et mere et oncle ou pour

le moings de sa chicane, voire il en aymeroit mieux la moictié par cette voye infame, que le double à condition d'en sçavoir gré à ceux qui l'ont mis au monde. Il sçait si peu de gré à Dieu de la santé et de la vigueur de son corps aussy bien que des aultres parties, dont il a la plus libre fonction que tant d'aultres de meilleure maison que luy, que je ne m'estonne pas qu'il perde le souvenir de ce qu'il doibt à ses bienfaiteurs. Au lieu de quoy il pense je m'asseure m'avoir obligé jusques à un grandissime excez de sa pererogation de n'avoir pas incisté avec ses obstinations acoustumées à la presentation de sa requeste au conseil sur laquelle il s'imagine qu'il est en son pouvoir de mettre le pied sur la gorge à pere mere et oncle, et que nous luy en devons bien de reste trez touts de nous avoir tant espargnez, et Dieu sçaict les discours à perte de veüe qu'il a eu courage de tenir de par delà, à touts ceux qui l'ont voulu escoutter, et qui n'ont pas de cognoisçance des impostures qu'il ose debiter pour verité. Vous diriez qu'il se soit persuadé que s'il avoit lasché le pied en rien du monde, pour esprouver la discretion de ses pere et mere, que ce seroit une dissolution irreparable de son mariage, tant il a de peine à se mettre à son debvoir comme si lors qu'il n'y trouveroit pas son compte, la bouche luy pourroit estre close, sans pouvoir demander le supplement com' il le veult dez à cette heure par competance et capitulation formelle anticipée, exclusive de toute sorte de bon gré et de recognoisçance. N'ayant jamais peu se resouldre d'estudier la matiere de la puissance paternelle pour y apprendre les devoirs d'un filz et la plaine disposition d'un pere sur un filz non emancipé en ce païs icy du droict escript, où ils ne sont pas comptables à leurs enfants, ne tenus au delà de la necessité de leur entretien. Tout ce qu'ils font de plus estant de vraye supererogation, dont on est tenu de leur sçavoir aultant de bon gré que si c'estoit en pur don.

Mais ceux qui le conseillent n'en sçavent pas plus que luy en cette doctrine, nom plus qu'en celle des loix de l'honnesteté et du debvoir, dont la premiere et fondamentale est la gratitude qui asseure et boucle le lien de la societé humaine, leur humeur estant toute dans l'anarchie

et dans une desréglée convoictise de s'adventager à quelque prix que ce soit et sur qui que ce soit, le chef de son conseil n'ayant fondé sa fortune que sur la rüine de ceux de son sang qui l'avoient porté à un lustre qui le tiroit hors du pair, lesquels il voulut sacrifier à une rage populaire quoy qu'il n'en ignorasse pas l'innocence. Il est vray que Dieu n'a pas permis qu'il luy en aye trop bien prins, bien qu'il ayt cousté la vie à feu Mr le premier presidant d'Oppede son parent de nom et armes[1] dont il ressent encores des traicts de la vindicte divine qui dureront possible plus qu'il ne croid, souffrant une partie de la persecution qu'il avoit faict et faicte faire à aultruy, qui le tient plus longuement esloigné du lieu où il pensoit regner, qu'il ne se l'estoit promis, contribuant luy mesmes tousjours de la nouvelle matiere à son esloignement et ses amys aussy, tant plus ils pensent faire pour establir son pretendu credict[2].

CLXV

A MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

Quand j'ay receu vostre despesche du 10me, je pense que vous en aviez une mienne où vous aurez peu voir pour l'affaire de Mr de Guibbeville que vos voeux avoient esté prevenus et que graces à Dieu les offices de ses amys et serviteurs luy avoient faict obtenir la clef des champs. J'avoys creu qu'il fust allé droict à vous, mais j'ay depuis apprins qu'il avoit prins la routte de la maison de Monsieur son pere avec dessein d'y sesjourner quelque peu. Si je sçavoys des adresses particulieres pour luy faire tenir là vostre pacquet, je le luy auroys volontiers envoyé, et parce que vous me dictes qu'il y a une lettre de Mr du Puy à l'Eminentissime cardinal Bichi, j'ay eu quelque tentation d'ouvrir l'enve-

[1] Connaissait-on cette cause de la mort du magistrat? — [2] Vol. 718, fol. 313.

loppe de Mr de Guibbeville pour en tirer cette lettre et la faire tenir à Son Eminence. Mais aprez y avoir mieux pensé, j'ay creu qu'il vauldroit mieux le vous renvoyer tout entier, et que possible seriez vous bien aise de retenir cette lettre, pour en refaire une nouvelle qui ne vous engage à rien de plus qu'à des simples remerciments, puisque les prieres que vous luy pouviez faire ont esté assez heureusement prevenües. Le retardement de voz compliments ne sera pas sans bonne excuse, et s'il se presente d'occasion de luy escrire avant que j'aye de voz nouvelles sur ce subject, je pourray bien luy toucher un mot d'avoir receu un pacquet adressé à Mr de Guibbeville de vostre part où je croyois bien qu'il y pouvoit avoir de voz lettres pour Son Eminence, mais que je n'avois osé me dispenser de l'ouvrir, et l'avois renvoyé pour luy estre porté la part où il sera. Je tiens avec vous qu'il y a eu du dol de la part des parents de la fille pour attrapper ce jeune gentilhomme, et que si l'affaire estoit jugée par les loix de la France, il ne s'y trouveroit pas moings à dire de leur costé que de l'aultre. Et leur en ay escript en ce mesme sens assez librement, en ayant parlé encores plus vivement au sieur de Causans qui avoit eu charge d'eux d'en conferer avec moy. L'ayant enfin r'amené à vostre sentiment pour les dammages et interests, comme je vous disoys l'aultre jour le temps y servira grandement encores, Dieu aydant, mais il sera bon aussy de travailler tousjours par delà s'il est possible à trouver les moyens non seulement d'en donner la nouvelle à Mr de Guibbeville, mais aussy (de son adveu s'il est possible) à M^r son pere, à celle fin qu'on aye loisir de mesnager toutes choses avec un peu plus d'avantage. Car si on le negligeoit, cez gentz pourroient s'engager à des poursuittes judiciaires, où il seroit malaisé de bien deffendre ce jeune gentilhomme non presant, et j'apprehenderoys plus le contre coup contre la creance de M^r le Cardinal qui a interest que cela n'esclatte pas davantage que le mal qui en pourroit revenir à Mr de Guibbeville ou aux siens. Et de quelque façon que vous y veuilliez proceder, je vous declaire bien que je ne feray ne plus ne moings que ce qu'il vous plairra m'ordonner, vous suppliant de me commander absolument en cela et en toute aultre

chose. Car je n'auray de ma vie de plus forts interests à considerer que les vostres et de vos parents et amys envers touts et contre touts qui que ce puisse estre, vous estant si estroictement obligé comme je suis, non seulement de l'honneur et de tout ce peu de reputation, en quoy vous m'avez daigné mettre dans le monde par vostre grace, mais de tout ce peu de repos que je puisse jamais esperer qui n'aura jamais d'aultre fondement plus solide que les graces que je tiens de vostre main et des vostres.

Quant à M[r] de Vallavez mon frere, je croys aussy que vous n'aurez guères tardé de le voir aprez voz dernieres lettres envoyées ne de recognoistre tost aprez que les belles paroles de mon neveu ne sont de guères longue garantie, si je ne me trompe, n'y cherchant que pretexte de nouvelle rupture plus qu'aultre chose, quelque bonne mine qu'il fasse; il a envoyé presenter des lettres de cachet du Roy à M[r] l'Archevesque d'Aix, à M[r] le president Seguiran et à moy, par le filz d'un procureur en la cour qui me dict en avoir encor une pour M[r] le premier president du Bernet, dont vous verrez la coppie de deux, car M[r] l'Archevesque est en visite. Je luy dicts que celuy qui les luy avoit baillées auroit mieux faict de venir luy mesme et qu'en vain sans luy on parleroit de cette affaire dont il a faict grand trophée par la ville, comme s'il n'avoit tenu qu'à moy de sortir amiablement de noz differants, mais un chascun sçait bien le contraire, pour le moings y a t'il de bien bons tesmoings de la civilité de mes propositions sur cela, et ceux mesmes qui ont receu cez lettres.

Ceux de la cabale avoient ourdy une partie, pour tascher de faire regratter ce qui avoit esté faict en mon restablissement sur la jouissance de l'exemption, en y faisant proposer les chambres assemblées une requeste au nom des gents du païs, pour avoir un roolle des XII anciens qui en pourroient jouyr, et avoient faict passer à la pluralité des voix une deliberation prejudiciable, dont ils ont incontinant voulu excepter le doyen de la compagnie, mais venant au destail de mon interest, ils se sont trouvez partys en leurs opinions sans qu'ils eussent faict sortir ceux qui estoient suspects et qui n'estoient pas mes juges. Ce qui

n'a esté faict que pour flatter et retenir nostre jeune homme en son ingrattitude et le confirmer en son advis de la chicane, mais Dieu est sur tout et aura soing de la cause innocente s'il luy plaict.

Je vous rend trez humbles graces de la recherche que vous avez prins la peine de faire de ce Chronicon Provinciale, de cette notice et de ce kalendrier et vous ay bien de l'obligation de l'avoir mis ez mains de Mr Bouillau[1] qui est si charitable, et à qui j'estoys desja bien redevable, ne pouvant assez loüer sa desbonnaireté en cela, non plus que voz bonnes addresses, et surtout la pieté et bon zeelle de Monsieur de Bonneval, qui donne tant de moyen au public de tirer de notables advantages des estudes d'un si honneste homme et si vertueux[2], dont je vous felicite de bon coeur l'acquisition que vous en avez faicte plus prez de vous que devant[3]. L'ordinaire de Rome vient d'arriver; sur le premier advis que le Syncellus estoit conferé, Mgr le cardinal Barberin m'en faict de grands compliments, et pense qu'à la reception du livre qui doibt estre à Rome quelques jours y a, car le maistre des postes de Genes m'en accuse la reception et l'envoy, il en aura grande satisfaction, et pour peu que vous eussiez de piece justificative de la precedante commande de vostre prioré de St Leon, je pense qu'il seroit bien aise d'en trouver le pretexte de vaincre les difficultez passées. Il m'engage à luy en faire un mot de recharge par le prochain soubs vostre bon plaisir. Les difficultez qu'on avoit rencontrées à faire permettre de transcrire les autheurs grecs militaires de l'Ambrosienne ont esté sur-

[1] Ismaël Boulliau, né à Loudun, mourut à Paris en novembre 1694, âgé de quatre-vingt-sept ans, selon la *Gazette* du 4 décembre 1694. Il est des biographes qui le font naître en 1605, ce qui le ferait mourir à quatre-vingt-neuf ans. Voir beaucoup d'indications sur Boulliau condensées dans le court et excellent article que lui a consacré M. Lud. Lalanne (*Dictionnaire historique de la France*).

[2] Boulliau suivit son protecteur en Hollande lorsque ce dernier y fut envoyé en ambassade.

[3] C'est-à-dire à l'hôtel même de Thou. Boulliau devait plus tard achever la rédaction, commencée par les frères Dupuy, du catalogue de la belle collection formée par l'historien J.-A. de Thou et ses fils, catalogue imprimé par les soins de Joseph Quesnel : *Catalogus bibliothecæ Thuanæ*, etc. (Paris, 1679, 2 vol. in-8°).

IMPRIMERIE NATIONALE.

montées plus heureusement qu'on n'avoit creu, ainsin que je l'avoys predict à Mr de Saumaise. Le mal est qu'il n'y avoit pas lors de coppiste bien propre à cela, qu'un sieur Antonius Salmatius qui se trouvoit indisposé, mais on attendoit à la St Martin le retour des champs de quelques aultres, ou la reconvalescence de celuy qui a un surnom si approchant de celuy pour qui l'on en a affaire, qu'il semble que cela luy doibve estre reservé par preferance aux aultres. Dom du Puy avoit receu vostre premiere boitte bien conditionnée ce dit il. Mr Holstenius m'a encore escript en termes bien honnestes, et semble se vouloir engager à une correspondance reglée et ordinaire[1]. Il me mande avoir baillé à Dom du Puy les supplements du Procope pour vous estre envoyez et s'excuse de ne me les envoyer aussy sans nouvel ordre, parce qu'il avoit esté adverty à l'advance que je luy feroys la mesme instance pour l'amour de vous. Car je ne l'en avoys prié que comme pour ma satisfaction particuliere afin de prevenir touts ombrages. Il dict qu'il avoit remis au neveu d'Elzevir un exemplaire collationné sur deux manuscrits de trez bonne note où estoient non seulement les mesmes grandes lacunes qu'il vous a envoyées, mais plusieurs aultres petites par cy par là de quelque consequance.

La dissertation du sieur Stella[2] estoit certainement digne d'un Allemand naturel de qui l'on ne sçauroit assez recommander le bon zele.

Je n'ay pas sceu prendre le temps de rien voir des advis d'Italie venus par cet ordinaire, mais je ne lairray pas de les vous envoyer, et si je pouvois y joindre le livre del Mascardi de l'histoire[3] je le feroys encore plus volontiers par ce qu'on en faict tant de cas de là les monts[4],

[1] Cette lettre manque au recueil de Boissonade.

[2] La dissertation sur le traité de Prague mentionnée plus haut.

[3] *Dell' arte his torica trattati V* (Rome, 1636, in-4°). Voir ce que dit Gassendi (p. 461) du don fait à Peiresc par Mascardi d'un exemplaire de son livre, «quod propter singularem viri eruditionem atque elegantiam gratissimum habuit.»

[4] Ce succès attesté par les correspondants italiens de Peiresc rend bien improbable l'anecdote ainsi racontée par Weiss (*Biographie universelle*) : «La première édition, imprimée aux frais de l'auteur, n'ayant pas eu un débit aussi prompt qu'il l'avait espéré, il en envoya un certain nombre d'exemplaires au cardinal Mazarin, qui se chargea de les vendre et de

afin que vous puissiez estre juge à tort ou à bon droict. Mais le volume est in 4° assez gros et fauldra voir si le courrier aura courage de s'en charger au moings d'icy à Lyon sauf de le faire passer oultre par l'ordinaire, auquel cas vous envoyerez sçavoir au bureau dudict messager s'il seroit arrivé, car ils y attendent qu'on aille redemander les fagots qui y sont adressez. Sur quoy l'heure tarde commançant à me presser je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 21 octobre 1636.

Je vous supplie de faire part à mon frere de la coppie cy joincte des lettres de cachet et des nouvelles de la lettre de M. de Lomenie[1].

CLXVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

Avec vostre despesche du 17 j'ay receu celle que vous y aviez joincte de Mr de Vallavez mon frere du 14, et toutes les aultres singularitez que vous avez de coustume d'y accumuler si liberalement dont je vous suis infiniment redevable, mais surtout de la bonne nouvelle, que je conserveray in scrinio pectoris, venüe du costé de Rome, dont vous me permettrez bien pourtant de feliciter comme je faicts de tout mon coeur non seulement Mr du Puy vostre cher frere[2] et vous, Monsieur,

lui en faire passer le prix.» Ajoutons que Mazarin à cette époque habitait Avignon en qualité de vice-légat et qu'il ne pouvait guère se livrer là à une propagande en faveur des intérêts d'auteur de son ami Mascardi.

[1] Vol. 718, fol. 315.

[2] Pierre Dupuy ne reçut point la mission au sujet de laquelle Peiresc le faisait complimenter. C'est avec raison que dans le tome III du recueil Lelong-Fontette (page 21

mais aussy Mr Godefroy[1], ne doubtant nullement que la chose ne soit trez certaine et indubitable venant de la part qu'elle vient et se trouvant confirmée au dict sieur Godefroy d'ailleurs, quoy qu'on ne vous en aye encores rien dict, parce que j'estime que cette resolution ayt esté prinse depuis le partement du Roy et de Mgr le Cardinal[2]. Combien que c'est quasi la mode du temps, comme quand on envoye des gents avec un pacquet fermé pour ne l'ouvrir que sur les lieux, et n'y prendre les ordres que lorsque rien ne s'en peult esventer. Et ne pense pas que cet honneur se puisse refuser, sans une extreme necessité de maladie, parce que peu de gents peuvent sçavoir ce que sçavent cez Messieurs non seulement des tiltres du Roy sur le Barroys et la Lorraine, mais des anciens traictez avec les princes de l'empire et prelats voisins, dont il faut examiner les interests et prerogatives aussy bien que les ançiennes formes du temps mesmes que l'Empire estoit le mieux reglé ce sembloit. S'ils font le voyage, ils verront à leur retour (si ce n'est en allant) les plus belles villes de la chrestienté dans cez païs bas tant d'un party que d'aultre et des merveilles incroyables. Quand ils ne verroient que les singularitez de Mr Rubens, ils y auroient bien de l'advantage et du plaisir, sans les beaux libvres anciens et modernes qu'ils peuvent voir en passant et les gents de lettres plus celebres d'un païs si bien civilisé, et où les lettres florissent si fort depuis quelques années.

Ils verront la machine du P. Linus du Liege au college des Angloys avec son mouvement journalier de 24 heures, laquelle seule seroit cappable de me faire entreprendre ce voyage en temps de paix si j'estois

des *Mémoires historiques sur plusieurs historiens de France*), on rappelle au sujet de l'emploi donné à Dupuy d'aller rechercher les titres de Lorraine, que «ce fut là son dernier voyage, et que rendu à lui-même il partageait son temps entre ses livres et ses amis.»

[1] Théodore Godefroy fut envoyé à Cologne à l'occasion de l'assemblée pour la paix où le cardinal de Lyon devait se trouver pour la France. Les instructions de Godefroy sont du 6 décembre 1636.

[2] Le cardinal de Richelieu était alors dans Amiens, et le roi, logé dans un village entre Amiens et Corbie, allait tous les jours voir les travaux de tranchée entrepris autour de cette dernière ville qui fut reprise sur les Espagnols le 14 novembre suivant.

à Paris avec toutes mes incommoditez[1]. Cez magasins d'Amsterdam sont incroyables en leur comble de rares drogues et ce nombre de navires portants bouches à feu qui se trouvent dans ce port là, et fauldra bien que Mr Godefroy dresse une relation bien exacte (aprez une perquisition la plus ample qu'il pourra) de cette nouvelle introduction de naviguer d'Amsterdam et de Pleymouth en Moscovie par dessus l'Amérique en faisant le tour du cercle arctique sans approcher trop du Nort, et des barques des Moscovites avec quoy ils portent leurs denrées à la mer, toutes couvertes de peaux et callefeultrées par dessus et par les costez comme par dessoubs, pour se deffendre des vents qui gelent furieusement pour peu qu'ils trouvent de fente pour penetrer dans les dictes barques, de quoy nous n'avions pas encor ouy parler. Mais c'est un gentilhomme qui se trouva prisonnier esclave au bagne du Grand seigneur en Constantinople où il l'apprint des cappitaines Angloys et Flamands, qui en avoient faict le chemin.

Enfin je ne vois poinct de moyen de se desdire de ce voyage ne d'excuse bien recevable sans extremité de maladie. Vous pardonnerez s'il vous plaict à ma liberté en cecy comme en toute aultre chose.

Je suis bien aise que vous ayez eu moyen de faire promptement tenir à mon frere les lettres que vous aviez receües pour luy, esperant qu'il y en aura trouvé une à Mgr le Chancellier dont il estoit en peine, et qu'elle l'aura suivy de bien prez. Il me mande les propositions de son filz parmy toutes les soumissions apparentes qui monstrent bien que j'avoys desja bien recogneu son coeur; en effect je ne pense pas qu'il soit cappable de jamais desmordre de rien qu'il puisse se promettre, ne qu'il soit jamais content de quoy qu'on luy puisse accorder. Il fauldra que Dieu y mette la main, et qu'il se voye destitué de l'appuy de

[1] Voir sur le P. Linus (François Hall), sur le collège des jésuites anglais établi à Liège en 1513 où le P. Linus professait les mathématiques, et sur la machine construite par ce savant religieux, les *Notes pour servir à l'histoire des mathématiques dans l'ancien pays de Liège* par C. Le Paige, professeur à l'Université de Liège (grand in-8°, Liège, 1890, p. 69-75). Sur la vie et sur les ouvrages du P. Linus cf. *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. II, in-fol., col. 756.

noz ennemys ou eux hors de moyen de l'assister pour le reduire à la recognoisçance de son debvoir. Mais j'abuse de vostre patiance par un si ennuyeux entretien.

Quant à Mr de Guibbeville, je crois qu'il vous aura faict sçavoir son arrivée en la maison paternelle, et que le temps ouvrira possible des moyens pour faciliter la composition de sa mauvaise affaire.

C'est à mon grand regret que je ne sçauroys respondre à cette heure à Mr Bouillaud à qui je suis infiniment redevable de la peine qu'il a prinse à extraire et examiner le calcul de ce vieil kalendrier[1] et l'en remercie tousjours de toute mon affection, vous suppliant de me vouloir excuser en son endroict comme en celuy de Mr de Cordes, de Mr Luillier et de Mr Tristan, de qui j'advoüe d'avoir grand tort, mais s'il voyoit le mauvais estat de mon cabinet, et qu'il me faut süer sang et eau, pour rencontrer ce qu'il m'y fauldroit chercher pour son service, il auroit pitié de moy. Que si Dieu me donne un peu de paix domestique pour un moys, je suis tout resolu de mettre tout en quelque ordre et lors il sera le maistre de tout, luy ayant desvoüé de longue main tout ce que je pouvois avoir à ma disposition.

J'avoys aultres foys eu une coppie au long d'une vieille ordonnance du roy Philippe le Bel de l'an 1311 donnée à Montargis, contre les pactes des contracts de rendre les especes de monoyes en pareil nombre, quoyque changées de valleur. Mais je ne l'ay sceu retrouver au besoing non sans grande mortification, parce que je l'avoys alleguée à Messieurs de nostre compagnie, et la pensois trouver en une liasse d'où je la devois avoir tirée une aultre foys sans la replacer. Je pensoys aussy la retrouver au pied de l'extraict du registre entre deux ais de la cour des monoyes, mais je fus bien surprins de n'y trouver ne celle là, ne plusieurs aultres que je pensoys y avoir faict prendre ensuitte, qui sont demeurées au bout de la plume de mon coppiste. Si ce n'est que mon libraire les ayt separées et confondües en aultres pilles comme il ne me l'a faict que trop souvent, soubs pretexte des pluyes rabieuses[2],

[1] On sait qu'Ismaël Boulliau fut surtout un savant mathématicien et astronome.

[2] De *rabiosus*, enragé. Le mot ne se trouve ni dans le *Dictionnaire de Trévoux*, ni dans

qui penetrent parfoys dans noz maisons, où il fault d'aulcunes foys seicher les libvres ou liasses mouillées, noz combles n'estant pas si droicts que les vostres ne noz thuilles si cappables de resister à une grande eau.

Pour les nouvelles vous verrez ce que j'en escripts à Mr de Lomenie. Mr du May nous a confirmé la nouvelle des Cravates par lettre de Dijon du 20, mais il y augmente bien les advantages, jusques à 800 tuez, 2,000 chevaux prins, etc. Si nous pouvions faire quelque chose aux isles, il y auroit moyen d'esperer une paix bien plus honorable. Ce sera quand il plairra à Dieu et cependant je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 28 octobre 1636.

J'entends qu'il se trouve une vieille edition des ordonnances latines de noz Roys soubs le tiltre Ordinationes Antiquæ[1], etc.; s'il s'en pouvoit rencontrer un exemplaire, je l'estimeroys bien. Bien ay je veu des volumes manuscrits en parchemin où il y en avoit bon nombre. Mais ce doibt estre aultre chose à mon advis[2].

CLXVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

Je me contenteray de vous accuser la reception de vostre despesche du 24me par un extraordinaire venu cinq ou six jours avant l'ordinaire fort opportunement pour nous faire sçavoir des nouvelles de Mr nostre

le *Glossaire* de La Curne de Sainte-Palaye. On voit seulement dans ce dernier recueil le mot *rabis, enragé*.

[1] Ce recueil n'est pas indiqué dans le *Manuel du libraire*.

[2] Vol. 718, fol. 317.

Premier Presidant, qui partit de Bordeaux le XI et de Thoulouse le 24[me] du passé et seroit icy je m'asseure où il nous eusse bien surprins, si les grandes pluyes ne l'eussent arresté dans le Bas Languedoc. Je parts demain pour aller au devant de luy et l'attendre à Arles[1] si je puis tant gaigner de chemin. La cour a faict un grand passe droict et non encore pratiqué (pour monstrer l'envie qu'elle a de bien vivre avec luy et de luy oster tout subject de nous vouloir abandonner), ayant deputé un conseiller de chascune chambre pour aller l'accueillir et salluer de sa part à une demy lieüe d'icy et l'accompagner à cheval en sa maison, où toute la compagnie se trouvera à son arrivée excepté le seul President plus ancien qui attendra chez luy sa visite, et en a esté faict registre pour memoire à la posterité sauf d'estre procedé à la verification de ses provisions dez le lendemain de sa venüe. Lesquelles on a voulu tenir pour veües aprez le serment qu'il avoit presté ez mains du Roy, et les compliments qu'il a rendus à la cour par troys de ses lettres missives fort honnestes.

Vous avez fort bien faict d'envoyer le Prodromus[2] à M[r] de Saumaise. J'ay aujourd'hui receu du Levant un petit volume en Æthiopien grandement ancien des revelations d'Henoch[3], que j'avois recherché 3 ou quatre ans y a, en estant venu à bout quand j'en avoys perdu toute

[1] Gassendi raconte ainsi (p. 475) la démarche de Peiresc : «Hieme jam ineunte, Arelatem profectus est, ut ad usque Provinciæ fineis occurreret viro perillustri Josepho Bernetio, qui in senatu Burdigalensi præses, delectus fuerat Aquensis Princeps... Norat illum videlicet, ex quo tempore in Magno consilio personam Regii cognitoris [avocat général] summa cum laude gesserat, adeo ut ipsius virtutem singulari veneratione affectuque prosequeretur.»

[2] Le *Prodromus coptus* déjà mentionné du P. Ath. Kircher.

[3] Voir ce que dit Gassendi de ce recueil (p. 395). Cf. l'article *Énoch* de la *Biographie universelle* où l'on donne beaucoup de détails sur l'achat fait par «le célèbre Peiresc, l'un des plus illustres savants du commencement du XVII[e] siècle», d'un manuscrit «qui n'était que l'ouvrage d'un imposteur nommé Bahaïla Michail», sur la supercherie reconnue et dénoncée par Ludolf, sur les trois manuscrits du livre d'Énoch retrouvés par le chevalier Bruce en Abyssinie (1769), sur les travaux dont ce livre a été l'objet de la part de Woide (dans la correspondance de Michaëlis) et de Silvestre de Sacy (dans le *Magasin encyclopédique*, 6[e] année, t. I, p. 309). Cf. encore l'article *Énoch* de la *Nouvelle Biographie générale* (par MM. G. Brunet

esperance. Je pense que ce soit le mesme volume qu'avoit veu Postel[1] en cez païs là, car il y estoit unique par la traditive de toute la nation. J'ecripts à ce soir mesmes au bon P. Gilles de Losches, pour le semondre de la promesse qu'il m'a solennellement faicte de le traduire. Esperant que si ce n'est une fidele version de l'oeuvre alleguée par S[t] Jude[2], elle sera pourtant bien ancienne et en contiendra possible une bonne partie. Car il y a des propheties, comme Origene et Procope et aultres disent qu'il y avoit en celuy qu'ils tenoient dez lors pour apocryphe. L'on me tient en grande esperance de quelque chose de mieux, Dieu aydant, en peu de temps.

Je n'ay rien faict pour M[r] de Guibbeville et ne sçaurois rien faire de ma vie qui responde à la centiesme partie du service que je vous doibs et à touts les vostres. Et ne m'espargneray pas à la suitte partout où il sera requis.

Je suis accablé d'embarras en cette conjoncture, ayant à despescher pour l'ordinaire de Rome et pour celuy de Paris à ce soir pour pouvoir partir demain. Vous m'excuserez s'il vous plaict et je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 4 novembre 1636.

J'ay receu par le courrier de Lyon les deux exemplaires de la relation de l'Allemand[3] dont je vous rends graces trez humblement[4].

et Bonneau), où sont données de très nombreuses indications bibliographiques sur les travaux français et étrangers consacrés au livre d'Énoch.

[1] Guillaume Postel mentionné plus haut.

[2] Le livre d'Énoch est cité dans les versets 14 et 15 de l'épître de saint Jude. Les principaux critiques sont d'accord pour reconnaître que l'ouvrage envoyé d'Abyssinie à Peiresc est bien celui que connaissait saint Jude.

[3] La publication déjà mentionnée de Stella sur l'affaire de Prague.

[4] Vol. 718, fol. 319.

IMPRIMERIE NATIONALE.

CLXVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu par l'ordinaire vostre despesche du 31 octobre le soir mesme de l'arrivée de M^r le premier presidant du Bernet en cette ville, samedy passé, mais j'estoys si recreu de mon voyage d'Arles durant 4 jours, et si embarrassé icy de la compagnie assidüe qu'il me luy a fallu tenir durant ses compliments et sa reception d'hier, que je n'ay gueres eu de temps de reste, et m'estant jetté sur un lict, j'avoys dicté à mon homme un peu de relation de toute cette ceremonie, que je pensois faire mettre au net pour l'amour de Mr de Lomenie et de vous, car les interruptions fréquentes que j'ay eu en ce faisant m'avoient faict oublier tout plein de circonstances non inutiles à ceux qui y veullent tout. Mais il s'est presenté une commodité d'un courrier extraordinaire qui veult estre à Paris dans sammedy ou dimanche, à qui j'ay mieux aymé la bailler, que d'attendre l'ordinaire qui n'y arrivera que troys ou quattre jours plus tard, esperant que mon frere s'en desmelera prou quelque confusion qu'il y ayt et la fera transcrire par Quentin ou aultre. J'auray soing de vous envoyer coppie des provisions, lettres de dispense et information ensemble des lettres de cachet et du registre aussy bien que de l'arrest de reception, afin qu'il n'y ayt rien à desirer.

Le mal est que tandis que je m'amusoys à cez vetilles, je reservoys l'apres disnée à vostre despesche, et elle m'a esté toute desrobée, la nuict m'ayant surprins avant que j'ay peu commancer, de sorte que tant s'en fault que j'y puisse satisfaire, au contraire je n'ay pas seulement le temps de voir les lettres de Rome qu'il vous a pleu me communiquer ne de bien considerer comme elle le merite celle de Mr de Thou que je n'ay veüe qu'en courant, c'est pourquoy je vous supplie d'agreer que je remette au prochain de vous en faire la restitution, et

de vous respondre plus punctuellement à voz deux lettres, craignant de perdre l'occasion du partement de ce courrier. Je n'ay pas mesme peu lisre les lettres de Mr de Guibbeville non plus qu'une despesche du cardinal Bichy arrivée pendant mon voyage d'Arles si ce n'est que pour voir à peu prez en gros la datte et la conclusion dont je vous rendray meilleur compte Dieu aydant la semaine prochaine. Bien vous puis je dire à l'advance que je tiendray la main à ce que Mr de Guibbeville soit consideré selon voz intentions si je puis et n'y espargneray rien. Ce que je luy avoys faict bailler ne meritoit pas d'entrer en ligne de compte, mais puisque vous estes si scrupuleux, vous le pourrez s'il vous plaict retenir pour la suitte de mon petit commerce de livres.

Vous remerciant trez humblement du soing qu'avez prins de remettre le Theophanes à l'homme de Mr Aubert, et luy en suis bien obligé à luy mesmes. Je plains grandement cette belle Abbayie de Cisteaux [1] où cez imperiaux auront ruiné tant de belles reliques de la piété des Ducs de Bourgoigne dont la qualité leur a esté si à coeur depuis l'alliance de l'heritiere de Bourgoigne. La haine de la persone de l'Abbé [2] aura bien contribué à ce desordre [3], qui ne sera que trop vray si Dieu n'y a mis la main à bon essiant, la reputation de cez grandes et anciennes maisons attirant les volleurs bien loing de leur routte, pour y aller exercer leurs pilleries. L'on escript de Lyon que Mr de Longueville y arrivoit au secours avec la noblesse de Normandie, que Mr de Candale y alloit prendre le commandement de l'armée du cardinal son frere, qui alloit à Rome, plus d'un an y a, mais il y a de

[1] Dans la commune actuelle de Saint-Nicolas, arrondissement et canton de Beaune, département de la Côte-d'Or.

[2] Cet abbé était le cardinal Armand de Richelieu, en faveur duquel avait donné sa démission, l'année précédente, Pierre Nivelle, devenu évêque de Luçon. Voir *Gallia Christiana*, t. IV, col. 1014.

[3] Nous verrons dans une des lettres suivantes que la nouvelle de tout ce désordre était une fausse nouvelle. On admire encore dans l'église de l'ancienne abbaye de Cîteaux les mausolées des premiers ducs de Bourgogne. Voir, dans le fascicule V des *Correspondants de Peiresc*, une «plaisante histoire arrivée à Citeaux lorsque les impériaux tenoient ceste Abbaie», histoire contée par Saumaise à Jacques Dupuy, le 17 décembre 1636 (p. 145-146).

l'apparance que Mr de Longueville n'aura pas voulu se soubzmettre à son Eminence comm' il est assez mal endurant. Je finis donc attendant de suppleer si le courrier m'en peult donner le loisir, et demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 11 novembre 1636.

Je viens d'apprendre de Toullon que M^r le Baillif de Fourbin partoit avec 5 galeres pour les conduire à l'armée navale, attendant que M^r le General peust faire partir les 8 restantes et qu'un courrier de M^r le comte de Harcourt estoit venu sommer hier mesmes M^r le General de partir avec tout ce qu'il pourroit, et qu'il pensoit partir aujourd'huy. Il y avoit encore 12 navires de la squadre de Mr de Nantes dans le port de Toulon ou aux advenües. Ce XI novembre au soir[1].

CLXIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu la vostre du 7me avec tout ce qui l'accompagnoit, et n'ay manqué de faire une despesche au cardinal Bichi, au Recteur et aultres, conforme à peu prez à ce qui pouvoit estre de voz sentiments en y faisant tenir les lettres de Mr de Guibbeville, et respondant à celle du sieur de Valerne qui estoit venüe quasi en mesme temps, dont vous verrez le style, et en son temps les repliques à mes dernieres, estant marry de n'avoir de meilleur moyen de vous y servir à souhaict, mais je vous asseure bien que je n'y espargneray rien de ma foible industrie

[1] Vol. 718, fol. 319.

et en espere (aultant que faire se peult d'une si mauvaise affaire) sinon tout ce que vous desireriez, au moings beaucoup plus qu'on n'en extorqueroit de tout aultre de pareille condition.

Je vous renvoye les lettres de Rome avec mille remerciments et excuses du retardement comme aussy de celles de Dijon, qui nous ont un peu consolé par la levée du siege de St Jean de Laune[1] qui nous tenoit en grande peine; encores n'en sommes nous pas trop bien r'asseurez[2].

La lettre de Mr de Saumaise est veritablement bien deplorable et me tardera d'ouyr dire que son passage sur le navire zelandoys ayt esté plus heureux que le precedant. Tout cela m'augmente bien le regret de le voir aheurter à cette retraicte en Hollande, apprehendant pour la foiblesse de sa santé dans l'austerité et rigueur du froid qui y regne, aussy bien que la jalousie et envie de ceux qui peuvent troubler son repos d'esprit, qui luy seroit plus utile que toute aultre sorte d'advantages domestiques.

Je ne suis pas marry que le libvre du P. Kircher luy soit venu si à poinct, poúr diminuer un si grand ennuy que le sien, en la conjoncture qu'il luy est tombé en main. Je ne doubte pas qu'il n'y trouve grandement à redire, mais je croys pourtant qu'il y trouvera aussy quelque chose de son usaige tost ou tard, en l'estude qu'il faict de cette ancienne langue Ægyptienne ou Cophte.

Je suis bien aise qu'ayez prins quelqu'un de cez beaux libvres d'Elzevir et vous en remercie trez humblement[3]. Ce peu que l'on avoit baillé de ma part à Mr de Guibbeville ne meritoit pas d'entrer en ligne de compte et beaucoup moings d'en faire de promesse, et ne pouvoit pas presser, mais il est si genereux qu'il ne veult pas demeurer en ar-

[1] Aujourd'hui Saint-Jean-de-Losne, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Beaune (Côte-d'Or).

[2] «Le siège de cette bicoque», disent les rédacteurs de l'*Art de vérifier les dates*, est honteusement levé (3 novembre) par la nombreuse armée des Impériaux. Voir les détails très abondants fournis sur le siège de Saint-Jean-de-Losne par les *Mémoires* de Montglat (t. I, p. 137-139).

[3] On trouvera l'énumération de ces livres dans la lettre suivante.

rerages de rien; c'est la verité que puisqu'il luy a pleu le vous bailler, il sera bon que vous le reteniez s'il vous plaict par devers vous, Monsieur, en acquittement du prix des dicts livres d'Elzevir et aultres chosettes qui peuvent survenir, et pour les quelles aussy bien falloit il que je vous en envoyasse.

J'ay eu besoing cez jours passez du Cedrenus[1] et Jo. Curopalates[2] sans qu'il s'en soit trouvé aulcun en cette ville; si par hazard en quelque inventaire il s'en rencontroit quelque exemplaire à prix tollerable quoyque frippé, je seroys bien aise de m'en assortir et du Zonare grec et encores plus de l'Almageste de Ptolemée dont je vous avoys aultres foys importuné. Ce sont de vieilles editions de difficile rencontre. Excusez moy de la peine. Nous attendons dans deux ou trois jours l'ordinaire de Rome, où l'on escript de Lyon que le cardinal de Savoye s'est declaré partisan d'Espagne et protecteur d'Allemagne avec 50 mille escus d'appoinctements. Ces gents là me tromperoient bien s'ils faisoient jamais rien de net, et de ce que font les gents de bien et de valleur. Je suis honteux d'avoir laissé esgarer parmy mes papiers vostre derniere lettre, et consequamment de me voir hors de moyen de vous y respondre plus punctuellement. Mais je le suis bien davantage du soing que vous continuez de prendre de noz interests domestiques, et du repos d'esprit dont nous avons bien plus de besoing que de contentions, comme vous l'avez trez bien recogneu, vous rendant trez humbles graces de ce que vous y daignez contribüer, et Monsieur du Puy vostre digne frere, estant tousjours à l'un et à l'aultre du meilleur de mon cœur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 18 novembre 1636.

[1] Voir, sur la Chronique de George Cedrenus, le tome I, p. 186.

[2] Jean Scylitzès, surnommé Curopalate (parce qu'il fut gouverneur du palais), a continué, au XIe siècle, l'*Histoire* de Théophanes, de 811 à 1057, d'abord, et ensuite à 1081. Les deux chroniques (Cedrenus a audacieusement copié celle de Scylitzès)

Vous avez veu le resultat de ce qui s'est faict icy à la reception de Mr le premier president du Bernet, et pourrez voir la suitte d'une ceremonie où il se trouva, dont je vouldroys bien que vous fissiez passer la coppie à Bordeaux au prieur de Roumoules. Je vous en feray transcrire ung aultre extraict pour le prochain ordinaire. Si vous avez rien de particulier pour de pareilles ceremonies, j'en verroys volontiers la coppie, et possible que Mr de Lomenie ne la verra pas mal volontiers [1].

CLXX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

Le desreglement des ordinaires a commencé de cesser [2] de nostre costé comme du vostre, et d'arriver au jour assigné, et non si tard comme les precedants. Il m'a apporté les lettres qu'il vous a pleu m'escrire ou faire tenir le 14 de ce moys bien conditionnées, et un aultre courrier extraordinaire party du 12me qui s'estoit chargé du Seldenus [3] et aultres livrets d'Elzevir, et jacté de vouloir arriver longtemps avant que l'ordinaire, n'est arrivé que d'hier, mais par disgrace, il a laissé non seulement mouiller mais uzer et deschirer une partie de cez pauvres libvres, dont je fus un peu mortifié, à faulte d'avoir enfermé dans les deux exemplaires de Heinsius [4] le Seldenus et le Virgile [5] dans les-

furent publiées, dix années après la mort de Peiresc, avec le concours de son ami Annibal Fabrot, dans la Byzantine (Paris, 1647, 2 vol. in-fol.).

[1] Vol. 718, fol. 323.

[2] Peiresc par inadvertance a écrit *sesser*.

[3] *Ioannis Seldeni Mare clausum seu de dominio maris libri duo*, 1636, petit in-12.

[4] *Danielis Heinsii epistola, qua dissertationi D. Balzaci ad Heroden infanticidam respondetur*, etc., Leyde, 1636, in-8°.

[5] *P. Virgilii Maronis Opera, nunc emendatiora* (Leyde, 1636, petit in-12). Voir les observations de M. Alph. Willems (*Les Elzevier*, p. 111-112) sur cette édition, dont le texte a été revu par Daniel Heinsius et qui, chef-d'œuvre d'élégance typographique, laisse malheureusement beaucoup à désirer au point de vue de la correction.

quels les aultres estoient ployez, dont je n'en eusse pas plaint l'un puisqu'ils estoient doubles, pour la garentie des aultres qui ne l'estoient pas, et specialement de la carte du Virgile qui y a esté attainte bien avant. Mais mon relieur ne lairra pas d'y remedier assez bien pour s'en pouvoir encore servir. Je plains bien la petitesse du caractere de ce Mare clausum que j'auroys bien de la peine à lisre en cette forme, et s'il s'en trouvoit un jour un exemplaire de l'edition d'Angleterre qui ne peult estre qu'en bien plus grande forme[1], je l'achepteroys bien de bon coeur pour mon usage, et en ce cas je feroys passer les monts à celuy cy comme l'un des exemplaires du Heinsius ne tardera pas de faire le voyage Dieu aydant. Et vous rends trez humbles graces du soing de me faire avoir de si belles et curieuses pieces qui font un si grand assortiment et enrichissement d'une estude. J'avoys commancé de ranger un peu la mienne cez jours passez, mais on ne me laisse pas le temps d'achever la besoigne, qui me seroit d'un grand soulagement et à mes amys, quand ils ont affaire de mes livres ou aultres instructions. J'ay veu les instructions de Mr Holstenius à Mr Elzevir à qui je suis bien redevable de la communication qu'il m'en a daigné faire, que je reçois à bien singuliere faveur, ayant prins un plaisir nom pareil à voir l'estat present des estudes du sieur Holstenius et le desnombrement de ce qu'il peult donner au public, ensemble le souvenir et l'estime qu'il faict tousjours de ses anciens amys. Il m'a renvoyé l'inventaire des libvres de la bibliothèque du fameux Cardinal d'Armagnac[2], lequel j'ay creu que vous ne verriez pas mal volontiers, où vous trouverez qu'il n'y a rien de l'Histoire de Procope. Bien est-il vray qu'il y a encore quelques volumes grecs mss. non inventoriez, dont le secretaire de M^r^ l'Evesque de Rhodez m'avoit fort solennellement promis de faire un desnombrement et M^r^ l'Evesque s'y estoit encores engagé de parole, mais je n'en ay encores peu obtenir aulcun effect. Ce secretaire est fort galant homme, et est filz d'un advocat en vostre parlement, qui se tient en la rüe

[1] Londres, 1636, in-8°. — [2] Il a été question plus haut du cardinal d'Armagnac, à propos du catalogue de sa bibliothèque.

de Bievre, nommé Mr Hudon; si le pere avoit le credit qui luy doibt competer sur son filz, il le pourroit bien astreindre à cette petite courvée pour le bien du public; ce filz va par foys en cour, et si vous le pouviez une foys relancer il ne sçauroit se desdire qu'il ne vous rendist en cela et à Mr Grotius le service qui s'en pourroit tirer s'il y a rien de cet autheur dans les livres non inventoriez où je ferrois faire la perquisition du Denys Byzantin principalement pour l'amour de Mr Holstenius. Croyant que le cardinal d'Armagnac en eust recueilly la succession comme des aultres livres de Petrus Gillius[1]. Mais je n'en ay peu estre esclaircy quelque instance que j'en aye faicte. Il fauldra voir de la renouveller. Cependant vous m'obligerez bien aux occasions d'asseurer Mr Grottius de ma continuée devotion à son service, et que je suis attendant en grande impatiance s'il se pourra rien avoir de ce qu'il desiroit du Porphyre, dont je n'ay pas encor esté bien resolu, le volume ex professo ne s'estant pas encore trouvé, ains seulement des passages alleguez par aultres aulteurs. Mais un gentilhomme de mes amys qui doibt passer sur les lieux m'a promis un peu de perquisition plus espresse pour cela.

Si Mr Elzevir est encores là, vous le pourrez bien asseurer aussy de ma part que je n'espargneray rien de mon industrie et foible credict pour son service non seulement au Procope, mais en toute aultre chose de son goust et de son interest, et escripray de touts costés pour cet effect, jusques au fonds du Levant si je pense y pouvoir rien trouver de ce qu'il desirera de moy et de mes amys.

Pour le livre d'Henoch, je n'en seray pas plus chiche que des aultres et à Mr de Saumaise et aux aultres gents de lettres qui en vouldront ayder le public. Mais comme je n'avoys pas sceu que Mr de Saumaise eusse faict d'estude particuliere en la langue Æthiopique, dez que je

[1] Pierre Gilles, né à Albi en 1490, mourut à Rome en 1555. Voir sur cet érudit, qui fut le précepteur et qui resta l'ami du cardinal d'Armagnac, l'*Introduction* aux *Lettres inédites* de ce prélat (Bordeaux, 1874, in-8°, p. 6). De nombreuses références sont groupées en cette page. Pierre Gilles mériterait d'être l'objet d'une sérieuse monographie.

commançay à concevoir quelque esperance d'obtenir ce livre j'en donnay advis au R. P. Gilles de Losches qui y a faict une estude particuliere de sept ans durant son sesjour au Levant, et le conjuray de mettre au net la grammaire qu'il avoit dressée de cette langue, et de se charger de la version de cette piece aussy tost que nous la pourrions avoir, à quoy il m'engagea sa parolle fort solemnellement et à cette heure je l'ay adverty de l'arrivée du livre, pour suyvre les ordres qu'il nous en donnera, et en attends la responce au premier jour. Il est maintenant gardien du couvent des Cappucins de Bourges et noz lettres vont par Paris pour aller plus seurement. Il avoit quasi achevé de mettre au net sa grammaire plus de 8 ou 10 moys y a. Au reste nous avons eu advis de Lyon que Mgr le Cardinal leur Archevesque y estoit attendu dans la sepmaine presente au plus tard; je pense que quand mesmes il debvra passer oultre à Cologne, que ce destour luy sera fort salutaire et d'un grand soulagement parce que par les frontieres d'Allemagne, on dict qu'il ne se trouve pas seulement du pain, ne des toicts pour estre à couvert de l'injure du temps la nuict, tant les rüines ont esté grandes, et les païs despeuplez. Il luy sera bien plus commode d'aller par mer ou par les frontieres d'entre la Lorraine et les Païs Bas où il pourra prendre la riviere du Rhin plus commodement pour luy et pour sa suitte, ce que je desire bien pour le soulagement de Mr du Puy, à qui les forces redoubleront en une si digne occasion Dieu aydant, qui ne luy laisra pas le loisir d'estre malade, et avec cez vœux je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 25 novembre 1636.

Il fault loüer Dieu de la fascheuse maladie de Mr de Bonneval puis qu'il est hors de danger et esperer qu'il n'en vauldra pas moings nom plus que Mr de Thou son frere. Je suis trop obligé à Mr Bouillaud de sa patiance et compassion à mes foiblesses.

Mr Roubichon trouveroit incontinant l'ordonnance du roy Philippe le Bel donnée à Montargis l'an 1311 pour les monnoyes ou quelque greffier du Chastellet où j'ay veu un vieux libvre rouge de Basane contenant cette ordonnance là ce me semble avec plusieurs aultres du temps bien importantes. Mr du Chesne le pourroit bien avoir veu. Ce fut ce pauvre Mr Poullain qui m'y mena un jour. Il en avoit faict une coppie tout au long quasi de tout le registre : Mr le president Lusson des monnoyes aura recueilly tout cela à son decez, j'en reverroys bien volontiers une coppie. Et possible la retrouveray je, si je puis achever de ranger mes papiers.

Mr Gassend a enfin prins resolution de poursuyvre son grand dessein de la philosophie ancienne plus illustre, et a recommancé d'y travailler à bon essiant. Mais il a grande faulte de cez commentateurs Grecs d'Aristote dont persone n'a l'assortiment de par deçà. Si quelque galant homme nous vouloit faire la faveur de les nous prester pour 5 ou 6 moys, le tout leur seroit fort fidelement rendu, et oultre l'obligation particuliere d'un si digne personnage, et celle que j'y prendroys de ma part quoy qu'inconsiderable, le public y auroit bien de l'advantage et de l'obligation consequament, et au dict cas il en fauldroit faire un coffre bien emballé, et le faire adresser à Lyon à Mr de Rossy qui me le feroit fidelement tenir et j'en respondray; si le pauvre feu Mr Pacius eust encor esté en vie, il ne m'eust pas refusé son assortiment qui estoit des plus accomplys, mais ses enfants se les sont desrobez l'un à l'aultre. Si je sçavoys que Mr de Cordes les eut, je l'en prieroys, et au pix aller je ne sçay si j'oseroys prier Mr de Thou de ne pas espargner le sien à faulte d'aultres. Il passa l'aultre jour icy un docteur de Sorbonne revenant d'Italie qui me dict y en avoir achepté la plus part à Venise. Si Mr Gassend m'eust lors laissé cognoistre son inclination, je croys que ce bon docteur nous les auroit volontiers laissez en passant. J'avoys negligé de les faire venir de Venise dont je me repents bien à presant, et fauldra voir en toute façon que le travail de ce vray philosophe n'en soit pas retardé à faulte de cela si faire se peult.

L'ordinaire de Rome vient de m'apporter afforce lettres que je ne sçauroys lisre sans perdre l'occasion du courrier de Paris; il y a des advis de Milan que je n'ay pas veus, et qui n'en vallent possible pas la peine, mais pour ne faillir je vous envoye le tout. Il y a des vers Grecs pour la memoire du sieur Schikard, de la façon du sieur Dormalius que Mr Saumaise compare aux meilleurs poetes Grecs des anciens, mais je n'ay pas du temps pour escrire à Mr Deodati, pour les accompagner avec d'aultres Latins, Mr Holstenius ayant prins dellay jusques au moys suyvant pour se contenter. J'escripts à Mr de Guibbeville, et n'ay pas encor responce concernant sa despesche et la mienne derniere, bien que Mr le cardinal Bichi m'en aye accusé la reception[1].

CLXXI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

Noz esperances pour l'attaque des isles sont bien r'allenties depuis le dernier ordinaire. Il y est survenu quelque mal entendu ou different entre aulcuns des chefs, qui n'a pas aydé à accelerer l'execution de cez desseins à nostre grand regret. Mr le premier presidant du Bernet, qui s'y estoit acheminé pour les aller visitter, s'y est rencontré tout à poinct pour estre l'entremetteur si non d'un accommodement, au moings d'une espece de surceance des reciproques pretentions, sans retardation du commerce entre eulx tel qu'il peult estre necessaire, pour suyvre la poincte des mesmes desseins qu'on avoit eus pour la dicte attaque, dont les ouvertures et expediants ont esté receus de part et d'aultre, à ce qu'on nous a voulu asseurer, et que Mr du Bernet faisoit estat de partir dimanche pour s'en revenir, auquel cas nous le pourrons avoir icy demain Dieu aydant, ou au plus tard le jour

[1] Vol. 718, fol. 324.

suyvant. Mais les bruicts qui avoient couru des aultres plus grandes affaires de la cour nous avoient bien mis en plus grande peine; l'on nous a un peu consolez par des asseurances nouvellement arrivées, que cez princes n'ont poinct passé plus oultre que Bloys[1], d'où ils avoient escript au Roy des lettres bien modestes et bien humbles, avec des protestations de leur obéissance entiere.

Nous avons à ce matin faict chanter le *Te Deum* de la reprinse de Corbie, et avons prié Dieu de bien bon coeur, à ce qu'il pleut à Sa dicte Majesté inspirer un esprit de paix et de concorde à un chascun, dont ce Royaulme a si grand besoing, dans une conjoncture de si grandes et urgentes necessitez partout. Messieurs des Contes ont desiré de s'y trouver bien qu'ils n'en eussent pas receu de lettre du Roy, et l'ayant faict proposer à ceux du Parlement, il leur a esté respondu que s'ils y vouloient venir, ils n'y trouveroient pas leurs places occupées. Et de faict ils y sont venus. Mr l'Archevesque s'y est aussy trouvé en chappe violette dans son siege Pontifical au dessus du Parlement.

Le temps estoit aujourd'hui si serain et si doulx quoy que un peu froid et consequament si propre à passer la mer pour l'attaque des Isles, que nous aurons bien du regret si les choses ne s'y sont trouvées bien disposées pour la satisfaction d'un chascun.

Je vous remercie trez humblement de toutes ces curieuses lettres dont il vous a pleu me faire part, que je n'ay communiquées à persone, sçaichant bien que ceux qui les escrivent ne prennent pas de plaisir d'estre alleguez, et moy encores moings, et le vray moyen de ne l'estre poinct, est de ne pas dire chose qui puisse estre redicte ou qui merite d'alleguer son autheur. Je n'ay pas de responce de l'affaire de Mr de Guibbeville, ce que je prens à bon augure, et pense que plus ils y dormiront dessus, tant mieux feront ils pour les uns et pour les aultres: je feray la guerre à l'oeuil. Aujourd'huy le sieur Scarlati, secretaire du cardinal Bichi, a escript à celuy que j'y avoys envoyé pendant la deb-

[1] Il s'agit de Gaston d'Orléans et du comte de Soissons qui, pendant le siège de Corbie, avaient favorisé un complot contre la vie du cardinal de Richelieu. Le complot ayant été éventé, Monsieur s'enfuit à Blois et le comte de Soissons à Sedan.

tention ou arrestement de Mr vostre neveu, et luy parle de toute aultre chose que celle là.

J'ay esté bien aise d'apprendre par vous, Monsieur, que l'Abbayie de Cistaux ayt esté quitte pour la peur de l'embrasement et pillage qu'on en avoit publié, et moyennant une si petite rançon, et l'ay pas esté gueres moings de l'asseurance que vous m'avez donnée de la faulceté du bruict de la surprinse de Monstreuil qu'on avoit voulu soubstenir.

Il n'y a pas dans vostre derniere lettre du 21 d'aultres chefs où il puisse escheoir de responce formelle; c'est pourquoy je finiray avec vostre permission, demeurant de tout mon coeur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 2 decembre 1636.

J'escripvis l'aultre jour à Mr de Saumaise en responce d'une partie de sa grande lettre, et par mesme moyen j'escripvis encor un mot au sieur Elichman[1] de la part de qui il m'avoit apporté cez fastes danoys comme aussy à Mr Golius, pour luy faire part des nouvelles de son frere. Je vous supplie de luy faire tenir ma despesche, ayant laissé l'enveloppe à cachet vollant, au cas que vous y veuilliez voir en passant de mes foibles imaginations et chimeres.

Je vous recommande aussy le pacquet de Mr Deodati[2].

[1] Voir sur Elichman (Jean), né en Silésie, médecin à Leyde où il se maria en 1638 et où il mourut en 1639, le *Dictionnaire critique* de Bayle, le fascicule V des *Correspondants de Peiresc, Claude de Saumaise* (p. 34), etc.

[2] Vol. 718, fol. 327.

CLXXII

À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY DE SAINT-SAULVEUR, À PARIS.

Monsieur,

La vostre du 28me du passé nous a touts consolez, en nous diminuant les apprehensions que nous avions de nouveaux mescontentements tesmoignez par la retraicte de cez princes si à contre temps. Je prie à Dieu qu'il n'y ayt poinct de mauvaises suittes, et verray bien volontiers la coppie de la lettre promise pour en pouvoir mieux juger. Nostre attaque des Isles est meshuy eschoüée selon les apparances humaines, puisqu'on dict qu'il y fault un temps fort calme pour pouvoir y faire aborder les Bettes[1] ou Pinaces chargées de milice, dont il s'en perdit l'aultre jour une quasi au port par un temps non trop orageux oultre que le mal entendu d'entre noz chefs n'est pas bien r'adjusté, ne s'estants pas reveus depuis leurs dernieres prinses. Dieu n'a pas encore achevé de nous chastier. La derniere assignation pour l'attaque avoit esté prinse à samedy, mais le temps fut grandement contraire, et le dimanche n'estoit pas encores trop favorable, non plus qu'hier; à ce matin le temps sembloit estre à souhaict, mais il s'est encore gasté depuis midy; cependant la noblesse se consume et se desespere et a demandé plusieurs foys son congé qu'il luy fauldra enfin octroyer veuille t'on ou non tost ou tard. On nous avoit allarmez de l'arrivée de XIX gallions de l'ennemy à nostre embouscheure du Rhosne nommée le Tampan, qui estoit le MERAPINVM des Anciens. Mais il s'est trouvé qu'il y en a eu equivoque sur ce que le Rhosne en Provençal a nom le ROSE et les navires sont actuellement encores en Catalogne en un port nommé ROSE[2].

[1] Mot provençal écrit *beto* dans les *dictionnaires* de Gabriel Azaïs et de Frédéric Mistral. Les deux philologues traduisent le mot par *bateau, barque*.

[2] Rosas ou Roses, anciennement *Rhoda*, ville forte d'Espagne, dans la Catalogne, au pied des Pyrénées, à 70 kilomètres de Girone.

Je regrette bien l'indisposition de Mr Bignon et prie à Dieu de luy donner le centuple de toute la santé que je pourroys souhaicter pour moy mesmes. Ce que vous me dictes de l'ouverture faicte par Mr Tallon et de la Mercuriale par Mr le Procureur general me faict souvenir de vous supplier de nous en faire avoir extraict de l'une s'il est possible de celle dudict sieur Bignon et de la derniere de Mr le Procureur general pour voir à quoy en est reduict l'usaige present de ce parlement là. Je pensois pouvoir escrire un mot à Mr Saumaise en responce de sa derniere, mais un gentilhomme de la suitte de Mgr le Cardinal de Lyon vient de me surprendre et desrobber une bonne heure de temps qui m'oste le moyen d'achever ma despesche que bien precipitament. Il a esté du voyage de Son Eminence de Rome à Venize et jusques à Padoüe où il eut commandement de s'en venir par Bologne et Ligourne. Et m'en a racconté de quoy faire un libvre plus gros que l'Itinéraire de Mgr le Prince. Son Eminence a tousjours esté incognito chez Mr de la Thuillerie[1] qui l'a regalée à la Royale, sans que la Republique ait voulu sçavoir sa venüe, ne faict aultre demonstration que d'envoyer de grands raffraischissements à Mr de la Thuillerie, sur ce qu'elle avoit sceu qu'il avoit de trez dignes hostes François chez luy. On luy a faict voir toutes choses jusques Alla guerra de pugni fra Nicolotti e Castellani[2], sur un pont où il se donne des assaults non pareils quasi toutes les semaines, l'un et l'aultre party ayant un Noble venitien pour protecteur. Son Eminence passa si bien incogneüe qu'à Ferrare on luy refusa la porte à faulte de Billette de santé[3], et quand il fut à Francolin pour s'embarquer sur le Po il envoya faire ses excuses aux cardinaux Legat et Magalotti[4], lesquels luy envoyerent des regales[5] pour son embarque-

[1] L'ambassadeur de France à Venise.

[2] Jusques à la guerre à coups de poings de Nicolotti et de Castellani.

[3] Sorte de passeport, de permis de circulation délivré à ceux que, après examen médical, l'on déclarait non atteints de maladies contagieuses.

[4] Laurent Magalotti, évêque de Ferrare, cardinal en 1624, mort en 1637.

[5] Littré constate que Molière écrit d'habitude *régal*, ajoutant « ce qui est contraire à l'usage ». Mais ne trouverait-on pas d'autres exemples encore que celui de Peiresc qui prouveraient que *régale* n'a pas été autant hors d'usage que l'a cru l'auteur du *Dictionnaire de la langue française?*

ment. Jamais Son Eminence ne jouyt d'une telle felicité que de se voir par toute la ville de Venize vestu de noir avec une petite casaque noire accompagné du s[r] Benoise, l'un de ses aulmosniers, rencontrant ceux de son train par les eglises et partout sans estre sallüé de persone, et allant jusques au marché voir les nobles venitiens achepter pour 2 doubles d'herbes, et les mettre dans leur Manega gome (*sic*) sans valet. Il prenoit la routte de Vicenze[1], Verone[2], Bresse[3] et la Valteline d'où M[r] Lanyer escripvoit à M[r] de Sabran[4] du 10[me] qu'il l'attendoit à Coira[5] dans 4 jours, il ne croid pas qu'il passe en France et de Lyon l'on n'en mande rien par le dernier ordinaire. Il m'a apporté un pacquet de lettres de Genes avec lequel j'ay eu les advis courants de Rome et aultres qu'ils disent estre veritieri, et estimez plus que le commun, mais je n'en sçaurois lisre un feuillet avant le partement de l'ordinaire et je ne veux pas perdre l'occasion de les vous envoyer presentement, j'ay peur que vous n'y trouviez rien qui responde à l'expectation. Que s'il y avoit rien qui en vallust la peine, M[r] du Puy le pourroit faire voir in passu à M[gr] le Chancellier à qui j'escripts en remerciment de la bonne volonté et des signalez effects de sa continüée protection, dont je suis absolument redevable principalement à M[r] du Puy et à vous, Monsieur, qui ne cessez de m'y rendre voz bons offices, dont je ne vous sçaurois assez dignement remercier. Cez Messieurs de Genes incistent tousjours à la coppie promise de ce registre de Millan de M[r] Saumaise. Il fault bien qu'il y employe son credit en quelque façon; ils demandent un exemplaire de ce discours latin des affaires d'Allemagne d'Asterius[6] qu'il fauldra s'il vous plaict, Monsieur, que vous me fassiez encor envoyer par la premiere commodité s'il s'en trouve. Ils disent qu'il y a un nouveau libvre di Spagna in 12 de grande importance, intitulé Diffesa di Spagna,

[1] Vicence, en italien *Vicenza*, est à 75 kilomètres ouest de Venise.

[2] Sur l'Adige, à 108 kilomètres ouest de Venise.

[3] Brescia, à 80 kilomètres nord-est de Milan.

[4] L'ambassadeur de France à Gênes.

[5] Coire, en Suisse, chef-lieu du canton des Grisons, à 94 kilomètres sud-est de Zurich.

[6] *Deploratio pacis germanicæ sive dissertatio de pace Pragensi. Authore Justo Asterio*, etc., pièce déjà mentionnée.

mais ils ne l'avoient ozé envoyer, dont je ne suis quasi pas marry, cez choses là estant quelques foys si jalouses qu'il vault mieux les ignorer que de les sçavoir. Je finis donques à regret demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce IX decembre 1636[1].

CLXXIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

J'ay bien peu de temps à respondre à vostre despesche du 5me avec laquelle j'ay receu la relation de Mr de Lomenie que je vous renvoye avec mes humbles remerciments, avec la lettre de Mr Saulmaise, à qui je faicts responce à la derniere qu'il vous avoit pleu m'envoyer l'aultre jour de sa part, et ay laissé ma lettre ouverte, à celle fin que vous puissiez voir la continuation de mes badineries, et l'eschantillon que je lui envoye du premier feuillet du libvre d'Henoch, que je vous supplie faire voir aussy à Mr Luillier, si faire se peult sans perdre la commodité de faire tenir le tout à Mr de Saumaise qui sera possible encores à Dieppe assez de temps pour y recepvoir cette despesche et d'aultres. Ce que je luy mande pourra servir de responce à quelques chefs de vostre lettre. Et par mesme moyen d'excuse et de descharge pour moy s'il vous plaict, si je ne m'acquitte mieux de mon debvoir en vostre endroict à ce coup que je ne sçauroys non plus escrire à Mr de Guibbeville à mon grand regret, mais ce sera par le prochain Dieu aydant. Cependant il m'excusera s'il luy plaict comme vous, Monsieur, vous suppliant de l'en prier et de pardonner vous mesmes la trop

[1] Vol. 718, fol. 328.

grande liberté, pour ne dire l'effronterie que j'avoys eüe de vous requerir d'une si importune grace que celle de la communication des interpretes Grecs d'Aristote à Mr Gassend et sans son sceu, estant bien marry que Mr de Cordes ne les ayt, et d'en avoir aultresfoys desparty à feu Mgr du Vair une bonne partie qui eusse bien peu servir en cette occasion, ne sçaichant s'il s'en presentera de longtemps d'aultre plus favorable pour le public, ne pour laquelle un exemplaire de tels livres fust mieux employé, voire sacrifié, quand il ne se pourroit saulver, ce qui n'est pas tant à craindre. J'ay escript à Padoüe et à Venize pour voir sy on en trouvera, et si Mr de Thoulouse les a, possible ne les plaindra t'il pas en une si praignante[1] occurrance. Si feu Mr de Lisieux vivoit il ne les auroit pas refusez[2], quelque repugnance qu'il eust sceu avoir à semblables offices, je m'asseure, puisque graces à Dieu il n'y a pas maintenant de danger sur les chemins que de l'injure du temps, qui pourroit interesser la relieure, non sans remede quelquefoys.

Ce que vous dictes de la vanité de l'estude aux langues orientales n'est que trop veritable quand ell' est trop superficielle, mais quand on s'y enfonce comm' il fault, il s'y trouve de quoy payer sa peine. J'advoüe qu'il y a bien des faultes et des besveües dans le Geographe Arabe, mais oultre qu'il y a des notices qui ne se peuvent avoir d'ailleurs, il me semble qu'il se peult tirer des faultes mesmes qui y sont, et des plus lourdes, le mesme fruict et le mesme plaisir que nous pouvons avoir quand nous considerons combien estoit petite la portion du monde habitable qui estoit cogneüe aux premiers temps, et depuis d'en voir le progrez de siecle en siecle et combien se mesuroit la cognoisçance qui s'en pouvoit prendre, et la mesme chose eschoit à considerer les opinions dont se payoient encores lors les peuples de l'Afrique meridienne, et dont ils ne sont possible pas à cette heure guere plus sçavants. Pour moy je n'y trouve pas moings de plaisir qu'à examiner la

[1] Pressante. Nous avons déjà trouvé cette expression dans le tome I, p. 480.

[2] Il s'agit de Guillaume Alleaume, neveu et héritier de Guillaume du Vair, et son successeur sur le siège de Lisieux (1622-1634).

differance des maximes de cez anciens philosophes qui prenoient de si diverses routtes pour arriver à la cognoisçance de la nature et de si divers biaiz et raisonnements pour appuyer leurs conceptions et conjectures. Enfin, de l'humeur dont je suis qui n'est pas tant attachée à la perdrix que le boeuf et le moutton ne puisse suffire à me rassasier, je trouve partout de quoy glaner et proffitter quelque chosette quoy qu'elles ne soient toutes du plus hault goust. Tesmoing ce chetif exemplaire manuscrit du Vegece dont vous pourrez voir que j'envoye à Mr de Saumaise troys ou quattre paroles qui ne seront possible pas du tout inutiles au bout du compte. Et si Dieu veult que mon grand Psaultier Hexaple (qui a esté si longtemps entre les mains des corsaires et qui en a enfin esté tiré moyennant rançon) puisse arriver à bon port, verrez bien avant que jeu cesse, le fruict qui s'en pourra tirer, quand ce ne seroit que pour ayder la cognoisçance de cez langues qui y sont employées en une matiere desja cogneüe; feu Mr Della Scala n'avoit pas de plus grand souhaict que de la rencontre d'une piece semblable, pour les langues seulement, et toutefoys je pense bien qu'il s'en tirera encores quelque chose de plus.

Continuez, je vous supplie, Monsieur, de pardonner cez miennes libertez et manquements à celuy que vous daignez advoüer neantmoings,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, en haste; ce 16 decembre 1636[1].

[1] Vol. 718, fol. 331.

CLXXIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

Vostre lettre du 12me nous a apprins de si bonnes nouvelles concernant l'employ de Mr du Puy, sans s'incommoder en un si penible voyage[1], et concernant la presente disposition à ce qui est dans les voeux communs des gents de bien, que je ne vous sçauroys rendre assez de remerciments à mon gré, ne de tesmoignages de la joye que nous en avons, et dont je vous felicite du meilleur de mon coeur. J'espere faire tenir demain au cardinal Bichi le pacquet de Mr de Guibbeville. Voz adviz de Rome s'accordent bien avec ce que Son Eminence mesmes m'en escrivit cez jours passez sur l'occasion de quelque petit service que je luy avois rendu assez à souhaict, et en occasion qui le touche bien à coeur, dont il me manda qu'il esperoit luy faire luy mesmes un de ces[2] jours ses remerciements. Sa lettre est du 16 de ce moys. Nous attendions l'ordinaire de Rome depuis jeudy dernier, et s'il passe demain sans venir, je me doubte qu'il aura esté retardé pour une semaine, et possible Son Eminence n'attend que cela pour se mettre en chemin.

Je vous ay bien de l'obligation de la participation que vous m'avez faicte des advis de Rome que j'ay veus avec grand plaisir, car ceulx qui m'escrivent de là ne me parlent que de curiositez toutes aultres que les nouvelles d'estat. Le catalogue des livres du cardinal d'Armagnac n'a rien qui presse, mais je vouldrois bien que vous eussiez peu faire agir de par delà le pere de celuy qui m'avoit promis d'y examiner touts les volumes non inventoriez. Il me tardera bien d'apprendre que le cardinal de la Valette n'aye plus de subject en Bourgoigne qui l'y puisse arrester afin que vous jouissiez par mesme moyen de Mr de Thou, qui

[1] Le voyage d'Allemagne. — [2] Peiresc a mis par inadvertance *ses* pour *ces*.

ne sçauroit obmettre de le suyvre sans une bien extreme necessité, n'estimant pas qu'on le voulust attascher auprez du Duc de Weymar, où je ne le plaindroys guieres moings qu'en Constantinople, parmy la rudesse de cez humeurs Allemandes si non de ce Prince que je tiens bien civilisé, au moings de ses lieutenants. J'estime que s'il peult s'en donner la liberté, qu'il vouldra retourner en cour.

Je verray volontiers ce libvre imprimé à Caen par Gosselin [1], c'est un subject qui m'avoit un peu exercé aultres foys, et sur lequel j'eusse volontiers dict ma rastellée si j'en eusse trouvé assez de loisir. Mais nous n'avons pas esté assez heureux pour cela. J'eusse bien mieux aymé que cette piece fust sortie de la main de feu Cluverius qui la nous promettoit en bref s'il n'eust esté anticipé de la mort [2], mais au deffault de luy possible que celuy cy pourroit avoir mieux rencontré que les aultres qui s'en sont acquittez un peu trop de leger. Ce sera possible bien un libvre à passer les monts, et ce que vous m'en dictes de la bonne façon de s'y prendre m'en faict bien esperer, comme pour les Etymologies, s'il ne s'extravague trop comme d'aultres, je pourroys bien en demeurer d'accord avec luy plus facilement que vous ne pourriez croire [3].

Je pensoys pouvoir escrire à Mr de Guibbeville, mais par disgrace le temps m'eschappe à mon grand regret, et ne puis non plus escrire

[1] Antoine Gosselin naquit en Picardie, près d'Amiens, étudia à Paris, fut professeur à Poitiers, puis à Caen où il mourut en mai 1645, étant recteur de l'université de cette ville. Il était aussi curé de Notre-Dame-de-Froide-Rue. Le livre dont parle Peiresc est l'*Historia Gallorum veterum* (Caen, 1636, in-8°), qui fut vivement critiquée par Bochart dans une dissertation adressée à Moisant de Brieux et imprimée deux ans plus tard (*De Ant. Gosselini Vet. Gall. historia judicium*, Caen, 1638, in-12). Voir sur Gosselin Huet en ses *Origines de Caen* et en ses *Mémoires* et tous les recueils biographiques à commencer par le *Dictionnaire* de Moréri.

[2] La locution *anticipé de la mort* ne me semble pas avoir été recueillie par les lexicographes.

[3] Peiresc ne dut pas être d'accord avec Gosselin, auquel on a reproché de n'avoir pas assez étudié la matière. Le contradicteur de Gosselin, S. Bochart, mit à la fin de son jugement critique une sorte de traité particulier (*de vet. Gallorum idiomate*), où il chercha à prouver que cette ancienne langue est le breton mêlé de mots grecs et phéniciens.

à Mr Deodati, qui est si honneste de sa grace qu'il m'excuse comme je l'en supplie et conjure et vous de me tenir toujours,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 23 décembre 1636.

Si le Gregoire de Tours de Gloria Martyrum[1] se trouvoit par hazard chez quelque frippier ou en quelque inventaire, il m'a si souvent faict faulte que je l'achepteroys bien volontiers[2].

CLXXV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

J'avoys trop de sentiment de la peine que vous avez prinse à nostre affaire, pour pouvoir manquer de vous en rendre les trez humbles remerciments que je puis (si non ceux que je doibs) avec touts les services qui pourront jamais dependre de moy, en reconoisçance de si notables bienfaicts que les vostres. C'est la verité que j'ay bien eu de la peine d'en desrober le temps parmy l'embarras de la procedure que nous faisons icy sur le subject d'une emotion populaire qu'il y a eu durant deux jours dont vous verrez quelques particularitez[3]. Mais c'eust esté un trop grand crime à moy si j'eusse laissé partir d'icy le courrier ordinaire sans vous rendre un compliment si legitimement deub. Et vous

[1] *L'Histoire littéraire de la France* (t. III, p. 393 et suiv.) cite plusieurs éditions du traité *De Gloria martyrum*, la première en 1511, Paris, Jean Marchant, petit in-4°; la seconde en 1563, Paris, Guillaume Maurel, in-8°; la troisième à Cologne, 1583, in-8°.

[2] Vol. 718, fol. 334.

[3] Les historiens de la ville d'Aix, et en particulier, le meilleur de tous, J. de Haitze, ne mentionnent aucune émotion populaire sous la date de décembre 1636.

m'excuserez s'il vous plaict, Monsieur, si je ne m'en puis mieulx acquitter attendant vostre retour à Aix, où nous en aurons un peu plus de moyen. Seulement vous diray je que nous apprismes hier en arrivant de la bouche du lieutenant du senechal de cette ville, qu'il avoit esté visiter un logis du faulxbourg, où il saisit 200 escus de menüe monoye de liards et de doubles bien mauvaise dans une chambre où logeoient 4 marchands des Cevenes du Languedoc, en compagnie d'un honneste homme de Rouergue qui tient la ferme du Prioré de St Leons, lequel s'estoit joinct par les chemins avec lesdits marchands, mais interrogé pourquoy il estoit venu en cette ville respondit fort pertinamment qu'il estoit venu porter à Mr de Valbelle (qui tient l'indult de Mr de Thou) 1600 livres de sa ferme dont il exhiba le bordereau des especes dans lequel il ne se trouva poinct de mauvaise monnoye. Les 4 marchands estoient fuitifs [1]. Je n'ay pas encores peu voir M^r^ le sacristain pour en rendre compte à M^r^ de St Saulveur, mais nous ne partirons pas d'icy Dieu aydant sans le voir et luy en donner ou procurer des nouvelles. Cependant il excusera quant et vous la presse qui m'empesche de luy respondre à ses dernieres du 19me comme de vous entretenir plus à souhaict, estant de tout mon coeur,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 30 décembre 1636 [2].

[1] Littré dit sous le mot *fugitif* : « La forme française était *fuitif*; *fugitif* a été fait au xive siècle sur le latin; pourtant *fuitif* resta usité jusque dans le xvie siècle, et même on le trouve dans Scarron (*Énéide travestie*). »

[2] Vol. 718, fol. 335.

CLXXVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

Je ne pourray pas vous entretenir à ce coup guières plus à souhaict que par le precedant ordinaire, ayant ceans Mr de la Ferriere, medecin de Mgr l'Eminentissime cardinal de Lyon, venu en poste de Lyon pour passer oultre à Thoulouse, s'estant voulu destourner de son chemin pour l'amour de Mr Gassend et de moy. Et la neige qui nous est venu visiter d'aujourd'huy nous a faict sentir plus de froid que de coustume. J'eusse bien volontiers r'escript à Mr de Saumaise tant pour luy respondre que pour luy faire part d'un bas relief antique de trez bonne main dont Mr de la Ferriere m'a apporté l'empreinte, où sont gravez certains vers Grecs des labeurs d'Hercule, inserez au 4e livre de l'Anthologie, mais un peu differents en quelques mots, et y a d'aultres choses bien curieuses et dont Mr de Saumaise fera bien son proffit, comme je pretends bien y faire le mien sur le subject d'un trepied qui y est representé, desdié par Amphitrion sur le subject de l'apotheose d'Hercule, qui y paroit porté en l'air sur une tente faicte de la peau de son lyon, accompagné de diverses deitez thimeliques. Il y a deux colonnes remplies de tout plein d'escritture fort menüe, aussy bien que la base du trepied, dont Mr de la Ferriere a transcript la plupart et faict un chef-d'œuvre d'importance, car l'escripture est menüe plus qu'aulcune aultre que j'aye jamais veu sur le marbre, et est remplie d'une matiere noirastre, pour ayder la veüe et la lecture, ce qui est assez extraordinaire aux antiques.

J'avoys escript un mot à Mr de Cordes sur une commission qu'il m'avoit baillée envers Mr nostre Premier Presidant; il nous faisoit feste d'un livre nouveau intitulé le parfaict cappitaine de Mr de Rohan [1] que

[1] L'édition princeps de 1636 (in-4°) allait être réimprimée par les Elzévier en 1638, en 1639, en 1641 et en 1648. Voir l'ouvrage de M. A. Willems, p. 116-117.

IMPRIMERIE NATIONALE

M^r^ le Premier Presidant a bien envie de voir et Mr de Lauson; il nous en fauldra une coupple s'il vous plaict, pour en despartir à Mr Naudé qui est bien exacte en ses advis des livres nouveaux. Je vous remercie bien humblement de la participation d'iceulx et des aultres lettres de Rome que je vous renvoye. J'ay receu ce fagot des livres de Mr Deodati des insectes[1] dont je luy feray les compliments par le premier Dieu aydant, ensemble à Mr Luillier et à Mr de Sarron Champigny[2]. Cependant nous pourrions estre esclaircys, si nous le pourrons loger en lieu non trop incommode, dont il fault attendre la responce du dehors, de ceux à qui appartiennent les maisons qui ne peuvent estre guieres propres en ce païs, pour des persones de cette qualité. Au reste je vous suis bien redevable de la part que vous avez daigné prendre en la reconciliation de mon neveu avec son pere et ne vous en sçaurois rendre d'assez dignes remerciments, et encores moings des services conformes à mes debvoirs envers vous et les vostres. Mais quant au pardon qu'il vous a protesté me vouloir demander, il n'en sera pas de besoing, car je luy en faicts une ample quittance, puis que son pere luy a pardonné, il a eu droict de le faire tant pour moy que pour luy, aussy bien que de passer les obligations qu'il a passées. Il ne me trouvera pas moings disposé à oublier tout le passé, que je l'avoys esté cy devant, à ne pas revoquer à cœur les autres subjects de desplaisir qu'il m'avoit donnez; il peult venir quand il vouldra, bien asseuré de n'avoir de moy que le traictement qu'il peult desirer dans les termes de la satisfaction de son pere. La question sera qu'il se sçaiche conduire et contenir dans son debvoir, Dieu luy en

[1] C'est-à-dire des exemplaires de l'ouvrage publié par Mouffet sur les insectes que Deodati s'était chargé de faire venir de Londres.

[2] François Bochart, dit de Champigny, seigneur de Saron, était le second fils de Jean Bochart, cinquième du nom, premier président du parlement de Paris. Il fut conseiller au grand conseil, maître des requêtes, conseiller d'État, intendant de justice en Provence (1637), puis en Dauphiné, enfin à Lyon où il se noya en 1665. Le *Moréri* lui décerne cet éloge: «C'étoit un homme savant, aimant les gens de lettres, et dont le nom est célèbre dans les écrits de Gassendi.» Fr. Bochart avait épousé Marie Luillier, sœur de François. Voir le fascicule XVI des *Correspondants de Peiresc*, 1889, p. 10.

la grace. Et me donne les moyens de vous rendre un jour quelque digne revanche de tant de bienfaicts et de peines que j'avoys si mal merité.

Je feray tenir la lettre de Mr de Guibbeville pour Carpentras par un mulletier à qui je faicts estat de bailler une lettre d'adresse pour y prendre sa malle et la porter à Lyon à Mr de Rossi, qui la vous fera tenir à Paris.

J'escrivis de Marseille au R. P. dom du Puy pour accompagner l'extraict des bulles ou signatures de la derniere commande de st Leons, tiré des insinuations, sur quoy je prins occasion de r'affraischir mes instances au cardinal Barberini pour vostre expedition, c'estoit Mr le sacristain qui me l'avoit livré, et me dict le regret qu'il avoit d'employer trop d'argent de voz revenus à la redemption de voz papiers, mais ayant apprins la qualité d'iceulx, et la faulte qu'ils vous faisoient, je luy dicts qu'il m'en avoit fallu rachepter de ceux de mon abbayie en plus de cinq ou six divers endroicts, et que je n'avois poinct faict de plus utile despence, et fus possible cause qu'il passa le guay, et conclud vostre traicté. Mais le lendemain il m'apporta l'original de quelques aultres precedantes signatures qu'il y avoit rencontrées, des impetrations, que je verray Dieu aydant avant le passage de l'ordinaire d'Avignon à Rome, puis qu'il a esté retardé de cette semaine, et en envoyeray celles qui pourront servir à faciliter vostre expedition. Vous suppliant de m'excuser si j'ay donné courage à Mr le sacristain de ne s'arrester pas à peu de chose, pour le danger qu'il y avoit de tomber de mal en pix, estant marry que l'affaire n'ayt esté plus tost arrestée, car vous auriez plus tost esté expedié si je ne me trompe. Ce qui vous auroit mis en grand repos.

Je finiray donc en vous souhaictant le bon an et demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur
et à Monsieur Dupuy vostre digne frere,

de Peiresc.

A Aix, ce 6 janvier 1637.

J'avoys tousjours oublié de vous dire que le Mare Clausum de Seldenus d'Elzevir s'est trouvé imparfect d'une feuille entiere cottée V pag. 450 dont j'ay bien esté mortifié, ne l'ayant peu faire relier qu'en simple coutture sur laquelle il a servy à Mr le Premier President, à Mr de Lauson et à moy. S'il s'en pouvoit avoir un aultre exemplaire, je l'achepteroys de bon cœur[1].

CLXXVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

L'ordinaire qui souloit venir le vendredy au soir n'arriva que dimanche au matin, et nous apporta voz despesches du 2me de cette année, avec voz favorables voeux pour nostre repos domestique, aprez y avoir contribüé Mr du Puy et vous, tant de puissants effects de voz charitables offices, desquels seuls nous pouvons en bonne foy dire et recognoistre que nous en tenons tout ce peu que nous en avons et pouvons quasi esperer le reste de noz jours. N'estimant pas que sans iceulx nous en fussions jamais venus à bout, au moings de bien longtemps, et Dieu sçait comment. Tellement que nous ne vous en sçaurions jamais rendre d'assez dignes actions de graces à l'un et à l'aultre, ne d'assez dignes services, bien n'y espargnerons nous jamais rien de nostre foible credit, et de nostre fidele obeissance à voz commandements, partout où il vous plairra nous en honnorer ou que nous pourrons aller au devant des occasions de vous servir plus à souhaict que nous ne l'avons encores peu, lesquelles nous ne laisrons pas facilement eschapper si nous nous y trouvons tant soit peu de prise.

J'envoyay hier au recteur de Carpentras la lettre de Mr de Guibbe-

[1] Vol. 718, fol. 338.

ville et luy escrivis en conformité des intentions d'iceluy, ensemble à l'eminentissime cardinal Bichi, pour les semondre de terminer cette affaire avant que Son Eminence quitte ce païs, comme elle s'y prepare à bon essiant.

Il s'est presenté une occasion d'un procez du sieur de St Sauveur qu'il affectionnoit aultant et plus que Madame de Boutteville le sien, et qui estoit sur une question bien approchante, pour raison de quoy je luy envoyay des extraicts non seulement des arrests sur ce intervenus mais des escrittures conservées par les curieux, et oultre ce je luy envoyay des consultations des plus anciens advocats du barreau, et s'estant presenté sur le bureau une affaire fort pareille à la sienne devant M^r le Premier Presidant, elle fut jugée par les mesmes regles, et je luy en envoyay pareillement l'extraict de l'arrest sur ce rendu l'avant veille de Noel, ensemble des escrittures de part et d'aultre et des principales pieces, dont le secours luy vint si à poinct qu'il en a obtenu gain de cause au parlement d'Orange, et m'en a remercié comme de chose qui le touchoit au plus profond du coeur, en revanche de quoy je l'ay supplié de mettre la bonne main à l'affaire de Mr de Guibbeville, et l'ay conjuré de ne poinct partir du païs sans l'avoir finie, m'asseurant qu'il le fera volontiers pour l'amour de vous et de luy, et qu'il ne sera pas marry de m'y comprendre à la mode de son païs, et que nous en aurons tost des nouvelles.

Pour celle de Rome, j'ay veu ce qu'on vous en mande, et le prens encor à bon augure, tenant à cette heure l'affaire faicte depuis les pieces que j'envoyay par le dernier ordinaire, qui ne passa que sammedy par icy et sera à Rome de vendredy prochain en huict jours Dieu aydant, par lesquelles il se justifie pleinement que vostre prioré a esté conferé en commande quatre foys, et mesme à un enfant de XI ans, tellement que je ne pense pas qu'il puisse plus escheoir de difficulté et pense qu'en un besoing cez gentz là achepteroient à deniers comptants cette occasion de vous faire grattiffier, pour y trouver le pretexte et l'occasion dont ils parloient à Mgr le Mareschal d'Estrées non

seulement de vous recognoistre de voz peines, mais de faire passer en consequance tout aultant d'aultres commandes qu'il s'en trouvera sur le tapis. Vous m'en direz bien tost des nouvelles ou je seray le plus trompé homme du monde. Je luy en ay escript en termes aussy pressants que j'eusse jamais faict, et ç'a esté en une conjoncture aussy praignente pour le moings que celle du cardinal Bichi, car nous avions faict saisir une charge de mullet de la monnoye d'Avignon sortant de la main des ouvriers, adressée aux commis de la Gabelle du Roy, pour esviter la visite, et confiscation qui y pouvoit escheoir pour le billonage convaincu de pieces legeres d'un quart de leur juste tiltre, et quantité de doubles tournoys, dont la libvre estoit subdivisée en 28 sols, de sorte qu'il y avoit bien de quoy sevir sur les maistres de ladicte monnoye marchands de Lyon subjects du Roy, mais la conjoncture presente a faict prendre des expediants de doulceur dont il fault qu'il advoüe d'avoir bien de l'obligation à ses amys, car cela pouvoit bien esclatter et descrier les ministres du Pape. Oultre ce les proclamations faictes à Marseille et icy pour le cours desdictes especes est (*sic*) encore de plus d'esclat et plus obligeant, et nous n'avons pas esté sans juste pretexte d'en user ainsin pour arrester le cours des seditions populaires inesvitables sans cela, et le meilleur est que lesdictes proclamations n'ont pas sceu empescher que lesdictes especes ne soient en toute façon demeurées comme descriées d'elles mesmes, persone n'en voulant plus, et les pauvres gents n'en estants plus si chargez. Et a t'on escript au vice legat d'en faire cesser la fabrique et empescher le transport icy, aultrement qu'on fera esclatter l'affaire. Sur quoy je pense bien que tout ce monde là sera obligé non seulement à des compliments bien particuliers mais à des effects de gratitude, pour raison de quoy vostre affaire leur viendra tout à poinct pour la faire valloir, et y employer leur routtine de l'acceptation de l'occasion attendüe. J'ay faict retenir coppie de toutes cez pieces pour au cas qu'elles ne revinssent de Rome vous pouvoir servir au besoing et suis aprez de faire signer la collation que j'en ay faict faire par main publique pour ce dessain. J'ay faict tenir voz lettres

tant à Marseille qu'en cette ville, et suis de tout mon coeur à Mr du Puy et à vous,

Monsieur,

vostre trez humble, trez obeissant et trez obligé serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 12 janvier 1637.

J'oubliois de vous remercier comme je faicts trez humblement de ce libvret de Balzac[1] qui avoit donné subject à celuy de Heinsius auquel je l'ay faict joindre tout à temps, pour voir les mentions de l'une et l'aultre des parties ensemble.

Vostre nouvelle a bien surprins du monde, Mr nostre Archevesque l'avoit receüe avec addition que Mgr le Cardinal de Lyon alloit droict à Cologne, sans passer par Paris, et que le Roy des Romains estoit nommé quoy que conditionnellement.

Je vous renvoye avec mes humbles remerciments encores vostre lettre de Mr de Saumaise où j'ay esté bien joyeulx d'apprendre son anticipée resjouyssance de son prochain embarquement, et l'ordre que vous avez prins avec le sieur Mathurin du Puis pour luy faire tenir mes lettres, où je vois que vous avez trouvé un peu plus estrange que je n'eusse creu la nouvelle besoigne que je luy tailloys, sans aulcun dessein pourtant de le divertir de ses meilleures et plus dignes occupations, mais cez divertissements leur servent de relasche comme à feu Mgr le garde des seaux du Vair le jeu des eschecs aprez une grande et penible estude ou contention d'esprit le recreoit incroyablement, quoy que tout aultre trouve de quoy se donner la torture de cervelle. Vous pouvez avoir veu en quels termes il m'en parloit luy mesmes et m'y avoit insensiblement engaigé. Et tant s'en fault que cela puisse nuire aux notices qu'il a de la langue Grecque. Au contraire j'estime qu'il y

[1] *Discours sur une tragédie de Monsieur Heinsius, intitulée « Herodes infanticida ».* Dédié à M. le Chancelier. Paris, P. Rocolet, 1636, in-8°.

trouvera de nouveaux secrets et moyens d'y penetrer plus avant ainsin qu'il l'a faict paroistre de ce peu qu'il a colligé de la langue Ægyptienne. Son genie est si fort que cez choses ne le sçauroient arrester que pour des trop petits moments quand l'envie luy en prendra. Ce qu'il a de si longue main apprins de la grammaire aux langues principales luy fournissant de quoy percer incontinant dans le plus proffond de toutes les aultres et d'y faire en peu de jours ce que tout aultre ne sçauroit dans les années entières[1].

CLXXVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

Vostre despesche du 8me nous est venüe en mesme temps que le sieur de Valerne s'est advisé de me respondre à ma derniere de 3 moys, aux termes que vous pourrez voir. Je luy ay respondu selon mon petit sens, quoy que lors bien diverty et pressé en termes aussy les plus affectez que je peus, pour luy faire cognoistre qu'il debvoit composer cette affaire chez luy plus tost que plus loing, et plus tost que plus tard. Nous verrons comment il les prendra et Mgr le cardinal Bichi ensemble le Recteur auxquels j'en avois escript desja sur vostre precedante despesche. J'en espere tout ce que d'une si fascheuse affaire il se peult esperer Dieu aydant, s'il y a moyen de la terminer avant le partement de Son Eminence; si non je me deffieroys grandement de la foiblesse de mon pauvre credict. Mais en toute façon n'y espargneray je rien, puisque nous n'avons rien que nous ne vous debvions à si juste tiltre, et à Mr du Puy vostre frere lequel vous ne debvez pas laisser songer seulement à me r'escrire dans les serieuses occupations et infirmitez qu'il a aussi bien que d'aultres mesmes y suppleant vous, Monsieur, avec

[1] Vol. 718, fol. 340.

tant de supererogation comme vous le faictes. Il me suffira tousjours qu'il sçaiche la continuation de mes voeux à son service, et qu'il ne l'ayt pas desagreable. Le R. P. Seguiran est icy de retour de Rome plus gaillard et plus fraiz que jamais et part demain pour Paris, ayant demeuré justement un moys de Rome icy. Il n'est pas abordé à Genes, mais un qui s'est joinct à luy à Savone[1] dict avoir veu faire à Genes les foeux de joye de l'election du Roy des Romains, et que le pauvre Duc de Parme estoit constraint de traicter avec l'Espagnol et leur remettre en hostage Plaisance, s'il n'estoit secouru dans troys moys, ce qui n'est gueres bien prest puis qu'il plaict à Dieu. Ce sont toutes noz nouvelles de deçà, mais de vostre costé l'on augmente bien les choses, car on faict desja Monsieur à Bellisle[2], et le Roy prest à partir pour le suyvre, et qu'il demande pour places d'hostage Nantes et Montpelier avec le retour de la Royne mere et son appanage ou son Doire[3] quoy qu'on luy faict offrir 9 millions par l'Espagnol, qui leur font trop de faulte ailleurs. Mais on ne sçauroit clorre la bouche aux discoureurs qui marient desja Mr le cardinal de la Valette à Madame de Combalet[4]; cependant ils disent que St Leger[5] avoit esté prins prez de Cahors avec l'abbé de Marsillac, oncle de Mr St Simon[6], où il n'y auroit pas possible à rire de leur part.

[1] A 38 kilomètres sud-ouest de Gênes, sur le golfe de ce nom, à l'embouchure de l'Égabond.

[2] Belle-Isle-en-Mer, sur la côte de Morbihan, à 12 kilomètres sud-ouest de la presqu'île de Quiberon.

[3] *Doire* pour *douaire*. Peiresc écrivait le mot comme il se prononçait. Littré, sous ce mot *douaire*, rappelle que l'on a prononcé et que l'on prononçait encore au commencement de ce siècle *dou-a-r'*.

[4] Rappelons que le cardinal de la Valette ne reçut jamais les ordres sacrés. Il avait, à cette époque, quarante-trois ans et la nièce du cardinal de Richelieu (Marie de Wignerod de Pontcourlay, née en Poitou, au château de Glénay, près de Bressuire, en 1604) avait trente-deux ans. Voir *La duchesse d'Aiguillon*, par A. Bonneau-Avenant (Paris, 1879, in-8°).

[5] Le sieur de Saint-Léger avait rendu le Catelet aux Espagnols le 25 juillet précédent. Il avait été condamné «à estre tiré à quatre chevaux».

[6] Claude de Rouvroy, seigneur de Saint-Simon, puis (1635) duc, mourut en 1693. On lit dans un *Mémoire sur M. le duc de Saint-Simon*, rédigé en octobre 1636 (*Recueil Avenel*, t. V, p. 639): «S. M. ayant tenu conseil à Chaliot (Chaillot), auquel il prit résolution de faire arrester le sr de St-Leger, Mr le Premier, qui estoit à Chaliot, l'ayant descouvert, escrivit de Chaliot mesme et dépescha un

N'ayez poinct de regret de vostre gentilhomme de Rouergue Mr Delboy; il fut aussy tost quitte qu'en peine de l'affaire que sa mauvaise compagnie luy avoit attirée sur les bras, et c'est pourquoy Mr le sacristain Valbelle ne vous en a rien dict ne moy nom plus depuis le premier advis comme j'eusse faict s'il y eust eu rien qui l'eust merité. Ces Messieurs de Valbelle ont maintenant une mauvaise affaire sur les bras à la suitte de quelques prinses du sieur de Baumelles, filz de Cosme, leur cousin, qui gouverne si absolument dans Marseille[1]. Car hier, s'en retournant en poste de cette ville, il rencontra à une lieue de Marseille Mr de Bendol Boyer[2] accompagné de 3 ou 4 qui s'escarterent, et luy ayant faict mettre pied à terre et l'espée à la main, ils furent blessez de part et d'aultre et s'entr'embrasserent et porterent à terre, mais ils n'en vindrent pas à la derniere extremité. Il me tardera d'apprendre que vous ayez recouvré Mr de Thou en cette rigoureuse saison, et encores plus d'entendre qu'il se trouve quelque sorte d'acheminement à une bonne paix et dedans et dehors s'il est possible. Ne pouvant assez plaindre le bon Mr Rigault dans ce traictement nom plus que le pauvre Mr de Saumaise dans sa destresse et manquement de passage opportun[3], mais comme je me suis accoustumé de prendre toutes choses pour le mieulx en toutes mes traverses pour me consoler, je m'imagine que Dieu, pour le saulver des rigueurs du froid de Hollande extraordinaires cet hyver, l'a retenu en France, pour y attendre encore les extraits d'Italie que je me promets bien tost et possible cette semaine par le prochain ordinaire de Rome, estant certain que lors il passera bien plus gayement la mer pourveu qu'il se donne patiance et qu'il puisse trouver quelque petit amusement là où il est. J'estime que à

courier à son frere, pour advertir son oncle de se sauver, qui réussit sy bien qu'il receut l'advis deux heures devant que celuy qui estoit allé pour le prendre arrivast à Ham. »

[1] Jean-Philippe de Valbelle, né vers 1607, mourut en 1645. Il servit sur terre et sur mer; il avait épousé en 1632 Françoise de Savournin.

[2] Jules Boyer, seigneur de Bandol, servit aussi sur terre et sur mer. Il s'était marié en 1634 avec Éléonore de Foresta.

[3] Voir dans le fascicule V des *Correspondants de Peiresc* deux lettres à Jacques Dupuy écrites de Dieppe, l'une le 17 et l'autre le 22 décembre 1636 (p. 142-147 et 147-148).

quelque chose malheur est bon et que s'il se trouvoit quelque ouverture à la paix, il seroit tout porté dans sa patrie s'il y avoit aulcun moyen de l'y arrester, oultre qu'il mesnage si mal ses forces quand il trouve de la matiere digne de l'occuper qu'il n'y a pas de danger qu'il en jeusne un petit comme des viandes du corps, afin que son esprit conserve mieux son apetit et sa subsistance, ne dissipant que trop ses esprits par de si longs travaulx que les siens. Si j'eusse eu du temps de luy escrire, je m'en alloys le faire en ce sens là à peu prez, mais le temps m'eschappant, il fauldra remettre à la semaine prochaine dans laquelle il pourroit arriver d'Italie quelque chose de son goust et cappable de le mieux consoler que mes petites resveries et bassesses d'esprit. Si Mr le Prince avoit un peu de sang aux ongles[1], à cette heure qu'il est en faveur, il luy seroit bien aysé de trouver son compte et lors nous pourrions bien dire qu'à quelque chose malleur eust esté bon. Vous m'avez faict plaisir de me retenir le Tamerlan[2] aussy bien que le volume des animaulx de Nurembergius, encores qu'il y en ayt pour 20 livres que je tascheray de vous faire tenir et pour aultre chose, et m'estonne que ce volume symbollique d'Anvers du P. Sylvestre Pietra Sta ne soit venu par la mesme voye, lequel je vous avoys demandé longtemps y a, à cause de la machine du P. Linus qui y est entrelassée, et laquelle seule possible merite d'avoir le libvre. Il nous fault les Ephemerides d'Origanes[3] de la derniere edition pour Mr Gassend à cette heure que celles de Keplerus viennent de manquer. J'en avoys faict chercher à Lyon et à Geneve d'où j'en avoys aultres foys tiré divers exemplaires dont j'avoys pourveu divers amys, mais tout est tary; encores que les volumes soient frippez il n'importera pas tant, pourveu

[1] On retrouve cette locution dans une lettre de Mme de Sévigné du 5 août 1676 (édition des *Grands écrivains de la France*, t. V, p. 8).

[2] Il s'agit ici du livre intitulé : *Ahmedis Arabsiadæ vitæ et rerum gestarum Timuri, qui vulgo Tamerlanes dicitur, historia*, Leyde, Elzevier, 1636, petit in-4°, avec préface de Golius.

[3] David Origuan, natif de Goltz dans la Bohême, mathématicien célèbre, a publié divers ouvrages, et entre autres des éphémérides depuis l'an 1548 jusqu'à l'an 1554. (*Dictionnaire* de Moréri.)

qu'ils ne soient hors d'usaige tout à faict. Sur quoy je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 20 janvier 1637[1].

CLXXIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, A PARIS.

Monsieur,

Je vous felicite du bon du coeur et vous rends mes trez humbles graces de la bonne nouvelle du retour de Mr de Thou en si bonne disposition, et sans aucun besoing ou necessité de s'y plus engaiger, qui est le meilleur mot, priant Dieu qu'il luy face donner le grand employ qu'il merite dans la cour mesmes du Roy, ou en lieux de moings d'inquietude que la suitte de ces armées. Je ne sçay comment le remercier dignement de l'honneur de son souvenir et de la part qu'il prend au bien et repos domestique lequel nous tenons de la main de Mr du Puy et de vous, Monsieur, et ne luy en ose escrire de crainte qu'il n'en praigne occasion d'interrompre ses meilleures occupations pour respondre.

Mais j'admire l'excez de vostre bonté aussi bien que celle de Mr du Puy vostre frere qui a tant de peine à souffrir aulcun mien tesmoignage quoy qu'infructueux et sans effect de mes obligations immenses en vostre endroict et toute foys elle me faict des compliments nom pareils de mes inutiles requestes au cardinal Barberin, qui sont demeurées sans effect aulcun durant si longtemps. Je ne puis pourtant me desmouvoir de l'opinion cy devant conceüe que vous en viendrez à

[1] Vol. 718, fol. 342.

bout et que les pieces ja envoyées frapperont le coup qu'il falloit Dieu aydant. J'ay envoyé à Mr le sacristain Valbelle vostre lettre par les mains de Mr Gastines, et croys qu'il vous respondra. N'ayez je vous supplie aulcun regret aux 500 livres des papiers. Vous en serez bien tost indamnizé si je ne me trompe. J'estime que l'expedition de l'arrest de restablissement de mon neveu luy fera cesser touts pretextes de se plus amuser de par delà. Il n'y falloit pas une moings puissante main que celle de Mr vostre frere, et c'estoit un coup de partie [1] pour boucler [2] cette mauvaise affaire. Je vous remercie bien humblement du soing de me faire avoir le livre de Mr de Rohan [3]. Si l'imperfection du Seldenus ne se peult avoir, il fauldroit faire transcrire le cahier comme on pourra; puis que le commandeur de Grignan est eslargy [4], le pauvre Quentin pourroit bien suivre et travailler plus fidelement à l'advenir, sans se charger de si mauvaise besoigne.

La relation de Bordeaux ne pouvoit pas meriter les excuses que vous nous faictes de cette brusleure, ell' est bien heureuse de n'avoir esté bruslée tout à faict, et qu'il n'y ayt poinct eu de mauvaise suitte d'incendie chez vous, Monsieur, et dans vostre cabinet où il y a taut de riches trezors que l'antiquité vous avoit reservez. Je me conjouys encor avec vous du danger eschappé. L'ordinaire de Rome n'est poinct encore de retour de Genes, son terme passé depuis 4 ou 5 jours. Aussy n'avons nous aulcunes nouvelles qui vaillent, et je me trouve si pressé que je finis sans aultre ceremonie puis que me les deffendez, et demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 27 janvier 1637.

[1] Littré donne la locution *coup de partie* sans citer aucun écrivain.

[2] Terminer, conclure. D'Aubigné, dans ses *Mémoires*, a aussi employé cette expression : «Le marché estoit bouclé.»

[3] *Le parfait capitaine.*

[4] C'était Jean-Louis-Adhémar de Monteil, chevalier de Malte, commandeur de la Bastie en Quercy, quatrième fils de Louis-Adhémar de Monteil, comte de Grignan,

Je viens presentement de recevoir d'Avignon un vieil pacquet de Rome où y avoit un petit pacquet du cavalier del Pozzo pour Mr Baudier, que je n'ay pas voulu differer de luy envoyer soubs vostre bonne adresse bien que je ne luy puisse escrire pour l'accompagner comme j'eusse desiré en qualité de son serviteur, et ayant enfin retiré afforce extraits pour luy envoyer pour son Romée de Villeneufve; vous luy ferez s'il vous plaict mes excuses à la premiere veüe.

Mes excuses s'il vous plaict à Mr de Guibbeville[1].

CLXXX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu par l'ordinaire la vostre du 30 du passé, avec tout ce que vous y aviez daigné joindre dont je vous rends graces trez humbles, mesmes de la lettre de Mr de Thou qui me faict trop d'honneur et de bien, etne peult que l'employer bien mal en un si chetif subject. Si je ne luy pouvoys r'escrire de ce coup (qui luy seroit aultant de descharge d'inutile importunité), car je suis estrangement pressé, je vous supplie de luy dire que j'ay faict tenir seurement à Mgr le Mareschal[2] celle qu'il m'avoit adressée pour luy, et que je suis son serviteur du meilleur du coeur. N'ayant pas à cette heure de chose digne de son entretien, et apprehendant de l'engager à exercer sur moy les bons offices de son honnesteté plus frequents que je ne le sçauroys meriter. Je crains bien de ne pouvoir pas escrire nom plus à Mr de Guibbeville, mais je ne laisray pas de luy envoyer un dupplicata que j'ay faict retenir exprez

lieutenant général du roi en Provence. Sur l'emprisonnement à la Bastille du commandeur de Grignan, auteur d'un libelle diffamatoire contre le cardinal de Richelieu voir dans le *Recueil Avenel* (t. V, p. 627, en note) l'extrait d'un rapport de Bullion. Sur son élargissement voir l'*Histoire de Louis XIII* par Le Vassor, t. V, p. 263, 267.

[1] Vol. 718, fol. 344. Voir à l'*Appendice* une lettre de Jacques Dupuy à Peiresc, du 30 juin 1637.

[2] Le maréchal de Vitry.

pour luy de mes dernieres lettres que je luy envoyay dimanche et au Recteur et au sieur de Valerne, par un laquay de la maison, afin de ne perdre aulcun temps. Car il est plus court que l'on ne nous a dict, le courrier de Rome qui passa icy sammedy pour Genes m'ayant asseuré qu'il portoit les ordres du cardinal Bischi pour faire venir 4 felouques de Genes à Antibe, et pour y estre d'aujourd'huy en huict jours si faire se peult, et il faisoit estat de s'y rendre en mesme temps ou deux jours aprez, mais je croys bien qu'il pourroit allonger un peu durant le carnaval; toutefoys la despence des felouques est pour luy servir d'esguillon. A ce coup il fauldra que le sieur de Valerne parle Françoys[1], et si la chose ne se pouvoit aultrement, et que le temps continüe en beau comme il est, je pourroys bien m'y en aller en propre personne, ou y envoyer ou subroger quelque persone cappable d'agir, ayant pour cet effect desja accaparré M[r] Guyon mon cousin que vous avez veu en passant, n'attendant que le retour de mon laquay.

Vous m'avez faict peur et m'avez bien estonné de l'advis du refus de l'expedition de l'Abbayie de S[t] Jean d'Amiens[2]. Et certainement si le pape se veult dezhormais attacher à cette formalité, j'en diminueroys bien mes esperances. Mais je crains qu'il n'y ayt du mal entendu, car s'il debvoit faire du scrupule à mettre en commande des Abbayies tenües en tiltre, c'estoit à celle de Cisteaux qu'il debvoit faire paroistre sa religion, puisque c'estoit un chef d'ordre qui avoit toujours esté excepté par le concordat mesme, et puisqu'il s'est relasché de celuy là, je tiens que tout le reste suyvra à la fille tost ou tard[3].

J'ay bien advis que mon neveu partit de Lyon le 5[me] et m'a t'on

[1] C'est-à-dire s'expliquer nettement, catégoriquement.

[2] Voir à l'*Appendice* la lettre de Jacques Dupuy, du 30 janvier 1637.

[3] Le pape ne se relâcha pas autant que le croyait Peiresc, car le 8 avril 1637, Richelieu était obligé d'écrire au maréchal d'Estrée, ambassadeur du Roi à Rome: «Je vous rends grace du soin que vous avez eu de l'affaire de Cisteaux, et vous conjure de continuer; si le pape est bien informé, il sçaura, je m'asseure, que je ne prends pas les bénéfices pour en profiter, mais bien pour les tirer de leur ruine, et les mettre en estat d'une bonne réforme.» Cf. *Gallia Christiana* (t. VI, col. 1014) où l'on verra que Richelieu «numquam fuit ab apostolica sede confirmatus».

voulu asseurer de son arrivée en Avignon, mais il avoit trouvé si longue l'absence de ses amours que je ne trouve pas estrange de ne le voir encores paroistre, l'occasion du carnaval pouvant bien encores ayder au retardement; tant est qu'il sera tousjours le bien venu quand bon luy semblera, puisque vous me le commandez, vous asseurant que je ne me souviens nom plus de tout le desplaisir que j'en ay peu recevoir, que s'il ne s'estoit jamais dispencé de son debvoir, et s'il arrivoit qu'il y survint d'autre mal entendu, que Dieu ne veuille, vous pourrez bien croire hardiment que ce ne sera pas de ma part, et que si quelqu'un de nous doibt tenir ire à coeur[1], et oublier difficilement les choses passées, ce ne sera pas moy pour certain, et veux croire que si de sa part il y pouvoit rien escheoir, ce seroit par l'induction d'aultruy, de laquelle il n'avoit peu se deffendre par cy devant. Cependant nous vous debvons estre eternellement redevables l'un et l'aultre des charitables soins que vous en avez daigné prendre. J'ay esté bien aise d'avoir la tragedie de Heinsius qui a donné subject à la contention du sieur de Balzac, pour rejoindre le tout ensemblement. Nous nous passerons aussy volontiers que facilement des Ephemerides d'Origan, puisque Laurens Eichstadius a continué celles de Kepler pour dix ans, vous remerciant trez humblement de l'advis et Mr Bouillaud qui nous a grandement obligez Mr Gassend et moy, et s'il en vient des exemplaires à Paris, vous m'obligerez encores plus de m'en retenir une coupple.

Le livre de Mr Justel est attendu en bonne devotion[2] et la nouvelle de l'arrivée de Mr de Saumaise en Hollande[3]. Et sur ce je demeure à jamais,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 10 febvrier 1637.

[1] Locution négligée dans nos dictionnaires, particulièrement dans celui de Littré.

[2] Voir à l'*Appendice*, seconde partie, la lettre de Jacques Dupuy, du 30 janvier 1637. Le livre de Justel était un traité (in-4°) en faveur de la maison Palatine.

[3] Le 16 février 1637, Saumaise écrivait à Jacques Dupuy (*Correspondants de Peiresc*,

Le pacquet de Mr Gassend à Mr Luillier a esté enfermé par mesgarde par mon relieur avec un livre de mon frere, pensant le mieux conserver[1].

CLXXXI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

J'ay escript à ce matin à Mr du Puy vostre frere nom pareil, en responce de la sienne que mon neveu de Rians m'apporta hier au soir joincte à une de Mgr le Chancellier, mais le courrier a esté arresté pour ne partir ce dict il que demain du grand matin, et s'il ne trouve d'aultres remores[2], il sera dans 4 ou 5 jours à Paris; c'est pourquoy je tascheray de le charger d'un duplicata de la despesche que je faicts à Mr de Guibbeville vostre neveu, pour luy faire voir à quel poinct sont reduictes les choses qui le concernent, qu'on veult absolument que nous offrions une somme et le temps est bien court pour attendre vostre responce, si l'extraordinaire commodité de ce courrier n'en donne les moyens, avec quelque autre retardement de la part du Cardinal[3] qui est fort pressé de partir, et si une foys il est hors du païs, il y aura grande peine de chevir de ce monde là norry en des chiquanes immortelles. Vous verrez qu'on a obtenu quelque commission en voz quartiers pour informer sur les lieux, il y a de l'envie partout. Nous avons le temps le plus favorable du monde pour porter nostre petite armée navale en Sardaigne où il doibt descendre en terre 5,500 hommes sans ce qui

fascicule V, p. 157) : «Il n'y a pas encore quinze jours que je suis arrivé en cette ville de Leyde et y suis arrivé malade...»

[1] Vol. 718, fol. 345.

[2] Le mot *remore*, qui, avant Peiresc, avait été employé par Du Bartras dans la *Semaine*, a, depuis Peiresc, été employé par la Rochefoucauld, par Pellisson, etc.; sous le mot *rémora*, Littré cite Ambroise Paré, Regnard, Saint-Simon.

[3] Bichi, évêque de Carpentras.

IMPRIMERIE NATIONALE.

reste aux navires, où ils font conte de 8,000 hommes de faction en tout. Il s'appreste dix aultres navires pour suyvre dans 8 ou 10 jours les 27 ja partis puis sammedy des isles d'Ieres avec deux ou troys grosses barques chargées du plus gros attirail, et s'y en debvoit joindre d'aultres qui ont embarqué à Cannes le regiment de Victry de mille et un hommes pour estre asseuré qu'il n'y en manquoit pas un du nombre.

Je suis constraint de clorre n'ayant peu escrire comme de coustume, ayant perdu l'aprez disnée à conduire mon neveu par la ville chez Mr de Lauson et Messieurs les Presidants de nostre compagnie et quelques uns des plus anciens. Vous m'excuserez donques et me commanderez tant plus librement comme,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 17 febvrier 1637.

La feuille que vous m'avez envoyée du Mare clausum est celle qu'il falloit, dont je vous remercie trez humblement, et seray bien aise d'avoir un aultre exemplaire ou deux du mesme libvre. Mon neveu a apporté de Lyon le fagot de Mr Luillier où estoit la relation latine du traicté de Prague, et le Naturaliste d'Anvers bien conditionnez[1].

CLXXXII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

Depuis celle que j'escrivis avant hier à Mr Guibbeville vostre neveu, par l'ordinaire et par un courrier extraordinaire qui ne partit

[1] Vol. 718, fol. 348.

qu'hier 18[me] sur le disner, mais qui y sera vraysemblablement avant l'ordinaire, j'ay escript au cardinal Bichi deux lettres, ensemble au sieur de Vallerne et au Recteur celles dont vous aurez icy la coppie en responce de leurs dernieres dont je vous ay envoyé les originaux par ledict ordinaire, où vous pourrez voir à quel estat est reduicte cette negociation, regrettant bien que la presse du partement de ce cardinal m'ait desrobé le loisir d'attendre vostre responce bien cathegorique sur les propositions qui m'ont esté faictes de ne pouvoir rien demander que nous n'ayions commancé d'offrir. A quoy je me trouvoys bien empesché, puisque je n'en ay pas d'ordre exprez de vostre part et ay prins pied sur un mot de la lettre du cardinal où il me dict que ce pere avoit à se delivrer le plus honnorablement qu'il pourroit de sa miserable fille : leur proposant de la loger en un monastère de la visitation d'Ambrun où il ne coustera pas plus de cinq à six cents escus de fonds pour la dotation de sa pension annuelle. Et parce que Son Eminence me parloit de somme notable pour satisfaire à la condition et au courage du pere, de peur de rompre ou perdre l'occasion de nous prevaloir de la presence de Son Eminence à faulte d'un peu plus de fonds, si la fille ou les parents ne goustoient le sesjours d'Ambrun, auquel cas il luy fault mille escus, je me resolus d'y en adjouster l'alternative à tout hazard, et crains bien qu'on ne s'en veuille pas contenter. Mais de peur que Son Eminence ne se trouvast engagée de monstrer ma lettre, et consequemment tout le fonds de mes offres, et esviter d'y laisser prendre des advantages qui peussent nuire à M[r] de Guibbeville, je me suis resolu de faire faire un duplicata de ma lettre à Son Eminence et d'en faire chastrer les mots concernant le second chef de cette alternative, afin que s'il en falloit venir à icelluy, que ce fust comme si c'estoit de la seule authorité de Son Eminence ainsin que je le luy ay touché par apostille par la mesme lettre de ma main pour gaigner autant de temps, et espargner la perte de celuy qu'il y fauldroit pour attendre vostre responce plus precise sur tout cela. Si j'ay failly, imputéz le je vous supplie à ma foiblesse et à vostre surabondante honnesteté de me defferer plus qu'il ne me pouvoit appartenir plus tost qu'à aulcun mien

deffault de bonne volonté. Mais je vouldroys bien que vous en fussiez quittes pour cela et penseroys que vous n'y auriez point grand grief. Dieu en ordonnera selon son bon plaisir, et je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 20 febvrier 1637[1].

CLXXXIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 20me fort bien conditionnée, et pensoys y trouver quelque resolution de Mr de Guibeville, mais je voys bien qu'il nous veult laisser faire; si nous pouvions avoir de voz nouvelles par le prochain ordinaire avant le depart du cardinal Bichi, nous y aurions bien moings de regret aux offres auxquelles nous nous sommes relaschez dans cette necessité de temps. Mais possible ne sera t'il pas inutile que les parents n'ayent pas eu tant de liberté d'y deliberer. Nous y avons usé de toutes les precaultions et addresses que nous avons peu, comme vous pourrez voir par les coppies cy joinctes des lettres que j'ay escriptes sur ce subject, et de celle que le sieur de Valerne m'avoit escripte en dernier lieu, où je me trouvay bien combattu, craignant d'un costé de m'ingerer trop avant et de l'aultre que l'occasion n'eschappast de terminer cette affaire. Enfin je tiray à ma cordelle Madame de la Roque, laquelle tient le premier rang dans Carpentras[2], et a un grand ascendant sur toute la maison de Mr de Valerne,

[1] Vol. 718, fol. 349.

[2] Était-ce Antoinette du Puy Montbrun, qui en 1626 avait été mariée à Jean de Raffelis-Tertulle, seigneur de la Roque? ou bien s'agit-il de la belle-mère d'Antoinette, Françoise de Patrit, laquelle avait été mariée, en 1602, à François de Raffelis-Tertulle, également seigneur de la Roque?

estant partie d'icy en diligence pour trouver encores là Son Eminence comme il sera advenu.

J'auroys tant de choses à vous dire, que je seray constrainct de tout laisser pour cette foys, me remettant à ce peu que j'escripts à Mr de Lomenie pour les nouvelles et vous remerciant trez humblement des vostres qui sont bien d'aultre importance. Je ne puis lisre voz lettres de Rome nom plus que les precedantes pour vous en rendre conte par le menu. Ce sera Dieu aydant à la huictaine et je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 2 mars 1637 [1].

CLXXXIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

Enfin l'affaire de Mr de Guibbeville a esté conclüe sur la proposition du party necessaire au logement de sa partie dans ung monastere de la Visitation où il fault 1,000 escus par toute la Province excepté dans Ambrun où l'austerité des montagnes rend les denrées moings encheries qu'ailleurs, mais il n'y avoit pas de moyen de faire consentir la mere nom plus que la fille à cette relegation de sa fille. Et si bien elles font encores des rencheries de dire qu'on la veult marier, et qu'il y a party sortable; j'ay pourtant apprins que leur commune intention est de la voiller, mais non pas si loing. Tant est que l'affaire est faicte, et ne tiendra plus qu'à Mr de Guibbeville ou aux siens d'en passer s'il leur plaict à l'advis de l'Eminentissime cardinal Bichi, de Mr le Recteur,

[1] Vol. 718, fol. 350.

de Madame de la Roque dont l'intervention y est encore venüe bien à temps, et de vostre serviteur. Je n'ay pas encores eu le bien de voir Son Eminence que nous attendons icy à ce soir, mais il m'a r'envoyé mon laquay à l'advance avec les lettres que je vous envoye originellement, pour les faire voir à ceux que besoing sera, et attendant les ordres et procurations expresses que vous nous pourrez envoyer si le trouvez bon, pour achever ce traicté et tirer Mr de Guibbeville de cette vexation et de tout le regret qui luy en pourroit demeurer en l'ame. J'envoye à Aix cette despesche et pense qu'elle y pourra arriver à temps, avant le partement du courrier, afin que vous ne demeuriez pas en peine sur l'incertitude où je vous avoys laissé en celle d'hier au soir, et demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Lambesc, ce 2 mars 1637.

Nous avons trouvé icy Mr de Champigny, mais le troisiesme accez de sa fiebvre l'avoit reprins et obligé à un peu de repos dans le lict, Madame[1] ayant receu les compliments de la part de Mr nostre Archevesque, mon neveu de Rians l'avoit accompagné depuis Orgon en deça avec mon neveu de Meaux. Il avoit faict dessein d'aller coucher à Pertuys, pour aller demain visiter Mgr le Mareschal et Madame la Mareschale à la Tour, mais comme son mal ne luy permettra pas de se remettre d'aujourd'huy en chemin, il fauldra attendre à demain. Son mal n'est pourtant pas que fort leger Dieu mercy.

Nous avions creu que Mgr le Mareschal vinst sallüer l'Eminentissime cardinal Bichi en ce lieu cy ou à Aix, mais il est entre les mains de Mr Prisesi qui le drogue et ne le laissera pas escarter si loing de la Tour[2].

[1] Nous avons déjà vu que la femme de l'intendant était une sœur de François Luillier.

[2] La maladie du maréchal de Vitry n'était-elle pas *voulue?* Et sa retraite à la tour d'Aygues n'était-elle pas une retraite *forcée,*

Je n'escripts pas à M[r] de Vallavez mon frere et ay bien eu de la peine à desrober ce temps pour vous faire la presente; il m'excusera, s'il luy plaict[1].

CLXXXV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

Voz despesches du 27 du passé n'arriverent pas à temps pour faire voz compliments à l'Eminentissime cardinal Bichi à son passage, lequel nous estoit eschappé dez le mercredy 4[me] de ce moys, et voz lettres n'arriverent que le sammedy suyvant, mais il luy fauldra escrire à Rome, et je ne doubte poinct que suyvant la promesse qu'il vous a faicte, il ne s'y employe volontiers pour l'expedition de vostre affaire qui se fera veuillent ils ou non, et je m'asseure qu'ils seront bien aises que la vostre fasse la planche[2] et serve de pretexte aux aultres. Si touts cez grands deniers dont a parlé M[r] le mareschal d'Estrée à M[r] vostre frere debvoient entrer en la bourse de la Chambre ou du Pape ou des N[eveux], ce seroit un estrange chausse pied[3] à faire haster toutes cez expeditions, mais comme vous sçavez tout cela va au proffit des officiers de la chancellerie dont les esmoluments en sont aultant diminüez, et la moindre part est celle desdicts N[eveux]. Mais si cela est sceu par cez officiers, il n'y manquera pas des solliciteurs.

Le cardinal Bichi me tesmoigna une grande consolation d'avoir

à la suite de sa scandaleuse querelle avec l'archevêque de Bordeaux et en attendant une punition plus sévère, l'emprisonnement à la Bastille?

[1] Vol. 718, fol. 354.

[2] La planche qui permet de franchir un fossé, un ruisseau. Corneille a dit (*la Suivante*):

Elle fait une planche à sa bonne fortune.

[3] Saint-Simon devait employer la même locution dans cette phrase de ses *Mémoires*: «Un chausse-pied pour faire Bouteville duc et pair.»

composé l'affaire[1] de Mr de Guibbeville. Nous croyions à Lambesc qu'il y deubt coucher le mardy pour estre icy tout le mecredy, mais à soleil couchant il en voulut partir en poste, et le nous fallut suyvre comme nous peusmes, dans le carrosse de Mr l'Archevesque qui rompit à 500 pas de Lambesc tout son train de devant; il estoit bien dix heures de nuict quand nous arrivasmes icy. Son Eminence voulut me venir voir à la minuict, et fut une petite heure dans mon estude ou dans ma chambre, à me dire des particularitez de l'affaire de Mr de Guibbeville qui me firent bien juger que nous n'en avions pas bien sceu le fonds ne vous ne moy et que nous estions bien plus heureux que nous ne pensions d'en estre sortis à si bon marché. Il n'est pas de besoing de vous en rompre les oreilles davantage puis que la chose est faicte. Et je m'asseure que Mr de Guibbeville n'aura pas tant de subject de s'en plaindre et fauldra que vous travailliez à faire avaller la pilleulle[2] de cez mille escuz au pere, à quoy j'ose vous asseurer qu'il ne doibt avoir aulcun regret. Son Eminence l'avoit taxé à xII cents escus, mais je tins fort à ne pas advancer au delà de ce party que je vous avoys faict sçavoir. Estant bien marry de ne l'avoir peu reduire à la moitié, mais si vous sçavez un jour le destail, vous verrez bien que c'est ung grand coup d'avoir assoupy tout cela si paisiblement.

Je pensoys vous avoir envoyé la lettre de Son Eminence concernant sa taxe de 1,200 escus et je la viens de retrouver par hazard entre mes papiers où mon homme l'avoit laissé confondre quand il la vous falloit envoyer. Elle sera cy joincte pour la faire voir encore au pere de Mr de Guibbeville afin que cela serve à luy diminüer le regret des 1,000 escus. Mais je croys bien que le plus tost que vous pourrez mettre ordre à l'execution de ce traicté sera le meilleur, ayant affaire à des gents d'un païs bien porté à la chicane, et s'il venoit faulte de ce pere, qui a esté malade bien griefvement depuis peu, nous ne viendrions

[1] *Composer* pour *arranger*. Les dictionnaires ne donnent que *composer* au sens neutre ou suivi de la préposition *avec*. — [2] Nous avons déjà trouvé plus haut cette familière locution.

jamais à bout de cette mere ne de la fille et aultres parents qui ne pouvoient passer le gay[1], et se faisoient tenir à quattre.

Je vous ay bien de l'obligation de la part qu'il vous plaict de prendre au retour de mon neveu qui s'est trouvé icy en une conjoncture la plus advantageuse du monde, pour m'obliger à l'employer à des compliments de ma part aussy bien comme de la sienne, à Madame la Mareschale de Victry, à Mr et Madame de Champigny, en quoy il m'a certainement obligé, me deschargeant de diverses courvées que ma santé ne me permettoit pas, ce qui d'ailleurs l'a mis aussy dans un employ plus estimé qu'il n'avoit encor eu de sa vie, à concerter des petites affaires d'assez de consequance dont le succez jusques icy n'a pas trop mal reuscy graces à Dieu. Ma niepce est attendüe à ce soir icy, elle trouvera ceans son logement ordinaire tout prest et ne tiendra qu'à elle de s'y arrester, comme luy avoit faict, si bon luy semble. Madame la Premiere Presidante[2], la mesurant à son aulne, se veult persuader qu'elle y debvroit demeurer, quand mesmes elle vouldroit avoir son petit mesnage à part, mais je ne sçay si sa rhetorique sera assez puissante pour la disposer à cela. Tant est que nous vous avons toutes les obligations humainement possibles, de ce que vous avez contribué de voz soings à nous tirer de ce mauvais affaire. Dieu vous en rendra le centuple s'il luy plaict.

Au reste Monsieur le premier president du Bernet, à qui j'ay monstré confidament deux ou troys de voz lettres, est amoureux de vostre vertu et de vostre candeur[3] à un poinct que je ne le vous sçaurois dignement représenter et me dict qu'il veult vous escrire pour vous demander part en voz bonnes graces et de Mr du Puy vostre frere.

[1] Nous avons déjà trouvé dans le tome précédent la locution *passer le gué.*

[2] La première présidente du Bernet était Marguerite de Sevin, fille de Guillaume de Sevin, écuyer, seigneur de la Garde, et d'Antoinette de Rance. Elle avait épousé en première noces (1610) Jacob de Secondat, seigneur de Montesquieu, mort à Agen en 1619. Elle avait quarante-six ans quand elle se maria (février 1633) avec Joseph du Bernet. Elle mourut âgée de quatre-vingt-seize ans au mois de janvier 1683.

[3] Descartes, dans le *Discours de la méthode* publié en la même année où cette lettre fut écrite, a dit : «J'étais amoureux de la poésie.»

Et possible l'auroit il faict dez aujourd'huy, sans une surcharge extraordinaire d'affaires qu'il a eu ce jourd'huy sur les bras, à l'occasion de cez ordres nouvellement apportez par le chevalier de Guron[1] pour faire donner aux isles et me vient on de dire que Mr de Champigny est allé au Palais cette aprez disnée et je m'en estoys excusé, estant bien marry de ne m'y estre rencontré.

Je me conjouys avec vous de l'arrivée de Mr de Saumaise auprez de ses livres aprez une si longue absance, et n'en attends pas si tost des nouvelles estant raisonnable de luy laisser faire ses compliments par preferance non seulement à ses amys vivants sur les lieux, mais à ses livres dont il estoit je m'asseure bien affamé, et sur ce je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 10 mars 1637[2].

CLXXXVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, A PARIS.

Monsieur,

J'ay receu la vostre du 6me avec ce que vous y aviez joinct dont je vous remercie trez humblement et vous renvoye la lettre de Mr de Saumaise où j'ay esté bien touché des incommoditez qu'il a rencontrées quasi partout, et encore plus de son indisposition que j'apprehende grandement dans un air si froid et si austere. Il m'oblige trop de se souvenir de moy parmy tout cela, et vous, Monsieur, de m'y faire prendre part, car bien qu'il y ayt à deplorer tant de malleur, encor y

[1] Un fils cadet de Jean de Rechignevoisin, seigneur de Guron, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, maréchal de ses camps et armées, etc., par conséquent, un frère de Louis de Rechignevoisin de Guron, évêque de Tulle puis de Comminges.

[2] Vol. 718. fol. 355.

a t'il à loüer Dieu de s'en estre tiré, et vouldroys bien que Mr du May peust proffitter le sesjour de Mgr le Prince à la Cour pour frapper le coup bien conforme aux souhaicts de ses fideles amys et serviteurs. Je suis bien aise que mon procedé en l'affaire de Mr de Guibbeville ne vous ayt pas tant despleu comme j'avoys subject de l'apprehender dans la liberté que je m'estois donnée de m'ingerer si avant sans mandement plus exprez, ce que je n'eusse faict sans l'urgente necessité du partement de ce cardinal dont l'intervention seule y estoit plus puissante que tout. J'en ay receu une lettre de Madame de la Roque à laquelle j'ay respondu ce que vous verrez au billet qui y sera joinct, pour le monstrer si le trouvez à propos à Mr de Guibbeville ou à Messieurs ses parents, desquels nous attendons en bonne devotion la responce et execution s'il y peult escheoir du traicté de Son Eminence.

Je suis bien honteux d'estre tousjours plus indigne de l'honneur des bonnes graces de Mr de Thou, et qu'il soit tousjours en si bonne disposition de cherir ses serviteurs plus qu'ils ne peuvent valloir et lors mesmes qu'ils ont le moings de moyen de le servir. Je luy felicite son heureux retour de tant de voyages grands et petits, quelque différance qu'il y ayt eu de plus ou moings de commodité ou d'incommodité. Pour ce qui est de vostre commande, c'est la verité que les termes de la lettre de l'Eminentissime cardinal Barberin sont un peu trop dans la generalité à qui traicteroit à la Françoise, mais parmy ces gents là, il fault deviner la plus part des choses et du moings en suppleer une bonne partie. Ils ne parlent pas guere plus clairement quelque envie qu'ils ayent de faire ce qu'on demande, et quelque resolution qu'ils en ayent faicte, pour estre tousjours sur pied d'en faire en concluant d'une seulle pierre plusieurs coups, en faisant agir diverses intercessions, pour les obliger tout d'un coup.

J'ai veu la lettre du Roy qu'il vous a pleu m'envoyer, et l'auroys trouvée plus estrange si je n'avoys veu que la vraye occasion de la rupture du cardinal de Savoye estoit venüe de ce qu'aprez avoir souvent faict plainte de n'avoir poinct de lettres de Mgr le cardinal de Richelieu, enfin Son Eminence avoit prins la peine de luy escrire sans

luy donner de l'Altezze, comme vous l'avez sceu en son temps, et je sçay bien que sur ce differant le Grand Duc avoit esté en fort mauvais mesnage avec le Pape et les neveus à faulte de vouloir donner l'Altesse aux princes de sa maison. En effect puisque le cardinal infant avoit de l'Altezze en commandant les armées d'Espagne aux Païs bas, il sembloit necessaire que le chef de l'armée qui luy estoit opposée eust de l'Altezze aussy.

Je me resjouys que voz epistres socratiques soient enfin achevées d'imprimer [1].

Il y aura dezhorsmais plus de commodité de voicture que devant pour les petits fagots car l'on a estably des messagers ordinaires de Lyon icy qui partent de Lyon le jeudy, par lesquels j'ay desja receu des cassettes et fagots de libvres bien conditionnez, dont je suis bien aise, à cause que noz maistres des courriers de deça commançoient à gronder de ce que mon frere grossissoit trop librement ses pacquets à moy, et m'en firent rompre les enveloppes sammedy, tellement que pour quelque temps il fauldra s'abstenir de les grossir sans necessité, et prendre la voye du messager soubs l'adresse à M[r] de Rossi à Lyon qui recevra volontiers ce que vous luy adresserez et me l'envoyera par le messager aussy jusques icy. J'en useray de mesmes quand l'occasion s'en presentera Dieu aydant. L'on nous veult asseurer la mort de l'Empereur le 15 febvrier d'une apoplexie [1], cela nous pourroit encores donner quelque relasche et quelque occasion plus urgente pour la paix.

Le mauvais temps qui s'est mis sus puis sammedy nous tient en grand esmoy de voir eschapper l'occasion de nous prevaloir du mauvais estat auquel sont les isles de Lerins, et je demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 17 mars 1637 [3].

[1] Nous avons vu que Leo Allatius avait donné ses soins à cette édition.

[2] L'empereur Ferdinand II mourut, en effet, le 15 février 1637, à Vienne, à l'âge de cinquante-neuf ans et dans la 19[e] année de son règne. Voir l'*Art de vérifier les dates*, t. VII, 1818, in-8°, p. 387.

[3] Vol. 718, fol. 358.

CLXXXVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

M'estant engagé d'escrire à Mr Deodati et puis à Mr de Saumaise, je me suis insensiblement laissé porter plus loing que je ne pensoys, tellement que je ne vous pourray escrire que bien à la desrobée, pour vous dire qu'en l'affaire de Mr de Guibbeville je feray tout ce que vous ordonnerez et que Mr de Guibbeville me prescript par sa lettre, et si vous trouvez bon de faire dresser là une minutte de contract en la forme que vostre conseil desirera, nous tascherons icy de la faire passer à vostre contentement, sur quoy j'attendray voz ordres, et pour la remise des deniers, si vous trouvez bon de la faire faire à Lyon à Mr de Rossy, ou en Avignon, ils le pourront aller prendre là du banquier si en avez commodité opportune. Cependant j'escriray à Mr de Valerne pour luy donner advis de l'acceptation du traicté et luy demander une minutte de la forme du contract qu'il vouldroit faire, et en quel lieu il entend que l'argent soit desbourcé et logé pour l'asseurance de sa fille, dont je vous donneray advis, ne pouvant à ceste heure escrire à Mr de Guibbeville, à mon grand regret, dont vous m'excuserez s'il vous plaict à luy comme à vous mesmes. Je plains bien le pauvre Mr Bergeron[1], et m'estonne que cez Messieurs l'eussent ainsin laissé crouppir aprez de si longs services en une si puissante maison[2]. J'attendray les livres que vous avez remis à mon frere pour faire tenir à Mr Maussac celuy qui luy est adressé, vous remerciant trez humblement de la

[1] Les biographes se contentent de dire que le géographe Pierre Bergeron « mourut en 1637 dans un âge avancé ». On saura désormais qu'il mourut au mois de mars.

[2] Les biographes dont je viens de parler (y compris Barbier, en son *Examen critique et complément des dictionnaires historiques les plus répandus*) n'ont rien dit de la *puissante maison* qui, loin de protéger l'éditeur des *Voyages faits en Asie*, le laissa, selon l'énergique expression de Peiresc, *croupir* misérablement.

peine et de l'honnesteté dont vous usez en nostre endroit, ne voyant l'heure que ce libvre de Mr de la Mothe soit icy [1]. Un curieux d'Avignon me persecute de luy faire avoir un petit libvre de Vigenaire [2] de Auro et sale[3], ce me semble; s'il s'en peult avoir un, vous m'obligerez bien, car il m'a donné une cueiller antique dont il estoit bien jaloux et dont il n'estimeroit pas d'aultre revanche comme celle-là.

Je vouldroys bien aussy un exemplaire en blanc du Florus de Jo. Freinsemius 8° Strasbourg [4], et un du Justin de Mathieu Bernegger [5] dont la maniere semble grandement propre et commode à toute sorte de gents. Je vous envoyeray par la premiere commodité un manuscrit du Vegece pour faire tenir à Mr de Saumaise, mais je tascheray auparavant de le faire collationner sur un aultre manuscrit, et si vous en aviez dans vostre bibliotheque ou dans celles du Roy, comme il me semble y en avoir veu, je serois d'advis que vous y fissiez collationner à tout le moings les tiltres du commancement des chappitres et du texte avec la closture de la fin, pour voir s'il s'y pourroit rien proffitter

[1] Le livre de Fr. de la Mothe-le-Vayer que Peiresc attendait si impatiemment était le *Petit discours chrestien de l'immortalité de l'âme*, qu'accompagnait un discours sur la musique, Paris, 1637, in-8°, avec dédicace au cardinal de Richelieu.

[2] Blaise de Vigenère, né à Saint-Pourçain (Allier), mourut à Paris, comme nous l'apprend Pierre de l'Estoile (*Mémoires-Journaux*, t. VII, p. 52), «le lundy 19e [février 1596]». Il était, ajoute-t-il, âgé de soixante-quinze ans, ce qui le ferait naître en 1521 et non en 1526, comme le répètent les biographes. L'Estoile donne des détails sur la *maladie fort estrange* dont mourut Vigenère (un chancre qui lui dévora la bouche et l'étouffa) et il fait en deux mots l'éloge de sa science et la critique de sa vie : «Il estoit homme très docte, mais vicieux.»

[3] *Traité du feu et du sel*, Paris, 1619, in-4°. Niceron (*Mémoires*, t. XVI, p. 36) signale de ce traité une traduction en anglais (Londres, 1649, in-4°).

[4] Jean Freinsheim (né à Ulm en 1608, mort à Heidelberg en 1660) publia son Florus en 1632 et le republia en 1636. Les deux éditions sont de Strasbourg. Un an après la mort de Peiresc, les Elzévier publièrent, avec le nom de son grand ami Claude de Saumaise, un *Florus* (Leyde, 1638, petit in-12) que l'érudit bourguignon désavoua avec empressement et indignation. (Voir A. Willems, *Les Elzévier*, p. 116.)

[5] Puisque Peiresc a rapproché dans la même phrase les deux savants éditeurs, rappelons que Bernegger fut d'abord le protecteur et ensuite (1638) le beau-père de Freinsheim.

pour ayder ou exclurre les conjectures que je luy ay cottées. Car je m'asseure que si ne le faictes, vous luy donnerez la peine de vous en prier quand il aura veu ma lettre que je feray laisser ouverte, au cas que vous n'ayiez pas de l'aversion d'y jetter les ieulx, à condition que vous me pardonnerez mes besveues et resveries ordinaires où je m'amuse à des pieds de mousche. Nous n'avons rien de nouveau que le bruslement d'un navire du cavalier Gentily Napolitain qui estoit estimé aultant et plus fort que l'un des forts des Isles. L'on dict que Mr de Mauty en a prins un aultre Angloys nolizé et chargé de farines pour les ennemys, mais cela n'est pas encore si asseuré. Un jeune homme party d'hier au matin de cette coste-là dict avoir veu les isles toutes en feu le dimanche au soir, et croyoit qu'il y eust eu quelque attaque, mais nous en aurions des nouvelles, et je demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 24 mars 1637.

Je vous envoye les advis d'Italie qui sont remplis de tout plein de particularitez non indignes d'estre sceües, et ce qui est rayé semble avoir esté faict à dessein pour le cacher à ceux qui ne sont si confidants que ceux auxquels ils estoient primitivement adressez[1].

[1] Vol. 718, fol. 359.

CLXXXVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

ADVOCAT EN LA COUR DE PARLEMENT DE PARIS,

À PARIS.

Monsieur,

Je receus par le penultiesme ordinaire une lettre de Mr de Guibbeville soubscritte de[1] vous, où je fus honteux de trouver les termes dont il vous plaict m'honnorer, et dont je vous remercie du meilleur de mon cœur. J'attends la responce de Mr de Valerne pour mettre la derniere main à cette mauvaise affaire à vostre contentement comme je l'espère et de Mr vostre neveu. Maintenant je vous faicts adresse d'un libvre pour Mgr le Chancellier et d'une despesche que j'ay laissée ouverte à cachet vollant, à celle fin que vous puissiez en disposer et la rendre si le trouvez à propos ou bien la supprimer si vous trouviez que je me fusse ingeré plus avant qu'il ne m'est loisible. Vous pouvant protester bien ingenüement que rien ne m'a porté à cette hardiesse, que le pur zelle que j'ay au bien de la paix et de la concorde, et la cognoisçance que j'ai eüe aultres foys des inclinations naturelles qu'avoit mon dit seigneur le Chancellier aultres foys en rencontres quasi pareilles[2] quand Mr d'Espernon (auprez duquel il exerçoit la charge d'intendant de la justice) se vouloit cabrer à touts moments contre le Parlement de Bordeaux sur des subjects bien legers aussy lesquels il termina fort heureusement par des voyes qui n'estoient pas bien esloignées de celles dont est à present question. Enfin je laisse le tout à vostre plaine disposition; bien vous diray je que si cela n'est achevé de terminer je prevoy bien qu'à la moindre petite occasion tout se rebrouillera plus que jamais, et Dieu sçaict si la commodité sera si op-

[1] Peiresc par inadvertance a écrit deux fois le mot *de*.

[2] Sur l'intendance de Pierre Séguier en Guyenne et sur ses relations avec le duc d'Épernon, voir la monographie de M. René Kerviler : *Le chancelier Pierre Séguier* (Paris, 1874, in-8°, p. 19-23).

portune qu'à cette heure d'y remedier. Car quand ces bluettes couvent elles allument bien grands feux aulcunes foys [1]. Sur quoy je finiray demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 31 mars 1637.

Le cardinal Bichy ne fut que deux jours en son passage de Cannes à Genes, et deux jours incognito à Genes, de sorte qu'il doibt estre arrivé à Rome bien à temps pour la semaine sainte comme il desiroit[2].

CLXXXIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 21 par l'ordinaire accompagnée de voz coustumieres faveurs et grattifications de mille belles singularitez dont je vous rends mes actions de graces journalieres comme tous les jours vous me comblez de voz bienfaicts. Pour l'affaire de Mr de Guibbeville j'eusse bien deub luy escrire, mais il me pardonnera s'il luy plaict encor à ce coup, tandis que j'attends la responce du sieur de Valerne à mes dernieres lettres, et lors je luy respondray plus cathégoriquement s'il plaict à Dieu. J'ay faict voir à M^r le Premier President[3] ce que vostre incomparable modestie vous faisoit dire de luy; il vouloit vous respondre ou prevenir et l'auroit faict sans doubte, n'eust été la foulle d'affaires qu'il a eües sur les bras tout d'un coup, en cette occurrance de l'attaque des isles, et de ce qu'il y avoit à desmesler

[1] A rapprocher de ce vers de Mathurin Régnier :

Comme on voit un grand feu naître d'une bluette.

[2] Vol. 718, fol. 362.

[3] Le premier président Joseph du Bernet, déjà plusieurs fois mentionné.

IMPRIMERIE NATIONALE.

entre Mgr le Mareschal et luy. Il fauldra laisser passer la plus grosse presse, mais il y a bien de l'apparance que les isles nous cousteront encores bien du monde, avant qu'en avoir chassé les ennemys. Tant est que nous y avons desja deux forts dont le dernier estoit tout revestu de pierre de taille; vous en aurez veu le dessein que j'avois envoyé cy devant à mon frere. Il nous tardera que le grand fort de Ste Marguerite puisse saulter comme les aultres, car celuy de Rangon n'est pas si considerable que pour en pouvoir incommoder les ennemys dans le Frioul s'ils y reviennent, mais s'ils tardent gueres nous leur enleverons Dieu aydant cette isle. Je ne sçay si nous aurons les mesmes advantages en l'aultre de St Honoré où il y a plus de terre à remuer. Mon frere vous fera voir tout ce peu que j'ay peu vous fournir de cecy. Je suis fort pressé de clorre et demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeyssant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 31 mars 1637.

L'ordinaire de Rome qui vient de passer m'a apporté afforce lettres que je n'ay peu lire, entr'aultres une de dom Christofle mais de vieille datte. L'on m'escript qu'un trop gros paquet de Mr Naudé a esté mis dans une caisse par mer, qui me met en grande peine, croyant que ce soient les extraicts des tactiques de Mr de Saumaise.

Vous aurez un examplaire de la derniere edition des poemes du Pape [1] tant vulgaires que latins, et y en a un autre exemplaire pour Mgr le Chancellier, et dezhorsmais il fauldra mettre ses livres à part des lettres et papiers plus necessaires pour les envoyer par le messager, noz maistres des courriers se lassant de la grosseur de noz pacquets [2].

[1] Au sujet de l'édition dont il est ici question et qui est due aux presses du Vatican (1636, in-4°), voir un passage d'une lettre déjà citée d'Holstenius à Peiresc (recueil Boissonade, p. 278).

[2] Vol. 718, fol. 363.

CXC

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

J'escrivis un mot à Mr du Puy vostre cher frere par le dernier messager de jeudy nouvellement estably pour Lyon, pensant que la despesche deubst arriver à Lyon à temps pour l'ordinaire dujourd'huy, puisque l'on avoit manqué l'occasion de nostre courrier de la semaine passée, et vous envoyay par mesme voye un exemplaire de la derniere edition des vers du Pape in-4°. J'ay depuis receu la vostre du 27me du passé, avec tout ce que vous y aviez joinct, dont je vous rends trez humbles graces, mesmes des justes reproches que vous m'avez faicts de la relation d'Oristan, à faulte de l'avoir moy mesme reprochée comm' elle meritoit; je suis quelque foys si pressé que je ne puis satisfaire à ce qui seroit le plus necessaire. Me confiant à vostre bonne discretion et aux excuses et pardons que vous m'octroyez sans mesmes en estre requis, dont je vous suis trez redevable; ce qui estoit derriere cette relation concernant l'estat de nos Isles me fit envoyer le tout ensemble, et la relation de ce Napolitain saulvé à la nage, nommé Mezobarba, s'est trouvée si veritable, qu'il se peult dire qu'elle soit la vraye cause des advantages que nous y avons prins, à quoy nous ne nous serions pas hazardez sans cette croyance. Il a depuis rendu d'aultres bons services et a desbauché bien de ses compagnons, dont nous nous prevallons grandement de jour à aultre. Il nous faict mesmes esperer une mezintelligence trez importante entre le gouverneur de Ste Marguerite Don Stefano di Dordogna sarde, et un Espagnol qui commande 80 Espagnols dans le fort de Ragon, lequel se perdroit volontiers pour faire perir l'aultre. Si nostre canon a peu descendre, hier et aujourd'huy, et noz navires approcher du dict fort de Ragon pour le battre, nous verrons bien tost les effects de cez promesses, troys galeres estants parties de Marseille et de Toullon pour les aller remorquer et porter

afforce munitions et pouldres dont nous n'estions pas trop bien pourveus. Vous me r'envoyez à mon frere pour les nouvelles de la cour, mais il est par foys si surchargé qu'il n'y peult pas fournir; il m'escrivit par un courrier extraordinaire par lequel il m'en promettoit, mais son homme les avoit oubliées sur sa table, et je ne vous suis pas moings redevable de la bonne volonté joincte à tant de belles singularitez qui ne me viennent par son adresse que de vostre main, mesmes cez pieces d'Orléans et cette declaration d'Angleterre qui nous faict croire qu'elle se vouldra enfin joindre à nous et ne pas faire la faulte des années dernieres, que la maison d'Austriche eust peu courir fortune d'estre à bas s'ils eussent voulu joüer des bons estoeus[1] et les Hollandoys encores, mais ils estoient touts jaloux de nostre bien.

J'attends la responce du sieur de Valerne sur les formalitez du contract et du payement, et consequament celle de Mr de Guibbeville, pour tascher de ne rien obmettre ou exprimer à son préjudice, lez affaires de cette nature ayants besoing d'estre bien meurement examinées et concertées.

J'oublioys de vous dire qu'un François marié à Genes, venu depuis peu, nous a asseuré que la nouvelle y estoit desja du bruslement de ce navire du cavalier Gentily, laquelle ils deguysoient tant qu'ils pouvoient, mais que les galeres d'Espagne estoient si deslabrées que de 45 il n'estoit pas en leur pouvoir d'en remettre en estat une vingtaine en y mettant toute leur chourme[2] et que ce n'estoit pas besoigne si preste, tout son monde y estant mort ou malade et hors d'estat de naviguer, de quoy nous avons bon besoing pour nous nous (*sic*) donner le loisir d'achever de forcer au moings toute l'isle Ste Marguerite aprez laquelle celle de St Honoré ne peult pas longuement subsister, ne estre trop commodement secourüe des ennemys.

[1] On lit dans une lettre de Chapelain, du 16 juillet 1660 (t. II, p. 88) : «Je ne suis pas forcé de jouer de ces estoeufs là pour la réputation ni pour la fortune.» L'éditeur des *Lettres de Jean Chapelain* rappelle (note 6 de ladite page) qu'on retrouve cette expression dans l'*Histoire universelle* d'A. d'Aubigné.

[2] Littré, sous le mot *chiourme*, rappelle qu'on a dit *chiorme*, même dans le XVIIe siècle (voir la *Pharsale* de Brébeuf), et cite deux phrases de Rabelais, où figure la forme *chorme*.

Si le bruict de la mort du Roy de Hongrie estoit vray[1], ce seroit un merveilleux escheq de ce costé là, dans la conjoncture presante. Dieu sçaict mieux que nous ce qu'il nous fault, et je finis demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 7 avril 1637.

Mr de Montagu d'Autun m'escript du 15 febvrier que vous vous estes souvenu des recommandations qui vous avoient aultres foys esté faictes pour luy, et me charge de vous en remercier comme je faicts trez humblement et à Monsieur de Thou, à qui je suis si redevable que je n'en sçaurois exprimer le juste sentiment que j'en ay et auray toute ma vie. Il se loüe infiniment des nouvelles offres de vostre assistance dont il se promet de pouvoir se prevaloir en sorte qu'il fasse mourir son procez; il me tardera bien d'en apprendre l'effect, et qu'il aye cette consolation aprez tant de peine et de patiance. J'y auray la meilleure part de l'obligation envers voz charitables offices[2].

CXCI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu avec vostre despesche du 3me la lettre de change de 1,000 escus de Mr de Guibbeville que je n'ay encore peu envoyer presenter et accepter à 12 lieües d'icy, à faulte de l'avoir receüe un jour plus tost qu'un de mes amys s'en alla en poste à Nismes, qui n'en passoit qu'à une lieüe, et qui se fust bien volontiers destourné pour ce

[1] Le bruit que mentionne ici Peiresc n'était pas fondé, car Ferdinand III, couronné roi de Hongrie le 8 décembre 1625, ne céda le trône à Ferdinand IV, son fils aîné, qu'en 1647.

[2] Vol. 718, fol. 366.

petit office. Mais il n'y aura rien de perdu Dieu aydant, plus tost j'y envoyeray un laquay, à la premiere foys qu'il fauldra en envoyer à Carpentras comme je m'y attends dans peu de jours, car il n'y a que quattre ou cinq lieües par delà, et ce sera commodité que l'argent se trouve quasi tout porté sur les lieux que besoing sera. Si cette mauvaise fille se vouloit resouldre au monastere d'Apt, nous logerions la partie sur l'hostel de la mesme ville, avec moings de regret qu'en mains de persones particulieres. J'ay monstré la lettre icy à un Besson respondant de Sauvan, qui l'eust bien peu accepter et payer s'il eust voulu, mais cez gents sont bien aises de se faire prier, car je sçay qu'ils avoient des payements à esgaller entr' eux en conséquance de nostre creüe. Il n'y a rien qui presse ne qui coure fortune Dieu mercy, et j'espere que tout ira bien à souhaict.

Je suis honteux de voz compliments sur ma lettre à Mr de Saumaise [1] où je ne sçaurois rien mettre qui merite de vous y faire perdre le moindre moment de temps. Mais c'est la bonté de vostre naturel qui supplee par supererogation de ce que vostre honnesteté vous suggere aux deffaults de vostre serviteur. Ayant esté bien aise d'apprendre que Mr de Saumaise n'ayt pas negligé de conferer les vieux manuscrits de Vegece, tant de la bibliotheque du Roy que de celle de Mr de Thou. Car il sembloit qu'il ne se soussiast gueres que des autheurs grecs en cette matiere en laquelle comme en beaucoup d'aultres vous avez grande raison de dire qu'il ne fault rien négliger, car quoy que les plus delicats ne se veuillent attacher qu'aux libvres de bonne note [2], si est-ce qu'il s'en trouve souvent qui n'en ont pas les marques, d'où l'on ne laisse pas de prendre de trez grands advantages de la cognoisçance de l'antiquité, tesmoing celuy de Mr Ollivier [3] que j'ay allegué lequel n'est

[1] Probablement la lettre du 29 mars 1637 qui est dans le registre VI des minutes de l'Inguimbertine (fol. 89). C'est l'avant-dernière des lettres écrites par Peiresc à Saumaise, la dernière étant du 17 avril (*ibid.*, fol. 90).

[2] De bonne réputation. On disait autrefois un *homme de note*, pour un homme considérable.

[3] Le conseiller Ollivier, l'intime ami de Peiresc, déjà plusieurs fois mentionné.

escript qu'en papier de deux à trois cents ans au sanglant pix[1], et toutefoys il y a des vestiges des époques du temps de la publication, ou recognoisçance de ce livre, que Mr de Saulmaise estimera bien, je m'asseure, s'il ne les a rencontrées ailleurs, comme vous voyez qu'il n'a pas negligé de voir le mien qui n'est pas de plus de 3 à 400 ans tout au plus. J'ay faict conferer l'un sur l'aultre et adjouster en marge du mien ces diverses leçons de l'aultre plus moderne, mais il n'a encores peu estre achevé. C'est Mr Fabrot qui en prend la peine, et qui y a bien prins du plaisir comme j'eusse faict encores plus volontiers que luy si j'en eusse peu desrober le temps competant.

Nous nous serions bien passez d'une minutte au long du contract de Mr de Guibbeville, mais puisqu'il y avoit des difficultez sur lesquelles il falloit avoir sa resolution, pour la façon d'assurer les deniers, il n'y aura pas de mal que la minutte vienne toute faicte pour ma descharge envers ce monde là, qui est plus formaliste, et se laisse plus emporter communement à la chicane que ne faict ce bon homme Mr de Valerne, qui n'y regarde pas de si prez que les aultres. Nous sommes aujourd'hui touts en prieres sur l'advis qu'on a receu à ce matin que la nuict de sammedy au dimanche de Pasques noz gents, r'enforcez de 24 chevaux legers, attaquerent et forcerent le petit fort St Martin où y a un puys d'eau doulce prez de la mer, et qu'aujourd'huy l'on debvoit attaquer à vive force le fort de Ragon où il se perdra sans doubte bien du monde si Dieu ne les assiste, car ce sont des places bien meurtrieres, et pourveu qu'on les emporte, ce sera tousjours une grande consolation. Et je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 14 avril 1637.

Je ne puis vous renvoyer presentement voz lettres de Rome, n'ayant

[1] Locution que je ne retrouve pas dans les dictionnaires que j'ai pu consulter.

sceu prendre le temps de les lisre puis la reception dont je vous crie mercy, esperant le faire par le prochain et possible aprez demain par le messager. J'oublioys de vous accuser la reception des petits fagots de livres que mon frere m'a envoyez par le sieur Gassend nostre voisin, où j'ay trouvé le livre de Mr de Rohan [1], celuy de Mr la Motte [2], le Mare Clausum [3], le volume du bon P. Mercene [4], les epistres socratiques dont Mr de Maussac aura son exemplaire et le manuscrit de Theophanes qui passa le lendemain à Rome, dont je vous remercie trez humblement [5].

CXCII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu par le dernier ordinaire vostre despesche du XI avec celle de Mr de Guibbeville du 10me à qui je faits responce et envoye les minutes du contract que Mr de Valerne avoit trouvé bon de passer, avec sa lettre, dont je m'asseure que nous pourrons attendre vostre responce avant que faire expedier les deniers pour vous donner tout loisir d'y bien penser, m'imaginant que je pourray bien obtenir de ce bon homme que la forme du contract se change en cession et transport au lieu de transaction, puis qu'il eust bien voulu n'en poinct faire du tout, et qu'il avoit neantmoings consenty une renonciation à ma priere. Il n'y a qu'une chose qui peult luy faire de l'apprehension, puisqu'il semble desirer qu'aprez la profession ou le mariage de sa fille, l'original du contract soit bruslé, ce que je trouve trez raisonable, et trez utile aux uns et aux aultres, mais je crains qu'il n'apprehende qu'en vertu de ma subrogation, je veuille passer quelque condamnation au Chastellet, qui demeure perpetuellement sur le registre; c'est de quoy

[1] *Le parfait capitaine.*

[2] Le *Traité de l'immortalité de l'âme.*

[3] De Selden.

[4] *L'Harmonie universelle,* 1636, 2 vol. in-folio.

[5] Vol. 718, fol. 367.

il sera besoing de le guarir à mon advis s'il est possible, ou de luy en diminüer l'inconveniant en retenant la qualité des surnoms des uns et des aultres, sous les désignations des seigneuries tant de Valerne que de Guibbeville, qui seules peuvent les rendre recognoissables à l'advenir. Je batiray là desus tant que je pourray, et espere que d'une façon ou d'aultre, tout ira bien Dieu aydant. Car je croys comme vous que pourveu qu'on y trouve la seurté, il importe peu de quelle forme seront les actes et contracts et ne m'y attacheray pas en sorte que je veuille rompre pour rien qui soit tollerable.

J'ay aujourd'huy receu par Mr de Thorenc une despesche de mon frere du 14me où il avoit joinct les Veritez françoises du sieur de Beinville[1] que je seray infiniment aise de voir, aussy bien que la premiere partie du mesme autheur dont le cardinal Barberin me fit de grands remerciments l'année passée, et croys bien qu'il n'en fera pas moings de celle cy, en son temps.

Je n'ay pas encor eu le volume de Mr du Chesne du bon homme Groslé, mais je croys bien que mon frere l'envoyera par la premiere commodité et que je le verray trez volontiers pour l'amour de l'autheur et de celuy qui l'a donné au public, et de Mr du Chesne qui ne cesse de m'obliger, oultre le merite de l'ouvraige et du subject si opportun en ce temps que les Espagnols prennent tant de peine pour nous faire passer pour mauvais chrestiens.

Je ne puis vous envoyer de ce coup les lettres de Rouen, ce sera par le prochain Dieu aydant; cependant je vous en remercie trez humblement et de la communication de toutes cez aultres pieces, et si vous revoyez M. de Beinville je vous supplie de l'assurer que je me sents infiniment obligé à son honnesteté, et que je vouldrois bien avoir le moyen de le servir en recognoisçance de l'honneur qu'il m'a daigné faire. Et aultant s'il vous plaict à Mr de la Motte de son traicté de l'ame, et à M^r du

[1] Charles-Barthélemy de Beinville était un gentilhomme picard qui mourut en 1641. Ses *Véritez françoises opposées aux calomnies espagnoles* parurent en deux volumes in-8°, le premier en 1636 et le second en 1637. Il y eut une réimpression des deux parties réunies en 1643, in-4°.

Chesne de ce volume de Groslé. Nous attendrons en bonne devotion le verbal et lettres patentes de l'interdiction de Dijon, avec un aultre que vous nous aviez aultres foys faict esperer de la translation de celuy de Metz à Verdun ou à Thoul dont Mr le Premier Presidant et quelque aultre de noz amys attendoient quelque participation. Mon frere m'escript l'insolence de ce commis qui vous porta mon dernier pacquet la derniere feste de Pasques, dont je suis bien touché. Ce sont des charitez qui m'ont esté prestées de par deçà, puis quelque temps, où l'envie est enragée contre nous, mais nous sommes sortis graces à Dieu d'aultres affaires bien plus difficiles à desmesler, et fauldra tost ou tard que l'envie creve.

Pour ce qui est du commerce des livres, il ne fault que les envoyer par le messager ordinaire qui les porte de Paris à Lyon dans 8 ou 10 jours, et de Lyon icy dans 5 ou 6 jours, et se servir de l'addresse de Mr de Rossy qui s'y employera de bon cœur. Et quant aux lettres il n'y aura pas de danger de suyvre la vieille routtine, si ce n'est que vous voulussiez escrire un mot à Mr nostre Premier Presidant qui honnore infiniment vostre vertu et m'a dict plusieurs foys desirer de la correspondance avec vous, auquel cas il n'y auroit pas de danger de luy toucher quelque mot des nouvelles courantes s'il y en avoit d'importance et d'y joindre quelque petit pacquet pour moy. Mais ne vous en incommodez pas pourtant, ains seulement aux occasions que vous jugerez en meriter la peine, et pour le courant la voye ordinaire suppleera. Il a esté fort accablé d'affaires touts cez jours cy depuis l'attaque des Isles, car il a donné des ordres de touts costez pour l'adsistance effective des generaux des armes du Roy, tant d'argent que de munitions de guerre et de bouche, sans lesquelles tout succomboit. Et si celle des hommes eust respondu aux belles parolles, il y a longtemps que nous serions maistres des Isles, à tout le moings de toute celle de Ste Marguerite. Aprez quoy l'aultre ne sçauroit pas nous eschapper tost ou tard.

Je croys que s'il n'eust eu cez occupations si extraordinaires et la maladie de Madame la Premiere Presidante, qui commance à se mieux porter, il vous auroit sans doubte prevenu et Mr de Cordes aussy, dont il

avoit faict la partie un peu plus longtemps y a. Nous sommes en grande expectation du succez de l'attaque du fort de Ragon qui se devoit faire dez hier au matin, dont nous avons bonne esperence, et je demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 21 avril 1637.

J'escripts à Mr Grotius et à Mr de Saumaise, et si le pacquet n'est trop gros, je luy envoyeray un petit libvret arabe de la Musique et de l'Astronomie [1].

CXCIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu ce qu'il vous a pleu m'addresser avec vostre derniere du 17me et tout maintenant un fagot de livres cotté pour Mr Gassendy à qui je l'ay incontinant envoyé, mais non la boitte de fer blanc qui l'accompagnoit, attendant icy son retour de Digne la semaine prochaine. J'ay bien eu du regret de voir l'incivilité de cez commis de la poste, et que je me fusse dispencé de vous adresser par le dernier ordinaire un trop gros paquet, mais cela ne sera plus Dieu aydant. J'espere que je pourray vous renvoyer les 4 pieces du Parlement de Dijon, qui sera ce qui grossira le plus la presente despesche, c'est à dire peu de chose, marry de ne vous pouvoir renvoyer celle de Rouen qui s'est trouvée engagée dans le cabinet de Mr le Premier Présidant et luy allicté, mais graces à Dieu son mal est fort diminüé, et n'a jamais esté grand ne dangeureux, c'est son VIIme aujourd'huy, et le sieur Prisis, médecin, qui estoit venu

[1] Vol. 718, fol. 370.

pour Madame la Presidante[1] de l'Isle du Venaiscin[2], s'en retourne demain chez luy. Elle est tousjours dans le lict pour faiblesse, mais il y a dix ou douze jours qu'ell' est hors de fiebvre tout à faict. Je vous ay bien de l'obligation de la bonne volonté que vous avez pour Mr de Montagu et vous en rends trez humbles graces, avec supplication de continuer s'il vous plaict au besoing. Vous remerciant trez humblement de ce qu'y avez faict et voulez faire, et des nouvelles dont il vous plaict me faire part, en revanche desquelles je ne vous puis rien mander à presant, du costé des isles, que la continuation des travaux et approches du costé de Ragon pour oster l'usage de l'eau doulce à ceux du grand fort Ste Marguerite, et faire bresche competante pour les forcer comme l'on l'espere pouvoir faire bientost. Le Gouverneur de ce grand fort qui l'est des deux isles et a nom Dom Miquel Perez de Queya, Sarde filz d'Espagnol, a envoyé prier Mr le conte d'Harcourt de changer d'habit ou de ne pas sortir si souvent, parce que ses soldats commançoient à le recognoistre et avoient faict dessein de le tirer, dont il seroit bien marry qu'il fustmez advenu à un Prince de si hault lignage et de si grande valleur, et a faict dire à Mr de Bordeaux de ne paroistre pas si souvent aussy avec son parasol. Un gentilhomme qui estoit bien vestu, quasi comme Mr le comte d'Harcourt, ayant depuis paru, fut chargé d'une gresle de mousquetades nompareille, dont pourtant aulcune ne porta sur luy. Ceux qui sont sortis de Ragon s'en sont allez aprez tant de bonne chere qu'ils en estoient touts yvres. Si avant l'expédition de l'ordinaire j'apprends d'aultres nouvelles, je vous en feray part et seray tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 28 avril 1637.

[1] Ce médecin, qui soignait aussi, comme nous l'avons vu, le maréchal de Vitry et qui semble avoir eu grande réputation, n'est pas mentionné dans la *Biographie vauclusienne* du Dr Barjavel.

[2] L'Isle-sur-Sorgues, chef-lieu de canton du département de Vaucluse, arrondissement d'Avignon, à 22 kilomètres de cette ville

Je vous recommande le pacquet pour Mr Petit, qui part vendredy pour aller à l'assemblée d'Alençon[1] et passera par Paris non sans vous voir je m'asseure.

Mr de Sabran nous escript du 17 avril de Genes que Mr de Bordeaux luy avoit r'envoyé touts les calyces, cyboires et aultres choses pillées dans les églises d'Oristan, qu'il avoit redimées avec grande peyne des mains des soldats, pour en faire la restitution aux dictes églises qui les reclameroient, dont il a esté merveilleusement loüé, les Espagnols n'en ayant pas usé de mesmes de leurs pilleries dans les eglises du Parmesan[2].

CXCIV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu vostre despesche du 24me en temps que nous estions en de merveilleuses impatiances d'apprendre des nouvelles certaines de la venüe de Mgr le Prince, dont le bruict s'estoit espendu 3 jours avant l'arivée de l'ordinaire par le passage d'un courrier de Mr le comte d'Harcour, car il ne manquoit pas des gents qui soubstenoient que cela ne pouvoit estre, jusques à vouloir en faire informer, s'ils eussent peu, comme de chose tendante à soubslevement des peuples contre le Gouverneur et aultres ministres du Roy dans le païs. Mais vostre lettre nous mit *in claris*. La question est que sa venüe ne soit poinct pour quelque nature d'affaires approchantes de celles qui ont faict interdire le Parlement de Dijon, en quoy nous luy aurons bien de l'obligation s'il peult destourner cet orage de dessus noz testes, en cette conjoncture. Nous croyons qu'il viendra quelque courrier à l'advance quand Mr le Prince vouldra partir. Vous aurez sceu l'entrevüe de Mr le conte

[1] Samuel Petit allait sans doute assister à quelque synode. — [2] Vol. 718, fol 372.

d'Harcour avec M[r] le Mareschal, lesquels se firent de grands compliments, et pour le fort de Ragon vous aurez sceu pareillement qu'il ne fut pas forcé, ains rendu par composition honorable acceptée pour choyer nostre monde.

Quant aux passeports des ambassadeurs, vous verrez dans les advis d'Italie que l'infant cardinal s'excusoit de celuy des Estats, pour n'en avoir la faculté du Roy d'Espagne son frere, ce qui tesmoigne aultant de jalousie entre les freres, de ne luy pas laisser le pouvoir de traicter avec eux à son advantage particulier, que d'envie de brouiller ou allonger la conclusion ou negociation de la paix. Vous y verrez aussy que le Prince Thomas[1] va viceroy en Sicile avec un pouvoir de generalissime à la mer comme feu son frere Philibert[2], et d'aultres petites particularitez assez considerables, tant pour la Valteline que pour Sabbionetta[3] et les terres du comte de S. Secondo, qui avoient servy de pierre d'achoppement pour cabrer le Duc de Parme contre l'Espagne. Il y en a mesme de Rome et des querelles particulières du Prince de Bozzuolo, l'un des pretendants à Sabionetta, qui est ambassadeur de l'Empereur, qui ne sont pas moings notables, pour n'estre que pour une courtisanne à laquelle on a donné le foet. En effect cez advis viennent de bon lieu, et contiennent à ce qu'on me voudroit faire à croire, des articles en termes plus libres que ceux qui se debitent communement pour estre d'un correspondant à qui l'on a plus de confiance, mais j'ay bien du regret qu'il y en manque d'une semaine, où il y avoit sans doubte quelque chose qu'on a affecté de nous cacher pour les dispositions de l'Empereur, encore y a t' il quelque chosette que nous n'avions pas sceu icy, comme vous l'aurez je m'asseure apprins là d'ailleurs. Nous avons veu icy non seulement les articles sans datte du traicté de M[r] de Rohan, mais son verbal ou sa relation qui est une espece de

[1] Le *Prince Thomas* dont Peiresc parle ici est Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, cinquième fils du duc Charles-Emmanuel.

[2] Emmanuel-Philibert de Savoie, grand amiral d'Espagne, mort sans postérité à Palerme, en 1624.

[3] Ville de l'ancienne Lombardie, entre Crémone et Mantoue, à 27 kilomètres de cette dernière ville.

manifeste bien necessaire à sçavoir pour sa descharge en une si grande affaire et s'il y trouve moyen de la r'abiller, il sera bien heureux; nous en aurions bon besoing.

Nous attendons en bonne devotion les nouvelles d'à ce soir pour voir si nostre batterie de dix canons quasi sur le bord du fossé de S[te] Marguerite aura produict l'effect qu'on se promettoit que les assiegez seroient constraincts de cappituler. Je vous en tiendray adverty, si j'en ay l'advis à temps.

J'ay receu le Florus[1], et le livre du sac de Rome avec un peu de papier reglé de M[r] du Chesne dont je vous remercie trez humblement; j'avoys, ce me sembloit, dict que c'estoit bien le moings que pouvoit avoir l'homme de M[r] Aubert que dix ou douze escus pour sa peine en la collation du Theophanes. J'escripts à mon frere de les vous faire bailler, et par la premiere commodité d'amy vous envoyeray quelques pistoles pour le supplement du petit fonds ordinaire. J'eusse bien volontiers veu le Justin de Bernegger; je l'envoyeray chercher à Geneve. Pour les epistres socratiques je vous confesse que j'ay grand tort de n'avoir envoyé à M[r] Maussac son exemplaire; nous n'escrivons plus en ce païs là que par la poste ordinaire establie comme celle de Paris et aux mesmes jours, par laquelle voye le pacquet seroit trop gros. Un courrier extraordinaire l'aultre jour m'avoit promis de s'en charger, mais il l'oublia. Voicy venir le temps du commerce plus fréquent en Languedoc où il ne manquera plus de commoditez d'amys ordinaires. Mais il y avoit deux aultres exemplaires des mesmes epistres, dont je n'ay pas oublié que vous m'en laissiez l'un pour mon compte, mais j'ay esté si malheureux de n'avoir sceu retrouver vostre lettre pour voir voz ordres sur cela, sçavoir si le troisiesme se doibt envoyer à Rome ou bien si c'est pour Monsieur Gassend, à faulte que vous n'avez pas cotté au bas à qui il les falloit envoyer comme vous avez faict de celuy de M[r] Maussac, vous suppliant de me pardonner cette faulte, et si le prochain ordinaire de Rome s'en veult charger de l'un, je pourray bien

[1] Le Florus de Freinsheim.

l'envoyer à tout hazard à Mr le R. P. Dom du Puy. Quant à l'affaire de Mr de Guibbeville, il ne tient pas à moy qu'elle ne soit finie, mais il y a souvent plus de peine aux clauses des contracts en matieres si jalouses, qu'en la substance du fonds des conventions des parties. Je ne faisois pas de difficulté pour moy de prester mon nom et mon intervention avec toute la mesme confiance que les uns et les aultres monstroient de prendre en moy quoy qu'indigne de tant de bonne opinion, mais la qualité de la prevention capitale et mon charactere, où il pouvoit escheoir irrégularité, me retint, et il se pourroit bien concerter d'y employer un aultre nom que le mien, mais cette sorte de formule a esté trouvée aussy estrange que nouvelle des plus huppez de nostre barreau qu'estiment qu'une renonciation seroit moings apparemment affectée, et consequamment plus seure et plus innocente; toutefoys je m'en rapporte, et seray tousjours prest à faire tout ce que vostre conseil trouvera bon pour cette affaire et toutes aultres qui regarderont vostre service et des vostres. Et je demeureray,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 5 may 1637.

Je viens de recevoir une lettre de Dom du Puy par la voye de la mer du 1er avril, arrivée à Marseille avec des caisses pour moy que j'auray dans un jour ou deux, en l'une desquelles il me mande avoir mis un fagot de livres pour vous sans aultre adresse qu'à moy, pour m'obliger de voir en passant tout le contenu, comme il est trez courtoys et obligeant comme vous [1].

[1] Vol. 718, fol. 373.

CXCV

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

Je pense que vous aurez sceu de longue main ce qui est du merite et de l'eminante vertu de Monsieur du Bernet nostre premier presidant, qu'il a faict paroistre dans la charge d'advocat general au grand Conseil (que Mr Bignon eut par sa desmission) et dans celle de presidant au Parlement de Bordeaux aussy bien qu'en celle cy, mais principalement aux employs extraordinaires qu'il a eus en des occasions de trez grande importance lorsque feu Mr du Mayne se voulut destacher de l'obeissance du Roy dans le Gouvernement de Guienne; lors de l'esmeutte d'Agen 2 ou 3 ans y a et cez jours passez, quand l'armée navale du Roy fit sa descente aux Isles, ses soings et son exemple ayants frappé un trez grand coup à faire subsister les forces de l'armée, et rendu un trez notable service au Roy, au grand advantage de cette pauvre province et honneur particulier de nostre compagnie, à laquelle il a faict prendre la meilleure part du mérite envers le Roy, et noz seigneurs ses ministres, dont nous sommes à la veille de recueillir le fruict, et de voir les ennemys de la France chassez de nos costes contre l'opinion de la plupart de la chrestienté. Je sçay d'ailleurs les inclinations particulières que vous avez tesmoignées à son service, aussy bien que les siennes en vostre endroict, comme les lettres de Mr de St Saulveur en peuvent faire bonne foy. Et d'aultant que la part que Madame la Premiere Presidante avoit voullu prendre à ses soings pour faire secourir les pauvres soldats de l'armée blessez ou malades, de linge et de toutes aultres necessitez (dont ils se sont grandement prevalus et ont bien rapporté du soulagement), la fit tomber malade des fiebvres courantes qui l'ont debtenüe dix ou douze jours en danger, pendant lesquels il en a esté atteint luy mesmes, et travaillé bien plus longuement, sans avoir encore peu se tirer du lict bien qu'il soit au

18me de son mal, et qui pix est sans avoir peu se descharger de la pesanteur ou douleur de teste qui monstre qu'il n'est pas bien net de sa fiebvre quelque diminution qu'il y ayt, je suis constraint de vous declarer la grande compassion que j'en ay eu, et que j'ay bien encores plus sensible depuis l'arrivée du dernier ordinaire, par lequel ils ont apprins des nouvelles de Bordeaux qui les ont affligez jusques au dernier poinct, de voir le mauvais traictement qu'on y vouldroit faire à Mr de Montesquieu, filz de Madame la Premiere Presidante[1] et gendre de Mr le Premier President[2], lequel avoit supporté bien patiamment d'attendre la commodité de deux enfants de conseillers pourveus et presantez aprez luy pour les faire recevoir et acquérir la preseance sur luy. Mais aprez six mois d'attente, c'est une grande cruaulté de voir maintenant que cinq aultres se veuillent presanter et le reculer d'aultant en sa reception en une charge de conseiller et en son rang, tandis que ses beau pere et mere se sacrifient icy pour le service du Roy, en des soings et peines incroyables, si utilement, lesquels n'ont abandonné leur maison que pour le zele du bien public, et ne pas manquer d'obeyr aux commandements de Sa Majesté et de ses principaux Ministres. Estant bien certain que s'ils se fussent trouvez à cette heure chez eux, ils eussent trouvé les moyens de prevenir touts cez inconveniants et de vaincre par leur presance toute sorte de difficultez, et leur plus grande apprehension est que Mr de Montesquieu ne se rebutte en sorte qu'il abandonne la profession de longue robbe, à laquelle on avoit bien eu de la peine de le faire resoudre[3].

C'est pourquoy s'il y avoit moyen de disposer Monseigneur le Chancellier d'y faire intervenir son authorité, et celle mesme du Roy, par

[1] Jean-Baptiste-Gaston de Secondat, baron de Montesquieu, seigneur de Castelnouvel, Talence, etc., né à Agen vers 1612, mourut le 12 août 1678, à Bordeaux, étant président à mortier au parlement de cette ville. Ce fut le grand-père de l'illustre auteur de l'*Esprit des lois*.

[2] J.-B.-G. de Secondat avait épousé, le 26 février 1634, Anne-Jeanne du Bernet, fille de Joseph du Bernet et de Catherine Benoît. Elle mourut, âgée de soixante-cinq ans, le 27 décembre 1675, après avoir donné à son mari neuf enfants.

[3] Le baron de Montesquieu avait d'abord, comme ses aïeux, suivi la carrière des armes.

quelque reglement d'un privilege qui peult enfin tourner à trop grands abbus; les services du beau-pere en meriteroient bien quelque modification et que le Roy en son conseil declarast par arrest sa volonté de faire proceder à la réception du dict sieur de Montesquieu, aprez les deux qui se sont presantez durant le temps de son information (pour laisser le privilege en son entier) mais avant les cinq aultres qui ne sont venus que longtemps aprez, et quasi avec apparente affectation de le reculer et rebutter. Je me suis ingeré de leur dire que j'estimoys cet expediant trop equitable et faisable, et que si vous l'entrepreniez vous aviez assez d'ascendant sur l'esprit de Monseigneur le Chancellier pour le porter à cela. Ne doubtant nullement que vous n'y agissiez bien volontiers et que vous ne pensiez faire œuvre trez meritoire envers le public, quand vous obligerez des persones de cette qualité et condition, principalement en l'estat qu'elles se trouvent si dignes de compassion extraordinaire et en la conjoncture presante que les effects et les fruicts de leur service sont si notoires et si presants. Je vous supplie seulement, Monsieur, de le vouloir entreprendre au plus tos (pour ne laisser prendre trop d'advantage à cez Messieurs lesquels affectent de les choquer en la persone de ce gentilhomme qui poursuit depuis si longtemps son expedition, lequel d'ailleurs est d'un naturel si doulx, d'un si grand genie et d'une si rare probité, qu'avec la noblesse de son extraction [1] et l'estude qu'il a faict non ordinaire, il ne peult que reussir grandement en cette vocation, et aux plus dignes employs auxquels elle le pourroit faire appeller. Nous sommes touts obligez de prendre part à ses interets pour le benefice qui nous en peult revenir quelque jour en ce païs, où il pourroit bien en son temps dignement remplir la place de M. le Premier Presidant, ou de toute façon rendre des bons offices à cette province pour l'amour des habitudes que M^r le Premier Presidant y aura contractées. Ce qui me pourra servir d'excuse en vostre endroict, oultre les aultres considérations susdictes, de la

[1] Voir dans le *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne* par O'Gilvy (t. II, in-4°, p. 249-268) la généalogie de la famille *de Secondat de Montesquieu*.

liberté que je prends de vous en parler de la sorte et de vouloir participer à son obligation envers vous, vous me cognoissez de plus loing et me faictes l'honneur de n'avoir pas dezagreable mon procedé, quelque rudesse que le vice de nostre nation y fasse paroistre, dont je vous demande pardon et qu'il vous plaise m'advoüer tousjours,

Monsieur, pour

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 9 may 1637[1].

CXCVI

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR,

À PARIS.

Monsieur,

Je commance bien tard à vous respondre à la derniere du 1 de ce moys à mon grand regret, le passage de Mr le duc d'Halluin[2] qui vint hier icy et n'en est party que cette aprez disnée pour les Isles m'ayant consumé un grand temps, et mille aultres rencontres inopinées, le reste. Ce ne fut qu'à regret que je grossis mon paquet du 21 du passé voyant ce qu'on faisoit de par deça, mais je me flattay de croire qu'il n'y seroit pas touché, mais cela ne sera plus si je puis Dieu aydant, bien marry du subject de desplaisir que vous en avez eu.

Je confesse d'avoir failli et encores plus de n'avoir r'envoyé le vase de verre. Il vint icy un nommé La Fagoue qui disoit avoir charge de le recevoir, à qui je le voulus bailler, mais il me dict qu'il le viendroit prendre quand il auroit commodité d'amy à qui il se peusse fier d'en

[1] Vol. 718, fol. 376.

[2] Charles de Schomberg, duc de Hallvyn, fils de Henry de Schomberg, maréchal de France, et de Françoise d'Épinay, mourut le 6 juin 1656, à l'âge de cinquante-cinq ans. Il devint lui aussi maréchal de France après avoir remporté sur les Espagnols la brillante victoire de Leucate (28 septembre 1637).

avoir le soing qu'il fault, sur quoy je me suis endormy, mais je veilleray moy mesmes aux occasions pour n'en pas laisser eschapper sans le vous renvoyer, et s'ils veullent que je le hazarde par le messager d'icy à Lyon soubs l'adresse de Mr de Rossy, et luy à mon frere par le messager aussy, je le feray bien volontiers, mais j'eusse desiré commodité d'homme de pied qui le portast à son dos, de crainte des cheuttes et bronchades[1] des mullets ou chevaux, et des cahottages du charroy. Je vous ay envoyé par des mulletiers qui ne sont partys que depuis jeudy un fagot de livres de Rome du R. P. Dom Christofle dont mon libraire rompit l'enveloppe adressée à moy sous laquelle il ne trouva que des feuilles confuses d'un volume du cardinal Bentivoglio qu'il jugea n'estre que maculatures, parce que dans la caisse que j'avois receu il y avoit des fagots ployez dans des feuilles du mesme libvre, et n'eut pas le soing de les rejoindre à vostre fagot, adressé à vous, dont je ne voulus pas rompre l'enveloppe, la trouvant si bien ajustée. Mais quand je receus le lendemain vostre despesche du 1er avec la lettre de Mr vostre frere où il parle de cez imperfections, j'eus grand regret de ne les avoir envoyées, et crains qu'il ne s'en soit esgaré quelque feuille bien que mon libraire me soubstienne que non. Vous aurez par mesme moyen un aultre gros fagot de libvres de Mr Naudé pour Mr Moreau, et un volume de la part du dict sieur Naudé qui avoit attendu quasi depuis un an dans Rome la commodité de venir par mer. J'eus aussy 3 gros paquets de lettres de luy où je pensoys trouver les extraicts des tactiques de l'Ambrosienne pour Mr Saumaise, mais il n'y en eut rien à mon grand regret; bien ay je eu par gents de la part de Mr Holstenius des indices de ce qu'il y a en cette matiere dans la Vaticane, la Palatine et la Barberine où c'est qu'il y aura possible quelque chose de bon. Je le faicts transcrire pour l'envoyer à Mr de Saumaise avec mon Vegece manuscrit que j'ay faict conferer et par mesme moyen verray d'envoyer ce vase. Je regrette bien le retardement de cez extraicts de l'Ambrosienne, mais

[1] Sous le mot *bronchade*, Littré n'a cité qu'une phrase du *Roman comique* de Scarron (1651). Rappelons à notre tour une phrase de Jean Chapelain (*Lettres*, t. II, p. 338) : « . . . pour une *bronchade* on ne coupe pas les jarrets à un coursier ».

possible y en aura-t-il d'aultres, car j'en ay desja demandé par le dernier ordinaire tant de la Vaticane que de la Barberine. Vous remerciant du soing qu'avez eu de charger Mr Godefroy de ma despesche, mais je suis grandement fasché qu'il ayt perdu l'occasion de Mr d'Avaux, et encores plus de ce que vous me mandez de l'honneur du personage avec qui il avoit à traicter[1], ne pouvant assez loüer Dieu d'en voir desgaigé Mr du Puy, car à son humeur franche et candide, ce luy eust esté un merveilleux supplice. Du Moustier eut bon temps de baptiser ainsin à boulle veüe ce pauvre animal, luy qui est si punctuel en aultres matieres, et m'estonne qu'il s'y soit porté.

Au reste Dieu sçaict bien mieux que nous ce qui nous fault, et pense que nous ne perdrons rien à la rupture du voyage de Mr le Prince en ce païs, car nous avions belle peur qu'il ne nous apportast des poires d'angoisse à avaller[2] comme à Messieurs de Dijon, qui nous font grand pitié, estant certain qu'il y a quelques années qu'il se parloit d'envoyer Mr le Prince faire le tour des Parlements du Royaulme pour des visites dont ils se sont bien passez et se passeroient bien volontiers de cet honneur. Je viens d'apprendre que Mr de Lauzon est arrivé ce jourd'huy icy sur ses chevaux, Mr le Mareschal estant aussy party de Frejus par la routte de Draguignan, de sorte qu'ils ne se rencontreront pas avec Mr le duc d'Alluin qui est ce jourd'huy allé à St Maximin par le droict chemin de Frejus. L'on avoit dict icy l'aultre jour que Mr le Mareschal y venoit, et d'aultres à la suitte de Mr d'Halluin disoient qu'il n'attendoit que le prochain ordinaire pour s'en aller faire un voyage à la cour.

J'ay eu une lettre de Mr de Guibeville[3] hors de vostre enveloppe par Lyon, ses gents l'ayant portée à la poste au lieu d'aller chez vous, mais il n'y a pas de danger. J'attendray la resolution de Mr vostre beaufrere sur la difficulté de ma persone que je ne vouldroys pas espargner

[1] Aux conférences de Cologne déjà mentionnées.

[2] Cette expression peut être rapprochée de la phrase de Molière dans *la Comtesse d'Escarbagnas* (1671) : « . . . poires d'angoisse que vos cruautés me font avaler tous les jours ».

[3] M. de Guibeville père.

à la verité si mon nom est cappable de contenir cez gents là, puis qu'ils vouloient signer la quittance sur ma simple parole de faire compter l'argent. Mais il vous aura monstré la difficulté qu'on y a faicte de pardeça, dont je luy adressay l'advis par le dernier ordinaire n'ayant pas encore la responce de Mr de Valerne sur cette cession, et j'y vouloys envoyer un laquay exprez pour la prendre, mais j'attendray celle de Mr de Guibbeville, puisque je voys par sa derniere qu'il n'approuve pas la renonciation minutée par Mr de Valerne et qu'il inciste à son transport, auquel cas il fauldra changer de persone, ou y prendre quelque aultre expediant, que j'en accepte la cession comme amy commun, pour en faire quittance en mesme temps à l'aultre partye sans me charger de l'action criminelle et capitale. Je suis constraint de clorre et de remettre les nouvelles à Mr de Lomenie, demeurant,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 12 may 1637.

L'on m'a dict que Mr de Bassompierre avoit eu 3 ou 4 vieillards venerables à sa suitte 20 ans y a, dont l'un portoit pendu à sa ceinture par une chaîne d'argent une couppe du crane de la teste de son pere. Je vouldroys bien que quelque curieux de ceux qui peuvent hanter dans la Bastille[1] s'en allast informer de sa bouche pour sçavoir le nom du personage, sa naisçance et la maniere de vivre de son païs, voir si c'estoit un capprice particulier de l'homme ou quelque traditive abusive de la nation, car cela pourroit bien avoir sa source dans les plus anciennes origines gauloises. Il en fauldroit faire venir l'envie à Mr du Moustier d'aller faire cette perquisition, ou à quelque aultre plus patiant d'en rediger la relation par escript[2].

[1] On sait que le maréchal de Bassompierre était à la Bastille depuis le 25 février 1631 et qu'il n'en sortit que le 19 janvier 1643. Il allait y être rejoint (octobre 1637) par le maréchal de Vitry qui lui aussi fut relâché après la mort de Richelieu et en même temps que Bassompierre.

[2] Vol. 718, fol. 378.

CXCVII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

Avec la vostre du VIII nous avons eu le bien de voir celles de Rome, dont je vous remercie trez humblement comme de toutes les aultres belles notices que nous avons de vostre favorable main quasi incessament. L'esperance que nous vous donnions de noz Isles n'a pas mal secondé noz vœux, comme vous aurez sceu longtemps avant l'arrivée de cet ordinaire. Ceux de Ste Marguerite en estants sortis dez le mardy 12me selon leur capitulation, et ceux de St Honorat le vendredy suyvant, aprez avoir souffert une rude batterie le mecredy, et la descente le jeudy, aprez laquelle ils capitulerent dez le soir mesmes, et Mr le duc d'Alluin y arriva le lendemain encor à temps pour voir l'embarquement des restes des ennemys. C'est possible une bonne fortune à Mr Godefroy de n'avoir pas faict le voyage de Hambourg, car si certains advis d'Allemagne sont veritables que le Bannier[1] eust envoyé une persone qualifiée à Vienne avec 7,000 richdalles pour son voyage, et que le President Rosa ayt eu des conferances avec des deputez des Estats de Hollande, les Angloys faisants encore les rencherys sans rattifier nostre derniere alliance, je crains bien quelque aultre defection contre nous, d'envie et de jalousie de nostre grandeur et prosperité, et que nostre conqueste des Isles ne fasse reculer plusieurs de ceux qui accouroient à nostre secours et adsistance, tant le monde est mal intentionné en noz jours, au prix des siecles passez. Et la difficulté formée par Mr le mareschal d'Estrée à Rome de recognoistre le Roy de Hongrie pour Empereur, nous peult bien faire voir combien loing nous sommes d'entrer en traicté à Cologne pour une paix generale. Je

[1] Nom vulgaire du feld-maréchal suédois Jean Gustavson Baner, né en 1595, mort en 1641.

suis bien mortifié de ce que vous me mandez que les Dunkerkoys ont prins une seconde foys le vaisseau des Hollandoys qui portoit leurs despesches ordinaires. Je ne sçauroys assez admirer qu'ils ayent tant de navires pour aller poursuyvre les Espagnols jusques au fonds des Indes orientales et occidentales, sans pouvoir se rendre maistres d'un si petit trajet de mer et d'un si petit nombre de pyrates leurs voisins. Une relation qu'on m'a faict voir portoit que les Dunkerkoys estoient allez au Nord, et que les Hollandoys les y poursuyvoient; j'aymeroys bien mieux que ce fust bien loing de nous qu'ils exerçassent leur pyraterie que sur le grand traject de France où ils nous peuvent soubstraire noz pauvres innocentes despesches et livres curieux, craignant bien qu'il ne s'en soit perdu quelqu'un dont le sieur Golius m'avoit faict feste, sur les deux navires surprins des Dunkerkoys, et me tardera que vous ayiez des lettres posterieures de Mr de Saumaise pour en estre esclaircy. Je n'ay sceu prendre le loisir d'escrire à Mr de Saumaise tant j'ay esté accablé cez jours cy, pour accompagner les rolles des Tactiques du Vatican, de la Palatine et de la Barberine, mais je n'ay pas laissé d'y demander ce que j'ay peu juger de son goust. Les mesmes embarras ne m'ont nom plus permis de rescrire à Mr Bignon, ne consequament à Mr Tristan, encores que je luy aye envoyé soubs vostre adresse un exemplaire du libvre du bon P. Kircser[1] de sorte qu'il me pourra bien pardonner de sa grace comme je l'en supplie et conjure, et comme j'en supplieray Mr Hozier[2] puisqu'il s'en vient. Ce qu'ils desirent de moy ne consistant pas en simples compliments, qui satisferoient bien mal à ce que je leur doibs, et qu'ils desirent de moy. Je vouldrois leur complairre et contribüer à leur curiosité chose qui en peusse estre digne. Mais la recherche des papiers et memoires et des antiques dans la confusion qu'on y a mis en mon absance est plus difficile que je ne le vous sçauroys exprimer; j'avoys commancé souvent d'y mettre quelque ordre, mais ç'a esté en vain, à mon grand

[1] Le *Prodromus coptus* publié l'année précédente et dont il a été si souvent question ici. — [2] Le généalogiste Pierre d'Hozier déjà mentionné.

IMPRIMERIE NATIONALE.

regret, n'ayant peu continüer. Cependant je vous suis bien redevable et vous remercie trez humblement du soing et des bons offices que vous avez daigné me rendre auprez d'eux.

Vous verrez les nouvelles en la lettre de Mr de Lomenie; je n'y adjousteray rien de plus si ce n'est que Messieurs les Presidants de la Cour et Mr le Doyen s'estants trouvez indisposez et n'ayants pas eu courage de faire le tour de la procession generale, il fallut que j'en fisse la fonction, nonobstant qu'il y eust un Presidant des Enquestes posterieur à moy en reception, mais qui avoit gaigné la preseance sur moy, aprez quelques années de service, lequel ayma mieux se retirer que ceder, comme il luy eust fallu faire non seulement à moy, mais à touts ceux qui estoient aprez moy dans la grande chambre ou dans la Tournelle, un aultre conseiller plus ancien que moy, qui s'est desmis de l'exercice de sa charge, ayant mieux aymé me ceder que de manquer d'assister à une procession où nous avions tant de subject de rendre graces à Dieu de cette victoire ou conqueste qui nous estoit de si grande importance[1]. Je ne me trouvay poinct incommodé à toute cette grande courvée parce qu'il faisoit un petit vent fraiz qui m'empescha d'avoir chault. Mais la nuict je fus attaint d'un peu de cholique renale, qui m'avoit faict attendre à l'accouchement de quelque pierre d'un aultre costé que celuy de l'année passée, sans que je l'aye peu sentir mouvoir de place pour entrer dans la vessie. Et toutefoys la douleur est cessée graces à Dieu et j'ay inesperement trouvé assez de temps pour vous remercier de l'honneur de vostre souvenir, ce que je ne pensoys pas à ce matin pouvoir faire de cet ordinaire, ce qui me servira s'il vous plaict, Monsieur, de legitime excuse envers Mr Luillier et aultres de

[1] P.-J. de Haitze (*Histoire de la ville d'Aix*, publiée dans la *Revue sextienne*) dit : «Deux jours après [la reprise des îles] on en rendit dans Aix de publiques actions de grâces à Dieu, de qui tout bien procède. Cela fut fait par une solennelle procession générale, où l'on donna tous les témoignages d'une sainte réjouissance. . . » L'historien ajoute dans le chapitre suivant, lequel est intitulé : *Mort du célèbre et savant Peiresc, les délices des gens de lettres, pleuré par toute la terre pour ainsi dire :* «A cette joie succeda un grand sujet de tristesse par la perte que la ville fit d'un de ses plus fameux habitans, dont la réputation la faisoit connaitre par toute la terre, etc.»

noz bons seigneurs et amys auxquels je me promettoys d'escrire sans cette incommodité. Sur quoy je finis et demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeyssant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 19 may 1637.

Puis que nous n'avons peu vous envoyer de bien exacte et fidele relation de ce qui s'est passé aux Isles, tandis que les nouvelles en eussent esté plus fraisches et de meilleure grace, nous tascherons d'en avoir de tant plus amples de touts ceux qui en reviendront comme nous en avons desja quelques unes [1].

CXCVIII

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,
À PARIS.

Monsieur,

Avec vostre lettre du 15 j'ay receu les 3 de Mr de Saumaise escriptes à vous et une 4me pour moy concernant un gros volume Grec de tactiques descouvert en la Bibliothèque Medicée, entre lesquels est l'Urbicius entier en 12 libvres, dont il est merveilleusement espris. J'escriray par le prochain ordinaire d'Italie pour tenter s'il s'en pourra obtenir coppie, pour une si bonne occasion. Je ne luy sçauroys à cette heure faire de responce à luy à mon trez grand regret, vous luy en ferez mes excuses s'il vous plaict pour l'amour de moy si luy escrivez plus tost. J'ay enfin accouché d'une petite pierre de l'uretoire gauche, qui m'a incommodé quasi toute la semaine, mais graces à Dieu j'en suis quitte à bon marché, il me reste encore quelque chosette au costé droict, et ay esprouvé des remedes innocents fort souverains, pour ne

[1] Vol. 718, fol. 380.

me pas violenter et temperer la douleur qui est le principal en cez maux, pour un corps foible et chettif comme le mien.

J'ay prevenu vostre demande du Porphyre[1]; car je vous en ay envoyé deux plus de 15 jours y a, par mullets, dans un fagot de livres de Rome, et ay advis de Lyon de l'arrivée chez Mr de Rossy et qu'il l'envoyoit le lendemain avec des caisses pour mon frere, par le roullier par eau. Il y en a l'un pour vous, Monsieur, et l'aultre pour Mr Deodati qui l'avoit demandé pour Mr Elzevir. Je ne pense pas que l'edition en ayt esté supprimée comme cez Messieurs de Hollande croyoient, mais ayant esté faicte aux despens du cardinal[2], je pense que les exemplaires en sont dans son palais, et que les libraires ayment mieux n'en pas vendre quand on leur en demande que de les faire debiter pour aultruy. Des epistres socratiques j'en envoyay l'un à Mr de Maussac par le sieur de Jonquieres, frere du baron de Caulvisson Nogaret, qui estoit fort de ses amys, et gouverne paisiblement Mr le duc d'Alluin. J'en envoyay un aultre au R. P. D. du Puy, et le mme nous est demeuré, mais il a desja couru en plusieurs diverses mains de noz curieux qui participent à l'obligation que je vous en avoys desja. A ceste heure que vous nous laissez un peu plus en liberté pour la forme des contracts de Mr de Guibbeville, nous tascherons d'en sortir pour une bonne foys. Je n'ay pas encor de responce du sieur de Valerne, s'il vouldroit faire le transport, et n'y ay peu envoyer exprez de noz laquays qui ont esté touts malades. Il fauldra voir à ce coup d'y mettre la derniere main, Dieu aydant. Quant à la relation des progrez de la descente en l'une et l'aultre des Isles et de leur reprinse, j'en ay recueilli toutes les instructions que j'ay peu de touts costez, mais je n'ay encores peu rien avoir de bien exacte à mon gré, et celles qui m'avoient esté promises de la meilleure main sont encores en arriere, mais j'espere de les avoir bientost et aussy tost vous feray part de tout ce que nous aurons de meilleur, m'estant trouvé descheu de tout plein

[1] *Porphyrius de vita Pithagoræ*, etc. *Luc. Holstenius latine vertit, dissertationem de vita et scriptis Porphyrii et ad vitam Pithagoræ observationes adjecit* (Rome, presses du Vatican, 1630, in-8°).

[2] Fr. Barberini.

de curieuses particularitez qu'on nous avoit debitées pour bonnes, qui ne se sont pas verifiées, ce qui me rebutta de continüer d'en dresser une que j'avois entreprinse jusques à ce que nous en peussions estre mieux informez. Si fauldra t'il s'en acquitter tost ou tard, pour vostre satisfaction et de Mr de Lomenie, à qui je suis bien aise que la piece de Mr de Rohan ayt agreé. Mais puisque sa curiosité est encore si vive pour cez belles et recommandables recherches, je m'estonne qu'il ne fit transcripre de bout à aultre ce vieux registre des pieces du Milanoys, que Mr de Saumaise vous avoit faict prester, car c'eust esté l'un des plus curieux volumes qu'il eust en ses recueils, et à cette heure nous y eussions peu avoir recours, puis que nous n'avons jamais peu y revenir, pour le faire transcrire, comme j'avoys desiré, pour l'amour de cez Messieurs de Genes qui me desesperent sur l'esperance que je leur en avoys donnée, et ce sont ceux qui me font part de cez gazettes italiennes dont vous en aurez quelques unes icy, où vous verrez qu'ils n'ont rien desguisé de la verité de ce qui estoit de noz progrez dans les Isles et y trouverez des noms du Fort Doria au cap Ragon, et de D. Melchior Borgia qui commandoit les galeres venües au secours et aultres chosettes qui meritoient de n'estre pas ignorées quand il en fauldra dresser la relation; je vouldroys bien rendre ce petit service à cez Messieurs qui m'ont souvent offert la participation de leurs recueils et envoyé tout ce que je leur ay demandé dont vous avez veu les coppies; si je sçavois à qui est ce registre, je me hazarderoys de luy en faire demander la coppie et possible ne l'octroyeroit-il pas mal volontiers, soubs l'asseurance de quelque aultre de son goust. Je vous supplie de me le faire sçavoir. Il ne fault pas qu'il apprehende que cez gents icy le fissent imprimer ne divulguer, car ils tiennent en bien plus grande reputation que nous ce qu'ils ont manuscrit et ne le communiquent pas si facilement que nous, si ce n'est à des gents aussy jaloux qu'eux de les tenir rares.

Je ne vous puis renvoyer encores les papiers de Rouen comme j'ay faict ceux de Dijon, mais ce sera par le prochain à ce que m'en a promis M^r le Premier Presidant, qui desire bien de voir les suittes de

ce qui se fera à Dijon, sur le restablissement d'aulcuns de la compagnie sans les aultres ou les aultres evenements qui y peuvent survenir; vous verrez en la lettre de Mr de Lomenie ce peu que nous sçavons; il n'y a rien depuis l'embarquement des Espagnols de St Honorat que le partement de Mr de Bordeaux pour Tollon dez le vendredy 22me. J'envoyeray à Mr de Saumaise par le messager le Vegece manuscrit que Mr Fabrot a conferé non inutilement sur l'exemplaire du sieur Ollivier, et demeure,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 26 may 1637.

Nous avons icy veu plusieurs feuilles du Theophile de Mr Fabrot qui a esté bien mortifié d'y trouver tant de faultes de l'impression; si l'homme de Mr Aubert qui a transcript le Syncellus et conferé le Theophanes vouloit revoir les dernieres espreuves pour de l'argent, je luy ferois volontiers payer ce qu'on trouveroit raisonable, pour rendre l'edition un peu correcte[1] à tout le moings pour quelques moys, car j'estime que Mr Fabrot pourra s'en aller à Paris dans le moys de juillet, et il y prendra garde de plus prez comme la chose luy touchant[2].

CXCIX

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY, À PARIS.

Monsieur,

J'ay receu avec la vostre du 22me du passé les vers de Heinsius sur la reprinse du fort de Schenk (lesquels sont trez beaux, et dignes de

[1] On sait que le *Théophile* d'Annibal Fabrot parut l'année suivante. — [2] Vol. 718, fol. 382.

leur autheur) ensemble quelques aultres du mesme subject, qui ne sont pas de mesme veine, mais je vous remercie trez humblement des uns et des aultres, ensemble des coppies des lettres que je vous renvoye, qui meritoient bien d'estre joinctes aux precedants memoires, et seroit bien à propos d'avoir les suittes en son temps principalement de ce choix qui avoit esté faict de diverses persones du mesme corps, qui ne l'ont pas accepté ce dict on icy par commun bruict. Il passa deux jours y a par icy un courrier du Nonce qui s'en alloit au devant du nouveau vice-legat Sforza[1], qui disoit avoir apprins à Lyon l'entrée des Allemans et Comtois dans le bailliage de Gez et le bruslement de quelques bourgs et villages. Si cela s'advance gueres davantage dans le païs, le parlement y pourroit bien faire grande faulte.

Je suis ravy que Mr Rigault ayt trouvé un si digne employ à Metz[2] soubs un si digne gouverneur et luy souhaicte le succez conforme à ses vœux et de touts ses meilleurs amys. Je regrette la peine que vous ont donnée cez libvres Samaritains qu'avoit le bon P. Morin, et vous en demande pardon, vous remerciant trez humblement des soings que vous avez daigné prendre de les faire conserver. J'ay receu le catalogue et trouvé qu'avec les quattre volumes rendus en dernier lieu par le P. Morin, tout se peut tenir pour receu, si tant est que le sieur Vitray ayt rendu à mon frere touts les 3 volumes que dict le P. Morin dans son billet, mais il semble qu'il en pourroit bien estre demeuré l'un en arriere, car j'ay bien receu de sa part cy devant le dictionaire Samaritain cotté 6 et l'un des nouveaux testaments Syriaques escript en papier de la cotte E, non pas l'aultre cotté C de plus vieil charactere Syriaque escript en vellin, et me semble qu'on disoit que le sieur Gabriel Sionite l'avoit voulu parcourir, et l'avoit receu de la main du dict sieur Vitray. Et possible y a t'il eu equivoque, en ce que mon frere me r'envoya avec cez deux pieces de Vitray ung troisiesme volume manuscrit du Pentatheuque Samaritain en characteres Arabiques,

[1] Frédéric Sforza, qui fut évêque de Rimini et de Tivoli, cardinal (1645) et qui mourut en 1676. — [2] L'emploi d'intendant de la province.

lequel j'avoys envoyé pour en faire suppleer les imperfections du Tritaple en la colonne de la version Arabique, mais si je ne me trompe vous me l'avez faict renvoyer sans que le P. Morin l'eusse veu. J'avois esperé par ce moyen d'avoir de quoy suppleer toutes les deffectuositez de mon Tritaple, d'aultant que le texte hebraïque de la premiere colonne se pouvoit suppléer par le volume cotté A, ou par celuy de Mr l'Evesque de St Malo[1], qui est imprimé, et la troisiesme colonne du Syriaque ou Samaritain du P. Morin, par le volume du sieur Pietro della Valle. Et s'il y avoit persone cappable d'en transcrire les cahiers qui manquent à mon Tritaple, j'en feroys volontiers la despence avant que ce volume s'en retourne à Rome, d'où il ne sera pas aisé de le retirer jamais. Car le bon P. Morin n'en a voulu prendre que certaines diverses leçons à ce qu'il nous disoit, si je ne me trompe.

Il m'a faict demander des medailles Puniques que je luy communiqueray volontiers, mais je ne le sçauroys avant noz prochaines vacations, à mon grand regret, estant accablé comme je le suis presentement jusques à la fin de ce moys, que nostre parlement pourra cesser et nous donner un peu plus de relasche, dont j'ay bon besoing. Et par mesme moyen, je chercheray de quoy satisfaire Mr Tristan avec l'ayde de Dieu. Quant aux vieillards du sieur de Bassompierre, vous me permettrez de demeurer dans le desir d'en approfondir la traditive que je cherche jusques à ce qu'il m'apparoisse que ce ne soit qu'un simple capprice de celuy qui affectoit de boire dans le crane de la teste de son pere, y ayant tant d'aultres vestiges des mœurs des anciens Gauloys dans les coustumes locales du droit mesmes municipal, aussy bien que des abbus et superstitions populaires, qu'il semble pardonnable aux curieux, s'ils en examinent les origines et les progrez, ou les suittes parmy nous, comme parmy les peuples plus barbares où ils en ont conservé la plus part plus scrupuleusement et jusques aux formes des habillements, quoy qu'il n'y ayt rien de si muable parmy toute la chrestienté, depuis quelques siècles en çà. Il y a beaucoup de choses qui semblent fort

[1] Achille de Harlay. La durée de son épiscopat fut de quinze années (1632-1646).

subjectes à des capprices particuliers, qui neantmoings estoient anciennement fort reglées, principalement aux plus vieux temps, qu'il sembloit que l'invention d'y observer des regles fust tenüe en plus de veneration. Que si je m'abuse en cette opinion, comm' il se pourroit faire, je veux croire que mes amys ne laisront pas de pardonner à mes infirmitez aussy bien comme à ma bonne volonté. Je vous en supplie trez humblement, et de ne me tenir pas moins,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 2 juin 1637[1].

CC

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR DU PUY,

À PARIS.

Monsieur,

J'ay esté si diverty tout le jour qu'à peine pourray je vous respondre à voz dernieres du 29 comme je l'eusse desiré. Mr de Nesme[2] nostre Theologal vient de partir depuis une heure ou deux au fraiz, mandé par Mgr le Cardinal de Lyon son maistre qui a prié Messieurs du chapitre de luy permettre ce voyage. Il s'est voulu charger de sa grace de dix pistoles que je vous envoye pour nostre petit commerce de livres, et d'un exemplaire ployé et battu du Porphyre de Mr Holstenius destiné à Mr Valoys, que j'avoys oublié par mesgarde lorsque je vous envoyay deux aultres qui sont à cette heure arrivez à Paris, si je ne me trompe, avec un fagot de Dom du Puy et l'exemplaire du Prodromus de Mr Tristan[3].

J'ay prins grand plaisir de voir sa lettre et les aultres deux, mais je

[1] Vol. 718, fol. 384. — [2] Peiresc semble avoir écrit *Nesrac*, mais on sait que le nom du théologal était *Nesme*. — [3] C'est-à-dire destiné à M. Tristan.

ne sçay si je les vous pourray renvoyer presentement, car j'avoys envie de les monstrer à Mr Gassend qui n'en a encore peu trouver la commodité, auquel cas ce sera par le prochain Dieu aydant.

Ce livre contre l'election du Roy des Romains sera bien digne d'estre veu en une si haulte matiere et loüe bien la moderation de l'autheur de s'estre voulu abstenir de son nom, et de s'estre contenté, parmy de si grands employs, d'une profession en mathématique.

J'auroys bien à r'escrire à Mr Grotius et à Mr de Saumaise, mais je suis trop embarrassé presentement pour m'en pouvoir acquitter, à mon trez grand regret; je n'ay pas laissé d'escrire en Italie pour l'Urbicius et l'Arrianus que desire Mr de Saumaise et en espere bonne issüe Dieu aydant et plus pronte que celle de l'Africanus de l'Ambrosienne.

L'on me demande d'Italie le livre des Spectres de Loyer [1]; vous me ferez grande faveur de me l'envoyer au plus tost s'il se trouve et le livre de Stella anonyme [2], mais pour celuy cy il en fauldroit bien plus d'un, si le prix n'en est pas excessif.

Vous verrez les nouvelles en la lettre de Mr de Lomenie et me pardonnerez s'il vous plaict si je tranche; nous sommes en grand soucy de cez croquants [3]. La foison des doubles d'Avignon et d'Orange sur le bruict de l'arrest des monoyes qui les descrye a failly à rallumer noz

[1] Pierre Leloyer, sieur de la Brosse, naquit à Huillé près Durtal en Anjou le 24 novembre 1550 et non 1540, comme le disent Bayle et Ménage, selon la remarque de M. C. Port (*Dict. hist. géogr. et biogr. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 492); il mourut à Angers à la fin de janvier 1634. Le livre demandé par le curieux italien est intitulé dans les deux dernières éditions (Paris, Buon, 1605 et 1608) : *Discours et histoire des Spectres*, et dans la première édition (Angers, 1586) : *IV livres des Spectres ou apparitions et visions d'esprits, anges et démons se montrant sensibles aux hommes.* On trouvera une analyse de l'étrange livre du démonographe angevin dans le *Dictionnaire infernal* de Collin de Plancy.

[2] Le livre plusieurs fois mentionné sur le traité de Prague.

[3] Voir, outre toutes les histoires du règne de Louis XIII et la *Vie du duc d'Épernon* par Guill. Girard, deux plaquettes conservées à la Bibliothèque nationale (nos 3117 et 3118) : *La prise de la ville de Bergerac et entière dissipation des Croquants*, par le duc de la Valette, 1er-16 mai, Paris, au bureau d'adresse, 1637, in-8°. — *La défaite des Croquants, par M. le duc de la Vallette*, Paris, G. Petit, 1637, in 8°.

seditions au Martigues et à Marseille; nous avons mandé à vendredy les deputez du commerce et consuls de Marseille, pour prendre leur advis des expediants moings sensibles, et craignons bien que des doubles l'on ne vienne à d'aultres pretextes de folies. Et suis tousjours,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeissant serviteur,

de Peiresc.

A Aix, ce 9 juin 1637.

J'ay ouvert l'enveloppe d'un pacquet de M[r] le Premier President à mon frere, parce qu'il m'avoit dict y vouloir mettre des lettres pour M[gr] le Chancellier et Messieurs de l'Avrilliere et de Moric, lesquelles meriteroient d'estre rendües par quelqu'un des vostres si mon frere estoit absant[1].

[1] Vol. 718, fol. 386. Cette lettre est suivie (fol. 388) d'une lettre adressée le 16 juin 1637 par Gassendi à «M[r] de Saint-Sauveur», pour lui donner des nouvelles de leur ami commun, et que l'on trouvera un peu plus loin, en la troisième partie de l'Appendice, p. 712. Revenons à la dernière des lettres adressées par Peiresc aux frères Dupuy, lettre écrite quinze jours avant sa mort, pour constater qu'il s'y montre fidèle à deux des plus grandes passions de sa vie, la passion d'augmenter le nombre de ses livres et la passion d'obliger ses amis. Heureux ceux qui gardent ainsi jusqu'au bout d'aussi douces et d'aussi nobles joies et dont on peut dire en toute vérité qu'ils sont morts comme ils ont vécu!

APPENDICE.

PREMIÈRE PARTIE.

LETTRE DE PEIRESC
« À MONSIEUR, MONSIEUR LE R. P. DOM CHRISTOPHE DUPUY,
« PRIEUR DE LA CHARTREUSE DE ROME,
« À ROME. »

Monsieur mon R. P.,

Ce fut par une lettre de l'Eminentissime cardinal Barberin, escritte toute de sa main le 2 mars, que j'apprins vostre heureux retour dans Rome d'un si long et si penible voyage que celuy de la Grande Chartreuse par une si rude saison, et que ce n'avoit pas esté sans patir beaucoup au passage de l'Apennin, mais que vous vous portiez trez bien, et qu'il vous avoit bien gouverné ce jour là mesmes, à ce qu'il me mande, adjoustant, ce qui m'a faict bien de la honte, que vous vous estiez souvenu de moy, et en aviez parlé beaucoup plus dignement que je ne pouvoys avoir merité, dont je pensoys bien vous pouvoir rendre graces par le dernier ordinaire. Mais je fus un peu surpris et seulement en touchay-je un mot à Mr Naudé ou à Mr Bouchard, vous priant de m'excuser de ce manquement, comme vous faictes de tant d'autres de vostre grace. Je croys qu'environ ce temps là vous pouviez avoir receu une mienne lettre du commancement de febvrier, que je ne vouldroys pas avoir esté perdüe, jugeant qu'à vostre retour dans Rome vous y aurez bien plus trouvé d'exercice que vous n'en auriez de besoing, et que vous aurez eu de plus pressantes affaires que de respondre à de si inutiles despesches que les miennes, et pourveu que je soys asseuré que vous l'ayez receüe, il me suffit.

Je vous escrivis encor un petit mot par les galeres pour accompagner un petit fagot de Mr de Bonneval, dont l'eminentissime cardinal Barberin m'a accusé la reception, et dict qu'il l'avoit faict remettre à l'illustrissime cavalier

del Pozzo, pour le vous envoyer. Maintenant vous aurez icy demi douzaine de cahiers du texte des Chroniques de Georgius Syncellus du manuscrit de la Bibliothèque du Roy, dont j'entends que vous avez ja receu le commancement, avec ordre de les presanter à S. Em^ce pour y faire travailler Mr Fontenay Bouchard qui en a entreprins l'edition. Je me suis servy de cette occasion pour reiterer mes trez humbles offices à M^r de St Saulveur auprez de S. Em^ce sur l'expedition de la commande du Prioré St Leons, qui a tant traisné, et pour raison de laquelle M^r le Dataire faict tant le renchery à ce que M^r de St Saulveur me mande avoir apprins de vous ou de Mr Valeran ou de Mr Bouchard, auxquels iceluy Dataire ayant tranché le mot de l'impossibilité, avoit neantmoings advoué que la grace ne dependoit que d'une parole de Son Em^ce, ce que je ne luy ay pas dissimulé, et luy ay allegué l'exemple de mon Abbaye qui estoit tenue en tiltre par mon devantier, où il fallut une pareille grace, et que le deffunct cardinal Ste Susanne voulut porter de sa propre main ma supplique au deffunct pape Paul V qui la luy signa incontinent sur le champ, pour trancher toutes les difficultez de la chancellerie, et me suis ingeré de dire à S. Em^ce qu'il falloit qu'elle en fit aultant, et que je vous escrivoys de luy porter une nouvelle supplique pour la faire soubscrire quand il iroit entretenir S. S^té. C'est pourquoy je suis d'advis que vous en fassiez refaire une aultre sans vous amuser à poursuyvre les errements de la premiere, que vous tirerez [1] par aprez tout à loisir des mains du dict Dattaire pour en retenir la datte de la presentation et pense que c'est le conseil que le dict Dattaire entendoit vous donner quand il vous disoit que la grace depend d'une parole du Neveu et que c'est aussy le conseil de cet autre qui vouloit faire prendre *viam secretam,* où il y a moings d'esclat, comme ç'avoit tousjours esté mon advis. Tenez vous y donc et ne faictes pas, je vous prie, de scrupule de porter la dicte supplique nouvelle à S. Em^ce en luy portant les cahiers du Syncellus, ou bien si vous y aviez du regret deschargez vous en sur Mr de Fontenay Bouchard qui espiera le temps opportun, et me tenez tousjours, s'il vous plaict,

Monsieur,

vostre trez humble et trez obeyssant serviteur,

DE PEIRESC.

A Aix, ce 3 may 1635 [2].

[1] Peiresc a écrit : *tirererez.* — [2] Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, vol. 271, fol. 264. Autographe.

SECONDE PARTIE.

LETTRES DES FRÈRES DUPUY.

I

« À MONSIEUR, MONSIEUR DE PEIRESC,

« CONSEILLER DU ROY EN SA COUR DE PARLEMENT DE PROVENCE,

« À AIX. »

Monsieur,

J'ay receu vostre lettre du 6 fevrier, et vous diray pour response que je feray parler au P. Mersenne pour sçavoir s'il a retenu copie de la sentence contre le Galilei, et ne vous sçaurois dire si c'est de ce lieu que l'a tirée le sieur Renaudot, avec lequel j'ay peu de communication; neantmoins il faut que je le visite pour le confirmer en la resolution qu'il a prise de vous envoyer ses gazettes, et offriray une pistole à ses commis pour les recompenser de leur peine. Vous recevrez par cet ordinaire la Liturgie traduite de l'arabe que l'on ne m'a pas voulu laisser à moins de trois quarts d'escu. J'ay baillé vostre lettre à M. de Toulouse, mais il estoit si occupé qu'il n'y a eu moien de l'entretenir sur ce subjet; quand il sera debarrassé de ces assemblées de Prelats, je le visiteray et mettray sur le discours du m[anu]s[crit] des Astronomes. Je n'ay point trouvé Vitray[1] chez luy pour luy parler du Pentateuque des Samaritains du seigneur Pietro della Valle; le P. Morin est à Rouen et ne nous a point fait present de son livre[2], quoy qu'il ayt tiré de chez nous les principales pièces dont il est composé. Mr le sacristain[3] m'a envoié la signification faitte au père du Religieux Gras qui ne nous peut rien servir, le père n'ayant pas accepté pour son fils. Le traittement que nous recevons de cet homme ne nous oblige pas à le favoriser en la preference du benefice et Mr de Thou est fort indigné contre luy. Il ne faut pas qu'il espere aucune courtoisie s'il ne se despart premierement de l'opposition qu'il a faitte à nostre prise de possession. Nous avons

[1] Le célèbre imprimeur si souvent mentionné en toute cette correspondance.

[2] *Exercitationes biblicæ*, 1633, in-4°.

[3] M. de Valbelle, dont le nom se trouve si souvent mêlé à l'affaire des prieurés de Jacques Dupuy.

eu les lettres de recommandation pour Rome des cardinaux Bichi et de la Vallette. L'evenement de cette affaire[1] ne me tourmente point, estant asseuré d'aultre part et en meilleur pays, et tout ce que je fais en cette affaire est pour faire plaisir à Mr de Thou, car pour mon particulier je n'y veux rien pretendre. Je vous envoie un extrait de la harangue de Mr le Cardinal[2] fait par le fils du president de Lamonion aagé de 16 à 17 ans[3] seulement. Il ne faut pas que vous jugiez de la piece entiere par cet eschantillon; toutesfois vous y trouverez quelques conceptions assez bonnes; c'est tout jusques ici ce qui en a esté redigé par escrit.

Pour nos nouvelles, le bruict de l'accomodement avec la Reine mere continue toujours, ce qui n'est pas sans fondement, le sauf conduit du Roy pour le pere Suffren ayant esté envoié à Bruxelles, qui est tout ce que je vous peux dire de certain là dessus. L'on tient aussi pour certain que l'electeur de Treves a envoié à Mr le Cardinal sa demission pour l'evesché de Spire, qui est un moyen pour avoir Philipsbourg. On adjouste que le dit electeur a fait pourvoir Mr le Cardinal d'une Prevosté de son eglise de Treves avec dessein de le faire eslire Archevesque, et luy se retirer à Rome avec tout son argent et que le Roy le fera cardinal et luy donnera de grands benefices en France. Mais je ne vous garantis pas tous ces advis. Je crois pourtant le premier de Spire. Mr de Bouillon s'est marié avec Madlle de Bergh, fort belle fille, catholique, niepce du comte Henry de Bergh, qui ne luy apporte que sa beauté et bonne maison. Le Roy a approuvé le mariage[4].

Je suis, Monsieur.

vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

du Puy.

A Paris, ce 17 febvrier 1634[5].

[1] *Evénement* pour *issue.*

[2] C'est-à-dire *pour* le cardinal (de Richelieu).

[3] Il s'agit là du fils de Chrétien de Lamoignon, seigneur de Baville et autres lieux, président au parlement de Paris. Ce fils, Guillaume de Lamoignon, marquis de Baville, comte de Launai-Courson, baron de St-Yon, etc., fut le célèbre premier président du parlement de Paris. Il était né le 29 octobre 1617 et avait par conséquent, en février 1634, l'âge indiqué par Jacques Dupuy, un peu plus de seize ans.

[4] Ce fut le 1er février 1634 que, par contrat passé au château de Boxmer, Frédéric Maurice de la Tour, duc de Bouillon et prince de Sedan, vicomte de Turenne, etc., épousa Éléonore-Catherine-Fébronie de Bergh, fille de Frédéric de Bergh, gouverneur de Frise, et de Françoise Ravenel.

[5] Bibliothèque nationale, fonds français, volume 9544, fol. 1. La lettre est de la main de Jacques Dupuy.

II

LETTRE DE CHRISTOPHE DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Je dois respondre à trois de vos lettres du 1 et 19 decembre et du 12 janvier, toutes trois dignes de vous, c'est-à-dire pleines d'honesteté et de courtoisie, et, comme disoit Cicéron de celles d'Appius, *plenæ humanitatis officiis diligentiæ*. La grace que nous demandions pour le prieuré conventuel de St Sauveur résigné à mon frère par Mr de Thou, fust accordée un peu auparavant la reception de celles que vous en escriviez à M^r le cardinal Barberin, tellement que je n'estimay pas qu'il fust de besoin de les presenter, reservant vostre faveur et vostre recommandation pour une autre occasion, sçavoir pour obtenir les provisions du prieuré de St Léon, prouvenu de l'induit de Mr de Thou sur l'abbaye de St Victor, pour lequel il y a mesme difficulté, estant question de faire accorder la résignation au profit de mon frère et de la faire passer en commande. Mon frère croit qu'en cettuy-cy il y aura un peu plus de difficulté, attendu que le Benefice a quasi tousjours esté en regle. C'est pourquoy je laisse un peu couler le tems devant que d'en parler à M^r le Cardinal, aprehendant de luy estre importun en luy faisant instance d'une grace de pareille nature que celle qu'il luy a pleu vous faire.

Nous sommes en attendant en bonne devotion le Tertullian de Mr Rigaut, et neantmoins je ne fais pas estat que nous le puissions recevoir qu'à l'arrivée des hardes de M^r le comte de Nouailles. J'en ay fait venir l'eau à la bouche à Mr Holstenius, qui en a autant d'impatiance que moy. Mr de Vaison[1] m'a fait la faveur de me laisser pour quelques jours le livre de Seldenus et trois volumes de Samuel Petit que j'ay esté fort aise de voir pour sa grande doctrine et erudition. Mon frere me mande d'avoir receu le Ferrarius fort bien conditionné, avec le livre de Gaspar Schioppius et les autres pieces y joinctes, dont je vous remercie, vous demandant pardon de tant de courvées que je vous donne de jour à autre. M^r de St Aman[2] vous a bien peu representer la gratitude que je professe publiquement en toutes les occasions pour tant d'obligations que nous vous avons tous, mais il me seroit bien malaisé d'exprimer les ressentiments que j'en con-

[1] L'évêque J. M. Suarez. — [2] Le poète qui, à son retour de Rome, s'arrêta chez Peiresc à Aix, comme nous l'avons vu.

IMPRIMERIE NATIONALE

serve en mon âme, car comme vous avez des façons d'obliger ceux que vous honorez de vostre amitié qui sont par dessus l'ordinaire et qui vous sont particulières, les ressentimens aussy que l'on en doibt avoir doibvent estre aussy par dessus le commun.

Mr de Vaison est à present ocupé à faire transporter la bibliothèque de Mr le Cardinal son maistre dans un lieu du nouveau Palais basti expres pour cette fin. Je ne l'ay point encore veu, mais Mr Bouchard, que l'on pourroit bien prier aussy de donner quelques-unes de ses heures pour ordoner les livres, m'a dit qu'il n'avoit point veu un lieu plus à propos pour cela, ni mieux pratiqué et entendu. J'ay esté infiniment aise d'avoir vostre jugement sur le F[lavius] Dexter et vous remercie de ce que vous vous estes étendu sur cette recherche, qui ne pouvoit estre ni plus curieuse ni plus veritable. L'on m'escrit de Naples que le P. Don Antonio Caraciolo avoit escrit et fait escrire ses amis en Allemagne pour avoir information de l'abbaye de Fulde, si ce livre s'y trouvoit manuscrit ainsi qu'ils soutiennent l'en avoir tiré, et qu'on luy fit reponse que l'on n'avoit jamais ouï parler d'un tel mémoire, et que ce livre n'avoit jamais esté veu en l'Abbaye, mais ce sont des effronteries espagnoles d'autant plus insuportables qu'elles sont grossières. Quand bien vous seriez d'avis de prendre les ceremoniaux de Bouchard et de Grassis, je prendrois l'assurance de vous le dissuader, car après les avoir connus, j'y ai rencontré si peu de chose digne de considération, que je crois que ce qui s'en pourroit tirer de moins mauvais se mettroit aisément en deux ou trois feuilles de papier. L'on m'a fait voir depuis deux jours l'*Itinerarium* de Jules II de ce mesme auteur Paris de Grassis, où il semble y avoir quelque chose de plus. Neantmoins je ne l'ay point encore veu. J'ay donc executé ce qu'il vous a pleu me commander, et ay pris les deux tomes de Onuphrius que je payay hier de l'argent que Mr d'Espeaux me conta en vertu d'un billet de Mr de Bonnaire, savoir 25 escus et demi de cette monnoie qui est la meilleure condition que j'ay peu tirer. Je les consigneray à Mr de Bonnaire afin qu'à la première commodité qu'il en aura, il vous les fasse tenir. Je n'ay peu encore savoir quel est le travail que l'on donne sur la Bible arabique et si l'ouvrage continue; ceux qui en ont la charge sont tellement jaloux qu'ils ne parlent qu'à demi mot et entrent en deffiance aussitost que l'on veut s'informer de la moindre fueille de papier qui se met sur la presse. Je vous promets neantmoins d'en aprendre ce qui en est et de le vous faire savoir.

Cependant je prieray Dieu qu'il vous tienne en sa saincte garde et je suis,

Monsieur,

vostre, etc.

Ch. du Puy.

De Rome, ce 29 febvrier 1634.

Il y a tantost deux ans que la Bible arabique est commencée d'imprimer à la stampa *del propaganda fide*[1], et à present l'on m'a assuré qu'il n'y a pas dix fueilles d'achevées; leur premier dessain estoit de la faire toute arabique; depuis, Sa Sainteté a commandé que l'on y ajoustast la version latine à savoir la vulgaire, car cette Bible arabique n'est autre chose qu'une traduction de mot pour mot de la vulgaire, à quoy travaille Monseigneur Sergio Risio maronite, archevesque de Damaseo, avec le seigneur Philippo Guadaghioli. Du commencement le pere Fra Tomase de Novara y travailla, comme aussi l'abbé Victorio Sciala maronite, qui a pour le present abandonné tout à fait, et il n'y a plus que les deux autres qui s'en meslent, lesquels ne se servent nullement des anciens exemplaires, si non que en tant qu'estant differants en rien de la vulgaire. Quand au Nouveau Testament, ils ne retienent non plus aucune chose de l'ancien, non pas mesme des Evangiles deja imprimez. J'apprends que l'impression n'en sera pas fort bonne et en beaucoup d'endroits imparfaite à cause qu'ils y employent des gens qui sont fort peu versez en cette langue et encore travaillent si peu qu'ils n'en impriment que deux fueilles par mois. Voyla ce que j'ay apprins de ce bel ouvrage par une personne qui en est bien informée.

Un père de la Transpontina desire avoir information des livres contenus dans le billet ci enclos, s'ils sont imprimez et s'ils se trouvent manuscrits en quelque lieu de France. Ce père est François et travaille après la cronique de son ordre et croit tirer beaucoup de lumière de ces ecrivains pour pouvoir prouver l'ancienneté de son dit ordre qu'il dit qu'il veut montrer avec commencement dez le prophete Elie. Excusez-moy si j'ose vous donner cette peine[2].

[1] A l'imprimerie de la Propagande. — [2] Bibliothèque Méjanes, à Aix. Collection Peiresc, registre X, fol. 383. Copie.

III

LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

J'ay receu vostre depesche du 14 de ce mois avec les pacquets qui y estoyent joints et que j'ay fait distribuer. L'ordre de nos courriers est changé, et l'ordinaire de Lion qui partoit de cette ville tous les vendredis après disner et se chargeoit du pacquet de vos quartiers, ne le fait plus maintenant à cause, m'a t'on dit, que sa charge estoit trop grande sans y ajouter encore l'autre, de sorte qu'il faut prendre la voie de l'ordinaire de Dijon qui part tous les mercredis sur le midi, et de Dijon à Lion l'on a establi un courrier qui y porte vostre pacquet. Je ne me suis point encore servi de cette voie, quoy qu'elle soit pratiquée les deux ordinaires derniers; je la suivray neantmoins mercredy prochain. J'escris celle cy par l'ordinaire de Lion et prie Mr du Lieu de me mander si l'on luy faira l'adresse de vos pacquets comme de coustume. Ce changement sera cause que vous ne dependrez plus de la tyrannie du gazetier, car les mercredis, qui seront les jours destinez pour vostre ordinaire, toutes les gazettes sont communes à tous et n'y a lieu de preference, si ce n'est que du costé de Lion il en peut faire couler par des voies extraordinaires. Mais cela est fort casuel. Il sera bon que vous escripviez un mot à Mr du Lieu sur ce changement affin de sçavoir comment on aura à se gouverner.

Pour la réponse à vostre lettre touchant le Theophanes de Georgius Syncellus, de Mr Haultain, j'ay bien sceu qu'il avoit du dessain sur ces auteurs et qu'il y avoit fort travaillé, mais comme il est d'une humeur fort sombre et peu communicative[1], je ne sçay pas où il en est maintenant. Je ne crois pas que l'ouvrage soit fort avancé pour estre mis sous la presse et que Mr Bouchard peut travailler de son costé, et d'espérer que Mr Haultain communique ce qu'il a, c'est chose que je juge du tout impossible. Si Mr Rigaut estoit icy, je pourrois en tirer éclaircissement de luy plus certain. J'avois ouï dire que quelque Aleman demeurant à Basle avoit ce dessein et travailloit à la traduction, mais ces malheureuses guerres d'Allemagne, avec beaucoup de maux qu'elles trainent après elles, font encore celuy cy, qu'elles ruinent tout le trafic et communication des lettres.

[1] Renseignement bon à recueillir au sujet d'un érudit sur lequel nous savons si peu de choses.

Je fairay part à Mr de Tolose et à Mr Aubert de la nouvelle du St Cyrille qui sera bien receue d'eux. Vous pouvez asseurer Mr Holstenius de son costé que la transcription de ses Astronomes se faira fort soigneusement. J'ay communiqué vostre billet touchant le procez de Madame de Bouteville à ceux qui prenent part à ses interets. Mr le sacristain Valbelle m'a envoyé le desistement du Religieux Gras en bonne forme, de sorte que voyla le procez fini, et suis bien aise qu'il en ayt usé ainsy, ce qui obligera Mr de Thou et nous à le gratifier en tout ce qui dependra de nous. On me fait bien espérer du costé de Rome pour la commande : nos lettres de faveur n'avoyent pas neantmoings encore esté presentées à Mr le cardinal Barberin, et la vostre n'estoit pas aussy arrivée; Mr l'Abbé me mande qu'il ne partira point de Rome qu'il n'ayt obtenu cette grace. Je n'ay peu jusques icy avoir aucun éclaircissement de la valeur et consistance de ce benefice, Mr Maran estant absent de Tolose pour ses affaires. Quand j'auray mes provisions, je poursuivray cela un peu plus vivement, encore que le bien me touche fort peu. Le prieuré de St Laurent dont je suis paisible possesseur, toutes les charges acquitées, qui sont grandes, y ayant une pension de quatre mil livres, me pouroit apporter au moins huit cent escus, au cas que j'augmente mon bail, comme l'on me fait espérer, et j'ay l'obligation toute entiere de ce bienfait à Mr l'Abbé de Bonneval qui m'oblige si puissamment, que je me sens incapable de me pouvoir revencher de toutes ses courtoisies.

Pour ce qui est des nouvelles de nostre Cour, ce qu'il y a de plus certain, c'est la disgrace de Mr de Bordeaux [1] qui s'est enfin retiré à son Abbaye de St Joïn en Poitou [2], le Roy ne le pouvant soufrir plus longuement icy. Mr le Cardinal a fait tout son possible pour detourner ce coup [3], mais le Roy estant aheurté là, il ne l'a pas voulu presser davantage [4]. Mondict sieur le Cardinal est venu faire un tour en cette ville pour y tenir sur les fons un des enfans du marquis de Pont de Courlay, son neveu. Il s'en doibt retourner à Chantilly au premier jour. Il ne se parle point jusques icy de plus grand

[1] Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux depuis 1629.

[2] Saint-Jouin de Marnes, aujourd'hui commune du département des Deux-Sèvres, canton d'Airvault, arrondissement de Parthenay, à 24 kilomètres de Niort.

[3] Plus tard, ce fut tout différent, et Richelieu, loin de protéger Henri de Sourdis, le poursuivit de sa haine et le fit interner à Carpentras.

[4] Ce qui prouve une fois de plus que Richelieu, loin de faire tout ce qu'il voulait, avait souvent à compter avec la résistance de Louis XIII.

voyage. Tous les bruits qu'on en faict courir et dont je vous touchois quelque chose par ma precedente se sont trouvez faux et n'y a que Madame de Guise qui se soit retirée. Je vous envoye la lettre du Roy à Mrs les Prelats touchant leur different avec les moines. Ils se prétendent bien grevez par ce renvoy au Pape veu le credit qu'ont leurs parties en cette Cour. Mr l'Evesque de Bellay [1] est en cette ville et ses amis taschent de luy persuader à ne plus rien mettre sur cette matiere au jour de peur d'irriter davantage les puissances souveraines, mais il est d'une humeur peu déférente aux conseils des gens sages [2]. Jamais Luther et Calvin n'ont esté persecutez et aboiez des Moines comme celuy-cy l'est, car il sappe leurs fondemens.

Le Gazetier a publié une relation assez bonne touchant la mort de Valestein que je vous envoye. Mon frere d'Ingray [3] escript à Mr de Valavez pour le remercier des boules et manches de mail qu'il a fait la faveur de luy envoyer. Je vous prie de luy faire mes baise mains, comme aussy au bon Mr Gassendi qui vous doit visiter.

Je suis et serai toute ma vie,

Monsieur.

vostre, etc.

J. du Puy.

De Paris, ce 24 mars 1634 [4].

IV

LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

J'anticipe de trois jours le partement de l'ordinaire à cause d'un petit voyage que je vais faire à St Sauveur en la compagnie de Mr de Thou d'où je seray de retour à la fin de la semaine. J'ay receu vos deux depesches du 27 et 29 mars la dernière soubs l'adresse de Mr de Thou, où vous aviez joint plu-

[1] Jean-Pierre Camus de Pontcarré. Voir t. II, lettre CVIII, p. 512.

[2] On disait de lui : bon cœur et tête chaude.

[3] Ce frère des célèbres érudits Pierre et Jacques Dupuy est bien peu connu. Je ne trouve aucune indication sur le sieur d'Ingray. Tirait-il son nom de terre de la localité appelée aujourd'hui Ingré (commune du département du Loiret, à 6 kilomètres d'Orléans)?

[4] Bibliothèque Méjanes, à Aix. Collection Peiresc, registre X, fol. 387. Copie.

sieurs relations du Levant qui ne se trouvent pas veritables pour le fait de Mr de Marcheville, au moins les lettres de Constantinople du 7 fevrier qui sont les dernieres qu'on en aye n'en disent rien: elles parlent seulement de l'execution de son truchement, de la demolition de deux chapelles qu'il avoit fait construire dans sa maison, et des deux commandemens signez de la main du grand seigneur pour le faire estrangler, mais qui ne furent executez à l'instante prière du premier vizir et de tous les ambassadeurs qui se joignirent ensemble pour faire changer ses ordres. Ce n'est pas qu'il y eust encore beaucoup à craindre pour luy, le grand seigneur estant fort irrité de son procédé et ayant le Bacha de la mer[1] pour ennemy juré, mais je ne crois pas qu'il y ait aucun advis certain de ce qui est succédé depuis le 1 de fevrier. Si j'eusse eu un copiste en main, je vous eusse fait transcrire une relation assez particulière de tout ce qui s'estoit passé jusques au jour, mais on ne m'a permis de la garder assez de temps pour la pouvoir transcrire. Le moins mal qui puisse arriver à mon dit sieur de Marcheville est de s'en revenir. Personne ne le plaint sachant avec quelle imprudence et temerité il s'est gouverné en cette Cour; il a une vanité si estrange qu'il a creu effacer le lustre de tous les autres ambassadeurs qui l'avoient precedé, publiant tout haut devant son partement qu'ils trahissoient l'honneur de la Nation et de leur maistre, que luy alloyt restablir tres puissamment. Il affecte aussy une cagoterie extraordinaire et c'est ce qui l'a fait bander contre ce Patriarche Cyrille[2] qui a esté restably en dépit de luy et luy a suscité une partie des indignitez qu'il souffre maintenant. Il est aussy fort mal avec Mr de Cesis qu'il méprisa d'abord, pensant, à son avènement, avoir assez de credit en cette Porte pour s'y pouvoir conduire sans ses conseils. Je trouve le bon Mr Gassendi bien heureux de ne s'estre point embarqué avec un esprit si extravagant, car tous ceux de sa maison courent grande fortune d'estre malmenez. Dans la fin de ce mois nous serons assurez de ce qui aura esté fait en suite de l'exécution du truchement.

Je ne manqueray pas de faire tenir au P. Gilles de Loches les advis que vous avez envoyé à Mr de Thou. Et si le P. Theophile Minuti nous vient voir, je luy fairay en vostre considération et pour son mérite le meilleur accüeil qu'il me sera possible. Pour ce qui est des soubçons que vous avez eu touchant

[1] Le capitan pacha mentionné dans la lettre de Peiresc. — [2] Le patriarche Cyrille Lucar dont il a été question dans la lettre de Peiresc.

Mr vostre Premier Président[1], vous ne les pouviez pas confier à un homme plus affectionné à vostre service et qui en usast avec plus de discretion. Et ne trouve nullement estrange, veu les particularitez des espritz de voz quartiers, qu'ils vous soyent entrez dans l'esprit; mais ayant veu là dessus le personnage, je vous puis assurer qu'il n'a point eu d'arrière-pensée, quand il vous a escrit la lettre que vous m'avez envoyé, ce qu'il me fit assez paroistre par la candeur et franchise avec laquelle il me parla de vous. Je vous diray bien qu'en nos discours familiers il ne m'a jamais parlé de Mr vostre frère, le tenant peut-estre dependant de Mr le Mareschal, mais je crois que sachant l'amitié qui est entre nous, qu'il ne s'en est point voulu declarer davantage. Je vous ay pris chez Cramoisy le livre du P. Boucher, jésuite, que je vous feray tenir par la première commodité. Le courrier de Bourgogne a esté reculé d'un jour, du mercredy au jeudy, pour donner plus de loisir à faire response.

Nostre Gazette vous apprendra le courant des nouvelles. L'accord de Monsieur s'est publié fort hautement par ses lettres de Bruxelles, mais il semble que de deça on ne soit si eschauffé. Plusieurs neantmoins en espèrent mieux que par le passé. Mr le Cardinal est en cette ville et le Roy doibt passer les festes à St Germain; ses ordres qui avoient esté donnez d'emmener la Duchesse de Lorraine ont esté changez; l'évasion de sa sœur avec son mary n'a pas fait grand bruict icy. Le Duc est retiré à Besançon, mais le Roy a envoyé un gentilhomme nommé Canremi à ceux de la Comté leur signifier que s'ils leur donnoient retraite chez eux, il romproit la neutralité qui estoit entre eux et ceux du Duché. On croit qu'ils le fairont retirer. Le Roy est résolu de faire mettre sous sa main tous ses domaines et revenus tant de la Lorraine que du Barrois pour les contreventions par luy faictes au dernier traitté.

Je vous baise les mains et suis de tout mon cœur,

Monsieur,

vostre, etc.

J. du Puy.

De Paris, ce IX avril 1634[2].

[1] Hélie de Lainé, seigneur de la Marguerie, de Voyons et de Plassac (en Angoumois). — [2] Bibliothèque Méjanes, à Aix. Collection Peiresc, registre X, fol. 390. Copie.

V

LETTRE DE JACQUES DUPUY

À MONSIEUR, MONSIEUR DE PEIRESC, ABBÉ DE GUISTRE,
CONSEILLER DU ROY EN SA COUR DE PARLEMENT DE PROVENCE,
À AIX.

Monsieur,

Je suis bien aise de l'arrivée en vos quartiers de Mr Dormalius et s'il y est encore vous m'obligerez bien fort de lui faire mes baisemains. Vous aurez veu par les dernieres lettres de Mr de Saumaise en quels termes il m'en parle et en quelle estime il le tient; je creins bien que la rupture entre les deux couronnes ne l'empesche de s'embarquer : je vous envoie mes dernieres de Rome qui vous apprendront l'estat de mon affaire de laquelle je serois bien marri de vous importuner n'estoit l'asseurance que j'ai de votre affection à tout ce qui me touche. Vous verrez l'effet puissant de vostre recommandation qui a en quelque façon esbranlé cette grande machine; nous verrons neantmoins à quoi tout cela abboutira car jusques ici nous n'avons que des parolles. Mais quel en soit l'événement, je vous en demeurerai tres estroittement obligé toute ma vie, et n'estoit vostre bonté excessive je n'espererois pas pouvoir jamais obtenir pardon de vous pour la liberté dont j'ai usé d'avoir eu recours à vostre intercession, sachant combien il faut estre reservé en telles choses. Mr Bouchard me confirme ce que vous verrez dans la lettre de mon frere : Dieu veuille que ce qu'on lui a donné reuscisse, mais je m'en deffie, car quelle apparence qu'un prioré simple de cinq à six cens escus de rente proche de St Malo vacquant dès le mois de decembre 1634 ne se trouve point rempli, car vous sçavez qu'on court des pieces de moindre consequence; il a fait faire des perquiratur fort exacts depuis ce temps et ne trouve personne de pourveu : le dernier moine titulaire nommé Le Fevre aura peut estre resigné entre les mains de l'ordinaire de sorte qu'il n'aura point fallu aller à Rome pour cet effet. Mr Bouchard son pere est intelligent en affaires et sçaura bien debrouiller ces intrigues; je vous prie de faire sçavoir à ces messieurs les Romains comme j'ai mis entre les mains de Mr le Nonce et les vostres tout ce que j'avois du Syncellus et vous me ferez faveur de leur envoier ce qui vous en reste. Mr le Nonce me dit qu'à la

IMPRIMERIE NATIONALE.

premiere occasion de courrier extraordinaire il feroit tenir tout ce qu'il avoit; vous ne pouviez pas me mander une plus agreable nouvelle que celle que vous avez mise par appostille à la fin de vostre lettre du 19 de ce mois qui est l'heureuse delivrance de ces pierrettes qui vous travailloient et en ai esté quitte à bon marché d'apprendre plus tost la guarison que la maladie. Nous avons un de nos bons amis Mr Guiet qui est bien travaillé de ce mal qui a premierement commencé par la gravelle ayant jetté quelques pierrettes de la grosseur d'un pois, mais depuis six mois il ressent tous les indices d'une pierre formée dans la vessie qu'il n'a jamais peu faire sortir par la verge. Il est tout resolu à la taille et se seroit desja mis entre les mains des operateurs n'estoit une chaleur de reins dont il a esté travaillé depuis deux mois, de sorte qu'il lui faudra attendre l'automne. Pour ce qui est de nos nouvelles, elles continuent toujours dans la mesme incertitude, ce que l'on avoit publié d'une desfaitte du cardinal Infant ne s'estant pas veriffié; on fait courre le bruit presentement d'un combat arrivé entre Bruxelles et Louvain où les ennemis ont perdu 8,000 hommes et cela soubs la foy de Mr le duc de Chaulne[1]; mais je n'y voi pas plus de certitude qu'au precedent. L'on fait un corps d'armée dans la Picardie soubs la conduitte de Mr de Chaulnes pour entrer dans l'Artois où l'on fait desja tous actes d'hostilité, les gouverneurs de nos places frontieres ayant fait le degast et emmené les bestiaux. J'ai grande tendresse de la ruine de tant de pauvre peuple qui est innocent de tous ces desordres et qui neantmoins en souffre et patit si cruellement[2]. Mr le cardinal de la Vallette est ici depuis trois jours. On lui destine le commandement de l'armée qui s'amasse vers Langres, mais on ne sçait pas au vrai pour quel quartier; les uns croient que ce soit pour entrer dans la Franche-Comté comme les autres dans le Luxembourg. On leur donne pour mareschaux de camp les comte de Guiche, vicomte de Turene et colonnel Hebron[3]. Mr de Thou a esté si malheureux

[1] Honoré d'Albert, duc et maréchal de Chaulnes, frère du connétable de Luynes.

[2] Ce cri du cœur de Jacques Dupuy mérite de n'être pas oublié.

[3] Le comte de Guiche (futur maréchal de Gramont), et le vicomte de Turenne n'ont pas besoin de la moindre note, mais je rappellerai que le colonel Hebron ou Ebron était un gentilhomme écossais, de son véritable nom Jean Hepburn, qui avait levé dans son pays, en 1633, un régiment entretenu au service du roi. Maréchal de camp en cette même année 1633, il fut tué devant Dôle trois ans plus tard, le 8 juillet 1636. Bassompierre (*Mémoires*, t. IV, p. 201) raconte ainsi sa mort : «Il (le duc de Weimar) perdit un doigt à ce siège, d'une mousquetade; le colonel Ebron, brave et vaillant soldat, qui estoit un de ses mareschaux de camp, y fut tué,

qu'arrivant près de Mr le mareschal de la Force il en a trouvé le cardinal parti deux jours auparavant, de sorte qu'il est revenu tout court sur ses pas et nous l'attendons ici de jour à autre. Le pere Joseph l'a envoié chercher deux fois depuis huict jours pour les affaires de Levant, de sorte que je creins qu'il ne soit pressé pour partir, car on dit que les députez de Marseille sont ici pour traitter. Vous apprendrez par la lettre de Mr de Roumoulles la suitte de la sedition de Bourdeaux: ce qui est arrivé depuis à Agen et aultres lieux est curieux: vous verrez ce que j'en ai peu apprendre. L'on cache ces choses le plus que l'on peut, c'est pourquoi il est malaisé d'en sçavoir tout le mal; oultre la misere de la campagne qui peut donner subjet à ces revoltes, il y a de la faction meslée parmi des gens vestus en pelerins, allants par les villages exciter le peuple à sedition, et ce nombre de peuple communiant à Bourdeaux est bien suspect et tesmoigne qu'il y a du catholicon fourré la dedans. Mr le duc de la Vallette est parti en poste avec Mr de Vignoles [1] pour seconder Mr son pere [2]. On dit qu'on leur donne cinq ou six mil hommes pour se faire obeir, car on a bien jugé que l'envoi des commissaires avec leurs longues robbes n'est pas un remede suffisant pour guarir le mal. Mr de Puylaurens est malade et en danger de mort; on en dit aultant de Mr de Chasteauneuf dans le chasteau d'Engouleme. Je vous recommande Mr Baudier pour ce qu'il a desiré de vous touchant la vie de ce Romieu; je croi que ces pieces doivent estre tirées de vostre chambre des comptes. On nous publie une descente en vostre coste, mais je n'en croirai rien que je ne le voie confirmé de vos quartiers, et par vos dernieres les choses n'estoient pas disposées si tost à cela.

Je suis et serai toute ma vie,

Monsieur,

vostre tres humble serviteur.

J. du Puy.

De Paris, ce 29 juin 1635.

et le vicomte de Turenne blessé au bras d'une mousquetade». Cf. la page 204 où Bassompierre, revenant sur le même sujet, dit que le colonel périt d'une mousquetade dans la gorge et que ce fut «grande perte».

[1] Bertrand de Vignolles, surnommé La Hire, lieutenant général des armées du roi et chevalier de ses ordres. Il allait mourir, l'année suivante, à Péronne, le 5 octobre, âgé de soixante et onze ans. Voir une notice étendue sur ce vaillant capitaine gascon dans l'*Introduction* à ses *Mémoires des choses passées en Guyenne en 1621-1622* (tome Ier de la *Collection méridionale*, in-8°, 1869).

[2] Voir dans les *Documents inédits relatifs à l'Agenais* (Agen, 1874, in-8°, p. 229-232) une lettre du duc de la Vallette au duc d'Éper-

Mes humbles baisemains à Mr vostre frere sans oublier Mr de la Fayette. Vous m'excuserez envers Mr Gailhard si je ne lui fais response par cet ordinaire. Il use de trop de ceremonie en mon endroict pour me faire croire qu'il est de mes amis. Je lui suis serviteur et de tout mon cœur. Le livre de Motu terræ de Galilæi a esté traduit en latin et imprimé à Strasbourg in-4° assez bien pour le temps[1]. Je croi que Mr Diodati vous en envoiera. Mandez-moi en tout cas si en desirez comme aussi du Registre des Epistres d'Innocent imprimées à Tolose[2].

Nos Messieurs les prélats, après avoir consulté les principaux docteurs tant de la Sorbonne que des maisons religieuses qui ont figuré et baillé leurs opinions par écrit, doivent rapporter le tout à l'Assemblée générale. On verra puis après ce qu'on en fera en court. Il y a apparence que Monsieur est consentant de tout ceci. Car autrement on travailleroit en vain. Nous verrons bien tost quelle femme on lui destine. Quelques uns parlent de Mademoiselle de Bourbon; mais il faut dispense de Rome qu'on ne voudra peut estre pas accorder, la rupture du mariage n'estant faitte par le pape. Mr de Montpellier fera le rapport.

Nous avons receu des lettres de Mr de Thou du 22 juin d'Espinal. Il ne revient point et est resolu d'attendre le retour de Mr le cardinal de la Valette[3].

VI

LETTRE DE CHRISTOPHE DUPUY À PEIRESC.

Monsieur,

Je receus la semaine passée par les mains de Mr le Cavalier del Pozzo une boëtte que m'a envoyé mon frere par vostre moyen. Je suis infiniment marry que je vous sois icy inutile, et que mon sejour ne vous y donne autre matière

non, son père, du 13 juin 1637, où il lui raconte sa marche victorieuse contre les croquants successivement chassés par lui de la Sauvetat, d'Eymet et de Bergerac. J'ai cité, à côté de cette lettre, une relation anonyme des prouesses du duc de la Vallette, datée de Bordeaux le 11 juin 1637 et conservée dans le volume 473 de la collection Dupuy.

[1] La traduction est de Mathias Bernegger (1635).

[2] C'est le recueil de Fr. de Bosquet : *Innocentii III epistol. libri IV* (1635, in-fol).

[3] Bibliothèque nationale, fonds français, volume 9544, fol. 94. Autographe.

que de peine. Aussitost que j'eus receu vostre penultieme, je me suis mis en devoir d'escrire à ce Religieux de nostre ordre pour tirer une aultre copie de l'inscription de Calabre, l'avertissant d'y observer toutes les ponctualitez marquées par la vostre. Ma lettre l'ayant trouvé parti de la Chartreuse de S[t] Estienne del Bosco, elle luy fust renvoyée en celle de Capri, d'où il m'a depuis escrit et envoyé cette autre copie, en laquelle il me mande avoir observé le plus soigneusement la maniere de l'orthographe, telle que sa mémoire la luy a peu fournir. Si elle vous aura contenté plus que la première, j'en recevray beaucoup de consolation.

Mon frère de S[t] Sauveur a voulu, pour donner fin à toutes les poursuites qu'il fait en cette Cour pour le regard de son Prieuré, escrire encore une lettre à M[r] le cardinal Barberin, que je luy presentay; j'en receus en paroles toutes les courtoisies que vous ne vous imaginez que trop, mais la response à mon frère, quoyque trez officieuse, ne luy promet autre chose que ce qu'il a jusques à cette heure expérimenté, car elle est toute sur les termes generaux sans descendre à rien de plus spécial que par le passé.

Nous avons icy les livres de Segnor Agostino Mascardi de l'Histoire imprimez de nouveau et le livre du père Athanase [Kircher], savoir son *Prodromus Coptus sive Ægyptiacus* in-4°. Je crois que desja M[r] le Cardinal en aura fait passer vers vous; sinon vous estes patron de celuy que j'ay, que je pense vous faire tenir par la première occasion, et le consigner à M[r] le chevalier du Suy. Je salue trez humblement M[r] vostre frere à qui j'ay beaucoup d'obligation pour certaines [pieces ?] que j'ay receues de Paris, le tout par son moyen. Cependant je prieray Dieu qu'il vous tienne en sa saincte garde,

Monsieur,

vostre, etc.

Ch. du Puy.

De Rome, ce 2 octobre 1636[1].

[1] Bibliothèque Méjanes, à Aix. Collection Peiresc, registre X, fol. 393. Copie.

VII

LETTRE DE JACQUES DUPUY À PEIRESC.

Je doibs response à deux des vostres du 12 et 20 du courant et ne puis assez dignement vous remercier du soin qu'il vous plaist prendre de l'affaire de mon neveu de Guibeville et de la mienne du costé de Rome; mais pour cette dernière j'ay de la peine à croire que les exemples de la comande accordée y apportent de la facilité, Mr l'Evesque d'Auxerre [1], pourveu depuis plus d'un an de l'abbaye de St-Jean d'Amiens tenue en comande par un de son nom et son cousin germain, n'en ayant peu jusques icy obtenir les Bulles, quoy qu'appuyé de la recommandation de Mr le Chancelier, son frère, parce que par les Bulles du dernier titulaire qui la tenoit en comande il est porté qu'aprez sa mort elle retournera en titre, et je vous puis assurer qu'on n'a rien omis en Cour de Rome pour favoriser cette expédition, et jugez aprez cela ce que je puis espérer. Pour ce qui est de mon neveu, il vous doit remercier de tant de peine que vous voulez prendre pour le sortir d'un si facheux embarras. Si ce Mr de Valerne est bien conseillé, il doit suivre voz bons avis; car faisant éclater l'affaire, je doute qu'il y trouve son conte. Mr le cardinal Bichi ne part pas si tost de nos quartiers qu'il a publié au commencement, remettant son voyage au mois de mars, et vous sçavez les sujets qui l'y retiennent. Mr vostre neveu est parti depuis quatre jours pour aller vers vous. Je l'ay chargé de deux exemplaires d'un petit traitté in-4° qu'a fait imprimer Mr Justel en faveur de la maison Palatine contre l'usurpation du Duc de Baviere. La piece est historique et du tems. Je vous envoye la tragedie de Mr Heinsius qui a donné lieu à cette dispute entre luy et Mr de Balzac. Peut estre que je vous l'ay deja envoyée, mais dans cette incertitude, la piece estant fort rare, j'ay creu que vous ne seriez pas marri de l'avoir encore une fois. Les Ephemerides d'Origan de la derniere impression sont fort rares, et quand on en rencontre, on ne les a pas à moins de 80 livres. Mr Boulliau m'a dit qu'un nommé Laurent Eichstadius a continué les Ephemerides de Keppler depuis 1636 jusques en 1646. Le livre est imprimé en petit 4° et il s'est chargé d'en faire la perquisition. L'Origan ne se trouve plus que par hazard. Je n'ay point eu nouvelles

[1] Dominique Séguier fut évêque d'Auxerre de 1632 à 1637.

de l'arrivée de M[r] Saumaise en Hollande, mais seulement de son partement de Dieppe. M[r] de Thou, qui est present dans nostre cabinet, a dit qu'il vous vouloit escrire, n'ayant pas mesme voulu souffrir que je vous fisse ses baise mains.

Pour ce qui est de noz affaires publiques, l'on tient constant l'accord signé entre le Roy et Monsieur et que l'entreveue se doit faire à Orléans, où les deux freres communieront. On ne sçait point encore le particulier, ni si M[r] le Comte y est compris. Par l'ordinaire prochain je vous avertiray de ce qui sera venu à ma connoissance. M[r] le cardinal de la Valette est avec le Roy. Gallas assurement a repassé le Rhin pour s'opposer aux progrez des Suédois qui ont pris depuis peu la ville d'Erfurt, capitale de la Turinge, ce qui leur donne de grands avantages. M[r] le Cardinal de Lion n'ira point à Cologne; M[r] le Cardinal son frere a dit tout haut que M[r] de S[t]-Chaumond iroit en sa place. On dit que les passeports pour la seureté de noz deputez sont arrivez, mais je ne vois pas pour cela qu'on se haste beaucoup. Cependant nous périssons à petit feu. Dieu par sa miséricorde aura, s'il luy plait, pitié de nous et nous envoyera ce qui nous est necessaire. M[r] vostre neveu est parti d'icy avec un esprit fort soumis, et je suis le plus trompé homme du monde si vous et M[r] vostre frère n'en recevrez satisfaction entière.

Je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

vostre, etc.

J. du Puy.

De Paris, ce 30 janvier 1637[1].

[1] Bibliothèque Méjanes, à Aix. Collection Peiresc, registre X, fol. 395. Copie.

TROISIÈME PARTIE.

LETTRE DE GASSENDI.

À MONSIEUR, MONSIEUR DE SAINT-SAULVEUR, À PARIS.

Monsieur,

Je prenoys la plume pour faire sçavoir à Monsieur de Valavez l'estat de la maladie de Monsieur de Peiresc son frere, quand Monsieur le Baron de Rians est survenu et s'est chargé de le faire luy mesme. Au defaut de cella Mr de Peiresc a trouvé bon que je vous escrivisse un mot pour vous faire ses excuses, et accuser la reception de vostre despesche du 6 de ce mois, c'est donc ce que je fay et y adjouste pour vostre satisfaction que par la grace du bon Dieu ceste maladie n'est point dangereuse, ny de la malignité de ces autres qui sont en grand nombre en ceste ville et en beaucoup d'autres lieux de la Province. Aujourd'huy mesme qui est le septiesme, le repos a été plus doux et la fievre moindre que de coustume, et avec cella la nature s'est tellement deschargée par des sueurs, par des urines et par quelques petits exanthemes, que le médecin nous asseure que dans demain ce bon seigneur commencera de reprendre ses forces. Les autres malades n'en sont pas quittes à si bon marché que cella, n'y en ayant point dont le septiesme ne soit tres fascheux, et dont le quatriesme ne porte l'esprit à des resveries fort extravagantes. Mr de Peiresc Dieu mercy n'a rien esprouvé de semblable, comme ayant la plus grande fievre esté tousjours beaucoup temperée, au prix de ces autres qui sont à bon droit qualifiées chaudes. En un mot, Monsieur, tout va bien, et j'ose vous donner parole qu'il n'y a rien à craindre. Je me suis tantost dispensé d'escrire à Monsieur Luillier quelques particularités de ceste maladie en son commencement et en son progres. Si vous dezirez les apprendre il les vous pourra dire luy mesme, il suffit que pour vostre consolation et du reste des amis de ce bon seigneur je vous en aye fait ces lignes.

Je ne vous diray rien du bruit qui court de la nouvelle descente des Espagnols en noz costes, et de ce que l'on particularise qu'ils ont deschargé six mil hommes pour attaquer S[t] Tropès par mer et par terre. Quelqu'un m'a dict que les consuls du Luc l'ont ainsi escrit aux procureurs, et que c'est pour cella que l'on a à ce matin assemblé extraordinairement le conseil de la maison de ville. Je m'en r'apporte à ce qui en est, et je ne doute point que si la nouvelle est veritable vous ne l'apprenniez par quelque courrier extraordinaire.

J'ay appris par la vostre le jugement que l'on a faict des vers de nostre poete de Rians, et à la verité s'il est pris pour un docteur, je trouve que l'on a raison de trouver à redire en sa poësie, mais si on le consideroit comme un jeune garçon de quinze à seize ans, qui ne fait que d'achever son cours de philosophie et s'est jetté despuis quelques mois dans celluy de Theologie, qui n'a receu aucune instruction aux bonnes lettres que par soy mesme et n'a pas moins acquis de facilité pour les vers grecs que pour les latins, je croy que pour le moins on auroit de quoy bien esperer de son esprit. M[r] Fabrot se publie bien fort vostre obligé pour l'honneur de vostre souvenir et la peine que vous daignez prendre pour l'amour de luy. Il s'attend à vous voir bien tost pour ce qu'à mesure que l'un de ces conseillers de nouvelle creue dont il a soin aura esté receu, il fait estat de partir pour Valence, et y ayant fait quelque acte de possession pour sa nouvelle chaire, en repartir pour Paris.

Il y auroit bien d'autres choses à vous dire sur le sujet de vostre lettre, mais il les faut reserver pour le bon Monsieur de Peiresc. J'espere qu'il vous en pourra d'autant mieux entretenir par l'ordinaire prochain, qu'il vient de dicter quelque chose pour Monsieur son frere. J'ay fait cecy à diverses reprises, mais et plus je vay et plus je trouve qu'il y a d'occasion de bien esperer. Permettez, je vous supplie, que je baise trez humblement les mains à Messieurs voz freres et à tous ces Messieurs de l'academie, en demeurant tousjours,

Monsieur,

vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

GASSEND.

À Aix, ce XVI juin MVI[c] XXXVII[1].

[1] Bibliothèque nationale, fonds français, volume 718, fol. 388. *Autographe.* En regard de la date de cette lettre, écrite avec toutes les illusions d'une extrême amitié, Pierre Dupuy a mis ces mots : « Il mourut le 24 juin 1637. » J'avais publié les premières lignes de cette lettre dans les *Documents inédits sur Gassendi*, p. 17, note 2.

IMPRIMERIE NATIONALE.

CORRECTIONS ET ADDITIONS.

TOME I.

Avertissement, page VIII, ligne 1. *Prodiguant* ses encouragements, et non *prodiguer*.

Page 1, note 1. J'ai forcé le sens du mot *gouverner* qui ne signifie que *causer, s'entretenir avec quelqu'un,* et j'ai eu tort de dire que le mot n'a pas été recueilli par nos lexicographes, car il est dans le *Dictionnaire* de Fr. Godefroy.

Page 7, note 5. Depuis l'impression de cette note, M. Armand Bénet, devenu archiviste du département du Calvados, a complètement élucidé la question dans une nouvelle brochure intitulée : *Un savant ébroïcien au XVIIe siècle. Deux lettres de Jacques le Batelier d'Aviron* (Caen, 1888, in-8° de 66 pages).

Page 14, note 3. Voir un complément de cette note dans le tome III, p. 50, note 6.

Page 19, note 1. *Servien,* lisez *Servin,* comme dans le texte, à la troisième ligne.

Page 19, note 3. Le véritable nom des Boulogne ou mieux Bologne était Capissuchi. Louis porta le titre d'évêque de Digne de 1615 à 1628, mais une maladie incurable l'ayant toujours empêché de recevoir la consécration épiscopale, on lui donna pour coadjuteur son neveu Raphaël Capissuchi de Bologne, sacré sous le titre d'évêque de Mégare *in partibus.*

Page 28, note 1. L'*Histoire du concile de Trente* fut imprimée pour la première fois à Londres en *1619* et non en *1621*. La bonne date a, du reste, été donnée à la page 55, note 5.

Page 35, note 1. Il y avait aussi la Marca de Macerata dont les habitants, m'écrivait dans une de ses dernières lettres un des éminents bibliophiles de Rome, feu mon savant ami le marquis Gaetano Ferrajoli, appellent peu gracieusement celle de Fermo : *Marca sparca.*

Page 36, note 5. Remplacez, pour la date de la naissance du cardinal d'Ossat, *1637* par *1537*.

Page 40, note 5. Pour la date de la mort de Kepler, lisez *1630* et non *1670*.

Page 41, note 3. Il a été dit par erreur que *divertissement* avec le sens de *détournement* n'est pas dans le *Dictionnaire* de Littré.

Page 69, note 4. C'est assurément du docteur Martin Azpilcueta, surnommé Navarre, qu'il est question, puisque parmi ses ouvrages figure un *Enchiridion seu Manuale.*

Page 70, note 3. On m'a fait remarquer que le mot *rusticité* est très fréquent au XVIe siècle.

Page 72, note 2. Un critique allemand, d'ailleurs bienveillant, m'a reproché de n'avoir pas cité, au sujet du *Cabinet* ou *Académie* des frères Dupuy, l'ouvrage de M. Isaac Uri (thèse pour le doctorat ès lettres) : *Un cercle savant au XVIIe siècle. François Guyet d'après des documents inédits.* Mais, à l'époque où fut imprimée cette note, l'ouvrage n'avait pas encore paru. On en trouvera mention dans le tome II, p. 506, note 1.

Page 75, note 2. *Gontard* était ce que l'on appelait *un membre* du marquisat de la Roque d'Antheron (commune du canton de Lambesc). En 1698, Mathias de Milan Forbin fit hommage pour ce fief, qu'il tenait de sa mère (Archives des Bouches-du-Rhône).

Page 79, note 2. Lisez *Hœfer* et non *Hœser.*

Page 81, note 1. Lisez : l'*Histoire des Gonzague, ducs de Mantoue et de Moutferrat,* et non : l'*Histoire des ducs de Gouzague, de Mantoue et de Monferrat.* Changez la date *1621* en *1631.*

Page 89, note 1. M. Léon de Berluc Perussis, un de mes plus compétents et de mes plus aimables critiques, veut bien me fournir cette observation et les deux observations suivantes : «Je crois à une méprise de Peiresc. Malherbe obtint du roi, en 1617, le don d'un vaste emplacement sur le port de Toulon, avec pouvoir d'y faire construire vingt-deux maisons, sous la directe de S. M. Ce brevet ne fut délivré qu'après une longue enquête, confiée, selon la règle, aux trésoriers de France, toujours consultés quand il s'agissait d'aliéner une part du domaine royal. C'est probablement cette circonstance qui aura amené une confusion dans l'esprit de Peiresc. Voir *Mémoires de l'Académie d'Aix,* t. IV, p. 392-394.»

Page 89, note 2. Antoine Suffren, neveu du célèbre jésuite, fut effectivement pourvu d'un office de conseiller au Parlement par le crédit de son oncle.

Page 89, note 3. C'est en 1587 qu'Antoine Séguiran entra, comme conseiller, au parlement d'Aix; en 1622, qu'il y devint président à mortier supernuméraire (Cabasse, *Histoire du parlement de Provence,* t. II, p. 15), et en 1623, qu'il fut mis à la tête de la Cour des comptes, pour y être remplacé, au bout de deux ans, par son fils Henri, le beau-frère de Peiresc. La rapide élévation de cette famille était due à l'influence du P. Gaspard Séguiran, confesseur de Louis XIII (1621-1625) et frère d'Antoine.

Page 95, note 8. Le mot *progéniteur* est dans les *Dictionnaires* de Robert Estienne, de Charles Estienne, de La Curne de Sainte-Palaye, etc.

Page 101, note 1. Lisez *Contelori* et non *Cantiloro.* Contelori a été un des plus laborieux et des plus actifs archivistes du Saint-Siège, comme me l'a rappelé M. le commandeur J.-B. de Rossi dans une lettre où la courtoisie du grand archéologue ne brille pas moins que son érudition.

Page 110, note 1. Au lieu de *Milau,* lisez *Mélau* (village des Basses-Alpes, canton de Digne).

Page 124, note 1. Lisez : Charles *d'Aigrefeuille,* et non : *de Grefeuille.*

Page 140, note 3. La série complète des noms du premier président du parlement d'Aix aurait dû être ainsi donnée : Vincent-Anne *de Forbin* Maynier, baron d'Oppède.

Page 141, note 1. L'erreur relative à l'archevêché de Toulouse et au poète M.-Ant. de Gérard de Saint-Amant a été corrigée dans le tome II, p. 672, note 4.

Page 144, note 5. Lisez : lettre du 14 février *1627*, et non : *1629*.

Page 149, note 1. Lisez : Bonaventure *des Periers*, et non : *Opérices*.

Page 152, ligne 11. Lisez *Trevirensium* et non *Treverorum*. Il s'agit là de l'ouvrage du P. Christophe Brouwer. Voir le recueil Backer-Sommervogel, t. I, p. 902.

Page 154, note 5. Ajoutez que le mot *gospiller* a été employé par Ronsard, par Angot de l'Éperonnière, par Chapelain, etc. Voir sur ce mot l'article 218 de la *Revue critique* du 30 novembre 1885.

Page 155, note 6. Lisez *Jules* et non *Jean* Zeller.

Page 158, note 2. Depuis que le présent volume a paru, deux remarquables études ont été consacrées à Wendelin, l'une par M. Léon de Berluc Perussis (*Wendelin en Provence*, Digne, 1890), l'autre par M. C. Le Paige, professeur à l'Université de Liège et membre de l'Académie royale de Belgique (*Un astronome belge du XVIIe siècle*, Bruxelles, 1890). M. Le Paige a l'intention de revenir sur ce sujet dans une monographie très développée et telle que nous la promettait le très regretté M. Charles Ruelens (mort le 8 décembre 1890) et à la mémoire duquel je rends un affectueux hommage.

Page 159, note 1. M. le chanoine Albanès veut bien me communiquer sur les *Joci* cette excellente note bibliographique : « Vous n'indiquez que deux éditions, les *Joci* en ont eu quatre. Les ayant toutes sous les yeux, j'en peux donner la description exacte : I. Avinioni, ex typograph. Jacobi Bramereau, 1600, in-12, 5 ff., 216 pages, 1 f. — II. Parisiis, apud Franciscum Jacquin, 1601, in-12, 278 pages. — III. Avinioni, ex typograph. J. Bramereau, M.DC.V, in-12, frontispice gravé, 4 ff., 180 pages, 1 f. — IV. Parisiis, apud Joannem Richerium, M.DC.IX, in-12, 6 ff., 225 pages. Cette dernière édition porte en toutes lettres : *Quartum editi*. Il y est question plusieurs fois de Wendelin, partout nommé *Irénée* (à la page 82 : Andreæ Arnaudo *Eireneus* Vendellinus; à la page 86 : Lodovicus Arnaudus *Eirenæo* Vendelino; à la page 88 : *Eirenæo* Vendelino Andræus Trochæus). »

Page 169, ligne 13. A propos des « bulles de M. de Tollon », j'ai oublié de dire qu'il s'agit là d'Auguste Forbin qui succéda, en 1628, à Gilles de Septres, mort en 1626.

Page 169, note 3. J'ai trop généralisé en déclarant que « le mot *dédition* n'est dans aucun de *nos* dictionnaires ». J'aurais bien fait de me contenter de dire que le mot n'est dans aucun de *mes* dictionnaires.

Page 172, note 1. J'aurais pu et peut-être dû rappeler que les œuvres de G. du Vair, avant d'être imprimées par l'initiative de Peiresc, avaient été en très grande partie publiées déjà en 1606 chez l'Angelier et en 1621 à Genève.

Page 174, ligne 14. « M. le Surintendant » était, depuis 1626, Antoine Coiffier-Ruzé, marquis d'Effiat, qui fut remplacé, en 1632, par Claude de Bullion.

Page 178, note 2. Du mot *playeure, pleyeure*, il faut rapprocher le provençal *ple*, pli.

Page 181, note 3. «Vous dites, m'écrit le savant abbé Albanès, que vous avez vainement cherché des renseignements sur Helmenhorstius. En voici un petit, concernant une de ses publications: Gennadii Massiliensis presbyteri liber de ecclesiasticis dogmatibus, veteris cujusdam theologi homilia sacra, Marcialis episcopi Lemovicensis epistolæ. Geverhartus Elmenhorstius ex ms. promulgavit, et notas addidit. Hamburgi, anno Messiæ regis æterni M.DC.XIX. in-4°, 250 pages dont 95 pour les textes. A la page 96 : Geverharti Elmenorstii notæ in Gennadium. Il y a 93 pages de notes sur Gennade.»

Page 182, ligne 7. A propos du registre d'Innocent III et des projets d'impression de Du May, M. le chanoine Albanès veut bien me rappeler deux publications de l'année 1635 : *Innocentii tertii pontificis maximi epistolarum libri quatuor.* Regestorum XIII, XIV, XV, XVI. Ex ms. bibliothecæ collegii Fuscensis Tolosæ nunc primum edunt sodales ejusdem collegii, et notis illustrat Franciscus Bosquetus Narbonensis, etc. Tolosæ Tectosagum, M.DC.XXXV. In-folio. — *Innocentii III, Pont. Max.,* epistolæ. Ex cod. ms. collegii Fuscensis, cum lucubrationibus Pauli du May, in suprema Burgundiæ curia consiliarii regii. Parisiis, sumptibus Nicolai Buon. M.DC.XXV. In-8°, 22 ff., 245 pages.

Page 187. M. Antonio Favaro, professeur à l'Université de Padoue, a daigné compléter ainsi la note 4 : «Je n'ai jamais cru que Valentin Naiboda ait été assassiné par des savants jaloux de son mérite. Il vivait tout à fait en dehors de la vie militante; c'était un misanthrope qui passait pour très riche. Les assassins volèrent tout son argent et tous ses effets précieux, peut-être avec la complicité des domestiques. Il mourut du reste le 3 mars 1593.»

Page 221, ligne 2. Lisez non *Cuvellat,* mais *Cavellat,* nom d'un libraire de Lyon.

Page 226, ligne 13. Ajoutez au sujet du *chevalier de Montcal d'Arles,* qui n'a été l'objet d'aucune note: c'est probablement Ferdinand de Montcalm, reçu en 1589 chevalier de Malte au grand prieuré de Saint-Gilles, à Arles, fils de Charles, seigneur du Castellet, et de Françoise de Merles.

Page 234, note 5. Port de Bouc... dans la commune actuelle de Fos. C'était exact autrefois, mais depuis 1866 le Port de Bouc est une commune séparée.

Page 239, ligne 26. Remplacez *quam* par *quin.*

Page 249, lignes 13 et suiv. J'ai omis de citer l'*Histoire de l'abbaye des religieuses de Saint-Sauveur de Marseille* par André (Ferdinand), Marseille, 1863, in-8°.

Page 252, note 2. Lisez : le *chanoine,* et non : le *chancelier* Pierre Saxi.

Page 252, note 3. Plus régulièrement, au lieu de *Jean de Chasteuil Galaup,* mettez: *Jean Galaup, seigneur de Chasteuil.*

Page 258, ligne 26. Lisez : fera *festes* à Lyon, et non : fera *fester.*

Page 279, note 3. Lisez : prince de *Tagliacozzo,* et non : de *Taliacoti.*

Page 304. Complétez la note 2, en ajoutant *Forbin* après *Vincent-Anne de.*

Page 309. M. Léopold Delisle a l'obligeance de me communiquer l'addition suivante à la lettre du 18 juillet 1627 :

«À MONSIEUR, MONSIEUR DU PUY,

«À PARIS.

«Du 19 juillet 1627.

«Comme je pensois clorre la presente, mon neveu de Rians, filz de mon frère de Valavez, revenant de se promener de la place qui est devant le palais, m'a dict qu'un jeune libraire qui s'est retiré depuis peu en cette ville, facteur de Pilehote de Lyon, dans la bouttique duquel il estoit entré pour s'entretenir avec d'autres jeunes hommes de sa cognoissance, luy a baillé une lettre adressante à moy, qu'il disoit avoir receue quelque temps y a, que j'ay trouvé estre du sieur Buon et dattée seulement du 15 mars, laquelle debvoit accompagner son dernier ballot, dont elle contient la facture. J'ay admiré les adresses que ce bon homme est allé chercher pour me la faire tomber en main plus tost que si la vous eust baillée. Si l'homme de M. le premier presidant qui est icy ne me pressoit pas comme il faict de clorre, je luy respondrois; mais ce sera par la première commodité, Dieu aydant. Cependant, si vous le voyez, vous le pourrez advertir de la diligence de ses correspondants durant plus de quattre moys touts entiers. Si son *Histoire de Mathieu* in-folio estoit achevée, il seroit bon de l'avoir; il m'en avoit cy devant envoyé quelques cahiers, et si vous faittes faire un ballot, il y pourroit bien mettre la suitte.

«On m'escrivoit de Rome que M. d'Aubray, conseiller au Grand Conseil, estoit party pour Civittà Vecchia, afin de s'en revenir sur la galère de France qui y debvoit porter le cardinal Spada ; mais le bruict des galères turquesques luy fit prendre terre à Ligourne et descharger tout son train à l'Elba, d'où elle s'en est revenue, et s'est arrestée deux ou trois jours à Monaco, n'osant passer devant les dictes galères turquesques qui estoient lors au Gourgeau, d'où elles s'en allèrent mardy dernier, de sorte que le pauvre M. d'Aubray aura perdu cette commodité de s'en revenir suyvant le commandement qu'il en avoit receu de Mgr le garde des sceaux. Si tost que la galère aura peu regaigner Tollon, nous saurons des nouvelles de M. Holstenius, Dieu aydant. Ce que j'en ay apprins est par un de ce païs, qui s'y embarquà à Ligourne, qui fut avec elle jusques à Monaco, où il print terre pour gaigner temps.

«Je vous prie de ne pas laisser courir la lettre de Nismes ; car celuy qui l'escript est de mes amys, et s'en pourroit trouver mal.

«Depuis avoir escript, j'ay receu une lettre du commandeur de Fourbin, non obstant la fiebvre dont il estoit debtenu, portant advis de l'arrivée de la galère, qui n'avoit pas passé plus oultre que Cività Vecchia. Et une heure aprez est arrivé M. d'Aubray en propre personne, dans une fregatte, avec M. du Houlsay, qui a prins le chemin de Marseille. Il m'a promis que nous le pourrons gouverner tout demain, Dieu aydant. Ce ne serà pas sans le souvenir de M. de Thou et des bons amys de Rome et de Paris. Il m'a promis de m'envoyer encor à ce soir une lettre pour M. Daniel des Pos,

que je vous recommande à l'advance, en attendant de clorre le pacquet, si tost qu'elle sera venue. Car M. le president m'a promis de le faire partir demain de grand matin.»

De la main de M. de Valavez:

«Monsieur d'Aubray nous a dict en arrivant qu'il apportoit des indulgences pour effacer toute sorte de pechez, et pouvoir de les appliquer où il vouldroit. Je l'ay supplié de m'en departir pour effacer ceux que j'ay commis d'une crasse nonchalance à ce que vous pouvez croire de mon long silence, bien que sans toute la justice que vous nous pourriez imaginer. J'employe en tout cas ce jubilé, et vous supplie de me croire vostre très humble et très obligé serviteur, et de Monsieur Dupuy vostre frère, et toute l'Academie que je salue avec reverence.

«Valavez[1].»

Page 320, note 3. Au lieu de : sur Jean de Cordes, voir *la lettre de Dupuy*, lisez : *la lettre à Dupuy* (page 161, note 5).

Page 324, note 1. *Cavaillon* n'est pas un chef-lieu d'arrondissement, mais un simple chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Orange.

Page 352, note 3. *Facultez* voudrait dire là plutôt *biens, richesses* que *privilèges*.

Page 396, note 5. Doit être ainsi complétée et expliquée : les archevêques d'Aix furent jusqu'à la Révolution seigneurs hauts justiciers de Jouques, mais ils avaient aliéné la moitié de la basse et de la moyenne justice aux d'Albertas, qui vendirent cette moitié aux d'Arbaud. Ces derniers n'étaient donc, en regard des archevêques, que des co-seigneurs inférieurs.

Page 400, note 2. On a déjà vu plus haut (au sujet de la note 5 de la page 234) que Port-de-Bouc est, depuis 1866, un chef-lieu de commune.

Page 432, ligne 2. Dans cette phrase : «Toutes les traductions du livre du P. Mariana sont toujours de garde», ne faut-il pas substituer *éditions* à *traductions?*

Page 432, ligne 15. L'auteur de la *Bavaria sancta* est le P. Rader. Voir le recueil Backer-Sommervogel, t. III, p. 9.

Page 435, note 1. Lisez : en transportant à la *faim* ce qu'on n'applique jamais qu'à la *soif.* Du reste *étancher la faim* est peut-être plutôt une figure hardie qu'un provençalisme, à moins que ce ne soit tout bonnement un lapsus.

Page 436, note 2. *Térence* n'est point un nom, mais un prénom. Il s'agit là du P. *Térence Alciati.* Voir le recueil Backer-Sommervogel, t. I, p. 61.

Page 438, note 1. Faut-il reconnaître, dans *Jacobus Fontianus,* Jacques Fontaine, de Saint-Maximin, médecin habile, premier régent en l'Université d'Aix, mort en 1616,

[1] Feuillet retrouvé dans les papiers de Libri et rétabli à sa place dans le volume 716 de la collection Dupuy.

qui a laissé plusieurs écrits médicaux? Les biographes et bibliographes n'attribuent au docteur aucun ouvrage sur l'histoire romaine.

Page 440, ligne 23. Au lieu de *six jours,* lisez : *Six-Fours* (commune du Var, canton de la Seyne, à 11 kilomètres de Toulon).

Page 443, dernière ligne. Lisez : le P. Petrus *Lausselius,* et non *Cancelius,* et voyez le recueil Backer-Sommervogel, t. II, p. 631.

Page 470, ligne 26. Au lieu de : Dieu *ayant,* lisez : Dieu *aydant.*

Page 490, note 1. Lisez : prince de *Poix,* et non : prince de *Foix.* Mme de Créquy a été confondue dans la même note avec sa belle-fille Anne du Roure. A cette note erronée il faut substituer celle-ci, où tout est éclairci et résumé parfaitement et que je dois à un maître en généalogies qui ne veut pas être loué, mais que tout le monde loue, M. le marquis de Boisgelin : Mme de Créquy était Françoise Bonne de Lesdiguières, seconde femme du maréchal de Créquy (Charles de Blanchefort) dont elle n'eut pas d'enfant, celui dont Peiresc annonce la mort ayant été reconnu supposé. De son premier mariage avec Madeleine Bonne de Lesdiguières, sœur consanguine de Françoise, le maréchal avait eu entre autres enfants François de Blanchefort, dit comte de Sault (plus tard duc de Lesdiguières), qui avait épousé en premières noces Catherine Bonne de Lesdiguières, sa tante, sœur consanguine de Madeleine et sœur germaine de Françoise, la seconde femme de son père le maréchal. En sorte que Mme de Créquy (Françoise), dont l'accouchement prétendu allait faire naître ce grand procès, était à la fois belle-mère, tante et belle-sœur du comte de Sault que l'on dit (voir Roux-Alpheran, t. I, p. 599) avoir préparé toute cette affaire et qui, en fin de compte, en retira tout le profit. Ces Blanchefort, déjà héritiers des Créquy-Canaples, princes de Poix, joignirent à l'héritage des Montauban, en qui s'étaient éteints les d'Agoult, comtes de Sault, celui des Bonne de Lesdiguières, et devinrent ainsi les plus riches seigneurs de la Provence.

Page 490, note 3. Charles d'Arcussia était seigneur *d'Esparron de Pallières* et non *d'Esparron, de Fallières.* Dans le titre de son ouvrage il faut remplacer *les auteurs* par *les autours.* M. le marquis de Boisgelin et M. Fernand Cortez, auteur d'une consciencieuse monographie intitulée : *Esparron de Pallières* (*Var*). *Ses églises, ses seigneurs, la communauté des habitants* (Draguignan, 1885, grand in-8°), croient que le fauconnier a dû naître vers la fin de 1547, un an après le mariage de ses parents. Peiresc, qui a raison quant à la date du décès (janvier 1628), aurait donc eu le tort de rajeunir de plusieurs années Charles d'Arcussia. Du reste, M. F. Cortez déclarait (p. 123, note 3) que «la date et le lieu soit de la naissance, soit de la mort de ce célèbre personnage n'ont pu être retrouvés, malgré les plus actives recherches de tous ceux qui, à la suite de M. Jullien, ont eu à cœur d'élucider ces divers points».

Page 491, note 1. Lisez *1629* et non *1579.*

Page 503, note 3. Lisez : Joannis *Guigard,* et non : *Guignard.*

Page 514, ligne 11. La «relation du royaume de Tybet» est du P. Antoine de Andrada, de

IMPRIMERIE NATIONALE.

la compagnie de Jésus, qui était parti pour les Indes en 1600, avait pénétré dans le Thibet en 1624 et y mourut empoisonné en 1634. Sa relation parut en 1626 à Lisbonne, en 1627 à Madrid. Une traduction française en fut donnée à Gand en 1627 et une autre, la même année, à Paris. Voir le recueil Backer-Sommervogel, t. I, p. 147.

Page 514, note 4. J'ai eu tort de rattacher le mot *chère* à l'adjectif latin *charus*. J'aurais dû le rattacher au mot *cara*, face, comme l'a fait Littré qui ajoute cette excellente explication : «On voit la série des sens : visage, puis bon accueil, c'est-à-dire bon visage, et enfin bon repas, qui est une des manières du bon accueil.»

Page 517, note 1. Ajoutez : M. Mortreuil a réimprimé aussi les trois autres parties dudit *Jardin*, dans le tome II du même recueil, 1853, 401 pages et 3 ff., in-8°.

Page 548, note 1. Lisez *1628* et non *1625*.

Page 563, note 2. J'ai oublié de dire que les *Mémoires* de Bezaudun ont été publiés, avec préface de M. le doyen Bonafous et avertissement de M. de Berluc Perussis, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de la Ligue en Provence* édités en 1866 par la Société historique de Provence (Aix, Makaire, in-8°, pages 1 à 91). Dans le même volume, pages 95-106, se trouve le manifeste dont il est question à la page suivante des *Lettres de Peiresc*, page 564, note 2, et, pages 117-120, la *Lettera del duca di Savoia*, mentionnée en la page 564, note 1.

Page 566, note 3. L'archevêque d'Aix, Jean d'Urgel ou plutôt Ourgel de Saint-Priest, des seigneurs de Saint-Chamond, ne porta le nom de Saint-Romain qu'après avoir apostasié et épousé Claude Fay, dame de Saint-Romain. Voir la *Généalogie de la maison de Saint-Chamond* par Maurice de Boissieu (Saint-Étienne, 1888, in-8°).

Page 569, note 2. *C. Boullingerus* n'est autre que Jules-César Bulenger. Voir le recueil Backer-Sommervogel, t. I, p. 948.

Page 585, note 1. Ajoutez que le mot *grandet*, que Littré va chercher dans le dialecte de Genève, appartient à tous les dialectes de la langue d'oc.

Page 588, note 1. Ajoutez que le fort Barraux, qui avait été bâti en 1597 par Charles-Emmanuel et que l'on a surnommé la Bastille dauphinoise, avait été, par une singulière ironie du sort, enlevé aux Savoisiens par le connétable de Lesdiguières, qui ne se doutait guère que sa veuve y serait enfermée.

Page 593, ligne 3. Ajoutez que «les sieurs d'Aubays et Saint-Estève frères» appartenaient à la famille de Baschi, dont un descendant, Charles de Baschi, marquis d'Aubais, a publié les *Pièces fugitives*.

Page 595, note 1. Lisez *1631* et non *1621*.

Page 601, ligne 6. Ajoutez sur «le sieur d'Ajon» cette note due à M. le marquis de Boisgelin : Annibal de Glandèves d'Ajon ayant suivi le parti du duc de Rohan lors du soulèvement des Huguenots, pendant le siège de la Rochelle, fut impliqué dans les procédures suivies contre ceux qui avaient fait cette levée d'armes. On le voit mentionné dans un arrêt du parlement d'Aix, du 14 avril 1628, condamnant par contumace Charles de

Baschi, seigneur de Saint-Estève et Thoard, et Louis de Baschi, seigneur d'Aubais, son frère, à être pendus (arrêts à la barre, 245). Lui-même, ayant été fait prisonnier en Languedoc, arriva à Aix le 23 avril 1628, et son procès ayant été instruit en grande hâte, il fut condamné le 11 mai suivant, comme coupable de lèse-majesté, *à être conduit par la ville en lieux accoutumés, en chemise, pieds et tête nus, un flambeau à la main, jusqu'à la porte de la cathédrale pour y faire amende honorable, être ensuite appliqué à la question sur la place des Prêcheurs et y avoir la tête tranchée*, ce qui fut exécuté le même jour (arrêts à la barre, 255). L'arrêt ne contient aucune mention qui puisse fixer l'individualité de cet Annibal; seulement la marge portant l'énonciation : *Puymichel d'Ajon*, il est à croire qu'il était de la branche des Glandèves, seigneurs de Puymichel. A côté du Castellet et de Puymichel, fiefs de la famille de Castelet, il y a dans le même canton des Mées (Basses-Alpes) la commune d'Entrevenues, où se trouve un hameau dit *Ayonc* (d'après l'abbé Férand, *Histoire, géographie et statistique des Basses-Alpes*, p. 380) ou *Ajone* (d'après la carte de l'État-major). C'était là sans doute l'origine du nom d'*Ajon* que portait ce malheureux gentilhomme, et qu'on ne retrouve porté par personne autre dans la famille de Glandèves.

Page 601, note 2. Il faut un *m* majuscule en tête du mot Marquise qui est non un titre, mais un prénom.

Page 626, note 4. Le mot enlevé par une déchirure était le mot *cour* [et de là en *cour*]. On trouve, en effet, dans la relation des États de Provence tenus à Aix en 1628, que cette assemblée nomma députés en cour pour suivre les affaires de la province : l'archevêque d'Aix (du Plessis Richelieu), le sieur de Salernes (Hubert de Castellane, premier consul), l'assesseur Jacques de Gaufridy, le marquis de Janson (Forbin) et le greffier des États (Paul Meyronnet).

Page 646, ligne 11. *D'Aideguières* est pour *Des Diguières* dont on a fait *Lesdiguières*.

Page 649, note 1. Lisez *Grimaud* et non *Girmaud*.

Page 652, note 3. *Margarita de Maugiron du Roure*. On confond ici, selon le docte chanoine Albanès, les noms de deux abbesses de Saint-Honorat de Tarascon. La première se nommait, d'après ses bulles, qui sont du 26 novembre 1626, *Marguerite de Grimoard Beauvoir du Roure*, mais elle n'était pas *Maugiron*. Ce nom n'appartient qu'aux trois abbesses qui vinrent après elle : Anne de Maugiron (1628?), Silvie-Françoise de Maugiron (1639), Jeanne de Maugiron (1677).

Page 660, ligne 19. Lisez : les auteurs *de Pigmentis*, et non : *de Pigmentigo*.

Page 662, note 2. Le mot *faitif* remonte plus haut que le XVIe siècle, car il est aussi vieux que notre langue, selon la remarque de M. H. Jacques (*Revue critique* du 3 décembre 1888, p. 461).

Page 688, ligne 19. Ajoutez que la vallée de *Pragela* ou mieux *Prat gelat*, dont le nom est fréquemment cité dans les annales vaudoises, est voisine de la montagne de la Sestrière, entre le Briançonnais et le Piémont.

Page 688, note 5. Effacez les mots : *Peut-être Senez*, et remplacez-les par ceux-ci : Seyne,

chef-lieu de canton des Basses-Alpes, arrondissement de Digne, à 40 kilomètres de cette ville.

Page 691, note 1. Non, il ne faut pas rattacher *Ribère* à la famille de Ribiers, car c'était probablement Michel de Ribère, auditeur général de la légation d'Avignon, qui, par sa femme Catherine de Tache, était oncle germain de Mmes Forbin de Sainte-Croix et Brancas de Rochefort. M. le marquis de Boisgelin, à qui je dois encore cette correction, le suppose fils d'Emmanuel de Ribère, «docteur ès loix», dont on lisait autrefois l'épitaphe dans l'église Saint-Pierre d'Avignon, et qui, selon cette épitaphe, mourut le 16 septembre 1597, à l'âge de soixante-quinze ans, après avoir plaidé pendant un demi-siècle et avoir eu douze enfants.

Page 699, note 2. Au lieu de : Compso, nom inconnu des géographes, lisez : Conza, en latin *Compsanus*, ville archiépiscopale de l'ancien royaume de Naples, à 13 kilomètres d'Avellino.

Page 701, note 1. C'est *Soyons*, commune du département de l'Ardèche, non loin de Valence. Les évêques de cette dernière ville se qualifiaient princes de Soyons.

Page 714, note 1. A propos de *cuider* il fallait dire : ce mot si usité depuis le XIe siècle, et non : ce mot si usité au XVIe siècle.

Page 722, ligne 6. Au sujet du «sieur de Chateauneuf, conseiller de la cour», ajoutez que c'était le célèbre frondeur Jean de Johannis.

Page 730, ligne 8. La véritable forme du nom écrit *Clapier* par Peiresc est *Clappier*.

Page 739, ligne 12. «Mme de Pilles» était Marguerite Covet, fille de Jean-Baptiste, seigneur de Marignane, conseiller au parlement de Provence, et de Lucrèce de Grasse-Bormes; elle se maria, suivant contrat du 15 juin 1627, avec Pierre-Paul Fortia (celui qui tua le fils de Malherbe). Ce P.-P. Fortia était fils de Paul, seigneur de Pilles, et de Jeanne de Thollon de Sainte-Galle.

Page 741, ligne 15. «Le sieur des Essars d'Avignon» était un Galéan. Les Forbin devaient bientôt s'allier, puis succéder à cette famille.

Page 741, note 3. *Grange* ne signifie pas *bergerie*, mais *métairie, bastide;* il faut donc traduire *les granges d'Aubignan* par *la campagne d'Aubignan.*

Page 750, note 2. Trièves en Dauphiné n'est pas un nom de lieu habité, mais celui d'une vaste circonscription territoriale, chef-lieu Mens-en-Trièves, comprenant un grand nombre de villages. Tout cela forme deux ou trois cantons du département de l'Isère.

Page 754, note 1. En 1628, l'abbé du Thoronet était Honorat de *Chieusse*, et non: de *Chiense.*

Page 765, ligne 19. Ajoutez que les collègues de Valavez étaient l'évêque de Sisteron, l'abbé de Valsainte, le sieur de Mille-Grambois et les premiers consuls de Seyne et de Colmars.

Page 769, ligne 2. A propos du *Squitinio,* rappelons que l'on trouve le titre complet du pamphlet dans le *Manuel du libraire* (*Lo Squitinio della libertà originaria di Venezia con un discorso,* etc. Mirandola, 1612, in-4°) et que Brunet donne sur le mystérieux ou-

vrage ces renseignements : « On est peu d'accord sur son véritable auteur. On l'attribue à Don Alphonse de la Cueva, ambassadeur de la cour d'Espagne à Venise; plusieurs le donnent à Marc Vesler [*sic* pour *Velser*] et Gassendo [*sic* pour *Gassendi*] à Ant. Albizzi. » Je viens de corriger deux fautes d'impression dans une seule phrase du *Manuel;* relevons dans cette même phrase une faute d'un autre genre. Gassendi ne donne pas du tout le *Squitinio* à Albizzi; il se contente (liv. III, p. 200) de déclarer que le traité fut attribué à ce gentilhomme florentin, et il ajoute que beaucoup plus probablement (*ut videtur verisimilius*) il faut l'attribuer à Marc Velser.

Page 797, note 3. Lisez *Pontevez* et non *Pontivez.*

Page 800, note 1. Au lieu de *Jacques II,* lisez *Jacques Ier.*

Page 817, ligne 7. Lisez : il commence à se *ressentir,* et non : à se *repentir.*

Page 877, note 3. Supprimez le reproche adressé au docteur Barjavel d'avoir oublié, dans son *Dictionnaire du département de Vaucluse,* Esprit Alard d'Esplan, car ce dernier était *provençal* et non *comtadin.* Si le connétable le considérait comme son compatriote, c'est que, comme veut bien me l'apprendre M. le marquis de Boisgelin, dont je vais reproduire l'intéressante communication : « Luynes est effectivement un quartier du territoire de la ville d'Aix. Le père du connétable avait pour mère une demoiselle de Ségur (d'une famille entièrement distincte des Ségur d'aujourd'hui) qui avait des propriétés dans ce quartier, ce qui le porta à en prendre le nom, alors fort ignoré. Esprit Alard ne possédait Grimaud que par sa femme, de la Baume Montrevel. Le Roi érigea cette terre en marquisat par lettres du mois d'avril 1627, mais ces lettres ne se trouvent au greffe du département d'Aix ni aux archives du Roi, ni aux registres des lettres royaux. Grimaud avait été originairement inféodé par lettres du 7 juillet 1485 à Étienne de Vesc dont l'arrière-petite-fille, Jeanne de Vesc, le porta à son mari, François Artaud de Montauban d'Agoult, comte de Sault. Jeanne Artaud de Montauban, leur petite-fille, épousa Claude-François de la Baume, comte de Montrevel. C'est leur fille Marie qui épousa Esprit Alard. Elle n'eut pas de postérité, et, devenue veuve, vendit son marquisat de Grimaud, le 10 juillet 1645, pour le prix de 102,000 livres, à François de Castellane, baron de Saint-Guers. L'héritière de cette branche de Castellane porta Grimaud, au commencement de ce siècle, dans la famille des Meyran marquis de Lagoy. »

Page 880, ligne 12. Lisez *Verrepæi* et non *Verreræi.*

Page 887, note 3. L'année de la mort du P. Mersenne est *1648* et non *1647.*

Page 890, ligne 9. Ajoutez en note : jeter le Parlement *en envie* est une locution latine, dans le sens *d'invidia,* rendre le Parlement odieux.

Page 890, ligne 15. Lisez *Le Teneur* et non *Le Taneur.*

Page 912, note 1. Ce n'est pas *Monteux,* mais *Montrieu,* nom d'une fort belle chartreuse à côté de la terre de Belgentier (*cartusia Montisrivi*), dans la commune de Méonne. Il n'y a jamais eu de chartreuse à *Monteux.*

TOME II.

Page 1, note 4. Lisez non *le Fraynès,* mais bien *La Frey* ou mieux *Laffrey* (commune du département de l'Isère, arrondissement de Grenoble, canton de Vizille et tout proche de cette dernière localité).

Page 6, note 1. Rappelons, comme dans l'*errata* du tome I, que le premier président du parlement d'Aix portait les prénoms *Vincent-Anne* et les noms *de Forbin* Maynier, baron d'Oppède.

Page 9, note 3. Depuis que cette note sur le serviteur favori de Peiresc a été imprimée, j'ai publié dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France* de 1890 (t. XXVI, p. 121-126) : *Une lettre de Peiresc à son relieur Corberan,* à laquelle je renvoie le lecteur.

Page 11, note 1. Ajoutez : il y avait à Marseille à la fin du XVII[e] siècle une famille Virelle se qualifiant du titre de *sieur de la Milière,* qui s'est éteinte dans les Albert.

Page 17, ligne 3 en remontant. Au lieu de : *Fecundus* Hermianensis, lisez : *Facundus* Hermianensis.

Page 22, note 2. Ajoutez qu'une autre lettre «du célèbre numismatiste Poullain», comme l'appelle M. Maurice Prou, a été publiée par cet érudit dans son intéressant mémoire intitulé : *Fabri de Peiresc et la numismatique mérovingienne.* Extrait des *Annales du Midi* (Toulouse, 1890). Cette lettre, du 8 août 1624, est tirée du manuscrit français de la Bibliothèque nationale 9533, fol. 154.

Page 27, note 1. Ma conjecture, en ce qui regarde la date du 6 février devant être substituée à la date du 3 février, est justifiée par les *petits mémoires inédits de Peiresc* (Anvers, 1889), où l'on trouve (p. 86) mention d'une lettre écrite *à M. du Puy l'aîné, le 6 febvrier 1629.*

Page 41, ligne 10. M. le marquis de Boisgelin me communique, au sujet de la famille *Gauchier de Volland,* ou mieux *Gaucher de Voland,* cette note explicative : «Ce Gaucher, qui, comme l'indique Peiresc, s'était marié, avait pris le nom de Carreaux, qui était celui de sa mère. Son fils Félix, seigneur de Bois-Maucler, mourut au Mans en 1621, sans postérité. Raimond Voland, un des frères de Gaucher, se retira en Touraine, et son fils Simon, seigneur de la Riaye, fit faire l'enquête dont parle Peiresc, pour prouver qu'il se rattachait à la branche aînée de la famille restée en Provence, où elle s'est éteinte de nos jours en la personne de Julie Voland de Matheron, veuve d'Amédée Jaubert de Saint-Pons. C'est une sœur de Gaucher, remarquablement belle, qui, effrayée des regards de complaisance que le roi François I[er] avait jetés sur elle en arrivant à Manosque où il fut logé chez leur père, se défigura pour devenir un objet d'horreur et sauvegarder ainsi plus sûrement sa vertu. (Robert, *État de la noblesse de Provence,* III, 316.)» Je demande la permission d'ajouter que j'ai cru devoir contester la vérité de l'historiette dans une plaquette intitulée : *Histoire d'une famille provençale* (Forcalquier, 1885, p. 12-13).

Page 42, note 1. Lisez *Squitinio* et non *Squittino*, et ajoutez : Bayle est un de ceux qui ont attribué au marquis de Bedmar cet opuscule.

Page 45, ligne 16. Au lieu de : M[r] le *Lectier*, lisez : M[r] *le Pelletier*.

Page 68, note 5. Le véritable nom du voyageur marseillais est *Blanc*, comme le témoigne sa signature. C'est par erreur que, dès le milieu du XVII[e] siècle, on l'a appelé *Le Blanc* et cela jusque sur le titre du recueil de ses voyages.

Page 72, note 3. C'est le 9 mars et non le 11 que mourut Aleandro, d'après un passage très précis d'une des lettres suivantes, p. 105.

Page 88, ligne 2 de la lettre XVII : Les papiers de M[r] de *Vend.;* ce nom, abrégé par Peiresc, doit être lu *Vendôme*.

Page 100, lignes 2 et 4. Au lieu de *Saragousse*, lisez *Syragousse* pour *Syracuse*.

Page 106. Lisez, à la date de la lettre : 31 *mai*, et non : 31 *mars*.

Page 119, note 2. Lisez : *Vincent*-Anne de *Forbin* Maynier, baron d'Oppède.

Page 124, note 1. Ajoutez : M. Isnard, archiviste des Basses-Alpes, correspondant du Ministère à Digne, vient de publier dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (fascicule I de 1891, p. 40-50), un *Mémoire inédit sur la peste de Digne en 1629* qui a été écrit par le docteur David Tavan de Lautaret et qui avait échappé aux recherches de F. Guichard, lequel, au sujet de la terrible épidémie, a complété le récit de Gassendi par une foule de documents extraits des archives communales (*Souvenirs historiques sur la ville de Digne et ses environs*, Digne, 1847, in-8°). M. Isnard a donné (page 40, note 2) une très précise petite biographie de Lautaret, originaire de Saint-Vincent-du-Lauzet, qui épousa à Digne, le 5 juin 1616, Isabeau d'Augier, se distingua dans cette ville par son dévouement pendant tout le temps de la peste et y mourut en 1655, la même année que son correspondant et ami Gassendi.

Page 125. M. Paul Arbaud m'a communiqué le *post-scriptum* de cette lettre, qui a dû être enlevé du volume 717 par Libri ou par un de ses émules :

«Monsieur,

«Depuis avoir escript et fermé cette lettre, je l'ay r'ouverte pour y adjouster ce mot, et y joindre les lettres que j'ay depuis receües de Marseille tant de la part des sieurs de Gastines et Granier que de M. de Thou mesmes, lequel m'escript afforce motifs de son passage en Italie, que je ne vous sçaurois si bien exprimer comme luy. C'est pourquoy je vous envoye sa propre lettre, estimant que ce qu'il s'est abstenu d'escrire soit encores plus considerable que ce qu'il a touché dans sa lettre. N'y ayant aultre regret, si ce n'est que s'il ne m'eust celé son dessein, tout ce que j'eusse tasché d'extorquer de luy, eust esté de le differer jusques au passage de noz galeres pour laisser advancer davantage la mauvaise saison, et cependant je l'eusse peu amuser icy quelques jours, à luy faire voir par la province d'aussy curieux monuments de l'Antiquité Romaine qu'il

y en ayt en guieres d'aultres lieux de l'Occidant, et luy eusse possible faict voir des curiositez qu'il ne trouveroit pas ailleurs quand il feroit un voyage de bien long cours. Et en toute façon j'eusse eu moyen de ne le pas laisser aller à Rome sans charger son homme de quelque lettre pour Mgr le cardinal Barberin. Qui trouvera possible mauvais que je l'aye laissé partir sans luy rendre ce debvoir. Et le principal est que je l'eusse peu gouverner un peu plus à loisir et plus à souhaict que lorsqu'il s'est trouvé ceans en compagnie de cez aultres messieurs qui ne me laissoit pas la liberté de l'entretenir qu'à la desrobee. Mais puisqu'il l'a ainsin trouvé bon et qu'il n'est plus en nostre pouvoir de l'en destourner, il fault bien l'agreer, et croire que ce sera tout pour le mieux, comme je le souhaicte de tout mon cœur, et qu'il aura esvité quelque notable danger sur son chemin d'icy à Paris par la Cour pour trouver en Italie possible quelque occasion encores plus opportune que toutes les precedantes, de faire paroistre ce qui est de ses merites incomparables et de l'excellence de son esprit et grandeur de son genie, ce qui pourroit bien ne luy estre pas inutile à l'advenir. C'est ce que je me persuade pour ma consolation et satisfaction, et que j'ay creu ne vous debvoir pas taisre, pour obeyr par mesme moyen aux commandementz qu'il m'a daigné faire, de contribuer ce que je pourrois à vous addoucir, en cette rencontre, et à vous dorer cette pillulle que je sçay bien ne vous pouvoir pas estre d'abbord moings amere qu'à moy. Mais Dieu l'avoit ainsin ordonné puisque le succez s'en est ensuivy tel. Et fault croire que c'est tout pour le mieux.

« Vostre trez humble et trez obligé serviteur,

« DE PEIRESC.

« Ce 30 juin 1629. »

(Autographe de la collection de M. Paul Arbaud, à Aix en Provence.)

Page 131, note 3. Lisez non *Van Put,* mais *Van de Putte,* comme à la note 4 de la page 576.

Page 136, note 1. Ajoutez qu'un élève de l'École des chartes, actuellement membre de l'École française de Rome, M. Léon Dorez, vient de publier, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France* (mai-juin 1890), des *Notes et documents sur la Bible polyglotte de Paris* qui complètent tous les travaux antérieurs et où l'on trouve une lettre d'Antoine Vitré à Peiresc, du 12 juillet 1630, trois lettres de Le Jay au même, du 12 novembre 1630, du 16 décembre suivant et du 27 décembre 1632, enfin une lettre du P. Morin au même qui n'est pas, comme le croit l'éditeur, de 1630 ou 1631, mais bien de 1632, car la réponse de Peiresc est du 8 novembre de cette dernière année, comme nous l'apprend une note autographe du savant magistrat (Nouv. acq. françaises, n° 5171, fol. 472).

Page 151, note 3. Pour la distance de Lambesc à Aix, lisez *26* et non *21* kilomètres.

Page 170, note 1. Lisez : *écrite peu de temps après,* et non : *en même temps que.*

Page 177, note 4. Oui, *Engobert* doit être identifié avec *Gobert,* ce dernier nom restant le nom réel du « valet de chambre du Roy à Fontainebleau ».

Page 182, ligne 23. Le «conseiller de la cour, nommé de Penesfort», est Armand Bermond, seigneur de Pennafort (paroisse de Calas, diocèse de Fréjus), reçu en 1613, mort doyen à Aix en 1653.

Page 182, dernière ligne du texte. Ajoutons que l'on trouve dans l'*Histoire de la ville d'Aix*, par Haitze, cet éloge de la belle conduite de l'abbé Marchier pendant la peste (t. IV, p. 154): «Marchier, successeur de Joseph Pellicot, prévôt de l'église métropolitaine, tout étranger qu'il était, s'enferma avec quelques chanoines pour secourir l'église et les pauvres. Comme ce dignitaire de notre église ne respirait que charité, il se donna tout entier au service des malades dans cette dangereuse saison. Suivant ce dévouement de jour et de nuit, en tout temps et tant que la maladie contagieuse dura, il se montra prêt à rendre ses services à ceux qui pouvaient en avoir besoin. C'est le seul endroit par où nous connaissions ce prévôt, mais le bel endroit pour acquérir à sa mémoire une glorieuse et éternelle recommandation.»

Page 182, note 2. Non, il ne faut pas lire *Alleins* pour *Allençon*, mais bien *Lançon* (Bouches-du-Rhône, canton de Salon). On disait de même *Lamanon* pour *Allamanon*.

Page 185, ligne 1 des notes. Lisez : *la* maison de Belgentier, et non : *sa* maison.

Page 192, ligne 3. Ajoutez que «le pauvre assesseur des consuls» était Louis Bompar, avocat.

Page 195, note 7. Un bon juge me fait observer que la notice du docteur Barjavel sur César de Bus, qualifiée *excellente*, pourrait être meilleure, particulièrement au point de vue bibliographique. L'auteur du *Dictionnaire bio-bibliographique de Vaucluse* n'a pas même mentionné la première édition de la Vie de César de Bus par le P. Jacques Marcel, Lyon, 1619.

Page 196, note 1. Peiresc veut-il parler de lettres écrites anciennement par Malherbe à Marc-Antoine d'Espagnet? En ce cas, c'est le fils de ce dernier, aussi conseiller au parlement d'Aix (depuis 1624), qui s'excusait de ne pouvoir envoyer les «bonnes pièces» qu'il possédait.

Page 197, note 3. Lisez, non *le Chastellet*, mais *le Castellet*.

Page 203, ligne 5. Corrigez la faute de ponctuation en mettant un point après *fournir* et en supprimant le point et virgule après *Samaritaine*. Voici comment la phrase doit, en conséquence, être restituée : *Il y aura moyen de les lui fournir. Pour la grammaire Samaritaine ce n'estoit poinct un volume formé.*

Page 203, note 1. Les lettres du «savant orientaliste» dont la publication était annoncée là ont paru, en 1890, dans le fascicule XVII des *Correspondants de Peiresc : François de Galaup-Chasteuil, le solitaire du mont Liban. Lettres inédites écrites de Provence et de Syrie à Peiresc (1629-1633)*, suivies d'une *Notice généalogique sur la famille de Galaup-Chasteuil*, par le marquis de Boisgelin (Digne, in-8°).

Page 218, note 7. Lisez : duc d'*Arschot*, et non : d'*Aschot*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Page 225, note 2. *Regriller* ne signifie pas *redoubler*. En provençal *griller* signifie *germer, pousser; regriller* est donc *germer de nouveau, repousser*. Le mot se dit, par exemple, d'une vigne dont les jeunes pousses ont été rôties par le froid et renaissent ensuite.

Page 234, note 5. François d'Aymar de Sainte-Catherine n'était pas le *grand-père* de Gabrielle, mais son oncle. Son grand-père paternel était Guillaume d'Aymar, mort en 1607. Son grand-père maternel était Gaspard de Forbin, seigneur de Solliers, gouverneur de Toulon.

Page 234, note 7. Malgré l'affirmation du ravisseur, Gabrielle avait en réalité quatorze ans, étant née posthume en décembre 1615 (son père, marié le 2 mars 1615, mourut le 15 juin de la même année).

Page 235, note 4. Ajoutez que le contrat de mariage La Valette-Aymar, rédigé en italien, existe à Aix, aux insinuations de la sénéchaussée. Voir Octave Teissier, *Les rues de Toulon*, p. 327.

Page 256, note 1. Oui, c'était bien Gaspard de Forbin, seigneur de Solliers et de Saint-Cannat, mentionné ci-dessus.

Page 268, ligne 2 du dernier paragraphe. « Mr de Piensin, nostre parent » était Pierre Giraud de Piosin, parent de Peiresc par son aïeule paternelle, Marthe Seguirand, fille de Madeleine Bompar, celle-ci sœur de Hugues Bompar, aïeul de Marguerite Bompar, mère de Peiresc.

Page 270, ligne 6. L'auteur de la *Philosophia Magnetica* est le P. Nicolas Cabesus sur lequel on peut voir le recueil Backer-Sommervogel, t. I, p. 991.

Page 273, note 7. Le 5 avril est bien la date du contrat passé aux écritures d'Astier, notaire à Aix, mais on n'y retrouve pas l'acte même du mariage.

Page 280, note 1. Depuis l'impression de cette note, la correspondance annoncée a été publiée dans le fascicule XV des *Correspondants de Peiresc* sous ce titre : *Thomas d'Arcos. Lettres inédites écrites de Tunis à Peiresc (1633-1636)* (Alger, 1889, grand in-8°. Extrait de la *Revue Africaine*).

Page 287, note 2. Lisez *Nandy* et non *Naudy*.

Page 317, note 2. Lisez *1826-1828* et non *1626-1627*.

Page 337, note 2. Au lieu de : *Gautier* Schouten, lisez : *Guillaume* Schouten.

Page 365, ligne 6. Cette fille de Mme de Rians ne fut ni Mme *de Valbelle*, ni Mme *du Périer*, mais *Isabeau* dont la mort est signalée, l'année suivante, dans une lettre de Peiresc à Dupuy du 6 septembre (voir plus loin, p. 591) et dans une lettre de Bichi, du 12 du même mois (*Correspondants de Peiresc*, fascicule VIII, p. 30). Voici la liste des enfants du baron de Rians, dressée par M. le marquis de Boisgelin et qui complète tous les ouvrages généalogiques consacrés aux familles provençales, y compris la généalogie déjà plusieurs fois citée de la maison de Fabri par feu le docteur Jules de Bourrousse de

Laffore où sont mentionnées seulement deux des six filles de ce baron de Rians que Mme de Sévigné n'aurait pas manqué d'appeler lui aussi un *beau faiseur de filles :*

1° *Isabeau,* née à Aix (paroisse Sainte-Madeleine), baptisée le 12 octobre 1632 (parrain, Nicolas-Claude de Fabri, abbé de Guistres, conseiller au Parlement, son oncle; marraine, Isabeau de Simiane, dame de Rousset, sa grand'mère);

2° *Anne,* née vers 1636, religieuse de la Visitation au couvent des Grandes Maries à Aix, sous le nom de sœur Anne-Radegonde; y mourut et fut ensevelie le 18 mars 1718;

3° *Marguerite,* née à Aix (paroisse Sainte-Madeleine), ondoyée le 17 septembre 1639, baptisée le 15 octobre suivant (parrain, Palamède de Fabri, sieur de Valavez, baron de Rians; marraine, Marguerite de Sevin, femme du premier président du Bernet);

4° *Élisabeth,* née à Aix (paroisse Sainte-Madeleine), ondoyée le 29 novembre 1641, baptisée le 2 janvier 1642 (parrain, Joseph des Alrics de Cornillon; marraine, Anne de Fabri);

5° *Suzanne,* dame de Rians, née à Aix (paroisse Sainte-Madeleine), baptisée le 4 mars 1643 (parrain, Claude de Pontevès, sieur de la Forest; marraine, Suzanne de Fabri, présidente de Seguiran); mourut à Aix (paroisse Saint-Esprit), le 26 mars 1695 et fut ensevelie le lendemain aux Dominicains. C'était une des plus belles filles de Provence, dit d'Hozier (notes des Tables de l'abbé Robert); elle avait épousé, suivant contrat du 26 septembre 1661 (Arnaud, notaire à Meirargues, et Garcin, notaire à Belgentier), François-Paul de Valbelle, qui mourut le 27 mars 1685 et qui était fils de Léon, sieur de Meirargues, et d'Anne-Sylvie des Galéans des Issarts;

6° *Gabrielle,* dame de Calas, née à Aix (paroisse Sainte-Madeleine), baptisée le 3 novembre 1644 (parrain, Paul Aillaud; marraine, Suzanne de Fabri); mourut à Aix et fut ensevelie aux Dominicains le 7 septembre 1709. Elle avait épousé, suivant contrat du 26 septembre 1664 (Arnaud, notaire à Meirargues), Scipion du Périer, fils de François et de Marguerite Duranty de la Calade.

Page 369, note 3. «Ce personnage dont vous cherchez en vain l'état civil est Jacques d'Arène, fils de Louis, consul d'Embrun en 1610. Il fut marin, voyagea en Orient, ce qui explique peut-être ses relations avec Peiresc. Il mourut vers 1675 sans s'être marié. Il était de bonne maison.» (Communication de M. J. Roman.)

Page 373, note 1. C'était Jean Bertet, né à Moustiers, prieur-curé résidant, nommé agent général du clergé en 1632; il remplit cette charge avec honneur et refusa l'évêché de Grasse. Il résigna le prieuré en 1670 et mourut à Moustiers, le 11 novembre 1678 (Abbé Féraud, *Souvenirs religieux des églises de la haute Provence,* Digne, 1879, in-8°, p. 42).

Page 376, note 1. Ajoutez que l'on trouvera la note de M. H.-D. de Grammont sur *Léon l'Africain,* à la page 25 du fascicule XV des *Correspondants de Peiresc.*

Page 407, note 1, ligne 9. L'*Exercitatio* de Gassendi contre Fludd parut en *1630* et non en *1690.*

Page 412, ligne 4 de la lettre LXXXVII. Ce personnage est nommé dans les procès-verbaux des États *M. de Torene de Grasse* sans qu'il soit possible de savoir si *Grasse* est son nom de famille, ou simplement le nom de sa patrie.

Page 437, ligne 2. C'est Pierre de Porcellets, seigneur d'Ubaye par sa femme Esther Meyran d'Ubaye; d'abord lieutenant en la sénéchaussée au siège d'Arles, il fut nommé avocat général au parlement de Provence, le 4 août 1632, et reçu le 10 décembre suivant.

Page 481, note 2. Ajoutez que l'ouvrage annoncé a paru en 1889 sous ce titre : *François Bosquet, intendant de Guyenne et de Languedoc, évêque de Lodève et de Montpellier* (Paris, grand in-8°).

Page 496, note 1. Suivant une rectification de M. René Kerviler (*Polybiblion* de juillet 1890, p. 501), la femme d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon, doit être appelée *Marie d'Avaugour* ou tout au plus *de Bretagne-Avaugour,* mais non *Marie de Bretagne.*

Page 497, note 1. *Le seigneur de Saint-Martin* était Charles Raffélis. Ce consul si prompt à frapper son infortuné collègue était coseigneur de Saint-Martin de Pallières par sa mère, Marguerite d'Arcussia, fille elle-même d'une Glandèves Saint-Martin.

Page 501, note 2. Lisez *Pellisson* et non *Pelisson.*

Page 518, note 2. Lisez *Colloeon* et non *Colloeon.*

Page 525, note 3. Je me reproche de n'avoir pas tout de suite reconnu dans le *sieur de l'Estrade* un de mes compatriotes, François d'Estrades, père de ce Godefroi d'Estrades auquel j'ai consacré le tome III de ma *Collection méridionale : Relation inédite de la défense de Dunkerque (1651-1652) par le maréchal d'Estrades, suivie de quelques-unes de ses lettres également inédites (1653-1655),* Bordeaux, in-8°, 1872. François d'Estrades avait été gouverneur du comte de Moret (1620), avant de devenir gouverneur des fils de César de Vendôme.

Page 544, note 3. Lisez : p. *24,* et non : *241.*

Page 613, ligne 19. Le «baillif de Fourbin» doit être Paul-Albert Forbin, des seigneurs de Bonneval, qui fut grand prieur de Saint-Gilles et (en avril 1639) général des galères de France.

Page 615, note 3. Au sujet de la date de la dernière édition des *Vindiciæ,* lisez *1646* et non *1696.*

Page 634, ligne 9 en remontant. Le nom enlevé par une déchirure du papier et dont subsiste seule la lettre initiale est *Petit,* comme me l'apprend le catalogue d'une vente d'autographes dressé par Eugène Charavay (juin 1891) et dont M. Léopold Delisle vient de me donner communication.

Page 637, note 2. Lisez *Moret* et non *Morel.* Tout le monde connaît *Moretus,* le célèbre imprimeur d'Anvers.

Page 637, ligne 12. Lisez *mais* et non *mias.*

Page 638, note 2. Lisez *Froidmond, Froimond*, et non *Froimont*, comme l'indique, du reste, le latin *Fromondus*.

Page 641, note 2. Charles-Salomon du Serre (et non Duserre) gouverna l'église de Gap de 1600 (et non 1598) à 1637. Il succéda à Pierre Parparin de Chaumont, mort en 1597. (Communication de M. J. Roman.)

Page 663. Une double petite notice a par inadvertance été donnée sur *Ehingerus*.

Page 673, note 5. Lisez *comte de Montvalon* et non *comte de Montrabon*. Le premier volume des *Annales du collège Royal-Bourbon d'Aix* a été publié par M. l'abbé Éd. Méchin en 1890 et le second en 1891. Le troisième volume doit paraître en 1892.

Page 685, ligne 13. Au lieu de *Lussou*, lisez *Lusson*.

Page 688, ligne 22. Même observation.

TOME III.

Page 25, note 3. Le gouverneur d'Orange était, non le *sieur de Valkembourg*, mais le *comte de Dohna*.

Page 50, note 6. Ajoutez que, dans *les portraits historiques du musée de Reims*, la partie relative à Nicolas Bergier s'étend de la page 55 à la page 86 et que M. H. Jadart, l'auteur de cette publication, vient de s'occuper encore de l'antiquaire rémois en réimprimant, avec introduction et notes, un opuscule poétique très rare que ce dernier a intitulé: *L'entrée de Jeanne d'Arc à Reims le 16 juillet 1429* (Reims et Orléans, 1890, grand in-8°).

Page 56, ligne 15. Ajoutez: sur le copiste André Darmarios, voir les indications fournies par M. H. Omont (*Les manuscrits de Pacius chez Peiresc et Holstenius*, Toulouse, 1891, p. 11, note 1).

Page 81, note 1. Ajoutez que, depuis l'impression de cette note, a été publié le fascicule XVIII des *Correspondants de Peiresc : Boniface Borrilly. Lettres inédites écrites d'Aix à Peiresc (1618-1631)*, suivies de l'*Inventaire du cabinet de feu M. l'abbé de Bourrily* [fils du notaire-amateur] *consistant en anciennes médailles, tant en or qu'en argent, en médailles modernes et monnoyes, statues, vases, urnes, pierres gravées, tableaux, et plusieurs choses naturelles et artificielles* (Aix en Provence, 1890, in-8°).

Page 125, note 1, ligne 1. Supprimez le renvoi. Il s'agit là de *Barjols* (Var) et non de *Bagnols* (Gard).

Page 158, ligne 18. Lisez : *de S^t^* Honoré de Lirins, et non : *du s^r^* Honoré de Lirins.

Page 172, ligne 4. Lisez *Pelant* et non *Pelant*.

Page 260, ligne 18. Le renvoi, qui a été mal placé, s'applique, non à *M. de Breves,* mais à *Santo Sequezzi* et doit, par conséquent, être rattaché à la ligne précédente.

Page 264, note 1, ligne 2. Substituez *Louis XIII* à *Louis XIV.*

Page 301, note 2, ligne 1. Lisez : Amurat *IV,* et non : Amurat *VI.*

Page 311, note 1. Lisez : Le célèbre avocat général au parlement de Paris était alors âgé de quarante-cinq ans, et non : de trente-quatre, Jérôme Bignon étant né le 24 août 1589.

Page 552, note 1, lignes 2 et 3. Remplacez *Ph. Cospeau* par *G. de Beauvau.*

Page 561, ligne 10. «Deux volumes de Mr *du Chaisney.*» Ne faut-il pas lire *du Chesne?*

Page 641, note 2, ligne 2. Lisez *Du Bartas* et non *Du Bartras*[1].

[1] Je renouvelle ici l'appel que j'ai eu l'honneur d'adresser (*Avertissement* du tome Ier, page VII) à tous les savants lecteurs de ce recueil : je les prie instamment de compléter la bonne œuvre déjà commencée par plusieurs de leurs confrères et de me fournir, pour les lettres de Peiresc aux frères Dupuy, particulièrement pour les lettres du tome III, qui n'ont pu passer sous les yeux de mes obligeants critiques, toutes les additions et corrections utiles, que je réunirai à la fin du dernier volume de toute la publication.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MOTS ET LOCUTIONS DIGNES DE REMARQUE

DANS LES LETTRES DE PEIRESC AUX FRÈRES DUPUY.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

IMPRIMERIE NATIONALE.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

MENTIONNÉS

DANS LES LETTRES DE PEIRESC AUX FRÈRES DUPUY

ET DANS LES PRINCIPALES NOTES DE L'ÉDITEUR*.

A

[1] Peiresc écrit *Haersens*.

[1] Peiresc écrit *Azores*.

* Cette table, aussi complète qu'il a été possible de la faire en ce qui concerne le texte, n'indique pas tous les noms cités dans les notes, ce qui eût demandé des développements trop considérables et, en partie, superflus. On a cru devoir laisser de côté, par exemple, les noms des écrivains allégués dans les notes philologiques, les noms de lieux d'impression cités dans les notes bibliographiques, les noms des arrondissements et cantons cités dans les notes géographiques, les noms des personnages secondaires cités dans les notes généalogiques, etc.

[1] Dupuy écrit : *l'Éguillon en Poitou*.
[2] Peiresc écrit *Albinque*.
[3] Peiresc écrit *d'Albiny*.
[4] Peiresc écrit *Alberno*.
[5] La perte, constatée au dernier moment, de la fiche *Aleandro*, m'empêche de donner des renseignements plus complets et plus précis.

[1] Peiresc écrit *Alessandria de la Paglia*.
[2] Peiresc écrit *Algers*.
[3] Peiresc écrit *Haligre*.

[1] Peiresc écrit *Alpinus*.
[2] Peiresc écrit parfois *Amaltées* et *Amalthes*.

[1] Voir *Charles I*er.

[1] Peiresc écrit parfois *Antibo*.
[2] Peiresc l'appelle *Iohannes Antiochenus*.
[3] Peiresc écrit *Dom Antoine*.
[4] Peiresc l'appelle *Apollonius Pergasus*.
[5] Peiresc écrit *Appian*.

[1] Peiresc l'appelle *Du Mesnil Aubry*.
[2] Peiresc écrit *Aubignay*.

[1] Peiresc écrit *Ausche*.
[2] Peiresc écrit *Auspourg*.

[1] Peiresc écrit *d'Aytone*.

B

[1] Peiresc écrit *Bagadad*.
[2] Peiresc écrit *Barut*.

[1] Peiresc écrit *Nestray*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

[1] Et non *Bajarvel.*
[2] Peiresc écrit *Barrau.*

[1] Peiresc écrit *Bautmes*.

[1] Peiresc écrit tantôt *Beaugentier*, tantôt *Beaugeney*.

[1] Peiresc écrit *Berger*.
[2] Peiresc l'appelle *Berger*.

[1] Peiresc écrit *Sully*.

[1] Peiresc écrit parfois ce nom *Biquy*.
[2] Peiresc écrit Jacques de *Bié*.
[3] Peiresc écrit *Bezerty*.
[4] Peiresc écrit *Bitaud*.

[1] Peiresc l'appelle *Le Blanc*.
[2] Peiresc écrit *Bosleduc*.

[1] Peiresc écrit *Boulogne*.
[2] Les Dupuy et autres contemporains écrivent souvent *Debonnaire*.
[3] Le *Bonnieux* de cette page paraissant pouvoir être identifié avec *Bonnivet*.

[1] Peiresc écrit *Bourdenave*.
[2] Peiresc l'appelle parfois *M. de Fontenay Bouchard*.

[1] Voir *Condé, Moret, Soissons.*

[1] Peiresc écrit *Bourg de Viviers.*

[1] Peiresc écrit *Bresse*.

C

[1] Peiresc écrit *Bukingam* et d'autres contemporains écrivent *Bouquinquam*.
[2] Peiresc écrit *Cadarousse*.

[1] Peiresc écrit *Bullingerus* et aussi *Boulanger*.
[2] Peiresc écrit *Les Caillaux*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

[1] Le même que *Canteloro, Cantilori.*

[1] Peiresc écrit *Chassanée*.

[1] Peiresc écrit *Chausse*.
[2] Peiresc écrit *Chiverny*.

[1] Peiresc écrit *Coira*.
[2] Peiresc écrit *Collieure*.
[3] Peiresc écrit *les Colonnes*.

[1] Peiresc écrit *Conquest*.

[1] Peiresc écrit *Corfu*.
[2] Peiresc écrit *Cerrio*.
[3] Peiresc écrit *Corriolis*.
[4] Peiresc, comme tous ses contemporains, écrit *Corseque*.

[1] Peiresc écrit *Concorde*.
[2] Peiresc écrit *Courteson*.
[3] Peiresc l'appelle *le Crémonien* ou *Cremoninus*.

D

[1] Peiresc écrit *Petrus de Crescentiis.*
[2] Peiresc l'appelle *Cressolius.*
[3] Peiresc écrit *le Chrest.*
[4] Peiresc écrit *Crouy.*
[5] Peiresc écrit *Daleschamp.*

[1] Peiresc écrit *Agues.*
[2] Peiresc écrit *Dealcan.*
[3] Peirec écrit *Delfes.*

[1] Peiresc écrit *Deodati*.
[2] Peiresc écrit *Dona*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

[1] Peiresc écrit *Drach*.

E

[1] A cette page, ce nom est écrit *Desfiat*, ailleurs *de Fiat*.

[1] Peiresc écrit *Eystat*.

[1] Peiresc écrit *Aelian*.
[2] Peiresc écrit *Ambrun*.

[1] Peiresc écrit *Arzeron*.

F

[1] Peiresc écrit *Desplans*.
[2] Peiresc écrit *de l'Estrade*.

[1] Peiresc écrit *Æthna*.
[2] Peiresc écrit *Aiguieres*

[1] Peiresc l'appelle *Facundus Hermianensis*.
[2] Peiresc écrit *Facardin*.

[1] Peiresc écrit *Fiesoli*.

[1] Peiresc écrit *Fiobet*.

[1] Peiresc écrit *M. du Fossé.*

G

[1] Peiresc écrit *Fridland*.

[1] Peiresc écrit *Chastueil*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

[1] Peiresc écrit le *Guard* et le *Guardon.*

[1] Peiresc écrit *Ginèbre*.
[2] Peiresc écrit *Gige*.

[1] Peiresc l'appelle parfois *Engobert.*

[1] Peiresc écrit *Goulf Jean.*

[1] Peiresc l'appelle *Goronides Dorotheus*.

[1] Le *Gravier* de cette page me paraît devoir être identifié avec *Granier*.

[1] Peiresc écrit *Garnesé*.

H

[1] Peiresc l'appelle *La Roche Habert*, parce qu'il était abbé de *La Roche*.

[1] Peiresc écrit *Alluin*.
[2] Peiresc écrit *Herveus*.

[1] Peiresc écrit *Heden*.
[2] Peiresc écrit *Herault*.
[3] Peiresc l'appelle *Hervartius*.

[1] Peiresc écrit *Oreb*.
[2] Peiresc l'appelle *M. de Villiers Hotman*.
[3] Peiresc l'appelle *M. de Saint-Marc Hotman*.

IMPRIMERIE NATIONALE

I

[1] Peiresc écrit *Ozier*, *Hosier*.
[2] Peiresc écrit *Ebnobytar*.

[1] Peiresc écrit *Ières*.

J

[1] Peiresc écrit *Jave*.
[2] Peiresc écrit *Hierosme*.

[1] Peiresc écrit *Jarsey*.
[2] Peiresc écrit *Hierusalem*.

K

L

[1] Peiresc écrit *Giustiniano*.

[1] Peiresc écrit *Allençon.*

[1] Peiresc écrit *la Tour d'Ayguez*.
[2] Peiresc écrit *la Trimouille*.
[3] Peiresc écrit *l'Aubardement*.

[1] Peiresc l'appelle *Miræus*.

[1] Peiresc écrit *Lirins*, *Lyrins*.
[2] Peiresc écrit *l'Estrange*.

[1] Peiresc l'appelle là *le Tanneur*.
[2] Peiresc l'appelle *Liberius*.
[3] Peiresc, comme ses contemporains, écrit *Le Liège*.

[1] Peiresc écrit *l'Isle en Flandre*.
[2] Peiresc écrit *Limosin*.
[3] Peiresc l'appelle *Lipomannus*.

[1] Peiresc écrit *Liveron*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

[1] Peiresc écrit *Auriol*

[1] Peiresc écrit *L'Huillier*.

M

[1] Peiresc écrit *Maillorque.*
[2] Peiresc écrit *Malerbe.*

[1] Un des quatre fut le voyageur en Orient mentionné t. II, p. 58, 63.

[1] Peiresc écrit *président de Merly*.
[2] Peiresc écrit *Marcomont*.

[1] Peiresc écrit *Coustances.*

[1] Peiresc écrit *du Mayne.*

[1] Peiresc écrit *Medina Nebits*.
[2] Peiresc écrit *Maynard*.

[1] Peiresc écrit *duc de Mercure*.
[2] Peiresc écrit *Mercene*.

[1] Peiresc écrit *le Mayne*.

[1] Peiresc l'appelle *Saint-Chaumont*.
[2] Peiresc écrit *Modena*.
[3] Peiresc écrit *Mogor*.

[1] Peiresc l'appelle *Monbritius*.

[1] Peiresc écrit *Monteilaymar*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

[1] Peiresc écrit *Montelon*.
[2] Peiresc écrit *Moncal*.
[3] Peiresc écrit *Monstreuil*.
[4] Peiresc écrit *Mounyer*, *Monnyer*.
[5] Peiresc écrit *Morbian*.

[1] Peiresc écrit souvent *les Moreaux*.

N

[1] Peiresc écrit *Naibodus*.

[1] Peiresc écrit *Napoulouse*.

[1] Peiresc l'appelle *Petrus de Natalibus*.
[2] Peiresc écrit *Nogaz*.
[3] Peiresc écrit *Nesmon*.

[1] Peiresc écrit *Niel*.
[2] Peiresc écrit *Nouailles*.
[3] Peiresc écrit *Narmoustier*.

O

[1] Peiresc écrit *Noremberg*.
[2] Peiresc écrit *Nions*.

P

[1] Peiresc écrit là *Ourgon*.
[2] Appelé par Peiresc *Paleotti*.

[1] Peiresc l'appelle *Onuphrius*.

[1] Peiresc écrit *Hemery*.
[2] Peiresc écrit *Pol*.

[1] Peiresc écrit *Pellissier* ou *Pelicier*.
[2] Peiresc écrit *Penesfort*.
[3] Le même que le prétendu *Fredreau*.
[4] Peiresc écrit *Ferrambuc*.

[1] Peiresc écrit *Feltzbourg*.

[1] Peiresc écrit *Pillehocte*, *Pilehote*.
[2] Peiresc écrit *Pleymouth*.

[1] Peiresc écrit *Sentrailles*.
[2] Peiresc écrit *le Poulsin*.

Q

R

[1] Peiresc écrit *Piedmore*.
[2] Peiresc écrit *Rhammusio*.

[1] Peiresc écrit *Rhein.*
[2] Peiresc écrit *Ribere.*

[1] Peiresc écrit *Roumette.*

S

[1] Peiresc l'appelle *Saphadin*.

[1] Peiresc écrit *Saint Amand*.
[2] Peiresc écrit *Saint Ambruy*.
[3] Peiresc écrit *Saint Blancard*.

[1] Peiresc écrit *Saint-Léons*.

[1] Peiresc écrit *le Moustier*.
[2] Peiresc l'appelle *Jean de Chaulmont*.

[1] Peiresc écrit *la Sainte Baulme*.
[2] Peiresc écrit *les Maries*.

[1] Peiresc écrit *Santarel*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

[1] Peiresc écrit *Saulmeur*.

[1] Peiresc écrit *Segueran*.

[1] Peiresc écrit *Servian*, *Servient*.
[2] Peiresc l'appelle *cap de Sisiech*.
[3] Peiresc écrit *Cirque*.

[1] Peiresc écrit *Solliers, Souliers*.

[1] Peiresc écrit *Soyon*.

T

[1] Peiresc écrit parfois *Soarez*.

[1] Là Peiresc écrit *Siragouse*, de l'italien *Siragosa*.
[2] Peiresc écrit *Tamberlan*.

[1] Peiresc écrit *Cap de Busch*.
[2] Peiresc écrit *Tybet*.

[1] Peiresc écrit *Tomas*.

[1] Peiresc écrit *Tagris*.

[1] Peiresc écrit *Toledo*.
[2] Peiresc écrit *Tollon*.

U

[1] Peiresc écrit *Trebeillane*.
[2] Peiresc écrit *Tresfes*.

[1] Peiresc écrit *Thunis*.
[2] Peiresc écrit *Ducelles* ou *Duxel*.

IMPRIMERIE NATIONALE.

V

[1] Peiresc écrit *Vauriaz*.

[1] Peiresc l'appelle *Paul Romée.*

W

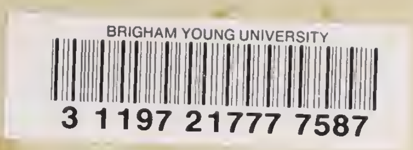
X

Y

[1] Peiresc écrit parfois *Victray*.
[2] Peiresc écrit *Vigile*.
[3] Peiresc écrit *le Valstain*.

[1] Peiresc écrit *de Vris*.
[2] Peiresc écrit *Vormius*.
[3] Ce nom est écrit aussi *Wourem*.

Z


BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
3 1197 21777 7587

SE TROUVE À PARIS

À LA LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie,

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79.